This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Gift of

Arthur Starr Niendorff

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

MDCCCCVII

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

NOUVELLE SÉRIE

TOME TREIZIÈME

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

MDCCCCVII

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1907 **Fascicules I et II**

CONTENU : 1) Notes et remarques, par G. JÉQUIER. — 2) Les noms de l'esclave en égyptien, par Jules BAILLET. — 3) Notes sur les monuments de la période thinite, par Raymond WEILL. — 4. Zur Geschichte des Tempels des Harkentechthai zu Athribis, von Wilhelm SPIEGELBERG. — 5) Donations et fondations, par A. MORET, avec la collaboration de L. BOULARD. — 6) A travers la vocalisation égyptienne, par G. MASPERO. — 7) Notes sur le Conte du Naufragé, par G. MASPERO. — 8) La colonne du temple élamite de Chouchinak (Musée Morgan au Louvre), par C. MAUSS.

NOTES ET REMARQUES

PAR

G. JÉQUIER

I. — *Le roi* .

Le nouveau roi, découvert dernièrement par M. Fl. Petrie sur un bas-relief du Ouady Maghara, est, d'après le compte rendu publié par M. Weill, le même que celui dont des sceaux ont été retrouvés il y a quelques années à Bet-Khallaf, et doit se lire [1]. Sa présence à côté du bas-relief de Zoser, le style absolument identique des deux monuments, de même que la ressemblance et la proximité des deux tombeaux de Bet-Khallaf où ont été retrouvés les noms des deux rois, semblent bien indiquer qu'ils appartiennent à la même époque, peut-être même que l'un succéda directement à l'autre. C'était déjà l'avis de M. Sethe, qui croyait retrouver dans un fragment de cartouche accompagnant le nom d'Horus, sur un de ces cachets, les traces du nom , opinion qui me paraît un peu aventurée, étant donné le peu de chose qui reste de ce cartouche, la partie légèrement incurvée du dernier signe, qui peut être tout autre chose qu'un , un par exemple. Je voudrais proposer ici une autre hypothèse, qui consisterait à ranger ce roi dans la série des Zoser; nous connaissons, en effet, au moins trois souverains de ce nom.

1° Le plus connu, qui porte le nom d'Horus , également à Bet-Khallaf ainsi qu'au Ouady Maghara et sur la porte de la pyramide à degrés, identifié depuis assez longtemps grâce à la stèle de la famine à Sehel, à celui dont le cartouche est simplement . Une statue du Musée de Berlin nous montre que son culte funéraire durait encore aux basses époques[2].

1. *Sphinx*, t. IX, p. 63. Cf. GARSTANG, *Mahasna and Bet-Khallaf*, p. 25 et pl. XIX.
2. ERMAN, dans *Zeitschrift*, t. XXXVIII, p. 117.

2° du papyrus de Turin, qui paraît bien être le même que le de la table de Saqqarah et le de la statue de Berlin que je viens de citer.

3° , qui ne se trouve, à ma connaissance, que sur la table d'Abydos[1].

Quant aux transcriptions grecques Τόσορθρος et Τοσέρτασις que nous donnent les fragments de Manéthon, elles sont tellement défigurées que nous ne pouvons guère savoir auxquels des trois elles se rattachent.

Un fait à noter est que, sur la statue de Berlin, qui est d'époque saïte, on ajoute au nom du roi son nom d'Horus qu'on introduit dans le cartouche, pour le désigner plus exactement, puisque ce nom de Zoser avait été porté par plusieurs souverains, et nous avons ainsi le cartouche . Ne serait-il pas naturel d'admettre qu'on ait pu faire la même chose pour un autre Zoser, en ajoutant dans son cartouche la partie principale de son nom d'Horus, le signe , comme c'est le cas sur la table d'Abydos. On pourrait même aller plus loin et, — je n'émets cette hypothèse que sous toutes réserves, — voir dans le premier signe , qui n'est pas accompagné, comme d'habitude, de son complément , une corruption de , qui représenterait alors le du roi de Bet-Khallaf; la confusion de ces deux signes qui se ressemblent beaucoup serait facilement explicable; dans ce cas, le cartouche ne serait qu'une simple reproduction du nom de bannière.

En somme, on peut dire que le rapprochement entre et constitue, sinon un fait certain, du moins une hypothèse très plausible.

II. — *Une haute fonction sous l'Ancien Empire.*

Parmi tous les dignitaires de l'Ancien Empire que nous connaissons, celui dont la carrière fut la plus brillante et la plus mouvementée est certainement Ouna. Il y a donc lieu d'approfondir le plus possible l'étude de tous les passages de cette importante inscription, qui, malgré tous les travaux auxquels elle a donné lieu, en particulier le commentaire de M. Erman[2], contient encore plusieurs points douteux. Celui dont je veux parler a trait à la récompense bien méritée qu'il obtint du roi après sa campagne victorieuse contre les Herousha : Pépi lui donne la garde de ses sandales et de son trône (?) et le gouvernement d'une partie de la Nubie, puis, de plus en plus satisfait de ses services, il crée pour lui une charge toute nouvelle, à ce que nous dit Ouna lui-même, qui lui donne une position très élevée dans le palais (ligne 34), au-dessus des princes, des nobles et des domestiques.

Si le sens exact du mot nous échappe, nous savons du moins que cette fonction s'exerçait dans le palais même, car il est difficile de donner un autre sens au mot , et nous pouvons, en outre, serrer de plus près la signification du nom

1. Dans sa *Chronologie égyptienne*, M. Meyer (p. 145, planche) considère le signe comme une faute (Schreibfehler); je me demande jusqu'à quel point nous avons le droit de juger si sommairement les données antiques, surtout quand il s'agit d'une époque qui nous est presque inconnue, et d'une inscription aussi soignée que la grande table d'Abydos.

2. *Zeitschrift*, t. XX, p. 1-29.

même de la charge, exprimée d'une manière très concise dans la phrase qui précède : .

L'expression se rencontre plusieurs fois dans ce texte, suivant immédiatement le récit des hauts faits d'Ouna, et le sens en est établi depuis longtemps[1] : « Sa Majesté me récompensa (ou me loua) pour cela. » Ici, il n'en est pas tout à fait de même, car les mots qui terminent la formule ne sont plus , mais , et ce nouveau titre n'est pas une récompense obtenue en suite d'une action d'éclat, mais un rang auquel Ouna semble parvenir hiérarchiquement. Je proposerai donc d'envisager la chose d'une façon toute différente, de voir dans les deux insignes bien connus des plus hauts fonctionnaires de l'Ancien Empire, la grande canne et la peau de panthère, de les réunir au groupe et de traduire le tout par : « le chef de ceux qui portent les deux attributs nobiliaires ».

Les propriétaires des mastabas de l'époque memphite, qui sont tous de hauts dignitaires, sont, pour ainsi dire, tous représentés sur leurs bas-reliefs, munis de la grande canne, qui était certainement un insigne honorifique[2]; quelques-uns portent en même temps la peau de panthère qui n'était pas encore, comme plus tard, le costume de certains prêtres, mais qui devait être aussi un signe distinctif réservé à la noblesse ou à certains privilégiés seulement. Si l'on trouve souvent la canne sans la peau de panthère, je ne connais pas d'exemple de celle-ci sans celle-là, et ce fait semble indiquer assez clairement que ce costume archaïque devait être l'insigne d'un rang plus élevé que le port de la canne[3].

Nous connaissons du reste, sous l'Ancien Empire, un titre qui présente une certaine analogie avec le nôtre : c'est le , ou *her-saq*, titre que porte Amten dans le nome du taureau et qui a été traduit par : « chef des frappeurs, chef des chaouiches[4] ». On pourrait fort bien voir dans le de l'inscription d'Ouna un élément phonétique du mot, et dans un équivalent de , déterminatif ordinaire de , mais la fonction est incontestablement beaucoup plus élevée pour Ouna que pour Amten, car il l'exerce dans le palais, auprès du roi lui-même, et c'est le plus haut rang auquel il puisse atteindre, après avoir été général en chef et gouverneur de province. En plus, le signe indique bien que les gens auxquels il est préposé ne sont pas de simples agents de police, mais de hauts dignitaires dont la fonction est très clairement déterminée par les derniers

1. Erman, *A. Z.*, t. XX, p. 9.
2. Voir Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 165.
3. Voir entre autres Lepsius, *Denkm.*, II, pl. 3, 8, 18, 30, 33, 73, 83, 84, 85, 89, 93, 97, etc. Peut-être faudrait-il voir un rang intermédiaire dans les personnages qui portent le en même temps que la canne. On pourrait être tenté de voir un titre rappelant le port de ces deux insignes dans la locution , qui, avec diverses variantes, se retrouve souvent chez de hauts fonctionnaires de l'Ancien Empire (Mariette, *Mastabas*, p. 119, 166, 214, 248, 268, 292, 399, 409, 416, 423, 427; Lepsius, *Denkm.*, II, 61, 68, 88, 95, etc.); dans ce cas, le représenterait la canne et le la peau de panthère, mais les autres signes ne s'expliqueraient pas, et, faute de documents suffisants, on ne peut présenter le rapprochement que comme une hypothèse très hasardée.
4. Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 156-160, 188.

mots du texte « pour exercer la protection[1] ». Il s'agirait donc ici d'une sorte de garde du corps, de garde noble se tenant autour du roi, dans les grandes cérémonies tout au moins, recrutée uniquement parmi les personnages les plus importants de l'empire qui auraient porté dans ces occasions la grande canne, souvenir de la pique des anciens temps, et la peau de panthère, dernier vestige du costume des héros, aux âges barbares. Le commandement de cette troupe de choix était le poste de confiance par excellence, le digne couronnement de la carrière d'Ouna.

III. — = *Ouady Rayan.*

La contrée occupée par les Libyens, sous le Nouvel Empire, comprenait la partie du désert qui borde l'Égypte vers l'ouest, sans doute depuis le bord de la mer jusqu'à l'oasis de Bahrieh, peut-être plus au sud encore; on est maintenant d'accord pour placer aux environs du Fayoum le point par lequel ils cherchaient à pénétrer dans la vallée du Nil. Un papyrus actuellement entre les mains de M. Golénischeff, qui en a donné il y a peu de temps une analyse et des extraits[2], renferme, à ce point de vue, des données d'une grande importance : dans une liste de localités égyptiennes, nous trouvons mentionnés, aux abords immédiats de Henen-Souten, les deux endroits qui jouent le plus grand rôle dans les invasions libyennes, et . M. Golénischeff a, en effet, fort bien établi que la seconde de ces localités n'est pas autre chose que le bien connu du grand papyrus Harris[3]. et seraient donc des préfixes indépendants, signifiant *pays désert, vide, non cultivé,* et le vrai nom de l'endroit en question serait simplement *Robana,* ou *Lobana,* nom qu'il est difficile de ne pas rapprocher du nom même de la peuplade qui s'y était établie : l'analogie est absolument frappante entre et . Je voudrais, ici, énoncer une hypothèse au sujet de cet endroit et chercher à le placer plus exactement sur la carte en le rapprochant du moderne *Ouady Rayan*, avec lequel il présente aussi une similitude de nom très évidente, la chute du B n'ayant rien que de très naturel. Le site conviendrait admirablement, comme lieu de concentration des habitants du désert qui voulaient pénétrer dans la vallée du Nil, ainsi que j'ai pu m'en assurer, en le traversant il y a une dizaine d'années. C'est, en effet, une grande plaine bien abritée, entourée de rochers et de dunes de sable, déserte et inculte, mais l'eau séjourne sur quelques points et y entretient encore une maigre végétation. Ce lieu, à proximité immédiate de Beni-Souëf d'un côté, du Fayoum de l'autre, se prête très bien au rassemblement de hordes nombreuses qui peuvent de là se déverser en fort peu de temps au cœur de l'Égypte, la coupant ainsi en deux tronçons; c'est même, me semble-t-il, le seul endroit propice à une invasion de ce genre, et je crois que, selon toute vraisemblance, nous pouvons adopter cette identification.

1. Cette fonction se retrouve dans un texte de la IVe dynastie, sous la forme suivante : (Sethe, *Urkunden des Alten Reichs,* I, 11).
2. *Zeitschrift,* t. XL, p. 101.
3. Pl. LXXVII, 1. Cf., à ce sujet, Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 857, qui le place en Basse-Égypte.

IV. — *La stèle de Tanoutamon (note additionnelle).*

En écrivant l'article publié dans un précédent volume du *Recueil*[1], je n'avais pas sous les yeux les *Monuments divers* de Mariette, où se trouve, à la planche 83, une représentation absolument semblable à la stèle dont je parlais, faisant partie d'un des bas-reliefs qui ornent le petit temple de Taharqa à Karnak : dans la première salle, au-dessus d'une porte, se développe le tableau bien connu du roi faisant la course rituelle autour du naos du dieu, répétée deux fois symétriquement; d'un côté, c'est Taharqa qui officie, de l'autre, c'est Tanoutamon. Deux petites scènes qui ne diffèrent l'une de l'autre que par la coiffure du roi, occupent les extrémités du tableau et nous montrent Osiris Ptah embrassant, à droite Taharqa, à gauche Tanoutamon. Quant à l'inscription , qui sépare les deux représentations, à gauche de même qu'à droite, elle paraît plutôt se rapporter, comme d'habitude, à celle du roi courant.

A première vue, la stèle paraît n'être qu'une copie de la petite scène de gauche du tableau de Karnak; après un examen minutieux, je crois pouvoir affirmer que nous ne sommes pas en présence de l'œuvre d'un faussaire, mais bien d'une sculpture de l'époque, étant donné la facture elle-même du monument et quelques légères différences de détail :

1° Osiris ne porte pas l'uræus comme à Karnak, et cet accessoire n'est point indispensable à sa coiffure, bien au contraire.

2° Le texte de la stèle porte , correction très justifiée du de Karnak.

3° Le signe , représenté à Thèbes d'une façon rudimentaire, le étant réduit à un simple trait, est, sur la stèle, beaucoup mieux dessiné.

4° Le contour des corps est d'un dessin hardi et juste dans sa sobriété et ne rappelle en rien les imitations modernes des sculptures égyptiennes. Quant à la tête du roi, la seule bien conservée, elle est d'une délicatesse de facture, d'un fini et d'une expression qui excluent toute idée de faux; il en est de même pour certains détails de modelé très délicats, dans les jambes surtout.

Je crois donc pouvoir m'en tenir à mon opinion que la stèle en question est bien un monument contemporain du roi qu'elle représente, et que nous pouvons y voir, soit un projet de sculpteur, soit plutôt une sorte de stèle de fondation rappelant le souvenir de la dédicace de cette chapelle.

Quoi qu'il en soit, cela ne change rien à l'interprétation que j'ai proposée pour l'inscription ; je voudrais seulement, ici, donner encore deux exemples de ces signes accompagnant des scènes autres que la course royale : l'un est aussi de l'époque éthiopienne et se trouve sur la stèle de l'excommunication[2], derrière le roi qui offre l'image de Mâ à Amon de Napata et à ses parèdres. L'autre, un peu plus moderne,

1. Vol. XXVII, p. 170.
2. MARIETTE, *Monuments divers*, pl. X.

est sur la stèle de Nectanébo, au Musée du Caire[1], où elle accompagne le roi faisant à Neith des offrandes diverses.

Champagne, janvier 1906.

LES NOMS DE L'ESCLAVE EN ÉGYPTIEN

PAR

JULES BAILLET

18° , , et

Les papyrus de Kahoun nomment à plusieurs reprises des . C'est une liste de travailleurs, dressée par le recenseur Apnib qui enregistre les *moniou* traînant la pierre et cantonnés dans leur quartier, [2].

Une autre liste nominative, [3], comprend avec les simples ouvriers leurs chefs, primat, scribe, conducteur (*khorp, ân, tesou = nazir, katib, reyis*). Un journal mentionne une remise faite « aux *moniou* de la ville qui » s'occupent (?) du magasin » (?) [4], et le même papyrus contient une liste de gens [5] « du quartier des *moniou* »[6]. Ces gens sont-ils des travailleurs soumis à une corvée, ou des porteurs, haleurs de pierre professionnels? M. Griffith laisse la question en suspens. En tout cas, le déterminatif indique un sens analogue.

Avec une orthographe un peu différente, on retrouve travaillant aux champs dans la Satire des métiers, les ou [7]. Le déterminatif est caractéristique, et Brugsch expliquait étymologiquement le mot *montiou* par « fendre » la terre, racine qui ne conviendrait pas au sens de « haleur de pierre ». Quoi qu'il en soit, on dit, au figuré, d'un scribe d'élite : « C'est un rude piocheur de l'administration » [8].

Faut-il, ainsi que les *amou,* les considérer comme des captifs étrangers, *Monitiou* , Arabes, « gens de la montagne » ou « des sables »? Ou bien, comme les *amou ounnout,* seraient-ce des serviteurs à temps, comme le *sa-r-hrou*[9], des « jour-

---

1. *Musée égyptien*, t. I, pl. 45.
2. Papyrus de Kahoun VI, l. 21 (GRIFFITH, *Kahun*, pl. XIV, l. 5) et p. 39.
3. *Ibid.*, pl. XIX, l. 64.
4. Papyrus de Kahoun III, 1 *c*, r° (*ibid.*, pl. XXII, l. 45).
5. *Ibid.*, B, v° (*ibid.*, pl. XXII, l. 49).
6. A ajouter à la liste des « quartiers » , étudiés par Aug. BAILLET, *Divisions administratives*, dans le *Rec. de Trav.*, XI, p. 31-36, et la *Bibl. égyptol.*, XV, p. 141 sqq.
7. Papyrus Sallier II, p. 4, l. 9 (MASPERO, *Genre épistolaire*, p. 50-51; BRUGSCH, *Dict.*, p. 646 et 667, *Suppl.*, p. 602; PIERRET, *Vocab.*, p. 210).
8. Papyrus Anastasi I, pl. 1, l. 8 (MASPERO, *Genre épistolaire*, p. 107; PIERRET, *Vocab.*, p. 205).
9. « Il ne brille pas celui qui fait les travaux manuels d'un journalier » Pap. Sallier I, p. 5, l. 6-7 (MASPERO, *Genre épist.*, p. 28; REVILLOUT, *Rec. égypt.*, VIII, p. 156).

naliers », de , , ⲙⲙⲁⲓⲛⲉ, *quotidie*? Est-ce l'un d'eux que ce marchand Aperchâa qui « vient commencer son service journalier » chez la doctoresse Kit[1]? Est-ce un autre d'entre eux, cet « enfant de manœuvre... » amené d'un autre lieu pour faire un journalier authentique » par un scribe qui, ensuite, lui inculque quelque instruction[2]? Est-ce de leur ouvrage qu'il est question lorsqu'on signale ces « cultivateurs des corvées du roi » , qui ont laissé en friche « les terres à corvées », , également nommées parmi les propriétés de S. M. qu'un chef de ferme inspectera[4]? Est-ce enfin leur service que demande Nebamon, avec des terres, aux champs Aalou, ?

19°

Ce nom désigne certains travailleurs, dont les besognes n'ont rien d'uniforme.

Parmi eux, il y a des ouvriers des mines d'or, convoyeurs et laveurs d'or, établis à Radésieh par Séti Ier, qui lance des imprécations contre tout grand qui les détournerait[6]. Mais ce ne sont pas des mineurs de profession : Amoni, nomarque de la Gazelle, en emmène avec lui 400, puis 600, de chez lui, afin d'aller quérir pour son roi le produit des mines d'or de Nubie, et il dit que c'était « l'élite de ses guerriers » [7]. D'après les papyrus de la XIIe dynastie, ils exercent encore de tout autres métiers. Trois , sous la conduite d'un *khorp*, transportent en bateau des grains de plusieurs espèces[8]; d'autres sont menés par l'un d'eux, *chemsou* et gardien de l'*ârrit*[9]. Certains sont des laboureurs qui cultivent chacun dix aroures pour leur maître, et une aroure, la dîme, pour le Champ d'offrandes (*ahit hekennou*)[10], comme les *ahouïtiou* d'Hapizaoufi. Beaucoup, comme les *aperiou* des lettres de Kawisar et de Keniamon, traînent la pierre depuis les carrières du Fayoum jusqu'aux pyramides et aux temples des rois[11].

1. *Lettre de Kit à Amonkhâ*, n° 13, Pap. Bologne, 1094, p. 10, l. 2 et 5 (Chabas, *Mélanges*, IV, pl. XI et p. 156). — Erman (*Gram.*, p. 69) et Brugsch (*Dict.*, *Suppl.*, p. 548) lisent ⲙⲙⲁⲓ « jusqu'ici ».
2. Papyrus Anastasi V, p. 26, l. 6 (Chabas, *Mélanges*, IV, p. 156; Erman et Brugsch, *ll. cc.*).
3. *Lettre de Pinem à Mahou*, n° 5, Pap. Bologne 1094, p. 3, l. 1-3 (Chabas, *Mélanges*, IV, pl. VIII, p. 146), « les terres situées ici » (Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 548-549).
4. *Lettre d'Amonemant à Pentaour*, Pap. Sallier I, pl. 9, l. 7 (Guieysse, *Revue égypt.*, VI, p. 29, n° 3).
5. Tombeau à Drah' aboul-Neggah (*Rec. de Trav.*, IX, p. 96).
6. Temple de Radésieh (Lepsius, *Denkm.*, III, 140 c, l. 15). — Chabas (*Inscr. de Séti Ier*, *Bibl. égyptol.*, IX, p. 57) rend vaguement par « la population »; de Rougé (*Dict. man.*, *apud* Pierret, *Vocab.*, p. 377) traduit les « enrôlés ».
7. Inscr. de Béni-Hassan (Lepsius, *D.*, II, 122, dr., l. 7 et g., l. 1; Maspero, *Rec. de Tr.*, I, p. 172 et 173).
8. *Lettre d'Arisou*, Pap. Kahoun, VI, 4, l. 6-31 (Griffith, *Kahun*, pl. XXX, l. 25-55, p. 73).
9. *Ibid.*, l. 19 et 32 (Griffith, *Kahun*, pl. XXX, l. 43; pl. XXXI, l. 1 sqq.; p. 73-74).
10. « Rôle des champs du prêtre Hora. — Dénombrement des enrôlés qui sortent comme corvéables en » l'an 33. » Pap. Kahoun, XIII, 1, l. 2 : ; l. 3 : ; l. 4 : (Griffith, *Kahun*, pl. XXI; Moret, *Æ. Z.*, XXXIX, p. 37, n. 1 : « Notice du compte des hommes, » qui ressort du dénombrement des personnes l'an 33 »).
11. *Liste de corvéables* « traînant la pierre pour Hotep-Ousiritsen »

Leur nom, « les enrôlés », *hobsou* ou *hesbou*, venant de ou « compter », fait allusion aux dénombrements et enregistrements incessants auxquels les travailleurs sont assujettis et dont les papyrus du Fayoum offrent des spécimens. Ainsi un « compteur de gens » enregistre les *meniou* du district qui traînent la pierre[1]. Ces recensements, avec les corvées qui s'ensuivent, sont une des misères du paysan[2]. Les scribes[3] qui s'occupent de ces corvéables recensés ont mauvaise réputation : ils passent pour riches, durs et sans scrupules; le misérable (*nemmhou*) invoque contre eux la justice d'Amon[4].

Inutile donc, malgré les rapprochements possibles, malgré l'analogie de femme mariée, liée, *conjux*[5], de remonter à la racine qui donne « enclos », « pêcher », et, avec le : « envelopper », « corde », « mesure agraire », « pays vignoble », « vigne, nome ».

Cependant, tout en retenant le sens d'« enrôlés », je me demande s'il n'y aurait pas lieu de substituer une autre lecture à celle de *hebsou*. Le signe n'est jamais, dans , accompagné d'aucun complément phonétique : la lecture susdite et le rapprochement de avec « compter » sont plausibles, mais hypothétiques. Le signe est polyphone; même n'est pas forcément identique à . Chabas a signalé incidemment une lecture[6], qui pourrait être ici la bonne. Le passage du chapitre VI du *Livre des Morts* : N. , a parfois pour variantes : , . Le sens d'« enrôlé pour une corvée » convient aussi bien à ce passage qu'à tous ceux où nous avons signalé les . Les corvées énumérées pour l'autre vie, « fertiliser les champs, curer les canaux, transporter les sables », ne sont pas sans rapport avec celles qui occupent les des papyrus de Fayoum. Cette lecture aurait l'avantage de rapprocher ce mot de ceux qui expriment les recensements auxquels ces gens sont soumis : le « rôle » même, le *volumen* où l'on enre-

Pap. Kahoun (GRIFFITH, pl. XV, l. 14). — Cf. *Lettre d'Arisou*, l. 56 : « cinq corvéables traînent » la pierre sans cesse dans la carrière Akou » (GRIFFITH, *Kahun*, pl. XXXI, l. 25 (cf. l. 2 et 13), p. 74). — Pap. Kahoun, I, 1, v° : à la mère d'un qui traîne la pierre, on parle d'un *bok* et du (GRIFFITH, pl. XXVI *a*, l. 20).

1. Papyrus de Kahoun, VI, 21, l. 5 (GRIFFITH, pl. XIV, p. 39).

2. , *Satire des métiers*, Pap. Sallier II, p. 6, l. 8; « le paysan on l'enrôle sans cesse » (BRUGSCH, *Dict.*, p. 994; MASPERO, *Genre épistolaire*, p. 57 : « ses » vêtements sont pour l'éternité »).

3. Cf. les scribes , les , etc.

4. *Prière à Amon* : Pap. Anastasi II, p. 8, l. 5-7 (CHABAS, *Mélanges*, IV, p. 60-62).

5. Papyrus Mayer, A, p. 3; Papyrus de Turin, pl. CIII, l. 5 (GOODWIN, *Æ. Z.*, 1873, p. 39; BRUGSCH, *Dict.*, *Suppl.*, p. 810).

6. CHABAS, *Mém. Soc. Langres*, 1863, t. II, p. 43 (*Bibl. égyptol.*, X, p. 239-240).

7. *Ouchebti* de Hanhan à Langres (*loc. cit.*).

8. Statuette de la collection Major (*loc. cit.*, pl. III); Statuette de Ramsès IV (MARIETTE, *Abydos*, I, pl. 60 *c*).

9. BRUGSCH, *Ægyptologie*, p. 265 et 269. Cf. MARIETTE, *Mon. div.*, pl. 81 : un , appelé aussi .

gistre gens, terres[1] ou objets divers, — [hieroglyphs][1] l'opération du recensement ou la liste qui en résulte. Même ce dernier exemple pourrait mettre sur la voie d'un rapprochement avec la famille des mots [hieroglyphs], « messager ou fonctionnaire », « mission, charge, œuvre », « contrôler, discerner, séparer matériellement, ouvrir » : entre un recensement et un contrôle, une corvée et une fonction, il y a des nuances, surtout pour nous modernes, non une opposition fondamentale.

20° [hieroglyphs], [hieroglyphs] ([hieroglyphs] ou [hieroglyphs])

Le sens de *sodem-âch* ne prête pas à discussion : c'est « celui qui écoute l'appel », « celui qui obéit aux ordres »[1]. *Sodmou* en est une forme abrégée; vraisemblablement aussi *sotem*, et peut-être *sam* (s'il ne se rattache pas à [hieroglyphs] « unir », [hieroglyphs] « guider », ou [hieroglyphs] « immoler »). Rien, là, n'implique plutôt obéissance servile que domesticité libre.

Une seule femme, à notre connaissance, porte ce titre : Bokâa, qui est [hieroglyphs] et [hieroglyphs]; et il se trouve que nous connaissons sa famille qui n'est point servile; son père et son grand-père étaient prêtres [hieroglyphs] de Phrâ; ses frères sont, les uns écuyers de Sa Majesté, d'autres chefs de fermes comme elle[5].

Les dieux, les rois, la reine, les princes et les particuliers ont à leur service des *sodem-âch-ou* ou *sodemou*, qui remplissent près d'eux des offices divers, parfois sous les ordres de [hieroglyphs][6] ou de [hieroglyphs][7]. Au jardin des amours, les domestiques de la bien-aimée « viennent avec leurs préparatifs » servir la collation [hieroglyphs][8]. Près de Satni-Khamoïs, un page [hieroglyphs] se tient prêt à tout appel et disposé à exécuter toute commission[9]. Un *sodmou* tient compagnie au Prince prédestiné, le renseigne sur la nature du chien et prévient le roi de ses désirs[10]. Un [hieroglyphs] du basilicogrammate Anoï lui fait une libation funé-

1. Inscription dédicatoire d'Abydos, l. 84-85 : [hieroglyphs] (Mariette, *Abydos*, p. 54; Brugsch, *Ægyptologie*, p. 265). — Cf. *supra*, p. 7, n. 10.

2. Papyrus de Kahoun, I, 3, l. 2; XIII, 1, l. 3 (Griffith, pl. IX, XXI, et p. 20. Cf. Maspero, *Bibl. égypt.*, VIII, p. 425-426; Revillout, *Revue égypt.*, VIII, p. 170; Moret, *Æ. Z.*, XXXIX, p. 36-37).

3. S'il ne faut pas les lire *arp*, ⲟⲣⲱⲡⲓ (Devéria, *Pap. judic.*, n. 6 = *Bibl. égyptol.*, V, p. 235); mais le dernier exemple de Kahoun serait un argument à l'encontre.

4. Brugsch, *Revue archéologique*, 1869, II, p. 173; *Dict.*, p. 1345; Maspero, *Recueil de Travaux*, II, p. 159-163.

5. Stèle de Houâa, Brit. Mus. 166 (Lieblein, *Noms*, n° 388; Maspero, *Rec. de Trav.*, II, p. 161).

6. Tousa (Stèle de Karoï, Brit. Mus. 294; Lieblein, *Noms*, n° 685). — Ramsès (Stèle 2522 de Florence; Lieblein, n° 971). — Apii (Stèle de Româ, Boulaq; Lieblein, n° 760). — Maspero, *Rec. de Trav.*, II, p. 161.

7. Ari? (Mariette, *Abydos*, III, p. 402-403, n° 1101; Maspero, *Rec. de Trav.*, II, p. 163). — [hieroglyphs] Haroua (*ibid.*, p. 163).

8. Papyrus érotique de Turin, p. 2, l. 10 (Maspero, *Études égyptiennes*, I, p. 227).

9. *Conte de Satni*, Pap. Boulaq n° 5, p. 3, l. 1-2 (Mariette, *Papyrus de Boulaq I*, pl. 31; Revillout, *Roman de Sétna*, p. 118; Maspero, *Æ. Z.*, 1877, p. 133; *Contes*, p. 194, n. 2).

10. Papyrus Harris 500, p. 1, l. 8 et 9 (Goodwin, *Record of the Past*, II, p. 155-156; Maspero, *Études égyptiennes*, I, p. 6; *Contes*, p. 230).

raire[1]. La divine adoratrice d'Amon a des [2] et des [3]. Autour du roi, on voit des « écoutant l'appel du Seigneur de la double terre » [4] — ou bien de tel ou tel roi : « loyal écoutant l'appel de Thotmès III » [5], « écou- » tant d'Amenhotep » [6]. A la bataille de Kadech, seuls répon- dent à l'appel de Ramsès II son écuyer Menna et ses gardes [7]. D'autres sont attachés à diverses administrations royales : au trésor royal [8], aux haras [9], aux celliers [10], aux garde-manger (?) de Ptah [11], aux greniers [12], et même « au bureau » de la cuisson au bois de la confiserie du palais » [12], ou encore au vestiaire [14] ou [13].

Dans les temples, non seulement les dieux ont leurs serviteurs, *sodem-âch* d'Osiris[16], d'Amon[17], de Khîm[18]; mais aussi les animaux sacrés ont les leurs. Les mêmes prêtres sont *bî* ou *bî-oucheb* d'Osorapis et *sodem-âch* d'Apis vivant[19]. Des [20] soignent les ibis sacrés; des [20] nourrissent les éperviers; de même pour les cynocéphales et les serpents[20].

Les nécropoles foisonnent de cette sorte de gens. Les comptes du Ramesséum portent à diverses reprises des livraisons de pains, tantôt pour leur consommation, tantôt par leur intermédiaire [21]. Une satire daube un poète famélique,

1. Tombe de Tell-el-Amarna n° 23, 2e stèle (*Rec. de Trav.*, XV, p. 45).
2. Daniou (Reinisch, *Æg. Denkm. Miramar*, t. VI, VII, p. 113-114; Maspero, *Rec. de Trav.*, II, p. 162).
3. Haroua (Greene, *Fouilles*, pl. X, 1, XI, 1, n° 1119; Maspero, *l. c.*).
4. Khonsou (Mariette, *Abydos*, III, p. 407, n° 1109). — Nibdouaou, figuré derrière Ramsès II (Stèle n° 86 de Turin; Maspero, *l. c.*). — Panmanâbou (Statue de Turin, Maspero, *Rec. de Trav.*, II, p. 177). — Ce dernier exerçant dans l'*Ast-mât*, il se peut qu'il s'agisse de rois défunts.
5. Ousirhât, Stèle n° 44 de Saint-Pétersbourg (Lieblein, *Æg. Denkm.*, p. 24 et pl. 26, n° 26; Maspero, p. 162). Peut-être doit-on lire comme au précédent exemple.
6. Bok, Stèle de Boulaq (Maspero, *Rec. de Trav.*, III, p. 111).
7. Pylône de Louqsor (Brugsch, *Ægyptologie*, p. 311).
8. Hor, Stèle de Vienne n° 120 (Lieblein, *Noms*, n° 873). — Ptah-pasaou (Mariette, *Abydos*, III, p. 291). — (Maspero, *Rec. de Trav.*, II, p. 162).
9. Séti, Stèle de Toulouse n° 31 (Dulaurier, *Stèles fun. égypt. du Musée de Toulouse*, 1836, p. 3-6, pl. I; Maspero, *l. c.*).
10. Nakhtoukha (Mariette, *Abydos*, III, p. 389, n° 1071; Maspero, *l. c.*).
11. Soutihos (*ibid.*, p. 394-395, n° 1082; *l. c.*); cf. « aliments ».
12. Sibemhabi (?) (Mariette, p. 430, n° 1149; Maspero, *l. c.*).
13. Khonsou, cité plus haut, n. 4.
14. Papyrus Mayer B (Goodwin, *Æ. Z.*, 1873, p. 106; Pierret, *Vocab.*, p. 563).
15. Nom propre, Pap. de Boulaq n° 12, l. 3 (Goodwin et Pierret, *ibid.*).
16. Paounchou (Mariette, *Abydos*, III, p. 448, n° 1189; Maspero, *l. c.*). — Mès (*ibid.*, p. 449, n° 1193).
17. Méri (Stèle Brit. Mus. n° 282 : Lieblein, n° 686). — Men (?) (Stèle Brit. Mus. n° 297 : Lieblein, n° 560). — Amonemapt (Turin). — Amonast et Ousirhat (Stèle de Stockolm n° 42 : Lieblein, n° 789). — (Maspero, *l. c.*).
18. Ari (?) (*cit. supra*, p. 9, n. 7).
19. Stèles démotiques du Sérapéum nos 39, 107, 124, 191 (Revillout, *Revue égypt.*, VI, pl. 6, 7, 8, p. 141-142, 146-147).
20. Papyrus démotiques du Louvre nos 3266 et 3268 (Revillout, *Revue égypt.*, II, pl. 35).
21. Papyrus de Leyde I, 350, v°, col. 2, l. 14, 23, 27; col. 3, l. 7, 17, 32; col. 4, l. 2; col. 5, l. 20 (Spiegelberg, *Rec. de Trav.*, XVII, p. 146-151).

chanteur intolérable qui va offrir ses services dans les vieilles nécropoles, s'engage comme *sodem-âch* et aide-sacrificateur; mais, en somme, ne sait rien faire[1]. En effet, c'est dans la nécropole de Thèbes que l'on trouve le plus grand nombre d'exemples de ce titre; mais les [illegible] y occupent des emplois très divers[2]. Nofir-abou est gendarme (*mâza*) de Ptah[3]. D'autres servent d'escorte au roi quand il vient dans le quartier des morts [illegible][4], ou tiennent l'ombrelle au-dessus de lui [illegible][5]. D'autres dirigent les travailleurs de la nécropole en qualité de [illegible][6], de [illegible][7], de [illegible][8], de [illegible][9], de [illegible][10], de [illegible][11]; ou représentent près d'eux le pouvoir sacerdotal ou royal comme scribes des ouvriers[12] d'Amon de Karnak [illegible], basilicogrammates ou sigillaires du roi [illegible][13] et [illegible][14]. D'autres exercent de leurs mains quelque métier, relatif aux funérailles, comme celui de ciseleur [illegible][15], celui de gardien des portes [illegible][16] ou de suivant [illegible] et [illegible][17]. Leur office propre est d'assister le *khrihabi* pendant les cérémonies funèbres; mais quelques-uns occupent eux-mêmes quelquefois les rangs, plus élevés dans le culte funéraire des anciens rois, de [illegible][18], ou de [illegible][19], ou, plus explicitement, de [illegible][20].

1. Papyrus démotique de Vienne n° 31, v. 82-83 (Revillout, *Poème satirique;* Brugsch, *Æ. Z.*, 1888, p. 39; *Ægyptologie*, p. 312).

2. Les stèles ou statuettes qui nomment des *sodem-âch* leur donnent rarement un autre titre : je relève seulement celles de Nofirabou, Amonnakhtou, Nibnofir et Karo (cf. ci-après). En général, il faut rapprocher deux monuments au même nom. Je ne cite parmi les divers employés de l'*Ast-mât*, énumérés par Maspero (*Rec. de Trav.*, II, p. 166-199, et III, p. 103-111) que ceux qui portent le titre de *sodem-âch*.

3. Stèle Belmore, v°, l. 2 (Birch, *Coll. Belmore*, pl. VI, 1; Devéria, *Bibl. égyptol.*, IV, p. 150).

4. Amonnakhtou, Stèle n° 149 de Turin (Maspero, II, p. 179).

5. Aapouhti, *sodem-âch*, Stèle de Panib (*Coll. Belmore*, pl. V, 2-3 : Maspero, II, p. 174), *hbs bht*, Disque de Boulaq (Maspero, III, p. 103).

6. Anhourkhâoui, *sodem-âch*, Stèle Belmore (pl. X, 1; Maspero, II, p. 169), *mir katou* et *hir astiou*, Tombeau de Deïr-el-Médineh (Lepsius, *Denkm.*, III, 2 *d*; Maspero, II, p. 170).

7. Nibnofir, Stèle B 4 de Copenhague (V. Schmidt, *Textes de C.*, 1878, p. 10; Maspero, II, p. 181). — Nofirhotep, fils de Nibnofir, *sodem-âch*, Stèle Belmore n° 267 (Birch, pl. XVIII; Lieblein, n° 684; Maspero II, p. 181), *hir astiou*, Porte de Turin n° 129 (Maspero, *ibid.*). — Qaha, *sodem-âch*, Stèle Belmore n° 85 (pl. V, 2), *hir âstiou*, Statue de Turin; *âa*, Statue du Louvre, salle funéraire D (Maspero, II, p. 192-193). — Anhourkhâoui (*loc. cit.*) et Stèle n° 48 de Turin (Maspero, II, p. 192). — Notons encore que, outre Nibnofir, plusieurs *hir astiou* ont des fils *sodem-âch* : Boqa, Stèle Belmore, pl. VII (Maspero, II, p. 173). — Panib, Stèle Belmore, pl. V, 2 et 3 (Maspero, II, p. 174).

8. Anhourkhâoui, *loc. cit.*, et Statue du Louvre, salle historique, P 338 (Maspero, II, 170).

9. Ramès, *sodem-âch*, Statue de Turin; *m-a* et *ân souten*, Stèle n° 300 de Turin (Maspero, II, p. 185).

10. Anhourkhâoui, Statue du Louvre (*loc. cit.*).

11. Amonemouaa, *sodem-âch*, British Museum (Lieblein, n° 1354; Maspero, II, p. 169), *âa n dot*, Disque de Boulaq (Maspero, III, p. 103). — Qaha (*loc. cit.*).

12. Nibrâ, *sodem-âch*, Stèle Belmore 267 (*loc. cit.*), *ân astiou m ast mât*, Statue du Louvre, salle des dieux V (Maspero, II, p. 191, *ân astiou n Amon m ast mât*, Stèles n°s 307 et 123 de Turin), Stèle Belmore, pl. X *b* (Maspero, II, p. 182-183), *ân astiou n Amon n Apt*, Disque de Boulaq (Maspero, III, p. 103).

13. Ramès, *loc. cit.*, *supra*, n. 9.

14. Anhourkhâoui (cf. *supra*) a les deux titres, Stèle Belmore, pl. XIII (Maspero, II, p. 170).

15. Karo, Stèle n° 169 de Turin (Maspero, II, p. 196).

16. Penboui, *sodem-âch*, Stèle n° 6 de Turin; — Statue n° 173 de Turin (Maspero, II, p. 176).

17. Du même, Tombeau de Khâbekhenit (Lepsius, *Denkm.*, III, 2 *b*; Maspero, II, p. 190); Stèle de Boulaq n° 162 (Lieblein, n° 993; Maspero, II, p. 177).

18. Nibrâ, *sodem-âch* (*l. c.*), *khrihabi n Amenhotep*, Disque de Boulaq (Maspero, III, p. 103).

19. Pandiaou, *sodem-âch*, Stèles n°s 285, 302 et 149 (?) de Turin (Maspero, II, p. 178-179), *ouâb*, Disque de Boulaq (Maspero, III, p. 103). — Panmanâbou, Statue et vase 94 de Turin; Statue du Louvre; Disque de Boulaq (Maspero, II, p. 177, et III, p. 103).

20. Anhourkhâoui, Stèle P 338 du Louvre (Maspero, II, p. 170).

21° [illegible]

Dans les *roudou* on a vu successivement des maçons, des agriculteurs, des inspecteurs, des employés. En effet, on les voit occupés à des besognes diverses.

Dans l'affaire des tombes violées, ceux de la grande nécropole des princes [illegible] prennent part à l'enquête, contribuent au rapport et sont députés vers la ville; leur rôle prépondérant dans la vérification les signalait comme experts en maçonnerie[1], et leur nom rappelait celui de la pierre de grès [illegible] : c'est à tort, toutefois, qu'on a pu croire qu'ils s'occupaient de fabriquer des stèles[2]. Dans sa campagne d'Asie, Thotmès III en a près de lui pour évaluer les terres et surveiller la rentrée des moissons, [illegible][3]. A Abydos de même, ceux dont Ramsès II munit le temple sont joints aux laboureurs « pour produire du blé » [illegible]; de là, la traduction « paysans » et l'étymologie [illegible], faire « croître » les maisons et les moissons[4]. On les trouve encore associés à des [illegible] ou [illegible], de concert avec des scribes et un chef de barques, pour détourner des grains[5]. Cependant une inscription de Bubastis semble assigner les fonctions de géomètres à ceux de la maison royale qui, suivant les ordres d'Osorkon II, « n'ont pas retranché de terre » à la ville de Thèbes, c'est-à-dire au domaine d'Amon[6]. Aussi bien pourrait-on les transformer en sommeliers du temple de Séti-Ménéptah, pour lequel ils prennent livraison de vins, de liqueurs et de fruits[7], ou bien en mariniers ou en emballeurs, si l'on ne devait reconnaître des vérificateurs ou contrôleurs[8] dans les gens qui, après l'emballage, gardent entre les mains les écritures qui servaient à vérifier des ballots de laine, [illegible][9]. La complicité de six d'entre eux, [illegible] dans le complot contre Ramsès III[10] n'apprend peut-être rien sur leur compte, sinon que certains exerçaient leur office dans le palais royal (ce que prouve par ailleurs le texte de Bubastis);

1. Papyrus Abbott, pl. I, l. 3; II, 1, 7; III, 9, 15; IV, 6; V, 10; VII, 9 (Birch-Chabas, *Le Papyrus Anastasi*, *Revue archéol.* = *Bibl. égyptol.*, IX, p. 293; Maspero, *Enquête*, p. 216 sqq. et 276). Cf. Birch, *Papyrus Harris*, pl. 31, l. 5-7 : « chiefs of constructors ».

2. Papyrus Anastasi VIII, 1, l. 12 (*Select Papyri*, pl. CXL, l. 12; Chabas, *loc. cit.*).

3. *Annales de Karnak* (Lepsius, *Denkm.*, III, 32, l. 31; Chabas, *Mélanges*, III, p. 170; Maspero, *Mageddo*, *Bibl. égyptol.*, VIII, p. 233).

4. Inscription dédicatoire d'Abydos, l. 85 (Mariette, *Abydos*, pl. 7; Maspero, p. 54 et n. 5; Brugsch, *Dict.*, p. 881).

5. Papyrus de Turin, pl. 53, l. 9 (Spiegelberg, *Æ. Z.*, 1891, XXIX, p. 77).

6. Naville, *Bubastis*, pl. 6; trad. Maspero, *Revue critique*, 18 3, I, p. 387.

7. Papyrus Anastasi IV, p. 7, l. 8-9 (Chabas, *Mélanges*, IV, p. 81 et 93).

8. Chabas, *Mélanges*, III, p. 53 sqq. et 170-172, à propos du Papyrus Abbott.

9. Papyrus Anastasi VIII, p. 1, l. 12 (Chabas, *Mélanges*, IV, p. 69 et 75).

10. Papyrus judiciaire de Turin, col. 4, l. 6-11 (Devéria, *Pap. judic.*, pl. II, p. 22-24 et 49 = *Bibl. égyptol.*, V, p. 116-117 et 138); cf. Papyrus Lee I, l. 4 (*ibid.*, pl. VI, p. 125 = *Bibl. égyptol.*, V, p. 197). — Stèle de Panehesi, [illegible], Vienne, n° 55 (*Rec. de Trav.*, IX, p. 44; Lieblein, *Noms*, n° 877; Brugsch, *Dict.*, p. 881; *Suppl.*, p. 741).

toutefois le hasard ne fait point seul que le nombre de ces gens, coupables « d'avoir entendu les conversations des conjurés avec les femmes du *khent* sans les dénoncer », égale celui « des femmes des gens de la porte du *khent* » , condamnées pour conversations avec les conjurés[1]; c'est donc encore un autre métier.

Les rois en ont à leur service, comme Thotmès après Mageddo[2]; ils en mettent d'autres au service des temples, au même titre que tout le personnel haut et bas : ainsi Ramsès II en donne à Osiris d'Abydos[3], ou Ramsès III à Amon et à Horus[4]. Mais ce ne sont pas des esclaves. Jamais ils ne sont présentés comme *haqou*. Un poste leur est assigné comme à des , à des , à tous autres [5]. Ce sont des fonctionnaires. Toutefois leur titre doit être plutôt générique que spécifique, car, dans les *cursus honorum* et les épitaphes, on ne le trouve pas accolé à un nom propre.

Leur rang dans la hiérarchie, soit entre les maires de villes et bourgs et les chefs de corvée (*âa astiou Hon-f*), d'après le Manuel Hood[6], soit d'après le projet de recensement envoyé au scribe Kawisar entre le scribe de la table et le chef des servants (*zaï chemsou*[7]), montre sûrement en eux de petits fonctionnaires. Le dénombrement de l'expédition d'Hammamât sous Ramsès III les range en compagnie et à la suite des chefs du bétail, prophètes et scribes[8]. On en trouve comme chefs subalternes des Mâzaiou[9] et d'autres préposés à la défense de la ville [10]. Plusieurs passages du papyrus Harris montrent bien leur situation intermédiaire : entre les hauts fonctionnaires et les travailleurs vulgaires. D'après l'un, Ramsès III, outre ses autres munificences, a renouvelé le personnel, *sarou* (ou *ouerou*) et *roudou* du temple d'Amon[11]; il leur a confié le bétail destiné aux sacrifices, conjointement avec des *mourou menmennou*, des scribes, et des *mourou astiou* (?), et, au-dessous d'eux, des gardiens (*saou*) nombreux[12]; et parmi ses dons il cite avec complaisance les grandes statues, « cœurs des » œuvres (c'est-à-dire soit chefs-d'œuvre, soit centre où convergent les travaux) des » grands, des flabellifères, des *roudou* et des hommes du pays, que Pharaon a donnés » en garnissant l'Amonium pour qu'ils travaillent (?) et obéissent éternellement[13]. » De

1. Papyrus judiciaire de Turin, col. 5, l. 1 (*loc. cit.*, pl. III, p. 27 et 157 = *Bibl. égypt.*, V, p. 120 et 121).
2. Cf. *supra*, p. 12, n. 3.
3. Cf. *supra*, p. 12, n. 4.
4. Papyrus Harris I, pl. 7, l. 4 et 9; pl. 59, l. 11; pl. 60, l. 1.
5. Cf. *ibid.*, pl. 59, l. 11-12 (*supra*, t. XXVII, p. 196, n. 12); pl. 7, l. 4; pl. 11, l. 1, etc.
6. Papyrus Hood, l. 19 (Maspero, *Études égyptiennes*, II, p. 8 et 44-45).
7. Papyrus hiératique de Leyde, I, 348, l. 4 (Chabas, *Mélanges*, IV, p. 133, pl. 6).
8. Stèle d'Hammamât (Lepsius, *Denkm.*, III, 219 *c*, l. 16; Brugsch, *Ægyptol.*, p. 229).
9. Papyrus Anastasi V, p. 27, l. 1 (Brugsch, *Dict.*, p. 881; *Suppl.*, p. 741).
10. Sarcophage de Nesptah à Boulaq (Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 741).
11. Papyrus Harris I, pl. 7, l. 4 :
12. *Ibid.*, pl. 7, l. 9 (Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 741).
13. *Ibid.*, pl. 11, l. 1 :

même, dans le temple d'Hor-khent-khrati, il a mis tous les hommes et tous les *roudou* nécessaires « pour y exécuter leur besogne »[1], et, d'autre part, il a institué des prophètes et des *roudou* : ceux-ci, sous l'autorité des premiers , « feront travailler » les *samdotou* du dieu et commanderont dans son domaine » [2]. Sur la flotte expédiée en Pount, il y a, en dehors de l'équipage (*astiou* et *chemsou*) et pour le commander, des , chefs de barbares, des *roudou*, et des ou sergents[3]. Enfin, parmi eux et à leur tête, on distingue des scribes , importants personnages à chacun des quels sont subordonnés environ 2000 serfs de Râ, au même titre qu'à des grands, majordomes, etc.[4].

On appelle encore *roudou* le chef d'une famille, « procureur, fondé de pouvoir » de ses frères et sœurs ou de ses cousins, administrant leurs propriétés et les représentant en justice. Ainsi Nofirâbou[5], dans un procès sous Ramsès II, ainsi Khaï et Ournouro, mère de Mès, dans l'affaire de l'oasis de Nécha[6], portent le titre de . Le dernier exemple montre que ce nom s'applique même à des femmes.

Il reste beaucoup de vague dans leur emploi : sont-ils des experts[7], des employés[8], des clercs de notaires[9], des mandataires, des agents d'affaires ou ἐπιστάται[10], des inspecteurs[11], des surveillants ou *nazir*[12]? En tout cas, ce ne sont pas de simples ouvriers plus ou moins esclaves : leur condition est certainement supérieure à la plupart de celles que nous avons étudiées jusqu'ici. C'est à cause des premières traditions que je crois devoir m'occuper d'eux ici.

Mais aucune racine, signifiant « examiner » ou « négocier », ne se rapproche de . Ne faudrait-il pas revenir à la première explication par Birch du signe , sorte de ceinture appelée encore aujourd'hui, en Abyssinie, *rat*[13]? Il existe un verbe « lier »; et l'on traduirait naturellement les « attachés », les « hommes-

1. Papyrus Harris I, pl. 59, l. 12, à pl. 60, l. 1 : .

2. *Ibid.*, pl. 59, l. 11. On notera la différence entre « faire travailler », synonyme de *khorp*, et « faire le travail », synonyme de *ar outou* (47/9) et de *oucheb* (11/1).

3. *Ibid.*, pl. 77, l. 9.

4. *Ibid.*, pl. 31, l. 5-7. Cf. pl. 10, l. 3-6; pl. 51 *a*, l. 3-8.

5. Cf. Erman, *Gerichtverfahren*, *Æ. Z.*, 1879, p. 73.

6. Tombeau de Mès à Saqqarah, l. 3 N et 8 N (Loret, *Æ. Z.*, 1879, p. 5-6; Moret, *ibid.*, p. 34).

7. Chabas, *Mélanges*, III, p. 170-172, et IV, p. 75.

8. Devéria, *Pap. judic.*, *loc. cit.*, *supra*, p. 12, n. 10.

9. Revillout, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 125; Aug. Baillet, *Le roi Horemhou*, p. 33 = *Bibl. égypt.*, XVI, p. 197.

10. Revillout, *Chrestomat. démot.*, p. 432 sqq.; cf. *Revue égypt.*, IV, p. 159, des « agents du roi, agents » des prêtres d'Isis », ou simplement « agents d'Isis », dans les inscriptions démotiques de Dakké et Philé; l'un d'eux est ministre du roi des Éthiopiens. Cf. *Revue égypt.*, V, p. 76, n. 2; VI, p. 120 sqq., 133.

11. Brugsch, *Dict.*, p. 831; *Suppl.*, p. 740-741; *Ægyptol.*, p. 215, 229, 314.

12. Maspero, *Études égyptiennes*, *loc. cit.*, *supra*, p. 13, n. 6.

13. Birch-Chabas, *Le Papyrus Abbott* (*Bibl. égyptol.*, IX, p. 298).

liges » du roi, [1], ou des dieux, « nombreux sont les ser- » viteurs d'Osiris »[2]. De cette racine dériverait bien aussi le sens « alliés, parents »[3], s'il pouvait s'appliquer à plus de cas. Ou bien tout bonnement ces gens seraient les « hommes à ceinture », comme d'autres sont les « hommes à collier », sans que cela préjuge et nous apprenne rien sur leurs fonctions et leur état social, les Égyptiens antiques n'ayant cure des philologues à venir.

CONCLUSION[4]

Cette étude est loin encore de comprendre tous les termes qui s'appliquent aux plus basses classes de la population.

1. Papyrus Rhind, p. 21, l. 1 (Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 740).

2. *Livre d'honorer Osiris*, p. 1; Papyrus 3079 du Louvre, col. 110, l. 7 (Pierret, *Études égyptologiques*, I, p. 21; *Vocab.*, p. 316).

3. Brugsch (*Dict.*, p. 880 et 881) distinguait d'abord deux mots *roudou*, l'un signifiant cultivateur ou inspecteur, l'autre signifiant : « der Gebundene *scilicet* durch Freundschaft und Verwandschaft », origine du copte ⲣⲱⲙⲉ, *cognatio*, et ⲣⲉⲙ-ⲣⲱⲙⲉ, *cognatus*, dont il donnait deux exemples : [5] « fils du » royal parent » (Pap. Rhind, p. 21, l. 1), et [6] « faisant vivre son clan » (Statue d'Harmhabi à Turin, l. 11), — dont il abandonna au moins un (*Suppl.*, p. 740).

4. *Addenda* aux paragraphes précédents :

§ 1° [7]

(*Supra*, t. XXVII, p. 32, dernière ligne.)

Dans le protocole de Pépi Ier, le titre [8] a pour pendant [9] : les deux mots [10] et [11], quoique ce dernier manque de déterminatif, me semblent des équivalents désignant le royaume et les sujets, l'Égypte et les Égyptiens.

[1] Pyramide, l. 65 (*Rec. de Trav.*, V, p. 167).

(P. 32, n. 1.)

On pourrait encore admettre que [12] « ventres » signifie « hommes » par synecdoche, comme ailleurs, « visages » dans [13], ou dans d'autres langues « têtes », « âmes » et quelquefois « bouches ».

(P. 33, n. 3.)

A propos de [14] on pourrait rapprocher l'une de l'autre les trois expressions suivantes : [15], traduit au décret de Canope[a] par βουλευταί, ἐπισταταί, où l'on voit les conseillers du roi, qui « sauvent » ou « triturent les affaires », — [16][b] des subordonnés qui « mènent à bien les affaires », mêlés aux serviteurs et gens de métier, — et [17] ou [18][c], gens qui « font les choses », assimilés aux *miratiou* et *bokou*.

[a] Stèle de Tanis, l. 15/19, 16/30, 35/72, 36/73 (cf. Pierret, *Vocab.*, p. 295).

[b] Tombeau de Khoumhotpou à Béni-Hassan (L., *D.*, II, 124 *a*, l. 12; Maspero, *Bibl. égypt.*, VIII, p. 119-120).

[c] Sarcophages de Bercheh (Lacau, *Rec. de Trav.*, XXVI, p. 67-73; J. Baillet, *Journ. asiat.*, 1904, p. 327).

§ 2° [19]

(*Supra*, t. XXVII, p. 35, l. 5.)

Aux exemples de *chemsou* de maîtres divers, on peut ajouter le *chemsi* d'un *erpâ*[a], — celui de simples *sodmou*[b], — celui d'Asari, [20] du grand intendant Mirouitensi[c].

De parti pris, j'ai éliminé tous ceux qui désignent un métier déterminé, ainsi : « rameurs », « gabiers », « boulangers »,

---

[a] Smentooui, grande stèle de Mérenptah (MARIETTE, *Sérapéum*, pl. 21).
[b] *Supra*, t. XIX, p. 11, n. 17.
[c] *Conte du paysan*, Pap. Berlin II (GOODWIN, *apud* CHABAS, *Mél.*, II, p. 262; MASPERO, *Contes*, p. 41).

(P. 35, n. 14.)

Aux *chemsou* de divers temples, ajouter ceux du temple de Thot (*supra*, p. 36, n. 15), — ceux du temple funéraire d'Ousiritsen avec leurs quarteniers (Stèle anonyme : MARIETTE, *Abydos*, III, n° 667), — ceux d'Apwaïtou avec leur chef (Stèle d'Haga au Louvre : BRUGSCH, *Thesaurus*, VI, p. 1459).

(P. 36, l. 2.)

Parmi les occupations diverses des *chemsou*, noter celle du *chemsou* Amès[a], qui, placé au milieu des magasins de l'armée, a l'air de faire pour son maître le compte des approvisionnements.

[a] Tombeau de Pehsoukher (*M. M. C.*, V, p. 290).

(P. 36, l. 7.)

A divers degrés de la hiérarchie, un *mour*, un scribe, des contrôleurs du gynécée royal, sont dits semblablement « en service »[a].

[a] Pap. jud. de Turin, pl. IV, l. 6-11; V, 9-10 (DEVÉRIA, p. 20-28 = *Bibl. égypt.*, V, p. 115-124).

(P. 37, n. 3.)

Pour d'autres exemples de *chemsou* du roi et des dieux, cf. Aug. BAILLET, *Collection Desnoyers*, 1878, p. 34-35, n. 2 (= *Bibl. égypt.*, XVI, p. 41). — Cette note relève des *chemsou* attachés à diverses administrations : (LIEBLEIN, *Noms*, n° 475), (LIEBLEIN, n° 325), (Louvre C, 85 : LIEBLEIN, n° 485), (n° 269); — et leurs chefs hiérarchiques : (LIEBLEIN, n° 633; cf. *supra*, p. 36, n. 12), (LIEBLEIN, n° 677), (LIEBLEIN, n°s 136 et 353; *Æg. Denk.*, pl. XXIII), (PIERRET, *Cat. Louvre*, salle hist., 567; — Stèle anonyme : MARIETTE, *Abydos*, III, n° 667; cf. MÜLLER, *Rec. de Trav.*, IX, p. 173).

(P. 37, n. 4.)

Noter, dans le décret d'Osiris, leur mention après les grands dieux du nome d'Agert, les *khou* et les *hosou* dans l'*ouskhit* d'Osiris, , mais avant le grand juge du nome d'Agert, tous les dieux et déesses de At-Zamaout et les âmes justes à l'ouest de Thèbes (BRUGSCH, *Thesaurus*, VI, p. 1418).

(P. 37, l. 10.)

Aux dieux dont se réclament des suivants, ajouter : Amon[a], Hâthor[b], Khont-Amenti[c].

[a] On souhaite à l'*am-khent* Amenôthès de « voir Amon dans sa belle fête de la nécropole et de le suivre » dans ses temples » (LORET, *M. M. C.*, I, p. 53, l. 23).
[b] *Livre des Morts*, XLVII, l. 2.
[c] *Ibid.*, CXLIV, l. 11 (Aug. BAILLET, *loc. cit.*).

(P. 37, n. 10.)

Cf. Cercueil de Moutemapt (*Æ. Z.*, 1859, p. 50). — Un grand personnage thébain sous la XXVI[e] dynastie, Aba, raconte avoir joué auprès de la reine le rôle de *si-mer-f* dans le temple de Nitocris, et celui de « suivant » de Sokaris », quand la reine exécuta des rites pompeux en l'an 26 (Statue d'Aba : DARESSY, *Ann. Inst. d'Ég.*, 1904).

§ 3°

(*Supra*, t. XXVII, p. 193, n. 2, l. 2.)

Cf. , Louxor (GAYET, *M. M. C.*, XV, pl. 62); , Bubastis (NAVILLE, pl. 4, l. 3); et Thot disant de lui-même : « Ma Majesté a mis en écrit » (MARIETTE, *Abydos*, I, pl. 22).

« pâtissiers », « confiseurs », ouvriers qui creusent et taillent la pierre ou le bois, « menuisiers », « charpentiers », « mineurs »,

(XXVII, p. 194, 3e alinéa, *in fine*.)

Le roi lui-même était prêtre de tous les dieux et s'intitule, par exemple, [a]. Il y a jusqu'à des dieux qui portent ce titre : ainsi Thot, qualifié [b].

[a] *Rituel d'Amon*, chap. II (MORET, p. 16 : « Moi, je suis l'esclave vivant de Râ. » — Peut-être « la Majesté » incarnée de Râ »).

[b] *Abydos* (MARIETTE, I, pl. 52 *b*, sous la l. 35).

(XXVII, p. 196, 2e alinéa, *in fine*.)

On peut bien soupçonner que les donations de certains rois, de Ramsès III par exemple, ne sont que la confirmation de dons antérieurs : la charte d'Osorkon II à Bubastis[a] en fournit une preuve en même temps que de la dépendance héréditaire des *honou*. Le roi donne à Amon, pour le domaine de son nouveau temple, des femmes qui appartenaient au dieu comme *honitou* « depuis le temps des ancêtres », mais en d'autres localités « en tout temple »; il spécifie de plus que ces femmes constitueront par leur travail un revenu annuel au dieu : leur condition tient donc à la fois de celles du serf et du tenancier.

[a] Bubastis : Éd. NAVILLE, *The festival Hall*, pl. 6; MASPERO, *Revue critique*, mai 1893, p. 387.

(XXVII, p. 197, l. 9.)

Un grand personnage, le *souten-rekh* Chéré[a], s'intitule du roi Senda, et son fils Si du même roi.

[a] MARIETTE, *Mastabas*, p. 92-93. — Peut-on objecter que le chef peut n'être pas de même condition que ses subordonnés? Non, car le même Chéré est du roi Pirabsen, et un autre de ses fils simple *ouâb* de Pirabsen.

(XXVII, p. 197, n. 4.)

A Béni-Hassan, Khnoumhotpou constitue également son en le dotant de champs et de serfs (*miratiou*) transmissibles à sa postérité (Grande inscr., L., *D.*, II, 124; MASPERO, *Bibl. égypt.*, VIII, p. 154 et 162). — Voir d'autres contrats de *honou ka* : DE ROUGÉ, *Inscr. hiérogl.*, pl. 1; BRUGSCH, *Thesaurus*, V, p. 1210-1212; MARIETTE, *Mastabas*, p. 318. Aug. BAILLET, dans une étude inédite sur ces textes, les montre soumis à la juridiction des *sarou*.

(XXVII, p. 197, *l. ult.*)

Le vol de *honou* était prévu et réprimé par les lois; le Décret d'Harmhabi en témoigne[a], ainsi que la Confession négative[b].

[a] « Un autre (individu) vint se plaindre en disant à S. M. : On m'a volé mes esclaves mâle et femelle » (Décret : *Rec. de Trav.*, VI, p. 44-49).

[b] On peut douter si signifie bien : « je n'ai pas fait maltraiter l'esclave » pour son maître », ou : « je ne l'ai pas fait pécher contre son maître », « je ne l'ai pas suborné ».

(XXVII, p. 199, l. 13.)

A l'intronisation d'Hâtchopsou[a], assistent par privilège les [b], conjointement avec les nobles royaux, les dignitaires *sâhou*, les amis et le chef des *rekhiou*.

[a] NAVILLE, *Rec. de Trav.*, XVIII, pl. 2 et p. 98; *Deïr el-Bahari*, III, pl. 60.

[b] « Hérauts du palais » (NAVILLE) ou « esclaves de cour » (MORET, *Royauté pharaonique*, p. 79). Ce peut être l'unique exemple du mot écrit alphabétiquement.

§ 5e

(*Supra*, t. XXVII, p. 204, n. 5.)

Citer : « le chef d'atelier est préposé à l'ouvrage » (Pap. Anastasi II, p. 7, l. 1 : A. BAILLET, *Bibl. égypt.*, XV, p. 274).

§ 7e

(*Supra*, t. XXVII, p. 207, après le 3e alinéa.)

Comme *hon*[a] et *chemsi*[b], *bok* a toujours été en corrélation avec *neb* « maître », c'est-à-dire « chef » ou

« métallurgistes », « orfèvres », « artisans en cuivre », « cordonniers », « barbiers », « pêcheurs », « chasseurs »[1], etc., etc. J'ai éliminé aussi tous les mots dont le sens est plutôt moral ou sentimental que social : ou les « petits », les « pauvres »[2], les « petits », les « malheureux », les

« propriétaire »[c], ou avec « maitresse »[d]. Toutefois la qualité de *bok* ou même de *haq* n'empêche pas d'être noble, et peut même s'opposer à *hon*, ainsi : « Je viens, dit le figuier du Jardin des fleurs, vers une mai-
» tresse qui certes est noble comme moi et n'est pas une esclave
» ; moi donc, je suis le serviteur , ... prisonnier
» de la bien-aimée[e]. »

[a] *Anok hon khu n neb-f* (*supra*, p. 199, n. 6); — *an ten-f neb r hon-f, boqt r hont-s* (*supra*, p. 209, n. 3).

[b] *Neb chemsou achou* (*supra*, XXVII, p. 37, n. 4).

[c] *Bok chems neb-f* (*supra*, p. 34, n. 4); — *boku msa neb-sen* (p. 210, n. 3); — *bok khu neb-f* (p. 210, n. 4); — — *bok meri neb-f* (le *smer* Auu, Louvre C 163 : PIERRET, *Vocab.*, p. 468; — cf. *Rec. de Trav.*, II, p. 59 et 71; discours d'Onou-Amon, *supra*, p. 211, n. 11); — « Jamais serviteurs en furent ainsi traités par leurs maitres », dit Khnoumhotpou à Béni-Hassan (L., *D.*, II, 124; MASPERO, *Bibl. égypt.*, VIII, p. 155); — « que le serviteur ne vienne pas importuner le maître » (Pap. moral dém. Leyde, p. 4, l. 2 : REVILLOUT, *Journ. asiat.*, 1905, p. 210).

[d] Cf. XXVII, p. 209, n. 3, *supra*[a]; — et Pap. érot. de Turin, *infra*[e].

[e] Pap. érotique de Turin : MASPERO, *Études égyptiennes*, I, p. 224.

(XXVII, p. 208, l. 3.)

Le traité entre Ramsès II et les Khétas[a], dans les souhaits ou menaces à l'adresse des observateurs ou violateurs de ses stipulations, assimile aussi la maison (ou les gens de la maisonnée) et la terre avec les serviteurs .

[a] Traité, I, 31-32 (BOURIANT, *Rec. de Trav.*, XIII, p. 158; MASPERO, *Hist. or.*, II, p. 402).

(XXVII, p. 210, n. 4.)

Cf. Khnoumhotpou, *supra*, p. 207, n. [c].

(XXVII, p. 210, n. 9.)

Dans une légende d'Ibsamboul (L., *D.*, III, 194), où Amon soumet à Ramsès III tous les pays qu'il a créés et qui viennent , le mot *bok*, régi par le verbe , ne peut signifier ni « travail », ni « apports » (il en est d'ailleurs parlé ensuite), mais seulement « hommage rendu par la parole ».

(XXVII, p. 211, n. 3.)

Pour les *bokou* de divers dieux, cf. *supra*, p. 38, n. 1.

(XXVII, p. 211, l. 7.)

De même, des noms théophores de femmes, Bokit-Maout[a], etc.

[a] Stèle de Nassou (MARIETTE, *Abydos*, I, pl. 49).

§ 8[a]

(XXVII, p. 214, l. 6.)

Un simple *hon-ka* reçoit du baron Khnoumhotpou[a] des champs et des serfs.

[a] Tombeau de Béni-Hassan (L., *D.*, II, 124; MASPERO, *Bibl. égypt.*, VIII, p. 154 et 162).

1. Cf. *Satire des métiers*, Pap. Sallier II et Anastasi VII (MASPERO, *Genre épistolaire*, p. 48-72); *Manuel de hiérarchie*, Pap. Hood (MASPERO, *Études égyptiennes*, II, p. 1-66; BRUGSCH, *Ægyptologie*, p. 211-221); *Lettre de Bokenptah à Kawisar*, Pap. de Leyde I, 348, p. 10 (CHABAS, *Mélanges*, IV, p. 130-133 et pl. 6; BRUGSCH, *Ægyptologie*, p. 223-227), etc.

2. Cf. CHABAS, *Mélanges*, IV, p. 60-61; BRUGSCH, *Dict.*, p. 762, et *Ægyptologie*, p. 296 et 299; GRIFFITH, *Pap. Kahun*, p. 21.

« misérables », les « indigents ». J'écarte aussi ceux qui, comme « sergents » ou « adultes » et « jeunes gens »[2], désignent parfois des serviteurs ou des colons, mais par des qualités manifestement étrangères à leur état[3]; — de même les « bons », les « jeunes », s'appliquant aux corvéables et spécialement aux conscrits militaires; — de même encore, tous ceux dont l'acception est trop étendue : [4], les « générations », les « classes », le « peuple », [5] et le « public », la « foule », les « hommes » désignant tous les Égyptiens par rapport aux autres races[6], s'accolant aux noms étudiés ci-devant : [7], ou les remplaçant.

Tous les termes retenus nomment des catégories d'individus exerçant tantôt un métier, tantôt un autre, d'après les textes où ils sont relevés. Tous cependant nomment des individus subordonnés : parmi eux, la plupart ne jouissent manifestement pas de leur pleine et entière liberté, parfois réduits à leur condition par la conquête; certains, cependant, occupent les plus hautes situations dans l'état.

Qu'expriment ces noms par leur structure intime? Font-ils allusion à un état de réelle servitude?

En général, nous avons vu qu'ils prêtent à plusieurs interprétations étymologiques. Avant de choisir, groupons-les suivant les idées qui en ressortent.

A peu près isolée est l'étymologie la plus obvie de , à savoir « chose » sans personnalité, « biens » du propriétaire au même titre que les objets inanimés. Je n'oserais comparer ni , entendu « des corps », non des hommes complets, ni , compris comme variante de « patrimoine », c'est-à-dire « la valetaille dont on a hérité ».

Tout au plus pourrait-on en rapprocher ,

1. Inscription dédicatoire, l. 45 (MARIETTE, *Abydos*, I, pl. 6; MASPERO, p. 29).

2. A tout hasard, je rapproche de cette catégorie le mot désignant des serviteurs qui fabriquent ou servent de la bière au Jardin des fleurs. (Pap. de Turin, p. 2, l. 10 : MASPERO, *Études égypt.*, I, p. 228 : « vassaux »). Cf. « les habitants d'Abydos » (Stèle du Louvre C, 232 : PIERRET, *Rec.*, II, p. 22); « un homme ou qui que ce soit » (Inscr. de Pinozem III, l. 17 et 18 : NAVILLE, p. 10); « individus de toutes sortes » que ce soit, hommes ou femmes » (*Décret d'Amon*, l. 3 : MARIETTE, *Karnak*, pl. 41; BRUGSCH, *Æ. Z.*, 1881, p. 37; MASPERO, *Deïr el-Bahari*, p. 694). Le mot ne signifie pas « espèces »; mais il est peu précis. Avec d'autres déterminatifs, il signifie : « veau » ; — « vêtement » (*Conte de Thoti à Joppé*, pl. I, l. 11); — « choses » (Pap. Boulaq n° 9; CHABAS, *Égyptologie*, p. 37).

3. Je ne sais que faire de , d'ailleurs rare (DE HORRACK, *Æ. Z.*, 1868, p. 5; PIERRET, *Vocab.*, p. 192).

4. Cf. CHABAS, *Mélanges*, IV, p. 106; *XIXe Dynastie*, p. 28-29; MASPERO, *Bibl. égypt.*, I, p. 56; BRUGSCH, *Dict.*, p. 1695; *Suppl.*, p. 1392; *Ægyptologie*, p. 293-298.

5. Cf. BRUGSCH, *Æ. Z.*, 1876, p. 71-77.

6. Sarcophage de Séti I (L., *D.*, III, 135-136; CHABAS, *Études*, p. 93).

7. Pap. Abbott; Pap. de Leyde I, 350; Pap. Harris I, pl. 12 *a*, 1; pl. 57, l. 11; etc.

et en expliquant les trois premiers par avec le sens du latin juridique dans *mancipia* et *in manu*, et en dérivant le nom des derniers de et « posséder »; explications qui semblent forcer l'acception de ces mots, dont l'idée d'autorité sans celle de propriété rend un compte suffisant. Si l'on veut ajouter à l'idée de possession, ce serait une possession à perpétuité .

L'idée de conquête et d'asservissement par la violence se retrouverait à la rigueur, mais non nécessairement, avec la racine dans , et même écrit , avec dans . Mais justement les mots qui ordinairement désignent les prisonniers de guerre, et , cessent de leur être appliqués une fois qu'on les a transplantés en Égypte où ils deviennent , , etc.

Le trope d'un ethnique, qui s'impose pour « gendarmes », d'abord non d'une peuplade libyenne vaincue, permettrait de voir dans les , les , les , des Asiatiques, des Arabes, des Nubiens capturés et asservis. Diverses raisons ébranlent cette interprétation, bien ruinée pour les prétendus Sémites.

Il est difficile d'admettre le sens de « consacrés », proposé pour deux de ces mots, de « vouer par une libation » (sens hypothétique), et de « oindre ». Si la raison que les prêtres étaient voués à leur dieu semble s'appliquer au , elle tombe à faux pour les *samdotou* qui n'étaient jamais des prêtres; elle n'est vraisemblable ni pour les *honou* ni pour les *samdotou*, serviteurs du roi et des particuliers; elle n'explique rien pour les autres catégories de prêtres de nom identique ou semblable à celui de serviteurs très laïcs, (cf.), (cf.), et (cf.).

L'idée de commandement et d'obéissance explique bien un certain nombre de ces mots. Indiscutablement, vient de « suivre », et les « suivants » de tout rang obéissent en subordonnés, non en esclaves. Il n'y a pas deux explications pour « entendant l'appel » et son abrégé , auquel se rattachent vraisemblablement , peu sûrement et très problématiquement . Le nom des marque leur soumission ou sujétion, s'il ne signifie pas une appropriation juridique; et de même , ainsi que et . Par analogie avec « dessous », on pourrait penser aux prépositions « après » et « avec » pour expliquer (cf. le titre de) et , qui seraient ainsi la « suite » et l'« entourage ». ou ϩⲱⲛ « commander », venant de « pousser, faire avancer », demeure la racine la plus vraisemblable de , sinon de et les « commandés ». « diriger, guider » pourraient se proposer de même, mais moins sûrement, comme origine de et de . Les et seraient ceux « qui rendent hommage » à plus grand et plus fort qu'eux.

Bon nombre de noms s'expliquent par le métier que les gens exerceraient. Ainsi les , les , et même les seraient des « cultivateurs », de « labourer », ou de « rameau », venant de , signifiant aussi bien « faire croître » une plante, ou « pousser » en parlant d'elle, que « pousser » un homme pour le « faire avancer », et finalement de « frapper » la terre d'une houe, aussi bien qu'un homme de la main ou du bâton. Les seraient aussi des agriculteurs, des gens « qui font pousser », de « croître », à moins d'être des « maçons » qui s'occupent des ou « pierres de grès ». De même, les seraient des « laboureurs », de « bêcher »; — les des « piocheurs », de « piocher »; — les seraient aussi des « piocheurs », de « piocher », à moins d'être des « tisseurs », de « tisser »; — les des « semeurs », de « grains », ou des « tisseurs », de « fils d'un tissu »; — les ou des « moissonneurs » ou « batteurs de grains », de « aire à battre »; — les et des « broyeurs de grains », de « farine », ou bien des « tisserands », de « tisser »; — les *astiou*, des « haleurs » de bateau, de « corde », ou bien des « employés des funérailles », de « tombe »; — les *qotiou*, des « maçons », de « bâtisse », ou des « mariniers », de « naviguer », ou des « potiers », de « tour », ou des « façonneurs » de toute sorte de « forme »; — « façonneurs », aussi les comme les , de « former », selon un modèle; — le un « sacrificateur », de « égorger »; — les des « bourreaux », de « trancher »; — les et les des « porteurs », de et « porter »; — les , les , les , des « manouvriers », de « main » — les , les , les , des « bouviers », de ou « bœufs », et de « veau » ou « chien ».

Le mode de travail ou de rémunération les aurait fait appeler , de « salaire », , de « produits du travail » ou « redevances », ou , de « heure », , de « journée », de « éternité ».

Le défaut commun de toutes ces explications est que, si les exemples se multiplient, chaque étymologie proposée exclut plusieurs des occupations constatées.

Plusieurs de ces mots ne dérivent-ils point de racines impliquant l'idée de « petits »? On songe au double sens de *puer* en latin, de page au moyen âge, de garçon aujour-

d'hui. Malgré l'orthographe, « serviteur » semble venir de ou « descendre, être petit ». Les et se mêlent tout naturellement aux et « petits ». Doit-on aussi rapprocher de « enfants », , de « fils héritier » ; — et , de « jeunes gens » ; — , de ou « enfant » et « foule, vulgaire » ?

Faut-il y voir une nuance plus forte de mépris? Traitait-on les basses classes de la population de misérables, de coupables, d'ennemis? Voulait-on rappeler par là leur origine aux descendants d'étrangers captifs? Alors pourrions-nous invoquer les étymologies suivantes : « faible, las, misérable », ou « ennemi », aurait engendré au lieu d'en venir; — le « mal » expliquerait ; — « vil » serait racine de ; — « pécheur », de ; — « impur », de ; — « vice », ou « ruine », de ; — « rebut », de ; — « malheur » (cf. « misérable ennemi »), de ; — de « criminels » et « ennemis », on aurait glissé à ; « souffrir » et « mourir » assombriraient le sens de . De pareilles étymologies établiraient un intermédiaire entre les dénominations de « malheureux, misérables », écartées *a priori* de cette étude, et d'autre part celles où l'on retrouve l'idée de razzias ou de conquêtes. Ce seraient celles qui donneraient aux mots le sens le plus voisin de celui d'esclaves. Mais chacune prise à part semble bien arbitraire.

On a tenté d'expliquer certains de ces mots par l'idée de lien soit entre le serf et la terre, soit entre le serviteur et le maître. D'après cette théorie, « lier, envelopper » aurait donné , et de ou viendraient et , qui signifieraient des gens « tenus à la corde », ou, par figure, des « attachés ». Ces mots ne sont pas seuls dans ce cas. On peut comparer avec « lier » et PAT « ceinture » (c'en est l'étymologie la plus plausible); — avec « corde, fil » et « enrouler » ; — et avec « lier » ; — avec « corde » ; — avec « corde », « envelopper » ; — avec « corde à mesurer ». Semblable dérivation vaut pour « collier » et ou toujours pris comme titre d'honneur; mais on doit manifestement la repousser pour « baron », comparé à « cordage ».

De la corde qui enchaîne les hommes, passons à la corde qui mesure les terres, nous toucherons à l'origine de divers mots qui désignent les habitants du pays. Ainsi « corde » donne , , , « mesure agraire, vignoble, district,

nome »; d'où . De même, et donnent « embrasser, étendue », puis et « champs »; d'où et . Peut-être « large » en vient-il aussi, et crée à son tour « territoire » inondable du nome, et « ferme »; d'où . Peut-être entre et se placerait « domaine » comme intermédiaire.

Dans le même ordre d'idées, mais avec d'autres points de départ, comme les sont les « gens du nome » ou , ainsi les (cf.) sont les gens du domaine » ou « du territoire » rural et urbain d'une cité , et les sont « ceux du district » ou plus exactement du bassin d'inondation . A tous ces gens convient, par son étymologie, le nom de « paysans » qui, par son usage, leur convient aussi le plus souvent, ainsi qu'aux habitants des terres inondables, alternativement marais ou labours, et aux , ou habitants des terres labourées ou du bassin d'inondation. A la même catégorie se relieraient les « terriens », habitants d'une terre patrimoniale , ou simplement d'un domaine (de « étendue »), et les dépendant soit d'une « domestiques » ou « employés d'une administration », soit des d'une nécropole, « hommes des tombes », dont le service les entraînerait quelquefois très loin, à toutes sortes de besognes subsidiaires.

Parmi toutes ces étymologies divergentes et contradictoires, l'examen des syllabiques servant à écrire les mots ne permet guère de choisir. S'il n'y a pas de doute pour , , « gens du nome, de la ville, des champs », si et évoquent naturellement l'idée de culture des plantes, l'assimilation de ces deux noms à ne s'impose pas absolument, tandis que l'explication d'une consécration par un vase renversé ne paraît pas solide; si le premier signe de représente une corde, il ne figure pas moins bien l'étendue qu'elle mesure ou circonscrit; le veau qui écrit n'est rappelé par le sens d'aucun des mots connus auxquels il sert d'initiale. Quant aux ou , c'est à propos d'eux surtout qu'éclate l'insuffisance du criterium; car, si est la houe, une navette, une entrave, ou un district, le nom des *miratiou* ne peut refléter à la fois tant d'origines.

Des étymologies envisagées, beaucoup apparaissent fausses tout d'abord, parce que l'on prendrait pour racine un dérivé soit du mot même à expliquer, soit d'une racine commune. Les plus ingénieuses ne sont pas les plus sûres. Celles qui se rapportent à des métiers sont trop exclusives. La plupart de celles qui font allusion à la faiblesse, la misère, le crime, l'hostilité ou la conquête sont suspectes. Celles qui rappellent l'expression de serfs « attachés » à la glèbe, sentent l'anachronisme, malgré la ressemblance des civilisations féodales de l'Égypte et du moyen âge. Celles qui ont trait à l'habitat m'inspirent plus de confiance; cependant elles ne rendent pas compte de tous les noms.

Le plus sûr guide reste donc encore la comparaison des divers passages où chaque mot est employé.

Toutes ces données réunies ne permettent point d'assigner à l'esclave aucun de ces mots comme son nom propre. Ceux-là mêmes qui le plus souvent s'appliquent à des captifs asservis, à des individus vendus ou poursuivis dans leur fuite, *chemsou, honou, bokou,* s'appliquent également aux compagnons du roi, à de hauts fonctionnaires. Que les autres rappellent une subordination, un métier ou un domicile, ils ne contiennent pas l'idée de servitude.

Peut-être les partagerait-on légitimement en deux classes, dont les uns seraient plus ou moins vaguement des « serviteurs » ou « domestiques », les autres des « paysans ». Les uns, *chemsou, bokou, sodmou, kheri-dot,* peut-être *amou* et *khetou,* dépendent plus directement du maître qu'ils suivent, pour lequel ces petites gens travaillent, dont ils écoutent les ordres, toujours sous sa main, dans son entourage ou à sa suite. Leur dignité peut s'élever avec le rang de leur maître. Les autres, *honou, meratiou, nezitiou, zatiou, sidiou, samdotou, ouhouitiou,* etc., sont placés sur une propriété foncière et en suivent le sort, que le maître en soit homme ou dieu, et que le fonds soit un petit domaine ou un nome entier : mais le nom de ces derniers signifie parfois tout autre chose. Sans doute, les *hospitiou* et les *nouïtiou* sont les administrés d'un nome ou d'un bourg; le *sokhiti* et le *honouti,* des campagnards ou laboureurs; les *miratiou,* les travailleurs d'un canton ou d'un grand domaine; les *awâïtiou, ahoutiou, ouhoutiou,* les exploitants d'une ferme avec ses champs ou ses pacages : peu importe l'origine du nom de la circonscription habitée, qu'il signifie terrain cultivé, pioché ou mesuré, enceinte ou surface, ou même patrimoine. En revanche, les *honou* sont probablement des gens qui reçoivent des ordres; les *neziou* de petites gens et la *nezit* du petit monde; les *kherou* des sujets ou des inférieurs; les *sidiou* ou *souatou* des gens occupés aux céréales. Certaines corvées réclamaient les *zatiou* à merci et toujours, les *amou-ounnout* à certaines heures, les *manatiou* à certains jours. Les *astiou* et les *samdotou* travaillaient comme ouvriers à toutes sortes de besogne, sans que j'ose m'arrêter à une étymologie pleinement satisfaisante de leur nom[1].

1. Si l'on exigeait que chacun des mots étudiés reçût une traduction unique et qu'à un seul d'entre eux fût réservé chaque équivalent, m'efforçant de concilier les étymologies, les occupations constatées et la tradition des traducteurs, je proposerais la liste suivante :

.....	ceux qui suivent :	suivants, [collectivement : la suite].
.....	ceux qui travaillent sous des ordres :	esclaves.
.....	ceux qui travaillent pour plus grands :	serviteurs.
.....	(?) :	ouvriers, artisans, [une équipe].
ou	(?) :	serfs (?), artisans (?), semeurs (?).
.....	gens des champs :	campagnards.
et	gens de cultures :	cultivateurs.

Que tous ces noms rappellent la subordination, un habitat, ou un genre de travail, ils peuvent aussi bien convenir à des travailleurs libres, à des corvéables, à des serfs qu'à des esclaves.

Nous aboutissons, non à une solution définitive, mais à de nouvelles questions qui exigeraient un examen spécial et que je n'entreprendrai pas de traiter ici au risque de surcharger cette étude déjà longue.

Qu'était donc l'esclavage en Égypte?

Qu'est-ce qu'un état social qu'aucun mot ne nomme ou que tant de noms désignent sans jamais déceler son essence?

---

et , ...	gens de l'*ouhou* ou *ahou* (domaine, ferme) :	tenanciers ou fermiers.
, ...	gens de l'*awâït* (ferme, ergastule) :	valets (de ferme), ruraux.
ou , ...	gens du *mer* (bassin, domaine, district) :	paysans ou colons.
, ...	ceux que dirige une autorité (?) :	vassaux, serfs.
et , ...	mains, gens travaillant des mains :	manouvriers.
, ...	ventres (?) :	gens, [le personnel].
, ...	soumis à une autorité :	subordonné.
, ...	gens dessous, soumis, *subjecti* :	inférieurs, sujets, corvéables.
et , ...	gens avec (le maître ou la maison) :	compagnons, domestiques, [la maison].
et , ...	serviteurs temporaires, gens de l'heure :	desservants.
et , ...	corps (?), serfs de la personne (?), serfs à perpétuité :	gens (?), serfs (?).
ou , ..	haleurs (?), piocheurs (?), journaliers (?) :	manœuvres.
et , ...	petites gens :	petits (sujets, vassaux, serfs).
et , ...	ceux qui écoutent les ordres : ...	domestiques, servants.
, ...	dénombrés, enrôlés :	corvéables.

NOTES SUR LES MONUMENTS DE LA PÉRIODE THINITE

PAR

RAYMOND WEILL

I. — *est-il bien un nom royal?*

On n'a pas oublié l'article de 1897 dans lequel Sethe[1], publiant pour la première fois quelques-uns des monuments d'époque thinite trouvés par Amélineau à Abydos, montra que sur ces fragments figuraient plusieurs noms royaux de la Ire dynastie connus par les listes classiques. Le plus remarquable de ces noms royaux était celui de , évidemment le *Merbap* ou *Merbapen* de toutes les listes hiéroglyphiques[2], *Miebis* des listes grecques et le sixième à partir de Menes, d'après les listes grecques et la liste d'Abydos. Venait ensuite, sur un autre fragment[4], précédé des titres , un signe spécial d'homme debout, porteur d'une sorte de bâton que Sethe, avec Erman, identifiait immédiatement avec le signe d'un roi debout, avec le sceptre, qui sert à écrire le nom du septième cartouche de la liste d'Abydos, probablement à lire *Samsou*[5]; et sur le même fragment on lisait en outre, à côté de la titulature précédente, le groupe , dans lequel Sethe reconnaissait la mention d'un deuxième roi, différent du *Samsou* que nous venons de dire. Pour Sethe, était l'orthographe primitive et véritable du nom que la liste hiéroglyphique classique devait inscrire au cinquième rang sous la forme (Abydos) ou (Turin), *Hesepti*, une faute de transcription due à la similitude des formes hiératiques du et du .

La présence du *Merbap* classique sur les fragments thinites n'a jamais, depuis lors, cessé d'être considérée comme évidente, et l'on apprenait dès 1900, par une inscription de cylindre, que le propriétaire de ce nom royal fréquemment rencontré était identique à l'Horus , *Azab*, de nombreuses inscriptions contemporaines[6]. Le *Samsou* (?) de la liste d'Abydos, lui aussi, comme l'ont voulu Erman et Sethe, semble bien être nommé sur le vase d'Amélineau et dans d'autres inscriptions analogues[7], et un cylindre, publié en même temps que le cylindre précité d'Azab-Merbap permit de

1. *Die ältesten geschichtlichen Denkmäler der Ägypter*, dans *Zeitschrift*, 1897, p. 1-6.

2. L'inscription du fragment publié alors et reproduit ensuite par Amélineau (*Nouv. Fouilles*, I, pl. VIII) : « Le Double-Dieu, le Roi du Sud et du Nord Merpaba », a été retrouvée ultérieurement par Petrie sur de nombreux fragments analogues (*Royal Tombs*, I, VI, 4, 5, 6, 7, 8; II, XLVIII, 102).

3. , Abydos; , Saqqarah; , Turin.

4. Reproduit ultérieurement par Amélineau, *Nouv. Fouilles*, I, pl. XLII.

5. Lecture induite par Maspero (*Notes sur différents points de grammaire et d'histoire*, dans *Recueil de Travaux*, XVII, 1895, p. 68), qui croit pouvoir restituer en le nom très mutilé que porte le papyrus à la même place. La lecture *Samsou*, qui peut appartenir à la figure du prince debout portant une canne, est très séduisante par sa correspondance avec *Semempsès* du même rang de la liste grecque.

6. Identité établie par le cylindre 57 de Petrie, *RT.*, I, XXVI.

7. Plaquettes Petrie, *RT.*, I, XII, 1, XVII, 26, et *Abydos*, I, XI, 9.

constater son identité avec l'Horus *Semerkha*[1], très connu par ses inscriptions thinites et certainement voisin d'Azab. En ce qui concerne enfin le roi , dont l'existence fait l'objet du présent examen, Petrie crut pouvoir, lors de sa publication de 1900, l'identifier avec l'Horus de nombreux cylindres, plaquettes et autres monuments, parce que le groupe ou , précédé le plus souvent de , se rencontre fréquemment sur les plaquettes et cylindres au nom de cet Horus *Den*.

Que , *Siti*, soit un nom royal, et que ce nom soit celui de l'Horus Den, cela semble n'avoir jamais été contesté que par Naville, qui fit à ce sujet une supposition malheureuse[2] et d'ailleurs ne tarda pas à se ranger à l'opinion commune[3]. Cette opinion est principalement exprimée dans le travail d'ensemble où Sethe, en 1902, expliqua à nouveau comment *Siti* est devenu, par erreur graphique, *Hesepti*-Ousaphais[4], et en 1904, dans le résumé d'Ed. Meyer, qui procède de l'exposé de Sethe[5]. Il paraît unanimement entendu aujourd'hui que l'Horus est le roi , *Siti*, dont les copistes défigurèrent plus tard le nom en , *Hesepti*, Ousaphais de la transcription grecque.

Et pourtant, il n'est pas certain que le groupe soit un nom royal ni même un nom propre. Ce doute résulte du fait très simple que le groupe en question se rencontre non seulement dans les inscriptions de l'Horus Den, mais encore en association, réelle ou apparente, avec les noms de plusieurs autres rois de la même époque. L'Horus Azab, roi Merbap, tout d'abord, possède un vase qui ne portait, primitivement, que l'inscription , et sur lequel on ajouta, à côté de ce premier groupe, le cartouche d'Horus d'Azab[6]; sur un autre vase, de même, qui portait , on inscrivit à la suite de ce protocole sommaire les mentions . Sethe connaît ces particularités, qui prouvent seulement, d'après lui, qu'Azab-Merbap était postérieur à Den-Siti, puisqu'il réemployait ses vases[7]. Mais comment expliquer un réemploi de ce genre sans l'enlèvement préalable, par grattage, du nom du roi antérieur? Lorsqu'un vase funéraire inscrit pour l'Horus Ranib, quelques règnes plus tard, était utilisé pour son successeur Noutirni, le nom de Ranib était au moins gratté superficiellement[8]; mais ici, rien de semblable, et Merbap semble s'accommoder parfaitement de l'appellation .

L'Horus Semerkha, roi Samsou (?), est exactement dans le même cas : il possède un vase funéraire dont l'inscription, primitivement , fut complétée[10] par la titulature [11]. Faut-il admettre que Samsou, comme Merbap, s'est approprié des

1. Cylindre 72 de Petrie, *RT.*, I, XXVIII.
2. *Les plus anciens Monuments égyptiens*, II, dans *Rec. de Travaux*, 1902, p. 115, n. 3.
3. *Les plus anciens Monuments égyptiens*, III, dans *Rec. de Travaux*, 1903, p. 215.
4. SETHE, *Beiträge zur ältesten Geschichte*, 1902, p. 23-24.
5. Ed. MEYER, *Ægyptische Chronologie*, 1904, p. 130.
6. PETRIE, *RT.*, I, v, 11.
7. PETRIE, *RT.*, I, v, 12.
8. SETHE, *Beiträge*, etc., p. 24.
9. PETRIE, *RT.*, II, VIII, 12.
10. SETHE, dans *Zeitschrift*, 1897, p. 3; AMÉLINEAU, *Nouv. Fouilles*, I, pl. XLII. C'est précisément le fragment sur lequel Sethe crut rencontrer tout d'abord, en même temps que Sememps̀ès, Siti-Hesepti-Ousaphais.
11. Forme seulement approximative du signe.

vases de son prédécesseur Siti? Voici enfin un autre vase de Merbap, portant l'inscription , et celle-ci[1], plus homogène que les précédentes, semble, au prime abord et sans qu'on puisse l'affirmer formellement, avoir été gravée en une seule fois. S'il en était ainsi, il est évident que le groupe qui précède le nom de Merbap ne pourrait pas être un autre nom royal, et il n'y aurait plus alors d'autre explication possible que de considérer ce vocable *siti* comme une appellation royale de caractère général, un titre que portent indifféremment les trois Horus Den, Semerkha et Azab.

La signification du titre, dans cette manière de voir, serait facile à déterminer. Considéré comme qualificatif, *siti* ou peut-être *sititi* veut dire « celui du Désert » ou « celui des Deux-Déserts », et inscrit à la suite des titres royaux ordinaires , complète la série des titres suivants : « Roi de l'Égypte du Sud, de l'Égypte du Nord et du Désert[2] » ou des *Deux-Déserts*, par quoi il faudrait comprendre sans doute le désert oriental et le désert occidental de l'Égypte. Souvent on rencontre ce groupe de titres [3]; dans nombre de cas aussi, , non précédé des titres ordinaires, accompagne un nom royal[4], ou bien se présente isolément sur un vase[5], ou bien encore sert de légende, sans accompagnement, à la figure du roi marchant ou luttant contre les bêtes sauvages[6].

On se rend compte qu'il y a là une difficulté grave à admettre que *siti* soit un titre; car il n'est pas habituel de voir accompagner la figure royale, en guise de légende, par un titre sans nom propre, non plus que de voir inscrire un titre isolé, au lieu d'un nom, sur un vase funéraire. Observons, cependant, qu'on connaît sur un vase thinite d'Abydos la légende « le lecteur en chef du Double-Dieu[7] », rédaction où le roi n'est désigné que par cette appellation générale. Il est certain que, malgré cet exemple, on penche à se ranger purement et simplement à l'interprétation jusqu'ici acceptée pour *Siti;* mais pourquoi donc alors, dans quatre cas, ses successeurs Azab-Merbap et Semerkha-Samsou (?) voient-ils leurs noms juxtaposés au sien sur des vases funéraires lui ayant appartenu?

La question que nous posons ici intéresse le rangement chronologique intérieur d'un groupe royal particulièrement intéressant et bien caractérisé parmi ceux de la

1. Petrie, *RT.*, I, v, 9; II, xlvii, 31.

2. Sur une stèle au nom de l'Horus Khasekhem (Quibell, *Hierakonpolis*, II, lviii), il semble que l'on rencontre un titre analogue dans le groupe . Dans ce cas, cependant, la qualité d'*iri sit* appartient sans doute à un fonctionnaire, car le groupe précédent est un titre sacerdotal qu'on rencontre, sous la forme , au tombeau de Merab (*Ægyptische Inschriften* de Berlin, p. 99). Ce titre signifie : « celui qui approvisionne le défunt ». Pour le sens du verbe *senem*, voir Brugsch, *Dict.*, p. 768, 1247. Cf., sur divers monuments de l'Horus Den, et au lieu de .

3. Petrie, *RT.*, I, v, 12; xi, 14, et xv, 16; xi, 4, et xv, 18; *Abydos*, I, xi, 8; *RT.*, II, xix, 151; Amélineau, *Nouvelles Fouilles*, I, xlii.

4. Petrie, *RT.*, I, v, 9, 11 (Merbap); II, vii, 7 (Den), où l'on observe l'orthographe , à rapprocher de l'orthographe donnée par l'inscription du revers de la plaquette de Den, *RT.*, I, xi, 5, xiv, 12, 12 A.

5. Petrie, *RT.*, I, v, 8; écrit ici .

6. Plaquette Petrie, *RT.*, I, x, 14, xiv, 9; cylindre *RT.*, II, vii, 5, 6 (Den).

7. Jéquier, dans Morgan, *Recherches*, II, p. 243, n. 1, et Amélineau, *Nouvelles Fouilles*, II, xxii, 8.

période thinite, celui des quatre Horus Den, Azab, Semerkha et Qa. La comparaison des monuments, et surtout l'évolution continue et sans lacune des cylindres d'un bout à l'autre de la période thinite, montre avec évidence que le groupe de ces quatre rois prend place immédiatement après celui des Thinites de la première époque, les Horus Ahou, Zer, Zet et Narou[1]; on peut s'en rapporter au surplus, pour ce qui concerne la situation relative des deux groupes, aux classifications précitées de Sethe et de Meyer. Lorsqu'il s'agit ensuite de mettre à leurs places respectives les quatre rois du deuxième groupe, dont les monuments et surtout les inscriptions sont assez étroitement apparentées pour qu'une classification par comparaison soit fort délicate à établir, on peut observer, avec Sethe[2], que des empreintes de cylindres aux noms d'Azab et de Semerkha ont été rencontrées dans la tombe Q d'Abydos[3], qui est de l'époque de Qa, ce qui prouve qu'Azab et Semerkha sont antérieurs à Qa; appliquant le même principe, dont l'exactitude n'est pas douteuse, on verra qu'Azab est antérieur à Semerkha, parce que plusieurs fragments de vase au nom d'Azab[4] ont été trouvés dans la tombe U, de l'époque de Semerkha. Ainsi se trouve fixé avec certitude l'ordre des trois Horus Azab, Semerkha et Qa. Mais où placer Den par rapport à eux? Si Den est le roi *Siti*, il est certain qu'il est antérieur à Azab, puisqu'Azab et Semerkha ont usurpé les vases de Siti; mais si le roi Siti n'existe pas, on ne voit plus aucun moyen de savoir quel rang appartient à l'Horus Den dans son groupe[5].

Il est extrêmement tentant de considérer que le roi Siti existe, et qu'il est l'Horus Den, car alors Den-Siti se place, chronologiquement, en tête du groupe déjà rangé Azab-Semerkha-Qa; Or, Siti, nous l'avons vu, est devenu *Hesepti*[6], l'Horus Azab est le roi *Merbap*, et l'Horus Semerkha est le roi *Samsou* (?), de sorte que le classement chronologique ainsi fait d'après les seuls monuments thinites et les circonstances de leur découverte se trouve être d'accord, pour ces trois souverains, avec les indications des listes classiques. Mais, précisément parce que la réalité du roi *Siti* permettrait de conclure à cette vérification, il semble nécessaire de ne pas perdre de vue que cette réalité n'est pas dégagée de toute incertitude.

II. — *Perabsen et Sekhemab sont deux Horus différents. Le nom royal de Sekhemab.*

Le nom de 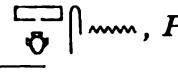 , *Perabsen,* dans la grande majorité des cas, figure dans le

1. L'Horus jusqu'ici appelé *Narmer;* v. le § III ci-après qui lui est consacré.

2. *Beiträge*, etc., p. 26.

3. Empreintes, *RT.*, I, XXVI, 57, et XXVIII, 77; pour cette dernière, cf. p. 26. Observer aussi, à l'appui, que de très nombreux fragments de poterie au nom de Semerkha ont été trouvés dans la même tombe Q (*RT.*, I, XLIV, XLV, XLVI).

4. *RT.*, I, VI, 11; II, XLVI, 7; I, V, 9 = II, XLVII, 31.

5. Nous aurons cependant l'occasion, plus loin (§ IX), en étudiant certaines particularités des inscriptions de cylindres, de voir que celles de Den sont dans un état d'évolution moins avancée que celles d'Azab et de ses successeurs. Tout à fait indépendamment de la question des noms royaux, le classement actuellement admis pour ce groupe royal devrait donc être considéré comme exact.

6. Il n'est pas nécessaire, pour que soit vraie la théorie de Sethe sur 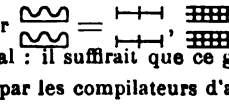 par transcription fautive de l'hiératique, que 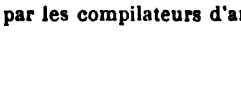 ait effectivement été un nom royal : il suffirait que ce groupe de signification oubliée ait été pris pour un nom royal, à une certaine époque, par les compilateurs d'annales.

cartouche rectangulaire au-dessus duquel on est habitué à voir l'oiseau d'Horus et qui renferme le *nom d'Horus*, le nom divin du roi; mais chez Perabsen, comme on sait, le cartouche rectangulaire présente cette particularité que l'oiseau d'Horus qui devrait le surmonter est remplacé par le quadrupède à queue rigide qui représente le dieu Sit[1]. Dans deux cas, cependant, on trouve le nom de Perabsen sans le titre de Sit, sans encadrement et précédé des titres royaux ordinaires, sur un cylindre d'Abydos[2], sur un vase de cristal[3]; le cylindre est un de ceux dont la grande analogie de rédaction avec certains cylindres de Khasekhmoui et de Noutirkha montre que Perabsen, avec eux, doit être considéré comme faisant partie d'un même groupe royal, voisin du début de la IVe dynastie et le dernier en date des différents groupes thinites que nous arrivons à définir.

Khasekhmoui, comme on sait, lorsqu'on rencontre son nom dans le cartouche rectangulaire, n'est jamais *Horus*, mais toujours *Horus-Sit*, les figures des deux animaux réunies au-dessus de l'encadrement; cette singularité est du même ordre que celle qu'on constate chez le *Sit* Perabsen[4]. On sait depuis longtemps, d'ailleurs, que ces désignations d'*Horus*, *Sit* et *Horus-Sit* sont absolument synonymes; et la remarque qui précède est surtout intéressante parce qu'on ne connaît aucun autre exemple, dans l'histoire du protocole pharaonique, de l'une ou l'autre de ces deux anomalies de rédaction.

Voilà donc un *Sit* Perabsen parfaitement bien défini et catalogué dans un groupe historique. Il en est de même d'un de ses voisins, l'Horus *Sekhemab*, dont les seuls monuments connus sont des empreintes de cylindres qui proviennent, presque toutes[5], de la même tombe P d'Abydos où se trouvaient les deux stèles et la plupart des empreintes de cylindres de Perabsen. Les cylindres de Sekhemab sont de rédaction assez analogue à celle des cylindres du groupe Perabsen-Khasekhmoui-Noutirkha pour que Sekhemab doive être joint à ce groupe royal. Remarquons en passant que Sekhemab est antérieur à Perabsen, puisque des bouchons à son nom se trouvaient dans un tombeau du temps de Perabsen[6]; de même on vérifie que Perabsen est antérieur à Noutirkha, — ce que les monuments auraient suffi à nous apprendre, — par le fait qu'un bouchon de Perabsen a été rencontré dans le grand tombeau du temps de Noutirkha à Bêt-Khallaf[7].

1. Cylindres Petrie, *RT.*, II, xxi-xxii, 173 à 183; Garstang, *Mahasna and Bet Khallaf*, X, 8; stèles d'Abydos, *RT.*, II, xxxi.

2. Petrie, *RT.*, II, xxii, 190, I, xxix, 87; Amélineau, *Nouv. Fouilles*, III, xxvii, 2.

3. Petrie, *RT.*, I, iv, 7.

4. La parenté de Khasekhmoui et de Perabsen deviendrait tout à fait remarquable s'il était vrai que sur certains cylindres, Perabsen, dans le cartouche rectangulaire, fût, non plus *Sit*, mais *Horus-Sit* comme Khasekhmoui : c'est ce que Daressy et Maspero ont cru pouvoir lire sur quelques empreintes trouvées par Daressy à Abydos (Maspero, dans *Rev. archéol.*, 1898, I, p. 307). Il est très probable, cependant, d'après la description donnée de ces empreintes encore inédites, qu'elles proviennent simplement des mêmes cylindres que les empreintes 178 ou 179 de Petrie, *Royal Tombs*, II, xxii, où Perabsen est *Sit* comme partout ailleurs : l'oiseau d'Horus qui fait face à l'animal séthien appartient à la légende du dieu debout devant le cartouche royal, *Horkhouti*.

5. Petrie, *RT.*, II, xxi, 164 à 172.

6. Au cours du § I ci-avant, nous avons établi ou vérifié par le même principe qu'Azab est antérieur à Semerkha et que tous deux sont antérieurs à Qa. Une remarque de ce genre, nous l'avons rappelé, fut faite pour la première fois par Sethe.

7. Garstang, *Mahasna*, X, 8.

L'Horus Sekhemab et le Sit Perabsen sont donc voisins, mais distincts et parfaitement caractérisés l'un et l'autre, deux *Horus* aux noms différents dans le cartouche rectangulaire. D'où vient donc qu'on veuille les identifier l'un avec l'autre? Si étrange que cela paraisse, cette erreur a été si souvent répétée qu'elle est devenue pour ainsi dire classique, et qu'il est nécessaire, pour la détruire, de remonter jusqu'à son origine.

Il existe dans la collection Fl. Petrie une empreinte de cylindre de provenance inconnue qu'il publia en 1899 dans le tome I de son *History* (p. 24) et qui donne, à côté du même titre de fonctionnaire que sur le cylindre de Sekhemab *RT.*, II, 164, le cartouche d'Horus qu'on voit ci-contre. Petrie lit le nom à l'intérieur du cartouche *Semer-Per-En-Ab-Sen,* et considère le roi comme identique avec le Perabsen déjà connu par les bouchons d'Abydos; en 1901 (*RT.*, II, p. 31) il corrige la lecture précédente en *Sekhemperabsen,* et pense que Sekhemab est le nom d'Horus d'un roi dont Perabsen est le nom de Sit : cela explique que, dans nombre de cas, des bouchons au nom de Sekhemab se trouvent dans le tombeau de Perabsen. Griffith, cependant (*RT.*, II, p. 53), n'accepte cette interprétation que sous bénéfice d'inventaire; une seule chose lui paraît certaine, la présence dans le cartouche du nom de Sekhemab.

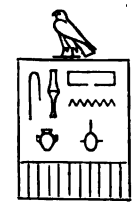

L'erreur de Petrie passe, en 1902, chez Moret[1], et Budge la réédite[2] en l'aggravant d'une affirmation matériellement inexacte, celle de l'existence des cartouches de l'Horus Sekhemab et du Sit Perabsen sur une même empreinte. Sethe, en 1902 également[3], considère l'identité de Sekhemab et de Perabsen comme certaine, pour cette raison tout à fait singulière que dans le tombeau de Perabsen n'ont été trouvées que des empreintes avec l'un ou l'autre de ces deux noms.

En 1903, c'est le tour de Naville[4], qui, adoptant les arguments combinés de Petrie et de Sethe, pense en outre que, puisqu'on a « pour le même personnage les deux dieux, » les deux emblèmes séparés, il est naturel de lui attribuer aussi le nom qui les réunit, » », ce qui donne un roi unique *Hotepsekhmoui Sekhemab Perabsen.*

Ed. Meyer est bien excusable, en raison de tant de témoignages antérieurs, lorsqu'en 1904, rassemblant les données apparemment acquises sur les premières dynasties, il reprend à son compte l'existence du protocole imaginaire « Horus *Sekhemab,* Sit *Perabsen*[5] ». Mais les égyptologues devaient pousser encore plus loin le malentendu.

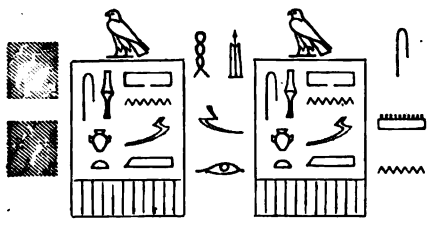

Voici, en effet, une dernière empreinte, trouvée à Abydos et publiée par les fouilleurs de l'*E. E. Fund*[6]. Le nom, dans l'intérieur du cartouche, ne diffère de celui de l'empreinte de la collection Petrie que par la substitution du mot au signe de vase mal caractérisé que nous avions vu à la même place, et

1. *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, p. 36, n. 1.
2. Budge, *History*, I, p. 213.
3. Sethe, *Beiträge*, etc., p. 36.
4. *Les plus anciens Monuments égyptiens*, III, dans *Rec. de Travaux*, XXV, p. 222.
5. Ed. Meyer, *Ægyptische Chronologie*, p. 133-136.
6. *Abydos*, III (1904), IX, 3.

la conviction s'impose, au premier coup d'œil, que la lecture doit être la même dans les deux cas. Or, on a la surprise de voir que A. Gardiner pense[1] qu'il y a là un Horus Sekhemab, dont le nom propre est *Perenmaat*, et que ce roi est différent de l'autre Horus Sekhemab qui s'appelle aussi Perabsen.

Il eût été facile, pourtant, de se dégager de cette erreur. Perabsen et Sekhemab n'ont rien de commun dans leurs noms ni dans leurs personnes. Il existe un seul Horus Sekhemab, et son nom figure dans le cartouche rectangulaire tantôt sous la forme simple de Sekhemab, tantôt accompagné d'une appellation supplémentaire dont deux cylindres, jusqu'à présent, nous ont fourni deux orthographes différentes. Cette addition facultative au nom d'Horus constitue exactement le même phénomène que celui que présentent les inscriptions de Khasekhmoui, dont le nom, comme on sait, figure dans le cartouche rectangulaire tantôt sous la forme simple *Khasekhmoui*, tantôt sous la forme complète *Khasekhmoui Noutiroui hotep oun*(?)-*f*. La forme complète, comme Sethe l'a montré, n'est autre chose que la réunion du nom d'Horus et du nom royal proprement dit[2], de sorte que *Noutiroui hotep oun*(?)-*f* est le nom royal de l'Horus-Sit Khasekhmoui. De même, l'addition qui suit le nom de Sekhemab dans le cartouche ne peut être que le nom royal de ce dernier Horus[3].

La lecture de ce nom royal, *Perenmat*, n'est claire que sur le cylindre d'*Abydos*, III. Si l'on admet, comme il paraît évident, que le nom est le même sur le cylindre Petrie, on est conduit à adopter, pour le dernier signe, une lecture équivalente à , et il faudrait nous demander maintenant s'il existe un signe de vase, ou analogue, qui possède effectivement cette valeur. Or, on en connaît un, celui qui figure dans les différentes orthographes du mot *mati*, « granit de Syène ». Rappelons seulement, sans insister sur les formes du signe aux différentes époques, l'orthographe de l'inscription d'Ouni (l. 39, 40, 47), l'orthographe , du grand papyrus Harris (IV, l. 9; XXVI, l. 7), et l'orthographe ptolémaïque de la stèle de Sehel (l. 14). On voit qu'un certain vase, qui peut avoir un dessin très spécial avec oreillettes retombantes, mais qui ressemble tout à fait, dans d'autres cas, au signe or-

1. *Abydos*, III, p. 39.

2. Sethe, *Beiträge*, etc., p. 37. Sethe a cité, à l'appui, un certain nombre d'exemples de cartouches d'Horus appartenant à des rois de la période memphite, et dans lesquels le nom d'Horus est suivi du nom royal. Rappelons que le fait s'observe plusieurs fois pour Khephrên dans le cartouche rectangulaire (Naville, *Bubastis*, XXXII, B; Berlin 15304 et 1165, *Ægyptische Inschriften*, p. 2; statue en diorite n° 9 du Caire, v. Borchadt dans *Zeitschrift*, XXXVI, 1898, p. 12); mais la date des inscriptions, dans un certain nombre de cas, est peut-être postérieure au règne même de Khephrên. Il en est autrement de plusieurs inscriptions des Ve et VIe dynasties, contemporaines des rois nommés, et qui nous donnent, dans le cartouche d'Horus, Nousirri : , nom d'Horus et nom royal (Magharah; LD., II, 152 *a*), Miriri Papi : , nom d'Horus et *prénom* royal (*Königsbuch*, VI, 25 *d*), Nofirkari Papi : , nom d'Horus et nom royal (Magharah; LD., II, 116 *a*).

3. De même encore, dans la combinaison bien connue *Nar-mer* dans le cartouche d'Horus, le poisson *Nar* est le nom d'Horus et le signe *Mer* le nom royal; car on rencontre parfois le cartouche d'Horus avec le poisson seul, et le signe *Mer* en dehors (v. le § III ci-après). Naville a parfaitement observé cela en 1902 (*Rec. de Travaux*, XXIV, p. 111).

dinaire , a une valeur phonétique correspondant[1] à , , ou , . Il est très probable que c'est le même signe qu'on rencontre, avec la même valeur, dans l'inscription du cylindre de la collection Petrie.

Resterait à expliquer, maintenant, la signification de ce roi royal *Perenmat,* et cela paraît être un difficile problème. On ne peut qu'inscrire ce nom à côté du nom d'Horus *Perabsen,* quelque peu analogue et, lui aussi, entièrement incompréhensible.

III. — *L'Horus « Narou », roi Mer.*

Nous venons de voir que les inscriptions de deux rois de la fin de la période thinite, Sekhemab et Khasekhmoui, présentent cette particularité, rencontrée par ailleurs à l'époque memphite, que leurs cartouches d'Horus renferment quelquefois le nom royal à côté du nom d'Horus auquel appartient proprement ce cadre rectangulaire. Chez Khasekhmoui, le cas est très fréquent; il est exceptionnel chez Sekhemab. Voici maintenant un troisième Horus beaucoup plus ancien chez qui les habitudes de rédaction sont telles que son cartouche d'Horus, normalement, enclôt le nom d'Horus et le nom royal réunis, le nom royal ne sortant de ce cartouche que dans le plus petit nombre des cas. Cette réunion habituelle donne, dans le cartouche, la combinaison *Narou*(?)-*Mer,* qui, pendant longtemps, a été considérée comme constituant le nom d'Horus seul. La vérité se manifesta lors de la découverte des petites empreintes de cylindres *RT.,* I, 91, 92, où le poisson seul est dans le cartouche rectangulaire et le second signe en dehors, et qui furent bien expliquées, en 1902, par Naville[2]. On peut se rendre compte, en outre, que sur deux fragments en pierre[3], ainsi que sur une plaquette d'ébène[4], le nom d'Horus est également constitué par le poisson seul, et l'on voit, par l'analogie de ces circonstances avec ce que l'on constate aux époques suivantes, que le second signe, *Mer,* qui peut à volonté sortir du cartouche d'Horus ou y entrer, est le nom royal de l'Horus dont le nom s'écrit par le signe du poisson *Narou* (?). On sait que cette dernière lecture, pour le signe, n'est pas certaine.

Dans le classement de Sethe, que suit Ed. Meyer[5] et qui est fondé, pour le début de la liste, sur des remarques archéologiques très sérieuses[6], l'Horus *Narou* (Narmer) prend place au second rang, immédiatement après l'Horus *Ahou,* roi Menes, et avant les Horus (?) *Zer* (?) et *Zet.* Maintenant que nous savons que le nom d'Horus de Narou s'écrit par le seul signe du poisson, — comme celui de Zet par le seul signe du serpent, — on peut observer que dans ce premier groupe de la période thinite les quatre noms d'Horus s'écrivent tous par un seul signe, de même d'ailleurs que les deux noms royaux jusqu'ici révélés, et . Cette analogie dans la manière d'orthographier les noms propres est à joindre aux caractères d'analogie archéologique

1. Les questions que soulèvent ce signe et ses différentes formes à travers les âges sont étudiées par Weill dans *Sphinx*, X, p. 11-34 : *Le case* MAIOU.
2. Dans *Les plus anciens Monuments égyptiens*, II, dans *Rec. de Travaux*, XXIV, p. 114.
3. Amélineau, *Nouv. Fouilles*, I, xlii, et Morgan, *Recherches*, II, p. 241, fig. 811; Petrie, *RT.*, I, iv, 2.
4. Petrie, *RT.*, II, ii, 4, x, 1.
5. *Ægyptische Chronologie*, p. 130.
6. Sethe, *Beiträge*, etc., p. 23-34.

relevés par Sethe. Il faut ajouter, d'autre part, que le voisinage des rois du groupe se confirme de la manière la plus complète lorsqu'on examine les inscriptions de leurs cylindres, monuments dont l'évolution est facile à suivre et dont Ahou, Zer et Zet possèdent un grand nombre; Narou, en fait de cylindres à son nom, n'a que ceux des petites empreintes susmentionnées, mais ils sont suffisamment caractéristiques.

Notons enfin, en ce qui concerne particulièrement le voisinage de Zer avec Ahou-Menes, la plaquette d'ivoire au nom de Zer que donne Amélineau, *Nouv. Fouilles,* III, xv, 19, extrêmement analogue aux plaquettes d'Ahou qu'on trouve dans Petrie, *RT.*, II, x, 2 et xi, 2; la plaquette de Zer est également en relation avec celle de Narou dans Petrie, *RT.,* II, x, 1.

IV. — *L'Horus « Zer », roi « Ka » (?).*

Il s'agit de l'un des quatre rois du groupe dont il est question au paragraphe précédent, celui dont on lit *Zer* le nom d'Horus en reconnaissant avec plus ou moins de certitude le signe dans le signe de dessin variable qui figure dans l'encadrement rectangulaire[1]. Ce signe, dont la forme spéciale est parfois bien dessinée[2], se réduit dans d'autres cas à un schéma tel que, avec trois ou quatre branches[3], et alors il ressemble tout à fait au signe ou qui figure dans le cartouche rectangulaire du souverain que Petrie appelle l'Horus *Ka.* Ce cartouche d'Horus est celui qu'on trouve, grossièrement tracé à l'encre, sur certaines poteries d'Abydos[4]; au-dessous du signe que nous venons de dire, dans l'encadrement, figure le signe , dans lequel Petrie voit le nom d'Horus, négligeant le signe supérieur qu'il pense faire partie de l'encadrement rectangulaire.

On doit à Sethe la remarque[5] que, dans la combinaison dans le cartouche d'Horus, le premier signe pourrait être identique à celui qui sert à écrire le nom de l'Horus Zer. C'est donc l'Horus Zer que nous aurions, en réalité, sur les monuments de Ka; mais comment interpréter, dans cette hypothèse, la présence du mot *Ka* dans son cartouche?

Ce qu'on a vu au paragraphe III ci-avant, concernant la rédaction du cartouche de l'Horus Narou, qui tantôt renferme, après le nom d'Horus, et tantôt ne renferme pas son nom royal Mer, fournit pour le nom de l'Horus Zer ou Zer-Ka une explication satisfaisante. Il semble que dans le cartouche de Zer, comme dans celui de son contemporain Narou, on se soit considéré comme libre d'enclore à volonté, avec le nom d'Horus, le nom royal, et qu'en conséquence le signe représente précisément le nom royal de l'Horus Zer. Longtemps avant les Horus Sekhemab et Khasekhmoui, qui enclosent leurs noms royaux, facultativement, dans le cartouche rectangulaire à la suite

1. Petrie, *RT.*, II, i (bracelet), ii, 2 (pierre), v, 1, 2, 4, 7 (plaquettes et vases), xii, 3 (plaquette), xv, 105 à 110 (cylindres); *Abydos*, I, xi, 1 (ivoire); Amélineau, *Nouv. Fouilles*, III, xv, 19 (plaquette), xxvii, 15 *b* (cylindre).
2. *RT.*, II, v, 1, 4.
3. *RT.*, II, ii, 2, xv, 107, 108; *Abydos*, I, xi, 1; *Nouv. Fouilles*, III, xxvii, 15 *b*.
4. *Abydos*, I, i, 1 à 13, ii, 14 à 26, iii, 27 à 33, 34, 35, 36.
5. *Beiträge*, etc., p. 32.

du nom d'Horus, il y aurait donc non pas un roi ancien, mais deux, les Horus Narou et Zer, qui connaissent déjà cet usage et dont les noms royaux nous sont ainsi révélés.

Une difficulté résulte de la présence, dans un certain nombre de cas, du signe isolé dans le cartouche rectangulaire[1]. Parfois, ce cadre avec n'est pas surmonté de l'oiseau : faut-il admettre alors, comme le suggère Sethe, qu'il faut lire simplement , « tombeau »? Par contre, l'interprétation « Horus Zer, roi Ka » se trouve confirmée par l'inscription d'une poterie trouvée par Amélineau[2], dans laquelle on reconnaît, disposés comme ci-contre, le cartouche d'Horus de Zer[3] et en dehors, à côté, le mot *Ka :* combinaison qui paraît être, à la combinaison dans le cartouche, ce qu'est la rédaction des cylindres *RT.*, I, 91, 92, avec le nom royal en dehors, par rapport à la rédaction ordinaire *Narou-Mer* dans l'encadrement.

V. — *Formes anciennes du « Titre d'or ».*

On connaît la rédaction du protocole de Noutirkha-Zosir qui figure au linteau de la porte intérieure de la pyramide de Saqqarah : , et l'on sait que ce protocole se retrouve identique, mais privé des deux derniers signes, sur une stèle d'époque saïte qu'a publiée Mariette[5] : .

Le groupe , comme il a été souvent indiqué, est une forme ancienne du *titre d'or* qui appartient régulièrement au protocole royal à partir du début de la IVe dynastie[6]. Il faut rapprocher de la forme *Ra noub* celle que donne une inscription de cylindre du même Horus Noutirkha provenant de Bêt-Khallaf[7] :

rédaction identique à celle de la pyramide de Saqqarah et de la stèle du Sérapéum, sauf qu'au lieu de nous avons cette fois , *titre d'or* dans sa forme de plus radicale simplicité. Il faut citer également une inscription de l'Horus Den, notablement antérieure par conséquent, et dans laquelle le mot se rencontre dans des conditions tout à fait semblables[8] :

1. Poteries grossièrement inscrites au pinceau. Le plus souvent, lorsque le signe , droit ou renversé, figure seul dans le cartouche rectangulaire, celui-ci n'est pas surmonté de l'oiseau (*RT.*, II, XIII); dans un cas seulement, le cartouche d'Horus avec l'oiseau semble également renfermer isolé (*RT.*, I, XLV, 74).

2. *Nouv. Fouilles*, I, p. 199, n° 34.

3. C'est également à Zer que semblent appartenir les poteries d'Amélineau, *Nouv. Fouilles*, I, p. 252, nos 3 et 5.

4. Le dessin de ce signe, comme on le verra ci-après, est en réalité un peu plus compliqué; mais son identité ne fait pas de doute.

5. *Le Sérapéum de Memphis*, pl., III (1857), 28, n° 1; MARIETTE-MASPERO, *Le Sérapéum de Memphis*, texte (1882), p. 181-184.

6. Protocole de Snofrou au ouady Magharah, LD., II, 2. Avant Snofrou, le titre *Horus d'Or* apparaît une fois chez son prédécesseur immédiat l'Horus *Khaba*, souverain peu connu encore dont il sera question plus loin (§ VIII) à propos de l'établissement de la liste royale.

7. GARSTANG, *Mahasna*, VIII, 1.

8. PETRIE, *RT.*, II, VII, 12. Dans l'inscription originale, le cartouche d'Horus est tourné en sens inverse, face à droite.

L'analogie avec l'inscription de la pyramide à degrés est frappante. Comme l'inscription de la pyramide, celle-ci se termine par le signe du cercle avec embase. D'autre part, à « Soleil d'or », après les titres royaux et le nom d'Horus, correspond ici le groupe « Uræus d'Or »; il semble qu'à l'époque ancienne , , soient des variantes encore hésitantes du *titre d'or* qui devait plus tard se fixer en et , « Horus d'Or », « Sit d'Or[1] ».

Quant au signe , il n'est évidemment autre chose que la représentation symbolique, bien connue dans les hiéroglyphes de toute époque, du *shennou*, orbite du disque solaire et pourtour du monde, de telle sorte que l'inscription de Den est à traduire, en somme : « L'Horus *Den*, Uræus d'Or du circuit du monde ». Dans l'inscription de la pyramide à degrés, le a indubitablement la même valeur, et, pour finir de connaître cette inscription, il reste seulement à expliquer la forme anormale du signe précédent, qui n'est autre chose que le des hiéroglyphes ordinaires avec, en plus, au milieu de la tige verticale, une sorte de boucle ornementale à extrémités retombantes. Comme l'observe Sethe[2], c'est le même signe, ornementé de même, qu'on rencontre sur le montant de porte en pierre d'Hierakonpolis au nom de Khasekhmoui[3]. On sait que ce montant est décoré, comme ceux de la porte de la pyramide à degrés, du cartouche d'Horus-Sit plusieurs fois répété verticalement; mais de plus, dans ce cas, chaque cartouche est flanqué latéralement d'un haut hiéroglyphe ornemental qui est alternativement le et le , chacun de ces signes étant enrichi, en son milieu, de la boucle aux extrémités pendantes dont nous parlions tout à l'heure. Pour le , la forme donnée par le montant d'Hierakonpolis est celle reproduite ci-contre (*a*), et si l'on se reporte à la jolie reproduction du linteau de la porte de la pyramide que donne Segato[4], on se rend compte que c'est bien le même signe qui s'y trouve (ci-contre, *b*), avec l'ornement médian dont Segato a interprété l'extrémité inférieure comme une sorte de feuille triple[5].

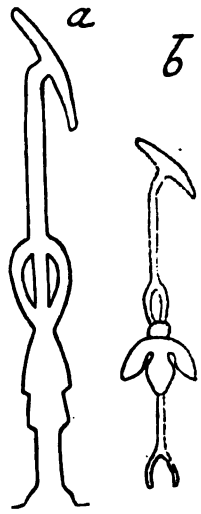

1. Sur l'équivalence des titres *Horus d'Or* et *Sit d'Or*, voir Pleyte, *Sur quelques monuments relatifs au dieu Set*, pl. VII, n° 145, III, n°s 4 et 13, et *La religion des pré-Israélites*, p. 107, pl. III, 13 (cf. LD., III, 35 *e*); Ed. Meyer, *Set-Typhon, eine Religionsgeschichtliche Studie;* Piehl, dans *Proceedings S. B. A.*, XX (1898), p. 198-201; Moret, dans *Rec. de Travaux*, XXIII (1901), p. 25, n. 3.

2. *Ægyptische Inschriften aus den Kön. Museen*, I, 1901, p. 1, où Sethe corrige, pour le signe en question, son erreur d'interprétation (et enlacés) de *Zeitschrift*, 1897, p. 4.

3. Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. II.

4. *Atlante monumentale*, 1837, pl. 37 D. La reproduction autographique récente du Musée de Berlin (*Ægyptische Inschriften*, p. 1) semble indiquer que le monument a sensiblement souffert depuis l'époque de Segato.

5. C'est certainement le même signe qui se rencontre encore, selon une formule ornementale analogue à

Il paraît donc, en fin de compte, que l'inscription de la pyramide à degrés est à traduire comme il suit : « Le roi du Sud et du Nord, le Double-Seigneur *Noutirkha*, Soleil d'Or, richesse du circuit du monde. » Un fait essentiel est que l'analogie de ce texte avec celui de l'inscription de Den et le caractère spécialement thinite qui appartient à ces deux protocoles royaux montrent que la rédaction de l'inscription de la pyramide remonte effectivement au règne de Noutirkha-Zosir[1]. Il n'est pas sans intérêt de remarquer, aussi, que la rédaction de cette inscription royale, conçue dans les anciennes formes d'Abydos, se différencie profondément, *par l'absence du nom royal*, de celle des protocoles de la IVe dynastie : c'est par les textes de ses cylindres de Bêt-Khallaf, bien plus que par ceux de sa pyramide de Saqqarah, que Noutirkha-Zosir se montre voisin du début des temps memphites.

VI. — *Évolution primitive du protocole pharaonique.*

Sethe signalait, dès 1897, qu'une rédaction du protocole de l'Horus *Qa* par le nom d'Horus sans cartouche et simplement précédé des titres royaux, appartenait à un type très fréquent à l'époque memphite. Les mentions royales de l'époque thinite sont devenues, depuis lors, assez nombreuses pour qu'on puisse étendre la portée de cette remarque et voir comment le protocole memphite est sorti de formes antérieures et plus simples. Cette évolution va ressortir du tableau où nous réunissons, ci-après, les formes successives du protocole pharaonique depuis le début. Nous y suivons l'ordre chronologique communément admis et dont nous parlerons, en général, au paragraphe VIII ci-après; nous admettons, malgré les doutes exprimés à ce sujet plus haut (§ I), que *Siti* est un nom royal, celui de l'Horus Den, et, par conséquent, que Den vient chronologiquement en tête du groupe Azab-Semerkha-Qa[2]; nous restituons aux Horus Sekhemab et Perabsen leurs personnalités différentes, confondues à tort jusqu'à présent[3]; nous passons sous silence, enfin, outre le prétendu Horus Ka[4], les Horus Khasekhem et Sanakht, dont le rang, pour des raisons diverses, n'est pas encore certainement déterminé et dont les monuments sont peu intéressants au point de vue qui nous occupe, ainsi que l'Horus très peu connu Khaba, qui entrera en ligne plus loin (§ VIII), à propos de la classification générale.

On sait qu'à l'époque thinite, le nom d'Horus dans le cartouche rectangulaire surmonté de l'animal divin constitue l'essentiel du protocole royal et se passe de toute adjonction dans un très grand nombre de cas. A aucune époque, cependant, le nom

---

celle du montant d'*Hierakonpolis*, à droite et à gauche du cartouche d'Horus au nom détruit que l'on connaît sur un beau fragment de coffret en bois provenant d'Abydos (Amélinkau, *Nouv. Fouilles*, I, pl. XXXI).

1. On sait quels doutes ont été jadis exprimés à ce sujet par Stern, *Zeitschrift*, 1885, p. 10, n. 1 (dans *Randbemerkungen*, etc.), Steindorff, *Zeitschrift*, 1890, p. 111-112 (*Bemerkung*, etc.), et surtout Borchardt, *Die Thür aus der Stufenpyramide bei Sakkarah*, dans *Zeitschrift*, 1892, p. 83-87, et *Zur Baugeschichte der Stufenpyramide bei Sakkarah*, *ib.*, p. 87-94.

2. Sur cette conséquence, qui résulte des monuments et non des listes classiques, voir ce qui est dit au § I ci-avant.

3. Cette question fait l'objet du § II ci-avant.

4. Le nom de ce souverain, probablement identique à l'Horus *Zer*, et roi *Ka*, fait l'objet du § IV ci-avant.

d'Horus n'a été le seul que possédât le roi, et, dès les premiers règnes connus, ceux des Horus Ahou et Narou, on voit paraître un nom royal, à côté du cartouche d'Horus et précédé du titre *nibti* (Ahou) ou sans aucun titre (Narou, Zer?), ou bien encore joint au nom d'Horus dans l'intérieur du cadre (Narou, Zer?), comme nous le rencontrerons plus tard sur les monuments de Sekhemab et de Khasekhmoui :

AHOU : 1 2

1. Horus *Ahou.*
2. Horus *Ahou,* Double-Seigneur *Men.*

NAROU : 1 2 3 4 (sans cartouche)

1. Horus *Narou.*
2 et 3. Horus *Narou,* [roi] *Mer.*
4. [Horus] *Narou,* [roi] *Mer.*

ZER : 1 2 3

1. Horus *Zer.*
2 et 3. Horus *Zer,* [roi] *Ka.*

Les deux dernières rédactions n'appartiennent pas certainement à l'Horus Zer et restent d'interprétation douteuse (voir ce qui est dit à ce sujet ci-avant, § IV).

ZET, , ne nous a pas, à ce qu'il semble, révélé jusqu'ici son nom royal.

DEN : 1 2 avec 3 avec 4 avec

5 6 7 8

Ces rédactions se divisent en deux catégories, suivant qu'elles comprennent ou ne comprennent pas le fondamental cartouche d'Horus. Lorsque le nom royal est présent, il est précédé, à volonté, du titre ordinaire *souten baiti.*

1. Horus *Den.*

2. Horus *Den,* roi du Sud et du Nord *Siti.*

3 et 4. Horus *Den,* [roi du Sud et du Nord] *Siti.*

5. Roi du Sud et du Nord *Siti.*

6 et 7. [Roi du Sud et du Nord] *Siti.*

8. Horus *Den,* Uræus d'Or du circuit du monde. — Dans cette titulature, signalée plus haut (§ V), il faut reconnaître la première manifestation du *titre d'or,* qui semble ne reparaître, ensuite, que chez Noutirkha-Zosir.

Azab. Exactement comme chez Den, mais d'une manière plus certaine et plus explicite, on trouve ici le cartouche d'Horus accompagné ou non du nom royal, et lorsque ce dernier est présent, il est à volonté introduit, ou non, par le même titre *souten baiti* que tout à l'heure :

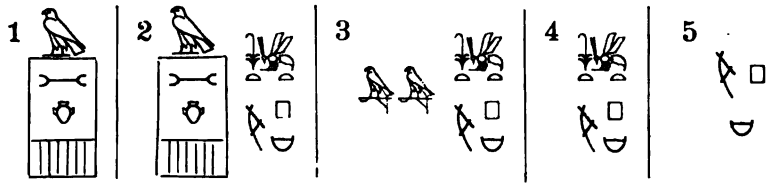

1. Horus *Azab.*

2. Horus *Azab,* roi du Sud et du Nord *Merbap.*

3. Double-Dieu, roi du Sud et du Nord *Merbap.*

4. Roi du Sud et du Nord *Merbap.*

5. [Roi du Sud et du Nord] *Merbap.*

Au n° 3, l'enrichissement du titre royal ordinaire par la préposition du titre inédit *Double-Dieu,* analogue au titre Double-Seigneur que porte déjà l'Horus Ahou, semble être un premier essai de la superposition de titres qui devait prendre, dès le règne suivant, sa forme définitive . D'ailleurs, le titre Double-Dieu ne devait pas immédiatement disparaître; on le retrouve une fois, comme nous verrons plus loin, dans une inscription de Khasekhmoui, et une autre fois, pour désigner le roi, dans une inscription thinite sans nom royal[1].

Semertha. Trois rédactions seulement, très instructives :

1. Horus *Semerkha.*

2. Horus *Semerkha,* Double-Seigneur *Samsou.*

3. Roi du Sud et du Nord, Double-Seigneur *Samsou.*

1. Celle du vase de Morgan, *Recherches,* II, p. 243, n. 1, et Amélineau, *Nouv. Fouilles,* II, xxii, 8.

Le n° 2 a comme analogue le n° 2 d'Ahou. Le n° 3 procède à la fois du n° 2 d'Ahou. pour , et des nos 3 et 4 d'Azab pour et la superposition des titres. Il est capital d'observer que, jusqu'ici, ces divers titres royaux n'ont jamais encore introduit que le *nom royal.*

Qa. Trois rédactions qui correspondent exactement aux précédentes, sauf une modification considérable dans la constitution de la dernière :

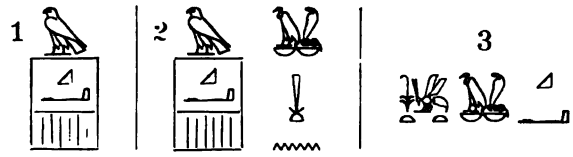

1. Horus *Qa.*
2. Horus *Qa,* Double-Seigneur *Sen.*
3. Roi du Sud et du Nord, Double-Seigneur *Qa.*

On voit quel changement profond comporte cette troisième forme. La titulature *souten baiti nibti,* créée par Semerkha, est conservée, mais les titres royaux qui la constituent introduisent, pour la première fois, le *nom d'Horus sans cartouche* au lieu du nom royal. La coutume ainsi introduite devait se maintenir, et engendrer, par enrichissements successifs de la formule, les protocoles de la IVe à la VIe dynastie.

Hotepsekhmoui. Nom royal inconnu; le nom d'Horus, abrégé une fois en *Hotep,* fait tous les frais des titulatures actuellement connues :

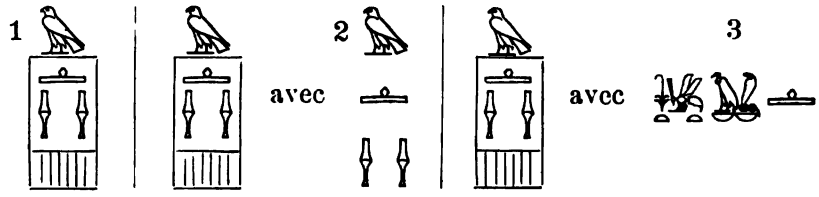

1 et 2. Horus *Hotepsekhmoui.*

3. Horus *Hotepsekhmoui,* roi du Sud et du Nord, Double-Seigneur *Hotep.*

Dans cette troisième forme, on retrouve exactement le n° 3 de Qa, dont nous venons de signaler l'importance, et dont la tradition s'affermit.

Ranib n'a montré sur ses monuments, jusqu'ici, que son cartouche d'Horus :

Noutirni : 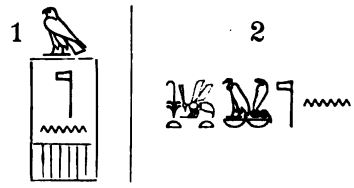

Outre le cartouche d'Horus simple (1), on ne possède que la forme, désormais habituelle :

2. Roi du Sud et du Nord, Double-Seigneur *Noutirni.*

On ignore le nom royal.

Sekhemab. La forme habituelle précédente avec titres royaux manque, jusqu'à

présent, chez Sekhemab, dont on ne connaît que le cartouche d'Horus sous trois formes, la forme simple et deux formes avec le nom royal adjoint à l'intérieur du cartouche, à l'exemple de ce que montrent, une dizaine de règnes auparavant, les inscriptions de Narou et peut-être de Zer :

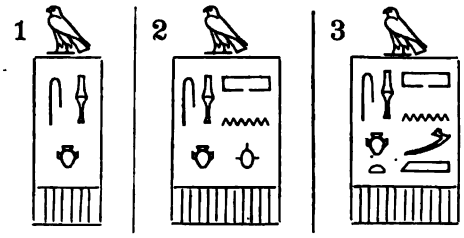

1. Horus *Sekhemab.*
2 et 3. Horus *Sekhemab,* [roi] *Perenmat.*

La réapparition du nom royal dans le cartouche d'Horus est un phénomène d'extrême importance; car cette disposition va devenir habituelle, et sous son influence, le nom royal va se souder à la suite du nom d'Horus et être entraîné, avec lui, dans le protocole avec titres royaux et sans cartouche qui ne comprend, depuis le règne de Qa, que le nom d'Horus : le premier protocole ainsi enrichi que nous rencontrerons est celui de Khasekhmoui.

PERABSEN. Nom royal inconnu. Le nom d'Horus ne donne lieu, sur les monuments connus jusqu'à présent, qu'aux formes consacrées de la période antérieure à Sekhemab :

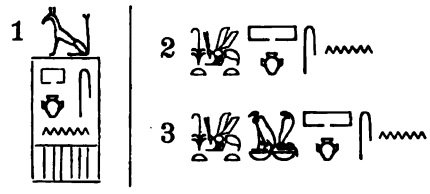

1. Sit *Perabsen.*
2. Roi du Sud et du Nord *Perabsen.*
3. Roi du Sud et du Nord, Double-Seigneur *Perabsen.*

KHASEKHMOUI. Trois rédactions, dont les deux premières, cartouche d'Horus avec ou sans le nom royal enclos, correspondent exactement à celles de Sekhemab, tandis que la troisième marque un degré dans le développement du protocole au *nom d'Horus sans cartouche* inauguré par l'Horus Qa et conservé depuis lors :

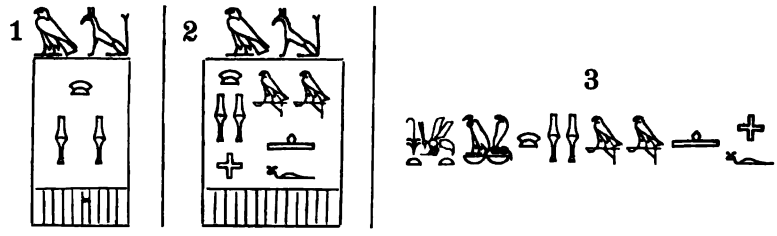

1. Horus-Sit *Khasekhmoui.*
2. Horus-Sit *Khasekhmoui,* [roi] Noutiroui-hotep-oun-f.

Cette rédaction, une seule fois (*RT.*, II, XXIII, 197), est accompagnée du titre supplémentaire *Double-Dieu,* déjà rencontré chez Azab.

3. Roi du Sud et du Nord, Double-Seigneur *Khasekhmoui,* [roi] *Noutiroui-hotep-oun-f.*

Cette dernière rédaction ne manque que du titre *Horus d'Or* pour être identique à celles de la IVe dynastie. Au point de vue de sa génération, elle résulte de l'adjonction

du nom royal au nom d'Horus dans une formule où celui-ci figurait seul depuis six règnes; mais il ne faut pas perdre de vue qu'elle peut être aussi considérée comme une fusion du n° 3 de Qa et du n° 3 de Semerkha, car les titres royaux complets *souten baiti nibti* ont introduit le nom royal avant d'être décidément employés à introduire le nom d'Horus.

NOUTIRKHA. Son nom royal , *Zosir,* est connu par la célèbre inscription ptolémaïque de Sehel et par une autre inscription d'époque perse[1], mais n'a encore été rencontré sur aucun des monuments contemporains de son règne; aussi le cartouche d'Horus n'apparaît-il que sous sa forme simple . Dans la formule aux titres royaux et sans cartouche, le nom royal est également absent, mais le nom d'Horus est suivi du *titre d'or,* sous deux formes indécises où ce titre est encore à s'essayer :

1 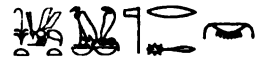

2 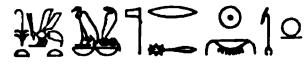

1. Roi du Sud et du Nord, Double-Seigneur *Noutirkha,* d'Or.

2. Roi du Sud et du Nord, Double-Seigneur *Noutirkha,* Soleil d'Or, Richesse du circuit du monde.

Cette dernière forme du titre d'or est étroitement apparentée, comme on l'a vu, avec celle qu'expérimente déjà une inscription de l'Horus Den (n° 8).

Que faut-il maintenant pour que la forme de rédaction des premières dynasties memphites soit atteinte? Que le titre d'or soit régularisé en , que, par une fusion de la rédaction de Noutirkha avec la rédaction 3 de Khasekhmoui, nom royal et titre d'or soient unis à la suite du nom d'Horus, enfin que le cartouche d'Horus et le protocole aux titres royaux se rencontrent à côté l'un de l'autre. Ces trois conditions sont remplies[2] dès le règne de :

NIBMAT-*Snofrou,* dont un bas-relief bien connu porte, à côté du cartouche d'Horus , le protocole complet , enfermé dans un long cartouche ovale.

Les faits principaux de l'évolution que nous venons de suivre se résument de la manière suivante :

1° Le nom royal existe, dès la plus ancienne époque (Ahou-Menes), en même temps que le nom d'Horus;

2° De très bonne heure (Narou-Mir) le nom royal s'introduit dans le cartouche rectangulaire à la suite du nom d'Horus : peut-être la place primitive du nom royal est-elle là. Reprise plus tard, cette forme de rédaction a pour résultat, au temps de Sekhemab et de Khasekhmoui, de lier les deux noms ensemble et d'entraîner le nom

1. Publiée par ERMAN, *Die Verehrung der alten Könige in der Spätzeit,* dans *Zeitschrift,* XXXVIII, 1900, p. 114-123.

2. Rappelons que le titre d'or sous sa forme définitive apparaît, immédiatement avant Snofrou, chez l'Horus Khaba. Voir ci-après, § VIII.

royal, à la suite du nom d'Horus, dans le protocole *aux titres royaux et sans cartouche;*

3° Ce dernier protocole a pris une forme arrêtée dès le temps de l'Horus Qa, suivi du nom d'Horus sans cartouche, et se maintient tel jusqu'au temps de Perabsen;

4° Sous Khasekhmoui, le nom d'Horus entraîne à sa suite, dans la formule ainsi préparée, le nom royal;

5° Sous Noutirkha, la formule essaie diverses formes d'un *titre d'or* renouvelé de l'époque de Den;

6° Sous Nibmat-Snofrou, enfin, le protocole se constitue définitivement par la juxtaposition à la fin de la formule, derrière le nom d'Horus, du nom royal et du titre d'or régularisé.

Il ne reste plus, maintenant, qu'à constater la durée de permanence du protocole ainsi établi, qui se rencontre pareil du début de la IVe dynastie à la fin de la VIe. Tous les exemples en sont bien connus : *Mazer*-Khoufou[1], *Astab*-Nousirri[2], *Dadkhaou*-Dadkari[3], *Miritooui*-Miriri[4], *Ankhkhaou*-Mirniri[5]. Chemin faisant, on rencontre à la fois des vestiges des vieilles rédactions thinites, comme un cartouche d'Horus de Nousirri, de Miriri-Papi ou de Nofirkari-Papi avec le nom royal à côté du nom d'Horus dans l'encadrement rectangulaire[6], et une tendance non moins remarquable à créer des formes protocolaires nouvelles. Celles-ci procèdent, comme on sait, de l'introduction de quatre éléments nouveaux, un second nom royal enclos comme le premier dans le cartouche ovale, un nom propre sans encadrement spécialement affecté au titre *nibti*, un nom propre afférent au titre *Horus d'Or*, enfin un titre général supplémentaire, celui de *Fils du Soleil*. Tous ces noms apparaissent sous la Ve dynastie, réduits dans certains cas à un seul élément très simple[7], mais néanmoins parfaitement caractérisés dans leur essence. Sans entrer dans le détail du développement de la titulature royale pendant la période memphite, on peut observer qu'à la fin de la VIe dynastie cette titulature, tout irrégulière et flottante qu'elle soit dans la forme, possède déjà au complet tous les éléments qui entreront dans la constitution définitive de la grande formule thébaine.

---

1. LD., II, 2 *b*.
2. LD., II, 152 *a*.
3. Weill, *Rec. du Sinaï*, p. 110.
4. LD., II, 115 *i*.
5. *Zeitschrift*, 1881, p. 5; cf. *Königsbuch*, pl. VI, 29 *a*.
6. Voir ce qui est dit au sujet de ces cartouches au § II ci-avant.
7. Tel le nom d'Horus d'Or, chez Nousirri, chez Dadkari, chez Ounas, chez Nofirkari; dérivé direct du nom d'Horus chez Dadkari, Horus , et chez Ounas, Horus . Le nom de *nibti*, lui aussi, lorsqu'il apparaît tout d'abord, procède directement du nom d'Horus : chez Miriri, Horus , (*ouadj m nibti*) chez Ounas. Les inscriptions des statues de Khafri, quelle que soit d'ailleurs l'époque de leur exécution, montrent chez lui la même relation que chez Ounas entre le nom d'Horus, , et le nom de *nibti*, (*ousir m nibti*); voir, à ce sujet, Schäfer dans *Zeitschrift*, 1904, p. 88, et pour l'inscription qui donne ce nom de *nibti* d'Ounas, cf. *Annales du Service*, II, p. 254. L'usage du nom de *nibti*, comme on voit, existerait déjà sous la IVe dynastie.

VII. — *Le titre* [illegible].

Deux cylindres d'office de l'Horus Sekhemab, roi Perenmat, tous deux publiés par Petrie, *RT.*, II, XXI, 164, et *History of Egypt*, I (1899), p. 24, appartiennent à un fonctionnaire désigné par le titre [illegible] « porteur du *sceau royal du Sud* de toutes les pièces écrites ». C'est, à notre connaissance, le seul exemple connu du titre *chancelier royal du Sud*, alors que le titre symétrique [illegible], quelquefois [illegible], « chancelier royal du Nord », est extrêmement fréquent à toute époque. Il semble que les deux titres aient existé parallèlement tout d'abord, et que le premier soit tombé en desuétude dès la fin de la période thinite.

VIII. — *Classification monumentale des Thinites.*

A part les cas peu nombreux où la présence de noms royaux connus par les listes classiques, à côté des noms d'Horus des inscriptions thinites, a permis de déterminer la position relative de certains rois et leur situation dans les dynasties traditionnelles, la principale méthode qu'on a eue à sa disposition jusqu'ici pour classer les Thinites a consisté dans la comparaison philologique et archéologique des monuments. Cette méthode, appliquée pour la première fois par Petrie, a abouti aux classements successifs établis par lui en 1900, 1901 et 1902 avec l'aide d'une science archéologique admirable[1], mais au cours desquels il ne sut pas éviter de graves erreurs dans l'interprétation des faits. Il avait le tort fondamental de vouloir identifier, chacun à chacun, les Horus d'Abydos avec les rois de la liste hiéroglyphique classique. Quelques Horus ayant donné lieu, dès le début, à de bonnes identifications de ce genre, — l'Horus Azab, en particulier, était très certainement le roi Merbap, le sixième de la liste, — il se trouva que le nombre des prédécesseurs d'Azab fournis par les monuments thinites, dans l'interprétation de Petrie, était trop grand pour tenir dans les cinq cases supérieures, et ce fut l'origine de la *dynastie O*, antérieure à la Ire. Petrie, d'autre part, qui admettait avec tous les égyptologues que *Siti-Hesepti* était un nom royal[2], celui de l'Horus Den, voyait de plus un nom royal en celui de Merneit, considéré comme un autre Horus Den, de sorte qu'il y aurait eu deux Horus de ce nom, Den-Merneit et Den-Siti; il fondait ensemble Sekhemab et Perabsen, créant une erreur dont nous avons, plus haut[3], fait l'histoire; il mettait au monde, enfin, un roi *Ka Ra* correspondant au Khairès manéthonien de la IIe dynastie, un premier *Zosir* antérieur à la Ire dynastie, un roi *Sma* dont le nom est en réalité une portion de titre royal, et en dernier lieu, en 1902, un roi *Ro*. Il est d'autant moins nécessaire d'y insister que toute la théorie a été l'objet, en 1902, de la part de Sethe, d'une revision complète[4] dont les résultats l'ont, en quelque sorte,

1. Petrie, *RT.*, I, p. 1, II, p. 1 et *pass.*; *Abydos*, I, p. 3-5.
2. Question qui fait l'objet du § I ci-avant.
3. Ci-avant, § II.
4. Sethe, *Beiträge zur ältesten Geschichte Ægyptens* (dans *Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Ægyptens*, t. III, 1); 2, *Die auf den Denkmälern der ältesten geschichtlichen Dynastien vorkommenden Könige.*

remplacée. Le classement et les tableaux de Sethe ont, en effet, été acceptés presque sans réserve par Ed. Meyer dans son ouvrage[1] de 1904; ils représentent exactement l'état de la question à cette époque.

Sethe a supprimé le plus grand nombre des erreurs de Petrie. Il sait que le roi *Ro* n'existe pas[2], que Merneit n'est pas un nom royal[3] et qu'il n'y a qu'un seul Horus Den, que *Sma* n'est pas un nom propre[4], que *Ka Ra*, s'il existe, n'est pas d'époque thinite[5], qu'il n'y a pas de *Zosir* antérieur à Menès[6]; la *dynastie O* ainsi allégée jusqu'à ne plus comprendre que les Horus *Ka* et *Narmer*, il fait rentrer Narmer dans la Ire dynastie, où la suppression de « Den-Merneit » laisse une place vacante, et quant à l'Horus Ka, il indique la possibilité de son identité avec l'Horus *Zer*. Par contre, Sethe continue à admettre la fausse identité Sekhemab-Perabsen, expose des vues singulières sur un nom royal *Noutirnoua*, qui appartiendrait à l'Horus Noutirni[7], et croit encore à un nom royal *Hotep* pour l'Horus Hotepsekhmoui[8].

Légèrement modifiées, dans la forme, les conclusions de Sethe sont résumées dans l'ouvrage d'Ed. Meyer[9], avec la division en tranches dynastiques qui résulte du permanent souci de mettre la liste monumentale en correspondance avec les listes classiques. C'est sur l'ensemble et les détails de ce système que portent les observations suivantes.

Les huit Horus qui composent la « Ire dynastie » ne semblent pas pouvoir être mieux classés dans l'état de nos connaissances. Nous avons observé ci-avant (§ I) que ceux des nos 5 à 8, les Horus Den, Azab, Semerkha et Qa, forment un groupe compact et très bien caractérisé par les analogies monumentales; pour les quatre Horus classés avant ceux-là, la comparaison des monuments montre à l'évidence qu'ils sont effectivement antérieurs. Le classement de détail de ce premier groupe, Horus Ahou, Narou (Narmer), Zer et Zet, repose sur des constatations d'analogies que nous avons rappelées et auxquelles nous avons, ci-avant (§ III), ajouté quelque chose à propos du souverain appelé, jusqu'ici, l'Horus Narmer, et qui est l'Horus *Narou*, roi *Mer;* nous avons reconnu également (§ IV), avec Sethe, que l'Horus *Ka* de Petrie est probablement, en réalité, l'Horus Zer, dont *Ka*, — d'après nous, — pourrait être le nom royal. Quant au classement de détail du deuxième groupe, beaucoup plus facile à faire, nous avons vu (§ I) qu'il résulte de certaines particularités des inscriptions des quatre rois et des circonstances de leur trouvaille; il est absolument certain pour les trois derniers, Azab, Semerkha et Qa; seule, la détermination de la position de Den est subordonnée à la condition que *Siti-Hesepti* des inscriptions de cette époque soit un nom royal.

1. Ed. Meyer, *Ægyptische Chronologie.*
2. *Loc. cit.*, p. 30-31.
3. *Loc. cit.*, p. 29. Observation précédemment faite par Naville, *Rec. de Trav.*, XXIV (1902), p. 109, 120.
4. *Loc. cit.*, p. 32. Observation précédemment faite par Griffith, *RT.*, II, p. 48, et Naville, *Rec. de Trav.*, XXIV, p. 113.
5. *Loc. cit.*, p. 35. — 6. *Loc. cit.*, p. 31. — 7. *Loc. cit.*, p. 35-36.
8. *Loc. cit.*, p. 35. Maspero, en 1902 (*Bull. de l'Institut égyptien*, p. 110), dit clairement que , dans l'inscription où ce nom se rencontre, n'est qu'une abréviation de 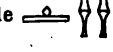 .
9. *Ægyptische Chronologie*, p. 130, 136, 151-154.

Remarquer que toute cette classification peut être considérée comme purement *d'après les monuments*, et que, si Ahou est le roi Menes, n° 1 de la liste classique, si Den, Azab et Semerkha sont respectivement les rois Hesepti, Merbap et Samsou, nos 5, 6, 7 de la liste, ce ne sont plus ensuite que des vérifications[1].

Vient après cela, en tête de la « IIe dynastie » de Sethe-Meyer, un groupe de trois rois dont l'ordre intérieur et la position générale semblent également inattaquables. Les Horus Hotepsekhmoui, Ranib et Noutirni, nommés dans cet ordre par la statue bien connue du Caire[2], sont certainement antérieurs aux rois qui les suivent dans la classification de Sethe, car Noutirni est nommé avant Khasekhmoui sur la stèle de Palerme. Il est plus difficile, par contre, de trouver une raison positive pour laquelle les trois rois soient postérieurs au groupe Den-Azab-Semerkha-Qa. La chose ne semble pas douteuse, mais elle n'est basée actuellement que sur l'étude de l'évolution des monuments et des inscriptions.

De cette étude, à laquelle nous espérons donner bientôt, ailleurs, tout le développement qu'elle comporte, nous dirons seulement ici que les comparaisons monumentales donnent des résultats particulièrement clairs lorsqu'elles s'exercent sur les inscriptions de cylindres, parce que les Thinites possèdent presque tous de riches collections de ces petits monuments et qu'il est facile, par suite, d'observer leurs inscriptions dans l'évolution continue qui commence à l'époque archaïque de Menes et aboutit aux inscriptions memphites. Cette méthode, qui met en œuvre pour la comparaison, outre les cylindres, toute espèce d'autres monuments, est celle qui conduit à voir une famille véritable dans le groupe Den-Azab-Semerkha-Qa; elle conduit, de même, à ranger dans un groupe unique plusieurs des souverains que la classification de Sethe-Meyer disperse entre la fin de la IIe dynastie et le début de la IIIe.

Cette classification, au point où nous sommes arrivés, sombre dans le désordre. Elle inscrit, à la suite de Noutirni, l'Horus Sekhemab, avec Perabsen pour nom royal[3], alors que Sekhemab et Perabsen n'ont rien de commun entre eux (ci-avant, § II); vient ensuite un Horus *inconnu,* pour correspondre au nom royal *Sendi* des listes et du tombeau de Shiri à Saqqarah; ensuite, l'Horus Khasekhmoui, avec son nom royal correct; après Khasekhmoui, pour finir la IIe dynastie, et contrairement à l'opinion de Sethe, Meyer veut inscrire un septième nom, celui de l'Horus Khasekhem, avec le nom royal *Besh*, extrêmement douteux, qu'on lui attribue d'après les inscriptions des vases bien connus d'Hierakonpolis. Puis commence la IIIe dynastie, dans laquelle Meyer[4] met au premier rang l'Horus Sanakht, parce qu'il est peut-être le roi Nibkari de la liste hiéroglyphique[5], puis l'Horus Noutirkha, roi Zosir, puis deux noms royaux très incertains dont la mention n'importe pas ici.

1. L'amour de ces vérifications, on ne saurait trop le répéter, ne doit pas faire perdre de vue qu'il n'est pas certain que *Siti-Hesepti* des monuments soit un nom royal.
2. On sait également que Noutirni a réemployé certains vases de Ranib (Petrie, *RT.*, II, viii, 12).
3. Ed. Meyer, *Ægyptische Chronologie*, p. 136.
4. *Loc. cit.*, p. 151-154.
5. D'après Sethe, restituant le cartouche mutilé de l'empreinte de cylindre *Mahasna*, XIX, 7; cf. *Mahasna*, p. 26, et Sethe, *Beiträge*, etc., p. 38.

La méthode de la comparaison des inscriptions conduit à une notion absolument différente des groupes royaux. Les cylindres, principalement, permettent de constater l'existence d'un groupe très caractérisé dans lequel entrent les quatre Horus Sekhemab, Perabsen, Khasekhmoui et Noutirkha; ils se suivent dans cet ordre, que confirment certaines circonstances accidentelles[1], et lorsqu'ils sont ainsi rangés, leurs inscriptions présentent des analogies croissantes avec celles du début de la période memphite, tellement qu'on peut affirmer que Noutirkha-Zosir est peu éloigné de Nibmat-Snofrou. Par rapport à ce groupe, il reste alors à mettre en place les Horus Khasekhem et Sanakht.

Pour Sanakht, en supposant même qu'on n'admette pas son identité avec le roi Nibkari, l'analogie du grand tombeau qui lui appartient à Bêt-Khallaf avec le tombeau voisin de Noutirkha-Zosir, ainsi que le voisinage immédiat des bas-reliefs des deux rois sur une paroi de rocher du ouady Magharah, au Sinaï, montrent assez nettement qu'ils se touchent de près dans l'histoire[2]. Des indications aussi précises manquent encore, malheureusement, pour la mise en place de Khasekhem. D'après l'inscription souvent décrite des vases d'Hierakonpolis[3], dont les analogues se rencontrent sur les plaquettes de l'époque de Den et de Qa, on pouvait se demander si Khasekhem n'était pas leur contemporain, et cette impression n'était pas détruite par l'examen de ses statues d'Hierakonpolis[4], dont la facture est admirable, mais les inscriptions singulièrement concises et grossièrement gravées. Aujourd'hui encore, on ne sait pas exactement à quoi s'en tenir sur Khasekhem, malgré la publication de la stèle d'Hierakonpolis[5], dont la facture est si éloignée de tout caractère d'archaïsme; à Hierakonpolis, la perfection sculpturale ne doit pas être un argument pour mettre un objet à sa place dans les séries abydéniennes[6].

En général, cependant, on considère Khasekhem comme appartenant à la fin plutôt qu'au début de la période thinite. En 1898, W. M. Müller[7] pensait que la quasi-identité des noms de Khasekhem et de Khasekhmoui correspond à un voisinage réel; en 1902, Naville[8] exposa que l'Horus *Khasekhem,* « Lever du Sceptre », était le même roi que l'Horus-Sit *Khasekhmoui,* « Lever des Deux Sceptres », et, malgré les objections de Sethe[9], il reprit la même théorie en 1903[10]. En ce qui concerne, d'autre part, le signe Q que le vautour tient dans sa griffe, dans l'inscription des vases, et qui renferme le groupe [hieroglyphs], W. M. Müller[11], Quibell[12], Maspero[13] et Sethe sont d'avis qu'il

1. Le plus grand nombre des empreintes de cylindres de Sekhemab provient de la tombe P d'Abydos, qui appartient à Perabsen (*RT.*, II, XXI), et une empreinte de Perabsen a été trouvée dans le tombeau de Bêt-Khallaf qui est du temps de Noutirkha (GARSTANG, *Mahasna*, X, 8). Nous avons rappelé ci-avant (§ 1) que des faits analogues permettent d'assurer la classification intérieure du groupe Den-Azab-Semerkha-Qa.

2. Cf. WEILL dans *Sphinx*, IX, p. 63-65.

3. QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, XXXVI, XXXVII, XXXVIII.

4. *Ibid.*, XXXIX, XL, XLI.

5. *Hierakonpolis*, II, LVIII.

6. Se rappeler la surprenante différence d'aspect qu'il y a entre les grossiers monuments de Narou-Mer à Abydos, et les sculptures admirables du même roi à Hierakonpolis.

7. *Or. Litteraturzeitung*, I (1898), p. 342-343.

8. *Rec. de Travaux*, XXIV (1902), p. 118.

9. *Beiträge*, etc. (1902), p. 34-35.

10. *Rec. de Travaux*, XXV (1903), p. 220-221.

11. *Or. Litteraturzeitung*, I (1898), p. 218-219, 345; III (1900), p. 8.

12. *Zeitschrift*, XXXVI (1898), p. 83. — 13. *Revue critique*, 1901, p. 383.

faut voir là le cartouche rond sur embase avec le nom royal, tandis que Wiedemann[1] et Naville considèrent cette interprétation comme impossible. Il semble qu'ici Naville ait raison[2]. Ed. Meyer, en dernier lieu[3], doute fort que *Besh* soit le nom royal de l'Horus, et, sans identifier Khasekhem avec Khasekhmoui, prend le parti de les mettre jusqu'à nouvel ordre à côté l'un de l'autre, par analogie. C'est une manière de voir qu'il faut bien adopter pour le moment, en attendant quelque lumière nouvelle.

Il est un dernier Horus, enfin, dont la mention a été omise jusqu'à présent dans les classifications. Son cartouche et son nom *Khaba* se rencontrent sur deux empreintes de cylindres, dont l'une a été trouvée à Hierakonpolis[4], tandis que l'autre, de provenance inconnue, appartient à la collection Petrie[5]. Ce dernier sceau est celui d'un fonctionnaire qualifié , « celui qui fait ce que dit l'*Horus d'Or*, chaque jour ». Cette formule est curieusement analogue à celles qu'on rencontre dans diverses inscriptions du temps de Zosir et de Snofrou que nous aurons l'occasion d'étudier ailleurs, et il ne paraît pas imprudent d'admettre que Khaba est voisin de l'un et l'autre de ces deux rois. De plus, la présence du titre *Horus d'Or*, chez Khaba, est un signe de modernisme relatif, car Noutirkh-Zosir lui-même n'est encore jamais que *noub* ou *Ra noub*[6]; cela semble indiquer qu'il faut placer Khaba entre Zosir et Snofrou, mais il est bon sans doute, en raison du peu de renseignements qu'on a sur Khaba, de ne pas conclure ici d'une manière trop affirmative.

De tout ce qui précède résultent l'ordre et le mode de groupement du tableau suivant, où les « dynasties » traditionnelles sont perdues de vue et qui nous semble exprimer l'état actuel de nos connaissances :

NOM D'HORUS	NOM ROYAL	OBSERVATIONS
	PREMIER GROUPE	
Ahou.	*Men.*	Est , Menes, des listes.
Narou (?).	*Mer.*	Jusqu'ici appelé l'Horus *Narmer*. Lecture du nom d'Horus douteuse.
(?) *Zer* (?).	*Ka* (?).	Lecture du nom d'Horus douteuse. Il n'est pas certain, d'autre part, que *Ka* soit un nom royal, et que ce nom appartienne à l'Horus dont il s'agit.
Zet.	(?)	

1. *Or. Litteraturzeitung*, III (1900), p. 332-333.
2. Se rappeler que le signe , bien connu à toute époque dans les griffes du vautour ou de l'épervier l'apportant au roi, figure en outre dans plusieurs inscriptions de Den et de Noutirkha-Zosir que nous avons examinées plus haut (§ V).
3. *Ægyptische Chronologie* (1904), p. 137.
4. *Hierakonpolis*, II, LXX, 1.
5. PETRIE, *History*, I (1899), p. 23.
6. Voir ci-avant, § V, *Formes anciennes du « Titre d'Or »*.

NOM D'HORUS	NOM ROYAL	OBSERVATIONS
	DEUXIÈME GROUPE	
Den.	*Siti* (?).	La mise en place de cet Horus par rapport à ceux de son groupe est subordonnée à la condition que *Siti* soit bien un nom royal[1], chose encore incertaine, bien que de ce groupe *Siti* soit probablement sorti *Hesepti*, Ousaphais des listes.
Azab.	*Merbap.*	Est etc., *Merbap*, Miebis des listes.
Semerkha.	*Samsou* (?).	Est *Samsou* (?), Semempsès des listes.
Qa.	*Sen.*	
	TROISIÈME GROUPE	
Hotepsekhmoui.	(?)	
Ranib.	(?)	
Noutirni.	(?)	
	QUATRIÈME GROUPE	
Sekhemab.	*Perenmat.*	Jusqu'à présent confondus, à tort, en un prétendu roi *Sekhemab-Perabsen*.
Perabsen.	(?)	
Khasekhmoui.	*Noutiroui*(?)*-hotep-oun*(?)*-f.*	
Noutirkha.	(Voir ci-contre.)	Est *Zosir*, Tosorthros des listes, mais cela n'est connu jusqu'à présent que par le témoignage de monuments d'époque tardive.
Sanakht.	.... (?) .... *Ka* (?).	Emplacement exact inconnu; est très voisin de Noutirkha-Zosir par ses monuments. Est peut-être *Nibka (Nibkari)* des listes.
	RATTACHÉS PROVISOIREMENT AU QUATRIÈME GROUPE	
Khasekhem.	(?)	Époque en toute rigueur inconnue. Peut-être voisin de Khasekhmoui; peut-être identique à Khasekhmoui.
Khaba.	(?)	Voisin de Noutirkha-Zosir par un de ses cylindres; paraît être intermédiaire entre Zosir et Snofrou.

1. Au cours du § IX qui vient ci-après, nous verrons que certains faits de l'évolution des cylindres indiquent, tout à fait indépendamment de la question des noms royaux, que Den est bien antérieur à Azab.
2. Forme seulement approximative du signe.

On accède ensuite au début de la IVe dynastie par l'intermédiaire de l'Horus *Nibmat,* roi *Snofrou,* très voisin par ses monuments de Noutirkha-Zosir. Avant Snofrou, voici donc une liste de dix-huit Horus thinites ou thinito-memphites, dont neuf ou dix, jusqu'ici, nous ont révélé plus ou moins certainement leurs noms royaux. Si l'on se reporte maintenant aux listes classiques, hiéroglyphiques et grecques, on verra que dans cette dizaine de noms royaux monumentaux il n'en est que quatre qui s'y retrouvent, ceux des Horus Ahou, Den, Azab et Semerkha, et l'on se rappellera que ces quatre noms, déjà livrés par les monuments en 1897, étaient attribués, dès 1900, à leurs Horus respectifs. On sait depuis longtemps, d'autre part, que l'Horus Noutirkha a pour nom royal *Zosir* des listes[1]; mais, ces cinq noms royaux mis de côté, on est forcé de constater que les découvertes faites depuis 1897 ne nous ont pas rendu un seul des autres noms des listes classiques, à l'exception peut-être de celui de Nibkari, qui serait l'Horus Sanakht; et l'on pense alors que ces listes, fort mal considérées jadis au point de vue de l'exactitude historique[2], n'ont peut-être pas toute la valeur qu'on fut tenté de leur attribuer après les mémorables constatations de 1897. Tout se passe, jusqu'ici, comme si les documents classiques avaient fourni d'un seul coup, à cette époque, toute la contribution de vérité dont ils étaient capables.

IX. — *Le nom du « vignoble sacré » sur les cylindres.*

Dans un grand nombre des inscriptions de cylindres qu'on relève, en empreintes, sur les bouchons d'argile qui fermaient les grandes jarres des tombeaux thinites, on rencontre la mention d'un service royal désigné par un grand signe d'enceinte ovale crénelée à l'intérieur de laquelle figure un nom. Chaque Horus royal, à ce qu'il semble, possède une de ces enceintes dénommées, et chacune de celles-ci appartient à un seul roi. Voici les noms des enceintes de cette espèce connues jusqu'à présent, avec leurs possesseurs respectifs :

Horus — (sera expliqué plus loin)[3].

— — (sera expliqué plus loin)[4].

— — « Adoration du Corps d'Horus[5] ».

— — « ..... d'or d'Horus[6] ».

1. On sait aussi que *Sendi* et *Nibkari* des listes sont nommés dans les inscriptions de très anciens tombeaux memphites. Le nom d'Horus de Sendi est inconnu; quant à Nibkari, nous venons de voir qu'il est identifié, un peu hypothétiquement, avec l'Horus Sanakht.

2. Maspero, *Histoire*, I, p. 236-238; *Rec. de Travaux*, XVII (1895), p. 64-76 et 121-138.

3. Petrie, *RT.*, I, xviii, 4, 5, xx, 20; *RT.*, II, xvi, 124.

4. *RT.*, I, xxi, 22, 23, xxiv, 45, 46, 47, 49, xxv, 52, 53, 55, 56; *RT.*, II, xviii, 136, 139, xix, 153, 154, 155, xx, 156, 159, 161, 162, 163; Morgan, *Recherches*, II, p. 235, fig. 784, 785.

5. Morgan, *Recherches*, II, p. 235, fig. 786, p. 236, fig. 787; Petrie, *RT.*, I, xxvi, 62, 63, xxvii, 64. Cf. la stèle d'Abydos au nom d'Azab, Petrie, *Abydos*, I, v, 1.

6. Petrie, *RT.*, I, xxviii, 76.

Horus « Or du Corps d'Horus[1] ».

— « Adoration du Lever d'Horus[2] ».

— « Prince des barques[3] ».

— « Adoration des Ames[4] d'Horus ».

— « ..... Adoration d'Horus, chef du Ciel[5] ».

L'enceinte ovale qui porte l'un ou l'autre de ces noms est le *vignoble sacré* du roi, spécialement destiné à fournir le vin d'approvisionnement funéraire que renferment les grandes jarres; on le voit d'une manière particulièrement claire en ce qui concerne le clos des cylindres de Noutirkha, dont on rencontre la mention dans un certain nombre de documents contemporains ou postérieurs que Sethe a rappelés[6].

En général, le nom du vignoble est l'expression d'une qualité divine d'Horus, et dans le plus grand nombre des cas il est facile à expliquer. Chez Zet et chez Den, seuls, lecture et sens n'apparaissent pas de suite; dans ces deux cas, où l'on assiste, comme nous allons voir, à la formation du nom du clos sacré, l'orthographe présente des variations intéressantes et qui vont nous permettre d'expliquer les inscriptions de plusieurs cylindres de l'époque ancienne.

Les deux noms renferment un même mot *sed*, que les cylindres de Zet écrivent parfois ou et qui est le plus souvent remplacé, chez Den, par l'image de la grande jarre conique au chapeau d'argile. Ce signe est donc à lire, ici, *sed*, de même que sa simplification grossière en un trait vertical, chez Zet, avec le complément phonétique , et le mot ainsi écrit n'est autre que le mot connu , , , , etc.[7], « projection liquide, libation, breuvage » : l'orthographe ancienne se rencontre encore dans les Pyramides, notamment chez *Ounas*, où l'on trouve plusieurs fois (l. 601, 609) le mot , suivi d'un déterminatif bizarre, avec le sens « lancer, projeter ». L'enceinte des cylindres de Zet s'appelle donc simplement : « Clos des breuvages d'Horus ». Sur un de ces derniers cylindres (*RT.*, I, XVIII, 5), cette enceinte alterne avec le groupe *sed ka*, — *sed* déterminé par le vase, — de sorte que la légende complète de ce cylindre est à traduire : « Breuvages de Double du *Clos des breuvages d'Horus* ». Le même groupe *sed ka*, orthographié de même, se rencontre sans l'enceinte sur d'autres cylindres de même époque, notamment sur

1. PETRIE, *RT.*, I, XXIX, 82, 83, 84.
2. MASPERO, *Annales du Service*, III (1902), p. 187, et *Bull. de l'Institut égyptien*, 1902, p. 108.
3. PETRIE, *RT.*, II, XXII, 178, 179, 180.
4. MORGAN, *Recherches*, II, p. 243, fig. 816, identique à Amélineau, *Nouv. Fouilles*, II, p. 301, n° 1, et PETRIE, *RT.*, II, XXIII, 200; MORGAN, *loc. cit.*, p. 244, fig. 819, identique à Amélineau, *loc. cit.*, p. 301, n° 3, et PETRIE, *loc. cit.*, XXIII, 199.
5. GARSTANG, *Mahasna*, IX, 4.
6. Dans GARSTANG, *Mahasna*, p. 21. Cf. notamment MASPERO, *Études égyptiennes*, II, p. 267, 269.
7. BRUGSCH, *Dict.*, p. 1335-1337, 1354-1355; PIERRET, *Lexique*, p. 554.

celui de *RT.*, I, XIX, 7, où le vase est simplifié en un trait vertical comme sur certains de ceux qu'on a vus plus haut.

Le *Clos des breuvages d'Horus*, comme on voit, n'a pas encore de nom propre au temps de Zet. Il en est presque de même à l'époque de Den, dont le vignoble s'appelle invariablement « Clos des breuvages du Corps d'Horus ». Mais cette mention du *Corps d'Horus* fournit déjà l'élément d'un nom propre, qui apparaît constitué dès le règne d'Azab. A partir de ce moment, le *Corps d'Horus*, le *Lever d'Horus*, les *Ames d'Horus* et leurs qualités diverses interviennent presque exclusivement pour former le nom du vignoble de règne en règne. On remarque de plus qu'à partir d'Azab, le mot *sed* est sous-entendu : il ne reparaît, une seule fois, qu'au temps de Noutirkha, sous la forme d'un vase très schématisé, en tête du groupe hiéroglyphique dans l'enceinte.

D'autres indices montrent encore qu'à l'époque de Den, le procédé de dénomination du vignoble n'est pas arrêté en détail. Deux cylindres de cette époque (*RT.*, I, XXI, 24, 25) portent les titres répétés : 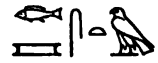 et , le groupe s'entremêlant avec le signe de l'enceinte ovale , vide, qui lui sert de déterminatif. Ce sceau d'office est celui du « préposé au *Clos des breuvages d'Horus* », ce dernier service dénommé exactement comme sur les cylindres de Zet.

Il résulte de là cette conséquence importante que Den, plus voisin de Zet que d'Azab par la dénomination de son vignoble sacré, est plus ancien qu'Azab et les autres Horus de son groupe. Ainsi se trouve confirmé, d'une manière absolument directe et indépendamment de toute autre question, le classement de Den en tête de ce groupe, position généralement acceptée, mais que nous n'enregistrions encore, ci-avant, que sous certaines conditions relatives aux noms royaux[1].

X. — *Le titre* .

Le préposé au vignoble sacré, sur les divers cylindres où ce service est nommé et dont il est question au § IX ci-avant, porte indifféremment les titres de du vignoble, de du vignoble ou de du vignoble. C'est de cette dernière forme, d'orthographe spéciale à la période thinite, que nous voulons parler ici. Elle se rencontre, en même temps que les deux autres formes du titre et fréquemment associée avec elles, chez Den[2], Azab[3], Qa[4], Hotepsekhmoui[5], Perabsen[6], Khasekhmoui[7], Noutirkha[8]. Le dessin archaïque du signe , dont la branche verticale est parfois écourtée, semble avoir trompé Thomson, Griffith[9], Maspero[10] et Naville[11], qui le lisent ; sa véritable

1. Voir plus haut, § VIII, et le tableau de classification chronologique qui s'y trouve.
2. *RT.*, I, XXIV, 47, XXV, 54; II, XX, 163.
3. *RT.*, I, XXVI, 63, XXVII, 64.
4. *RT.*, I, XXIX, 83, 84.
5. MASPERO, *Annales du Service*, III (1902), p. 187, et *Bull. de l'Institut égyptien*, 1902, p. 108.
6. *RT.*, II, XXII, 179.
7. *RT.*, II, XXIII, 199.
8. GARSTANG, *Mahasna*, IX, 4.
9. Dans *RT.*, I (1901), p. 52.
10. *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1902, p. 108.
11. *Recueil de Travaux*, XXV (1903), p. 215-216.

nature a été affirmée par Sethe[1] et ne paraît pas faire de doute. Par contre, Sethe se trompe lorsqu'il explique le sens de « chef », pour la combinaison ou , par des traductions comme « to turn the face towards », « to assent to ». Le groupe , en réalité, n'est autre chose que l'orthographe primitive de ou de l'époque historique, qui est à lire, comme on sait[2], . Notre groupe thinite a donc très exactement, comme celui des époques suivantes, le sens de « supérieur ».

ZUR GESCHICHTE DES TEMPELS DES HARKENTECHTHAI ZU ATHRIBIS[3]

VON

WILHELM SPIEGELBERG

Zu den zahllosen ägyptischen Tempeln, welche Ramses III durch Schenkungen bereicherte, gehörte auch der Tempel von Athribis (heute Benha). Die eigentümliche, oder besser gesagt fehlerhafte Schreibung des Stadtnamens im Pap. Harris 59, 8 ist wohl daran schuld, dass diese Schenkung bislang nicht richtig verstanden worden ist. Es kann aber keinem Zweifel unterliegen, dass die einleitenden Worte : bedeuten « ich habe viele Wohlthaten gestiftet in Athribis vor meinem Vater Harkentechthai[4] ». Dafür spricht einmal der Zusammenhang der Stelle. Denn wenn man etwa übersetzen wollte « ich habe viele Wohlthaten gestiftet mit (oder unter) den *km·t-wr·t*-Tieren vor meinem Vater *H.* » so schliesst sich das folgende « ich habe die Mauern seines Tempels erneuert, » etc. schlecht an. Der Abschnitt ist nämlich durchaus klar in 2 Teile disponiert, von denen der erste kürzere die Bauten, der zweite längere die Gerechtsame, etc., des Tempels betrifft. Die « *km·t-wr·t*-Tiere » würden also nicht vor den ersten, sondern in den zweiten Teil gehören. Vergleicht man nun die ähnliche Konstruktion in 58, 1 : , so wird man unschwer auf die obige Emendation geführt, die die ganze Stelle befriedigend erklärt. Ich nehme also an, dass der Schreiber für den Namen Athribis irrtümlich die ähnlich lautende Gruppe für den heiligen Stier dieser Stadt geschrieben hat[5].

Bei der Aufzählung der « Wohlthaten », die Ramses dem Tempel von Athribis

---

1. DANS GARSTANG, *Mahasna*, p. 21.
2. ERMAN, *Ægyptisches Glossar*, p. 154.
3. BREASTEDS Übersetzung den in *Ancient Records of Egypt*, IV, § 360, erschien erst nach dem Abschluss des Manuscriptes. Die folgenden Ausführungen nehmen daher im Einzelnen auf Breasteds Übersetzung keine Rücksicht, zeigen aber implicite, weshalb ich seine Interpretation der Stelle für verfehlt halte, insbesondere die Annahme der Empörung eines Veziers.
4. Zu der Transkription s. meine Bemerkung *Musée égyptien*, II, 24-25.
5. Beachte 62 *a*, 4 : (sic) (?), wo ebenfalls das Stadtdeterminativ fehlt. Zu dem Namen vgl. *Recueil de Travaux*, XXIV, S. 177.

erwiesen hat, ist nun der Schluss von besonderem Interesse, wo der König von dem Gotte Harkentechthai sagt :

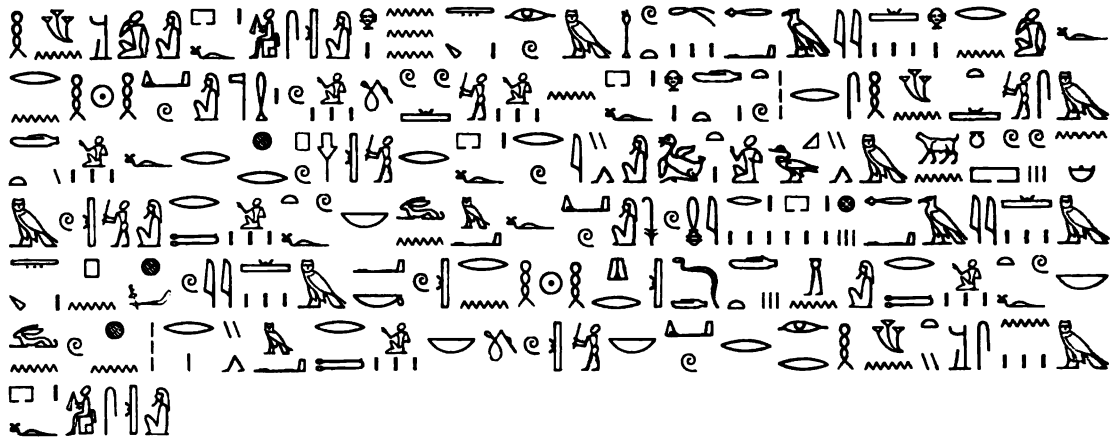

« Ich habe seinen hehren Tempel zu Wasser und zu Lande ausgestattet, indem er mit grossen Erlassen auf seinen Namen in Ewigkeit versehen ist. Ich gab durch sie[1] (ϩⲓⲧⲟⲟⲧⲟⲩ) seinem Tempel (wieder) Priester und Aufseher, um seine Leibeigenen zu beaufsichtigen und für sein Haus zu zinsen[2]. Ich verbot[3] dem Vezier, unter sie zu treten, ich nahm alle seine Leute weg[4], die bei ihm waren. Ich liess ihn sein (wieder)[5] wie die grossen Tempel in diesem Lande, geschützt (und) geschirmt[6] in Ewigkeit mit Erlassen[7]. Ich brachte alle seine Leute (zurück)[8], die zu irgend einem Menschen (oder) irgend einem Aufseher entlaufen[9] waren, welche dazu bestimmt waren, ihre Arbeit[10] in seinem hehren Hause thun. »

---

1. Scil. die Erlasse. Vgl. ϩⲓⲧⲏ [ⲧ]ⲛⲉⲗⲉⲩⲥⲓⲥ ⲙⲡⲛⲟⲩⲧⲉ, Stern, *Kopt. Gr.*, § 555.

2. Vgl. *Urk.*, IV/372 : .

3. Wörtl. : « ich entfernte den Vezier ». Zu der transit. Bedtg. von *rwj*, vgl. Pap. Turin 73, II, 10; Harris 27, 10; Anast. IV, 5, 7-8; *Ä. Z.*, XXXIV, 15 und sonst.

4. Dieselbe Bedeutung von *nḥm* in der Goldminenstele von Redesie (L., *D.*, III, 140 *c* = *Recueil*, XIII (Golénischeff), Zeile 15.

5. Wörtl. : « ich gab ihn wie... »

6. D. h. immun, frei von Abgaben. Siehe die Bemerkung am Schluss des Aufsatzes.

7. Zu dieser Bedeutung von *ḏdd·t* « das Gesagte » (Partic. perf. pass.), vgl. 23, 1 und 79, 4. 9, wo an Stelle der archaist. klassischen Form das neuägyptische 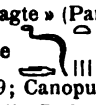 steht.

8. Zu dieser Bedtg. vergl. z. B. Harris 47, 19; Canopus 6.

9. *ḫnr* (*ḫ°l*) hat auch sonst im Pap. Harris die Bedtg. « entfliehen, entweichen » so 47, 9, wo es in ganz ähnlicher Verbindung steht wie hier 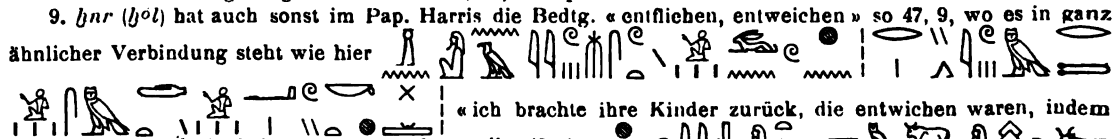 « ich brachte ihre Kinder zurück, die entwichen waren, indem sie bei anderen als Leibeigene waren » ebenso *ib.*, 49, 4 : 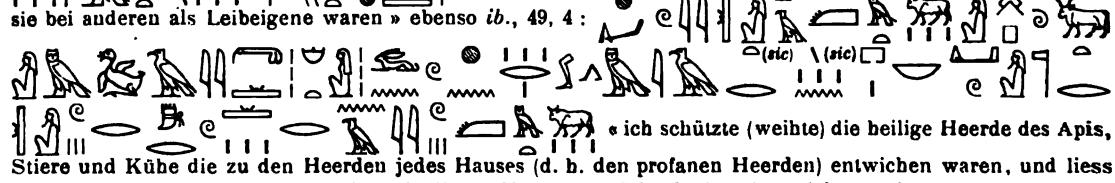 « ich schützte (weihte) die heilige Heerde des Apis, Stiere und Kühe die zu den Heerden jedes Hauses (d. h. den profanen Heerden) entwichen waren, und liess sie alle (wieder) göttlich sein für ihre (heiligen) Heerden ». Ich glaube, dass sich aus dieser Auffassung die Bedtg. der Wörtes *ḥm·t* und *ꜣtr* (= *ꜣdr*) klar ergiebt.

10. Für *ḥn·t* « Arbeit, Dienst », vgl. insbesondere Breasted, *De Hymnis in solem*, S. 34, wo *ḥn·t* als Variante von *ḥꜣ·t* steht. Im übrigen vgl. Brugsch, *Wb.*, VI, 789 ff.

BEMERKUNG ZU *ḪWJ-(MJKJ)*

Die beiden Verben, von denen entweder das erste allein oder mit dem folgenden verbunden erscheint, heissen eigentlich « schützen (und schirmen) ». So heisst es Pap. Abbott 6/6-7 von den unversehrt gefundenen Gräbern « sie sind heil, sie sind geschützt und geschirmt in Ewigkeit » und mit fast denselben Worten beteuert Ramses III mit dem « ich bin geschützt und geschirmt in Ewigkeit », dass er an dem Blut der Hochverräter unschuldig sei, deren Thaten « auf ihr Haupt » kommen sollen. Dieses « Schützen und Schirmen » bedeutet in Bezug auf den Gott, ihm etwas (im besonderen Land) zu alleinigem Besitz weihen[1], so dass es von niemandem gegen die Erlaubniss des Gottes benutzt oder betreten werden kann, es entspricht dem « heiligen » im Sinne der antiken Religionen, dem Begriff קדש, חרם oder חמי der Semiten[2]. So wird dem Gotte Upuat (Ophois) zu Abydos ein District geweiht mit den Worten[3] :

(*mjk·t*) (so)

« meine Majestät hat befohlen, die Nekropole südlich von Abydos meinem Vater Upuat, dem Herrn der Nekropole, zu schützen und zu schirmen (= weihen), wie es Horus für seinen Vater Osiris-Omphis machte, so dass sie nicht durch irgend einen Menschen auf dieser Nekropole betreten werden darf ». Die Süd- und Nordgrenze dieses heiligen Bezirkes wird durch 2 Stelen bezeichnet und « wer von den Priester-Erzgiessern (?) innerhalb dieser Stelen bei seiner Thätigkeit (*r ḥnt-f*) betroffen wird, den soll man verbrennen (*ḫr-tw wbd·t-f*)[4]. Jeder Grosse aber, der sich ein Grab an dieser hehren Stätte machen lässt, soll unter Anklage gestellt und das Gesetz an ihm vollstreckt werden. »

So spricht Osorkon II zu Amon[5] : « ich habe Theben in seiner Länge und Breite geschützt, so dass es rein (heilig) und seinem Herrn (sc. Amon) gegeben ist. Nicht soll es von den Aufsehern des Königshauses überschritten werden. Seine Leute sind in Ewigkeit geschützt wegen des grossen Namens des guten Gottes (sc. des Osorkon II) ». Im Zusammenhang damit werden ebenda auch der Harem und die Dienerinnen des Gottes Amon « geschützt », d. h. dafür gesorgt,

(so)

1. Beachte auch dass *ḫwj* Canopus : Tanis 11 = Hisn 3 (für hierogl. *ntr*), Rosett. 18 und Nastesen 41 die « heiligen » Tiere bezeichnet.
2. Vgl. dazu W. Robertson Smith, *Die Religion der Semiten*, S. 102 ff.
3. Maciver-Mace, *El-Amrah and Abydos*, Tafel 29.
4. Für *ḫr-tw ḥr wbd·t-f* (?).
5. Naville, *The festival hall of Osorkon II*, Tafel VI.

dass sie nicht ausserhalb des Tempelbezirkes irgend wie Dienst (*ḥn·t*) thun dürfen. Das nennt man, wenn ich recht verstehe, « Empfangen des Länderschutzes seitens des Königs ». Mit der Heiligkeitserklärung eines Gebietes ist also in praktischer Hinsicht Freiheit von Dienstleistungen und Abgaben (λειτουργίαι) verbunden. Das zeigt klar Louvre A 93, Z. 7-8[1] : « ich schützte den thinitischen Gau für seinen Herrn (sc. Osiris), indem ich alle seine Leute schirmte » und der kürzlich von BORCHARDT (*Ä. Z.*, XLII) veröffentlichte Königserlass von Dahschur, Z. 4-5 (ähnl. Z. 26) : « meine Majestät befiehlt, dass für ihn frei sein sollen diese beiden Pyramidenstädte von der Leistung jeder Arbeit » und ähnlich das Dekret von Mitrahine[2] : « ferner befahl meine Majestät dieses Gebiet für meinen Vater Ptah, etc., von der Leistung jeder Arbeit zu befreien ». So heisst es *Urk.*, I, 15, von den für den Grabkult eines Grossen bestimmten Dörfern « welche mir der König gemäss meiner Würdigkeit (?) gegeben hat, welche geschützt sind zum Besten meines Totengutes »[4].

In einer der Inschriften von Redesie (LEPSIUS, *Denkm.*, III, 140 *c*, Z. 17-18, besser GOLÉNISCHEFF (*Recueil*, XIII) wird — wenn ich recht verstehe — ein Beamter der Goldwäscherei in folgender Weise der Staatsaufsicht entzogen :

« Aber der Transporteur (?) des Goldwaschens, welchen ich für den Tempel Sethos' I eingesetzt habe, soll geschützt und geschirmt sein, nicht soll er von irgend einem Menschen in dem ganzen Lande angetastet (?) werden, oder von irgend einem Söldnerobersten des Gold(districts ?) oder von irgend einem Aufseher der Wüste. »

Noch im Demotischen ist *ḥwj* in dem alten Sinne (wohl als Archaismus) nachweisbar. So heisst das dem Gotte heilige Gebiet (τέμενος) Cairo 31089, ⲡⲉⲥⲏⲧ (?) *nt ḥwj* « der geschützte Boden ».

Ich denke, dass die Anmerkungen und vor allem die längere Bemerkung über den term. techn. *ḥwj mjkj* meine Übersetzung voll rechtfertigen. Es handelt sich also um die Immunitätsverleihung an den Tempel von Athribis. Aber Ramses III hat diesem

1. So möchte ich emendieren.
2. *Ä. Z.*, 1890, S. 104. Nach eigener Abschrift.
3. PIERRET, *Inscr.*, II, 40, nach Collation. Vgl. auch *Ä. Z.*, 1894, S. 119; 1895, S. 127; 1896, S. 82.
4. Vielleicht darf man Z. 12 der Naukratisstele lesen *'r wḏ nḥm·wj ḥwj-j mjkj-j n·t ḥtp n mwt-j Njt* « was das Dekret anlangt, siehe (*Recueil de Travaux*, XXIV, 34) so schütze und schirme ich für dich das Tempelgut meiner Mutter Neit ».

damit keine neue Gerechtsame verliehen sondern — ich habe das in der Übersetzung durch das mehrfach ergänzte « (wieder) »[1] hervortreten lassen — nur den alten Zustand wieder hergestellt, der in den Zeiten der inneren Wirren[2] beseitigt worden war, damals als « die Götter wie die Menschen geachtet wurden, als keine Opfer in den Tempeln dargebracht wurden » (Pap. Harris 75, 5), mit anderen Worten als der Tempelbesitz saecularisiert wurde. Dieses Schicksal hatte auch den Tempel des Gottes Harkentechthai von Athribis getroffen, dem Ramses III die Immunität zurückgab, deren er sich schon seit langer Zeit ebenso erfreute wie « alle grossen Tempel » Ägyptens. Mit Recht nannte daher das Dekret[3] des Ptolemaeus XI Alexander I vom 24st. März 95 v. Chr., welches dem Tempel von Athribis das Asylrecht verlieh, diesen τὸ μὲν πρῶτον καὶ λόγιμον ἀρχ[α]ιότατόν τε κα[ὶ] ἐνδοξότατον (sc. ἱερόν).

DONATIONS ET FONDATIONS EN DROIT ÉGYPTIEN

PAR

A. MORET

avec la collaboration de L. BOULARD

I. Commentaire des inscriptions de Mten

Les textes, provenant du tombeau de Mten à Sakkarah (règne de Snofroui, IIIe dynastie, environ 4000 av. J.-C.), sont actuellement au Musée de Berlin n° 1105. Ils ont été publiés par Lepsius, *Denkmäler*, II, 3-7; Schäfer, *Ägyptische Inschriften aus den Königl. Museen zu Berlin*, II, p. 73, 1903; Sethe, *Urkunden des alten Reichs*, t. I, p. 1, 1903; traduits par G. Maspero, *Journal asiatique*, 1890 = *Études égyptiennes*, t. II, p. 2, *La carrière administrative de deux hauts fonctionnaires égyptiens;* par Revillout, *Un papyrus bilingue de Philopator*, ap. *Proceedings S.B.A.*, 1891, t. XIV; *Revue égyptologique*, t. VII, p. 69; *Nouvelle étude juridico-économique sur les inscriptions d'Amten*, ap. *Journal asiatique*, 1905, p. 473-508; partiellement par Breasted, *Ancient Records of Egypt*, t. I, p. 77-79[3] (Chicago, 1906).

Les textes relatifs aux donations sont encadrés dans une inscription de caractère biographique, où l'énumération est faite des charges remplies par Mten. L'intérêt de cette énumération réside non seulement dans le *cursus honorum* qu'elle nous présente (et que nous n'étudierons pas en détail ici), mais encore dans le fait que les actes de

1. Der Ägypter drückt dieses Wort häufig nicht besonders aus, vgl. Harris 49, 4 und Canopus 6, *rdjj·t* « zurückgeben » (ἀποδιδόναι).

2. Beachte auch die Zurückgabe der heiligen Heerde, die 49, 4 (s. pag. 54, Anm. 9) erwähnt ist.

3. La lecture ancienne *Amten* dn nom est à remplacer par *Mten*, à laquelle je me tiendrai. Maspero a surtout élucidé le *cursus honorum* de Mten; partout où je citerai : « MASPERO, p. », il s'agit des *Études égyptiennes*. Revillout a mis plutôt en valeur la partie du texte relative aux donations; partout où je citerai : « REVILLOUT, p. », il s'agit de sa *Nouvelle étude*, ap. *Journal asiatique*, 1905.

donation se trouvent datés approximativement par leur intercalation dans le récit entre les charges énumérées. A tel moment de la vie administrative de Mten correspond telle mutation de ses biens ou telle donation royale.

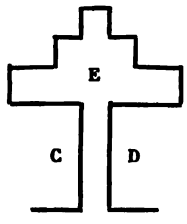

Les textes qui nous intéressent sont gravés sur les parois gauche (C) et droite (D) du couloir d'entrée de la tombe, et sur le mur du fond de la chambre funéraire (E)[1]. C'est le texte D qui nous permet de remonter le plus haut dans la vie de Mten, et c'est par lui que nous commencerons.

Texte D. — I. Donation paternelle

Schäfer, p. 76 :

Di-n-f àkhet-f sab sesh Anoupou-m-ânkh, n ount àtou àkhet neb per, set retou âoutou[2].

« Le maître scribe Anoupou-m-ânkh lui donna ses biens (*a*); il n'y avait ni grains ni aucun bien de maison, mais des gens et du bétail (ânes et porcs) (*b*). »

a) Le mot est le verbe *di*, écrit avec une petite variante graphique, le pain conique au lieu du pain pyramidal; il n'y a pas lieu de lire *honk* qui s'écrit avec le vase sur la main. Le sens est *donner;* c'est le terme technique de la *donation.*

La donation que fait à son fils le père de Mten consiste en *àkhet,* mot dérivé de *khet,* « chose, *res* », avec *à* préfixe. Le terme, comme dit Maspero, « a le sens étendu que *chose* prend dans notre langue » (p. 121).

Notons que *ses* se rapporte, non pas au père, mais à Mten.

b) Le mot « grains » se lit *àtou* (grains, orge); est-il un mot à part, *bedet* « blé », ou un déterminatif de *àtou*? Le fait que n'est pas au pluriel indique qu'il joue le rôle de déterminatif du mot *àtou,* de même dans la phrase suivante l'âne et le porc servent de déterminatifs isolés à *âoutou.*

Je ne traduirai donc pas avec Maspero et Revillout : « ni blé, ni orge », mais j'emploierai, comme Breasted, le mot vague « grains ».

Le reste de la phrase est interprété de façon différente par les traducteurs cités plus haut. Maspero et Revillout traduisent : « quand il n'avait encore ni blé, ni orge, ni aucune autre chose, ni maison, ni domestiques mâles et femelles, ni troupeaux ânes et porcs »; l'énumération entière est donc commandée par la négation. Sethe, par la disposition graphique adoptée dans son édition, indique qu'il coupe l'énumération après « maison ». Breasted fait de même et donne un sens positif à la fin de la

1. Les lettres C D E, le plan et les numéros des lignes du texte d'après la publication de Schäfer.
2. Pour la transcription, j'adopte, autant que faire se pourra, le système de vocalisation réduite au minimum et à l'emploi de l'*e* entre les consonnes, pour ne pas préjuger des systèmes contradictoires qui sont élaborés actuellement.

phrase : « there was no grain or anything of the house, (but) there were people and small cattle ».

Tout dépend du sens donné à . Maspero, au lieu de diviser *set* et *retou*, y avait reconnu un mot *sitou* auquel il attribuait le sens « esclave, domestique, damoiseau » en s'appuyant sur des exemples tirés du *Conte du Paysan* et du *Conte de Sinouhit* (*Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 156, n. 1). Mais ces exemples s'accommodent mieux de la lecture *sarou*, « les grands, les notables », et dans sa troisième et toute récente édition des Contes, Maspero adopte la lecture *sarou* et le sens *notables* (p. 51, n. 1 ; 71 ; 81). On en peut conclure qu'il abandonnerait aussi son interprétation du passage discuté ici : = domestiques. Il est, en effet, logique de considérer *set* comme une abréviation de *àset* (ERMAN, *Gram.*, § 347), et d'y voir le début d'une phrase affirmative : « or — mais (il y avait) des gens et du bétail », phrase qui revient plus loin avec le même sens probable.

Si l'on admet ce sens, la phrase négative reste claire. On dit de Mten : « Son père lui donna ses biens : il n'y avait ni grains, *ni biens de maison.* » La traduction de ces derniers mots mérite encore discussion. Faut-il traduire : « ni grains, (ni) biens, (ni) maison » ou « ni biens (de) maison » ? Si l'on traduit : « ni biens ni maison », le texte contient une contradiction flagrante : « Son père lui donna *ses biens*..., mais il n'y avait ni grains, *ni biens*...[1] ». Au contraire, « biens de maison » donne un sens satisfaisant : « ni grains, ni mobilier ». En somme, la donation paternelle consiste en un domaine et en instruments d'exploitation : gens, bestiaux de charge (ânes) et d'alimentation (porcs). Elle ne semble comporter encore aucune richesse mobilière.

Il faut remarquer que les « gens » (*retou*) sont l'objet de la donation au même titre que le bétail ; il y a donc lieu de supposer que le donateur avait sur eux un droit « réel » : le plus vraisemblable est qu'il s'agit d'esclaves, dont Anoupou-m-ânkh était propriétaire comme des ânes et des porcs. Cependant on pourrait aussi voir dans ces *retou* des gens dont le donateur n'était pas propriétaire, mais qui avaient avec la terre quelque lien que ne brisait pas le transfert de la propriété : colons, tenanciers, peut-être simplement fermiers. En tout cas, pour y voir des *soutentiou* (litt. : « (cultivateurs) royaux »), comme ceux que nous trouverons plus loin, on est obligé, croyons-nous, de supposer que la terre donnée par Anoupou-m-ânkh était une terre royale dont lui ou ses auteurs s'étaient vu concéder la propriété ou la jouissance.

II. CHARGES REMPLIES PAR MTEN ET PREMIÈRE DONATION ROYALE AVANT LA DONATION PATERNELLE

1. Notons que Maspero et Revillout échappaient à cette contradiction en traduisant : « Son père lui donna... » quand il (Mten) n'avait encore ni blé, ni orge, etc. » — Le texte ne permet pas d'attribuer *avait* à Mten ; il donne : « il n'y avait (ni) grains, (ni) biens », et le sens doit rester impersonnel.

2. Signes retournés.

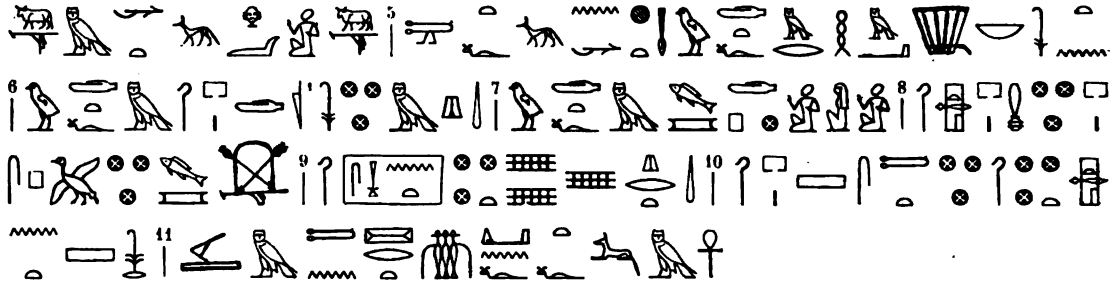

Oudet-f tep sesh às zefet, mer khet às zefet; oudet-f m nekht khrôou, m senou meritou, oun ânz mer Ka m khet, sab her seq Ka; tet-f sab nekht khrôou; oudet-f mer hemâ neb souten; oudet-f m heq Perdesou, m ger medou; oudet-f m ânz mer Deptiou, heq hait âait Perma, Persep, ânz mer Nit, heq Senit-hait nouitou hesepou, gerti medou, heq Pershestit, heq nouitou hait âait nit mer res; ger Mten-sherit, khent di-n-f tef Anoupou-m-ânkh.

« Il fut placé (*a*) d'abord scribe de la place d'approvisionnement, préposé aux choses de la place d'approvisionnement; il fut placé crieur et taxateur des colons. Étant attaché à la suite du curateur du nome Xoïte, maître chef des chaouiches du nome Xoïte, il fut pris (*b*) maître crieur. Il fut placé préposé à tout le lin du roi, il fut placé régent de Perdesou, avec la canne; il fut placé curateur des gens de Dep (Bouto), régent du grand château de Perma, de Persep, curateur du nome Saïte, régent de Senit pour les domaines et les nomes, avec la canne; régent de Pershestit, régent des domaines du grand château du Lac méridional; bénéficier du domaine Mten-sherit (*c*) avant que lui fît donation (son) père Anoupou-m-ânkh. »

La discussion des titres administratifs nécessiterait trop de comparaisons de textes pour ne pas briser le cadre de cette étude. J'ai adopté pour eux la traduction de Maspero, que les études postérieures n'ont guère pu modifier. Notons seulement quelques termes techniques.

a) *oudet. Oud* (écrit , *inf.* p. 72, ou , *Inscr. d'Ouni,* l. 19, 35) a le sens de « planter, poser, *placer*, jeter ». Le terme indique que Mten a reçu une nomination administrative pour occuper ses fonctions.

b) *tet* « prendre (avec violence), emmener (de force) » (par exemple : enlever quelqu'un à ses fonctions régulières pour l'emmener à un autre service, cas qui sera visé dans plusieurs des textes expliqués après celui-ci) est un terme qui implique l'idée que Mten fut délégué à un service, sans nomination royale; il semble que ce fut par la volonté du curateur du nome Xoïte, à la suite duquel il était attaché.

On voit que Mten passe du nome Xoïte au nome Mendésien, puis au nome Saïte, enfin dans la Haute-Égypte. (Breasted, p. 77, note que le « lac méridional » est localisé dans le voisinage des nomes XX-XXI de la Haute-Égypte.)

c) *ger,* qui devient plus tard , exprime l'idée de *possession,* d'*exploitation* et de *jouissance*, d'abord par le hoyau planté en terre, puis par la jambe dont le pied

1. Signes retournés.

est enfoncé dans le sol (MASPERO, p. 217; REVILLOUT, *Proceedings*, t. XIV, p. 240). Il évoque donc, étymologiquement, l'idée juridique de *tenure* au sens large. Par suite, *ger* dans notre texte désigne un « concessionnaire », un « bénéficier », dont le droit paraît correspondre à ce que les juristes du moyen âge ont appelé « domaine utile » ou « seigneurie profitable », par opposition au « domaine éminent » ou « seigneurie directe », c'est-à-dire au droit retenu par le concédant.

Le domaine qualifié *Mten-sherit* (terre irriguée de Mten) est, comme l'a montré Maspero (p. 217), un de ces biens-fonds désignés par le nom du bénéficiaire, suivant l'usage à cette époque. Les reliefs du tombeau de Mten nous montrent ces biens personnifiés par des porteurs d'offrandes, défilant devant le mort pour lui fournir les vivres dans l'autre vie. Ce sont donc des domaines analogues à ceux que le roi donne à ses féaux[1]. Mais cette première donation royale n'est mentionnée ici que pour indiquer à quel moment précis de sa carrière, celui où le roi lui fait une première faveur, Mten reçoit aussi la donation paternelle. La donation paternelle a été faite immédiatement après la première donation royale. C'est ce qu'explique la phrase *khent di-n-f*. *Khent* est la conjonction « avant que », dont l'usage est bien établi par les textes cités plus loin (SETHE, *Urkunden*, I, p. 14, l. 9, et *Siut*, VI, p. 276).

Il convient de mentionner l'interprétation toute différente de M. Revillout, qui traduit : « Amten occupa (*ker*) alors un clos (*šor-t*) et un jardin (*khent*) que lui donna son père. » Cette traduction ne saurait être acceptée; elle méconnaît le mot composé *Mten-sherit* qui apparaît ailleurs dans une phrase où l'emploi du pronom *f* prouve indubitablement que *Mten* ne saurait être ici détaché de *sherit* pour servir de sujet à *ger* (, SETHE, p. 4, l. 6); elle méconnaît aussi le rôle grammatical de qui ne saurait, sans aucun déterminatif, être assimilé ici à « jardin » ou « ferme enclose » (REVILLOUT, p. 487). Je m'écarte beaucoup moins de l'interprétation qu'avait donnée le premier M. Maspero (p. 239) : « possesseur de Shirit-Amten que lui donna son père ». Mais pour M. Maspero est , , et sert de déterminatif à Sherit-Mten. Il ne me semble pas admissible qu'un signe syllabique, et non idéographique, puisse déterminer un mot d'ordre aussi matériel qu'un nom de domaine.

La traduction Breasted hésite entre deux sens : « *Shert-methen* was founded, [and the domain which] his father presented to him » — ou bien : « when his father gave (it) to him ». Je ne saurais non plus accepter cette traduction. *Ger Mten-sherit* me semble devoir être considéré comme substantif : « possesseur de Mten-sherit », régi par « il fut placé », tout comme les nombreux *heq* énumérés avant. Mten est placé *heq* « régent » de domaines variés pour le compte du roi et *ger* « possesseur, concessionnaire, bénéficier » d'un domaine pour son compte personnel. — Enfin la traduction ne tient pas compte du sens précis de *khent*, qui ne signifie pas « lorsque », mais : « antérieurement à, avant que » (cf. ERMAN, *Gram.*, § 338, et *Glossar*, p. 95).

1. Cf. A. MORET, *La condition des féaux*, ap. *Recueil de Travaux*, t. XIX, p. 128 sqq.

Voici donc comment je comprends la disposition générale du texte D : Mten y mentionne la donation paternelle au début. Puis il fait l'historique de sa carrière administrative, note la première donation royale, et immédiatement après la donation paternelle.

Texte C. — I. Donations royales

Sur le mur de couloir C, en face du texte de la donation paternelle, Mten a fait graver le principal texte relatif aux donations royales qu'il a reçues au cours de sa carrière.

Schäfer, p. 74 :

Sam ta, heq hesepit, mer ouapit m Anpou, mer sanou Kha.

« Guide du pays[1], régent de nome, préposé aux messages dans le nome Cynopolite, préposé aux coureurs du nome Mendésien. »

Pour le commentaire relatif à ces fonctions attribuées à Mten après les événements rapportés sur la paroi D, je renvoie à l'excellent mémoire de Maspero (p. 212-213).

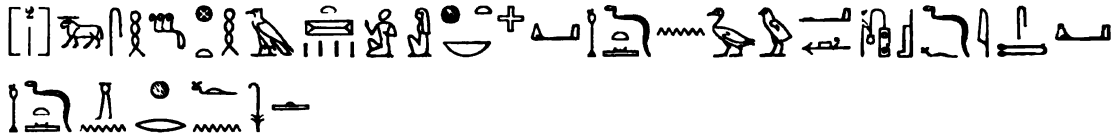

Bisehit hait she àfed, retou, khet neb; ✠ di ouzet n sa ouâ sesh às zefà; set di ouzet àn kher f, n souten â.

« (Domaine) Bisehit, 4 (aroures) de terres *she,* (avec) des gens et toutes choses.

» ✠ Ordre est donné à (son) fils aîné (comme) scribe de place d'approvisionnement (*a*). Voici, ordre est donné que lui soit amené, par charte royale (*b*), [le domaine Bisehit, 4 (aroures) de terres *she,* avec des gens et toutes choses.] »

Les difficultés graphiques de ce texte ont été signalées et élegamment résolues par Maspero (p. 214). Il a montré que la croix ✠ était un signe de renvoi pour une phrase oubliée, dont le lapicide a ensuite gravé les mots pêle-mêle à la fin de la ligne. J'estime impossible de répartir ces mots autrement que l'a fait Maspero. Mais il convient, puisqu'il s'agit ici d'une phrase oubliée, de la remettre à sa place, c'est-à-dire avant la mention du domaine Bisehit. Ici se présente une divergence entre ma traduction et celles de Maspero et de Revillout. Ces savants rattachent Bisehit à la phrase précédente et traduisent : « chef des coureurs du nome Mendésien à Bisehit ». J'objecterai : 1° que partout, ailleurs, les pouvoirs de Mten sur les individus ne sont pas localisés à un endroit déterminé à l'intérieur d'un nome, mais s'étendent à un nome entier ; 2° que si Bisehit n'est

1. Sur ce titre rare, cf. Davies, *Rock Tombs of Sheick Said*, pl. IX : « Ourârnâ, préposé aux messages, guide du pays ». A la pl. VIII, un berger, qui guide des boucs, est appelé *samou*.

pas le nom du domaine conféré par charte royale, ce domaine ne serait pas nommé dans notre texte, ce qui serait inexplicable, étant donné la précision que Mten apporte à afficher ses titres de propriétés dans son tombeau. Je crois donc que la phrase expliquée se résume ainsi : 1° Le roi ordonne le fils de Mten comme scribe; 2° le roi donne à Mten lui-même, par charte royale, un domaine de 4 aroures, Bisehit, localité du nome Mendésien (MASPERO, p. 212). Tout cela se passe pendant que Mten était préposé aux coureurs du nome Mendésien.

a) *di ouzet n sa* doit se traduire littéralement : « est donné l'ordre pour son fils (comme) scribe » : ordre dans le sens de nomination.

b) *souten â* (var.). « charte royale ». Maspero a démontré (p. 214 sqq.) que *â* désigne une tablette en bois sur laquelle les scribes écrivaient les pièces de comptabilité et les actes; sous l'Ancien Empire, on voit cette tablette aux mains des scribes (L., *D.*, II, 64); on en possède de la XXIe dynastie contenant des actes de donation, des décrets royaux.

La charte royale a pour effet d'amener *àn* vers Amten le domaine Bisehit. Le mot *àn* est un terme technique dont, après Maspero (p. 224), Revillout a bien précisé le sens « apporter » et « emporter », comme ⲉⲓⲛⲉ ⲉϩⲟⲩⲛ et ⲉⲓⲛⲉ ⲉϩⲟⲗ... « Dans les contrats archaïques démotiques, cette expression, qui se rencontre sans cesse, s'emploie soit pour marquer l'acquisition du contractant, par hérédité directe surtout et parfois par transmission familiale, soit l'éviction faite à son préjudice. Plus tard, *àn etbe hat* (« apporter pour argent ») est la locution consacrée pour dire « acheter ». Je l'ai rencontrée depuis Darius Ier pour rappeler des ventes antérieures à l'acte » (*Proceedings*, 1892, p. 240). Ici, *àn* désigne la *transmission*, en l'espèce par le moyen d'une charte royale.

Il peut y avoir amphibologie au sujet du bénéficiaire de cette donation. « Ordre est donné à son fils aîné comme scribe de la place d'approvisionnement. Voici, ordre est donné que *lui* soit amené par acte royal, le domaine Bisehit... » Qui est-ce, *lui*? Le pronom se rapporte-t-il au fils aîné ou à Mten lui-même? Tous les traducteurs ont compris que c'était à Mten. Mais Maspero (*Histoire*, t. I, p. 294) a récemment donné l'interprétation suivante : « son fils unique (de Mten) était déjà pourvu, grâce à la munificence de Pharaon; il avait débuté dans la carrière administrative par le même poste de scribe adjoint à une *place d'approvisionnements* que son père avait tenu, et il avait reçu en apanage par lettres royaux quatre parcelles de terre à blé avec leur population et leur matériel. » Dans sa première étude (p. 214-215), Maspero traduisait : « Amten obtient pour lui-même et cette fois par lettres royaux la concession d'un fief et d'un traitement qui assurent à ce fils une existence conforme à son rang et au rang de sa famille. » Ainsi, malgré la dernière phrase qui ne précise pas assez, peut-être, la pensée de l'auteur, Maspero attribuait jadis à Mten la formule « amener vers lui ». J'estime que cette première traduction est celle qui se défend le mieux. Il me paraît inadmissible que le fils de Mten obtienne, au début de sa carrière, une faveur si importante que son père n'a méritée qu'assez tard, après toutes les fonctions énumérées au texte D.

L'inscription nous dit que, par charte royale, Mten reçut le domaine Bisehit; elle ne nous dit pas si la charte royale fait de Mten un *ger*, c'est-à-dire simplement un bénéficier, ou si elle le rend véritablement propriétaire. Notre texte vise-t-il ici une concession d'une autre nature que celle mentionnée p. 60 au texte D? Ou ne fait-il allusion qu'à une acquisition faite par Mten sans en préciser la nature juridique? On le voit, ce passage pose, sans fournir les éléments de la solution, le problème suivant : les concessions royales ne procuraient-elles toujours au bénéficiaire que le « domaine utile »? Ou bien les Pharaons, à côté de concessions leur réservant le « domaine éminent », ne faisaient-ils pas des donations en pleine propriété qui ne leur laissaient d'autres droits que ceux appartenant au roi sur toute terre d'Égypte?

Le domaine Bisehit fait partie du nome Mendésien. C'est peut-être comme récompense de ses fonctions dans le nome Mendésien que Mten acquit ce domaine en vertu d'une charte royale. Le domaine se compose de *hait* (var. , *àhait*, ϵιωϩϵ) « terre cultivée, champ » au nombre de quatre. Le signe joue-t-il le rôle de déterminatif après *hait*? Cela n'est pas probable. Les textes de Mten donnent plusieurs fois les groupes (SETHE, I, p. 2, l. 9), (l. 13), où le déterminatif de *àhait* est (plus tard), tandis que , , *she* indique une *catégorie* de terrains, et *sta*, précédé d'un chiffre, le nombre des *mesures* de ce terrain.

Nous aurions donc, ici, des terres cultivées de la catégorie ; de même, des documents postérieurs mentionnent des « terres cultivées de la catégorie vignes », , (cf. REVILLOUT, *Proceedings*, p. 231 et 64, ϩαλολι). Le mot *she*, qui apparaît avec des graphies plus ou moins complètes dans le nom de domaine *Mten-sherit* , *Mten-sher* , *Mten-shet* (MASPERO, p. 239), a été étudié par Maspero (p. 218), dont j'adopte les conclusions : « On confond ordinairement *shet* avec *she*, ϣϩι, « lac, bassin artificiel ». Peut-être est-ce en effet le même mot et le sens *domaine* ressort-il de la nature particulière de la propriété en Égypte. Chaque grand domaine ayant ses digues particulières qui, à l'époque de la crue, le transforment en un *bassin d'inondation* *she* spécial, l'idée de bassin a pu devenir inséparable de celle de domaine. » A mon sens, *àhait she* signifierait « terre cultivée atteinte par l'inondation »[1], catégorie de terres que le Nil touche régulièrement, au temps de la crue par l'inondation directe, aux autres époques par irrigation artificielle.

Le chiffre IIII « quatre » indique une mesure, non exprimée ici, mais qui semble être, comme ailleurs, le *sta*, sur lequel nous reviendrons plus loin.

1. Peut-être *she* s'oppose-t-il à une autre catégorie de terrains fréquemment mentionnée *khent* (*she ?*) « (bassin) supérieur » (?), où le déterminatif semble indiquer un terrain accidenté, ou

Neheb-n-f m redoui-f Nit Amenti mer ouapit; ger-n-f Mten-she(ri)t 12 Nit, Ka, Asou, perkhrôou-n-f seh.

« Il attacha à ses pieds (*a*) les nomes Saïte et Libyque (comme) préposé aux messages; il occupa 12 *Mten-shit* (dans) les nomes Saïte, Xoïte, Létopolite, pour son offrande du kiosque funéraire (*b*). »

a) Le déterminatif de *neheb* est probablement ; le sens premier est « mettre sous le joug[1] ».

b) En ces nouvelles fonctions, Mten reçut une *nouvelle donation royale :* Mten devient bénéficier (*ger*) de douze nouveaux *Mten-she(ri)t* répartis dans trois nomes. Maspero a démontré (p. 219) que cette répartition des domaines funéraires dans des provinces distinctes était commune sous l'Ancien Empire. A quoi servent ces domaines? Le nom indique que ce sont des domaines analogues à ceux dont les produits défilent dans les tableaux des tombes pour le service des offrandes funéraires. En effet, la dernière phrase doit se traduire : « offrande pour lui de kiosque funéraire ».

Maspero a démontré irréfutablement que *per-hon* du texte est une faute du lapicide pour *per-khrôou.* Un relief du tombeau (Lepsius, *D.*, II, 6; Schäfer, p. 84) nous fait voir Mten assis sous un dais, recevant les offrandes des mains des prêtres, avec la légende *per-khrôou n seh,* « sortie de voix (offrande) du kiosque » qui donne la graphie véritable du de l'inscription étudiée ici. La « sortie de voix du kiosque » est, comme Maspero l'a prouvé (p. 220 et *La table d'offrandes,* p. 30[2]), l'offrande qui est censée sortir, se manifester, à la voix de l'officiant, dans le kiosque funéraire. Je ne saurais donc admettre la traduction Revillout, qui interprète *per hon seh* « les dépenses du service du salon particulier » de Mten (p. 502 et 507); cette interprétation pourrait se défendre si la variante citée par Maspero, , n'établissait avec certitude l'erreur du lapicide. Le sens est donc : Mten a occupé douze domaines d'où lui viendra l'offrande funéraire du kiosque[3].

Àn-n-f r àsou hait she 200 kher soutentiou âshou, per kha taou 100 râ neb m hait-ka n souten mout Hâpi-n-mâit.

---

une proximité plus grande du désert. Dans ce cas, *she* pourrait désigner les terrains irrigués de la plaine, et *khent she* ceux de la lisière du plateau. Sur les *terrains irrigués*, cf. Bouché-Leclerq, *Lagides*, IV, p. 112, n. 2.

1. Cf. *Abydos*, III, 1904, pl. LII; le roi Ahmès Ier attache des champs à la tombe de la reine Tetashera *smer... nehebou m haitou* « pyramide... attelée avec des champs »).

2. Ap. *Revue de l'histoire des religions*, 1897.

3. Sethe donne le texte . La copie de Schäfer indique que le signe , très allongé, occupe toute la hauteur des signes , et peut logiquement se rattacher à tout seul. Le lapicide, après avoir mal lu , a mal réparti ses signes en fin de colonne.

« Il a acquis par échange (*a*) 200 (mesures) de terres cultivées *she*, avec des (paysans) royaux nombreux (*b*), une offrande de salle *kha* (*c*), de cent pains chaque jour, (provenant) du temple de double de la royale mère Hâpi-n-mâit. »

a) Pendant les fonctions qu'il exerça dans les nomes Salte et Libyque, Mten fit une nouvelle acquisition.

« Il *amena* (*àn*, cf. p. 63) *en échange* (*r àsou*) » 200 mesures de terre cultivée *she*.

Maspero (p. 224) a ainsi défini le sens de *àn r àsou* « Amten amena, c'est-à-dire reçut en prix (*àsou*), en rétribution de tous les services qu'il avait rendus dans l'exercice des charges énumérées plus haut », 200 mesures (aroures) de terres. Revillout (*Proceedings*, 1892, p. 240) a serré de plus près le sens de *àsou* en rappelant que le mot se retrouve plus tard dans les contrats archaïques démotiques pour désigner l'équivalence en terre d'abord, puis en argent, donnée pour une acquisition. L'*équivalence*, ici, serait mise en balance avec les fonctions administratives de Mten, les 200 mesures de terre seraient donc un *traitement*, une rétribution des fonctions.

Devons-nous accepter cette interprétation?

Notons d'abord que les 200 mesures de terres sont ici acquises dans des conditions qui ne sont pas identiques à celles des 12 *Mten-sherit*. Mten *occupe* (*ger*) les douze domaines; ici, il *reçoit en échange* les 200 mesures de terre. Quelle différence y a-t-il entre ces deux modes d'acquisition? Si l'on accepte les interprétations de Maspero et de Revillout, les 200 aroures données en traitement constituent un bénéfice attaché à une fonction. Si la fonction cesse, le bénéfice restera-t-il attribué à Mten? Après la mort du bénéficiaire, les 200 mesures passeraient-elles à ses enfants, même si ceux-ci ne remplissent pas les mêmes fonctions? Les textes ne répondent pas à cette question. Nous savons bien que des domaines concédés pouvaient être transmissibles (cf. MORET, *Un procès de famille*, *Ä. Z.*, XXXIX, p. 32) de père en fils; que les charges de prêtres et de prêtres de double et les bénéfices y attachés passent aussi de père en fils; mais les bénéfices attachés à certaines charges administratives restent-ils à la personne qui a géré les charges après qu'elle les a quittées? Sont-ils dans son patrimoine ou attachés à sa fonction?

Je croirais plutôt que ces bénéfices ne sont point patrimoniaux. Les textes de Siout (XIIe dynastie) distinguent soigneusement, lors d'une fondation funéraire faite par les nomarques de Siout, les biens de la maison du prince de ceux de la maison familiale. Quand un prince de Siout assure aux prêtres une rente sur ses biens, il engage « mon bien de la maison de mon père, non certes les biens de la maison du prince » *khet à pou n per tef-à; n khetou às pou per hâ* (GRIFFITH, *Siut*, VII, p. 288). Il semble qu'on puisse en conclure que le bénéfice attaché à une fonction ne pouvait pas être aliéné pour un usage personnel.

Or, la suite de nos textes nous montre que Mten aliène une partie de ses biens en les donnant à ses enfants. J'en conclus que ces acquisitions de Mten ne peuvent avoir le caractère de biens attachés à une fonction et donnés en *traitement*. Je crois qu'il faut repousser la séduisante traduction « en traitement » et chercher un sens plus simple.

On pourrait conjecturer que Mten acquiert les 200 aroures de terres ainsi que la rente de 100 pains « en échange de ses services ». Cela ne ferait pas forcément allusion à une dotation de fonctions, à un *traitement* en jouissance. Mten pourrait viser une récompense, un prix de ses services publics par concession d'un fief consistant : 1° en un domaine, 2° en une rente de pains. Mais il semble probable que, dans ce cas, une formule explicative serait donnée après « en échange »; le texte nous offre simplement « acquérir en échange ». *Acquérir en échange,* à une époque où la monnaie n'existe pas, c'est *acheter*. (Cf. le texte étudié plus loin, SETHE, *Urkunden,* t. I, p. 12, l. 12, où *donner en échange = vendre.*)

Il est vraisemblable que le fond ainsi acheté était un bien mis dans la propriété privée par concession royale. En effet, les 200 aroures proviennent certainement du domaine royal (βασιλικὴ γῆ sous les Ptolémées), puisqu'elles sont peuplées de « royaux » cédés avec le sol. Je conclus que la phrase commentée ici vise un achat de 200 aroures de terres royales. Comment Mten a-t-il payé cette acquisition? Nous ne le savons pas.

Les « nombreux royaux » *soutentiou âshou* sont vraisemblablement le prototype des cultivateurs royaux βασιλικοὶ γεωργοί des temps ptolémaïques. Peut-être faut-il les assimiler aux « esclaves royaux » représentés, dans deux tombeaux de l'Ancien Empire, travaillant sur les domaines que le roi a concédés à ses fidèles[1].

Les « royaux » interviennent ici dans une phrase qui peut être l'objet de deux interprétations : *kher soutentiou âshou.* 1° Maspero et Revillout traduisent : « avec de nombreux esclaves royaux », en admettant implicitement l'équivalence de *kher* avec *ger,* « sous, avec »; 2° Breasted traduit *kher* par *by* = « chez, auprès de », sens ordinaire de *kher*. Il interprète par conséquent « recevoir en échange chez les royaux », ce qui voudrait dire, avec le sens de *acheter* que je préconise, « acheter chez les royaux, acheter aux royaux ». J'avoue que cette traduction est séduisante. Mais comment Mten aurait-il pu traiter avec de *nombreux* individus, sans qu'on suppose une propriété collective, invraisemblable entre les *soutentiou*?

c) L'offrande de salle *kha* *per-kha* est celle qui est présentée (litt. : qui sort) dans la salle à colonnes (*kha*), par opposition à « l'offrande du kiosque » que nous avons vue plus haut (MASPERO, p. 224). La symétrie bien accusée entre *per-kha* et *per-khrôou n seh* m'empêche d'accepter l'interprétation de Revillout (les frais du *kha* ou salle d'audience publique des nomarques et des ministres), ici comme plus haut.

Cette offrande, consistant en cent pains des formes et , n'est pas forcément

1. MASPERO, *La culture et les bestiaux dans les tableaux de l'Ancien Empire*, p. 86 (*Études égyptiennes*, publiées d'abord ap. *Journal asiatique*, 1888). — « Les opérations (de la récolte du lin) sont exécutées d'ordinaire par les paysans attachés aux domaines du tombeau, mais on trouve au moins une fois, à ma connaissance (LEPSIUS, *D.*, II, 107, VIe dyn.), la mention d'une moisson faite par les « esclaves royaux » (*souten honiou*), de concert avec les vassaux de la maison éternelle. » — Un autre exemple a été publié par Davies, *Rock Tombs of Sheikh Saïd*, pl. XVI, V^e dyn. — Sur les βασιλικοὶ γεωργοί, fermiers de la βασιλικὴ γῆ, cf. Henri MASPERO, *Les finances de l'Égypte sous les Lagides*, 1905, p. 15; Th. REINACH, *Papyrus Th. Reinach*, 1905, p. 21; BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire des Lagides*, III, 1906, p. 182 sqq.

destinée à la salle à colonnes du tombeau; elle semble être une ration alimentaire perçue par Mten *chaque jour,* c'est-à-dire dès son vivant. Il est vraisemblable qu'elle était apportée quotidiennement dans la salle à colonnes de la maison de Mten; c'était une rente en nature. « Ce qui sort dans la salle à colonnes » (notons que , nom de l'offrande funéraire, n'apparaît pas ici) me semble être nourriture de la vie réelle; « l'offrande du kiosque », au contraire, était la sportule de la vie d'outre-tombe. Mais tandis que l'offrande du kiosque provient de 12 domaines funéraires, probablement alloués par le roi, on ne peut admettre que la nourriture de la salle à colonnes soit un cadeau du roi. En effet, *àn-n-f r àsou* régit aussi bien la rente de 100 pains que les 200 mesures de terre. Mten semble avoir acheté cette rente alimentaire, en même temps que 200 mesures de terre. Il avait traité à cet effet avec les prêtres du culte funéraire de la reine-mère Hâpi-n-mâit. Ce sont eux qui la lui ont vendue. Une question se pose dès lors. Ne serait-ce pas aux prêtres du même temple que Mten aurait acheté aussi les 200 mesures de terrain?

En résumé, l'inscription de la paroi gauche du couloir nous fait connaître trois acquisitions faites par Mten :

1° Une acquisition par charte royale (*àn n souten â*) de quatre mesures de terre;

2° Une concession (*ger*) de douze domaines pour l'offrande funéraire;

3° Une acquisition à titre onéreux (*àn r àsou*) de 200 mesures de terre, et d'une rente quotidienne de 100 pains.

Suit maintenant un texte explicatif nous apprenant l'emploi fait par Mten d'une partie de ces acquisitions :

II. Usage des donations et acquisitions

Per aou mehou 200, ousekh mehou 200, qed, âper, ouâh khet nefer, àr she àm-f âa ourit, ouâh deba àarrit; àou sesh àm r â souten; ren sen r s r â souten.

« Propriété (*a*) longue de 200 coudées, large de 200 coudées (*b*), bâtie, garnie (*c*). De beaux bois y sont plantés; un très grand bassin (*d*) y est créé; des figuiers et des vignes y sont plantés. Cela est écrit ici (comme) sur la charte royale; leurs noms sont ici comme sur la charte royale (*e*). »

a) Le mot que je traduis par propriété est *per,* maison. Le contexte indique que « maison » est employé au sens de domaine, *villa,* et comporte des terres et des bâtiments. Ceci peut donner une indication utile pour l'expression *per zet* « maison perpétuelle » qui s'applique aux domaines funéraires. doit être traduit de la même façon que *nouit,* territoire et non ville, c'est-à-dire avec un sens beaucoup moins restreint que notre « maison » ou notre « ville »[1].

1. Cf. Maspero, *Études de Mythologie,* ap. *Bibliothèque égyptologique,* t. IV, p. 351 sqq.

b) Le signe *meh* nous donne le nom de la *coudée* égyptienne (πῆχυς). Nous avons affaire ici à une propriété qui forme un carré de 200 × 200 coudées. Revillout, parti de ce point de départ (*Proceedings*, t. XIV, p. 65), a heureusement rapproché ce passage du texte d'Hérodote (II, 168) où l'historien grec « nous apprend que l'*aroure* (type du champ égyptien) était formée par un carré de 100 coudées égyptiennes sur toutes faces : ἡ δὲ ἄρουρα ἑκατὸν πηχέων ἐστὶν Αἰγυπτίων πάντῃ. — La conclusion, c'est que le domaine décrit ici a une superficie de 4 *aroures*. Or, nous l'avons dit précédemment, quand notre texte donne une mesure pour les terrains, il emploie le mot *sta*. Maspero a judicieusement rapproché *sta* du copte ⲥⲧⲁϩⲉ, ⲥⲧⲱϩⲉ, *arvum, aroura* (p. 227), qui rend le mot d'époque récente *ahait sti* ou *sti ahait*. Revillout a complété la démonstration (*Proceedings*, p. 64) en produisant les formes *sta ah(ait)* = ⲥⲉⲧⲉⲓⲱϩⲉ = *aroura*, et le groupe démotique correspondant, dans le décret de Rosette, au mot ἀρούρα. Tous ces résultats sont acquis sans conteste (cf. GRIFFITH, *Notes on Egyptian weights and measures*, ap. *Proceedings*, t. XIV, p. 417). Le texte de Mten nous montre que Mten reçoit une maison de 2 aroures carrées; ceci établit donc que la valeur reconnue à l'aroure *sta*, au temps d'Hérodote, était déjà d'usage sous la IIIe dynastie.

M. Revillout continuait son exposé par un développement particulièrement ingénieux. Ce domaine de 4 aroures, consistant en une maison et dépendances, semblait précisément désigné en deux points de nos textes : 1° l'inscription E de Schäfer (voir plus loin), où Maspero et Revillout lisaient un passage douteux, « il a bâti une maison là ». Le passage est à corriger en « elle a fait un inventaire là..., *àmit-per* »; donc il n'est pas utilisable pour la thèse[1]. 2° Le passage déjà expliqué : « Bisehit 4 (mesures) de terre d'inondation ». Ces 4 (mesures), qui, d'après les variantes, ne peuvent être que 4 *staou* = 4 aroures, correspondent exactement, selon Revillout, aux 200 × 200 coudées sur lesquels se dresse la maison de Mten. Or, nous devons objecter que la maison de Mten n'était certainement pas située sur le domaine Bisehit de 4 aroures, mais sur les terres acquises à titre onéreux, d'une superficie de 200 aroures. En outre, ce n'est pas Mten qui fait construire : la maison était déjà bâtie, avec ses bois, ses vignes, son bassin, d'après les termes de l'acte royal, au moment de l'acquisition.

c) « Bâtie » *qed* et « garnie » *âper*. Ces mots se rapportent aux immeubles et au mobilier, à ces *àkhet per* « biens de maison » déjà cités plus haut.

d) Le mot *she* semble avoir ici son sens habituel de bassin, pour les raisons générales qu'a exposées Maspero (p. 232); le plan du domaine de Mten avec sa maison, son bassin, ses arbres et ses treilles, est conforme au schéma habituel des domaines égyptiens, tel qu'on le voit figuré sur les murs des hypogées thébains[3].

1. Cf. *Sphinx*, I, p. 53, et X, p. 45, où Piehl et Anderson relèvent l'équivalence ⲉⲥⲏⲧ = .

2. Cette correction a échappé à Revillout, qui continue à traduire *qed-n-f per* dans son mémoire de 1905, malgré la publication correcte des textes de Mten faite par Schäfer en 1903.

3. Cf. Inscription d'Hirkhouf (VIe dyn.), ap. SETHE, *Urkunden*, I, p. 121 : « Je suis descendu dans mon domaine..., j'ai bâti une maison..., j'ai creusé mon bassin, fait pousser des arbres. Cf. *Abydos*, III, pl. LII;

e) Le texte indique : 1° que l'acquisition par échange, c'est-à-dire à titre onéreux, comporte aussi une charte royale. 2° D'autre part, il en résulte que le domaine a été remis à Mten en pleine exploitation et avec les corps de bâtiments déjà construits, puisque les noms de toutes les parties du domaine sont consignés sur la tablette. La charte royale s'accompagnait évidemment d'un de ces « inventaires » (*àmit-per* ou *àmit-pa*) ou *rekhit*, litt. : « connaissement », dont il sera question à propos d'un autre texte.

Quant à ce qui justifie ici la présence d'une charte royale, trois hypothèses sont possibles. Dans la première, le moins vraisemblable, la charte aurait été rendue à propos de l'acquisition de Mten, pour autoriser la mutation d'une terre royale. Dans la seconde, la charte serait l'acte royal qui avait concédé le domaine à celui qui vend à Mten. Dans la troisième, la charte serait simplement l'acte authentique rédigé par un scribe royal. Dans les trois hypothèses, la description détaillée du domaine s'explique.

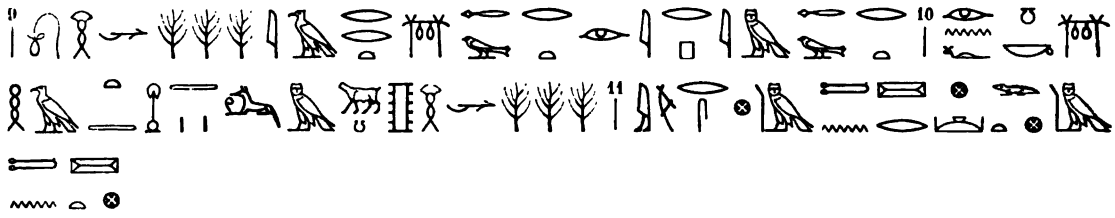

Ouâh khet àarrit âa ourit; àr àrp àm âa ourit; àr-n-f nouk hait 2000 ta staou m khenou ânb, ouâh khet, Imers, Mtensher(it), Aatsebekit, Mtenshe(ri)t.

« Y sont plantés des bois, une grande vigne; on y fait beaucoup de vin. Il a créé un vignoble : 2.000 (*a*) coudées carrées avec murs. Y sont plantés des bois : domaines Imers, Mtensher(it), Aatsebekit, Mtenshe(ri)t. »

a) La modification grammaticale dans la rédaction de la phrase indique que Mten a amélioré par son activité personnelle (*àr-n-f*) le domaine acquis par lui; il y a créé un vignoble de 2.000 mesures.

qui précède *sta* est un mot important par les commentaires qu'il a soulevés. Brugsch y a vu un mot *kha ta*, var. *kha n ta*, qui aurait le sens de « terre mesurée » (*kha* = mesurer au boisseau), et plus spécialement « terrain sablonneux » d'après des légendes du temple d'Edfou (Brugsch, *Wörtbuch*, p. 1040; *Suppl.*, p. 898). Maspero (p. 235 sqq.) décompose le mot en *kha* « boisseau » et *tu* « terre », et traduit : « deux boisselées de terre mesurée au cordeau ». Revillout (p. 504) traduit, je ne sais pourquoi, *kha ta* par « terre arrosée artificiellement par machine élévatoire », en opposition avec *ta she*. Griffith interprète avec peut-être plus d'exactitude « millier de terre » (*Proceedings*, t. XIV, p. 412, 414). Je trouve, en effet, cette expression comparable à la formule funéraire *kha* ou *khait m* « mille offrandes » ou « milliers d'offrandes », qui apparaît déjà avec la même graphie sur

et texte de Gardiner, p. 45, stèle de la reine Tetashera : III etc. « Sa Majesté désira lui faire faire une tombe et une chapelle..., creusé fut son bassin, plantés furent ses arbres... (*Shed she-f, oud khetou-f*) ».

les tables d'offrandes de Mten et sur des monuments contemporains (tombeau de Sokarkhâbiou, *Mastabas,* p. 78-79; panneaux d'Hosi, *Mastabas,* p. 82; cf. p. 91). Mais je n'arrive pas à discerner, dans l'exposé présenté par Griffith, quel sens précis il assigne à [1]; je vois seulement, par son tableau synoptique, qu'il considère finalement *kha* comme valant « un millier de coudées », c'est-à-dire 10 aroures, et comme étant un doublet de *sta*-aroure. De toute façon il s'agit ici de « deux milliers », soit d'une portion de terrains de 2.000 coudées, ou 20 aroures, transformée en vignoble.

Or, ceci nous permet de confirmer l'interprétation nouvelle déjà esquissée plus haut. Si le vignoble a 20 aroures, il ne peut être pris sur les terrains de la donation royale qui n'avait que 4 aroures de surface. Par conséquent, le texte depuis etc. nous donne simplement une description des 200 mesures achetées et de leur contenu. Mten y trouve un domaine bâti et planté de 4 aroures de superficie; il y ajoute lui-même des bois et des vignes sur 20 aroures de superficie. Le reste est en partie employé à des donations.

Texte E. — I. Donation faite à Mten par sa mère

Après une énumération des fonctions administratives gérées par lui, Mten rappelle, sur la stèle-porte qui décore le fond de la tombe, sa dernière acquisition et indique l'usage qu'il a fait du reste de ses biens.

Schäfer, II, p. 79 :

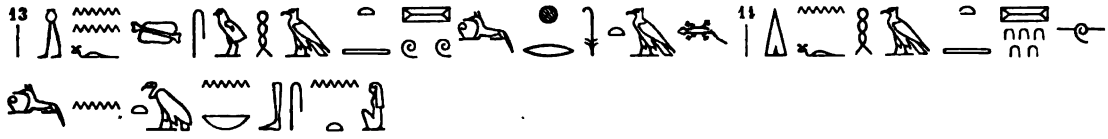

Àn-n-f àsou hait she 200 sta kher soutentiou âshou; di-n-f hait she 50 sta n mout Nebsenit.

« Il a acquis à titre onéreux (*a*) 200 aroures de terres *she* avec de nombreux (cultivateurs) royaux; sa mère Nebsenit lui donna (*b*) 50 aroures de terres *she.* »

a) La première phrase rappelle ce que nous savons déjà sur l'origine des 200 aroures.

b) Pour la deuxième phrase, j'ai adopté la traduction de Breasted qui a cet avantage de correspondre, au point de vue grammatical, au début du texte D (cf. p. 58-59). La syntaxe permettrait également de traduire, avec Maspero (p. 229) et Revillout : « il donna 50 aroures de terres *she* à sa mère Nebsenit ». Si l'on adopte cette traduction, la phrase (que justifierait aussi la l. 17) indiquerait ceci : « Mten peut disposer des biens qu'il a acquis. » Ce n'est pas seulement sa vie durant, mais, comme nous l'avons remarqué plus haut, à perpétuité, qu'il en dispose, puisque le premier usage qu'il en fait

1. Notons que le groupe est déterminé ici encore par *sta* , bien que *sta* accompagne d'ordinaire le nom de l'aroure simple plutôt que celui de son multiple.

est d'attribuer à sa mère une donation du 1/4 de la totalité, soit 50 aroures. Quoi qu'il en soit, ce pouvoir qu'a Mten de disposer de ses biens est prouvé aux lignes 17-18.

15

Àr-s àmit-per àm n mesou; oud ger sen n â souten àsit neb.

« Elle fit un *àmit-per* (*a*) pour (ses) enfants, plaçant sous eux (*b*), par charte royale, toute place. »

a) Ce passage n'est apparu clairement que depuis l'édition de Schäfer; Maspero et Revillout ont interprété la copie indécise de Lepsius par *qed-n-f per* « il fit bâtir une maison », d'où la théorie citée plus haut. Le texte rétabli a un intérêt beaucoup plus grand, puisqu'il contient la plus ancienne mention connue de l'*àmit-per*. *Àmit-per* signifie littéralement : « ce qui est dans la maison »; ce mot désigne donc étymologiquement un acte contenant un « inventaire »; techniquement, il paraît avoir été un terme assez large, embrassant tous les actes qui nécessitaient la rédaction d'un inventaire, c'est-à-dire, semble-t-il, les actes ayant pour but un transfert de droits. L'*àmit-per* était donc rédigé tantôt en vue d'une aliénation à titre onéreux, tantôt en vue d'une donation. C'était parfois aussi un testament[1], ou plus exactement un acte en jouant le rôle et remédiant à l'absence de testament proprement dit[2]; en ce sens, l'*àmit-per* n'était qu'une application détournée de la donation : il rappelait la « démission de biens » de l'ancien droit français[3], sorte de libéralité entre vifs par laquelle un ascendant transmettait immédiatement ses biens à ses héritiers naturels et provoquait pour ainsi dire l'ouverture anticipée de sa succession. Un *àmit-per* de l'an XXXVIII d'Amenemhâit III contient précisément une clause qui rappelle l'obligation de nourrir et d'entretenir le disposant, qui incombait, dans l'ancienne France, au bénéficiaire d'une démission de biens : c'est la clause selon laquelle le bénéficiaire de l'*àmit-per* doit être pour le disposant un *bâton de vieillesse*[4].

Il est particulièrement intéressant de trouver, dès le temps de la IIIe dynastie, une mention de l'*àmit-per* dans cette fonction dérivée. C'est la preuve de la bien plus haute antiquité de l'*àmit-per* dans son domaine d'application primitif : l'aliénation entre vifs proprement dite.

Cet acte est fait sous la forme d'une charte royale. N'est-ce pas un argument en faveur de la troisième hypothèse présentée plus haut, à propos de l'acquisition par Mten des 200 aroures, suivant laquelle *souten â* signifierait simplement, au moins dans certains cas, « acte authentique rédigé par un scribe royal »? On peut d'ailleurs invoquer en ce sens un second argument : si l'*àmit-per*, dans sa forme dérivée, peut se faire

1. Cf. Maspero, *Anciens testaments égyptiens* (ap. *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1898, p. 301-309, extrait, moins les citations hiéroglyphiques, d'un article plus étendu publié dans le *Journal des Savants*, février 1898).

2. Cf. Revillout, *La propriété, ses démembrements et la possession en droit égyptien*, 1897, p. 152, 201, 238.

3. Maspero, *op. cit.*

4. Maspero, *op. cit.*

par « charte royale », il doit en être de même quand il a pour objet une aliénation entre vifs proprement dite : on peut donc donner et vendre par *souten-â*. Or, tandis que la rédaction d'un acte authentique s'explique en pareil cas, l'intervention royale n'est, par contre, guère admissible.

II. Donation faite par Mten à ses enfants

17 18 (sic)

Heq souten-henit hait Asou, di-n-f hait she 12 mes(ou)-f hena set retou âoutou.

« Chef du château de Souten-henit, du nome Létopolite (*a*), il donna 12 (aroures) de terres *she* à ses enfants avec, certes, des gens et du bétail (*b*). »

a) La première phrase sert à dater l'époque où Mten préleva encore 12 aroures sur ses biens pour en faire donation (*di*) à ses enfants.

b) C'est une phrase analogue à celle par laquelle Mten nous définissait plus haut quel bien il avait reçu lui-même de son père : ni mobilier, ni grains, mais un domaine, des gens et du bétail. Il agit de même pour ses propres enfants.

La phrase dont le sens apparaîtra clairement, cette remarque une fois faite, présente des difficultés de lecture. Le lapicide avait oublié le mot ; il avait gravé ; puis il disposa derrière comme en surcharge; cette disposition anormale des signes indique bien que doit précéder .

Breasted traduit : « There were given to him 12 stat of land with his children that is : and to his children like wise ». — Je ne puis accepter cette interprétation. 1° Si *f* n'est pas le sujet de *di*, il n'y aurait pas de sujet exprimé, à moins de supposer que *mes(ou)-f* ne soit le sujet. Or, il me paraît inadmissible que Mten reçoive une donation de ses enfants. 2° La situation que Mten fait à ses enfants est semblable à celle qu'il a reçue lui-même de son père et s'exprime par les mêmes termes. Cela implique la traduction que je propose, et confirme l'observation précédente.

Conclusion

Les textes du tombeau de Mten mentionnent cette série d'*actes :*

I. Une concession d'un domaine *Mtensherit,* dont Mten est bénéficier (*ger*).

II. Une donation (*di*) faite à Mten par son père, et consistant en un domaine pourvu de gens et de bétail.

III. Une acquisition par charte royale (*àn n souten â*), c'est-à-dire une concession d'un domaine *Bisehit,* de 4 aroures avec ses gens.

IV. Une concession de douze domaines funéraires *Mtensherit,* dont Mten est bénéficier (*ger*), pour le service d'une offrande de kiosque funéraire.

V. Une acquisition à titre onéreux (*àn r àsou*) de 200 aroures de terres et d'une rente de 100 pains. Le domaine comprenait une propriété bâtie de 4 aroures; Mten y créa un vignoble de 20 aroures.

VI. Une donation (*di*) de 50 aroures, faite à Mten par sa mère ou par Mten à celle-ci, prise sur les 200 aroures ci-dessus mentionnés.

VII. Un *àmit-per* ( ) de la mère de Mten en faveur de ses enfants.

VIII. Une donation (*di*), faite par Mten à ses enfants, de 12 aroures de terres, avec gens et bétail.

D'autre part, on peut résumer ainsi les données que les inscriptions du tombeau de Mten fournissent à l'histoire des institutions de l'Égypte.

1° En ce qui concerne l'état des personnes, elles font une allusion vraisemblable à l'esclavage. Elles révèlent l'antiquité de « cultivateurs royaux », sans renseigner d'ailleurs sur leur condition, sauf en un point : les *soutentiou* restent sur la terre royale, même au cas où celle-ci fait l'objet d'une concession. Enfin, par la mention de concessions royales importantes, nos textes portent à se demander s'il n'y avait pas certains sujets que rattachait au roi un lien de fidélité spécial, de féauté, de vassalité.

2° Au point de vue du régime des biens, nos inscriptions attestent l'existence d'un domaine de la couronne, mis en valeur grâce à l'institution spéciale de ces *soutentiou*, qui cultivent la terre royale en quelque main qu'elle passe. Nos textes montrent également qu'on peut tenir certains biens comme *ger*, c'est-à-dire comme « bénéficier », d'une concession royale; ces tenures paraissent héréditaires et aliénables. On ne peut dire actuellement s'il faut y voir, pour l'Ancien Empire, la preuve d'un régime féodal[1], ou l'indice d'un système juridique réservant au Pharaon la propriété des terres et ne laissant aux sujets qu'un « domaine utile »[2]. Par nos inscriptions encore nous savons que, dès la IIIe dynastie, il existe des biens du clergé (ce que d'autres textes appellent *Neter-hetepou* = ἱερὰ γῆ ptolémaïque), sur lesquels les prêtres peuvent céder certains droits (cf. p. 66-68). Quel que soit d'ailleurs son caractère juridique, le champ égyptien a déjà pour type « l'aroure » *sta*, avec une superficie égale à celle qu'indique Hérodote au temps des rois perses.

3° Les inscriptions du tombeau de Mten ne sont pas moins précieuses pour l'étude du droit des contrats. Elles montrent l'emploi fréquent de la forme écrite, voire même de l'acte authentique, et cela pratiquement, semble-t-il, pour toute espèce de contrat. L'absence de monnaie empêche la *vente* de se distinguer de l'*échange*. La *donation*, d'un usage très répandu, s'y révèle une institution fort ancienne, puisqu'elle sert

1. C'est en vue de cette hypothèse qu'on peut se demander si les concessions royales de terres avaient toujours un caractère juridique uniforme (cf. p. 64).

2. En tout cas, le bien concédé au *ger* n'est pas un traitement en jouissance, la dotation d'une fonction administrative. Cela n'est pas douteux pour Mten en tant qu'il est *ger* de domaines funéraires (texte C, l. 4; cf. p. 65). Quant à la première mention de Mten comme *ger* (texte D, l. 11; cf. p. 60), elle ne serait pas isolée après une seule de ses fonctions de *heq*, s'il s'agissait d'une dotation des fonctions de *heq*. — Pour le domaine Bisehit, acquis par Mten sans que nous sachions si c'est comme *ger* (texte C, l. 2; cf p. 62), il ne constitue pas non plus un traitement en jouissance, puisqu'il est séparé de la mention des fonctions remplies par une indication relative au fils de Mten.

déjà de base à un progrès du droit : en recevant, en effet, une application détournée dans l'*àmit-per* qui supplée à l'absence de véritable testament, la donation entre vifs prépare l'évolution vers une nouvelle création juridique, le *testament*. Enfin, le contrat de *constitution de rente* paraît connu dès cette époque archaïque.

Pour peu donc qu'on les examine avec soin, les inscriptions du tombeau de Mten laissent entrevoir dans l'ancienne Égypte, presque au début de son histoire connue, une vie juridique riche et complexe qu'on sent déjà ancienne et parvenue à un assez haut développement.

II. Acte de fondation par un dignitaire de la cour de Khephren

(IVe dynastie, environ 3500 av. J.-C. — Gizeh)

Texte publié par : E. de Rougé (*Inscriptions hiéroglyphiques*, pl. I), Brugsch (*Thesaurus*, t. V, p. 1210 sqq.), Sethe (*Urkunden*, t. I, p. 11-15); traduit par Breasted (*Ancient Records of Egypt*, 1906, t. I, p. 91-93).

Le texte reproduit ci-après est celui de Sethe que j'ai collationné en avril 1906 sur l'original déposé au Musée du Caire, n° 1432.

L'original était gravé sur la paroi d'un tombeau voisin de la deuxième pyramide de Gizeh construite par le roi Khephren (Khâfrâ); d'après les indications du texte, le tombeau devait être dans l'enceinte de la pyramide. L'inscription comprenait deux lignes horizontales, dont le début et la fin manquent; au-dessous, des lignes verticales, dont les premières manquent sans qu'on en sache le nombre.

Le nom du fondateur a disparu dans les lacunes du texte.

Lignes horizontales : I

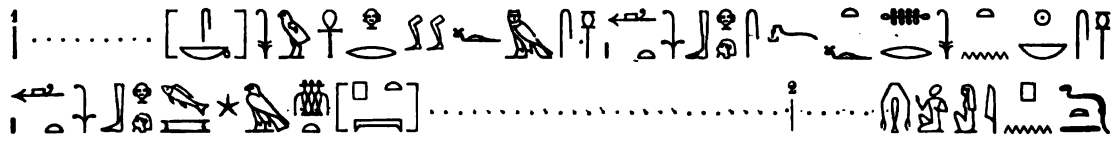

..... [*sek*] *sou ânkh her redoui-f m smer ouât(i), Nekheb her-zaza, setep-f sa n souten râ neb; smer ouât(i), Nekheb her-zaza, ânz-mer Doua-Hor-khenti-pet..... honou-ka àpen zet.*

« ..... Certes lui vivant et sur ses pieds (*a*), comme ami unique, chef de la ville d'El-Kab, il faisait le *setep sa* sur le roi chaque jour (*b*); ami unique, chef de la ville d'El-Kab, administrateur du vignoble Doua-Hor-khenti-pet[1]... ces *honou-ka* (*c*) perpétuels. »

a) La formule indique que le donateur a fait la fondation de son vivant.

b) Litt. : « il lançait le fluide sur le roi chaque jour ». Sur ce rite du *setep sa*, cf. A. Moret, *Du caractère religieux*, p. 47, n. 2. Ces titres indiquent un fonction-

1. Sur ce vignoble, cf. la note de Sethe, *ap.* Garstang, *Bêt-Khallâf*, p. 21.

naire de haut rang : sa situation auprès du roi explique la donation de terrains qu'il en a reçue (cf. art. VI) et qui lui permet de faire cet acte de fondation.

c) Honou-ka : litt. : « esclaves du double[1] », nom des prêtres de carrière ou des laïcs[2] qui célèbrent le culte funéraire attaché à l'âme ou double (*ka*) des morts qui réside dans le tombeau. A côté des *honou-ka* ordinaires, on distingue les *sehezou honou-ka* = « *honou-ka* inspecteurs » et les *m-khetiou honou-ka* = « subordonnés (litt. : à la suite) des *honou-ka* », c'est-à-dire des grades supérieur et inférieur dans la hiérarchie des *honou-ka* (cf. p. 77).

Ces « serviteurs du double » ou prêtres de double sont qualifiés de « perpétuels » *zet;* dans le même sens, le tombeau est appelé *per zet* « maison éternelle » (cf. *supra,* p. 68). Cette qualification de *zet* indique que les *honou-ka* qui bénéficient de la donation, à condition d'en exécuter les charges qui lui donnent le caractère de fondation, sont attachés à jamais au service funéraire; elle fait donc allusion à la perpétuité de la fondation. Dans le même sens on trouve et *mesou zet, sen zet* « enfants perpétuels ou frère perpétuel », les fils et les frères cadets étant normalement les prêtres perpétuels du culte de leur père ou du frère aîné, chef de la famille.

La mention des « *honou-ka* perpétuels » était probablement comprise dans une phrase telle que celle-ci qui apparaît dans un autre acte de fondation (SETHE, I, p. 27) : *àn àger* [*honou-ka àpen*] *per-khroou n* (*à*) « Ce sont donc ces *honou-ka* qui me font l'offrande funéraire... » Il y aurait ainsi, dans la lacune qui précède ou dans celle qui suit les mots « ces *honou-ka* perpétuels », une clause positive de donation à une corporation de *honou-ka* aux fins d'assurer au donateur les avantages d'un culte perpétuel.

Cette donation ne nous est plus connue, dans l'état actuel du texte, que par les clauses négatives ou positives qui vont suivre.

Lignes verticales (le début manque) :

1. Le mot *Ka*, que l'on traduit généralement par *double* et qui serait mieux rendu par *génie* (cf. LEFÉBURE, *Sphinx*, t. I, p. 108), désigne une sorte d'*âme corporelle* qui a besoin, pour se manifester, d'un support tel que le corps momifié, une statuette ou une statue. Le *Ka* habitait le tombeau où ses supports étaient déposés. Cette conception paraît avoir été antérieure à celle de l'*âme spirituelle* symbolisée par l'oiseau à tête humaine *Ba*, qui, après la mort, peut quitter le tombeau pour les paradis; mais l'idée du *Ka* a persisté à côté de celle du *Ba* pendant toute la durée de la civilisation égyptienne.

2. A l'origine, le culte funéraire est célébré uniquement par les membres de la famille du défunt : femme, frère, sœur, enfants, alliés. Plus tard il arriva souvent qu'on se déchargea de l'exercice du culte sur des prêtres de carrière, c'est-à-dire attachés aux divers sacerdoces officiels. Parents ou étrangers, laïcs ou prêtres, n'étaient donc *honou-ka* qu'en tant qu'ils célébraient le culte particulier d'un défunt.

3. Le restitué par Sethe est visible sur le monument.

4. Le est visible. Les lacunes en fin de ligne doivent comprendre l'espace d'environ six groupes ou quadrats .

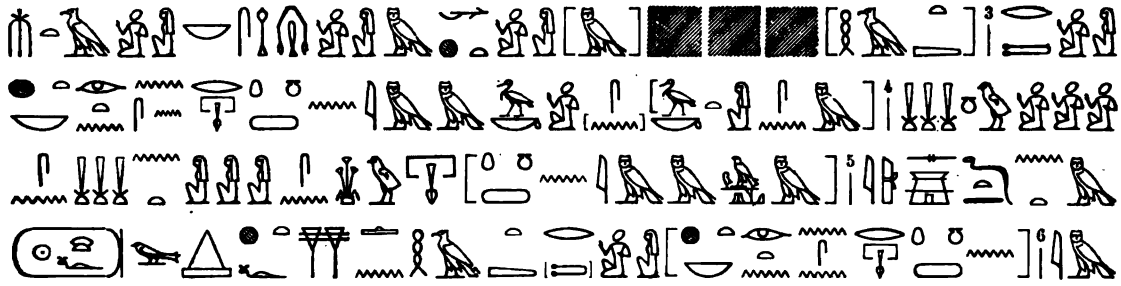

Out med àrt-n-(à) r s, [p]ou : n rdi-n-(à) skhem [honou-ka... senou], senitou, mestiou neb(ou), sehezou honou-ka, m-khet(i)ou, [m... hait], retou, khet neb àrt-n-(à) n sen r per-khroou n (à) àm, m bak-se[n, bakit-sen, m] senou-sen, senitou-sen-haou per-khroou [n (à) àm m, Neter-ger m] às zet ent(i) m Khâfrâ-our kheft mazed-n-(à) hait, re[t]ou, [khet neb àrt-n-(à) n sen r per-khroou n (à)] àm.

« L'ordre (*a*) que j'ai fait à ce sujet, le voici :

» Je n'ai pas donné qu'aient pouvoir (*b*) [ces *honou-ka*,] ni (leurs) frères, ni (leurs) sœurs, ni aucun de (leurs) enfants, ni les *honou-ka* inspecteurs, ni les subordonnés (*c*), de [faire usage (*d*) de la terre], des gens, ni de toute chose que je leur ai constitués (*e*) pour me faire l'offrande (*f*) ici avec leur serviteur [et leur servante], leurs frères et leurs sœurs, — excepté (*g*) pour me faire l'offrande [ici dans la nécropole] au tombeau perpétuel (*h*) qui est dans (l'enceinte de) la pyramide Khâfrâ-our, conformément aux mesures que j'ai prises (*i*) pour la terre, les gens, [toute chose que je leur ai constitués pour me faire l'offrande] ici. »

a) [ou]*t med àrt-n-(à)*, litt. : « l'émission de paroles que j'ai faites ». C'est le titre ordinaire des actes de ce genre; cf. Sethe, I, p. 24, l. 15, expliqué plus loin; Griffith, *Siut*, VI, p. 260 : « ordre fait par le (prince ...) », au début des actes.

b) L'expression *rdi-n-(à) skhem* qui signifie « donner pouvoir » (probablement « donner bâton de commandement ») est une locution technique fréquente (Sethe, I, p. 30, l. 8; p. 35, l. 13; p. 36, l. 9; p. 37, l. 3). *Skhem* est ici un verbe qui a pour sujet l'énumération des personnes qui suit.

c) L'ordre est adressé : 1° à une catégorie de personnes dont le nom manque; 2° aux frères, sœurs, enfants de ceux-ci; 3° aux *honou-ka* inspecteurs et aux subordonnés. Quel mot devons-nous suppléer au début? Probablement « ces *honou-ka* », puisqu'il est question des *honou-ka* inspecteurs et des subordonnés et que le mot *honou-ka* manque au texte conservé. Il en résulterait qu'ici la charge de *honou-ka* est confiée à une corporation complète, dont les membres doivent célébrer le culte funéraire du donateur avec le concours de leurs serviteurs et de leurs frères et sœurs.

d) Les mots à suppléer visent vraisemblablement un usage abusif des biens constituant la fondation funéraire, une affectation de leur revenu à un autre but que celui prescrit par le disposant. Par contre le passage en lacune ne pouvait contenir la clause d'inaliénabilité des biens eux-mêmes, sous peine de faire double emploi avec l'article II. Il doit donc manquer une formule analogue à celle employée au texte de Noukânkh

(Sethe, I, p. 30, l. 8-9) : « Je n'ai pas donné qu'aient pouvoir aucunes gens *m tet sen r ounnouit nebit* = de les détourner (les *honou-ka*) vers tout (autre) service. » (Cf. texte de Senouânkh : .)

e) Litt. : « faire des terres... ». Sur le sens de *àrt* « constituer », cf. texte de Noukânkh (Sethe, I, p. 25, l. 4) : le roi Menkaou-Hor y « constitue deux pièces de terre » à des prêtres pour le culte (*àr hait sheou sen*). — Cf. la locution « faire une ordonnance » *àr out med,* commentée plus haut.

f) *per-khroou* a ici un sens verbal, comme au texte de Noukânkh : *àn àger mesou àpen per-khroou n* (*à*) = « Ce sont, certes, ces enfants qui me font l'offrande. »

g) *haou* peut signifier : 1° en plus; mais, dans ce cas, il est ordinairement précédé de *m;* cf. texte de Noukânkh : « le dixième de tout ce qui entre dans le temple, en plus des offrandes », *m haou khetou* (Sethe, I, p. 26, l. 6); — 2° au-dessus, excepté; cf. texte de Noukânkh, dans la phrase qui suit celle citée en *d:* « je n'ai pas donné qu'aient pouvoir aucunes gens de les détourner vers tout autre service, excepté celui des offrandes... », *haou per-khroou.* Le texte est le même ici. Aussi traduirai-je tout le développement : « je n'ai pas donné qu'aient pouvoir mes *honou-ka*... de disposer des terres..., excepté pour me faire l'offrande. » C'est aussi le sens adopté par Breasted, I, p. 91 : « save to make mortuary offerings... ».

h) *às zet.* Expression analogue à celle qui désigne nos « concessions à perpétuité » dans les cimetières. — Cf. texte de Noukânkh : *mesou zet* « enfants perpétuels » (Sethe, I, p. 25, l. 2); *sen zet* « frère perpétuel » : *honou-ka àpen zet* du début de ce texte, « ces *honou-ka* perpétuels », où l'épithète « perpétuels » ne peut apparaître que pour le sens indiqué plus haut. Une fondation ne peut être durable que si terres et gens y sont attachés à perpétuité.

i) . M. Breasted traduit : « according to the *portion* of lands, people (and everything)... » sans justifier son interprétation du mot *mâzed* = *portion* qui cependant en vaut la peine par sa rareté. A mon avis, n'est pas ici un substantif, mais une expression verbale dont le sujet, introduit par , doit être le pronom de la première personne *a* sous-entendu. Le mot revient trois fois, peut-être quatre, dans la suite de ce texte; le sens des phrases où il apparaît implique pour lui, à ce qu'il me semble, la signification de « mesurer, mesure ». Si, comme il est vraisemblable (Brugsch, *Wörtb.*, p. 629), représente un pressoir (deux mâts et un linge tordu, maintenu entre eux, et représenté schématiquement par des lignes horizontales), le sens primitif est « pressoir », d'où « presser[1], fouler ». Une dérivation de sens, très ancienne puisqu'elle figure déjà aux textes des Pyramides, nous est donnée dans le Rituel de

1. Brugsch, W., p. 629, où frapper sur un pieu avec un maillet pour l'enfoncer en terre se dit *m(à)zed.* La lecture *mâzer*, actuellement préconisée pour l'Ancien Empire, du groupe étudié ici, ne me semble pas solidement établie. Je reviendrai sur ce sujet dans un article spécial.

l'*àp ro;* le mot , , y définit l'acte de « presser » la bouche du mort, avec le petit doigt, par exemple[1]. Dans ce sens, *presser* équivaut à : exercer une pesée sur, *peser;* d'où un parallélisme naturel avec le mot « *peser* avec une balance, *mesurer* ». En effet, les textes funéraires mettent en parallélisme *mâzed ro* « presser la bouche » avec *mâkha ro* « peser sur la bouche ». Le passage du sens de « presser » à « peser », puis à « mesurer avec des poids » et « mesurer », — ou de « pressée » à « pesée » et « mesure », s'explique aussi bien en égyptien qu'en français : nous disons « peser son langage » comme « mesurer ses expressions ».

Brugsch a cité de bons exemples de dans le sens de « mesurer, mesure » (*Wörtb.*, p. 629). A mon sens, cette traduction s'applique aisément au décret de Dashour, récemment publié par M. Borchardt[2], où l'on a le parallélisme :

àrt kait neb nit per souten « faire tous les travaux de la maison du roi ».

àrt mâzed neb n àsit neb n khennou « faire toutes les mesures (applicables) à toute place de la cour ».

M. Borchardt traduit par *last* « impôt », sans doute comme dérivé de « peser, imposer, imposition ». Or, le texte de Dashour attribue à *mâzed* un sens tout à fait général. De même le document expliqué ici indique que *mâzed* s'applique à tout, hommes, terres, choses; le mot vague de *mesure* soit dans le sens de « délimitation », soit dans celui de « dispositions » qu'il a aussi chez nous, me semble convenir ici dans l'état actuel de nos connaissances.

II

N rdi-n-(à) skhem hon-ka neb zet m rdit hait, retou [khet neb àrt-n-à n sen r per-khroou n (à)] àm, r àsou n retou neb(ou), m rdit m àmit-per n retou neb(ou). Ouap-r di[di-sen n mesou-sen] n pesheset-f henâ honou-ka àmen m honou-ka àpen.

« Je n'ai pas donné qu'ait pouvoir aucun *hon-ka* perpétuel de donner terre, gens, [ni chose quelconque que je leur ai constitués pour me faire l'offrande] ici, en échange (*a*) à gens quelconques, ni de les donner par *àmit-per* (*b*) à gens quelconques.

1. *Teti*, 282; *Pepi II*, 132, avec la forme ; *Pepi II*, 212 : *nek Hor mâzed-n-(à) n k ro-k*... « Moi, Horus, je t'ai pressé la bouche », *mâkha-n-(à) n k ro-k* « j'ai mis en équilibre ta bouche » (SCHIAPARELLI, *Libro dei funerali*, I, p. 75, 99-100, 130-131. — A la page 75 est la phrase *mâzed ro-f m zebâ-k* « presse sa bouche avec ton doigt », que commentent les tableaux de Séti Ier et de Pétamounoph où la pression se fait avec le doigt.)

2. *Ä. Z.*, XLII, p. 3-6.

» Au contraire (*c*), qu'ils donnent à leurs enfants ce que partage avec le *hon-ka* tel de ces *honou-ka* (*d*). »

a) Il faut réunir les termes d'une expression technique séparés par une phrase incidente : ... *rdit... r àsou* « donner en échange », c'est-à-dire « vendre ». A cette époque, par suite de l'inexistence de la monnaie, la vente ne se distingue pas de l'échange (cf. *supra*, p. 67 et 74) : les biens mobiliers ou immobiliers sont aliénés contre d'autres biens meubles ou immeubles (cf. GRIFFITH, *Siut*, VI, p. 270, 293). Ce n'est qu'à la basse époque, à partir de la période saïte (cf. REVILLOUT, *Revue égyptologique*, VII, p. 117, n. 2), que ces biens pourront être aliénés contre de l'argent, et faire l'objet non seulement d'un échange, mais d'une vente à proprement parler. L'addition de *r àsou* au mot qui exprime l'idée d'aliénation, *di*, ou celle d'acquisition, *àn* (cf. *supra*, p. 66), implique que l'opération a lieu à titre onéreux : elle donne le sens de « vendre » ou d'« acheter » à ces termes qui, pris isolément, signifient « donner » et « acquérir ».

Dans cette première partie de l'article II il faut donc voir ceci : le fondateur défend d'aliéner à titre onéreux les biens constituant le capital de la fondation.

b) *rdit m àmit-per* signifie « donner par *àmit-per* ». (Sur cet acte impliquant un « inventaire », exigé à propos de toute vente, toute donation et tout partage, et jouant parfois le rôle de testament, cf. *supra*, p. 72.) Cette phrase peut viser toute aliénation à titre gratuit. Elle peut aussi ne faire allusion qu'à l'*àmit-per* suppléant à l'inexistence de testament; cette dernière conjecture est naturellement suggérée *a contrario* par la fin de cet article, où le fondateur prévoit et autorise une disposition en faveur des enfants. Toutefois il serait étrange qu'à côté de l'aliénation à titre onéreux, le fondateur n'ait entendu prohiber que la démission de biens et ait permis aux *honou-ka* de consentir des donations en général. Il est donc logique, en toute hypothèse, de prendre ici *àmit-per* dans son sens le plus étendu et de voir dans l'article II une clause générale d'inaliénabilité des biens affectés à la fondation.

c) *ouap-r* signifie *excepté* ou *au contraire*. Dans un passage parallèle (SETHE, I, p. 36, l. 11-12), cette expression est remplacée par une affirmation *àger*. Je choisis donc ici le sens affirmatif : au contraire.

d) Cf. SETHE, I, p. 36, l. 11-12 : [etc.] *àger didi-sen n mesou-sen nou pesheset-f*, etc. La phrase d'une traduction difficile me semble signifier : « Au contraire, qu'ils donnent à leurs enfants de ce que (; l'autre texte donne) un tel parmi ces *honou-ka* (*àmen* est toujours préfixe), il (*f*) partage avec un *hon-ka*. » Ainsi, s'il est interdit aux *honou-ka* de vendre ou de donner les biens de la fondation, il leur est licite de léguer à leurs enfants leur fonction de prêtre de double et les biens attachés à cette fonction. Pour que la fondation soit perpétuelle, il est nécessaire que le service assuré par les prêtres soit perpétuel aussi; pour cela, les biens de la fondation passent de père en fils entre les mains des *honou-ka*. C'est ce qu'exprime bien clairement le début d'un autre acte de fondation (SETHE, I, p. 36) daté de la Ve dynastie :

... *Aou honou-ka zet pen henâ mesou-sen henâ âger mesou nou mesou-sen mes-tou-sen sen zet* « Ces prêtres de double perpétuels, avec leurs enfants et certes les enfants de leurs enfants qu'ils enfanteront, à jamais, sont pour... » Cet acte est d'ailleurs celui où se trouve répétée la clause expliquée ici.

III

Âr hon-ka neb zet khen[nt-f.....] nit per-khroou rdit n (à) n souten r âmâkh, nehem mâ-f mâzedet gerit-f [n sa entef kher f].

« Tout *hon-ka* qui viole (*a*) ..... des offrandes que m'a données le roi en ma qualité de féal (*b*), sa part mesurée lui est enlevée (*c*) par la classe (*d*) à laquelle il appartient. »

a) *khen* exprime une idée de violence et de rébellion qui s'oppose à *hetep* (Brugsch, ap. *Ä. Z.*, 1882, p. 74). Quelle est ici la violence incriminée? C'est évidemment une violation des clauses qui concernaient le service des offrandes à faire au donateur. Le prêtre qui s'approprie (?) les offrandes destinées au défunt ou plus largement les détourne de leur destination, enfreint *ipso facto* les obligations résultant de l'acte de fondation.

b) Le « féal » est par excellence l'homme qui a reçu du roi : 1° un tombeau, 2° des biens funéraires pour le service des offrandes, 3° ou simplement des offrandes à toucher au temple et au palais (cf. mon étude : *La condition des féaux*, ap. *Recueil*, XIX).

c) Le mot « part » *gerit-f*, litt. : « ce qui est sous lui, son bien », apparaît dans le même sens à Siout (Griffith, VI, p. 274); le mot « enlever » *nehem* a aussi le même sens de « déposséder » au décret du roi Antef où celui-ci dépouille de son bénéfice un prêtre qui a forfait à ses devoirs (Petrie, *Koptos*, VIII, p. 6).

d) Le mot ou *sa* désigne la classe ou catégorie des prêtres du culte divin ou funéraire. Ici la classe enlève au coupable ses biens. Que deviennent ces biens? La classe hérite et des biens et des charges, et vraisemblablement les délègue à un autre prêtre.

IV

1. Sethe ne restitue rien ici.

Àr hon-ka neb zet shent-f khet r senou-f, àr-f â n deqer-f r hon-ka, [khesef-f mâzedet] gerit-f her f nehem mâ-f hait, retou, khet neb rdit-n-(à) n f r per-khroou n (à) [àm] n sa entef kher-f àm; àr-tou-s n f peh her-tem shen m-bâh sarou [her hait, retou, khet neb àrt-n-(à)] n honou-ka zet r per-khroou n (à) àm m às zet ent(i) m Neter-ger m [Khâfrâ-our].

« Tout *hon-ka* perpétuel qui intente une action (*a*) contre son confrère, il fait un acte (un état) de son revenu (*b*) comme *hon-ka;* si sa part [mesurée] sur lui (cet état) [est en opposition (avec sa plainte)], sont enlevés (*c*) de sa main terre, gens, toute chose que je lui ai donnés pour me faire offrande ici, [par la corporation à laquelle il appartient] ici; et cela est pour lui la fin (de la procédure) pour qu'il n'y ait pas d'action par-devant les Notables [au sujet de la terre, des gens, de toute chose que j'ai constitués] aux *honou-ka* perpétuels pour me faire offrande ici dans le tombeau perpétuel, celui qui est dans la nécropole, dans [(l'enceinte de) la pyramide Khâfrâ-our.] »

a) Sur le sens de *shent*, litt. : « se plaindre », techniquement « se plaindre en justice », cf. A. Moret, *Une fonction judiciaire de la XIIe dynastie*, ap. *Recueil*, XVII, p. 47. La locution telle qu'elle est ici, *shent khet r* « contester chose contre... », apparaît dans l'inscription d'Ouni (Erman, *Ä. Z.*, 1882, p. 10). Dans le cas présent, la plainte semble porter sur une répartition des biens entre prêtres, puisqu'on fait un état des parts.

b) Sur le mot *â*, cf. *supra*, p. 63. Le mot *deqer* sans déterminatif me semble être le même mot que celui déterminé par trois grains et signifiant *fruit* (Brugsch, *Wörtb.*, *Suppl.*, p. 1377). Les prêtres étant rétribués en nature, le « fruit » d'un prêtre est le revenu de sa part, c'est-à-dire son « bénéfice » au sens du droit canonique. Je traduis donc *â n deqer-f* « l'état, l'écrit de son revenu ». Ceci établi, quand un prêtre dispute à un collègue telle ou telle portion de la fondation funéraire, on recourt aux pièces authentiques, on produit un état du revenu auquel il a droit pour établir si la demande est fondée ou ne l'est pas.

c) Il y a lacune à l'endroit le plus important, mais le texte conservé ordonne une confiscation comme à l'article III[1] : si la réclamation est injustifiée, le demandeur perdra son bénéfice. Au profit de qui ?

Un cas semblable est prévu par un texte déjà cité (Sethe, I, p. 36-37) :

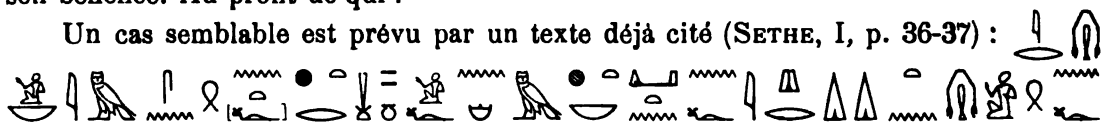

1. [khesef-f mâzedet] gerit-f her-f, litt. : « combat lui sa part mesurée sur cela ». Telle est la restitution de Sethe. Bien que je ne connaisse pas d'emploi de *khesef* en pareil cas, cette restitution semble justifiée. Voici pourquoi : si cet article prescrit la dépossession du *hon-ka*, c'est qu'il prévoit que sa réclamation aura été reconnue injustifiée; l'enquête, faite sur pièces écrites, s'est donc retournée contre lui.

Àr hon-ka neb àm sen shent-[f] khet r senou-f nehem khet neb dit-n-(à) n f; àger didit n hon-ka shen-f khet r f = « Tout *hon-ka* d'entre eux qui porte plainte contre son confrère, on (lui) enlève tout bien que je lui ai donné; certes, qu'il soit donné au *hon-ka* contre qui il a porté plainte. »

En est-il de même ici? Le bénéfice repris au demandeur téméraire n'est-il pas attribué à sa victime? Il est assez naturel de le conjecturer, bien que cette affectation du bénéfice confisqué puisse, dans l'acte précité, être l'effet d'une clause spéciale[1].

J'ai supposé jusqu'ici que le pronom *f* (3e pers. singulier) se rapporte au demandeur. Un doute peut subsister, car il ne serait pas grammaticalement impossible que *f* se rapportât au défendeur. Le texte signifierait alors ceci : « Si un *hon-ka* détient plus que sa part et que cela soit reconnu sur la réclamation d'un autre, il perdra tout son bénéfice. » J'ai choisi la traduction qui m'a paru la plus logique, en indiquant l'amphibologie possible. Dans l'un ou l'autre cas, il reste acquis que l'usurpation de part, commise par un *hon-ka*, a, parfois, au moins comme sanction la confiscation du bénéfice du coupable.

d) Sur le sens de *peh* « fin », opposé à *hait* « début », cf. Brugsch, *Wörtb.*, *Suppl.*, p. 477.

Quel aurait pu être le rôle de la cour des Notables, que le fondateur veut écarter ici? Comme tribunal public, elle aurait pu, quelle que soit sa place dans la hiérarchie judiciaire de l'ancienne Égypte, fonctionner comme juridiction de recours, par rapport à un tribunal intérieur de chaque classe des *honou-ka;* or l'existence de ce tribunal corporatif est révélée par la phrase [ ] *sa entef kher-f* = « la classe à laquelle il appartient » des articles III et IV, si cette restitution est exacte; l'existence de cette juridiction intérieure est en tout cas rendue très vraisemblable par la teneur de l'article V qui paraît n'admettre que pour d'autres causes la comparution d'un *hon-ka* devant les Notables. Le fondateur voudrait donc que les litiges entre *honou-ka*, relatifs à la quotité du bénéfice de chacun, soit de la compétence exclusive de ce tribunal corporatif. Si par contre on n'admettait pas l'existence de cette juridiction intérieure, il faudrait voir dans les Notables une cour d'appel, par rapport à une juridiction ordinaire compétente pour connaître des contestations entre *honou-ka* relatives aux bénéfices sacerdotaux : en ce cas, la fin de l'article IV aurait simplement pour objet de limiter à un le nombre des degrés de juridiction en interdisant l'appel.

Quoi qu'il en soit, une seconde question reste plus douteuse, celle de la sanction de cette disposition finale de l'article IV. Était-ce l'incompétence absolue des Notables quant aux procès ici prévus? Ou bien était-ce simplement la confiscation du bénéfice

1. M. Breasted traduit assez différemment la phrase « he shall make a writ of his [claim] against the mortuary priest ». Je ne crois pas que puisse être traduit ici *contre* le prêtre de double; j'y vois une locution analogue à celle employée à l'article III : « les offrandes que m'a données le roi *comme* féal », où le sens de *r* est indiscutable. Quant au sens *deger* = *claim*, je ne vois pas par quoi on peut le justifier.

du *hon-ka* qui s'adressait à cette Cour, malgré la volonté du fondateur? Rien ne permet à ce sujet la moindre conjecture.

Notre texte a du moins cette importance : il nous permet de reculer de beaucoup dans le passé l'existence de cette juridiction des Notables dont le rôle n'était jusqu'ici connu, en ce qui concerne les procès relatifs aux terres, que pour le Nouvel Empire (cf. l'inscription de Mes que j'ai traduite, *Ä. Z.*, XXXIX, p. 39, et la nouvelle édition par GARDINER, *The Inscription of Mes*, 1905, p. 35).

V

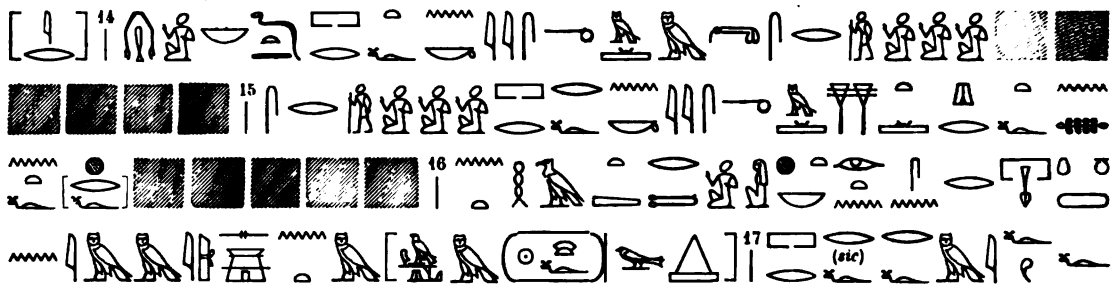

[*Àr*] *hon-ka neb zet pert-f n ki sam m bah sarou..... sarou, perer-f n ki sam mâzedet gerit-f n sa entef khe*[*r-f.....*] *nit hait, retou, khet neb àrt-n-(à) n sen r per-khroou n (à) àm m às ent(i) m* [*Neter-ger m Khâfrâ-our*], *perer-f r f m àf-f.*

« Tout *hon-ka* perpétuel qui comparaît pour une autre cause (*a*) par-devant les Notables..... les Notables (*b*), qu'il comparaît pour une autre cause. Sa part est mesurée par la classe à laquelle il appartient, [et il est fait par les prêtres un état] (*c*) de la terre, des gens, de toute chose, que je leur ai constitués pour me faire l'offrande ici dans le tombeau qui est dans [la nécropole de Khâfrâ-our], et de ce qui ressort pour lui comme son revenu (*d*). »

a) M. Breasted traduit : « Whatsoever mortuary priest shall go forth to other service in the presence of the officiels... » Ce qui suppose le cas d'un prêtre qui aurait accepté d'être chargé d'un autre service (funéraire pour un autre donateur), et qui devrait aller à ce sujet devant les Notables. Je n'attribue pas le même sens au mot essentiel *sam*. Le mot *sam* signifie *forme, figure, façon* (BRUGSCH, *Wörtb.*, *Suppl.*, p. 1056), et a donc un sens plus général que *service*. Le cas visé par M. Breasted, celui où un prêtre, de gré ou de force, va à un autre service que celui prévu par le donateur, est mentionné généralement dans ces textes par la formule suivante : ... (SETHE, I, p. 36, 13-14; cf. I, p. 30, 9) *àr hon-ka neb... tet-tou-f n kit ounouit* = « Tout prêtre de double qui sera emmené pour un autre service ». Le mot *sam* n'apparaît pas dans cette formule.

Je conclus que, dans le cas présent, *sam* a tout simplement le sens de « façon » ; « aller devant les Notables d'une autre façon, pour une autre cause quelle que soit ». Le donateur se désintéresse de tous les cas qui ne touchent pas à son contrat. Le prêtre peut comparaître devant les Notables pour affaire personnelle, sous une qualité *autre* que celle de prêtre de double du donateur.

b) Après la première mention *sarou*, l'article V contient une lacune qui prend fin lors d'une seconde mention des *sarou*. Les mots disparus ne pouvaient contenir la permission expresse de comparaître devant les *sarou* « pour une autre cause » : car alors [*m-bah*] *sarou* se trouverait après *perer-f n ki sam* ou tout au moins après et non avant. On peut conjecturer que, par les mots en lacune, l'auteur de la fondation prescrivait de notifier aux Notables qu'il (le *hon-ka*) comparaît pour une autre cause. Il faudrait restituer à peu près : « [il fera connaître] aux Notables que le *hon-ka* comparaît pour une autre cause ».

c) Le donateur prévoit le cas dans lequel son *hon-ka* aurait à soutenir un procès personnel ; il prend ses précautions de façon à ce que la portion de biens dévolue au prêtre ne soit à aucun titre engagée dans le procès. Le bénéfice du prêtre (*gerit-f*) est mesuré par sa classe. Ici une lacune de cinq mots, suivie d'une formule usuelle où il est question *des* prêtres ( ). Je proposerai, en me référant à l'article IV, de restituer quelque chose comme [*àrt àn saou â*] *nit* = « les classes (= la corporation) font un écrit de » la terre, des gens, etc. Cet écrit, évidemment destiné aux Notables, définit : 1° ce que tous les prêtres de double ont reçu pour le service des offrandes; 2° le revenu particulier du prêtre qui a un procès personnel. Cet écrit avait été prévu à l'article IV et présente la même utilité de constater « le mesurage de la part », attribuée au prêtre en cause. Mais le but paraît ici différent : il s'agit sans doute d'une précaution imposée pour que le *hon-ka* ne réponde pas sur son bénéfice de toute obligation étrangère à son sacerdoce funéraire.

d) Je compare *perer-f r f m àf-f* « ce qui ressort pour lui (le prêtre) en tant que sa viande » à la formule des textes de Siout : *ouâbit pereret n à m Neter-hait* « la viande pure qui ressort à moi dans le temple » (VI, p. 275). Le sens me paraît être « le revenu particulier du prêtre » à côté du revenu général de toute la corporation.

M. Breasted a naturellement interprété d'une façon différente cette clause, puisqu'il donne un autre sens au mot qui la gouverne toute. Pour lui, la portion du prêtre doit revenir, en pareil cas, à la corporation; quant au prêtre, « he shall go forth with his meat ». Ceci ne concorde naturellement pas avec mon interprétation; mais le sens de cette dernière phrase ne me semble même pas concorder avec l'interprétation générale proposée par M. Breasted. D'une part la portion du prêtre serait dévolue à la corporation, — et d'autre part le prêtre s'en irait avec sa viande, c'est-à-dire son revenu? Le bien que le prêtre pourrait perdre, c'est précisément son revenu.

VI

Àr hait ten rdit n (à) n souten r àmâkh..... r per-khroou n (à) àm m Neter-ger.

« Cette terre que le roi m'a donnée en (ma qualité de) féal..... pour me faire offrande ici dans la nécropole. »

La lacune de six groupes est peut-être à combler ainsi *ȧr-n-(ȧ) n honou-ka ȧpen zet* « je l'ai constituée à ces *honou-ka* perpétuels »... Si la lettre du texte restitué peut être discutable, le sens général est assuré.

Cette clause est peut-être une répétition de la clause fondamentale de donation que nous avons supposé exister dans la lacune initiale (cf. p. 76).

VII

Ȧr khet neb pert-s khent rdit-n-(ȧ) n se[n, ounn-ouza med henâ-sen m bou] ouza med ȧm. Mâzedet zaouit m-khet n saou apen m $\frac{1}{10}$ *ȧr nenou n ..... zaouit r per-khroou n (ȧ) ȧm m Neter-ger m ȧs zet ent(i) m [Khâf]râ-[our].*

« Pour toute chose qui a été aliénée avant que je leur (aux *honou-ka*) aie fait la donation (*a*), [il y aura jugement (*b*) avec eux dans le lieu] où l'on juge. Le reste est mesuré ensuite (*c*) à ces classes (de *honou-ka*) à proportion de $\frac{1}{10}$ constitué pour [ceux-ci (*d*).....] le reste, pour me faire offrande là dans la nécropole, au tombeau perpétuel qui est dans (l'enceinte de) la pyramide [Khâf]râ-[our]. »

a) Litt. : « Si quelque chose est sortie avant que j'aie donné à eux », c'est-à-dire : « Si des revenus ont déjà été aliénés sur ces biens avant que je les aie constitués en fondation perpétuelle à ces prêtres. » Dans ce cas, les tiers à qui le donateur avait consenti des droits les feront valoir et reconnaître judiciairement[1].

b) Litt. : il y aura (ou qu'il y ait) « équilibre de paroles », c'est-à-dire jugement *ouza med*. Cette formule et son contexte sont très fréquents dans les textes de l'Ancien Empire. Elle demande une explication détaillée.

Cette formule fait allusion à une juridiction régulière; il y avait des fonctionnaires préposés aux débats désignés par : tel ce ... *sab sehez sesh n hait ourit... kherp sesh retou, ouza med m hait*

1. M. Breasted traduit : « As for whatsoever shall be paid out, *of that which I gave to them* », sans tenir compte de *khent* qui a ici le sens de « avant que » comme dans le texte de Mten (*supra*, p. 61) et dans *Siut*, VI, p. 276 : les prêtres doivent remettre à la statue du donateur une pièce de viande « *avant* qu'il ne leur donne à eux-mêmes leur portion de viande pure » (*khent rdit-n-f n sen m ouâbit ten*).

= « chef surveillant des scribes de la double grande demeure..., chef scribe des hommes, qui juge dans la salle d'audience » (SETHE, I, p. 47, 8-9); tel encore ce *mer souten zazenout(iou) nit ouza med neb* = « préposé aux assesseurs royaux de tout jugement » (*Mastabas*, p. 109). Aussi pouvons-nous nous étonner que la juridiction compétente soit désignée ici d'une façon aussi vague, étant donné surtout que, pour les cas précédents, la corporation des prêtres et les Notables sont nommés avec précision.

Si l'on recherche les variantes de la formule, on trouve deux thèmes voisins A et B; je cite les exemples d'après Sethe :

A. — I, 30 : *àr sa neb khennt-f ounn-ouza med henâ-f* = « Tout homme qui fait violence, qu'il y ait jugement avec lui. »

I, 35 : (texte qui a servi à combler la lacune du nôtre) *àr sa neb àrt-f khet r nenou, àr-n-(à) r àmâkh n neb-(à), ounn-ouza med henâ-f m bou nit ouza med àm* = « Tout homme qui fait chose quelconque contre ceci que j'ai constitué en ma qualité de féal de mon seigneur, qu'il y ait jugement avec lui dans le lieu où l'on juge. »

I, 49 : *àr retou neb(ou) âqet-sen àm-f m ouâbou-sen àrt-sen khet dou r f m-khet nen zed-n-(à), ounn-ouza med henâ-sen m bou ouza med àm* = « Tous gens qui viendront ici avec leurs offrandes et qui feront chose mauvaise contre ceci après ces paroles que je dis, qu'il y ait jugement avec eux dans le lieu où l'on juge. »

B. — SETHE, I, 150 (cf. *Recueil*, XI, p. 84) : *àr retou neb(ou) àrt-f khet r kherdou-(à), àou r ouza med henâ-f àn neter âa m bou ouza medit àm* = « Tous gens qui feront quelque chose contre mes enfants, le dieu grand les jugera dans le lieu où l'on juge. »

I, 116 (cf. L., *D.*, II, 114 *a*) : [*àr retou neb(ou)*] *tet-sen s mâ Disenk-ten, àou m* [*ouza med henâ*] *sen her* [*s*] *àn neter âa neb pet* = « Tous gens qui enlèveront ceci à cette Disenk, le dieu grand, seigneur du ciel, les jugera là-dessus (variante : I, 117 : *àr retou neb(ou) tet-sen hait ten mâ, àou r ouza henâ sen àn neter âa* = « Tous gens qui lui enlèveront cette terre, le dieu grand les jugera »).

I, p. 23 : *àrt-f khet àr nenou, n sep àr-(à) khet àr-f, àn neter ouza f* = « Celui qui fait quelque chose contre ceci, alors que je n'ai rien fait contre lui, c'est dieu qui le jugera[1]. »

1. A noter que la formule est précédée de ces imprécations : *hems àr-f m mou, hefa àr-f her ta* « Le crocodile contre lui (le coupable) dans l'eau! le serpent contre lui sur terre! » Ces imprécations n'excluent pas logiquement l'intervention d'une juridiction effective. Qu'on se rappelle les imprécations qu'on rencontre dans les actes de notre haut moyen-âge.

Ainsi la formule du type A annonce le jugement d'une autorité indéterminée; la formule du type B dit que ce sera le dieu grand, maître du ciel, c'est-à-dire Osiris, qui jugera. (Cf. J. Capart, *Chambre funéraire de la VIe dynastie*, p. 25.)

Entre les deux formules, l'une vague, l'autre annonçant l'intervention d'Osiris, il y a encore des différences de rédaction : la première emploie : *ounn-ouza med henâ-f;* la deuxième : *àou r ouza med henâ-f àn neter âa.*

Or il existe un troisième type de formule, intermédiaire entre les deux premiers, qui utilise les mots et le sens de l'une et de l'autre.

C. — I, 71 : *ounn-ouza med henâ-sen her s àn neter âa neb ouza med m bou nit ouza med àm* = « Les jugera sur ceci le dieu grand, maître du jugement dans le lieu où l'on juge. »

Ou plus simplement :

I, p. 50 : *ounn-ouza med henâ-s(en) her s àn neter âa* = « Qu'il y ait jugement avec eux sur cela, de la part du dieu grand » (même formule, I, p. 72, 73).

De la comparaison de ces textes il me paraît résulter : 1° que la formule indéterminée a la même valeur que celle où il est question du dieu grand, juge du procès; 2° que la juridiction, désignée vaguement ici, ailleurs avec précision, est celle d'Osiris, dieu des morts.

Reste à savoir si la juridiction d'Osiris est effective. S'exerce-t-elle sur terre ou dans l'autre monde? Question doublement intéressante. Si c'est sur terre, il faut admettre que les prêtres d'Osiris possèdent un droit de juridiction relativement à la bonne observation des contrats funéraires. Cette juridiction s'exerce en présence du dieu, de même qu'à l'époque des dynasties sacerdotales les causes sont appelées devant le tribunal d'Amon.

Si c'est dans l'autre monde, nous aurions ici une allusion à un jugement des morts limité à des délits matériels contre la sépulture. MM. Erman et Lefébure[1] ont établi que l'idée du jugement des morts existe à l'état rudimentaire dans les textes des Pyramides.

Il semble à première vue que, faute d'autres textes, on ne puisse décider s'il s'agit d'une juridiction terrestre d'Osiris ou de sa juridiction d'outre-tombe. Mais on remarquera que les textes, cités par comparaison avec le nôtre, visent tous des délits matériels contre le défunt, sa tombe ou ses prêtres. Évidemment ces délits comportaient une sanction en ce monde. Plus nettement encore notre texte fait allusion à une juridiction terrestre : le jugement doit définir la valeur exacte des biens affectés à la fondation; il est donc forcément antérieur à la répartition du revenu entre le défunt et les *honou-ka.* Il n'est donc pas impossible de conjecturer que les prêtres d'Osiris possédaient une juridiction : les procès relatifs aux questions funéraires auraient été de leur compétence.

c) Dans l'expression *mâzedet zaouit, mâzedet* doit être le verbe; *zaouit* peut être interprété soit comme sujet, soit comme régime direct. Dans le pre-

1. Erman, *Ægypt. Zeitschrift*, XXXI (1893), p. 75, et Lefébure, *Sphinx*, VIII, p. 33.

mier cas, on traduirait : « est mesurée la *zaouit* ensuite à ces classes »; dans le deuxième cas : « mesurent la *zaouit* ensuite ces classes »; le sens ne change pas, car, si la corporation mesure la *zaouit*, c'est évidemment à son profit, d'après la phrase suivante.

zaouit ne peut avoir ici, me semble-t-il, que le sens *reste* qu'il a dans les textes mathématiques sous la forme ou (GRIFFITH, *Pap. of Kahun*, VIII, 51, et *Proceedings S. B. A.*, XVI, p. 206; BRUGSCH, *Wörtb.*, *Suppl.*, p. 906, 1394). Le *reste* est évidemment ce qui subsiste après déduction des revenus aliénés avant la fondation funéraire. Le mot *m-khet* « ensuite, après » indique que la répartition en 10 parts, dont $\frac{1}{10}$ pour les prêtres et $\frac{9}{10}$ pour les offrandes funéraires, ne se fait qu'une fois le procès vidé.

d) *r met* est l'expression technique pour désigner la fraction du dixième $\frac{1}{10}$, une *dîme*. Le passage donne la mention la plus ancienne connue de l'usage d'une *dîme*; les textes qui mentionnent la dîme s'échelonnent ensuite à de très grandes distances, jusqu'à l'époque ptolémaïque : *Stèle de Nectanébo II*, publiée par Maspero, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1899, p. 794, et *Stèle de Sehel*, ap. DE MORGAN, *Catalogue*, I, p. 82, l. 26. L'usage de la dîme aurait-il été abandonné dans les siècles qui séparent l'Ancien Empire de la période ptolémaïque? C'est peu probable, mais nous sommes dans l'incertitude à cet égard.

Les mots qui suivent : « fait, constitué, ceci pour ..... » (cf. *àr-n-(à) nenou n*, SETHE, I, p. 33, l. 8), me semblent s'appliquer aux *honou-ka* avec le sens « (dîme) constituée pour les *honou-ka* ». Ceci semblera certain, étant donnée la fin de la phrase : « le reste pour me faire offrande ». Les mots en lacune s'appliquent donc à la part du revenu abandonnée par le défunt aux *honou-ka*; je proposerai comme restitution : *àr nenou n [honou-ka àpen zet; mâzedet] zaouit r per-khroou n (à) àm* = « constitué ceci pour [ces *honou-ka* perpétuels; mesuré] le reste pour me faire offrande là ..... »

VIII

[Àr nouitou] nit zet rdit n (à) n souten r àmâkh, ent(i) khou n (à) per-khroou kheft rekhit... zet per-khroou n (à) àm m às zet ent(i) m Neter-ger m Khâfrâ-[our... hait, retou], khet neb àrt-n-(à) n sen.

« [Pour les domaines] perpétuels (*a*) que m'a donnés le roi en ma qualité de féal, ce qui est privilégié (*b*) pour moi comme offrande, conformément à un état (*c*) [de toute

1. Sethe donne ; le ⌓ n'existe pas sur l'original. Cf. SETHE, I, p. 21, l. 5.

chose que j'ai constituée à ces *honou-ka*] perpétuels, est pour me faire offrande ici dans le tombeau perpétuel qui est dans la nécropole de Khâfrâ-our, [provenant?] de la terre, des gens, de toute chose que je leur ai constitués (*d*). »

a) M. Maspero a nettement établi que le sens de *nouit* est « domaine funéraire » et non « ville » (cf. *supra*, p. 68). Le roi donnne à ses féaux le tombeau et les terres, qui se subdivisent en *domaines* (*nouitou*).

b) Le mot *khou* (déterminé par qui, dans les textes postérieurs, devient et) apparaît avec la même orthographe dans SETHE, I, 21, l. 5; 131, l. 7.

Je me propose de préciser dans un prochain article le sens du mot *khou;* à mon avis, il exprime l'idée de « privilège ». Le défunt spécifie ici que c'est par privilège qu'il se réserve une part de revenu.

c) *rekhit*, litt. : « connaissement », liste de biens et de choses (GRIFFITH, *Pap. Kahun*, text, p. 18).

Suit une lacune de six groupes terminée par . Je pense que la formule *honou-ka zet* apparaissait ici, puisque l'article se termine par *àrt-n-(à) n sen; sen* « eux » doit se rapporter à un mot *honou-ka* qu'il faut suppléer dans une lacune. Je proposerai la restitution [*khet neb àrt-n-(à) n honou-ka àpen*] *zet* « état [de toute chose que j'ai constituée à ces *honou-ka*] perpétuels ». En effet, l'article VII a prescrit une répartition; l'état des biens dont les revenus seront réservés au défunt ($\frac{9}{10}$) ne peut être dressé qu'après, et non au moment de la fondation. Notre article a pour but d'ordonner la rédaction de cet état. Cette hypothèse permet aussi d'attribuer un sens à l'article suivant.

d) La restitution de Sethe est plausible, mais un mot manque qui relie l'énumération au contexte; peut-être faut-il ajouter *m* « à savoir » ou *per m* « provenant de ».

IX

(Le reste manque.)

Àr nouitou nit zet ent(i) ouâbout ouâbit her [*se*]*n*...

« Pour ces domaines perpétuels, ce qui est consacré chose sacerdotale (*a*) sur eux... »

a) La phrase *ent(i) ouâbout ouâbit* s'oppose à *enti khou n* (*à*) de l'article précédent. *Ouâbout* me semble le verbe; *ouâbit* le sujet, avec les sens respectifs, peu exprimables en français, de « consacrer au prêtre » et « chose consacrée au prêtre ». La phrase donnerait alors : « ce qui est consacré aux prêtres comme choses sacerdotales sur ces domaines ». Il semble que l'article IX visait la rédaction d'un état définissant la part des domaines dont le revenu serait affecté aux *honou-ka*, de même que l'article VIII définissait la part des biens dont le revenu servirait aux offrandes, d'après l'état mentionné plus haut.

L'acte de fondation se résume en les articles suivants :

Article I. Très mutilé, contenait évidemment une clause positive : la donation aux *honou-ka,* suivie de l'indication des charges (offrandes funéraires) lui donnant le caractère de fondation.

Clause négative : défense est faite aux *honou-ka* de détourner les biens de l'usage auquel ils sont destinés, le service des offrandes funéraires.

Article II. Défense de vendre les biens ou d'en disposer par *âmit-per,* si ce n'est en faveur des enfants héritiers de la fonction de *hon-ka* perpétuel. En somme, clauses : 1° d'inaliénabilité des biens affectés à la fondation; 2° d'hérédité du sacerdoce funéraire dont ces biens constituent la dotation.

Article III. Pénalité contre le *hon-ka* qui ne s'acquitte pas des offrandes funéraires : confiscation du bénéfice particulier du *hon-ka* en faute.

Article IV. Sanction des actions téméraires contre un autre *hon-ka :* tout *hon-ka* qui se montre calomniateur ou chicanier perd son bénéfice, qui passe soit à la corporation, soit à l'autre *hon-ka.* Interdiction de porter l'affaire devant les Notables.

Article V. Un *hon-ka* ne peut comparaître devant les Notables qu'en une autre qualité, c'est-à-dire seulement pour des procès étrangers à son bénéfice. Son bénéfice ne répondra pas des causes pour lesquelles on pourra l'appeler devant les Notables. Notification en sera faite par écrit aux Notables.

Article VI. Indication ou rappel que le bien affecté à la fondation provient de donation royale.

Article VII. Sauvegarde des droits antérieurement concédés à des tiers sur les biens employés à la fondation; ces droits seront définis par jugement d'un tribunal qui paraît être celui des prêtres d'Osiris. Ce qui restera des revenus sera ensuite partagé entre les *honou-ka* et le fondateur dans la proportion de $\frac{1}{10}$ aux *honou-ka* et de $\frac{9}{10}$ en offrandes funéraires au fondateur.

Article VIII. En conséquence, rédaction d'un « connaissement », c'est-à-dire d'un état, pour spécifier la part réservée aux offrandes funéraires dues au fondateur.

Article IX. Rédaction d'un autre état définissant ce qui est réservé aux prêtres.

III. Acte de fondation de Senouânkh, prêtre des rois Ousirkaf et Sahouri

(V^e dynastie, environ 3500 av. J.-C.)

Texte publié par MARIETTE, *Mastabas,* p. 318, et SETHE, *Urkunden,* I, p. 36.

I

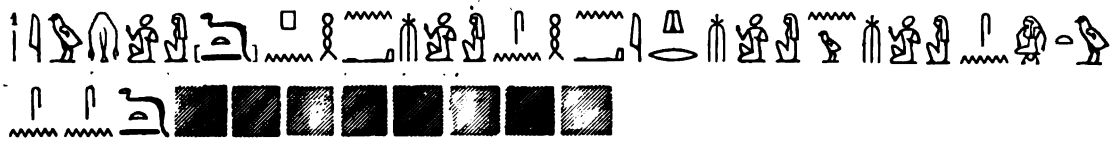

Àou honou-ka zet pen henâ mesou-sen henâ àger mesou nou mesou-sen mes-tou-sen sen zet.....

« Ces *honou-ka* perpétuels avec leurs enfants et certes les enfants de leurs enfants qu'ils enfanteront à jamais (*a*) sont..... »

a) Ce début affirme la transmission perpétuelle de la donation faite aux *honou-ka* à leurs enfants, pour assurer un caractère perpétuel à la fondation funéraire (cf. *supra*, p. 80). Dans la lacune il y avait probablement : « [sont pour me faire offrande ici dans la nécropole] ». C'est une clause positive avant la clause négative qui suit.

II

N rdi-n-(à) skhem-se[n m rdi]t r àsou m àmit-per n retou neb(ou); àger didi-sen n mesou-sen nou peshese[t-f henâ honou-ka àmen m honou-ka].

« Je n'ai pas donné qu'ils aient pouvoir de donner (ces biens) en échange ou par *àmit-per* à quiconque; certes, qu'ils donnent à leurs enfants ce que [tel des *honou-ka*] partage [avec les *honou-ka*] (*a*). »

a) Sur cette clause, cf. p. 80-81.

III

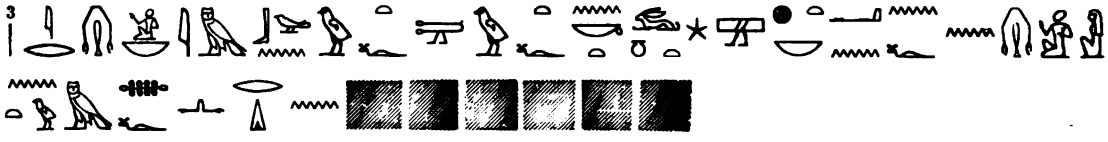

Àr hon-ka neb àm bàn-tou-f, tet-tou-f n kit ounouit, she khet neb di-n-(à) n f n honou-ka entou m sa-f; n rdi-n-(à).....

« (Pour) tout *hon-ka* d'ici qui serait mis à mal, qui serait emmené à un autre service (*a*), toute chose que je lui ai donnée passe (*b*) aux *honou-ka* qui sont de sa classe; je n'ai pas donné (*c*)..... »

a) Le mot *ounouit* « heure » a ici le sens qu'il a dans « l'homme *m ounouit-f* en son heure (de service) ». Être emmené vers une autre heure, c'est être astreint à un autre service régulier (cf. Sethe, I, p. 87 : ... *m ounouit gerheb* « en service d'officiant »). L'emploi des verbes *bàn* et *tet* au passif, marqué par *tou*, indique que l'action est subie. Le cas prévu est donc une défection forcée et accidentelle, et non point intentionnelle.

1. Sethe restitue les mêmes termes, sauf qui me semble nécessaire au sens (cf. p. 80). Si la lacune est trop petite pour la phrase entière, je préfère supprimer à la fin.

b) Les biens « passent » *she* (litt. : « marchent ») à la corporation. (Sur les expressions des époques plus récentes pour indiquer la transmission des biens, cf. REVILLOUT, *La propriété en droit égyptien,* p. 447.) Le grand texte expliqué plus haut prescrit aussi la remise des biens à la corporation pour d'autres cas.

c) Je proposerais cette restitution : [illegible] *n rdi-n-(à)* [*skhem retou neb(ou) m tet sen*] = « je n'ai pas donné [qu'aient pouvoir aucunes gens de les (les *honou-ka*) emmener (vers un autre service)] ». Cf., en ce sens, le texte édité et complété par Sethe, I, p. 30, l. 8-9, et le décret d'Abydos étudié par Maspero, *Recueil de Travaux,* XXVI, p. 237.

IV

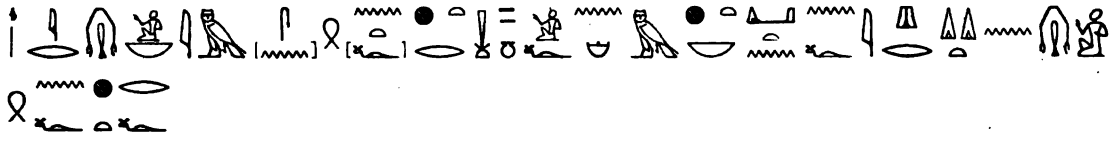

Àr hon-ka neb àm se[n] shent-[f] khet r senou-f, nehem khet neb dit-n-(à) n f; àger didit n hon-ka shen-f khet r f.

« (Pour) tout *hon-ka* d'entre eux qui portera plainte contre son confrère, que toute chose (lui) soit enlevée, que je lui ai donnée; certes, qu'elle soit donnée au *hon-ka* contre qui il a porté plainte (*a*). »

a) Voir p. 82-84, pour la justification de cette traduction, et les détails de la procédure suivie.

V

N rdi-n-(à) skhem.....

« Je n'ai pas donné qu'ait pouvoir..... »

Le début de cet article si mutilé correspond au début d'une clause comprise dans l'article I de l'acte précédent : la clause qui défend de détourner les biens de l'usage auquel ils sont affectés (*lignes verticales,* l. 2; *supra,* p. 76-77). L'article V de notre acte était probablement formé de la même clause.

L'acte de fondation de Senouânkh présente donc les articles suivants :

Article I. Contenait vraisemblablement la clause positive de donation et l'indication de la charge de culte funéraire; énonçait l'hérédité de la fonction de *hon-ka.*

Les clauses de cet article correspondaient à celle de l'article I de l'acte de la IVe dynastie, moins la défense expresse de détourner les biens de l'usage auquel le fondateur les affecte.

Article II. Clause d'inaliénabilité et rappel de l'hérédité du sacerdoce funéraire.

Cet article correspond exactement, quoique avec plus de concision, à l'article II de l'acte précédent.

Article III. Clause de reprise du bénéfice de tout *hon-ka* qui cesserait ses fonctions, même involontairement.

Cet article prévoit une hypothèse assez différente de celle visée par l'article III de l'acte qui précède; mais les solutions identiques ne sont que l'application d'un même principe : le bénéfice du *hon-ka* est attaché à sa fonction; il le perd en cessant d'être prêtre du défunt ou de remplir ses devoirs.

Article IV. Comme l'article IV de l'acte précédent, cet article suppose une action injustifiée d'un *hon-ka* contre l'un de ses confrères; il édicte la même sanction : confiscation du bénéfice du prêtre chicanier. L'attribution de ce bénéfice au défendeur est peut-être spéciale à la fondation de Senouânkh. Les questions de procédure et de compétence ne sont pas réglées comme dans l'acte de la IVe dynastie.

Article V. Correspondait sans doute aux lignes verticales de l'article I de l'acte précédent, contenant la défense de détourner les biens de l'usage prescrit par le fondateur.

Pour se faire une idée moins incomplète du formulaire des actes de fondation sous la Ve dynastie, il faudrait être en mesure de répondre à cette question : l'acte de fondation de Senouânkh contenait-il d'autres articles aujourd'hui en lacunes? Une réponse est impossible : cette inscription ne nous est connue que par une copie de Mariette.

***

Nos deux actes de fondation suffisent à montrer qu'en cette matière, l'Égypte archaïque avait une conception aussi peu avancée que le droit français actuel. L'Ancien Empire ne connaît pas la véritable fondation, c'est-à-dire une masse de biens affectés à un service déterminé, ayant par elle-même la personnalité juridique, sans qu'un groupement humain en soit réputé propriétaire[1]. Les législations auxquelles cette institution spéciale est étrangère n'offrent à sa place qu'un expédient : la fondation s'y présente comme une donation avec charges (donation *sub modo*); le fondateur donne les biens, qui constitueront le capital de la fondation, à une association de personnes qui en auront la propriété collective; cette association devra acquitter les charges qui grèvent la donation. C'est ainsi qu'apparaît la fondation dans l'Ancien Empire égyptien, d'après nos deux inscriptions : le fondateur fait une donation avec charges à une corporation de prêtres. Cette corporation paraît jouir d'une personnalité fictive (= personnalité civile, morale ou juridique), dont la notion, à cette époque, est rendue assez vraisemblable par l'existence de temples ayant un patrimoine (cf. *supra*, p. 74). Les charges de la donation consistent dans le culte funéraire à rendre au fondateur. La perpétuité de la fondation est assurée par la perpétuité du collège sacerdotal; l'hérédité

1. Telles ont été les *universitates rerum* du Bas-Empire romain (cf. P. F. Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, 4e édit., 1906, p. 234); telle est aussi la fondation allemande (*Stiftung*).

du sacerdoce funéraire entraîne la jouissance héréditaire des biens qui en sont la dotation. L'inaliénabilité de ces biens, l'impossibilité d'en changer l'usage et la révocabilité du bénéfice de chaque *hon-ka* pour inaccomplissement de ses fonctions sont des conséquences naturelles du caractère de la fondation. Tout cela s'exprime dans des clauses principales dont le formulaire ne semble pas avoir beaucoup varié de la IVe à la Ve dynastie; on relève seulement dans l'acte de Senouânkh une tendance vers un ordre plus logique des articles et vers plus de concision[1]. A ces clauses essentielles pouvaient s'ajouter des dispositions accessoires : leur but était d'assurer le bon fonctionnement de la fondation et de préciser les droits respectifs du défunt et de ses prêtres sur les revenus. Peut-être ces dernières clauses variaient-elles davantage au gré des fondateurs.

A TRAVERS LA VOCALISATION ÉGYPTIENNE

PAR

G. MASPERO

§ XXXIV. *La vocalisation multiple des infinitifs égyptiens.* — Les quatre formes que Stern a démêlées si heureusement[2] se retrouvent-elles dans l'égyptien ancien et peut-on en distinguer le système vocalique? Observons d'abord qu'elles se rencontrent dans tous les dialectes du copte. Le fait est aisé à constater pour le memphitique et pour le thébain dans les tableaux que Stern en a dressés[3] : s'il est moins évident pour les autres dialectes, cela tient uniquement à la rareté des textes publiés jusqu'à présent, mais il n'en est pas moins certain. Cette unanimité nous prouve que le procédé existait déjà dans la κοινή, et que nous devons le reporter à l'époque ramesside[4].

J'ai abordé naguère certaines parties de la question, notamment aux paragraphes VIII[5] et XVIII[6], et bien que j'aie à corriger certains détails, mes études m'ont encouragé à considérer la plupart des points traités alors comme suffisamment établis pour qu'il ne me soit pas nécessaire de les reprendre tout au long. Je dirai seulement qu'au lieu de grouper les formes coptes en huit classes, comme Stern l'a fait, je préférerais les répartir en deux catégories, selon qu'elles ont le qualitatif en ⲏ-ⲉ ou bien en ⲟ-ⲱ :

PREMIÈRE CATÉGORIE : QUALITATIFS EN ⲉ-ⲏ

I.	ϩⲱⲗ	ϩⲉⲗ- : ϩⲗ-	ϩⲟⲗϥ	ϩⲏⲗ
IV.	ϭⲓ : ϫⲓ	ϭⲓ- : ϫⲓ-	ϭⲓⲧϥ : ϫⲓⲧϥ	ϭⲏⲟⲩ : ϫⲏⲩ
V.	ϭⲟ : ϫⲟ	ϭⲉ- : ϫⲉ-	ϭⲟϥ : ϫⲟϥ	ϭⲏⲟⲩⲧ : ϫⲏⲩ

1. Les dispositions relatives à la propriété des biens funéraires y précèdent les articles qui devaient se rapporter à leur usage.
2. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 152 sqq.
3. STERN, *Koptische Grammatik*, § 357-367, p. 181-205.
4. Je le crois antérieur à cette époque; pour procéder méthodiquement, je n'essaierai pas de la dépasser.
5. *Recueil de Travaux*, 1897, t. XIX, p. 157 sqq.
6. *Recueil de Travaux*, 1901, t. XXIII, p. 172 sqq.

DEUXIÈME CATÉGORIE : QUALITATIFS EN ⲟ-ⲱ

II.	ⲥⲱϥ : ⲥⲱⲱϥ	ⲥⲉϥ-	ⲥⲟϥ⸗	ⲥⲟϥ : ⲥⲟⲟϥ
III.	ϭⲓⲥⲓ : ϫⲓⲥⲉ	ϭⲉⲥ- : ϫⲉⲥⲧ-	ϭⲁⲥ⸗ : ϫⲁⲥⲧ⸗	ϭⲟⲥⲓ : ϫⲟⲥⲉ
VI.	ⲥⲱⲧⲡ	ⲥⲉⲧⲡ-	ⲥⲟⲧⲡ⸗	ⲥⲟⲧⲡ
VII.	ⲥⲃⲟⲕ	»	»	ⲥⲟⲃⲕ
VIII.	ⲥⲟⲗⲥⲉⲗ : ⲥⲟⲗⲥ̄ⲗ̄	ⲥⲉⲗⲥⲉⲗ : ⲥ̄ⲗ̄ⲥ̄ⲗ̄	ⲥⲉⲗⲥⲱⲗ⸗ : ⲥⲗⲥⲱⲗ⸗	ⲥⲉⲗⲥⲱⲗ : ⲥ̄ⲗ̄ⲥⲱⲗ.

De plus, j'écarterai de la discussion les infinitifs à terminaison soi-disant féminine en ⌓ ÎT, ET, -ⲓ et -ⲉ du copte, et ceux des factitifs en ⲧ-ⲟ qui peuvent rentrer dans une catégorie à part; je m'attaquerai uniquement aux infinitifs soi-disant masculins. Enfin, les quatre formes de Stern n'ont pas la même importance pour la recherche des vocalisations antiques. Les deux intermédiaires, — celles qui proviennent de l'état construit et de l'adjonction des pronoms suffixes, — sont secondaires par rapport à celles de l'état absolu et du qualitatif; la nature et la quantité de leur voyelle tonique sont déterminées par la place qu'elles occupent dans le complexe de la phrase, et elles résultent des circonstances extérieures et non pas d'une évolution qui se serait produite dans le sens de la racine. Les deux seules formes fondamentales sont l'absolue et la qualitative, et c'est sur elles que mon effort portera par-dessus tout[1].

La qualitative elle-même est certainement secondaire par rapport à l'absolue, et elle en découle par modification de la voyelle tonique. Cette modification ne s'opère pas de façon arbitraire, mais elle est soumise aux lois constantes de la phonétique égyptienne quelles que soient ces lois, si bien que nous pourrions, les connaissant, induire de la vocalisation du qualificatif celle de l'absolu telle qu'elle était à l'origine. Or, il m'a paru, et j'ai tenté de le démontrer en plusieurs fois, que les ⲏ du copte et beaucoup de ses ⲉ proviennent d'un A de l'égyptien, soit directement, soit indirectement par diphtongaison de A+I, puis par résolution de la diphtongue AÎ sur Æ et sur E[2]. Appliquant cette observation générale au cas particulier qui nous occupe, je dirai que tous les qualitatifs en ⲏ-ⲉ du copte supposent dans l'égyptien des formes absolues en A, quand même le copte nous fournirait d'autres voyelles pour celles-ci, des ⲟⲩ, des ⲟ, ou des ⲱ.

Un petit nombre de verbes ont conservé dans le copte à l'absolu un A suivi d'un I ou l'un des résultats de la rencontre de l'A avec l'I, E, EI, I : je les ai analysés par ailleurs et je me borne à résumer ici ce que j'ai dit d'eux[3]. Ce sont sous la rubrique AÏ, ϥⲁï *M.* ϥⲉⲓ, ϥⲓ *T. ferre,* ⲥϭⲁⲓ *M.* ⲥϩⲁï *T. scribere;* puis, sous la rubrique EÎ-E, ⲟⲩⲉⲓ *M.* ⲟⲩⲉ *T. abesse, procul esse,* ϩⲉⲓ *M.* ϩⲉ *T. cadere;* enfin, sous la rubrique EI-I, ⲥⲓ *M.* ⲥⲉⲓ, ⲥⲓ *T. satur esse,* ϣⲓ *T. M. metiri,* ϭⲓ *M.* ϫⲓ *T. capere, rapere,* ⲉⲓ *T. M.* ⲓ *M. ire.* Le qualitatif en ⲏ de ces verbes est évidemment le résultat de la diphtongaison de

1. On trouvera une étude sur la vocalisation des qualitatifs dans SETHE, *Das Verbum*, t. II, § 64-103, p. 28-42. M. Sethe procède de l'égyptien sémitique tel qu'il le conçoit au copte, et il explique les formes coptes par les formes égyptiennes qu'il a rétablies : c'est le procédé inverse de celui que j'applique dans ces études, et il a conduit naturellement M. Sethe à des résultats tout différents des miens.

2. *Recueil de Travaux*, 1897, t. XIX, p. 157-169.

3. *Recueil de Travaux*, 1901, t. XXIII, p. 172-177.

A+I, quand même ils n'auraient pas tous conservé vivante en copte la forme en AI primitive, telle qu'elle existe en hiéroglyphes dans la κοινή ramesside :

ϥⲁï *M.* ϥⲉⲓ *T.* » ϥⲓ [= FEI] *T.* ϥⲏⲧ [= FÁIOU] *T.*

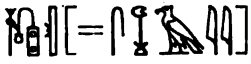

ⲥϭⲁⲓ *M.* ⲥϩⲁⲓ *T.* » » » ⲥϭⲏⲟⲩⲧ *M.* ⲥϩⲏⲧ [= SKHAIOU] *T.*

[OUÁÎ]

» ⲟⲩⲉⲓ *M.* ⲟⲩⲉ [= OUAI] *T.* » ⲟⲩⲏⲟⲩ *M.* ⲟⲩⲏⲧ [= OUAIOU] *T.*

[HÁÎ]

» ϩⲉⲓ *M.* ϩⲉ [= HAI] *T.* » ϩⲏⲧ [= HAIOU] *T.*

[SÁÎ]

» ⲥⲉⲓ *T.* » ⲥⲓ [= SEI] *T. M.* ⲥⲏⲟⲩ *M.* ⲥⲏⲧ [= SAIOU] *T.*

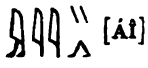

[ÁÎ]

» ⲉⲓ *T. M.* » ⲓ [= EI] *T. M.* ηού, εύ [= AIOU][1]

Ces exemples sont rares malheureusement; la plupart des verbes ont subi l'obscurcissement d'A en O qui a été si fréquent au passage de l'égyptien vers le copte et dont j'ai essayé de relever les exemples, avant de me hasarder à en déterminer les lois. J'ai donc montré successivement que plusieurs catégories de ces verbes à forme absolue en ⲟ-ⲱ remontaient à des verbes égyptiens à forme absolue en A[2], celle qui renferme les factitifs en ⲧ-ⲟ et la série ⲃⲱⲕ-ⲃⲏⲕ, ⲃⲱⲗ-ⲃⲏⲗ de Stern[3]. Il se peut que plusieurs des verbes compris dans cette série, ⲣⲱⲧ *T. M.* par exemple, aient eu à l'origine une vocalisation en OU à la tonique et que la vocalisation en ⲏ-ⲉ du qualitatif y ait été entraînée par l'analogie avec les qualitatifs dérivés des formes à vocalisation en A, car nous n'avons pas encore le moyen de préciser la voyelle qui sonnait dans tous les verbes de l'âge ramesside : il me paraît pourtant que la vocalisation en A y prédominait, car autrement on ne s'expliquerait pas phonétiquement la prédominance que la vocalisation en ⲏ a prise au factitif. On aurait donc pour le développement de ceux de ces verbes dont l'original égyptien nous est connu :

QÁBOU	ⲕⲱⲃ *T. M.*	ⲕⲏⲃ *T. M.*	*doubler.*
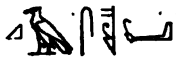 QÁSOU	ⲕⲱⲥ *M.* ⲕⲱⲱⲥ *T.*	ⲕⲏⲥ *T. M.*	*ensevelir.*
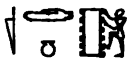 QÁDOU	ⲕⲱⲧ *T. M.*	ⲕⲏⲧ *T. M.*	*bâtir.*
OUÁNOU	ⲟⲩⲱⲛ *T. M.*	ⲟⲩⲏⲛ *T. M.*	*ouvrir.*

1. *Recueil de Travaux*, t. XXV, p. 21.
2. *Recueil de Travaux*, 1897, t. XIX, p. 165-169; t. XXIII, p. 177-193.
3. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 182-183.

ROUÁDOU, ROUDOU	ⲣⲱⲧ *T. M.*	ⲣⲏⲧ *T. M.*	*fleurir, prospérer.*
TÁKÁ	ⲧⲱⲕ *T.* ⲑⲱⲕ *M.*	ⲧⲏⲕ *T.* ⲑⲏⲕ *M.*	*allumer.*
DÁMOU	ⲧⲱⲙ *T.*	ⲧⲏⲙ *T.*	*aiguiser.*
DÁGA	ⲧⲱϭ *T.* ⲧⲱϫ *M.*	ⲧⲏϭ *T.* ⲧⲏϫ *M.*	*planter.*
PÁDOU	ⲡⲱⲧ *T.* ⲫⲱⲧ *M.*	ⲡⲏⲧ *T.* ⲫⲏⲧ *M.*	*courir.*
KÁPOU	ⲕⲱⲡ *T.* ϫⲱⲡ *M.*	ⲕⲏⲡ *T.* ϫⲏⲡ *M.*	*cacher.*
ÁPOU	ⲱⲡ *T. M.*	ⲏⲡ *T. M.*	*compter.*
SHÁPOU	ϣⲱⲡ *T. M.*	ϣⲏⲡ *T. M.*	*prendre.*
KHÁFOU	ϣⲱϥ *T. M.*	ϣⲏϥ *T. M.*	*détruire.*
ḪÁLOU	ϩⲱⲗ *T. M.*	ϩⲏⲗ *T. M.*	*voler.*
ḪÁPOU	ϩⲱⲡ *T. M.*	ϩⲏⲡ *T. M.*	*cacher.*
ZÁROU	ϫⲱⲗ *M.*	ϫⲏⲗ *M.*	*envelopper.*
ZÁFI	ϫⲟⲩϥ *T.* ϫⲱϥ *M.*	ϫⲏϥ *M.*	*brûler.*

Ils appartiennent tous à la première classe, deuxième section de Stern[1], mais les autres sections de la même classe en renferment encore un certain nombre :

PÁSHOU	ⲡⲱϣ *T.* ⲫⲱϣ *M.*	ⲡⲏϣ *T.* ⲫⲏϣ *M.*	*partager.*
SÁKHOU	ⲥⲱϣ *T.* ϣⲱϣ *M.*	ⲥⲏϣ *T.* ϣⲏϣ *M.*	*frapper.*
PÁKHÁOU	ⲡⲱϩ *T.* ⲫⲱϩ *M.*	ⲡⲏϩ *T.* ⲫⲏϩ *M.*	*diviser.*
SÁKHAOU	ⲥⲁϩ *T.*	ⲥⲏϩ *T.*	*écrire*[2].
MÁNOU	ⲙⲟⲩⲛ *T.*	ⲙⲏⲛ *T.*	*durer.*
MÁROU	ⲙⲟⲩⲣ *T. M.*	ⲙⲏⲣ *T. M.*	*lier*[3].
MÁHOU	ⲙⲟⲩϩ *T.* ⲙⲟϩ *M.*	ⲙⲉϩ *T. M.* ⲙⲏϩ *T.*	*remplir.*
OUÁḪOU	ⲟⲩⲱϩ *T.* ⲟⲩⲟϩ *M.*	ⲟⲩⲉϩ *M.* ⲟⲩⲏϩ *T.*	*ajouter, poser.*
PÁḪOU	ⲡⲱϩ *T.* ⲫⲟϩ *M.*	ⲡⲏϩ *T.* ⲫⲉϩ *M.*	*arriver*[4].
RÁSOU	ⲣⲟⲉⲓⲥ *T.* ⲣⲱⲓⲥ *M.*	ⲣⲏⲥ *T. M.*	*veiller*[5].

1. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 182-183.
2. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 184-185.
3. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 185.
4. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 185.
5. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 185.

Partant du même principe, il est facile de restituer la vocalisation de plusieurs verbes dont la forme absolue a disparu en copte :

[hieroglyphs], [hieroglyphs] QÁBOU [ⲕⲃⲁ, ⲕⲃⲉ *T.*]	ⲕⲏⲃ *T.*	*être frais.*
[hieroglyphs] KÁMOUI	»	ⲕⲏⲙ *T.*	*être noir.*
[hieroglyphs] KHÁMOU	»	ϩⲏⲙ *T.* ϧⲏⲙ *M.*	*avoir chaud.*
[hieroglyphs] GÁNOU	»	ϭⲏⲛ *T.* ϫⲏⲛ *M.*	*être mou*[1].

La forme absolue simple de ces mots ayant disparu en copte, son emploi y est tenu par la forme absolue avec seconde radicale redoublée ϫⲃⲟⲃ *M.* de [hieroglyphs] QÁBŌŪBOU, ⲕⲙⲟⲙ *T.*, de [hieroglyphs] QÁMŌŪMOU, ϩⲙⲟⲙ *T.* ϧⲙⲟⲙ *M.* de [hieroglyphs] KHÁMŌŪMOU, ϭⲛⲟⲛ *T.* de [hieroglyphs] GÁNŌŪNOU.

Je n'ai fait entrer dans ces listes que les verbes dont l'original s'est rencontré dans les textes hiéroglyphiques, mais les autres mots des listes de Stern qui n'ont pas encore cet original sont certainement soumis à la même loi et remonteraient également à des formes absolues en A, ⲃⲱⲕ-ⲃⲏⲕ *aller* à un BÁKOU, ⲥⲱⲕ-ⲥⲏⲕ *tirer* à un SÁKOU, ⲥⲱⲣ-ⲥⲏⲣ *étendre* à un SÁROU, et ainsi de suite : je n'insiste donc pas. Il me paraît en effet acquis au débat : 1° que l'existence de deux formes vocaliques différentes, l'une pour l'absolu, l'autre pour le qualitatif, remonte à la κοινή ; 2° que celle des deux formes qui répond à la forme absolue avait un A à la tonique au lieu de l'ω qui s'y rencontre en copte. Une nouvelle question se pose une fois que nous sommes parvenus à ce point : l'obscurcissement de A tonique à OU-Ô s'est-il produit dans le copte ou bien est-il antérieur à la constitution de cette langue? Ici encore, le témoignage du copte lui-même suffit à la trancher. Si l'on étudie les listes de Stern et le vocabulaire, on constate aisément que les trois dialectes présentent déjà l'OU-Ô presque partout où l'ancienne langue avait Â, si bien que la mémoire des formes en A tonique serait perdue à peu près complètement si les qualitatifs en ⲏ ne l'avaient pas conservée. Reprenant donc les tables que j'ai dressées plus haut, il faudrait placer les vocalisations en Ô au moins à la fin de la κοινή :

[hieroglyphs] QÁBOU	QÔBOU-ⲕⲱⲃ	ⲕⲏⲃ
[hieroglyphs] QÁSOU	QÔSOU-ⲕⲱⲥ	ⲕⲏⲥ

et ainsi de suite. Le phénomène de l'obscurcissement se serait donc produit parallèlement dans les verbes et dans les noms : si en effet on se reporte au paragraphe XIII de ces études, on y verra que la transcription AMÂNOU du nom [hieroglyphs] A+M+N dans les tablettes d'El-Amarna au XIVe siècle se retrouve encore au VIIIe siècle dans la transcription TANDAMÁNÉ de [hieroglyphs] T+N+WA+T+A+M+N, mais qu'elle est remplacée par une transcription AMOUNOU = Ἀμμοῦν, Ἄμμων dans OUNAMOUNOU = [hieroglyphs][2].

1. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 185-186.
2. *Recueil de Travaux*, t. XXII, p. 218-220, et t. XXIV, p. 147.

On a le même flottement dans les transcriptions du nom [hiéroglyphes] ĀHMASOU, qui est Ἄμασις aux VIe et Ve siècles, puis Ἄμωσις dans Manéthon, ce qui donne pour des noms tels que [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], des transcriptions RĀMA[É]SOU, PHTAHMA[É]SOU, qui seraient devenues par la suite RAMÔSIS, PHTAHMÔSIS. La question est, on le voit, affaire de dates : au XIVe siècle, c'est-à-dire, dans la première moitié de la seconde époque thébaine, l'Á existe à la tonique; au VIIe siècle, c'est-à-dire dans la première moitié de l'époque saïte, l'ŌŪ-Ó le remplace ou tend à le remplacer. Sans chercher à trop préciser, — ce que les documents existants ne nous permettraient pas de faire, — on peut dire d'une manière générale que l'obscurcissement d'Á long, plus rarement bref, en Ó long ou bref s'est opéré dans la κοινή même : au début, l'A prédomine à la tonique, mais à la fin il s'est effacé devant ŌŪ-Ó.

Si le changement d'Á en ŌŪ-Ó s'est fait dans la κοινή, en a-t-il été de même du phénomène qui a dédoublé la vocalisation de la racine verbale pour en tirer, à côté de l'absolu, un qualitatif? Ici nous ne possédons aucun témoignage direct, mais si l'on s'en fie à l'analogie, il est probable, — et je le crois, — que la diphtongaison en Î qui a conduit l'Á tonique de l'absolu à l'Æ-Ḣ du qualitatif s'est produite, elle aussi, dans la κοινή même, et cela à une époque où l'obscurcissement de l'Á en ŌŪ-Ó était encore inconnu au moins chez les verbes qui ont pris ce qualitatif en ⲏ. La série des phénomènes relatifs à la vocalisation de ces verbes se serait donc produite comme il suit. Au début de la seconde période thébaine et comme aboutissement d'un état de choses antérieur que nous n'avons pas encore les moyens de définir nettement, la syllabe tonique avait pour voyelle un Á long. Cette première forme en Á s'était dédoublée pour permettre aux Égyptiens de distinguer la nuance d'état de la nuance d'action, et tandis que le type en Á demeurait attaché à la nuance d'action, [hiéroglyphes] QÁBOU, *doubler, plier,* un type en É long déduit de celui-ci, soit par modification directe de Á en É, soit par diphtongaison en I de Á et par résolution en Ǽ-É de la diphtongue, servait à désigner la nuance d'état, [hiéroglyphes] QÉBOU, *être double, être plié.* L'opération devait être achevée, au plus tard vers la fin de l'époque thébaine, dans le moment où l'Á long des formes absolues fut attaqué à son tour et s'obscurcit en Ó, si bien que la κοινή se trouva, vers la fin, posséder déjà les formes du copte QÔB-ⲕⲱⲃ et QÉB-ⲕⲏⲃ. On peut discuter la manière dont j'ai rétabli les différents moments de l'opération; on acceptera du moins le principe général et l'on admettra que les deux formes fondamentales du thème verbal, l'absolue et la qualitative, existaient dans la κοινή avec une vocalisation différente qui était [A+I]Ǽ-H pour la qualitative. La transcription MANAKHBIYA du prénom, [hiéroglyphes] MANAKHPIRÎYA où le [hiéroglyphe] de [hiéroglyphes] KHAPIR est tombé ainsi que le nom du soleil RÎYA, semble indiquer que la forme construite ne différait pas de la forme absolue pendant les premiers temps de la période thébaine, sauf peut-être en ce qui concerne la longueur de la voyelle : la perte de l'accent tonique avait pu abréger MÁNOU en MĂN-. Il est certain, en effet, que presque partout dans le copte les deux formes secondaires ne sont pour la vocalisation qu'un allègement des formes principales, ⲕⲃ̄- et ⲕⲉⲃ- de ⲕⲏⲃ-, ⲕⲟⲃ* de ⲕⲱⲃ, ⲡⲉϣ- et ⲫⲉϣ de ⲡⲏϣ, ⲫⲏϣ et ⲡⲟϣ*, ⲫⲟϣ*, ⲫⲁ̆ϣ, de ⲡⲱϣ de ⲫⲱϣ, [PÁSHOU]. La régularité avec laquelle ces formes se manifestent dans le copte est une preuve

qu'elles s'étaient développées déjà dans la κοινή, très probablement avec des vocalisations correspondantes à celles que le copte leur attribue.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des verbes qui possèdent le qualitatif en ⲏ : il faut aborder maintenant ceux qui offrent un qualitatif en ⲟ-ⲱ, écartant pour le moment ceux qui sont à l'infinitif soi-disant féminin. Stern en a mis quelques-uns dans sa seconde classe, mais ils appartiennent pour la plupart à sa sixième, à sa septième et à sa huitième classe. On remarquera de prime abord qu'ils se rattachent tous à des racines trilitères, ou à des racines de quatre lettres ou plus qui résultent de la réduplication de certaines racines bilitères. Comme la liste en serait longue, je me bornerai à en citer quelques-unes parmi celles de la sixième classe, dont nous connaissons le prototype égyptien :

S+ϫ+F	ⲥⲱⲱϥ *T.* ⲥⲱϥ *M.*	ⲥⲟⲟϥ *T.* ⲥⲟϥ *M.*	*souiller.*
OU+T+B+OU	ⲟⲩⲱⲧⲃ *T.* ⲟⲩⲱⲧⲉⲃ *M.*	ⲟⲩⲟⲧⲃ *T.* ⲟⲩⲟⲧⲉⲃ *M.*	*passer outre.*
OU+D+N+OU	ⲟⲩⲱⲧⲉⲛ *M.*	ⲟⲩⲟⲧⲉⲛ *M.*	*percer, faire brèche.*
OU+S+KH+OU	ⲟⲩⲱϣⲥ *T. M.*	ⲟⲩⲟϣⲥ *T. M.*	*être large.*
R+K+Ḥ+OU	ⲣⲱⲕϩ *T. M.*	ⲣⲟⲕϩ *M.* ⲣⲁⲕϩ *T.*	*brûler.*
S+N+Ḥ+OU	ⲥⲱⲛϩ *T. M.*	ⲥⲟⲛϩ *T. M.*	*lier.*
S+N+T	ⲥⲱⲛⲧ *T. M.*	ⲥⲟⲛⲧ *T. M.*	*créer.*
S+Ḥ+OU	ⲥⲱⲟⲩϩ *T.*	ⲥⲟⲟⲩϩ *T.*	*assembler.*
S+T+P	ⲥⲱⲧⲡ *T. M.*	ⲥⲟⲧⲡ *T. M.*	*choisir.*
KH+T+M	ϣⲱⲧⲙ̄ *T.* ϣⲱⲧⲉⲙ *M.*	ϣⲟⲧⲙ̄ *T.* ϣⲟⲧⲉⲙ *M.*	*fermer.*
Ḥ+B+S	ϩⲱⲃⲥ *T. M.*	ϩⲟⲃⲥ *T. M.*	*couvrir, vêtir.*
H+R+P+OU	ϩⲱⲣⲡ *T. M.*	ϩⲟⲣⲡ *T. M.*	*plonger dans l'eau.*
Ḥ+T+P	ϩⲱⲧⲡ *T. M.*	ϩⲟⲧⲡ *T. M.*	*unir.*
ꜥ+N+KH	ⲱⲛϧ *M.* ⲱⲛϩ *T. B.*	ⲟⲛϧ *M.* ⲟⲛϩ *T.*	*vivre.*
ϫ+S+Q	ⲱⲥⲕ *T. M.*	ⲟⲥⲕ *T. M.*	*tarder.*
G+R+G	ϭⲱⲣϭ *T.* ϫⲱⲣϫ *M.*	ϫⲟⲣϫ *M.*	*habiter.*
Q+N+D	ϭⲱⲛⲧ *T. B.* ϫⲱⲛⲧ *M.*	ϭⲟⲛⲧ *T.*	*être en colère.*

Les verbes de la septième et de la huitième classe forment leurs qualitatifs par un déplacement de l'accent tonique sur lequel j'aurai à revenir plus tard : je les néglige donc pour le moment.

La vocalisation en ω-ο de la syllabe tonique du verbe tonique du verbe copte peut être due soit à une vocalisation en ou de la même syllabe dans l'ancien égyptien, soit à un obscurcissement de la vocalisation primitive en A, de même que dans la catégorie que j'ai étudiée précédemment. Le second cas devait être très fréquent, et pour l'une au moins des racines les plus importantes ḥ+T+P, nous avons la preuve d'une vocalisation en A dans les premiers temps de la κοινή : les tablettes d'El-Amarna transcrivent en effet le nom AMANKHATBÉ, c'est-à-dire AMAN-ḤÁTPÉ-AMANḤÁTPOU, ce qui nous rend la prononciation ḤÁTPÉ-ḤÁTPOU du verbe ḥ+T+P[1]. De même, la racine ϩ+N+KH paraît bien avoir eu un A comme voyelle de ϩ[2], et la variante semble indiquer également un A pour la tonique. Je pense, d'après ces précédents qu'on peut supposer des vocalisations OUÁTBOU[É], RÁKᴱḤOU[É], SÁNḤOU[É], SAOUḤOU[É], SÁTPOU[É], KHÁTMOU[É], QÁNDOU[É], pour [a de préférence la valeur RA dans l'attaque des mots à la seconde époque thébaine], , , , et d'autres de la même série. Il y aurait donc eu deux moments dans la formation des qualitatifs en o. Au début et tandis que les racines en Á développaient des qualitatifs en É, les racines en ŌU-Ó auraient développé des qualitatifs en ŏ qui se seraient distingués de l'absolu par la quantité de la voyelle : ils auraient admis l'ŏ bref qui se substituait à l'ó long de la tonique dans les phrases où le thème verbal prenait les suffixes pronominaux. Plus tard, quand les racines en A subirent l'obscurcissement en ó, un certain nombre d'entre elles développèrent le qualitatif en ŏ de leur vocalisation nouvelle, mais quelques-unes gardèrent au qualitatif l'A de la forme primitive :

ⲗⲱⲥ *T. M.*	ⲗⲁⲥ *T. M.*	*broyer, briser*	»
ϣⲱⲱⲧ *T.* ϣⲱⲧ *M.*	ϣⲁⲁⲧ *T.* ϣⲁⲧ *M.*	*prier, avoir besoin de...*	*SHÁDOU.
ϣⲱⲱⲧ *T.* ϣⲱⲧ *M.*	ϣⲁⲧ *M.*	*couper, retrancher*	SHÁDOU.
ϭⲱϩⲥ *T.* ϭⲱϩⲥ *M.*	ϭⲁϩⲥ *M.*	*oindre*	»
ⲣⲱϩⲧ *T.* ⲣⲱϭⲧ *M.*	ⲣⲁϩⲧ *T.* ⲣⲁϭⲧ *M.*	*renverser*	»
ϩⲱⲛⲧ *M.*	ϩⲁⲛⲧ *M.*	*approcher*	KHÁNṬI.

et ainsi de suite[3]. Dans un très petit nombre de cas, la forme en Ă plus ancienne fait doublet avec la forme en ŏ plus récente, comme dans ⲣⲱⲕϩ où le dialecte thébain donne ⲣⲁⲕϩ à côté de ⲣⲟⲕϩ[4]. Ces faits concordent de manière satisfaisante avec ceux que l'étude des verbes à qualitatif en ⲕ nous avait fournis, et ils complètent assez convenablement notre restitution de la vocalisation des verbes pendant la seconde période thébaine.

1. *Recueil de Travaux*, 1900, t. XXVII, p. 218-220.
2. *Recueil de Travaux*, 1900, t. XXIV, p. 77-82.
3. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 190-191.
4. STERN, *Koptische Grammatik*, § 354, p. 179.

L'examen des infinitifs soi-disant féminins confirme les conclusions auxquelles l'examen des infinitifs masculins nous avait menés et il les étend. Ils se distinguent, commé on sait, des masculins par une terminaison 𓏏 -ÎT, -ET, que la chute du T a réduite en copte à -ⲓ, -ⲉ, selon les dialectes. Tous les verbes pouvaient, en égyptien, revêtir les deux formes masculine ou féminine, mais il n'en est pas de même en copte : si quelques-uns les ont conservées dans les dialectes, la plupart en ont perdu une, de telle manière pourtant qu'où la masculine seule s'est maintenue en memphitique, la féminine seule a subsisté en thébain, ou réciproquement. Il n'y a pas eu là de loi générale, mais l'usage a décidé de chaque cas particulier tant pour l'absolu que pour le qualitatif, aussi Stern n'a-t-il pas attaché de valeur à cette distinction : il a présenté des infinitifs féminins comme qualitatifs d'infinitifs masculins et des infinitifs masculins comme qualitatifs d'infinitifs féminins. C'est ainsi qu'il a inscrit ϧⲏⲧ comme qualitatif de ϧⲟϯ : ϥⲱⲧⲉ et ⲗⲟⲙⲉ comme qualitatif de ⲗⲱⲙ, quand en fait ϧⲏⲧ est le qualitatif d'un infinitif masculin ϧⲟⲧ, et ⲗⲟⲙⲉ le qualitatif d'un féminin ⲗⲱⲙⲉ, qui ne se sont pas encore retrouvés. Passant par-dessus ces inexactitudes légères de classification, je prendrai ces formes dans l'ordre où Stern les a rangées. Un petit nombre de celles qu'il attribue à sa première classe appartiennent vraiment à cette catégorie et nous offrent un qualitatif soi-disant féminin en ⲏ contre un absolu en ⲱ : ce sont l'égyptien antique DAGÁOU à l'infinitif féminin DAGÁIT qui est devenu en copte ⲧⲱϭⲉ, ⲧⲱⲱϭⲉ *T.* ⲧⲱϭⲓ *B.* ⲧⲱϫⲓ *M.* et au qualitatif ⲧⲏϭⲉ *T. adhérer, planter*[1], puis l'égyptien antique SAKHÁÎT, en copte ⲥⲱϧⲓ *M.* ⲥⲱϩⲉ *T.* et au qualitatif ⲥⲏϧⲓ[2] *tisser*, plus des formes qualitatives telles que ϫⲏϫⲓ *M. retrancher*, dont l'absolu féminin n'existe plus. Ici, comme dans les exemples que j'ai indiqués ailleurs, il semble bien que l'I de la finale ait réagi sur la voyelle de la syllabe tonique pour former avec elle une diphtongue ÂI[3], qui se sera résolue sur Ǽ-É au qualitatif DÂIGIT-DÂIGI-DÆGI[E]-ⲧⲏϭⲉ et en ⲱ à l'absolu DAIGI-DOIGI-DÔGI[E]-ⲧⲱϭⲉ *T.* ⲧⲱϫⲓ *M.*[4]. L'obscurcissement d'A en Ô se serait produit pour l'A de la diphtongue vers la même époque où il se produisait pour l'A non diphtongué. Toutefois la forme qualitative en ⲏ, qui prédomine dans les infinitifs soi-disant masculins, le cède presque partout à la forme en ⲁ et surtout à la forme en ⲟ dans les infinitifs soi-disant féminins, et ce sont ces deux formes qu'il nous faut examiner l'une après l'autre, si nous voulons nous faire une idée nette de la façon dont le qualitatif des infinitifs féminins a évoqué dans la κοινή.

Prenons d'abord les formes en ⲁ et dressons, d'après Stern, la liste de celles dont le prototype antique nous est connu :

RAKHÎT ⲣⲱϩⲉ *T.* ⲣⲱϧⲓ *M.* ⲣⲁϩⲉ *T.* *laver*[5].

1. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 183.
2. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 185.
3. *Recueil de Travaux*, 1896, t. XVIII, p. 57.
4. On pourrait admettre aussi, comme je l'ai fait, que l'Â provient d'une diphtongaison en AOU (*Recueil de Travaux*, t. XXIII, p. 181); mais il me parait plus probable que l'influence de l'I féminin s'est fait sentir à l'origine aussi bien sur l'absolu que sur le qualitatif, comme je le dis dans le texte.
5. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 187, 2.

TAKHÎT	ϯϩⲉ *T.* ⲑⲓϫⲓ *M.*	ⲧⲁϩⲉ *T.* ⲑⲁϫⲓ *M.*	*être ivre.*
ÂKHÎT	ⲉⲓϣⲉ *T.* ⲓϣⲓ *M.*	ⲁϣⲉ *T.* ⲁϣⲓ *M.*	*soulever, suspendre.*
RAKÎT	ⲣⲓⲕⲉ *T.* ⲣⲓⲕⲓ *M.*	ⲣⲟⲕⲉ *T.* ⲣⲁⲕⲓ *M.*	*s'incliner.*
SATÎT	ⲥⲓⲧⲉ *T.* ⲥⲓϯ *M.*	ⲥⲁϯ *M.*	*lancer*[1].

De même qu'un certain nombre de qualitatifs masculins[2], ces qualitatifs féminins ont conservé l'A de la langue ancienne, et ils se sont tenus ainsi plus près de la forme première que les absolus correspondants. L'ont-ils conservé vraiment ou bien y sont-ils revenus par cette résolution sur A de la diphtongue AI dont il y a tant d'exemples, et ont-ils passé par des nuances RAIḪE, TAIKHE-TAIKHI, AÎKHE-AÎKHI, RAIKI, SAITI, avant d'arriver à ⲣⲁϩⲉ, ⲧⲁϩⲉ-ⲑⲁϫⲓ, ⲁϣⲉ-ⲁϣⲓ. ⲣⲁⲕⲓ, ⲥⲁϯ? Nous n'avons pas de moyens directs de le savoir et la comparaison avec les formes analogues des infinitifs masculins[3] ne jette aucune lumière sur ce point. La plupart de ces derniers me paraissent, en effet, dériver non pas des formes masculines de l'égyptien, mais de ses formes féminines qui ont perdu leur I-E, tels ϩⲁⲛⲧ-ϩⲱⲛⲧ qui est pour *ḪANTI de *KHANTÎT; on peut donc se poser pour eux la même question que pour les verbes demeurés féminins en copte. Ce qui s'est passé pour leur forme absolue me porterait pourtant à croire que là aussi l'I de la terminaison féminine avait influencé l'ancienne tonique et en avait diphtongué l'A. Dans un cas seulement, une trace de celui-ci s'est conservée, au thébain ⲉⲓϣⲉ de ÂKHÎT-ÂIKHÎT, mais les I des autres exemples proviennent de la résolution de la diphtongue AÎ par EI-I :

TAKHÎT,	*TAIKHÎT,	*TEIKHÎT,	ϯϩⲉ-ϯϫⲓ.
ⲇAKHÎT,	*ⲇAIKÎT,	*ⲇEIKHÎT,	ⲉⲓϣⲉ-ⲓϣⲓ.
RAKÎT,	*RAIKÎT,	*REIKÎT,	ⲣⲓⲕⲉ.
SATÎT,	*SAITÎT,	*SEITÎT,	ⲥⲓⲧⲉ-ⲥⲓϯ.

Le ⲣⲱϩⲉ-ⲣⲱϫⲓ de la forme absolue de RAKHÎT a subi l'obscurcissement d'A en O avant que la diphtongue AI de *RAIKHÎT se fût résolue sur EI-I.

Toutefois ces formes en ⲁ ne sont que les témoins d'un état antérieur. La meilleure partie des qualitatifs féminins a la vocalisation en O, mais ils ne répondent pas tous à des absolus de même forme : les uns ont des absolus en I-EI, les autres des absolus en Ⲱ-ⲱⲱ. La liste des verbes en I-EI de qui nous connaissons le prototype hiéroglyphique n'est pas très longue :

IABÎTI, ABÎT	ⲉⲓϧⲉ *T.* ⲓϧⲓ *M.*	ⲟϧⲉ *T.* ⲟϧⲓ *M.*	*avoir soif.*
PARÎT	ⲡⲓⲣⲉ *T.* ⲫⲓⲣⲓ *M.*	ⲡⲟⲣⲉ *T.* ⲫⲟⲣⲓ *M.*	*briller.*

1. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 188, 2.
2. Voir plus haut, p. 102 du présent volume.
3. Voir plus haut, à la même p. 102 du présent volume.

SHÁBÎT	ϣⲓⲏⲉ *T.*	ϣⲟⲏⲉ *T.* ϣⲁⲏⲓ *M.*	*échanger.*
IARÎT-ARÎT	ⲉⲓⲣⲉ *T.* ⲓⲣⲓ *M.*	ⲟ *T.* ⲟⲓ *M.*	*faire, être.*
DAÎT	ϯ *T. M.*	ⲧⲟ *T.* ⲧⲟⲓ *M.*	*donner.*
MASÎT	ⲙⲓⲥⲉ *T.* ⲙⲓⲥⲓ *M.*	ⲙⲟⲥⲓ *M.*	*naître.*
PASÎT	ⲡⲓⲥⲉ *T.* ⲫⲓⲥⲓ *M.*	ⲡⲟⲥⲉ *T.* ⲫⲟⲥⲉ *M.*	*cuire.*
KHASÎT	ϩⲓⲥⲉ *T.* ϫⲓⲥⲓ *M.*	ϩⲟⲥⲉ *T.* ϫⲟⲥⲓ *M.*	*souffrir.*
TASÎT	ϫⲓⲥⲉ *T.* ϭⲓⲥⲓ *M.*	ϫⲟⲥⲉ *T.* ϭⲟⲥⲉ *M.*	*soulever*[1].

L'explication en est la même que celle que je viens de donner pour les qualitatifs féminins en ⲁ. L'ⲓ de la terminaison a influencé la voyelle du thème verbale et l'a diphtonguée : ⲓⲁⲃⲓⲧ-ⲁ̀ⲃⲓⲧ est devenu ⲁⲓⲃⲓⲧ-ⲁⲓⲃⲓ, puis ⲉⲓϩⲉ-ⲓϩⲓ par la résolution d'ⲁⲓ sur ⲉⲓ-ⲓ, de même ⲡⲁⲣⲓⲧ est devenu ⲡⲁⲓⲣⲓ-[ⲡⲉⲓⲣⲉ]-ⲡⲓⲣⲉ-ⲡⲓⲣⲓ, ⲓⲁⲣⲓⲧ-ⲁⲣⲓⲧ-ⲁⲓⲣⲓⲧ-ⲁⲓⲣⲓ-ⲉⲓⲣⲓ-ⲓⲣⲉ à l'absolu et au qualitatif par obscurcissement d'ⲁ en ⲟ, soit directement, soit dans la diphtongue ⲁⲓⲃⲓⲧ-ⲟⲓⲃⲓ-ⲟϩⲉ-ⲟϩⲓ, ⲡⲁⲓⲣⲓⲧ-ⲡⲟⲓⲣⲓ-ⲡⲟⲣⲉ-ⲫⲟⲣⲓ, ⲁⲓⲣⲓⲧ-ⲟⲓⲣⲓ-ⲟⲓⲓ-ⲟⲓ-ⲟ, et ainsi de suite. Dans un cas, le memphitique a le qualitatif en ⲁ, ϣⲁϩⲓ, où le thébain préfère le qualitatif en ⲟ, ϣⲟϩⲉ; ailleurs la forme pronominale des thèmes a conservé l'ⲁ, ⲙⲁⲥⲧ *T.* ⲙⲁⲥⲉ *M.*, ⲡⲁⲥⲧⲉ *T.* ⲫⲁⲥⲉ *M.*, ϩⲁⲥⲧⲉ *T.*, ϫⲁⲥⲧⲉ *T.* ϭⲁⲥⲉ *M.*, ⲁⲁⲉ *T.* ⲁⲓⲉ *M.*, ⲧⲁⲁⲉ *T.* ⲧⲏⲓⲉ *M.* Tout donc dans cette catégorie tend à ramener ces formes diverses en ⲓ-ⲉⲓ et en ⲟ à des prototypes en ⲁ influencés par la terminaison féminine du thème. Quant à la liste des verbes en ⲱ-ⲱⲱ dont nous possédons les prototypes hiéroglyphiques, elle est plus courte encore que celles des verbes en ⲓ-ⲉⲓ :

ZÁBÂÎT-ZÂBÎT	ⲧⲱⲱϩⲉ *T.*	ⲧⲟⲟϩⲉ *T.*	*sceller.*
WOUDÎT	ⲟⲩⲱϯ *M.*	ⲟⲩⲟⲟⲧⲉ *T.*	*séparer.*
DAMÎT	ⲧⲱⲙⲓ *M.*	ⲧⲟⲟⲙⲉ *T.* ⲧⲟⲙⲓ *M.*	*unir.*
KHAKÎT	ϩⲱⲕⲉ *T.* ϫⲱⲕⲓ *M.*	ϩⲟⲟⲕⲉ *T.* ϩⲁⲁⲕⲉ *M.*	*raser*[2].

Ici, nous avons, à côté d'un verbe à voyelle tonique ou AOUDÎT-WOUDÎT-ⲟⲩⲱϯ, des verbes à voyelle tonique ⲁ qui ont été obscurcis en ⲁ : le qualitatif s'est formé après que la substitution de l'ô à l'â eut lieu dans l'absolu. Le même phénomène s'est produit pour les verbes de la sixième classe de Stern[3]. C'est pourquoi je n'insisterai pas à leur propos.

Un certain nombre de thèmes verbaux ont produit leurs qualitatifs au moyen de déplacements d'accent, ceux qui appartiennent aux VIIe et VIIIe classes de Stern, par

1. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 187-188.
2. STERN, *Koptische Grammatik*, § 359, p. 186-187.
3. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 194-201.

exemple ⲥⲃⲟⲕ-ⲥⲟⲃⲕ *être petit*, ϩⲣⲟⲕ-ϩⲟⲣⲕ *reposer*, ϣⲟⲣϣⲉⲣ-ϣⲉⲣϣⲱⲣ *détruire*, ⲑⲣⲟϣⲣⲉϣ-ⲑⲣⲉϣⲣⲱϣ *rougir, être rouge*, et ainsi de suite[1]. Ils ne rentrent pas dans le cadre de cette étude. Un petit nombre de verbes appartenant à la IVe classe de Stern demandent seuls quelques explications, ⲡ̄ⲣⲣⲉ *T. briller*, ϩ̄ⲣⲣⲉ *T.* ϩⲉⲣⲓ *M. calmer*, ϭ̄ⲃⲃⲉ *T. être faible*, et trois ou quatre autres, qui conservent leur ⲓ-ⲉ final et prennent la terminaison ⲱⲟⲩ au qualitatif[2]. Comme le montre leur terminaison -ⲟⲩ, qui varie dans certains cas avec -ⲟⲩⲧ, ce sont des passifs par flexion extérieure, et non plus des qualitatifs par changement interne de la voyelle, et je n'ai pas à m'occuper d'eux dans ce chapitre de mes recherches. Je puis donc compléter le tableau que j'ai donné plus haut des phénomènes relatifs à la vocalisation de ces thèmes verbaux, en disant que les formes féminines du verbe ont suivi la même fortune que les formes masculines, mais que leur évolution paraît avoir été plus tardive : le nombre des qualitatifs en ο y est, en effet, plus fréquent de beaucoup que celui des qualitatifs en ⲕ ou en ⲁ, et, par conséquent, le procédé de formation a continué à agir sur eux un temps assez long après que l'obscurcissement de l'ⲁ en ο se fut produit. L'évolution était achevée au moment où la κοινή se décomposa pour donner naissance au copte, car les formes en ω-ο sont communes à tous les dialectes : elles devaient donc exister déjà vers la fin de l'âge thébain ou aux débuts de l'âge saïte.

NOTES SUR LE CONTE DU NAUFRAGÉ

PAR

G. MASPERO

J'ai, dans la troisième édition des *Contes populaires*[3], traduit plusieurs passages du *Naufragé* d'une manière assez différente de celle dont Golénischeff les a rendus dans sa belle publication. Voici la justification et la correction légère de ma traduction :

A. L. 2-6. — Le texte est ainsi conçu : [hieroglyphs] . Avant d'aborder la question de syntaxe, il importe de préciser le sens de deux ou trois mots que Golénischeff et moi nous n'entendons pas de même, [hieroglyphs] KHARPOU et [hieroglyphs] MANAÎT, de préférence. Golénischeff rend le premier par *poupe* et le second par *rames* : le sens réel en est *maillet, marteau* pour le premier, et pour le second, *pieu* qu'on plante sur la berge afin d'amarrer le bateau.

Les deux mots se rencontrent au chapitre XCIX du *Livre des Morts*[4], et c'est par eux que commence l'énumération des parties du bac dont le défunt doit connaître le nom s'il veut pouvoir s'embarquer. On les y trouve dans l'ordre suivant : [hieroglyphs]

1. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 201-205.
2. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 189-190.
3. MASPERO, *Les Contes populaires*, 3e édit., p. 85.
4. LEPSIUS, *Todtenbuch*, pl. XXXV, chap. XCIX, l. 6-7.

KHARPOU, MANAOU-MANE, que suit HAÎTI. La valeur de MANE et de ses variantes plus anciennes , MANAÎT a été reconnue de bonne heure : c'est le *pieu* auquel les matelots attachaient leur bateau, soit pour la nuit, soit pour tout le temps qu'ils demeuraient dans une localité, et les dernières traductions publiées du *Livre des Morts* ont adopté ce sens[1]. KHARPOU, au contraire, a toujours été méconnu; Brugsch y voyait *la pointe à l'avant du navire, le bec, l'éperon du vaisseau*[2], et il a été suivi par Simeone Levi[3]; Birch rendait le mot par *gouvernail*, Le Page Renouf par *la partie large, la pale* de la rame-gouvernail[4], Budge par *la barre, la gaffe* qui sert à gouverner[5]. Il est probable que le sens leur a été suggéré par la forme que le déterminatif prend dans quelques manuscrits, mais, s'il en est ainsi, c'est qu'ils ont interprété cette forme de manière inexacte. Le déterminatif caractéristique, tel qu'il est donné par exemple dans le *Todtenbuch* de Naville est et , c'est-à-dire un maillet posé sur sa partie forte, manche en l'air[6]. Les exemples de Naville sont empruntés à la XVIIIe dynastie : pour la XIIe , M. Lacau m'a signalé une version du chapitre XCIX, écrite sur un sarcophage d'Assouân, celui de Hakatiou, (n° 28127), où le déterminatif demi-hiératique est le maillet , couché sur le flanc d'une forme plus arrondie que celui des exemples de Naville. KHARPOU est donc le maillet qui sert à enfoncer en terre le pieu MANAÎT, le *baria* بريا des matelots actuels du Nil, comme la MANAÎT répond à leur *kantarouz* قنطروز.

Reste le mot HAÎTIT, que Golénischeff a rendu *la proue :* faut-il le rapprocher du terme , HAÎTIT, HAÎTI, qui, au chapitre XCIX, suit immédiatement le KHARPOU? Le déterminatif montre bien qu'il s'agit d'un câble, mais le seul égyptologue qui ait essayé de préciser le sens a pensé qu'il s'agissait d'un des câbles employés au gréement, de l'*étai d'avant* (fore-stay), le πρότονος des Grecs[7] ou tout au moins d'un étai (hawser)[8]. La place que le mot occupe dans l'énumération du chapitre XCIX me porte à croire qu'il s'agit de l'amarre qui attache le navire au pieu MANAÎT que le maillet KHARPOU vient d'enfoncer. En ce cas, le déterminatif du *Papyrus de l'Ermitage* doit être corrigé en , soit sur l'original, soit dans la transcription de notre passage : c'est le sens de HAÎTIT, HATI, *la corde d'avant, l'amarre,* qui convient le mieux à ce déterminatif.

Le sens des mots une fois établi, il est nécessaire d'examiner la coupe de la phrase.

---

1. LE PAGE RENOUF, *Book of the Dead,* dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology,* t. XVI, p. 263; BUDGE, *The Book of the Dead, Text,* p. 205, l. 6, et *Vocabulary,* p. 142.
2. BRUGSCH, *Dictionnaire hiéroglyphique,* p. 1131.
3. S. LEVI, *Dizionario,* t. VI, p. 257.
4. LE PAGE RENOUF, *Life-Work,* t. III, p. 305, et *Book of the Dead,* dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie biblique, t. XVI, p. 263.
5. BUDGE, *The Book of the Dead, Text,* p. 205, l. 8, et *Vocabulary,* p. 258.
6. NAVILLE, *Todtenbuch,* t. I, pl. CXI, chap. XCIX, l. 13-15, et t. II, p. 221.
7. LE PAGE RENOUF, *Life-Work,* t. III, p. 306.
8. LE PAGE RENOUF, *Book of the Dead,* dans les *Proceedings,* t. XVI, p. 263.

Je considère celle-ci comme formée de plusieurs petits membres construits à ce que nous appellerions en français ou en latin l'infinitif de narration. « Or voici nous » sommes arrivés au pays, et de saisir le maillet , de frapper le pieu » , l'amarre d'être mise à la terre , de pousser des » éjaculations et d'adorer le dieu , un chacun d'embrasser » son camarade . » Ce procédé de style est assez fréquent chez les écrivains de la XIIe dynastie.

B. L. 7-9. — . Golénischeff a traduit : « Si d'autres que nous sont revenus en bon état, » chez nous il ne manque pas [non plus] un seul homme, [malgré que] nous avons » atteint les dernières limites du pays *Ouaoua-t*[1]. » Ma traduction imprimée : « Nos » matelots à nous sont revenus en bon état, sans qu'il nous manque un seul de nos » soldats. Nous avons atteint les extrémités du pays d'Ouaouaît[2] », suppose une correction au texte de l'original.

Le mot ÂHÂOUÎTOU est rare en égyptien. Il se rencontre deux fois, à ma connaissance, dans les textes, au chapitre LXIV du *Livre des Morts*, où il se trouve en variante de , et au *Papyrus moral de Boulak*, où il a la forme [3]. Le premier exemple peut être laissé de côté, car le sens en est obscur. Le passage du *Papyrus de Boulak* n'est pas beaucoup plus clair dans le contexte, aussi je n'en extrais que le membre de phrase qui contient notre mot : . M. de Rougé avait traduit le mot par *multitude*, et Chabas par *les gens qui se tiennent debout, qui résistent, les adversaires, les oppositions*[4]. ÂHÂOUÎT et ses variantes dérivent de ÂHÂOU, *stare*, et il signifie avec le déterminatif , , *des gens qui se tiennent debout, un tas de gens, une foule*, comme avec le déterminatif , ÂHÂOU signifie *des objets qui se tiennent debout, un tas d'objets*. Il est suivi de la préposition RA et du pronom de la première personne du pluriel . Il y a ici un exemple d'ellipse produite par la rapidité du récit : le verbe ZADOU, ou un verbe de sens analogue, est sous-entendu, et ÂHÂOUÎTOU RANOU signifie « la foule [dit] à nous ». Le régime indirect de ZADOU est introduit le plus souvent par NA, NE, mais on le trouve aussi introduit par RA, et Erman pense que s'emploie de préférence pour un discours apprêté ou solennel, et pour une simple conversation[5]. Ici le discours est exprimé par les deux mots suivants : AÎT ÂDOUÎT, « venue prospère ! ». Le membre de phrase est donc la suite du développement précédent : « Un chacun d'embrasser son camarade, et la foule de nous [dire] : « Heureuse venue ! » Il y a ici une coupe, après laquelle le récit reprend au mode per-

1. GOLÉNISCHEFF, *Le Papyrus n° 1115 de l'Ermitage impérial*, p. 75.
2. MASPERO, *Les Contes populaires*, 3e édit., p. 85.
3. MARIETTE, *Les Papyrus du Musée de Boulak*, t. I, pl. XXIII, l. 10.
4. CHABAS, *L'Égyptologie*, t. II, p. 200.
5. ERMAN, *Die Sprache des Papyrus Westcar*, § 162, p. 73.

sonnel : « Sans qu'il nous manque de nos soldats, nous avons atteint les extrémités » d'Ouaouait. » Mais y a-t-il vraiment *âhâouîtou*?

LA COLONNE DU TEMPLE ÉLAMITE DE CHOUCHINAK

(MUSÉE MORGAN AU LOUVRE)

RECHERCHE DE LA MESURE OUVRIÈRE

PAR

C. MAUSS

Le pied ouvrier du temple de Chouchinak vaut 100/96 = 25/24 du pied royal de la Perse antique.

$$\frac{329,142}{342,857} = \frac{96}{100} = \frac{\text{Perse}}{\text{Élam}} = \frac{296,2285}{308,5714} = \frac{\text{P. romain.}}{\text{P. grec.}}$$

Le pied du temple de Chouchinak sert de commune mesure à la largeur et à la hauteur de la pyramide de Kephren.

On doit raisonner avec la colonne en briques du Musée Morgan, comme avec les colonnes du pilier de Tello. De même qu'à Tello, le joint droit des briques segmentaires circonscrites à l'ombilic central a donné le pied de *Goudéa*, de même, à la colonne du Musée Morgan, le joint droit donnera la longueur d'une unité métrique en usage à l'époque où l'on construisait la colonne du temple de Chouchinak.

Cette unité n'est pas quelconque. En outre, le diamètre de la brique de remplage qui forme l'ombilic de l'appareil devra aussi donner la longueur d'un étalon connu. Enfin, le rayon et le diamètre du tracé général seront aussi des unités d'une application courante. Le bon sens suffit pour justifier ces hypothèses.

Disons de suite que la disposition générale de cette colonne est inférieure à celle des colonnes du pilier de Tello. L'appareil de celles-ci a été tracé avec un tel souci de la solidité que tous les joints sont croisés. Le liaisonnement est parfait, et cela tient à ce que les ombilics du double appareil de Tello n'ont pas le même diamètre.

Dans la colonne du Musée Morgan, l'ombilic est de même diamètre à chaque assise. Il en résulte que la colonne entière se compose d'un cylindre creux et d'un cylindre plein formant remplage.

Ces deux parties n'ont aucune liaison entre elles, et c'est en cela qu'au point de vue du constructeur la disposition de la colonne Morgan est inférieure à celle des colonnes de Tello.

Le joint droit des briques segmentaires de la colonne du temple de Chouchinak, mesuré sur place, a donné 460$^{m}/^{m}$ environ. Nous avions d'abord pensé à la longueur

théorique de 462^{mm},857, qui est celle de la coudée attique. Mais nous sommes sur le territoire de la Perse antique, et cette colonne devra nous montrer des unités perses ou chaldéennes.

Bien que la coudée attique de 462^{mm},857 soit, avec celle de 540$^{m}/^{m}$, dans le rapport très simple de 6/7, nous préférons la valeur 460^{mm},8 qui vaut juste 7/10 de la coudée royale de 658^{mm},285; 7/5 du pied royal de 329^{mm},142 et 7/12 du Pik égyptien de 771^{mm},428. Ce qui rattache la coudée de 460^{mm},8 aux mesures de l'Égypte et de l'Attique, puisque 771^{mm},428 = 5/2 de 462^{mm},857.

L'unité 460^{mm},8 s'adapte mieux à la longueur du joint de la brique de la colonne Morgan que l'unité 462^{mm},857, et elle a, sur cette dernière, l'avantage d'être dans des rapports plus simples avec les mesures principales de la Perse. En résumé, 460^{mm},8 valent 224/225 de 462^{mm},857, rapport qui se rencontre fréquemment dans l'étude des mesures antiques. Ajoutons que l'unité 460^{mm},8 correspond à 7/9 de 592^{mm},4571 et à 14/9 de 296^{mm},2285, longueur du pied romain; ce qui prouve que ce pied était déjà connu en Asie 1150 ans avant J.-C. Il vaut d'ailleurs 3/8 de 771^{mm},428, longueur du Pik des Coptes.

296^{mm},2285 = 3/8 de 771^{mm},428
» 24/25 de 308^{mm},5714
» 432/1000 de 685^{mm},714

Le rapport $\frac{460^{mm},8}{658,285} = \frac{7}{10}$ doit décider en faveur de 460^{mm},8. Il est intéressant de rencontrer une application construite de cette règle fondamentale 1900 ans avant la réforme ordonnée par Abd-el-Malek-ebn-Merwân. Le rapport 7/10 fut la base de cette réforme. Sept *dinar* d'or étaient équivalents, *en poids*, à dix *derham* d'argent.

Le diamètre de l'ombilic étant 450$^{m}/^{m}$, nous pouvons, maintenant, établir la longueur du rayon de notre colonne. Il est évident que la première donnée d'une colonne est son rayon. Celui que nous recherchons s'obtient par $460^{mm},8 + \frac{450}{2} = 685^{mm},8$. Mais alors nous voici en présence d'une mesure très répandue en Orient, le *Pik Stambouli*, qu'on rencontre partout, de Byzance jusqu'aux Indes. Il s'ensuit que le *Pik Stambouli*, évalué par les Tables à 685^{mm},7, était en usage 1150 avant J.-C.

C'était une mesure perse, puisqu'il vaut 100/96 de la coudée royale de 658^{mm},285, adoptée au VIIIe siècle sous le nom de *Grande Hachémique* par le khalife Haroun-er-Rachid.

Le *Pik Stambouli* vaut encore 10/7 de 480$^{m}/^{m}$, longueur du *Zer* légal de la Perse moderne et *coudée de la main* des définitions arabes. Il vaut aussi 5/4 de 548^{mm},571, autre étalon perse que Florence adopta sous le nom de *Braccio des constructeurs*, et que nous avons, nous-même, rencontré à *Ammân-Rabbath-Ammon*.

$$\frac{658,285}{460,8} = \frac{10}{7} = \frac{685,714}{480} = \frac{642,857}{450}$$

La coudée de 642^{mm},857 est celle du stade olympique qui vaut théoriquement 192^{m},857, ou 600 pieds de 321^{mm},428.

$$\frac{642,857}{685,714} = \frac{15}{16} = \frac{450}{480} = \frac{321,428}{342,857}$$

$$\frac{460,8}{480} = \frac{96}{100} = \frac{658,285}{685,714}$$

Signalons, en passant, que 480^{mm} valent 7/9 de $617^{mm},142$, unité qu'on rencontre à la Basilique de Beit-Lehm, bâtie, comme on sait, par des architectes byzantins. L'unité $617^{m},142$ vaut 9/10 du *Pik Stambouli*, dont la longueur théorique est $685^{mm},714$. Elle s'est conservée sans aucune altération.

Malgré la dénomination officielle du *Pik Stambouli*, les rapprochements que nous venons de faire prouvent que cette mesure était connue et employée à Byzance bien longtemps avant la prise de la ville de Constantin par les armées ottomanes; ce qui s'explique par la domination séculaire de la Perse, en Asie-Mineure. Le nom de *Stambouli*, appliqué à cet étalon par les Ottomans, nous apprend qu'elle était, à l'époque de la conquête (1453), l'étalon principal de Byzance.

Le *Pik Stambouli* n'est pas inconnu en France, puisque l'ancien pied de Lyon valait $342^{mm},857$, moitié de $685^{mm},714$. Le rayonnement des mesures de la Perse fut si grand que le pied de Charlemagne $= 334^{mm},367$, moitié de la coudée de $668^{mm},734$, correspond à 32/63 de $658^{mm},285$. Ce pied a été longtemps celui de Moscou, l'ancienne capitale de la Russie.

On peut, sans trop de témérité, faire remonter l'introduction des mesures de la Perse, en Europe, à l'époque où des peuples venus de l'Orient l'envahirent et s'établirent sur son sol.

Valenciennes, en France, faisait usage d'une aune de $658^{mm},7$.

L'usage de la coudée de $460^{mm},8$ est aussi certain que celui de la coudée de $462^{mm},857$. Ces deux longueurs sont liées par le rapport $\frac{224}{225} = \frac{896}{900}$.

On trouve encore $460^{mm},8 = 10/9$ de $414^{mm},72$, et cela prouve, une fois de plus, que les nombres qui expriment les unités linéaires peuvent aussi exprimer des unités pondérales.

Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris possède une monnaie d'or du temps de Charlemagne, qui pèse $4^{gr},14$, poids qui implique une livre de 414^{gr}. Il est donc certain que la livre de $460^{gr},8$ a été en usage. On la retrouve en Espagne et aux Canaries, importée sans doute par les Arabes. Le Catalogue de M. Henri Lavoix nous montre, en effet, plusieurs monnaies orientales qui pèsent $4^{gr},14$ et $4^{gr},60$, — puis $2^{gr},07$ et $2^{gr},30$, moitiés des précédentes.

L'unité de longueur $460^{mm},8 = 7/5$ du pied royal étant admise, il faut, pour que la colonne du temple de Chouchinak soit bien établie dans ses dimensions théoriques, que les briques soient posées à plat-joint, sans interposition de ciment. Cela est matériellement prouvé par les briques originales du pilier de Tello (Salle assyrienne Sarzec). Ces briques montrent le bitume encore adhérent sur le lit de pose et sur le lit de dessus; mais tous les joints verticaux en sont dépourvus. Les briques étaient simplement juxtaposées sur une couche de bitume. Il devait en être de même pour les briques

de la colonne du temple de Chouchinak dont le diamètre théorique est 1371^{mm},6 ou 1371^{mm},428, selon qu'on donne à l'ombilic central 450^{m}/^{m} juste ou 449^{mm},828.

Notons, en passant, que si l'on considère le nombre 450 comme représentant un poids de 450 grammes, les 7/8 de ce poids correspondent à 393^{gr},75, une des valeurs probables de la livre de Baghdad instituée par Haroun-er-Rachid, ce qui donne : 393^{gr},75 = 7/8 de 450^{gr}, et 3/4 de 525^{gr}. Si l'on adopte 449,8285, la livre de Baghdad vaudrait 393^{gr},6 = 3/4 de 524,8. D'après les définitions recueillies par Henri Sauvaire, le *meudd* des Arabes étant de 524^{gr},661, le *ratl* de Baghdad vaudra 393^{gr},496 ou 3/4 de 524,661 et 128,4/7 derham légaux. Ajoutons, d'après le même auteur, que la coudée de 525^{mm} était restée en usage dans la région de Baghdad, sous le nom de *Yousefiyah*.

L'intérêt particulier de la colonne du Musée Morgan est de nous montrer : 1° La coudée royale de 658^{mm},285, employée 1150 ans avant J.-C., puisque 460^{mm},8 valent 7/10 de 658^{mm},285. — 2° La coudée de 685^{mm},714, employée comme rayon du cercle de la colonne. Cette coudée s'est perpétuée en Orient. On la retrouve, à Jérusalem, appliquée à certaines dimensions de la mosquée primitive d'Omar. Elle sert à prouver que les constructeurs de cette mosquée étaient byzantins.

La hauteur de la pyramide de Kephren est exactement de 137^{m},142, ou 200 *Pik Stambouli*, et 100 fois le diamètre de la colonne du temple de Chouchinak. La série ou suite $\frac{658^{mm},285}{10}$ nous montre la coudée de 592^{mm},457 = 2 pieds de 296^{mm},2285, valant 9/10 de 658^{mm},285 et, comme conséquence, 864/1000 de 685/714, nous prouvant ainsi que le pied romain était connu en Orient à l'époque où l'on construisait le temple de Chouchinak. Nous connaissions déjà l'antiquité de ce pied par la pyramide de Dahchour dont la largeur équivaut à 720 pieds de 296^{mm},2285, et par la pyramide de Khéops, dont la hauteur théorique est de 500 pieds romains.

148^{m},1142 = 500 × 296^{mm},228
250 × 592 457
480 × 308 571 — Pied du Parthénon.
240 × 617 142

Les briques carrées de la plate-forme sur laquelle repose la colonne ont un peu plus de 34^{c}/^{m} de côté. Il est donc probable que leur dimension théorique est 342^{mm},857 ou moitié de 685^{mm},714, ce qui donne quatre largeurs de briques au diamètre de la colonne. Il s'ensuit que le côté du carré de la plate-forme devrait être tangent au cercle de la colonne, si l'on applique à la plate-forme la règle de la pose à plat-joint :

Briques de la plate-forme.....	342^{mm},857	=	1/2	685^{mm},714	
Diamètre de la colonne.....	1371	428 =	2 ×	685	714
Rayon.....	685	714 =	2 ×	342	857
Joint droit des briques segmentaires.....	460	800 =	7/10	658	285
Diamètre de l'ombilic.....	450	=	21/32	685	714

Le nombre 460,8 = 7/10 de 658,285 nous apprend encore que certaines valeurs

métriques pouvaient être employées comme facteurs abstraits pour déterminer d'autres mesures connues. Si l'on fait de 460,8 un nombre abstrait et qu'on multiplie la valeur de la coudée attique = $462^{mm},857$ par 460,8, on obtient pour résultat $213^{m},2845$, longueur du *stade de Dahchour*. Autrement dit, le stade de Dahchour contient exactement 460,8 coudées attiques de $462^{mm},857$, et 691,2 pieds attiques de $308^{mm},5714$. Si l'on pose :

$$213^{m},284,5 = 460,8 \times \frac{462^{mm},857}{\text{»}} = 10/7\ 324^{mm}$$

on obtient :

$$213^{m},284,5 = \frac{460,8}{7} \times 324^{mm}$$
$$= 658^{mm},285 \times 324$$

Ce qui nous apprend encore que le stade de Dahchour contient 324 coudées royales de $658^{mm},285$ et 648 pieds royaux de $329^{mm},142$. Le pied royal est au pied romain comme $\frac{720}{648} = \frac{329,142}{296,228} = \frac{10}{9}$.

Les mesures que l'on rencontre dans les provinces d'Europe qui furent, autrefois, envahies par des peuples venus de l'Orient, pourraient, peut-être, aider à découvrir l'origine exacte des envahisseurs. Chaque groupe, chaque tribu, devait avoir un étalon particulier. Les mesures de la Perse sont répandues dans les contrées qui avoisinent le Rhin. L'*Ell* d'Aix-la-Chapelle vaut $668^{mm},7$ ou 64/63 de la coudée royale de Perse. — Le pied de Charlemagne est de $334^{mm},367$, ou moitié de l'*Ell* d'Aix-la-Chapelle. Serait-il permis d'attribuer à un sentiment pour ainsi dire atavique la résolution prise par Charlemagne de nouer des relations diplomatiques avec le khalife de Baghdad ? Nous ne pouvons que poser la question. Ce qui est certain, c'est que les mesures qu'on relève à Aix-la-Chapelle, à Heidelberg, à Dantzick, en Lorraine, à Hambourg, à Francfort, dans le Wurtemberg, sont toutes en relation avec la grande coudée royale de la Perse.

S'il est vrai qu'on peut attribuer à l'influence des grandes assemblées commerciales la présence de certains étalons dans les contrées que nous signalons, il est tout aussi probable qu'elles ont été importées du dehors par des envahisseurs devenus sédentaires. — Tant que la Gaule resta soumise à l'influence romaine, l'usage se perpétua du pied romain et de la livre romaine. A partir de Charlemagne, on constate une tendance à l'unification des mesures et des poids; mais avec des unités qui ne sont plus les unités romaines et qui restent, cependant, en rapport avec elles. — La livre de $489^{gr},683$ vaut 3/2 de $326^{gr},455$. — La livre de $367^{gr},262$, dite de Charlemagne, en est les 9/8. — Le poids global du Musée des Arts et Métiers, connu sous le nom de *Pile de Charlemagne*, est un poids oriental. Il vaut $12^{k},2420$ ou 25 livres de Paris et 10 *Oka* des Arabes. Mais il vaut aussi 900 *sicles* de $13^{gr},602332$, et cette forme est absolument orientale. Chez les Arabes, le *Ratl* ou *Rotolo* se divise presque toujours en 900 derham, et l'*Oka* en 400 derham. Il s'ensuit que l'*Oka* vaut 4/9 du *Rotolo*.

On retrouve cette double forme dans la *Pile de Charlemagne* qui vaut :

$$\left.\begin{array}{r} 900 \text{ sicles de } 13^{gr},602332 \\ 4000 \text{ derham de } 3^{gr},06052 \\ 400 \text{ onces de } 30^{gr},6052 \end{array}\right\} = 12^{k},2420 = 10 \textit{ Oka} \text{ de } 1^{k},224,208.$$

Cette *Oka* arrondie à $1^{k},250$ est encore employée par les négociants de Jaffa. L'*Oka* théorique de Jaffa vaut donc 1/10 de la Pile du Musée des Arts et Métiers. En résumé, la *Pile de Charlemagne* vaut 10 *Oka*, — 900 sicles, — 4000 derham kaÿl ou légaux, — et 400 onces de la livre de Paris. Nous savons, par les formules arabes recueillies par Henri Sauvaire, que le *Ratl* officiel de Baghdad, institué par Haroun-er-Rachid, est de 128,4/7 ou 900/7 derham kaÿl, soit $393^{gr},496$. — Il y a donc une relation entre la *Pile de Charlemagne* et le *Ratl* légal de Baghdad. — En effet :

$$\frac{393^{gr},496}{12,242^{gr},09} = \frac{900}{28000} = \frac{9}{280}$$

Ce rapport suffit pour démontrer l'origine orientale des poids employés par la France, depuis le règne de Charlemagne.

La livre adoptée par Charlemagne valait 14/15 du *Ratl* de Baghdad, et ce rapport explique l'adoption par l'Empereur d'Occident de la livre de $367^{gr},262$ qui vaut 9/8 de la livre romaine; — 9/1000 du talent juif et 1/80 de $(308^{mm},5714)^3$, clef de tout le système pondéral antique :

$$\begin{array}{rrll} 367^{gr},262 = & 9/8 & 326^{gr},4559 & \text{— Livre romaine.} \\ & 9/1000 & 40^{k},80699 & \text{— Talent juif.} \\ & 1/80 & (308^{mm},5714)^3 & \text{— Pied d'Égypte cube.} \end{array}$$

Après Charlemagne, la livre de Paris fut de 16 onces et valut $489^{gr},6839$ ou 4/3 de $367^{gr},262$.

Mais revenons aux mesures linéaires des briques de la colonne du temple de Chouchinak.

Ce qui surprendra, peut-être c'est de rencontrer ici le *pied* et le *yard* de l'Angleterre. En effet, le diamètre de la colonne du Musée Morgan correspond à 3 coudées de $457^{mm},142$ et à 4 1/2 pieds anglais. Le rayon équivaut à 3/4 du yard. Ce qui donne :

$$\begin{array}{rrll} 1371^{mm},428 = & 3 \times 457^{mm},142 & & \text{— Coudée anglaise.} \\ & 4,5 \times 304 & 7619 & \text{— Pied anglais.} \\ & 1,5 \times 914 & 285 & \text{— Yard.} \end{array}$$

En fin de compte, nous retrouvons le pied anglais valant 4/7 de la coudée philétérienne de $533^{mm},1/3$ et 4/9 du rayon de la colonne du temple de Chouchinak.

Pour la coudée philétérienne, nous préférons la valeur $533^{mm},2114$ qui diffère peu de la précédente et qui conduit à un pied anglais de $304^{mm},692$. Nous savions déjà que ce pied équivaut à 5/9 de la coudée perse de $548^{mm},571$, et cela suffit pour montrer l'origine orientale du pied anglais qui correspond à 100/216 = 25/54 de la *grande Ha-*

chémique des Arabes. Comme conséquence, l'archine *moderne* de la Russie = 711^{mm},1/9 vaut exactement 7/9 du yard anglais.

De l'analyse qui précède, il résulte que les unités de la colonne du Musée Morgan ont été, depuis longtemps, constatées dans les principaux édifices de l'Égypte. La question de savoir à qui l'on doit attribuer l'invention du système des mesures antiques restera donc entière, et tant qu'elle n'aura pas été tranchée par des documents précis, l'Égypte, avec ses gigantesques pyramides qui sont de véritables *barêmes*, peut continuer à revendiquer l'honneur de cette invention.

Les unités que nous montrent les monuments de la Chaldée, de la Perse, de l'Assyrie, de l'Arménie et de l'Asie-Mineure ont toutes été constatées dans les monuments les plus anciens de l'Égypte :

304^{mm},7619 =	1/700	de 213^{m},	1/3	— Dahchour.
P. anglais	1/450	de 137	142	— Kephren.
théorique	1/486	de 148	1142	— Khéops.
	5/6	de 365^{mm},714		— Saint-Sépulcre.
	5/9	de 548	571	— Perse.
	100/216	de 658	285	— Grande Hachémique.
	25/27	de 329	142	— Pied royal de la Perse.

On peut rappeler ici qu'en 1872, M. Jules Oppert fit connaître que les unités principales des matériaux moulés de la plaine de Babylone étaient celles de 315^{m}/^{m} et de 525^{mm}. Elles sont entre elles comme 3/5. Le savant académicien en concluait que ce rapport était particulier à la Babylonie tandis qu'en Grèce il était 2/3. Mais le rapport 3/5 est celui qu'on retrouve dans toutes les *kanes* antiques. Dix pieds correspondent toujours à six coudées. Le Parthénon ne fait pas exception à la règle. La façade mesure 100 pieds de 308^{mm},571 et 60 coudées de 514^{mm},285. La hauteur des colonnes extérieures est de 10^{m},285 ou 20 coudées de 514^{mm},285. — La coudée ouvrière du Parthénon est donc celle de 514^{mm},285. Elle est, avec le pied du temple de Chouchinak, dans le rapport 3/2.

342^{mm},857 = 2/3 514^{mm},285.

La *pertica* romaine est de dix pieds romains de 296^{mm},2285, et de six coudées de 493^{mm},714. Elle a été conservée sans altération par la ville de Gênes, sous le nom de *Canna Grossa* = 2^{m},963. — La coudée de 493^{mm},714 était celle de la Mekke. Mahomet l'adopta et la bénit. Elle est encore la coudée sacrée du monde musulman, sous le nom de coudée *Chariyeh*.

Exemple :

329^{mm},142 =	pied royal de Perse.			
»	= 1/2	658^{mm},285		— Coudée royale.
»	= 3/5	548	571	— Coudée ouvrière.
		»		*Braccio* des constructeurs.

La coudée de 548mm,571 est la coudée ouvrière de l'époque des Achéménides. Très répandue, on la rencontre jusque sur les bords de la mer Baltique, à Riga.

Autre :

342mm,857 = pied du temple de Chouchinak.
» = 1/2 685mm,714 — Pik Stambouli.
» = 3/5 571 428 — Coudée ouvrière dont l'usage s'est conservé parmi les Arabes (voir Sauvaire).

Autre :

296mm,2285 = pied romain.
» = 1/2 592mm,4571
» = 3/5 493 714 — Coudée ouvrière de la *pertica* romaine.

Le rapport 3/5 entre le pied et la coudée ouvrière n'est donc pas particulier à Babylone. — La coudée ouvrière est toujours 5/3 du pied, et le pied, moitié de la coudée royale ou nationale.

Il résulte encore de cette étude que, plus de 3000 ans avant J.-C., des savants d'Égypte ou de Chaldée ont eu l'idée de mesurer la longueur d'un degré terrestre et ont su en tirer tout un système métrique qui fera, pendant longtemps encore, l'admiration des hommes. Cet hommage rendu à la science de l'antiquité ne diminue en rien la reconnaissance que nous devons aux savants français de la fin du XVIIIe siècle qui sont parvenus à réaliser l'unification des mesures et des poids dans un grand pays comme la France.

NOTES

1°

LE PIED DE LA FORÊT DE MAULÉVRIER (NORMANDIE)

Le Musée de Rouen posséde un étalon fort ancien, découvert dans la forêt de Maulévrier, aux environs de Caudebec. — Cet étalon mesure 292mm,571. Il vaut 14/15 du pied du Rhin, (313mm,4695), et 4/9 de la coudée royale de la Perse antique (grande Hachémique des Arabes). Il n'en faut pas davantage pour permettre de conjecturer que les pirates qui venaient, par l'embouchure de la Seine, ravager le littoral du fleuve et même s'y établir, devaient descendre de la mer du Nord. Ils apportaient avec eux les mesures employées par les tribus dont ils faisaient partie, et l'on peut, sans exagération, rapporter à ces temps reculés l'étalon découvert dans ce canton de la Normandie où tant d'autres antiquités ont été découvertes. C'est ainsi, pour me servir de l'heureuse expression de M. Auguste Choisy, qu'une simple mesure ouvrière peut s'élever à la hauteur d'un document ethnologique.

292mm,571 = 1/2 585mm,142 — Coudée perse.
» = 8/9 329 142 — Pied royal perse.

292mm,571	= 4/9	658mm,285		— Coudée royale perse.
»	= 14/15	313	469,5	— Pied du Rhin et de Leyde.
»	= 64/75	342	857	— Pied du temple de Chouchinak.
»	= 7/8	334	367	— Pied de Charlemagne.
»	= 4/5	365	714	— Pied du Saint-Sépulcre.

Le pied de la forêt de Maulévrier est donc en rapport avec les principales mesures de la Perse antique et du pays d'Élam.

2°

Il est très facile de prouver que les mesures du temple de Chouchinak sont en rapport avec les unités de l'Égypte et de la Grèce :

685mm,714	= 8/9	771mm,428		— Pik des Coptes.
342 857	= 10/9	308	571	— Pied d'Égypte.
»	= 16/15	321	428	— Pied du stade olympique.
»	= 500/432	296	2285	— Pied romain.
»	= 32/49	525		— Coudée égyptienne du Louvre.
»	= 16/21	450		— Idem.
460 8	= 64/81	583	2	— 1/400 de 233m,28 — Largeur de la grande Pyramide.

On sait que le stade de 185m,142 contient exactement 600 pieds de 308mm,571 et 360 coudées de 514mm,285. Le pied du temple de Chouchinak = 342mm,857 vaut juste 2/3 de la coudée de 514mm,285 et 10/9 du pied de 308mm,5714. — De même, le stade olympique de 192m,857 contient 600 pieds de 321mm,428 et 360 coudées de 535mm,7142. Cette coudée qu'on retrouve en Europe vaut 5/3 de 321mm,428 et 10/7 de 375mm. Or, le pied de 375mm vaut 5/7 de 525mm, longueur de la coudée égyptienne du Louvre. Il s'ensuit que la coudée olympique de 535mm,714 vaut 50/49 de 525mm et 25/21 de 450mm.

Le rapport 50/49 peut paraître singulier, mais on a vu, plus haut, que le pied du temple de Chouchinak correspond à 32/49 de 525mm.

$$\frac{342^{mm},857}{525} = \frac{32}{49} = \frac{\text{Temple de Chouchinak}}{\text{Egypte.}}$$

3°

Étant donné le penchant qui semble avoir entraîné Charlemagne vers les choses de l'Orient, on comprend qu'il ait voulu adopter une livre dont le poids fût aussi rapproché que possible de celui de la livre adoptée par le khalife de Baghdad. Mieux que toute autre, celle de 367gr,262 répondait à ce désir, en restant, cependant, liée à l'antique *Libra,* puisque 367gr,262 valait 14/15 de 393gr,496 et 9/8 de 326gr,455. Resterait à découvrir quels étaient les conseillers de l'Empereur, assez versés dans la métrologie asiatique, pour diriger avec autant de sûreté les choix du souverain. Nous ne pouvons, à ce

sujet, hasarder aucune hypothèse, nous bornant à constater l'esprit de suite avec lequel la réforme des mesures fut exécutée par cet Empereur.

La livre de Charlemagne vaut donc 14/15 de la livre instituée par Haroun-er-Rachid. Le pied impérial qu'on retrouve à Aix-la-Chapelle valut 64/63 du pied royal de la Perse antique, adopté par le khalife de Baghdad.

La *Pile de Charlemagne,* qu'on conserve au Musée des Arts et Métiers de Paris, est si bien un poids oriental, qu'il vaut 1/24 du cantare d'Égypte. Il a pour expression :

$$\text{Pile} = \frac{10\,(308.5714)^3}{24} = 10 \times \frac{29^k,3810}{24} = \frac{293^k,810379}{24} = 12^k,242,098,9.$$

L'*Oka* théorique de Jaffa vaut donc :

$$\frac{(308,5714)^3}{24} = 1^k,224,209,8.$$

4°

La coudée de $548^{mm},571$ est une des unités antiques dont on peut, le plus facilement, suivre les pérégrinations à travers le monde. Nous la voyons d'abord au temple de Chouchinak, 1150 ans avant J.-C. :

$$548^{mm},571 = 2/5\ 1371^{mm},428.$$

Nous la retrouvons en Ammonitide 1750 ans après l'érection de ce temple; appliquée au monument persan de l'Acropole d'Ammân; puis, en Sardaigne et à Florence où elle porte le nom de *Braccio des constructeurs;* enfin, à Mayence, sur le Rhin, et à Riga, sur la mer Baltique, où elle a conservé sa longueur théorique, sans aucune altération :

$$\frac{548^{mm},571}{668 \quad 734} = \frac{105}{128} = \frac{540}{658,285}$$

Riga était une ville hanséatique, et c'est peut-être aux relations étendues de cette association commerciale que l'on doit la propagation, en Europe, de cette mesure célèbre qui vaut 5/6 de la grande Hachémique adoptée par Haroun-er-Rachid, et 3/5 du yard des Anglais.

$$\frac{548^{mm},571}{914 \quad 285} = \frac{3}{5} = \frac{\text{Coudée perse.}}{\text{Yard.}}$$

5°

SUR LA VALEUR ATTRIBUÉE AU PLÈTHRE GREC PAR SAINT ÉPIPHANE (96 PIEDS) ET PAR JULIEN L'ASCALONITE (90 PIEDS)[1]

Par définition, le plèthre vaut 10 acènes, et l'acène vaut 10 pieds grecs, soit pour le plèthre 100 pieds grecs, ou $30^m,8571$ = largeur du Parthénon. Ce qui conduit à :

$$\text{Plèthre} = 100 \times 308^{mm},5714 = 96 \times 321^{mm},428 = 90 \times 342^{mm},857 = 30^m,8571.$$

1. Voir JOMARD, p. 220-223, petite édition.

1° Le pied de $308^{mm},5714$ est le pied principal de l'Égypte et du Parthénon.

2° Le pied de $321^{mm},428$ est celui du stade olympique.

3° Le pied de $342^{mm},857$ est celui de la colonne du temple de Chouchinak (Musée Morgan).

Il s'ensuit que le plèthre grec vaut rigoureusement 45 fois le rayon de la colonne du temple de Chouchinak et 90 fois le côté des briques de la plate-forme sur laquelle repose cette colonne :

$$45 \times 685^{mm},714 = 90 \times 342^{mm},857 = 30^{m},85714$$
$$45 \text{ rayons} = 100 \text{ pieds grecs.}$$

Dans son beau mémoire *sur les Mesures des anciens Égyptiens,* M. Jomard mentionne précisément un passage de saint Épiphane qui donne au plèthre 96 pieds, et un autre passage de Julien l'Ascalonite qui ne donne au plèthre que 90 pieds et 60 coudées. M. Jomard conclut à une erreur de ces deux auteurs. Mais, à proprement parler, Julien et saint Épiphane n'ont commis aucune erreur. Leurs évaluations sont faites en pieds dont les longueurs sont différentes de celle du pied grec. Le pied olympique envisagé par Épiphane est bien 96/100 du pied de l'Attique. Le pied attique est bien 9/10 du pied de $342^{mm},857$. De telle sorte que le plèthre vaut, en effet, 90 pieds de $342^{mm},857$. Quant à la coudée dont il faut 60 pour le plèthre, c'est celle de la kane, qui vaut $514^{mm},285$. Il s'ensuit que le pied du temple de Chouchinak est 3/2 de la coudée ouvrière du Parthénon et 10/9 du pied attique.

Ces évaluations, souvent si différentes d'une même mesure, nous montrent la souplesse du système antique. Elles expliquent aussi l'embarras des commentateurs qui, en présence de formules dissemblables, concluent à une erreur, quand, en réalité, cette erreur n'existe pas. Et cela tient à ce que les auteurs de ces définitions ne font jamais connaître la valeur des unités dont ils se servent pour établir leurs formules. Ils écrivaient pour un public initié. Ainsi saint Épiphane a calculé le plèthre en pieds olympiques et non en pieds grecs ordinaires.

Le plèthre est essentiellement une mesure *grecque* de 100 pieds *grecs*. Le pied romain dont parle M. Jomard n'a point à intervenir ici. Saint Épiphane a compté en pieds olympiques, et le pied olympique de $321^{mm},428$ vaut, en effet, 100/96 du pied grec ordinaire. Saint Épiphane ne s'est donc pas trompé, puisque $100 \times 308^{mm},571 = 96 \times 321,428$. Ce qui donne :

$$\text{Plèthre grec} = 100 \times 308^{mm},571 = 30^{m},5714$$
$$96 \times 321 \quad 428 = \quad \text{d}^{\circ}$$

Le rapport 96/100 que donne saint Épiphane entre le pied grec et le pied olympique confirme la valeur que nous attribuons au stade olympique :

$$\frac{\text{Pied romain}}{\text{Pied grec}} = \frac{296,2285}{308,571} = \frac{308,571}{321,428} = \frac{\text{Pied grec.}}{\text{Pied olympique.}}$$

Le pied grec de $308^{mm},571$ est moyen proportionnel entre le pied romain et le pied olympique.

6°

L'examen que nous venons de faire des mesures de la colonne du temple de Chouchinak nous permet de rectifier une très légère erreur que nous avons commise, en attribuant jusqu'ici 705^{mm},306 à la longueur du Pik de Saïda (ancienne Sidon). Il est peut-être préférable d'adopter 702^{mm},1714. Ces deux valeurs se rapportent à la coudée royale de la Perse antique et sont entre elles, comme $\frac{224}{225} = \frac{16 \times 14}{15 \times 15} = \frac{896}{900}$.

$$\begin{array}{l} 702^{mm},1714 = 16/15 \text{ de } 658^{mm},142 \\ 705 \quad 306 \ = 15/14 \text{ de } \quad d^{o} \end{array}$$

Nous serions, maintenant, porté à préférer la première valeur à la seconde, parce que, chaque fois que nous avons trouvé cette mesure appliquée, comme cote entière, à une partie du khan de Saïda, nous avons toujours relevé 0^{m},70, erreur d'appréciation qui reste dans la limite des erreurs permises et que la théorie vient corriger. Cette unité de longueur a été, si je ne me trompe, plusieurs fois signalée par M. Dieulafoy dans certains fragments d'architecture découverts à Suse :

$$\left\{ \begin{array}{l} 702^{mm},1714 = 16/15 \text{ de } 658^{mm},285 \\ 705 \quad 306 \ = 15/14 \text{ de } \quad d^{o} \end{array} \right. \quad \left| \quad \left\{ \begin{array}{l} 702^{mm},1714 = 32/35 \text{ de } 768^{mm} \\ 705 \quad 306 \ = 45/49 \text{ de } \quad d^{o} \end{array} \right. \right.$$

$$\frac{658,285}{768} = \frac{6}{7}$$

On peut encore rapporter le Pik de Saïda à la coudée de 548^{mm},571, et l'on obtient :

$$\left\{ \begin{array}{l} 702^{mm},1714 = 32/25 \text{ de } 548^{mm},571 \\ 705 \quad 306 \ = \ 9/7 \text{ de } \quad d^{o} \end{array} \right.$$

Le rapport avec la coudée des briques segmentaires de la colonne du temple de Chouchinak nous donne :

$$\left\{ \begin{array}{l} 702^{mm},1714 = 32/21 \text{ de } 460^{mm},8 \\ 705 \quad 306 \ = 75/49 \text{ de } \quad d^{o} \end{array} \right.$$

On peut rappeler ici que le khan de Saïda qui nous a fourni un exemple du Pik de 702^{mm},1714 fut édifié au XVIIe siècle, à l'époque de l'émir Fakr-ed-Din qui fut, pendant longtemps, l'hôte de la Cour de Toscane. Il se pourrait, en conséquence, qu'il y eût une certaine corrélation entre le séjour que fit en Toscane l'émir de Saïda et l'adoption par les ouvriers du pays du Pik de 702^{mm},1714 qui vaut 32/21 = 64/42 du *Braccio* de Florence = 548^{mm},571. Ce qui prouverait une fois de plus qu'une simple mesure ouvrière peut se transformer en un document historique.

Janvier 1906.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1907 Fascicules III et IV

CONTENU : 9) Notes assyriologiques, par Paul DHORME, O. P. — 10) L'Osselet de Suse, le Lion de Khorsabad et le Lion de Suse, par C. MAUSS. — 11) Aus kleinen Sammlungen, von Max MÜLLER. — 12) Textes religieux, par Pierre LACAU. — 13) Casque ou perruque, par Fr.-W. VON BISSING. — 14) La grande stèle de Toutankhamanou à Karnak, par Georges LEGRAIN. — 15) Une branche de Sheshonqides en décadence, par Georges LEGRAIN. — 16) Erratum dans « la Colonne du temple élamite de Chouchinak ». — 17) Lesefrüchte, von Fr.-W. VON BISSING. — 18) Les Constructions rurales de la Chaldée et de l'Assyrie, par Max RINGELMANN. — 19) Some Inscriptions in Prof. Petrie's Collection of Egyptian Antiquities, by Arthur E. P. WEIGALL.

NOTES ASSYRIOLOGIQUES

PAR

PAUL DHORME, O. P.

I. LES PRÉPOSITIONS *INA* ET *ANA*

Un fait qui a dû frapper d'étonnement les assyriologues de la première heure est, sans contredit, la présence dans le vocabulaire assyrien des prépositions *ina* et *ana*. Elles ont l'une et l'autre un sens extrêmement simple et élementaire, la première marquant le lieu « dans, en », la seconde exprimant la direction « à, vers ». Il eût donc été tout naturel de retrouver ces particules parmi les vocables communs aux Sémites. Or, l'arabe, l'éthiopien, l'hébreu et l'araméen sont d'accord pour exprimer les prépositions « dans » et « à, vers » par les consonnes *b* et *l* avec différentes vocalisations. Le cas de l'assyrien est donc tout à fait isolé, et rapprocher par exemple la préposition *ana* de l'arabe عَنْ, comme fait Delitzsch dans son *Assyrische Grammatik*, p. 222[1], est une tentative de conciliation désespérée, puisque le sens primitif de عَنْ « de, hors de » est diamétralement opposé à celui de *ana*. L'on trouvera dans MUSS-ARNOLT, *Assyrisch-englisch-deutsches Handwörterbuch*, p. 64, b, l'exposé des différentes opinions sur l'origine de nos deux particules. La grande confusion qui a induit en erreur la plupart des étymologistes a été de raisonner sur *ina* et *ana* comme sur deux formes parallèles; or, si *ana* est bien la forme primitive de la préposition, *ina* était primitivement *in*, et c'est, par conséquent, sur *in* et *ana* que devait porter le raisonnement. Il nous faut donc prouver d'abord que primitivement, disons mieux dans les plus anciens textes, les prépositions simples que nous étudions étaient *in* et *ana*, et non pas *ina* et *ana*. Seule une statistique aussi exacte que possible pourrait résoudre le problème. Commençons par les documents du temps de *Maništusu* et de *Sargani-šar-ali* (Sargon l'ancien).

1. Nous citons la première édition.

Si *Maništusu* recourt à la préposition *a-na* pour signifier « à » dans sa dédicace à Nin-Aya : *a-na* (*ilu*) *Nin-A-a* (*C.T. B.T.*, XXI, pl. 1, n° 91018), en revanche c'est toujours la préposition *in* qui exprime la localité dans l'obélisque monumental publié par SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, I, p. 6 sqq. Cf. en particulier face A, XVI, 11, 21; face B, VII, 1, 5, XIV, 20; face C, XIX, 21, 27; face D, VIII, 12. Cette même préposition, toujours *in*, fait encore partie du nom propre *In su-mi-su da-nu* (*ibid.*, A, XI, 25). Pas une seule fois n'apparaît la lecture *ina*, tandis qu'*ana* est régulier.

Notre enquête donnera le même résultat pour l'époque de Sargon l'ancien. C'est ainsi que nous avons *ana* et *in* côte à côte dans *a-na* (*ilu*) *Šamaš in* (*ilu*) *UD-KIB-NUN*(*ki*) « à Šamaš dans Sippar » (*C.T.B.T.*, XXI, pl. 1). Pour le cas de *in* « dans » exprimant la localité, signalons *in EN-LIL*(*ki*) « dans Nippour » (HILPRECHT, *Old babylonian Inscriptions*, n° 1, l. 11; n° 2, l. 12; n° 3, l. 2) et *in Bābili*(*ki*) « dans Babylone » (THUREAU-DANGIN, *Recueil de Tablettes chaldéennes*, n° 118, rev. 6). Toujours au temps de Sargon l'ancien, nous signalerons encore *in* « dans » pour signifier la date : *in 1 šatti* (THUREAU-DANGIN, *op. laud.*, n° 85, rev. 1), *in 1 šatti* (*ibid.*, n° 87, rev. 1), [*i*]*n 1 šatti* (*ibid.*, n° 118, rev. 2), [*i*]*n 1 šatti* (*ibid.*, n° 124, rev. II, 2), *in 1 ša*[*tti*] (*ibid.*, n° 130, rev. 2). La lecture *ina* est inconnue. Même l'expression adverbiale *ina pūti* « en face de » (DELITZSCH, *Assyrisches Handwörterbuch*, p. 517, B) est rendue simplement par *in pu-ti* (THUREAU-DANGIN, *op. laud.*, n° 130, rev. 6). De même que partout nous trouvons *in* au lieu de *ina*, de même partout nous avons *ana* et nulle part *an*. Outre *a-na* (*ilu*) *Šamaš*, cité plus haut, mentionnons encore *a-na Šarru-ušum-gallu* (THUREAU-DANGIN, *op. laud.*, n° 77, rev. 1; et cf. n° 78, face, 3); toujours *a-na* dans les dédicaces de cachets (*ibid.*, n°s 161 et 163).

La même opposition entre *in* et *ana* persiste à l'époque du fils de Sargon l'ancien, le célèbre Narām-Sin. Citons *in ki-ib-ra-tim* (Stèle de Constantinople, II, 1 = SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, I, p. 55, n. 1), *i*[*n*] [*k*]*iš* (Stèle de victoire, III, 1 = *ibid.*, p. 54), *in šatti 1* (Base de statue, I, 8 = SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, III, p. 2), *in sa-tu-su-nu* (*ibid.*, II, 8), *in EN-LIL*(*ki*) (THUREAU-DANGIN, *op. laud.*, n° 86, rev. 3), *in Ninni-ab* (*ibid.*, n° 106, rev. 2); ajoutons les dates *in 1 šatti* (*ibid.*, n° 86, face, 9) et *in 1 š*[*atti*] (*ibid.*, n° 144, rev. 4). Par contre, nous trouverons partout *ana* : *a-na* (Stèle de victoire, II, 3, et inscription archaïque de SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, II, p. 2), *a-na A-ga-ne*(*ki*) (Base de statue, II, 11), *a-na* (*ilu*) *Nin-ner-unu* (Statue 2, 1 = SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, III, p. 6), *a-na* ... (*ibid.*, 3); cf. encore [*a-n*]*a* (THUREAU-DANGIN, *op. laud.*, n° 166 : bord), [*a-n*]*a* (*ibid.*, n° 170 : bord), *a-na* (*ibid.*, n° 174 : bord), [*a*]*-na* (*ibid.*, n° 178 : bord). Donc pas une exception : partout *in* d'un côté, *ana* de l'autre.

Une seule des deux prépositions se rencontre dans les inscriptions d'*Alu-ušaršid* (HILPRECHT, *op. laud.*, n° 5 sqq.), c'est *a-na* : *a-na* (*ilu*) *Bēl* (n°s 5 et 6, 1).

Si, quittant les souverains de Kiš ou d'Agadé, nous passons aux patésis de Suse, les mêmes constatations nous sont réservées.

La statuette de *Karibu ša Šušinak* (SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, I, p. 63) porte au début la préposition *a-na*; c'est encore *a-na* qui ouvre l'inscription votive de

SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, III, p. 8. La belle stèle du même patési (SCHEIL, *op. laud.*, IV, pl. II) renferme, à plusieurs reprises, la même préposition : cf. I, 1; III, 4, 18. Par contre, nous trouvons *in bābi* (*ibid.*, II, 1), *in ki-zi-im* (*ibid.*, II, 14), *in me-ḫi-im* (*ibid.*, II, 15), *in ali-su* (*ibid.*, IV, 7). Signalons encore *a-na* dans la brique d'Idadou (SCHEIL, *op. laud.*, I, p. 72), l. 1, 3, 20, et dans celle de Temti-Agoun (*ibid.*, III, p. 23), l. 2, 3, 4, 5. En revanche, *in* dans le texte du lion, l. 15 (SCHEIL, *op. laud.*, I, p. 66) et dans l'inscription d'Idadou-Šušinak, l. 24 (*ibid.*, III, p. 16).

Mais cette dernière inscription nous présente pour la première fois *i-na* (l. 48) à côté de *in;* de même le monument d'Anou-banini, le roi de Loulloubi, l. 6 (SCHEIL, *op. laud.*, I, p. 67). Enfin, à l'époque de Hammourabi, *ina* possède sa vie propre à côté de *in*, en attendant qu'elle finisse par supplanter la forme primitive.

Nous avons donc saisi la préposition *ina* à son apparition dans le vocabulaire babylonien. Les faits nous ont montré avec toute l'évidence désirable que nous avions *in* aux origines pour signifier « dans », mais *ana* pour signifier « à, vers ». L'on ne peut donc dire que la forme *in* représente une dérivation de *ina*, ni raisonner sur *ina* et *ana* comme sur deux formations parallèles. La vérité est que *ina* est dérivée de *in* par pur phénomène d'analogie sur *ana*.

Si nous avons insisté avec soin sur l'état primitif des prépositions *in* et *ana*, c'est que nous voulons en tirer une conclusion intéressante pour la philologie comparée. Il existe en grec une préposition ἀνὰ « par, entre, » etc., à côté de la préposition ἐν « dans, en ». Celle-ci n'est autre qu'une transformation de la vieille préposition *in* conservée dans le latin, l'allemand et l'anglais. Par contre, la forme ἀνὰ se trouve déjà dans la langue de l'avesta, *ana* « vers, sur, le long de » avec *anu* qui a le même sens (cf. DE HARLEZ, *Manuel de la langue de l'avesta*, p. 108). Cet *ana* existe dans le gothique et est devenu *an* en allemand. Il en résulte donc que dans les langues indo-européennes nous trouvons une double préposition élémentaire *in* et *ana*, l'une avec le sens de « dans, en », l'autre avec celui de « vers, sur ». Serait-il maintenant trop hardi de mettre en parallèle avec ces deux particules les deux prépositions *in* et *ana* que nous avons trouvées dans le plus ancien état à nous connu de la langue babylonienne?

II. LES SIGNES *ŠÁ* (𒋛) ET *ŠA* (𒌋)

Deux signes s'emploient concurremment en assyrien pour exprimer la syllabe *ša*, l'un, 𒌋, est transcrit simplement *ša* dans DELITZSCH, *Lesestücke*, 4e éd., p. 40, l'autre, 𒋛, est transcrit *šá*, *ibid.*, p. 25. Si l'on examine les textes archaïques, l'on s'aperçoit que le signe 𒌋 n'a nulle part cette valeur syllabique *ša*. Deux signes rendent cette valeur, 𒋛 et 𒌋𒌋 (cf. SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, III, p. 10). Cette absence de 𒌋 = *ša* ne se constate pas seulement dans les textes les plus anciens, mais même dans ceux de l'époque hammourabienne. Le fait a été signalé par Ranke dans sa dissertation sur *Die Personennamen in den Urkunden der Hammurabidynastie*, p. 10. C'est vainement que S. Daiches a cru pouvoir donner à 𒌋 la valeur *ša* dans un nom

propre de cette période (*Altbabylonische Rechtsurkunden*, p. 51). Le signe doit y être interprété par sa valeur idéographique, probablement *makūr*, comme le fait remarquer Ranke, dans *Early Babylonian Personal Names*, p. 228, n. 1. L'on trouve en effet le signe accompagné une fois du complément *ga* qui détermine sa lecture idéographique *nig-ga* (*ibid.*). Partout où il s'agit du *ša* relatif, c'est au signe 𒁹 que l'on a recours.

Chez les Assyriens, c'est également à 𒁹 que revient primitivement le rôle de représenter la valeur syllabique *ša*, à l'exclusion de 𒊭. Que l'on considère par exemple l'écriture du pronom relatif *ša* à l'époque d'Ašour-ouballiṭ : tablette de Mardouk-nadin-aḫē (SCHEIL, *Rec. de Trav.*, t. XIX, p. 46 sqq.), recto, 6, 10, 13; verso, 10, et Lettre d'Ašour-ouballiṭ (SCHEIL, *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. II), l. 9, 13, 16. De même dans l'inscription de son petit-fils, Poudi-ilou, l. 5 (BUDGE et KING, *The Annals of the Kings of Assyria*, p. 3). La syllabe *ša* n'apparaissait pas dans les textes plus anciens d'Irišoum et de Samsi-Adad.

Dans les textes d'Adad-nirari Ier apparaît pour la première fois la valeur syllabique *ša* pour le signe 𒊭 (cf. Tablette de calcaire, dans BUDGE et KING, *op. laud.*, p. 4 sqq., *passim*). Cette valeur lui sera conservée désormais, de sorte que nous aurons indifféremment en assyrien 𒊭 et 𒁹 pour représenter la syllabe *ša*.

Pouvons-nous trouver la raison de cette attribution relativement récente de la valeur *ša* au signe 𒊭? L'étude des syllabaires résout le problème. Tout d'abord laissons de côté le syllabaire Sa qui, comme Delitzsch le fait remarquer dans ses *Lesestücke*, 4e édit., p. 83, enregistre dans la colonne de gauche les diverses prononciations accumulées pour chaque signe au cours des temps et ne peut nous renseigner sur leur origine. Par contre, les syllabaires de la classe Sb présentent dans la colonne de gauche le nom sumérien qui a donné naissance à la valeur syllabique du signe. Or nous trouvons dans la colonne du milieu quatre signes répondant à *ša* de la première colonne : 𒀭, le cœur (dans Sb 55), utilisé d'ailleurs comme syllabe *ša* dans les inscriptions susiennes (SCHEIL, *Textes élamites-sémitiques*, I, p. 78, et III, p. 10); 𒁹 (Sb 62) dont nous connaissons l'usage dans les plus anciennes inscriptions comme syllabe *ša*; 𒁹𒀭𒊭𒌋𒌋𒌋 l'idéogramme du palmier (Sb 1, obv. III, 22); 𒁹𒄀𒁹𒊭 pour signifier mettre en pièces (S'' 48, 49)[1]. Le signe 𒊭 n'apparaît pas à l'état isolé dans la colonne du milieu. Il était expliqué sans doute dans les lacunes de Sb. Mais nous le trouvons dans le signe composé 𒄭𒁹𒊭 de S'' 147. Sa valeur n'est pas *ša*, mais *gar*, puisque l'idéogramme est expliqué *sa-ga-ár* et que le premier des deux signes 𒄭𒁹 a la valeur *sa* dans S'' 146[2]. Nous allons voir maintenant comment à côté de cette valeur *gar* s'est ajoutée la valeur *ša*. La principale valeur idéographique de 𒊭 est *šakānu* (cf. BR. 11978). Il est sûr d'autre part que les Sémites ont forgé par acrophonie des valeurs syllabiques nouvelles pour les idéogrammes. Si donc 𒊭 n'apparaît comme syllabe *ša* qu'à une époque plus récente de l'écriture cunéiforme, c'est que cette valeur a été tirée par les scribes babyloniens ou assyriens du mot *šakānu*. Dès l'origine, au contraire, 𒀭 et 𒁹 étaient

1. Nous citons les syllabaires d'après l'édition de Delitzsch, dans *Lesestücke*, 4e édit., p. 91 sqq. Nous appelons S'' le syllabaire composé de divers extraits, *ibid.*, p. 105 sqq.

2. De même dans S'' 17 nous avons le signe 𒁹𒄀𒁹 𒊭, lu *su-ga-ar* qui supporte encore 𒊭 = *gar*.

dotés de cette valeur syllabique, comme l'indique le syllabaire S[b] et comme le confirment les inscriptions archaïques. Et ainsi nous saisissons sur le fait le développement du syllabaire assyrien : d'abord, une ou plusieurs valeurs syllabiques d'origine non sémitique, coexistant avec la valeur idéographique du signe; puis, superposition de valeurs syllabiques nouvelles tirées du vocable babylonien correspondant à l'idéogramme. C'est d'après le même procédé que 𒆠 « le cœur », d'abord *ša*, comme nous l'avons vu, acquiert ensuite la valeur syllabique *lib, lip,* parce que le cœur se dit en assyrien *libbu;* de même, 𒆠𒀀 ajoutera à sa valeur *šak* la valeur *riš,* à cause de *rēšu* « tête », etc. Nous pourrions multiplier les exemples, ils seraient inutiles. L'origine sumérienne n'explique pas tout le syllabaire cunéiforme, l'origine sémitique exclusive ne l'explique pas non plus. Il faut admettre que le signe a eu primitivement une valeur non sémitique sur laquelle se sont greffées des valeurs syllabiques nouvelles empruntées aux mots babyloniens correspondant à l'idéogramme.

III. LA NEUVIÈME TABLETTE *ŠURPU*

Dans ses *Nachträge* aux textes autographiés des tablettes *šurpu,* Zimmern a pu reconstituer presque en entier le texte de la neuvième tablette. Celle-ci est composée de treize incantations toutes rédigées en style idéographique, sans traduction sémitique. Il sera peut-être intéressant d'en donner ici une interprétation aussi complète que possible. Nous nous aiderons, pour ce faire, des parties transcrites et traduites par Zimmern lui-même, dans son édition de la série *šurpu.*

TRANSCRIPTION

1. *èn giš-šinig*[1] *giš-áš*[2] *(dingir) edin-na mă-a*[3]
2. *pa*[4]*-zu an-šù úr*[5]*-zu ki-šù*
3. *pa*[4]*-zu an-šù giš-búr búr*[6]*-ru*
4. *úr*[6]*-zu ki-šù te-me-en*[7] *sig*[8]*-ga*
5. *šab*[9]*-zu dingir-ri-e-ne*
6. *pa sag-ba sag-gá a-šú-elteg-a*

TRADUCTION

1. Incantation. Tamaris, arbre parfait, qui pousse dans la plaine,
2. Ta fleur dans le ciel, ta racine en terre :
3. Ta fleur dans le ciel est le *gišburru* libérateur (?);
4. Ta racine en terre, c'est le fondement brillant;
5. Ton vase est (celui) des dieux;
6. La fleur de sa tête est arrosée d'eau par en haut.

1. S[b] 1, IV, 6 : *bînu* « tamaris ». — 2. S[b] 67 : *gitmalu.* — 3. Br., 4302. — 4. S[b] 211. — 5. S[b] 276, 277 : *sùnu, utlu* « jambe » (*KB.*, VI, 1, p. 396). — 6. S[b] 172 : *pašáru.* — 7. Sur *men* suffixe, cf. Prince, *Materials* etc., p. xxxiv. — 8. Br., 7011. — 9. S[b] 218 : *šappu;* cf. Muss-Arnolt, *HW.*, p. 1079.

7. *ka (galu) gàl-lu mu-un-el mu-un-laḫ-laḫ*
8. *eme ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-gub*

---

9. *èn šam-in-nu-uš*[1] *šam el zu-ab-ta mă-a*
10. *an-šù pa-zu ki-šù úr-zu*[2]
11. *an-šù pa-zu an-šù im-mi-in-ti*[3]
12. *ki-šù úr-zu*[2] *ki-šù mu-un-el*
13. *šab-ba-zu išib ḫe-en-ši-in-laḫ-laḫ*
14. *pa sag-ba sag-gá a-šú-elteg-àm*
15. *ka (galu) gàl-lu mu-un-el mu-un-laḫ-laḫ*
16. *eme ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-gub*

---

17. *èn gi-azag gi-el gi šà(g)-ga mă-a*
18. *an-ta ba-mul ki-ta ba-mul*
19. *an-ta ki-ta mul-mul ne-ib-si*
20. *an-ta si-di*[4] *(dingir) Utu-gé*
21. *ki-ta šú-luḫ*[5]*-šú-ul (dingir) En-ki-ga-gé*
22. *sag-gá a-sú-elteg-a giš-búr-ri-e-[ne]*
23. *(galu) gàl-lu sag-gá a-šú-elteg-a ka-bi a-ra-an-bi*
24. *ka (galu) gàl-lu mu-un-el mu-un-laḫ-[laḫ]*

---

7. La bouche de l'homme est pure et brillante :
8. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart !

---

9. Incantation. Plante *maštakal,* plante pure, qui sort de l'*apsû,*
10. Ta fleur dans le ciel, ta racine en terre :
11. Ta fleur dans le ciel, elle vit dans le ciel ;
12. Ta racine en terre, elle est pure dans la terre.
13. Ton vase, que l'incantateur le fasse briller !
14. La fleur de sa tête est arrosée d'eau par en haut.
15. La bouche de l'homme est pure et brillante :
16. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart !

---

17. Incantation. Roseau saint, roseau pur, roseau qui pousse au centre (du monde),
18. En haut il brille, en bas il brille,
19. En haut et en bas il est rempli de splendeur.
20. En haut il est dirigé par Šamaš,
21. En bas il est rendu parfait par les rites d'Êa.
22. Il est arrosé d'eau par en haut avec les *gišburru.*
23. De l'homme, arrosé d'eau par en haut, la bouche parle :
24. La bouche de l'homme est pure et brillante :

---

1. Muss-Arnolt, *HW.*, p. 614. — 2. Lire *zu* au lieu de *pa*. Cf. l. 2. — 3. Ou RI « habiter ». — 4. Br., 3463. — 5. Muss-Arnolt, *HW.*, p. 1038.

25. *eme ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-[gub]*

26. *èn elteg-si*[1] *ka-luḫ*[2] *azag-azag-[ga]*
27. *ud ḫul-la ka-gar*[3] *kar ša[g-ga]*
28. *eš-bar*[4] *ka-azag nam-tar-[ra]*
29. *eme te-bi im-mi-in-dub-du[b]*
30. *eme te-bi im-mi-in-te-en-te-[en]*[5]
31. *(galu) gàl-lu sag-gá a-šú-elteg-a ka-bi a-ra-an-[bi]*
32. *[ka (ga]lu) gàl-lu mu-un-el mu-un-laḫ-laḫ*
33. *[eme] ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-gub*

34. *[èn mu]n kú-ne ki-šá[r]-ra ...*
35. *nig-z[i-gál]*[6] *... mun kú-n[e]*
36. *išib nig-gál-la*[7] *ki-šár-ra ...*
37. *kin-sig*[8] *il-la te-unu-gal il-la*
38. *ud-zal*[9]*-e-ne an-úr ḫe-an-na*
39. *(galu) gàl-lu sag-gá a-šú-elteg-a ka-bi a-ra-an-bi*
40. *ka (galu) gàl-lu mu-un-el mu-un-laḫ-laḫ*
41. *eme ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-gub*

---

25. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart!

26. Incantation. Plante *uḫulu* cornue, plante *nuḫurtu* sanctifiante,
27. Au jour de la joie elle embellit les pensées.
28. La décision de la bouche pure (en) fixe le destin.
29. La langue, à son approche, est apaisée;
30. La langue, à son approche, est adoucie.
31. De l'homme, arrosé d'eau par en haut, la bouche parle :
32. La bouche de l'homme est pure et brillante :
33. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart!

34. Incantation. Sel à manger, qui ... la totalité,
35. ... les créatures vivantes, sel à manger,
36. Trésor de l'incantateur, qui ... la totalité.
37. Il s'élève du ... (?) inférieur, il s'élève de la grande demeure.
38. Que leur éclat soit haut jusqu'au fondement des cieux!
39. De l'homme, arrosé d'eau par en haut, la bouche parle :
40. La bouche de l'homme est pure et brillante :
41. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart!

---

1. Delitzsch, *ÁHW.*, p. 43. — 2. Meissner, *Supplement*, p. 64. Ou bien « purifiant l'ablution de la bouche ». — 3. Br., 776. — 4. Br., 10003. — 5. Br., 7718. — 6. Br., 12018. — 7. Br., 12016. — 8. Br., 11873. — 9. Br., 7906.

42. *èn giš-erin gal kur-gal-ta mă-a*
43. *kur-ki-el-la-ta nam-tar-ra*
44. *kur giš-ḫa-sur-ra*[1] *an uš-sa*[2]
45. *ir-si-im*[3]*-bi a-šà(g)-ga dirig-ga*
46. *ud-gig-ba*[4] *ud-láḫ ud-dúg-ga a-sir*[5]*-a gub-a kur-ta gub-a*
47. *ka (galu) gàl-lu mu-un-el mu-un-laḫ-laḫ*
48. *eme ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-gub*

49. *èn rig-li dim-ma(l)*[6] *sig*[7]
50. *rig-li bil dim-ma(l)*[6] *mă-a*
51. *rig-li kakkul*[8]*-bi pa-mul-bi suḫ-suḫ*
52. *an-na dim*[9]*-gal-bi ki-a úr-gal-bi*
53. *Nun-ki-ga*[10] *giśgal mul-l[a-b]i*
54. *é (dingir) En-lil-lá si-gar kalag-ga-bi*
55. *è*[11] *silim-gub-a kur-ta gub-a*
56. *ka (galu) gàl-lu mu-un-el mu-un-laḫ-laḫ*
57. *eme ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-gub*

58. *èn ... ... sig-ga-ta sig-ga*

---

42. Incantation. Cèdre grand, qui pousse dans la grande montagne,
43. Dont le destin est fixé en un lieu saint de la montagne,
44. Il s'élève en haut dans la montagne du *ḫašurru*,
45. Son parfum emplit le champ,
46. Jour et nuit. Au jour brillant, jour bon, il s'élève du fond du fleuve, il s'élève dans la montagne;
47. La bouche de l'homme est pure et brillante :
48. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart!

49. Incantation. Pin, rejeton vert,
50. Pin nouveau, rejeton qui pousse,
51. Pin dont le vase et la fleur brillante sont exaltés,
52. Jusqu'au ciel son grand pilier, en terre son grand fondement;
53. A Êridou est l'endroit de sa splendeur,
54. Dans le temple de Bêl est sa forte fermeture.
55. Splendide il s'élève avec perfection, il s'élève de la montagne.
56. La bouche de l'homme est pure et brillante :
57. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart!

58. Incantation. Dans le ... vert il est créé,

---

1. II R., 51, n° 1, recto, 4 : *kur ḫa-sur* = *šadû e-ri-ni* « montagne des cèdres ». — 2. Br., 5060. — 3. Br., 5403. — 4. Br., 7798. — 5. Cf. *asurrakku* dans Delitzsch, *AHW.*, p. 111. — 6. Br., 1167. — 7. Br., 7010. — 8. S[b] 167 et *KB.*, VI, 1, p. 371. — 9. *KB.*, VI, 1, p. 493 sqq. — 10. A lire *Urudug-ga*. — 11. Br., 7890.

59. ... ... *gaz*[1]*-gal-bi dug-ga*
60. ... ... *ní*[2]*-bi nu silig*[3]*-ga*
61. ... *ki-šù šun-šun-na*[4] *ki-šù azag-azag-ga*
62. ... ... *šú-ul (dingir) En-ki-ga-gé*
63. ... ... *im-šú-elteg-šú-elteg-ne*
64. ... ... *ud-ri*[5]*-ga ne-in-sum*
65. ... ... :
66. *kar-azag elteg-si-a a-azag im-mi-in-sum*
67. ... ... *a*
68. *itu imin ud imin (kám) ki nam-tu-tu-ne*
69. ... ... *gi-i di-dug-ga*[6]
70. ... ... *àm*
71. *tú-dug-ga en-gal (dingir) En-ki-ga-gé*
72. ... [*šú-ša*]*g-ga dingir-ra-na-šù ḫe-ši-in-ge-ge*

73. [*èn d*]*ingir-ri-e-ne nig-nam-ma tu-ud-da*
74. ... [*(dingir) E*]*n-ki-ga-gé (dingir) dingir-En-lil-lá nam-ne*(var. *mi*)*-in-tar-ri*
75. ... [*azag-g*]*a-àm šà-bi el-la-àm ní-bi laḫ-laḫ-ga-àm*
76. ... *ma nig-nam mi-in-dúg-dúg*

---

59. ... ... il ordonne son grand carnage.
60. ... ... lui-même n'a pas de maître.
61. ... ... sur terre ils sont brillants, sur terre ils sont purs.
62. ... ... rendu parfait par Êa;
63. ... ... ils ont répandu.
64. ... ... au jour de la ruine, il accorde.
65. ... ...
66. La muraille sainte qui possède la plante *uḫulu* cornue a accordé une eau sainte.
67. ... ...
68. Au septième mois, au septième jour, l'on n'entre pas dans le lieu.
69. ... ... il atteint le ... (?)
70. ... ...
71. L'incantation d'Êa le grand seigneur.
72. Que la main bienveillante de ... le ramène à son dieu!

73. Incantation. O dieux, créateurs de toutes choses,
74. ... par Êa, Bêl qui fixe les destins,
75. ... qui est pur, son cœur qui est saint, lui-même qui est brillant,
76. ... il rend bonnes toutes choses.

---

1. Cf. *tidûku*, dans Muss-Arnolt, *HW.*, p. 1148. — 2. Br., 8367. — 3. S[1] 268. — 4. Br., 252. — 5. Br., 2595. — 6. Br., 9542.

77. *a-bi-ta dingir-ri-e-ne ni-bi el-e-ne*
78. *nam-a-bi el-àm laḫ-laḫ-ga-àm*
79. *(dingir) En-ki dumu-ni (dingir) Asaru-galu-dúg á-mu-un-da-an-ág*[1]
80. *a uš-nu-zu*[2] *dug-ga suḫ-me*[3]*-bi gab-gab*
81. *a-gúb-ba*[4] *a-ab-ba azag-ga ba-ni-in-gar*
82. *(galu) gàl-lu dumu dingir-ra-na-gé šú-elteg-a šú-elteg-šú-elteg-da-na*
83. *šú-na u-me-tag muḫ-na u-me-ni-sig*
84. *[gidim ḫ]ul a-lá ḫ[ul ut]ug ḫul mulla ḫul dingir ḫul maškim ḫul*
85. *[galu ḫul igi ḫul ka ḫ]ul eme ḫul ùḫ a-ri-a nig-ag-a*[5] *nig-ḫul-dim-ma*[6] *ka-a-ni*
86. *... [n]e dug-ga-na nam-ba-ge-ge*
87. *... àm kalag šig-ga nam-en-na nam-lugal-la kala-ma-gé*
88. *... su-na dag-dag-ga-na*[7] *ḫe-en-lăḫ-lăḫ-gi-eš*[8]
89. *... ni-šù ḫe-gub su-na ḫe-gub*
90. *... gi-pad*[9] *sub-ba sag-gá-na ḫe-a*

---

91. *èn šú-luḫ-ḫa*[10] *me-en šú-luḫ-ḫa me-en*
92. *šú-luḫ-ḫa me-en azag-ga me-en šú-luḫ-ḫa me-en el-la me-en*

---

77. Par son eau les dieux eux-mêmes sont sanctifiés.
78. Le destin de son eau, lequel est saint et brillant,
79. Êa et son fils Mardouk l'ont ordonné.
80. Eau appelée vierge, dont l'aspect délivre,
81. Eau sacrée de la mer, on la place :
82. L'homme, fils de son dieu, arrosé par ses libations,
83. Touche sa main, frappe sur lui!
84. L'*ekimmu* mauvais, l'*alû* mauvais, l'*utukku* mauvais, le *gallû* mauvais, le mauvais dieu, le *rabiṣu* mauvais,
85. Le mauvais homme, le mauvais œil, la bouche méchante, la mauvaise langue, la sorcellerie hostile, le charme malfaisant de sa bouche,
86. ... dont l'ordre n'est pas changé,
87. Qui est ..., le fort, le bienveillant qui possède la domination et la royauté sur le monde,
88. ... qui élève son corps, qu'il se lève!
89. En son ... Qu'il se lève! Que son corps se lève!
90. ... qui gît dans le *šutukku*, qu'il soit sur sa tête!

---

91. Incantation. Tu es l'aspersion, tu es l'aspersion,
92. Tu es l'aspersion pure, tu es l'aspersion sainte!

---

1. Virolleaud, *Premier Supplément*..., 6579. — 2. Le groupe *uš-nu-zu* = « qui ne connaît pas le mâle »; en assyrien, *la pitû* de Delitzsch, *AHW.*, p. 553. — 3. Br., 3043. — 4. Br., 11418, et Delitzsch, *AHW.*, p. 14. — 5. Br., 12023; lire *upšašú*. — 6. Br., 12140. — 7. Virolleaud, *Premier Supplément*..., 5531. — 8. Br., 4945. — 9. Cf. le *šutukku* 2 de Muss-Arnolt, *HW.*, p. 1133. — 10. Muss-Arnolt, *HW.*, p. 1038.

93. *šú-luḫ-ḫa me-en šun-šun-na*[1] *me-en šú-luḫ-ḫa me-en laḫ-laḫ-ga me-en*
94. *šú-luḫ-ḫa azag-ga-àm šú-luḫ-ḫa el-la-àm*
95. *šú-luḫ-ḫa šun-šun-na-àm šú-luḫ-ḫa laḫ-laḫ-ga-àm*
96. *(ga[lu) gàl-l]u dumu dingir-ra-na an-gim ḫe-en-azag-ga*
97. *[ki]-gim ḫe-en-el-la šà-an-gim ḫe-en-laḫ-laḫ-ga*
98. *[e]me ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-gub*

99. *èn na-izi*[2] *kur-ta ri-a kur-ra-ta šig-ga*
100. *na-ri-ga*[3]*-àm kur-ra-ta è-a*
101. *rig-gùb*[4] *rig giš-erin na-izi kur-ta ri-a*
102. *á-gál-e na-izi im-ma-an-sum*
103. *ku sag-gùd-da*[5]*-na ba-ši-in-ri*
104. *nig-na na-ri-ga ní-ruš ri-a*
105. *ni-dúg-ga ni zag-ga me-te*[6] (var. *ta*) *giš-banšur-gé*
106. ... *laḫ-laḫ-ga nig-nam el-la-gé*
107. *[na]-izi šig-ga-bi mu-ni-ib-è-a*
108. *an-gim ḫe-en-azag-ga ki-gim ḫe-en-el-la šà-an-gim ḫe-en-laḫ-laḫ-ga*
109. *eme ḫul-gál bar-šù ḫe-im-ta-gub*

---

93. Tu es l'aspersion resplendissante, tu es l'aspersion brillante!
94. O aspersion qui es pure, ô aspersion qui es sainte,
95. O aspersion qui es resplendissante, ô aspersion qui es brillante,
96. L'homme, enfant de son dieu, qu'il soit pur comme le ciel!
97. Qu'il soit saint comme la terre! Qu'il brille comme l'intérieur des cieux!
98. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart!

99. Incantation. Encens qui demeure dans la montagne, qui est créé dans la montagne,
100. Qui est saint, qui pousse dans la montagne,
101. Pin, bois odorant, cèdre, encens qui demeure dans la montagne,
102. Encens qui donne la force,
103. Qui habite sa demeure miséricordieuse,
104. Purifiant toute chose, habitant la terreur!
105. Huile bonne, huile de choix, qui convient à la table,
106. ... brillant, par tout ce qui est saint!
107. Son encens jaune, il l'a fait pousser.
108. Comme le ciel, qu'il soit pur! Comme la terre, qu'il soit saint! Comme l'intérieur du ciel, qu'il soit brillant!
109. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart!

---

1. Br., 252. — 2. Br., 1608. Lire *qutrinnu*. — 3. Br., 1600 sqq. — 4. Br., 5169. — 5. Br., 3574. — 6. Br., 10440, et *KB.*, VI, 1, p. 370 s.

110. *èn (dingir) Bil-gi še-ir gal kur-gal-ta* [*il*]*-la*
111. *bad*[1] *gig-gig-ga láḫ nu* ...
112. *gir an-na-gé an-na laḫ-*[*laḫ-ga*]
113. *si azag-ga-a-ni ḫu-mu* ...
114. *eme si-bi ḫar-sa*[*g*] ...
115. *nam-ti-la zid-šà-gál*[2] ...
116. *ki-búr-ru-da nam-(galu)gàl-lu-gé*
117. *galu ḫul-gál* ...
118. *(dingir) Bil-gi eme-bi-ta ḫ*[*e*]*-en-*[*azag-ga*]
119. *(dingir) Bil-gi eme-bi-ta* [*ḫe-en-el-l*]*a*
120. *(dingir) Bil-gi eme-bi-ta* [*ḫe-en* ...
121. *eme ḫul-gál bar-šù* [*h*]*e-im-ta-*[*gub*]

---

122. *èn a-en-e kur-gal-ta si nam-mi* ...
123. *a (id) Ud-kib-nun(ki) azag-ga-ta si nam-mi* ...
124. *šig-ga zu-ab-ta nam-šib-ba PA-KUB-DU* ...
125. *šig-ga Nun-ki-ga-gé ru-ne-in* ...
126. *giš-erin ne-in-tag giš-ḫa-sur-ra ne-in-*[*tag*]
127. *an-na an-na mu-un-tag an-ki-ki mu-un-ta*[*g*]
128. *(dingir) En-ki lugal zu-ab-gé el-la mu-un-tag*

---

110. Incantation. Gibil au grand éclat, qui *s'élève* de la grande montagne,
111. Perçant les ténèbres, lumière sans ...
112. Route du ciel, qui *éclaire* le ciel,
113. Sa corne brillante, qu'elle ...
114. Dont la langue est pleine, la montagne ...
115. La vie de l'être vivant ...
116. La délivrance de l'homme,
117. L'homme méchant ...
118. Que Gibil par sa langue *purifie!*
119. Que Gibil par sa langue *sanctifie!*
120. Que Gibil par sa langue ...!
121. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart!

---

122. Incantation. Eau du seigneur, ... de la grande montagne,
123. Eau de l'Euphrate pur ...
124. Produite par l'*apsû*, accordant l'incantation ...
125. Créature d'Èridou, ...
126. Le cèdre l'a touchée, le *ḫasurru* l'a touchée,
127. En haut, le ciel l'a touchée, le ciel et la terre l'ont touchée,
128. Êa, roi de l'*apsû*, le saint, l'a touchée.

---

1. Br., 1529. — 2. II R., 19, A, 21, 22.

129. *(galu) gàl-lu dumu dingir-ra-na su-na mu-un-tag*
130. *mu-un-el-la mu-un-laḫ-laḫ-ga*
131. *eme ḫul-gál bar-šù ḫe-[im-ta-gub]*

---

129. De l'homme, enfant de son dieu, elle a touché le corps :
130. Il est saint, il est brillant.
131. Que la langue mauvaise se tienne à l'écart !

L'OSSELET DE SUSE

LE LION DE KHORSABAD ET LE LION DE SUSE

PAR

C. MAUSS

L'analyse de la colonne du *temple de Chouchinak* (Musée Morgan) nous a appris que les Perses de l'antiquité ont fait usage d'une mesure que l'on rencontre encore partout, en Orient : le *Pik Stambouli* de 685^{mm},714. La moitié de ce *pik* = 342^{mm},857 correspond à la largeur des briques de la plate-forme sur laquelle repose la colonne, et à la longueur du pied dont se sont servis les ouvriers de ce temple. Disons de suite que le pied de 342^{mm},857 fut, pendant des siècles, en usage à Lyon. Il sert de commune mesure entre la largeur et la hauteur de la pyramide de Kephren :

$$\left.\begin{array}{l} 630 \times 342^{mm},857 = 216^{m},00 \\ 400 \times \quad d^{o} \quad = 137\ \ 142 \end{array}\right\} \text{Pyramide de Kephren.}$$

Le diamètre de la colonne du temple de Chouchinak est, juste, de 4 pieds, ce qui fait 1371^{mm},428 ou 1/100 de la hauteur de la pyramide de Kephren. Rappelons encore que la longueur du joint droit des briques segmentaires de la colonne est de 460^{mm},8; c'est-à-dire 7/10 de 658^{mm},285, coudée royale à l'époque des Achéménides. Elle fut adoptée comme mesure légale par Haroun-er-Rachid, au IXe siècle de notre ère, 2000 ans après l'érection du temple de Chouchinak.

Ces constatations nous apprennent que, 1200 ans avant J.-C., les Perses faisaient usage de deux mesures qui se sont conservées jusqu'à nos jours, sans la moindre altération. La *grande Hachémique* n'a pas varié depuis la fondation de Baghdad, et le *Pik Stambouli,* encore en usage à Constantinople, a conservé sa longueur théorique :

$$658^{mm},285 = 96/100 \text{ de } 685^{mm},714.$$

La colonne du temple de Chouchinak nous montre, en outre, une application antique de la règle des 7/10, remise en honneur, au VIIe siècle, par Abd-el-Malek-ebn-Merwân pour la fabrication des monnaies.

La première monnaie arabe remonte environ à l'année 695. Elle fut frappée d'après ce principe que le poids de *sept dinar* d'or doit correspondre à celui de *dix derham* d'argent. On voit que le principe était applicable aux mesures de longueur comme aux poids.

Il s'ensuit que, dans le système antique comme dans le système républicain français, un même nombre peut exprimer un poids ou une longueur.

A première vue, cela semble naturel. Encore faut-il pouvoir le démontrer par un exemple puisé dans le système même et que nous fournira le nombre 460,8 :

$$460{,}8 = 10/9 \text{ de } 414{,}72.$$

Dans l'exemple de la colonne du Musée Morgan, 460,8 exprime une longueur. Par suite, 414,72 exprime aussi une longueur. Il y a donc une coudée de $414^{mm},72$ comme il y a une coudée de $460^{mm},8$. Or, le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris possède une monnaie d'or du temps de Charlemagne, qui pèse exactement $4^{gr},14$. Ce poids implique une livre théorique de $414^{gr},72$.

Il s'ensuit que 414,72 peut aussi représenter un poids ou une longueur connue de l'antiquité. On trouve encore que 414,72 équivaut à 7/10 de 592,457, nombre qui, en millimètres, correspond à 2 pieds romains de $296^{mm},2285$. Donc, à son tour, 296,2285 pourra représenter un poids. Et, en effet, le Catalogue de Henri Lavoix nous montre le *derham* de $2^{gr},96$.

Comme conséquence, le carat de $0^{gr},20736$, en usage dans le commerce des perles fines, vaudra 7/100 du derham de $2^{gr},96$, nous montrant ainsi l'antiquité de ces poids et de ces mesures qu'emploient toujours le commerce et l'industrie de l'Orient.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Donnons encore celui-ci.

En France, en Allemagne, en Hollande, en Portugal, à Londres, à Madras (Indes), on fait usage, dans le commerce des diamants, d'un carat dont le poids théorique $0^{gr},205{,}714$ vaut 1/32 de $6^{gr},58285$ et 1/3200 de $658^{gr},285$, livre dont nous parlons plus haut et qu'on retrouve dans les mesures de la colonne du temple de Chouchinak :

$$\begin{aligned} 403{,}032 &= 30/49 \quad 658{,}285 \\ \text{»} \quad &= 200/147 \quad 296{,}2285 \end{aligned}$$

Le pied élamite de $342^{mm},857$ vaut juste 10/9 du pied d'Égypte et, de même qu'on tire du pied d'Égypte le talent de $29^{k},3810 = 100$ livres de $293^{gr},810$, de même on peut tirer du pied de l'Élam un talent de $40^{k},3032 = 100$ livres de $403^{gr},032$. Ces deux talents sont entre eux comme 729/1000 :

$$\frac{29^{k},3810}{40\ 3032} = \frac{729}{1000} = \frac{293^{gr},810}{403\ 032}$$

L'intérêt de cette constatation sera de nous montrer l'origine des poids adoptés pour le *lion de Khorsabad* et pour le *lion de Suse*.

On peut donner au talent de $40^{k},3032$ le nom de *talent élamite* pour le distinguer du *talent hébraïque* dont il diffère de 1/81.

$$\frac{\text{Talent élamite}}{\text{Talent hébraïque}} = \frac{40^k,3032}{40^k,80699} = \frac{80}{81}$$

81 talents élamites font 80 talents hébraïques. Nous pouvons maintenant résumer la question des deux lions de bronze que possède le Louvre, de la façon suivante :

Lion de Khorsabad

Le poids de cet étalon, relevé par M. Tresca, est de.....	$60^k,303$
— — — par M. de Longpérier.....	60 40
Théorique.....	60 4548

C'est M. de Longpérier qui s'est le mieux approché du poids théorique.

Lion de Suse

Le poids de cet étalon, relevé par M. H. de Villefosse, est de.....	$121^k,200$
Théorique.....	120 9096

Si l'on compare les poids théoriques des deux étalons à celui du talent élamite, on constate que le *lion de Khorsabad* vaut 3/2 du talent de l'Élam, et que le *lion de Suse* vaut 2 *lions de Khorsabad* et 3 talents élamites.

$$40^k,3032 \times 3/2 = 60^k,4548 \text{ — Khorsabad.}$$
$$\text{»} \quad \times 3 = 120\ 9096 \text{ — Suse.}$$

Si donc on divise en quatre parties le talent élamite, on obtient pour le troisième terme $30^k,2274 = 100$ livres de $302^{gr},274$. Or, cette livre se rencontre à *Ormuz,* dans le golfe Persique où elle est employée dans le commerce des matières précieuses d'or et d'argent, et surtout dans celui des perles fines (Kelly). — On peut appeler talent d'Ormuz le poids global de $30^k,2274$, et l'on découvrira peut-être un étalon effectif de cette valeur.

Le *lion de Khorsabad* vaut donc deux talents d'Ormuz. Le *lion de Suse* en vaut quatre.

$$60^k,4548 = 2 \times 30^k,2274 \text{ — Khorsabad.}$$
$$120\ 9096 = 4 \times \text{ d}^\circ \text{ — Suse.}$$

Le talent élamite de $40^k,3032$ nous apprend encore que la livre *avoir du poids* des Anglais est d'origine asiatique, puisque sa valeur théorique 453,411 vaut juste 9/8 de $403^{gr},032$ et 9/800 du talent élamite. C'est donc à tort que Kelly, dans son *Cambiste,* a dit que l'origine de l'*avoir du poids* est incertaine. Elle est, au contraire, aussi certaine que celle de la *livre Troy* de $373^{gr},098$, et ces deux livres sont entre elles comme $\frac{5760}{7000}$, rapport adopté, d'ailleurs, dans le système des poids anglais; lequel est éminemment asiatique.

Une autre particularité du talent de l'Élam sera de nous prouver que la *libra* des Romains = $326^{gr},4559$ est aussi d'origine asiatique, comme le *sicle* dont elle est un multiple.

Il en sera de même du talent attique qui vaut 80 livres romaines ou $26^{k},116$.

$$326^{gr},4559 = 81/10000 \; 40^{k},3032$$
$$26^{k},116 = 648/1000 \quad d^{o}$$

Quatre-vingt-une livres élamites de $403^{gr},032$ font cent livres romaines de $326^{gr},4559$. Ce qui confirme en même temps la valeur de la *libra* et celle du *sicle* de $13^{gr},602332$.

Ainsi la colonne du temple de Chouchinak qui nous a déjà montré le *pied* anglais de $304^{mm},7619$ nous montre encore, par le talent qu'on en tire, la *livre avoir du poids* et, comme conséquence, la *livre Troy,* à l'aide du rapport 576/700.

$$373^{gr},092 = \frac{648}{700} \; 403^{gr},032$$

700 livres Troy font 648 livres élamites. Le diamètre de la colonne du temple de Chouchinak vaut juste 4 1/2 pieds anglais; ce qui donne :

$$1371^{mm},428 = 4,5 \text{ pieds de } 304^{mm},7619$$
$$d^{o} \quad = 4 \quad d^{o} \text{ de } 342 \quad 8571$$

D'où :

$$\frac{304^{mm},7619}{342^{mm},857} = \frac{40}{45} = \frac{8}{9}$$

Le pied anglais vaut donc 8/9 du pied élamite du temple de Chouchinak. Mais, au point de vue de l'origine absolue du pied anglais, nous ne devons pas oublier que ce pied est contenu 700 fois dans la largeur de la pyramide de *Dahchour*, et 450 fois dans la hauteur de la pyramide de Kephren.

$$700 \times 304,7619 = 213^{m},1/3$$
$$450 \times \quad d^{o} \quad 137 \; 142$$

La hauteur de la pyramide de Kephren vaut juste 9/14 de la largeur de la pyramide de Dahchour. Le pied anglais qui vaut 8/9 du *pied élamite* de 342,857 vaut encore 4/7 de la *coudée philétérienne* de 533,1/3.

Nous pouvons, maintenant, aborder l'examen du poids-étalon connu sous le nom d'*osselet de Suse*, à cause de la forme étrange que le modeleur lui a donnée.

Voici ce qu'il nous révèle :

Vérifié par M. Haussoullier, cet étalon pèse $93^{k},700$. D'après M. H. de Villefosse, son poids serait $93^{k},500$. La valeur théorique de ce poids est $93^{k},6895$ ou $93^{k},7285$, selon qu'on le rapporte au *ratl wâfy* de $437^{gr},2178$ ou à celui de $437^{gr},4$.

Le Louvre possède un étalon en verre de ce dernier poids.

Adoptons, pour le moment, $93^{k},7285$, valeur qui diffère à peine de celle que M. Haussoullier a relevée :

Or, $93^{k},7285$ correspondent à 100 livres de $937^{gr},285$ et à 300 livres de $312^{gr},428$.

Nous connaissons ces deux livres, dont la première vaut 15/16, et la seconde 5/16 de $999^{gr},7714$, poids global auquel on peut rapporter tous les poids de l'antiquité; de même qu'on peut rapporter toutes les unités de longueur à $999^{mm},7714$.

Exemples :

$$\text{Longueurs : } \begin{cases} 342^{mm},857 = \frac{250}{729} \times 999^{mm},7714 \\ 308^{mm},571 = \frac{225}{729} \times \quad d^o \\ 296^{mm},2285 = \frac{216}{729} \times \quad d^o \end{cases}$$

$$\text{Poids : } \begin{cases} 326^{gr},4559 = \frac{16}{49} \times 999^{gr},7714 \\ 367^{gr},262 = \frac{18}{49} \times \quad d^o \end{cases}$$

Ainsi le pied ouvrier de la colonne du temple de Chouchinak vaut 250/729 de $999^{mm},7714$ et 1/400 de $137^{m},142$, hauteur de la pyramide de Kephren.

Le pied de $342^{mm},857$ sert de commune mesure entre la largeur et la hauteur de cette pyramide.

$$630 \times 342^{mm},857 = 216 \text{ mètres}$$
$$400 \times \quad d^o \quad = 137^{m},1428$$

Rappelons encore que le rapport qui existe entre la hauteur et la largeur des trois pyramides de Gizéh est 400/630, et non 5/8, comme plusieurs auteurs l'ont affirmé.

De ce qui précède, il résulte que l'unité de longueur $999^{mm},7714$ vaut exactement 729/100,000 de la hauteur de la pyramide de Kephren, et 729/1000 du diamètre de la colonne du temple de Chouchinak. Ce qui nous conduit à :

$999^{mm},7714$ = 729/100 de $137^{mm},142$ ou 1/10 du diamètre de la colonne du temple de Chouchinak.
d° = 729/200 de $274^{mm},285$ — Pied du temple de Jupiter, à Olympée.
d° = 729/400 de $548^{mm},571$ — Coudée perse d'Ammân et Braccio de Florence.
d° = 729/480 de $658^{mm},285$ — Coudée royale.
d° = 729/500 de $685^{mm},714$ — Pik Stambouli et rayon de la colonne du temple de Chouchinak.

La livre de $312^{gr},428$, dont nous parlons plus haut, est mentionnée par l'auteur arabe *el-Djabarty*, comme valant 102 derham kaÿl, ce qui fait $312^{gr},173$ (H. Sauvaire). Mais Djabarty a négligé une légère fraction de 1/12. La livre théorique de $312^{gr},428$ vaut exactement 102,1/12 derham kaÿl, ou $\frac{1225}{12}$. D'après el-Djabarty, cette livre était en usage à Venise.

Pour connaître le poids rigoureusement exact de l'*osselet de Suse*, il faudrait employer une balance à fléau, à la condition qu'elle fût sensible, parce que, fût-elle fausse,

il suffirait de faire deux pesées, en changeant le fardeau de plateau, et d'en prendre la moyenne.

Nous avons dit, plus haut, que l'*osselet de Suse* était en rapport avec la *livre wâfy* du Louvre. Ce rapport est $\frac{1500}{7} = \frac{3000}{14}$. Quatorze osselets de $93^{k},7285$ correspondent à 3000 livres wâfy de $437^{gr},4$.

Ce résultat est déjà curieux; mais l'intérêt principal de cet antique étalon (rapporté, dit-on, de Milet à Suse, par Darius Ier) est de nous apprendre à quelle source le khalife er-Rachid a puisé pour instituer la livre qui porte son nom et qui a, parmi les docteurs arabes, un caractère presque sacré. Le *ratl* de Baghdad est le *ratl* par excellence. Il vaut 128,4/7 derham kaÿl, et correspond à 42/10,000 de l'osselet de Suse.

Quarante-deux osselets font 10,000 *ratl* de $393^{gr},496$ ou de $393^{gr},66$. Comme conséquence, le *meudd* du Prophète vaudra 56/10,000, et le *sâ* du Prophète 224/10,000 de l'osselet.

Les Arabes font le *meudd* 4/3 du *ratl* de Baghdad et le *sâ* du Prophète égal à 4 *meudd*. Ce qui donne :

Pour le *meudd*..... $524^{gr},88$
Et pour le *sâ*..... $2^{k},09952$

mais en adoptant pour l'*osselet* la cote de $93^{k},7285$. Ces valeurs seraient un peu plus faibles, si l'on faisait l'*osselet* de $93^{k},6895$.

On trouve encore que :

392 *osselets* (8 × 49) font 100,000 livres de Charlemagne ($367^{gr},262$);
» — » — 75,000 livres de Paris ($489^{gr},683$);
» — » — 3000 *piles* de Charlemagne (Arts et Métiers);
49 — (7 × 7) — 375 *piles* d° d° et 937,5 livres de Paris.

Ainsi le poids des Arts et Métiers, connu sous le nom de *Pile de Charlemagne;* l'étalon arabe en verre du Musée du Louvre et la livre de Paris sont en rapport avec l'*osselet de Suse* qui est, certainement, un des plus précieux documents que possèdent nos collections.

Il sert de sanction à la théorie, d'après laquelle on peut déterminer la valeur des mesures et des poids de l'antiquité, théorie sur laquelle on a tant disputé depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

L'Empire arabe n'a rien changé au système dont l'inventeur reste toujours inconnu. Quoi qu'il en soit, cet étalon, désormais fameux, ne détruit pas l'opinion de ceux qui pensent trouver en Égypte l'origine de ce système.

Et le fait que les Perses ont imposé la modification de l'étalon nilométrique d'Edfou tendrait à prouver que le vainqueur n'avait pas compris le désordre que pouvait entraîner une telle modification, et, de plus, qu'il ignorait que l'ancienne coudée de 528,979 appartient au même système que la coudée royale de $656^{mm},1$.

$$\frac{528^{mm},978}{656^{mm},1} = \frac{3200}{3969 = (49 \times 81) = (63 \times 63)}$$

$$441 \times 528^{mm},978 = \frac{3200}{9} \text{ de } 656^{mm},1$$

$$\text{»} \qquad = 233^{m},28 \text{ — Largeur de la Grande Pyramide.}$$

Semblable erreur fut commise par les Romains, quand ils prétendirent imposer leur *pied* à l'Égypte. Le pied romain se rencontre à la pyramide de Dahchour, ainsi qu'à la Grande Pyramide.

$$213^{m},2845 = 720 \text{ pieds de } 296^{mm},2285$$
$$148^{m},1142 = 500 \text{ pieds de } \quad d^{o}$$

De même pour les Anglais qui ont introduit leur *pied* dans les Indes. Les dimensions des colosses de Bamiyân que les archéologues font remonter au siècle d'Alexandre peuvent toutes se traduire en pieds de $304^{mm},7619$ et en coudées de $457^{mm},142$.

Nous disons plus haut que l'origine du système reste toujours incertaine. En effet, puisque 392 *osselets* de $93^{k},6895$ font 100,000 livres de $367^{gr},2628$, il s'ensuit que 392 osselets vaudront aussi $1250 \times (308,5714)^3$, soit 125 cantares d'Égypte.

Le cantare d'Égypte vaut $293^{k},81037$. La livre de $367^{gr},2628$ vaut $1/80\ (308^{mm},571)^3$. C'est un des poids principaux du monde musulman. C'est pourquoi nous voyons dans l'adoption par Charlemagne de cette livre célèbre comme un fait d'atavisme qui prouverait que, parmi les conseillers de l'Empereur d'Occident, il se trouvait un groupe d'hommes issus de la Perse ou des contrées environnantes et versés dans la connaissance des sciences orientales. A tous ces indices joignons une dernière observation. Les Persans, au dire du voyageur Chardin, sont d'habiles agriculteurs. Ils ne négligent rien de ce qui peut féconder leurs champs et ils ont su depuis longtemps reconnaître la puissance fécondante des engrais qui se récoltent dans les grandes villes. A cet égard, ils poussaient si loin la justesse de leur observation que, du temps de Chardin, les agriculteurs de la Perse payaient plus cher l'engrais des quartiers riches que celui des quartiers pauvres. La chimie moderne peut donner la raison de ces distinctions assez subtiles. Si maintenant, de la Perse, nous nous transportons dans le nord de la France et en Belgique où les terres sont cultivées avec tant de soins, nous retrouvons les mêmes habitudes et l'emploi des mêmes engrais pour la fécondation du sol. Là aussi les agriculteurs ont un singulier moyen d'apprécier la supériorité de tel engrais sur tel autre, et ils le paient en conséquence. Il doit en être de même au delà du Rhin, et nous ne devons pas oublier que ces contrées ont été, pendant de longues années, occupées par des peuples d'invasion venus des provinces asiatiques.

Rappelons encore que le suaire de Charlemagne, récemment vérifié, est orné de dessins sassanides.

L'*ardeb* d'Égypte vaut juste 540 livres de $367^{gr},262$, ou $198^{k},322$, et notons que, d'après certaines traditions musulmanes, Mahomet aurait dit : « J'ai laissé à l'Égypte son *ardeb* », — paroles qui indiquent que l'*ardeb* est d'institution fort ancienne. Il est

toujours en usage pour le commerce des grains (Mahmoud-Pacha). Nous avons déjà dit que, dans le système antique, un même nombre peut exprimer un poids ou une longueur. En voici un exemple saisissant :

$$93^{k},7285 = \frac{1000}{7} \text{ de } 656^{gr},1$$

Or, en millimètres, 656.1 représente la longueur de la coudée gravée sur l'échelle nilométrique d'Edfou. Il y a donc une coudée de $937^{mm},285$, comme il y a un poids de $937^{gr},285$.

$$\frac{656,1}{937,285} = \frac{7}{10}$$

La coudée de $656^{mm},1$ était celle de Darius Ier (Dieulafoy). Elle fut imposée à l'Égypte par la Perse victorieuse. Nous trouvons encore $656^{mm},1 = 6/5$ de $546^{mm},75$, longueur de l'étalon de marbre noir, rapporté de Persépolis, au XVIIe siècle, par Van Bruyn, et conservé aujourd'hui au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris. L'étalon du Cabinet vaut donc 7/12 de $937^{mm},285$.

Comme poids, $546^{gr},75$ nous offrent les rapports suivants :

$546^{gr},75$	= 7/12	$937^{gr},285$	—	Élam (Morgan).
d°	= 7/4	312 428	—	Venise (Djabarty).
d°	= 7/6	468 642	—	Allemagne.
d°	= 7/9	702 964	—	Suse (Dieulafoy).
d°	= 7/10	781 071	—	d°

Ce qui montre bien que la coudée de $656^{mm},1$, inscrite sur l'échelle nilométrique du puits d'Edfou, est d'importation étrangère en Égypte, c'est que chacune des coudées gravées sur l'échelle est divisée en deux parties. La première qui comprend 28 divisions mesure $528^{mm},979$, longueur de l'ancienne coudée nilométrique d'Edfou. C'est celle dont nous avons parlé plus haut et qui servit à Pline pour mesurer la largeur de la Grande Pyramide. La seconde partie qui forme le *complément* a été ajoutée EN DESSOUS des coudées primitives et mesure $127^{mm},121$.

L'ingénieur Mahmoud-Pacha a relevé 126^{mm}.

Ce complément est divisé en quatre parties; ce qui nous apprend que la coudée royale se partageait en 32 parties. Nous avons montré autre part que l'idée de placer le *complément* en dessous des anciennes coudées avait été une habileté patriotique des custodes du nilomètre, qui, vraisemblablement, étaient les prêtres du temple d'Edfou.

Par le fait de la position du *complément,* la hauteur de la crue du Nil, proclamée par ordre et chaque jour, en coudées royales, restait la même qu'en coudées anciennes, et rien n'était modifié dans les habitudes de la population que cette proclamation intéressait. Par sa position sur l'échelle, le *complément* se trouvait annulé. Les prêtres d'Edfou s'étaient contentés, sans doute, de montrer aux intendants du Roi perse que l'échelle du nilomètre portait bien des coudées royales de $656^{mm},1$, sans trop insister sur la conséquence du tracé qu'ils avaient adopté.

La coudée de $656^{mm},1$ est encore en usage en Égypte et à Tripoli d'Afrique avec la cote 656^{mm}, juste. C'est, aujourd'hui, le *Pik Endazé.*

Il résulte de ces observations que 656,1 a été le générateur de l'*osselet de Suse,* puisque $656^{gr},1$ valent 7/1000 de $93^{k},7285$.

Ajoutons que le *Ratl de Baghdad,* institué par Haroun-er-Rachid, vaut $393^{gr},66$ ou 3/5 de $656^{gr},1$, ce qui conduit à ce résultat curieux :

$$393^{gr},66 = 42/100 \text{ de } 937^{gr},285.$$

L'*osselet de Suse* a donc été, à son tour, le générateur des poids sacrés du monde musulman : le *Ratl de Baghdad,* le *Meudd* et le *Sâ du Prophète.*

L'*osselet* et le *lion de Suse* auxquels on peut joindre le *lion de Khorsabad* servent de sanction tangible à la méthode si simple que nous employons, depuis longtemps, pour établir et préciser la valeur théorique des mesures de l'antiquité orientale. Cette sanction est d'autant plus précieuse pour nous qu'un érudit comme Paucton attribue *335 grammes* à la livre romaine = *libra,* — que Romé de l'Isle l'évalue à *321 grammes,* et que le savant Saïgey ne lui accorde que *324 grammes.*

Le *talent de l'Élam* résout la question.

$326^{gr},4559$ = 81/10.000 de $40^{k},3032$ — Élam.
d° = 80/10,000 de $40^{k},80699$ — Talent juif.
d° = 24 sicles de $13^{gr},602332$.

En outre, il donne la valeur du pied d'Égypte :

$$40^{k},3032 = \frac{1000}{729}(308,5714)^3$$

$$729 \times 40^{k},3032 = 1000 \times 29^{k},3810$$

d° = 100 × $293^{k},810$
d° = 100 cantares d'Égypte.

Il s'ensuit que le cantare d'Égypte sert de commune mesure entre l'*osselet de Suse* et le *talent élamite.*

729 *talents élamites* = 100 cantares d'Égypte.
392 *osselets de Suse* = 125 d°
($93^{k},6895$)

Ce résultat justifierait la pesée de M. Haussoullier, laquelle deviendrait, ainsi, absolument théorique.

Nous devons remercier la Mission Morgan de nous avoir fourni un argument aussi décisif que celui de la colonne du *temple de Chouchinak* et celui de l'*osselet de Suse.*

Cependant nous avions en Europe une preuve tout aussi concluante de l'exactitude de nos évaluations théoriques et de la méthode employée pour les obtenir.

Nous voulons parler de cette livre de $468^{gr},642$ qu'on rencontre partout en Allemagne, de Zurich à Kœnigsberg, en passant par Aix-la-Chapelle, Berlin et Dantzick.

Elle vaut rigoureusement 1/200 de l'*osselet de Suse* et correspond à la moitié de la livre de 937^{gr},285.

Zurich avait conservé la valeur exacte avec la cote 468^{gr},640 (Kelly). Cette constatation suffit pour démontrer que parmi les peuples asiatiques qui ont occupé les contrées situées entre la Suisse et les confins de la Russie du Nord, certaines tribus étaient d'origine perse.

RÉSUMÉ

C'est à la Mission Morgan en Perse que l'on devra de posséder enfin des preuves tangibles de l'exactitude du système général des mesures antiques répandues dans le monde entier.

1° Des mesures de la colonne du temple de Chouchinak on tire un *talent* de 40^{k},3032

2° Le *lion de Khorsabad* pèse 60^{k},4548 = 3/2 40^{k},3032, ci..... 60^{k},4548

3° Le *lion de Suse* pèse 120^{k},9096 = 3 talents élamites ou deux fois le lion de Khorsabad, ci..... 120^{k},9096

4° L'*osselet de Suse* pèse 93^{k},7285 ou 200 livres de 468^{gr},642, ci..... 93^{k},7285

La *livre de 468^{gr},642* est très répandue en Allemagne.

Saint-Aignan, près Rouen, octobre 1906.

AUS KLEINEN SAMMLUNGEN

VON

W. MAX MÜLLER

Im Sommer 1904 hatte ich in Bremen Gelegenheit, durch das städtische Museum zu gehen und fand dort einige ägyptische Denkmäler. Am beachtenswertesten schien mir : 1. der Torso einer Statue aus schwarzem, hartem Stein, auf der rechten Achsel das Königsschild . auf der linken eine Schreiberpalette. Vorne vertikale Inschrift : 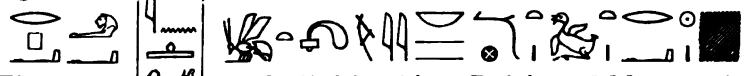 .

2. Ein schönes Relief des Alten Reiches : 3 Männer ziehen an einem Strick eine mannshohe, mit Federn oben besteckte, *mr*(*t*)-Kiste auf einer Schleife.

Horizontale Überschrift : 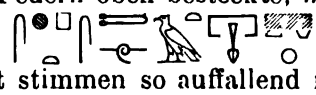 .

Darstellung und Inschrift stimmen so auffallend mit einem Relief des Museums von Kairo aus den neueren Grabungen von Bissing's bei Abusir, daß der Bremer Stein wohl aus derselben Quelle stammen wird, zumal ein griechischer Papyrus des Bremer Museums den Vermerk trägt : « aus Abusir ».

Sonst hat das Museum eine große Stele aus Achmim mit einem langen religiösen Text aus der Ptolemäerzeit; für die vollständige Entzifferung der barbarisch eingeschnittenen Hieroglyphen reichte leider meine Zeit nicht.

Nürnberg, Sammlung des Herrn Löfftz, Sulzbacherstraße 25.

1. Kleine sitzende, bemalte Figur aus Kalkstein; das Oberteil scheint schon in alter

Zeit geflickt. Inschrift auf der linken Seite : .

Rechte Seite : vertiefte Zeichnung einer sitzenden Frau mit Kopftuch, eine Blume haltend : .

2. « Uschabti » aus Kalkstein, bemalt : (sic) (sic) etc.

3. Dto. Kalkstein, grob bemalt, Inschrift auf gelbem Grund : (?) (?) (?) (?) (?) (?) (?).

4. Dto. Kalkstein : .

5. Dto. Hübsch grün glasiert : (sic ?) [var. add. .

6. Dto. Glasiert : etc.

7. Dto. Kalkstein : 1 2 (?) (?) (?) 3

8. Dto. Glasiert : (sic) (?) (?) .

Meine Abschriften sind durchgängig hastig genommen und nicht nachverglichen, werden also manche Fehler enthalten. Ich veröffentliche sie aber gleichwohl; Andere mögen nachprüfen. Die Sammlung des Herrn Löfftz ist sehr interessant durch eine große Anzahl Thonfiguren aus griechisch-römischer Zeit, welche mir manches kunstgeschichtlich Wichtige zu bieten schienen; auch ein paar Kleinigkeiten aus älterer Zeit wären noch zu kopieren gewesen, wenn meine Zeit gereicht hätte.

TEXTES RELIGIEUX

PAR

PIERRE LACAU

XXII

A = Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28092. Côté 4, l. 1-6.

1. Das Zeichen sieht wie aus, doch scheinen der vermeintliche Bart wie der Strich über der Stirne zufällig.

B = Même sarcophage. Côté 2, l. 50-55.

C = Même sarcophage. Côté 3, l. 68-74.

D = Même sarcophage. Couvercle, l. 119-120.

E = Même sarcophage. Côté 4, l. 85-92. Ce dernier exemplaire est si mal conservé et si incomplet que je me suis contenté de donner en note les quelques variantes encore visibles dans les parties qui subsistent.

Nous avons cinq copies de ce chapitre dans un même sarcophage. Or, elles sont assez différentes les unes des autres. Les textes A et B sont presque identiques et ont été copiés certainement sur un même exemplaire. Les textes D et E représentent un autre groupe autant qu'on en peut juger, D étant très court et E très mutilé. C formerait une troisième famille. Il existait donc dans l'atelier qui a construit ce sarcophage deux exemplaires au moins et peut-être trois de ce même chapitre. Cela est très naturel : on pouvait décorer plusieurs sarcophages à la fois, et pour un même sarcophage les ouvriers devaient travailler séparément sur chacun des panneaux. Il faudrait examiner combien il y a de mains différentes dans l'écriture. — Ce qui est surprenant, c'est qu'on n'ait pas cherché à établir un texte uniforme; on recopiait indéfiniment côte à côte des exemplaires différents sans prendre la peine de les collationner entre eux.

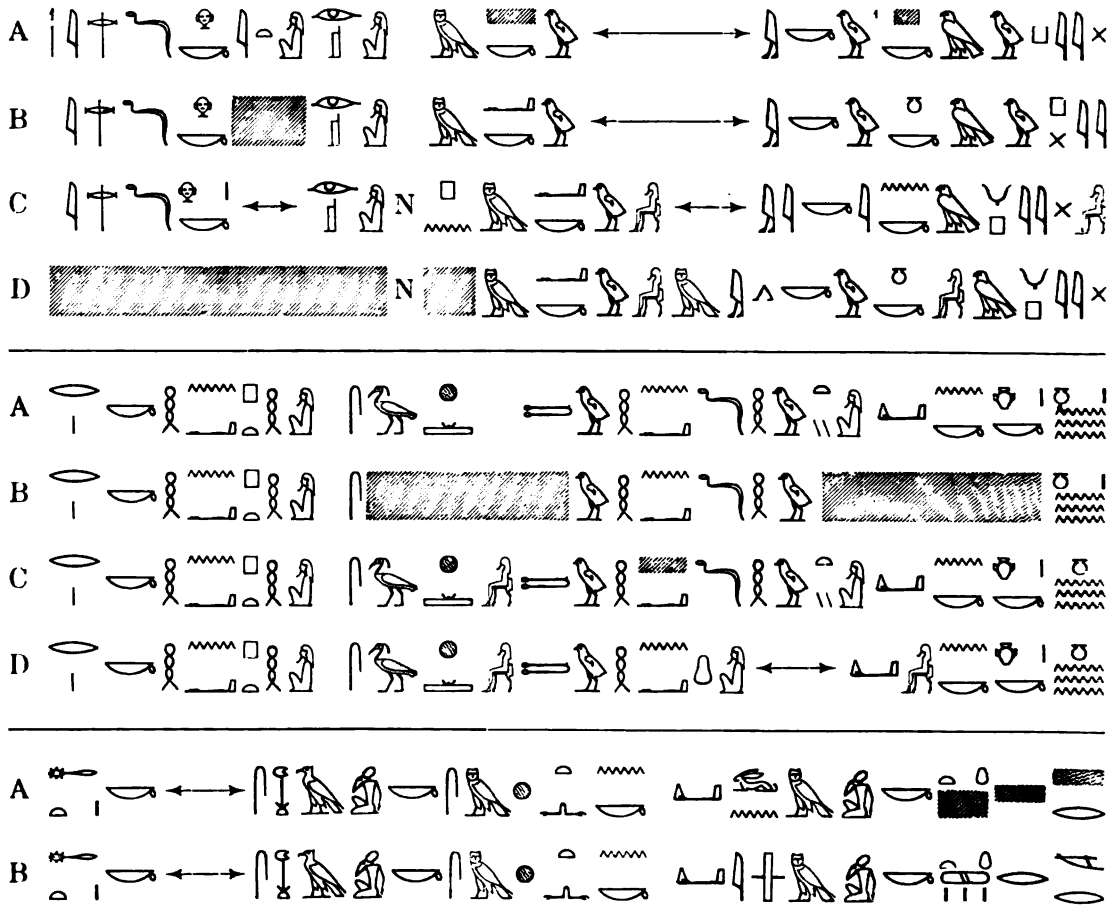

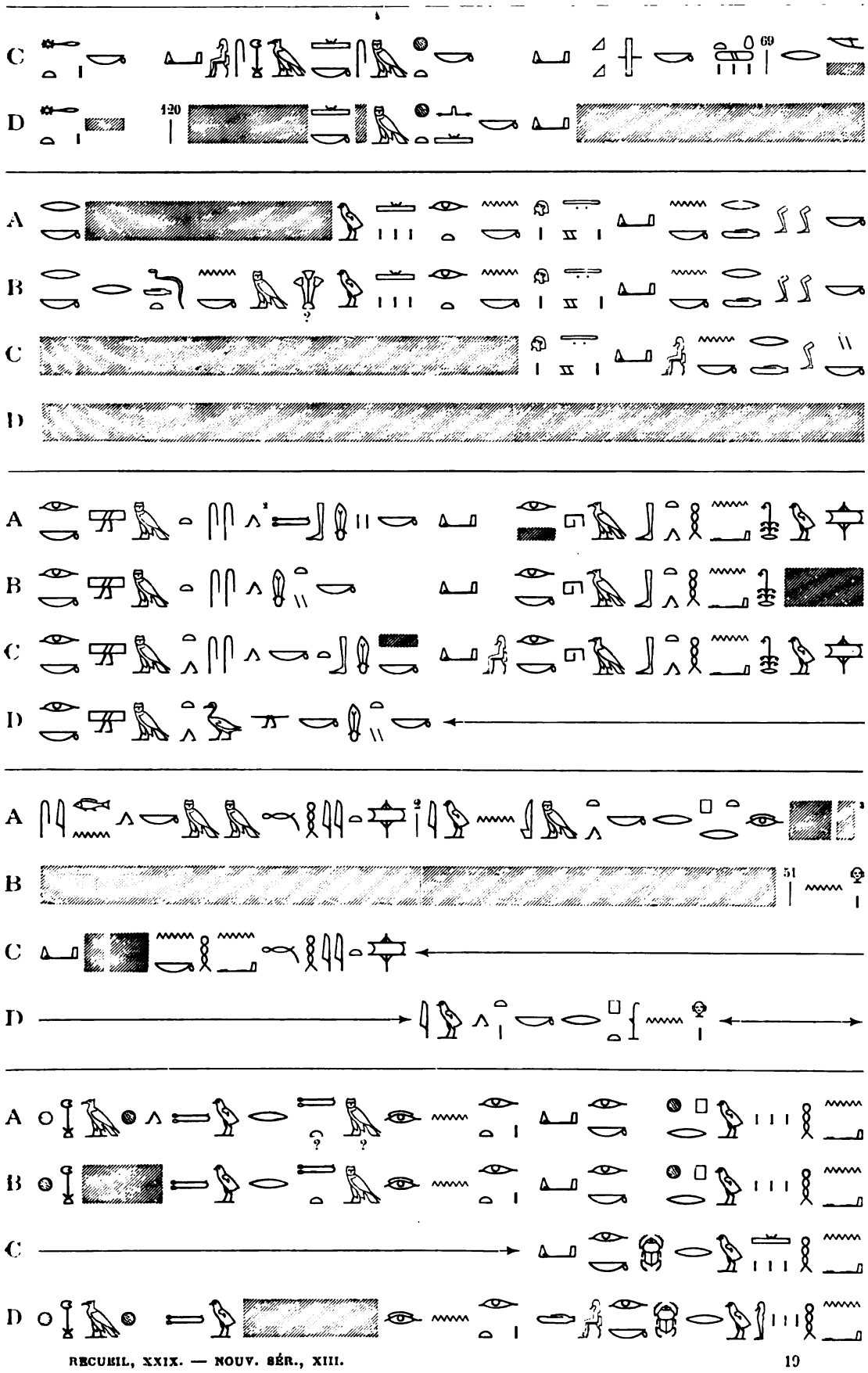
C
D
A
B
C
D
A
B
C
D
A
B
C
D
A
B
C
D

A

30 B

C

D fin.

A

B

35 C

A

B

C

A

40 B

C

A

B

C

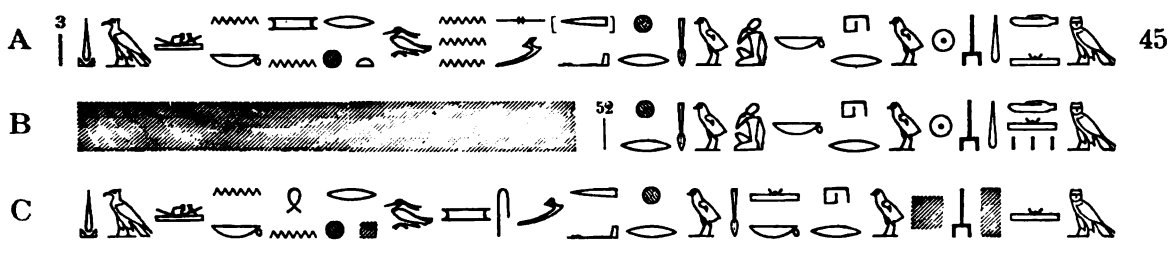
A
B
C
45

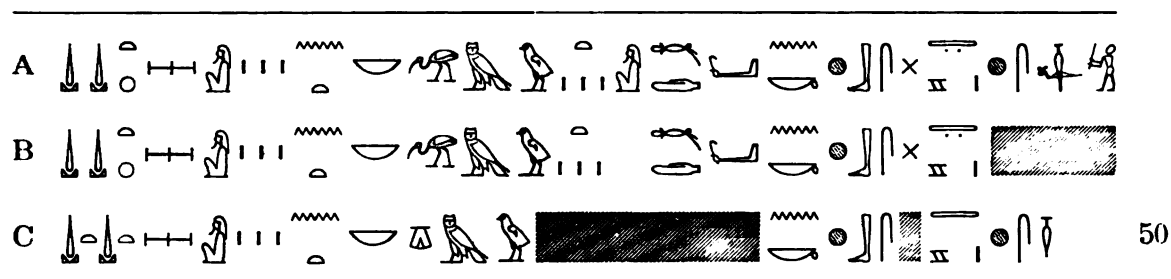
A
B
C
50

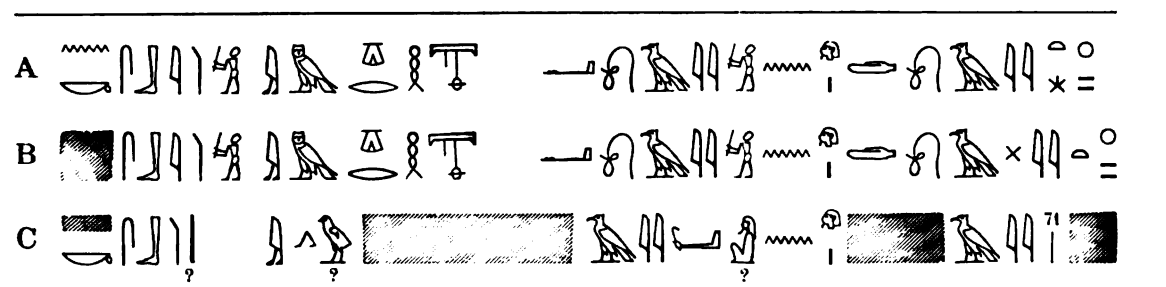
A
B
C

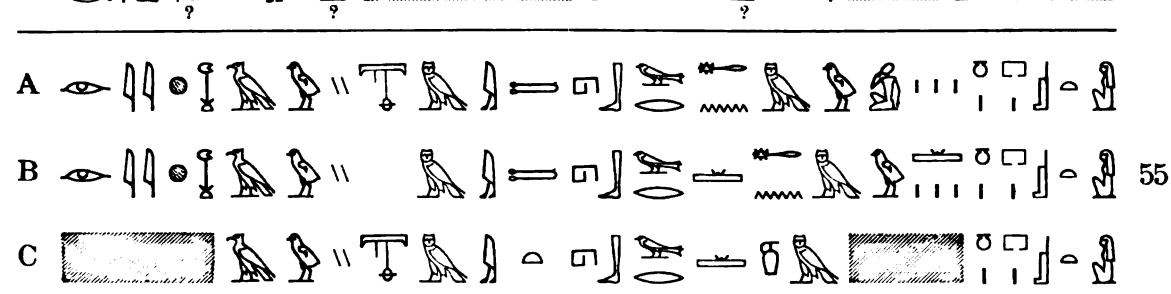
A
B
C
55

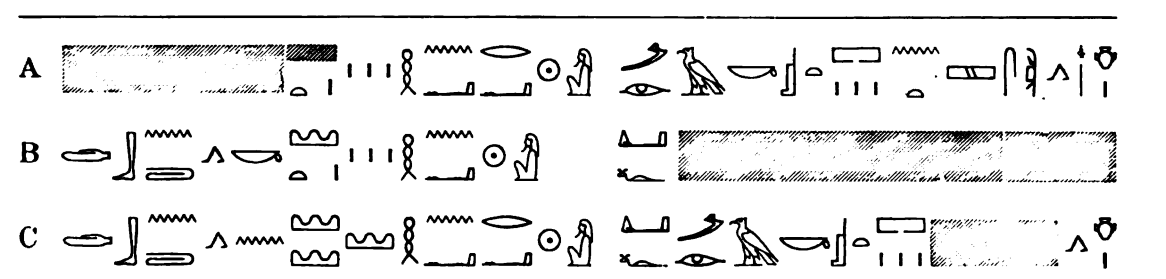
A
B
C

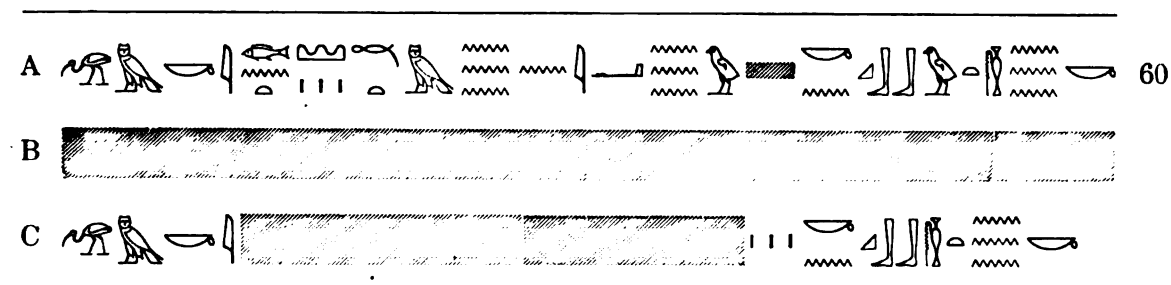
A
B
C
60

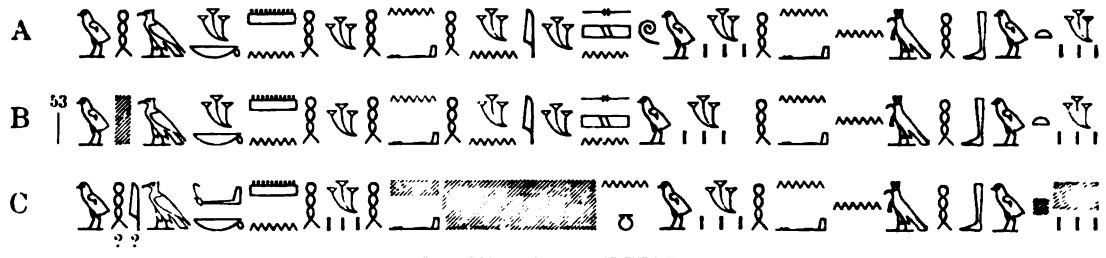
A
B
65 C

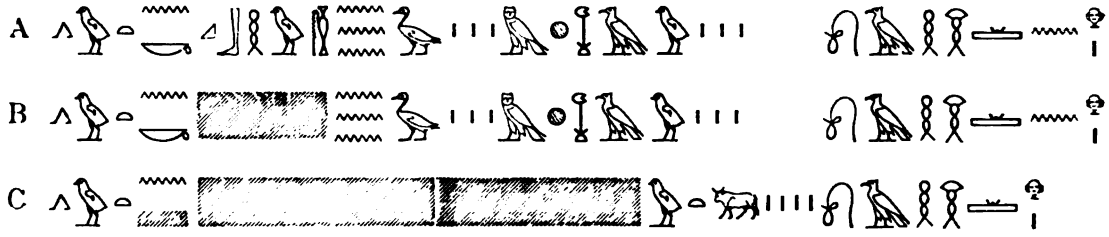
A
B
C

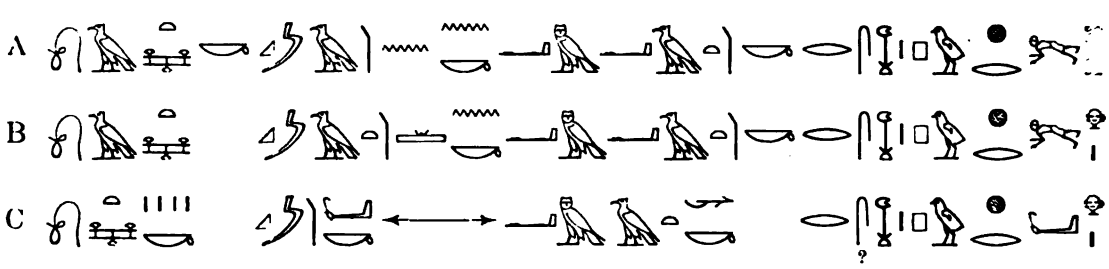
A
70 B
C

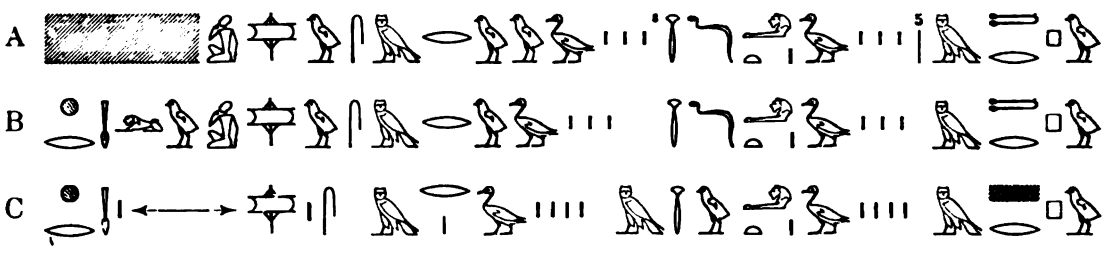
A
B
C

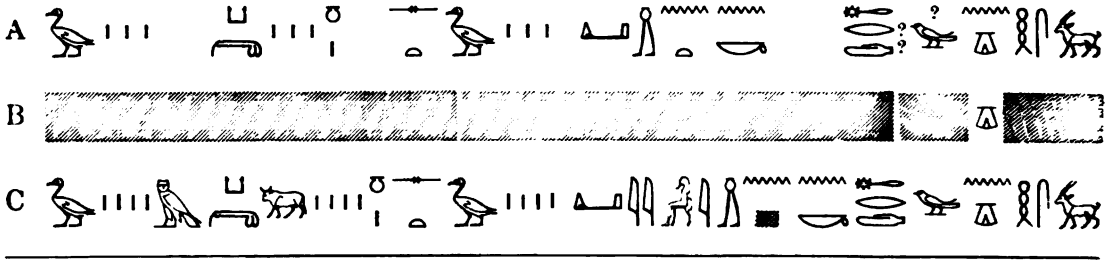
75 A
B
C

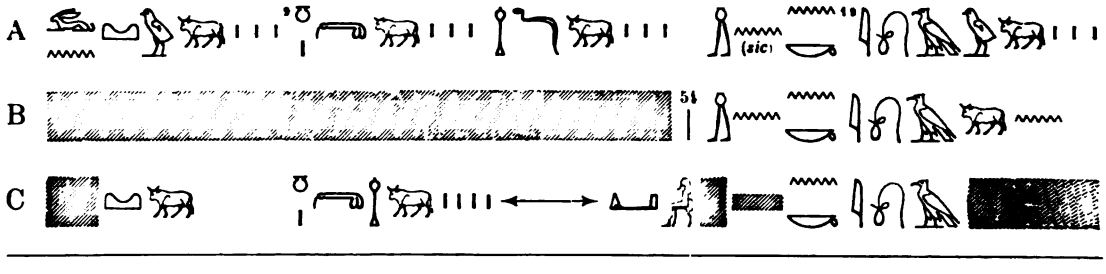
A
B
80 C

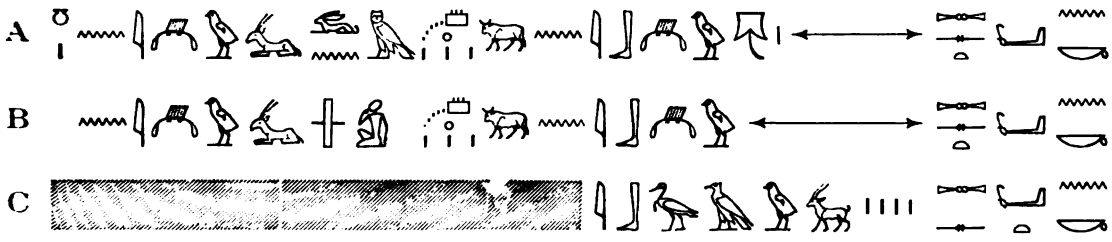
A
B
C

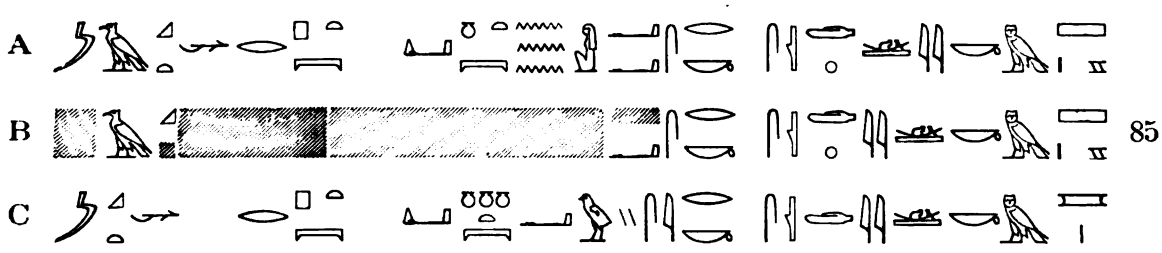
A
B
C
85

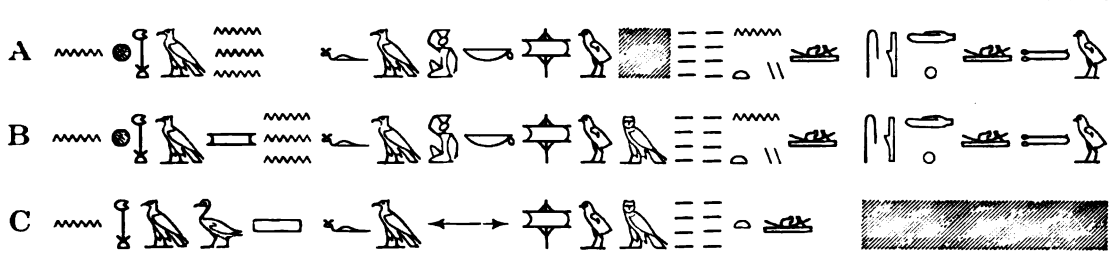
A
B
C

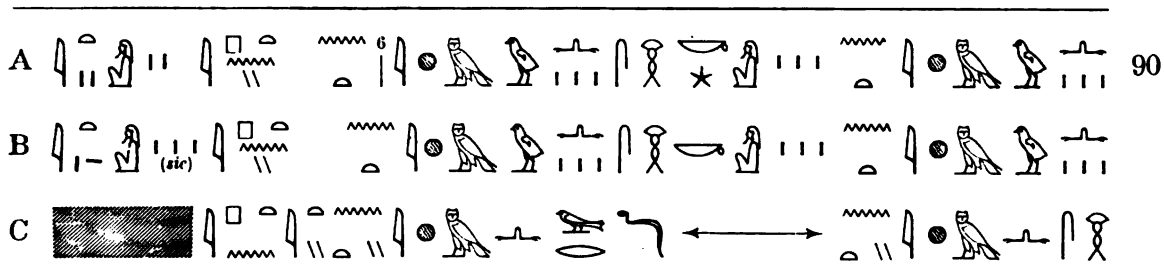
A
B
C
90

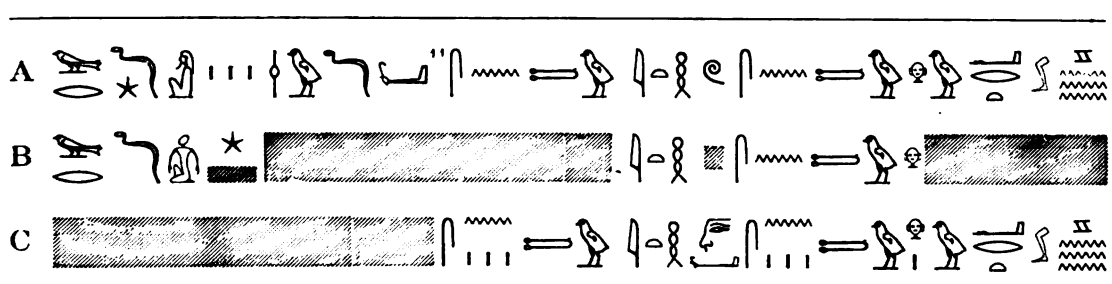
A
B
C
95

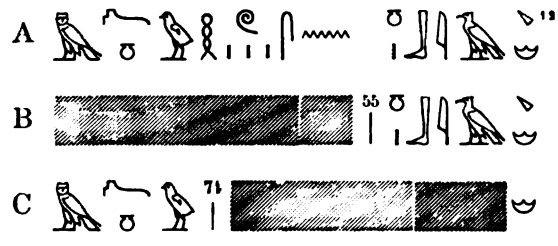
A
B
C

1. E : . 2. E : . 3. E : .
4. E : .
5. C'est le signe hiératique représentant le chiffre ∩∩∩∩, qui a été mal compris par le scribe.
6. Cette phrase se retrouve plus haut dans les exemplaires A et B, dans C elle a été placée ici par erreur.
7. E : . 8. E : . 9. E : .
10. E : . 11. E : . 12. E : .

XXIII

A = Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 4, l. 56-75.

B = Sarcophage de (femme). Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28085. Côté 2, l. 1-30, et côté 1, l. 1-18.

Pour le début de ce texte, on comparera les différents chapitres où il est question de « ne pas manger d'ordures » = *Livre des Morts,* chap. LI, LII, LIII, LXXXII, CII, CXVI (rubrique), CXXIV, CLXXXIX. — Plus loin, les lignes 57-73 sont un double d'Ounas, l. 186-195 (= *Livre des Morts,* chap. CLXXVIII), avec des variantes importantes. — Le reste est nouveau.

A
B

A
B

5 A
B

A
B

A
10 B

A 59

B N N 7

A ?

B ? (sic) [N]

A 15

B 8 N

A 60

B [N] 9 N

A

B N 10 20

A

B N N

A 61

B 11 N N

A 25

(sic)

B 12 N N 13

A ? 62

B 14

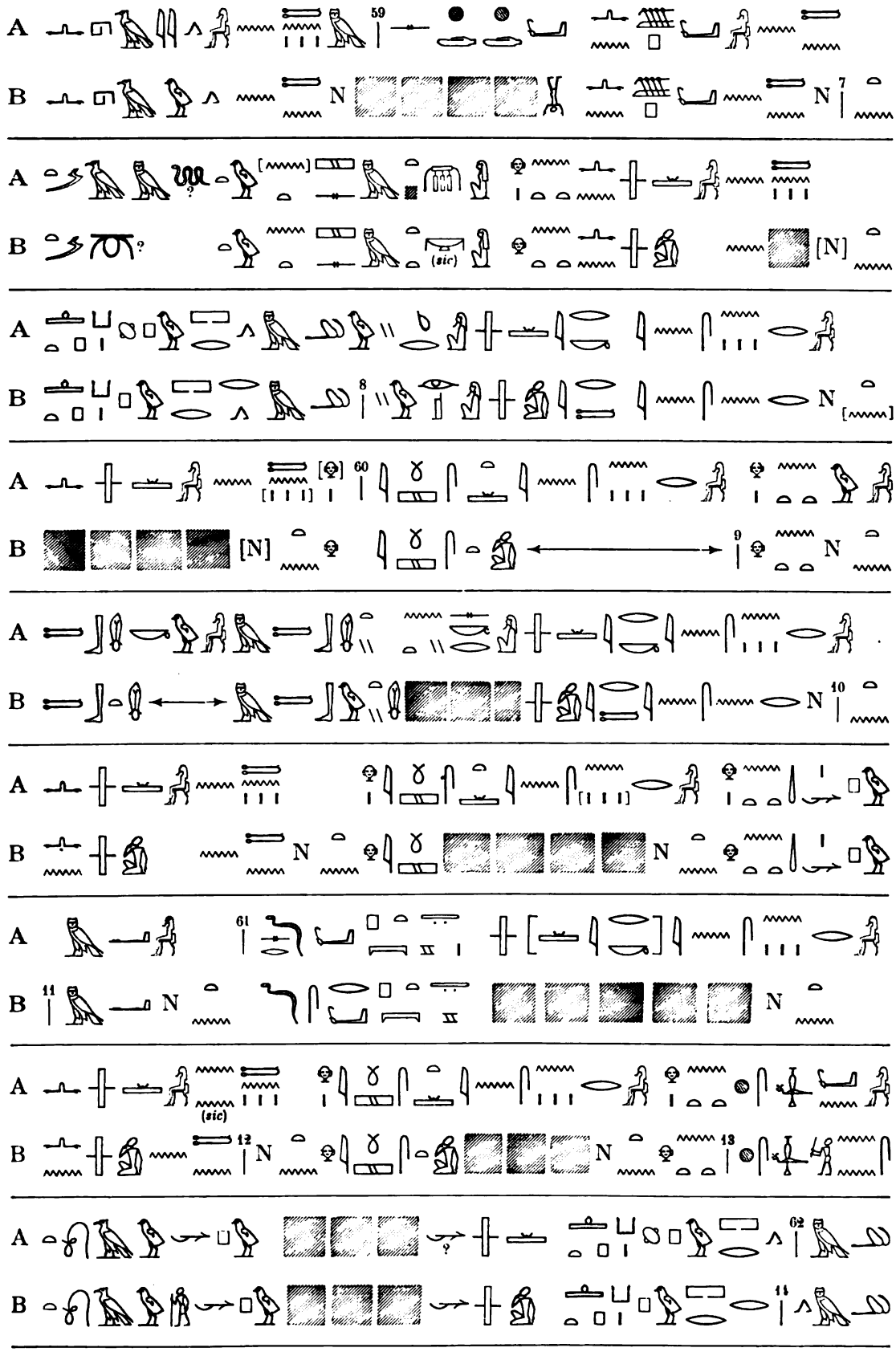

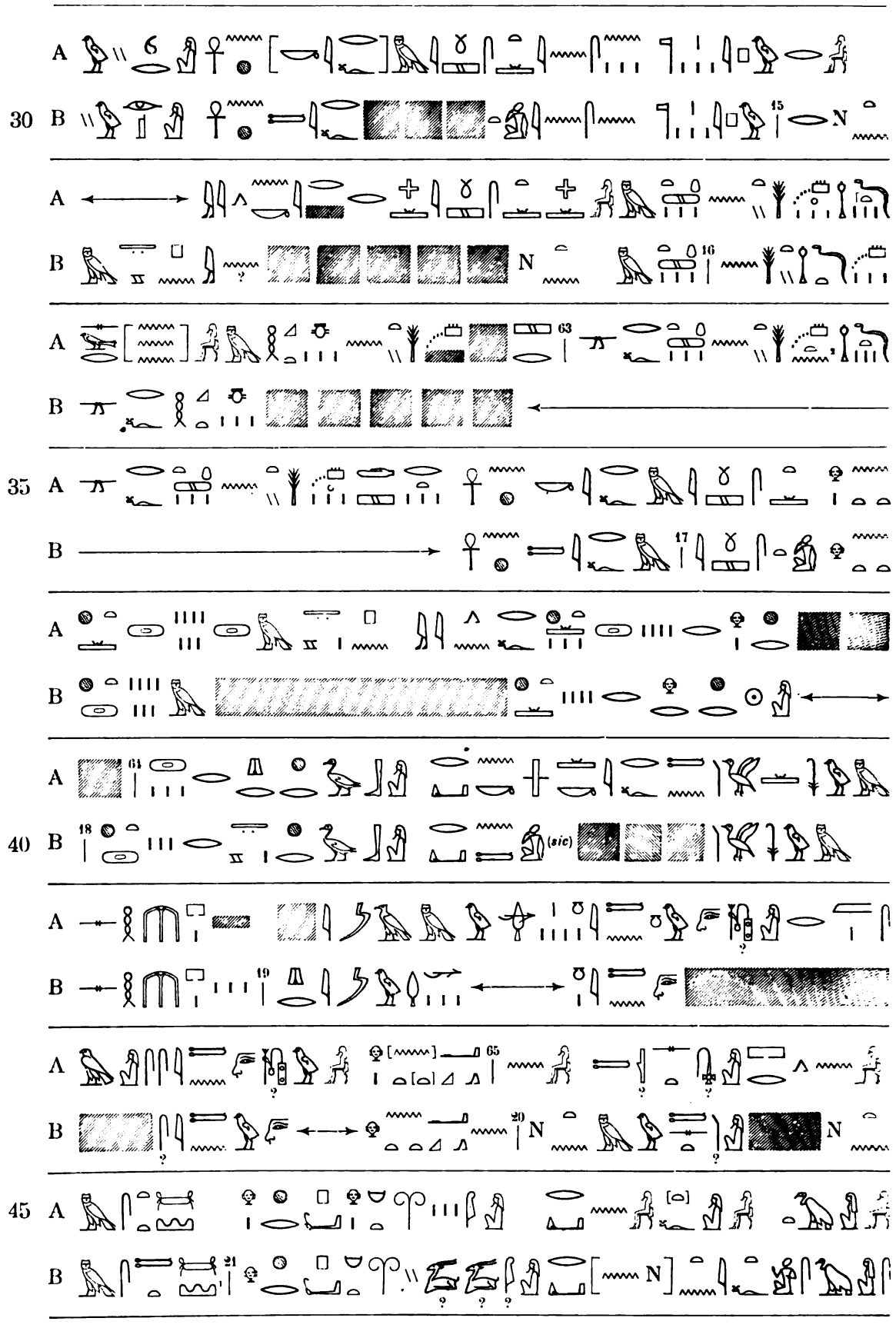
A
30 B
A
B
A
B
35 A
B
A
B
A
40 B
A
B
A
B
45 A
B

A
B
(sic)
50
55
60

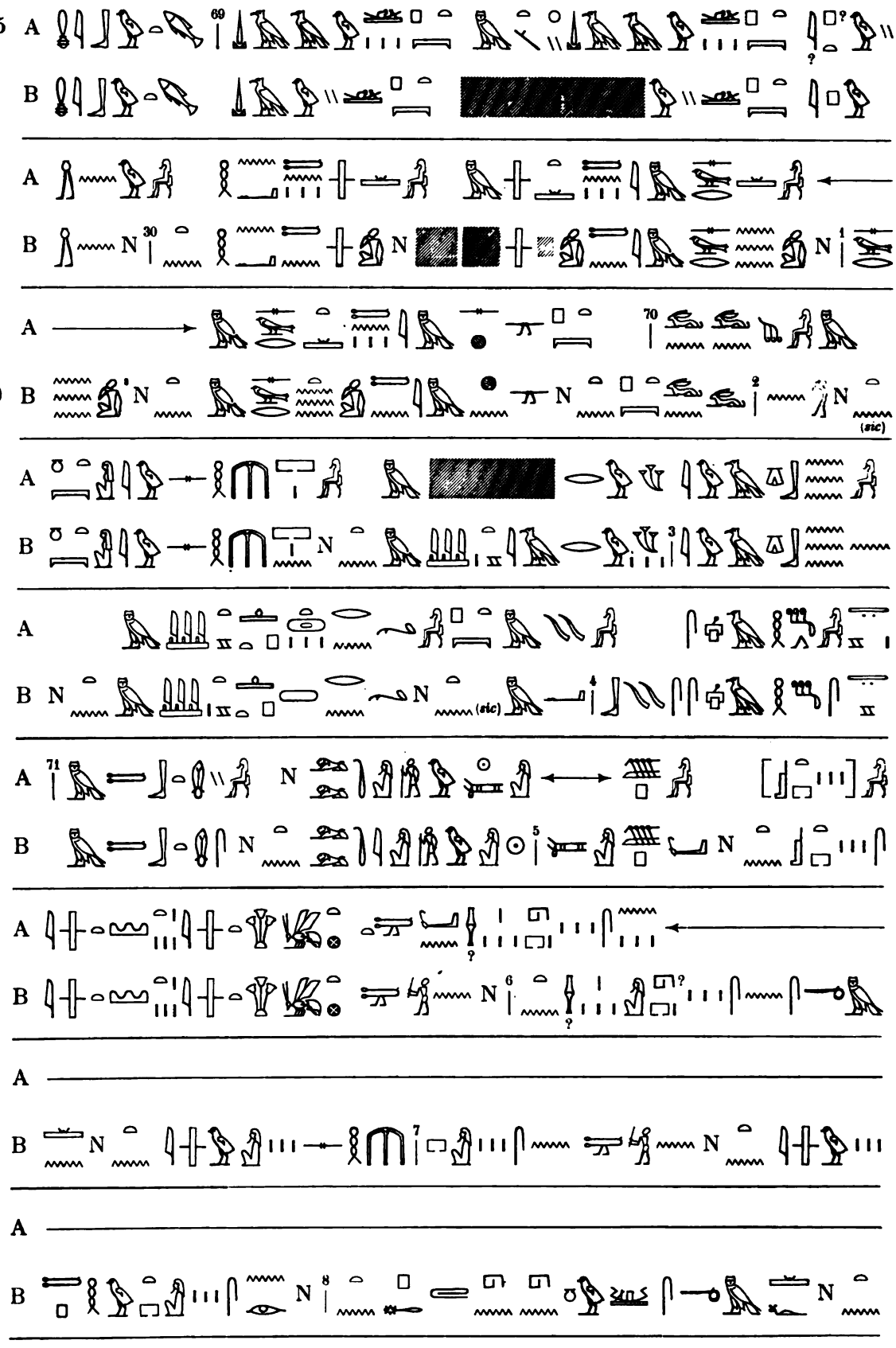
65 A
B
A
B
A
70 B
(sic)
A
B
A
B
75 A
B
A
B
A
80 B
A
B

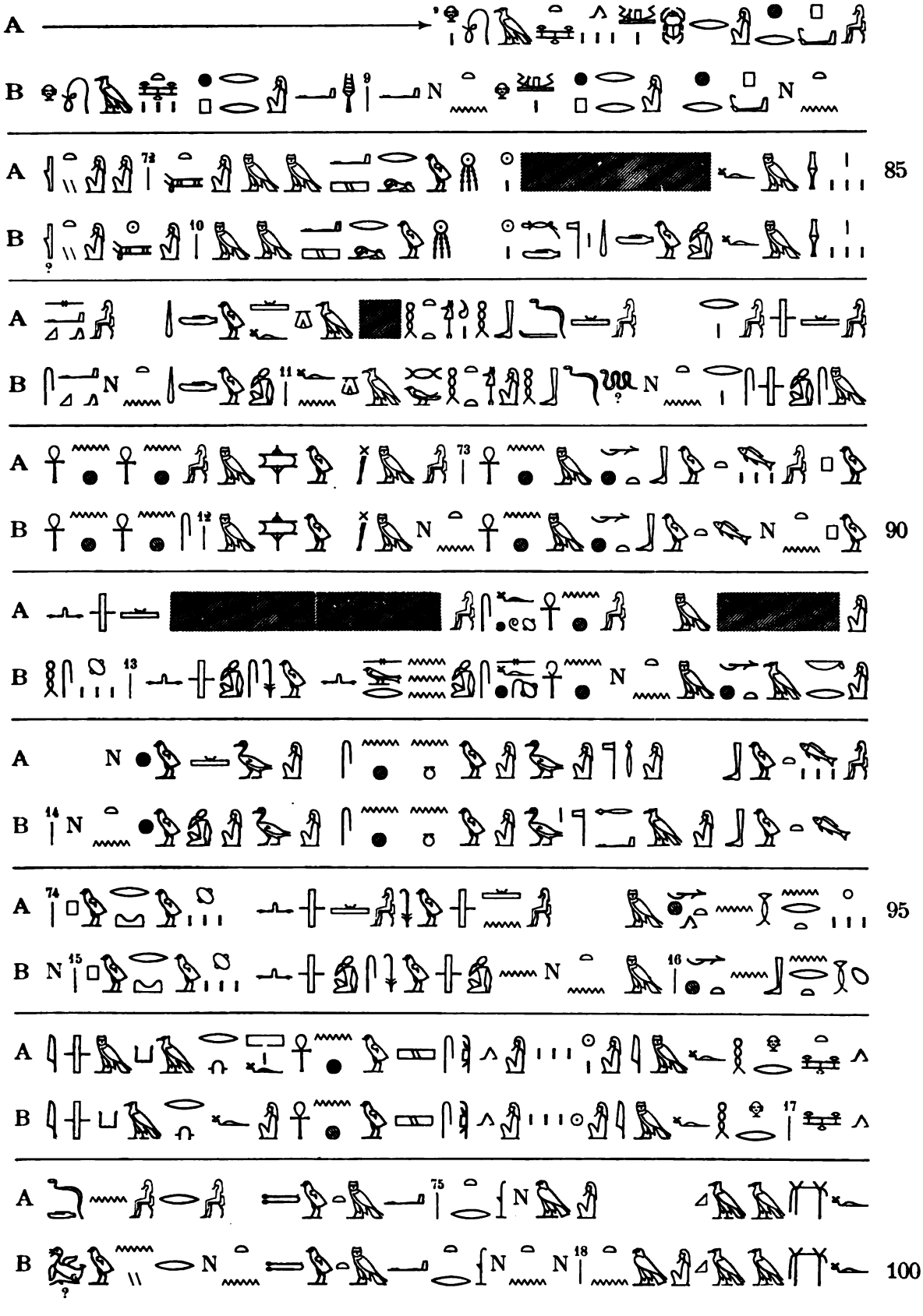
A
B
A
B
85
A
B
A
B
90
A
B
A
B
95
A
B
A
B
100

1. Ce signe dans les deux exemplaires est toujours fait comme et jamais comme .
2. Il y a , c'est une erreur évidente pour .
3. Ce signe est fait comme □, confusion fréquente en hiératique.
4. Le texte est ainsi disposé : .....
5. Cette phrase depuis N se retrouve dans *Unas*, l. 178.
6. A partir d'ici jusqu'à la ligne 73, cf. *Unas*, 186-195, où le texte forme un chapitre distinct. Notre rédaction diffère beaucoup de celle d'*Unas*.
7. Toute cette phrase a été passée dans B. La lacune ne peut contenir que ce que j'ai donné entre crochets. L'œil du copiste a sauté du premier au second.
8. A partir de cet endroit, le texte continue sur un autre côté du sarcophage (côté 1). En passant d'une paroi à l'autre, le scribe a répété par erreur les mots N .
9. Toute cette phrase est sautée dans A.

XXIV

A = Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 4, l. 75-77.

B = Sarcophage de (femme). Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28085. Côté 1, l. 18-23.

Ce chapitre est placé à la suite du précédent (XXIII) dont il est distingué par un signe de séparation de chapitre dans A et par deux traits rouges dans B. Il n'a pas de titre particulier.

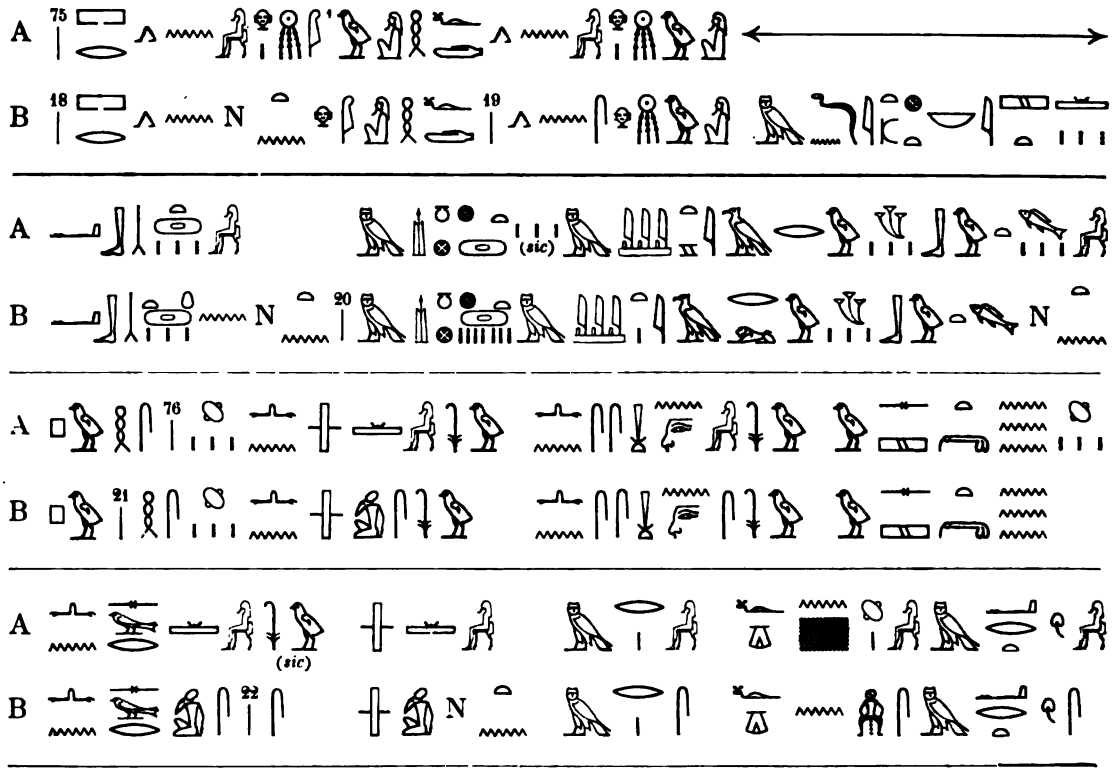

A

B

1. Le signe a été rajouté après coup, en correction, à côté de .
2. Cf. Horhotep, l. 366, *Mém. Mission Caire*, I, p. 159.

XXV

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 4, l. 85-92.

Le début de ce texte est identique au chapitre XLV du *Livre des Morts*, le reste est nouveau. Ce chapitre XLV est fort rare à l'époque thébaine, on n'en trouvera qu'un seul exemplaire dans NAVILLE. — Il existe une lacune entre la fin du texte correspondant au chapitre XLV et la partie nouvelle, il se pourrait donc qu'il y eût là une séparation et que nous ayons affaire à deux textes déjà distincts et ne se faisant pas suite.

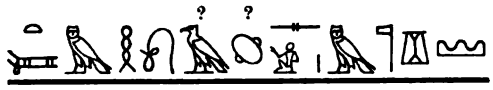

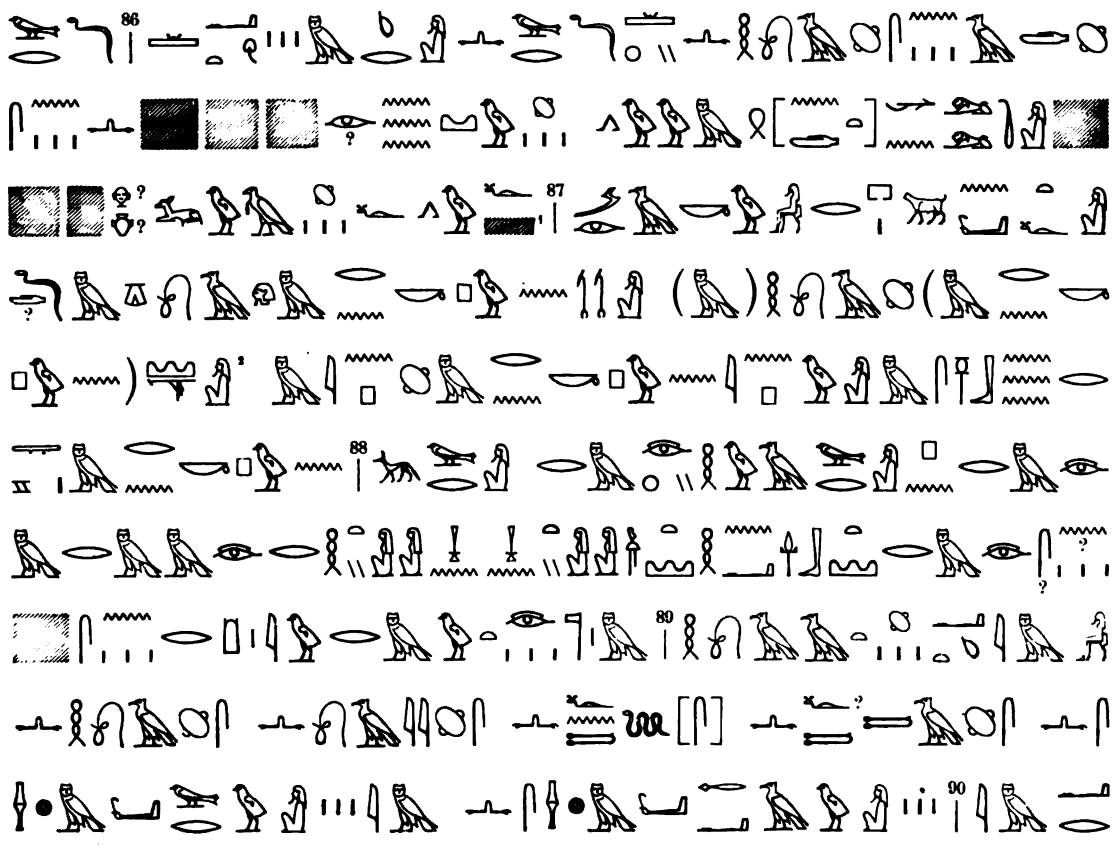

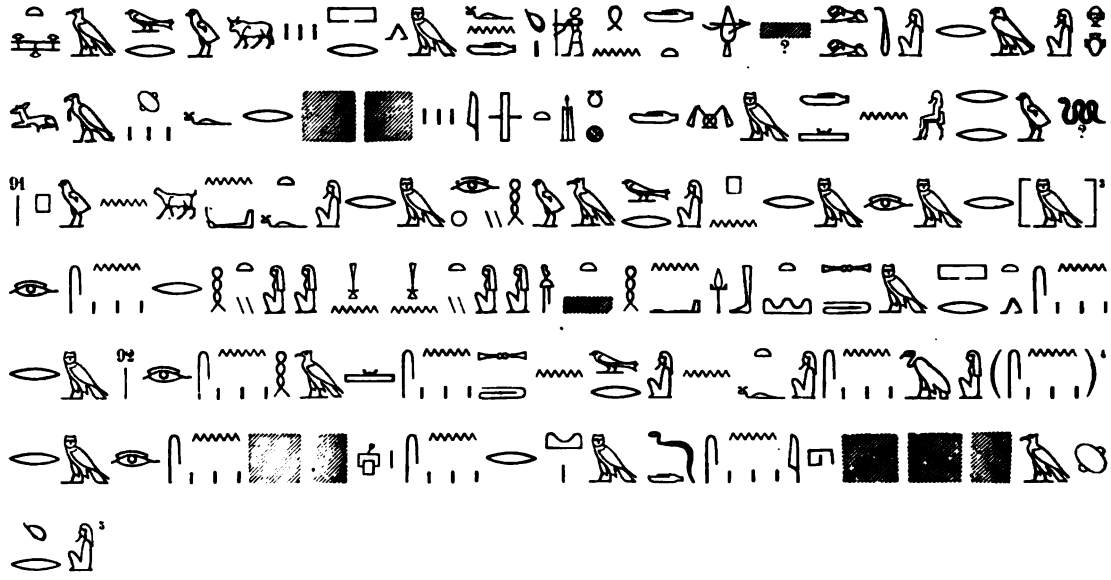

1. Peut-être ne manque-t-il rien dans cette petite lacune.

2. Ce texte est ainsi disposé : .....

3. La lacune ne comporte qu'un seul .

4. Ce texte est ainsi disposé : .....

5. Séparation de chapitre en rouge.

XXVI

Sarcophage de . Berŝeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 4, l. 92-95.

Ce chapitre est distingué du précédent (xxv) par une séparation en rouge. Il le répète en partie. Pour toutes ces phrases donnant des assonances, on comparera *Pépi I*, 476 = *Pépi II*, 1263.

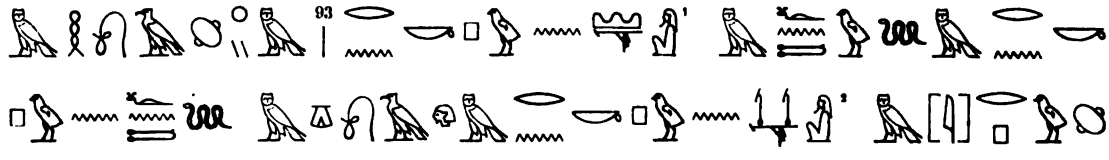

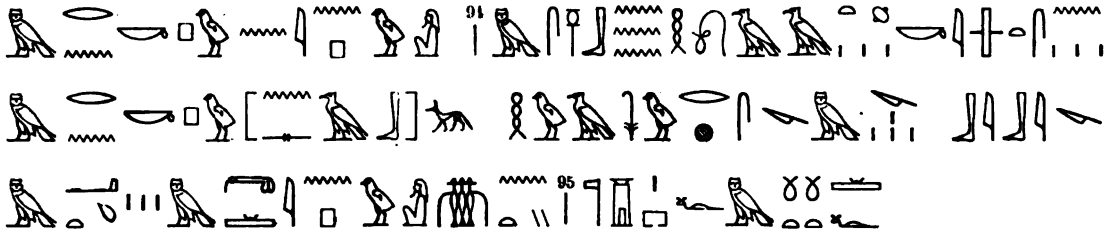

1. La lecture de ce mot est : *Pépi II*, 850 = *Mir*, 331 et 699, ce qui explique l'assonance avec .

2. La lecture de ce mot est : (*Téti*, 293), ce qui explique l'assonance avec .

CASQUE OU PERRUQUE

PAR

FR.-W. VON BISSING

Il est toujours dangereux, en archéologie non moins qu'en philologie pure, d'émettre de nouvelles théories hardies sans respecter les documents sur lesquels se fondaient les explications anciennes données par les maîtres reconnus de la science. M. Borchardt est au nombre des égyptologues qui, avec des connaissances étendues des monuments qu'ils ont vus eux-mêmes et qu'ils ont eu l'occasion d'étudier sur place, conçoivent un suprême dédain pour le travail d'autrui, pour les documents que la chance ne leur a pas jetés dans le chemin. Sa plus nouvelle découverte, que Lepsius[1] aurait tort (et avec lui tous les autres[2]) de regarder la coiffure caractéristique des pharaons du Nouvel Empire comme un casque ou une casquette, un « Kriegshelm », est peut-être ingénieuse : certainement elle est fausse.

Nous ne possédons pas jusqu'ici, autant que je ne sache, l'original d'une de ces coiffures. Nous n'avons que des copies en faïence bleue, couleur ordinaire du « Kriegshelm », qui ne prouvent rien pour la nature de l'objet même[3]. Ses représentations plastiques, c'est-à-dire les statues royales qui portent ce casque, ne semblent pas suffisantes pour élucider la question, puisque M. Borchardt, avec tout le musée du Caire à sa disposition, a pu tomber en erreur[4]. Mais heureusement il y a un moyen plus sûr,

1. LEPSIUS-BEREND, *Les Métaux*, p. 57.

2. M. Borchardt prétend que Wilkinson s'était beaucoup rapproché de la vérité. Voir le passage dans WILKINSON, *Manners and Customs*, édit. BIRCH, II, p. 328; *Popular Account*, II, p. 324 : « a helmet made apparently of woollen stuff with a thick nap, not very unlike the modern Persian cap ». En effet, Wilkinson, comme d'habitude, a très bien saisi la nature de l'objet, qu'il nomme un casque. Mais, alors, à quoi M. Borchardt se réfère-t-il ?

3. Il y a plusieurs perruques en faïence bleue qui autrefois, probablement, faisaient partie de statues, dans nos musées.

4. Je dois dire cependant que, rien qu'en parcourant les galeries du Musée du Caire, l'impossibilité de l'explication de M. Borchardt s'imposait à moi. Il n'y a aucun cas où le casque est traité de la même ma-

ce sont les bas-reliefs peints. M. Borchardt a pris son point de départ d'un relief d'Abydos par Séti Ier, dont il donne d'ailleurs une assez mauvaise reproduction[1]. Or, les plus anciennes représentations du casque se trouvent à l'époque de la XVIIe dynastie, sous Kamose et Amose[2]. Il pourrait y avoir erreur dans le relief d'Abydos. Mais je ne crois pas qu'il faille recourir à cet expédient. On distingue sans trop de mal, sur la gravure de M. Borchardt, un bord très large qui termine le casque par en bas et au-dessus duquel s'échappe l'uræus. Ce bord, dans des représentations coloriées, est peint en jaune[3], c'est-à-dire qu'il est doré ou en or. Je ne crois pas que M. Borchardt pourra me faire voir une perruque égyptienne avec un bord pareil. Mais il y a mieux. Ramsès II, le fils du Séti d'Abydos, est représenté à Ipsamboul coiffé du casque : le bord, ici, porte un ornement gravé, sorte de guirlande. Il est doré tout aussi bien que l'uræus et que ce rebord caractéristique qui se trouve des deux côtés du casque[4]. Le fond du casque est bleu; les petits ronds, cependant, que M. Borchardt explique par des boucles, sont peints en brun-jaune avec un point noir au milieu. De même, sur une autre gravure[5], d'après un monument d'Aménôthès II, le casque est peint en noir, les petits cercles en blanc avec un point central noir. Jamais on n'a vu des chevelures de couleurs multicolores chez les anciens Égyptiens.

Il est impossible de se figurer des perruques de différentes couleurs, munies d'un large bord en or longeant le front et l'oreille, puis descendant jusqu'à la nuque, et de deux rebords saillant à droite et à gauche de la tête[6]; il est difficile d'expliquer quelques détails figurés sur d'autres monuments en acceptant la nouvelle hypothèse. Ramsès VI[7] porte le casque aux bords jaunes et sur ce casque un vautour déploie ses ailes. Voudra-t-on alléguer le diadème de la princesse Khnoumit, trouvé à Dashchour? Le cas est bien différent, car ici l'oiseau n'est nulle part attaché à un bandeau en or, mais il plane librement sur ce que M. Borchardt nomme une perruque. Y voit-on au contraire un casque? Alors le vautour se développerait en relief sur le fond de cuir ou de métal, dont le casque serait fait.

En dernier lieu, je prie le lecteur de se référer à une représentation ptolémaïque où l'on voit un vautour fixé aux côtés du casque[8]. Là aussi l'explication la plus aisée est de se figurer l'oiseau découpé en or et attaché d'une manière quelconque sur le casque.

---

nière que les cheveux sur des statues contemporaines, à moins que casque et cheveux ne soient tous les deux laissés simplement lises.

1. *Zeitschrift für ægyptische Sprache*, XLII, p. 82.
2. *Loc. cit.*, XLI, p. 87; XLII, p. 83.
3. Tombeau des graveurs, *Mission du Caire*, t. V, pl. I, époque d'Aménophis III.
4. Rosellini, *Monumenti Reali*, tav. XVI.
5. *Loc. cit.*, tav. XVII, 6.
6. M. Borchardt nous dit que les cheveux aux tempes et aux oreilles couvrent, en formant bourrelet, le bandeau, car il prend pour un bandeau ce que nous expliquons par le bord du casque. Je regrette que M. Borchardt n'ait pas remarqué que le soi-disant bandeau est cerné par en haut d'un rebord saillant. Or, ce rebord reste partout visible : les cheveux ne couvrent donc nulle part le soi-disant bandeau, mais ce bandeau est plutôt découpé de manière qu'il suive le contour de l'oreille : le bord du casque, large sur le front, se rétrécit sur les côtés. Le contour du casque fait honneur au goût de ceux qui l'ont inventé.
7. Rosellini, *Monumenti Reali*, tav. XVII, 11.
8. *Loc. cit.*, tav. XXIII, 83; cf. XVII, 3.

Mais, nous dit M. Borchardt, c'est par de pareils petits ronds que les anciens Égyptiens représentaient les boucles de cheveux. C'est vrai pour quelques rares exemples de l'époque archaïque et de l'Ancien Empire. M. Borchardt cite les panneaux de Hesi-re et une statue, évidemment de l'Ancien Empire ou du commencement du Moyen Empire[1]. Il aurait dû ajouter au moins la tête la plus ancienne sur laquelle nous voyons un traitement analogue de la coiffure : c'est une petite tête en ivoire, trouvée à Hiéraconpolis et exposée, dès 1898, au musée de Gizéh[2]. M. Quibell remarque à ce sujet : « The wig is large and overhangs the side of the face like a turban. The separate » locks of hair are large 0,01 m. Near the base the wig is incircled by a band 0,61 m. » deep carved as if it also were made of hair but with much smaller locks (0,004 m.). » Nous connaissons par ailleurs de pareilles bandes de cheveux attachées au front[3], et je crois que M. Quibell est dans le vrai. Mais il se pourrait, à la rigueur, qu'il s'agit ici d'une première forme archaïque du casque royal, autrement connue sous le Nouvel Empire seulement. C'est un problème qu'il est bon de signaler, mais que je ne puis résoudre.

M. Borchardt a encore objecté que le soi-disant « Kriegshelm » est porté par Pharaon non seulement quand il s'en allait en guerre, mais aussi quand il portait des offrandes aux dieux, et quand il assistait à des cérémonies, même dans le harem. Curieuse objection! M. Borchardt n'a-t-il jamais, de nos jours, vu le casque porté par des rois, des princes, des officiers en pleine cérémonie? N'a-t-il jamais vu sur des gravures du moyen âge et de la Renaissance des chevaliers porter casques et cuirasses autrement qu'en bataille? Les passages d'Hérodote, que j'ai cités autrefois, prouvent même que les rois d'Égypte portaient un casque quand ils apparaissaient devant les dieux[4].

Donc, jusqu'à preuves plus concluantes du contraire, le « Kriegshelm » restera un casque ou une casquette probablement en cuir[5], orné de petits ronds en métal.

---

1. Le renvoi au *Catalogue général* du Musée du Caire n° 230 est inutile, cette partie du Catalogue pour laquelle M. Borchardt est responsable, n'ayant pas encore paru. Le manuscrit a été rédigé par ordre du gouvernement égyptien, en 1896-1898! Je dois à l'obligeance de M. W. M. Müller une esquisse de cette statue et des renseignements extrêmement précieux. C'est, paraît-il, une statue de prêtresse, en tous les cas de femme; les petits ronds formant boucles sont ajoutés en stuc, les cheveux sont courts par derrière. La statue est exposée actuellement dans la salle Y, vitrine N du premier étage, parmi les statues de l'Ancien Empire.

2. *Catalogue général;* Quibell, *Archaic objects*, 14712. Cf. aussi, pour l'Ancien Empire, Capart, *Recueil de Monuments*, pl. I. J'y ajouterai la tête, trouvée dernièrement à Hiéraconpolis par M. Garstang, d'une statuette en lapis-lazuli (époque archaïque; voir Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. XVIII, 3, statuette de femme).

3. Voir, par exemple, Petrie, *Abydos*, I, pl. IV, *j*. M. Hauser, dans un remarquable travail, a montré dernièrement qu'une pareille coiffure était portée dans l'antiquité grecque sous le nom de τέττιγες et de κρόβυλος (*Oesterreichische Jahreshefte*, IX, p. 75 sqq.).

4. *Ægyptische Zeitschrift*, 1905, p. 84.

5. Sans y attacher trop d'importance, je prie le lecteur de comparer avec les représentations des casques les reliefs dorés du char de Thoutmosis IV (*Catalogue général* du Musée du Caire; *Tomb of Thoutmosis IV*, p. 25-29, 30-31, 32, fig. 10). On y voit ces mêmes ronds sur les vêtements des Asiatiques, sur la cuirasse du roi, sur le morceau de cuir qui protège son bras, sur l'attelage des chevaux. Je ferai remarquer que, dès 1824, Champollion, dans sa première *Lettre au duc de Blacas*, p. 69, avait bien reconnu la nature du « casque royal. »

LA GRANDE STÈLE DE TOUTANKHAMANOU A KARNAK

PAR

GEORGES LEGRAIN

La grande stèle de Toutankhamanou, que nous publions ici, a été trouvée à Karnak, en juillet 1905, dans l'angle nord-est de la Salle hypostyle, près de la porte qui donne accès à l'escalier montant dans le mur nord de cette salle. Elle est en grès rouge dur et sonore. Elle mesure 2m25 de haut, 1m29 de large et 0m38 d'épaisseur moyenne. La face ouvrée fut trouvée contre terre lors de la découverte. La stèle était tombée nord-sud sur un demi-mètre de terre de remblai au-dessus du dallage; son pied posait tout proche de la muraille. Elle est aujourd'hui brisée en trois grands morceaux et quelques fragments. Ce bris doit être attribué à la chute d'un segment de la colonne n° 66 et d'une architrave qui sont tombés au tiers supérieur de la stèle, alors qu'elle était déjà couchée sur le remblai. Elle avait, auparavant, subi d'autres outrages. Alors qu'elle était encore debout, des Coptes ou des Arabes avaient voulu la fendre selon son axe, et onze encoches furent aménagées pour la chasse des coins; mais cette opération ne fut point terminée. Enfin, dès l'antiquité, elle avait été l'objet de remaniements, retouches, etc., que nous étudierons plus tard. Nous ne voulons signaler actuellement que les faits révélés par cette découverte. Les encoches à coins montrent que la stèle était encore debout à l'époque copte ou arabe, et qu'elle ne tomba sur la face qu'assez longtemps après l'abandon de la Salle hypostyle, il faut aussi tenir compte qu'auparavant, un demi-mètre de terre avait pu lentement s'accumuler sur le dallage. La chute ou la dislocation des colonnes de cette partie de la salle, et par suite le bris de la stèle, sont donc assurément postérieurs au trop fameux tremblement de terre de l'an 27 avant Jésus-Christ. Ajoutons encore que les colonnes tombèrent alors, tout comme celles de 1899, dans la direction E. W., en présentant le même phénomène de rotation sur l'axe de la base. Il y eut même faits : la raison doit être la même pour les deux phénomènes que nous rappelons et rapprochons.

REMANIEMENTS ET MARTELAGES ANCIENS

Si nous regardons la stèle à jour frisant, nous constaterons aussitôt que sa face ne présente pas partout son beau poli primitif. Le tableau de droite paraît avoir été refait et, aussi bien derrière le roi de gauche que derrière celui de droite, il y a dénivellement et retouche évidente. Il semble bien qu'on ait gravé là jadis une reine de petite taille, peut-être la fille d'Aménôthès IV, Amononkhnas. C'est ce que laissent penser quelques traits fugitifs et une inscription [illegible], gravée légèrement en colonne derrière le roi de gauche. Il n'est pas impossible non plus, à gauche et à droite, de reconnaître le cartouche [illegible], mais en si piteux état qu'il faut prévoir les signes pour en retrouver quelques vestiges.

Il y eut martelage intentionnel de 20 centimètres de la sixième ligne du texte. Enfin

la partie centrale des douze premières est éraillée, mais je ne crois pas qu'une nouvelle gravure du texte soit certaine en cet endroit. L'auteur de tout ceci paraît être Harmhabi, qui, partout où il trouva les cartouches de Toutankhamanou, y substitua les siens, sans d'ailleurs prendre le soin de changer les trois autres noms royaux de ce souverain, ce qui rendrait la fraude évidente et la restitution certaine, quand bien même quelques traits dans les cartouches ne nous révéleraient pas l'auteur de la stèle et le héros des faits qui y sont rapportés.

Le dessin et la gravure de ce monument sont d'une élégance parfaite. Avec cette stèle, avec les monuments trouvés récemment, l'Amon de Karnak (taillé dans le même grès rouge sonore que la stèle), le Khonsou et les statues de Toutankhamonou lui-même, nous possédons actuellement une incomparable série d'œuvres qui nous montrent ce qu'était l'art thébain aussitôt après les tentatives de Bakhoui et de Khouniatonou et l'aventure de Tell el-Amarna.

TABLEAUX DE LA STÈLE

Deux tableaux symétriques sont gravés dans la partie supérieure de la stèle. Au-dessus d'eux, , Behoudit, au disque gardé par deux uræus, l'un couronné du skhent, l'autre de la mitre blanche, étend ses larges ailes dans le cintre.

A gauche, le roi présente deux bouquets, l'un de lotus aux tiges flexibles, l'autre de papyrus aux hampes rigides, à debout, poussant un vers la narine royale du bout de son sceptre *uas*, et à qui pose sa main gauche sur l'épaule d'Amon.

L'action royale est définie : , et celle des dieux : . Enfin, derrière le roi, par-dessus les titres et la figure de la reine proscrite, on a gravé sans soin .

Le tableau de droite fait pendant à celui de gauche. Mêmes personnages, mêmes textes, mais le roi tend vers le dieu un vase , sans texte explicatif. C'est la seule différence à noter. Nous rappelons que le cartouche d'Harmhabi remplace ici celui de Toutankhamanou.

TEXTE

En dessous de ces tableaux, allant de gauche à droite, est gravé un long texte de trente lignes horizontales. Les lignes ont 5 centimètres de haut, et les hiéroglyphes mesurent 0m038. Nous indiquons dans notre copie la longueur des principales cassures, afin que, grâce à ces indications, quelque égyptologue puisse tenter une restitution complète de ce texte important. Nous indiquerons dans nos notes celles qui nous ont paru assez certaines pour être proposées.

Le fond des hiéroglyphes était peint en ocre jaune. Des traces de bleu clair s'y remarquent aussi.

0,05
0,125
0,21
0,11
0,13
0,13
(?)
0,32
martelage
(sic)
0,02
0,05
0,08
0,10
0,03
0,06

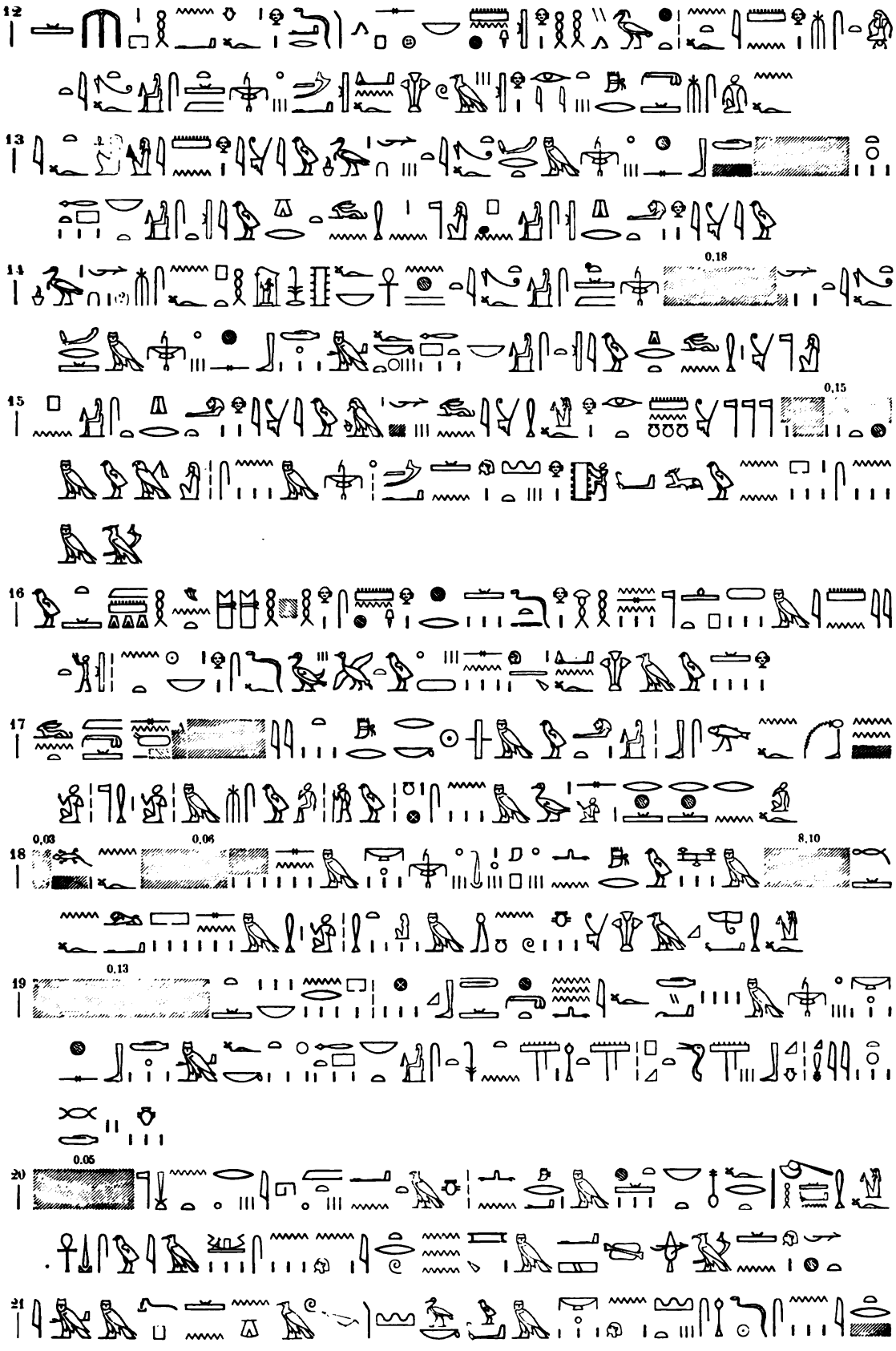
12
13
14
0.18
15
0,15
16
17
18
0,03
0,06
8,10
19
0.13
20
0.05
21

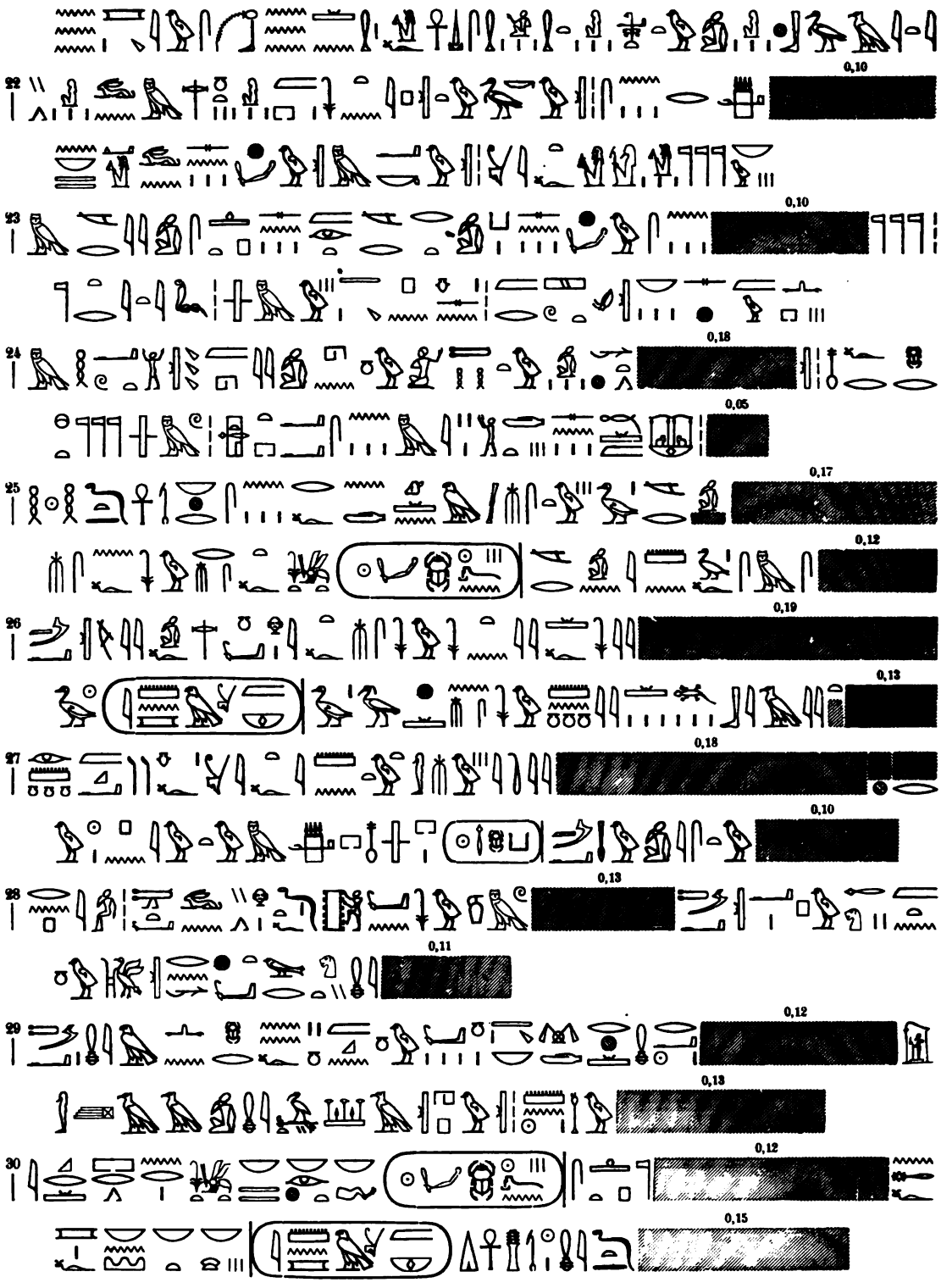

TRADUCTION

¦ L'an ... du mois de Khoiakh et le dix-neuvième jour, sous la Sainteté de l'Horus, le taureau vaillant, image des naissances, maitre du Vautour et de l'Uræus, excellent

[en lois, pacificateur] (1) de la double terre, faucon doré, bourgeon des diadèmes, apaisant les dieux, roi de la Haute et de la Basse Égypte, [*Khopirounibrî*], fils du Soleil [*Toutankhamon hiq on risit*](2), aimé d'Amon-[2] Râ, maître des trônes des deux mondes résidant à Karnak, de Toumou, maître de la double terre et d'Héliopolis, de Râ-Hor-Khouti, de Ptah-ris-anbouf, maître de [Onkhtooui.....] Thoti, maître du verbe des dieux, se levant sur le trône d'Horus des vivants (3) comme son père Râ, chaque jour.

[3] [Dieu] bon, fils d'Amon, formé par Kamaoutf, semence d'élite, œuf sacré, procréé par Amon lui-même. [Voici que ce dieu (4)] l'a construit, l'a fondé, l'a façonné, et que les esprits [4] d'Héliopolis se sont rassemblés lors de sa naissance pour en faire un roi éternel, un Horus stable à jamais, un prince excellent prenant soin des affaires de tous les dieux ses pères.

Il a rendu de la vigueur à ce qui était ruiné parmi les monuments éternels. [5] Il a abattu les hérésies, et la Vérité a traversé la double terre. Il l'a rendue stable (5). Les choses nécessaires (6) étaient dans un état déplorable (7), et le monde comme à son origine lorsque, pour lui, apparut Sa Majesté en roi de la Haute Égypte.

[6] Les biens (8) des dieux étaient [dévastés] depuis Éléphantine (9) [jusqu'à au Delta], leurs [7] sanctuaires allaient à la male heure (10) et les champs à la ruine (11). Les mauvaises herbes (?) y poussaient. Leurs retraits étaient anéantis, et leurs enclos sacrés (12) des chemins de piéton. Le monde [8] était souillé (13); les dieux manquaient; ce monde était placé derrière leurs têtes.

Si l'on envoyait des [messagers?] vers la côte de Phénicie pour élargir les frontières de l'Égypte, ils n'y pouvaient réussir [9] aucunement (14).

Si l'on recourait au dieu pour confier des choses à sa direction, il ne venait point [absolument].

Si l'on invoquait (15) à la déesse, pareillement (16), elle ne venait point, absolument.

Leurs cœurs étaient dégoûtés (17) de leurs [10] créatures; ils détruisaient leurs œuvres.

Or, après, les jours arrivant à ceux-ci (18) apparut [Sa Majesté] sur le trône paternel (19); il gouverna les biens d'Horus. L'Égypte et le désert jusqu'à la Palestine furent sous le lieu de sa face; toute terre faisait des saluts à [11] ses esprits.

Voici que Sa Majesté était dans son palais qui se trouve dans Pa-Aakhopirkarî (20), comme Râ dans le ciel, Sa Majesté gouvernait cette terre..... (21). Que fut Sa Majesté à délibérer [12] en son cœur : à rechercher toute occasion de faire une chose parfaite, à s'inquiéter des affaires de son père Amon, à fondre son emblème auguste en électrum véritable. Il fit plus qu'ils (ses prédécesseurs) n'avaient fait auparavant.

Il créa [13] Amon le père sur treize barres. Son emblème (22) saint était en électrum, en lapis-lazuli, [turquoises], et toutes sortes de pierres précieuses, alors que la Majesté de ce dieu auguste était auparavant sur [14] onze barres (23).

Il fondit Ptahrisanbouf, maître d'Onkhtooui. Son emblème auguste, en électrum, était posé sur onze (?) barres. Son emblème saint était en électrum, lapis-lazuli, turquoises et toutes sortes de pierres précieuses, alors que la Majesté de ce dieu [15] auguste était auparavant sur six (?) barres.

Sa Majesté fut : à faire des monuments dédiés à tous les dieux, à faire leurs images (24) en électrum véritable du tribut des pays, à construire leurs retraits [16] à nouveau en monuments dédiés de durée éternelle, [à] parfaire les choses éternelles, à leur établir des biens waqfs pour les offrandes journalières, à apprivisonner leurs commensaux (25) sur terre.

Il a donné plus qu'il [17] n'existait auparavant..... depuis le temps des ancêtres. Il a nommé (25) des prêtres et des prophètes parmi les enfants des grands de leurs villes, parmi fils d'homme connu, au nom connu. [18] Il a augmenté leurs [biens] en or, argent, bronze, métal fondu, sans limites en ..... Il a rempli leurs dépôts d'esclaves mâles et femelles, et de dépouilles [provenant] du butin de Sa Majesté. [19] [Il a augmenté] toutes choses des biens des dieux, double, triple, quadruple, en électrum, or, lapis-lazuli, turquoises, toutes pierres précieuses, byssus, lin, chanvre, huile, gomme, graisse [20]..... parfums, encens, *ahmit* et *anti* sans parcimonie en ces choses excellentes.

Sa Majesté Vie-Santé-Force a fait charpenter (26) leurs barques (27) sur le fleuve en acacia seyal neuf du pays des Échelles, [21] ..... de choix du pays de Negaou, incrustées en or des tributs : elles illuminent le fleuve.

Sa Majesté Vie-Santé-Force a purifié les esclaves mâles, les esclaves femelles, les joueuses d'instruments, les baladines [22] qui étaient *em nedjtiou* (28) dans la maison du roi. Leurs services avaient été jugés dignes du palais [excellent] du maître des deux mondes. Je donnai qu'ils furent consacrés aux pères-tous-les-dieux, [23] à cause de mon amour; ils furent en joie à cause de mon acte d'amour. Leurs doubles sont protégés (?) ..... les dieux et les déesses qui sont en ce monde; tous leurs cœurs sont en joie. Les sanctuaires [24] se réjouissent, les terres poussent des his! les adorants s'exclament [à la suite de toutes ces choses] excellentes. Les compagnies des dieux existent dans les temples, leurs bras sont en adoration, leurs mains sont pleines de panégyries. [Ils donnent] [25] la pérennité, l'éternité, toute vie et sérénité de par eux à la narine de l'Horus renouvelant les naissances, fils aimé [d'Amon qui] l'a formé lors de sa naissance, le roi de la Haute et de la Basse Égypte, Nibkhopirourî, aimé d'Amon, son fils aîné..... [26] la Vérité est son amour, vengeur de son père qui lui a créé sa royauté, royal..... fils du Soleil Toutankhamanou, fils illustre par sa création de monuments dédiés nombreux et merveilleux..... [27] faisant les monuments dans l'équité de son cœur à son père Amon, image des naissances, grand chef, [prince de Thèbes].

Ce jour-là, étant dans le beau palais qui est dans Pa-Aakhapirkarî, juste de voix, voici que l'on fut..... [28] ..... il a été bâti, [il a été] modelé....., c'est le justicier, le grand deux fois vaillant, en nombre et en victoire, grand deux fois vaillant comme..... [29] justicier comme Horus; son second n'a pas été créé en ce qui est de victoires sur toute la terre. Totalisant le savoir comme Râ, ... comme Ptah, la sagesse comme Thoti, décidant les lois journalières, ordonnant..... [30] parfait, sorti de la bouche, roi de la Haute et de la Basse Égypte, maître de la double terre, maître faisant les choses, maître de la Kopesch, Nibkhopirourî, pacifiant les dieux, [fils du Soleil] issu de son flanc, qui l'aime, seigneur de tout pays, maître des diadèmes, Toutankhamanou, donnant la vie, la stabilité, la sérénité, comme le Soleil, éternellement.

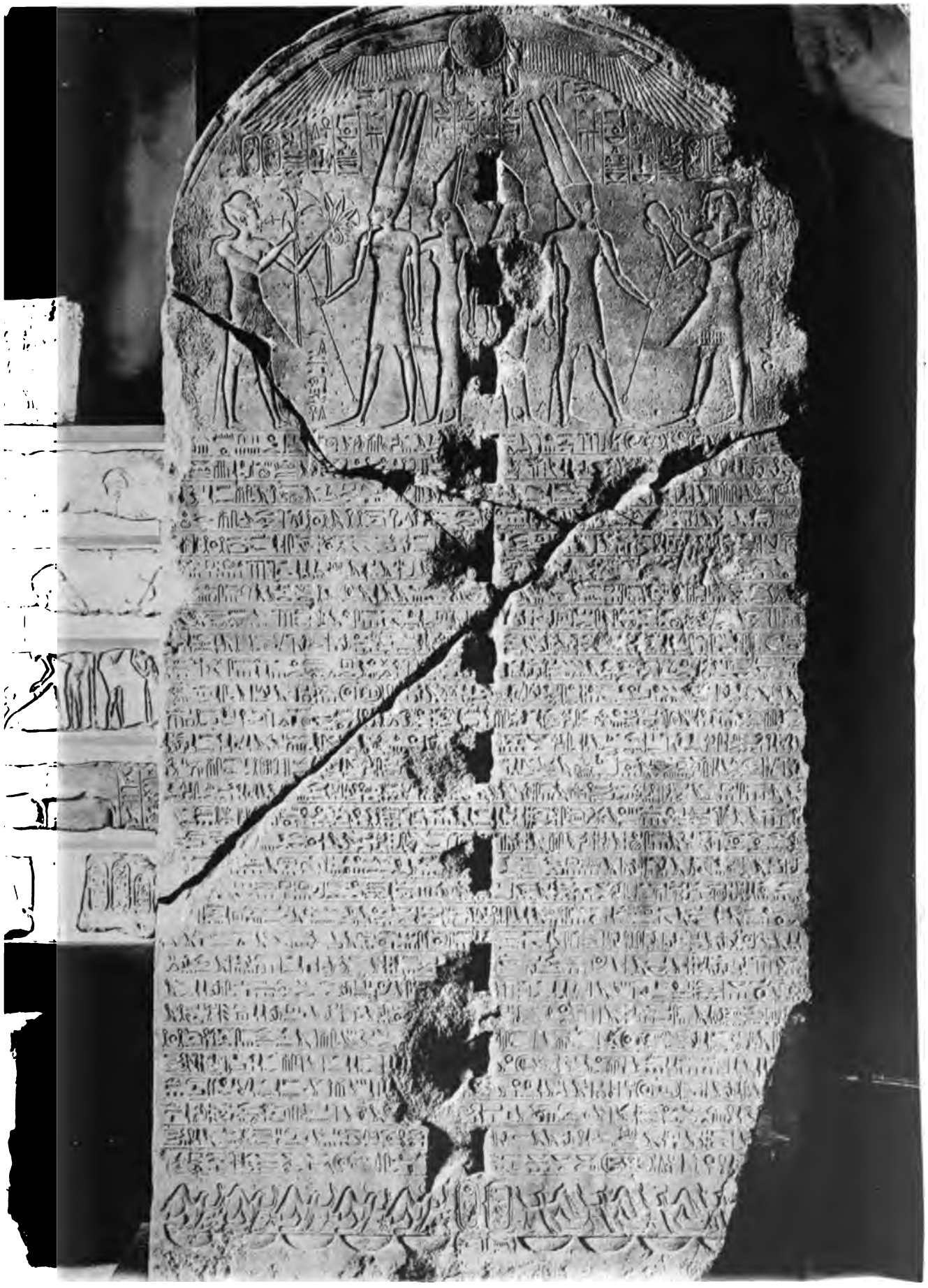

STÈLE DE TOUTANKHAMANOU

NOTES

1. Le nom de vautour et d'uræus était assez long : la cassure mesure 0m,116 de long avec des hiéroglyphes de 0m,038 de hauteur. Je crois qu'il n'est pas impossible de rétablir ce nom et de combler cette lacune, importante au point de vue historique.

En octobre 1901, je trouvai à Karnak un fragment de stèle en grès où, tout d'abord, je lus un nom de vautour et d'uræus qui ressemblait singulièrement à celui d'Aménôthès III[1]. Plus tard j'y lus les cartouches d'Harmhabi et de Maoutnotmit, mais, dans mon rapport[2], je n'oubliai point de constater les nombreux grattages et les surcharges dont ce monument avait eu à souffrir. Je notai aussi que le nom de vautour et d'uræus fourni par le *Livre des Rois* était différent de celui de la stèle de Karnak[3]. En effet, celui-ci est : . Il est facile d'en compléter la fin en comparant ce titre à celui d'Aménôthès III qui est : (variante graphique); les noms royaux, comme on sait, vont par séries de famille, et je crois, après l'avoir dessiné de grandeur naturelle, que la cassure de la stèle nouvelle peut être sûrement restituée en .

Toutankhamanou, le restaurateur du culte d'Amon, le pacificateur des dieux exilés par Khouniatonou, en reprenant les anciennes traditions thébaines, ne pouvait faire mieux que de reprendre aussi, en le modifiant, un des titres que son père Aménôthès III avait portés. Le protocole complet de Toutankhamanou peut être rétabli entièrement de la façon suivante : .

2. J'indique entre crochets les restitutions. Ici je substitue les cartouches originaux de Toutankhamanou à ceux de Harmhabi qui sont en surcharge.

3. .

4. (?).

5. (?)

6. .

7. A l'état de déplorables, .

8. Au début de la ligne 6, restituer . Le mot ⊗, que je traduis par le mot vague « biens », désigne tout à la fois les monuments religieux et les propriétés à eux annexés comme biens waqfs.

9. Je dois la restitution à M. Naville. Le reste du texte devait indiquer la limite nord des ravages d'Aménôthès IV. Vient ensuite un martelage profond, long de 32 centimètres.

10. .

11. « L'aller-vers-l'abandon » existait dans les champs.

12. Cf. Maspero, « Sur le sens des mots Nouit et Haït », *Bibliothèque égyptologique*, t. VIII, p. 366 et 377. Voir la statue naophore du Vatican, où Oudja Horrisnit se plaint à Cambyse des étrangers qui ont envahi l'enclos sacré de Neith et y ont bâti des maisons : « Ordre de Sa Majesté : Chassez tous les étrangers qui sont installés

1. *Annales du Service des Antiquités*, 1901, t. II, p. 265 et sqq. — 2. *Ibid.*, t. IV, p. 9. — 3. *Ibid.*, t. IV, p. 9, note 1.

dans l'enclos sacré de Neith, détruisez toutes leurs demeures, opposez-vous à tous ceux qui sont dans votre enclos sacré. Je les enlèverai eux-mêmes en dehors des murs d'enceinte de votre enclos sacré. »

Voir la description du [ ] et de ses temples dans MALLET, *Le Culte de Neith à Saïs*, p. 33.

13. Je crois qu'au lieu de , traverser, franchir, passer, etc., il faudrait corriger : , péché, impureté, souillure.

14. Voir Stèle de Kouban, l. 20 : .

15. Je ne connais pas ce mot .

16. .

17. .

18. *Orbiney* : .

19. Toutankhamanou était fils d'Aménôthès III.

20. . La *demeure* ou la *ville de Aākhopirkarī*. Cette localité renfermait un (lignes 11 et 27), un beau palais ou Sélamlik où le roi se tient pour trôner. Une stèle de l'an III d'Aï, qu'a publiée M. Daressy (*Recueil*, t. XVI, p. 123), mentionne un qui était situé à Memphis près d'un , non loin du temple de Ptah. Si l'on identifie les deux Pa-Aakhopirkarī, Toutankhamanou aurait eu sa résidence à Memphis, au début de son règne, et c'est de là qu'il médite la restauration du culte amonien. Aï, plus tard, adopte la même résidence.

21. (?).

22. .

23. , variante de , tragstrange, , barre. Le professeur Sethe me signale une variante semblable : = = ⲛⲟⲩϩⲉ = sycomore. Je crois retrouver notre mot sous une forme plus développée encore dans le titre : (Statue 411 de Karnak).

24. .

25. , que je traduis par « commensaux », désigne les dieux associés à Amon à Karnak, c'est-à-dire Ptah, Osiris, Apet, etc., et leur clergé. On pourrait aussi traduire : il approvisionna leurs « tables » sur terre.

26. Le texte porte : , lecture : ou , hache, ou travailler à la hache. Le mot, ici, ne peut signifier hacher, mettre en pièces (LORET, *Manuel de la Langue égyptienne*, p. 166).

27. Les barques des dieux.

28. . Les acceptions du mot sont nombreuses : frotter rudement, mettre en petits morceaux, etc. M. Maspero, que j'ai consulté, verrait dans les *nedjtiou* des « meunières » semblables à celles des roitelets nègres d'aujourd'hui. Le sens, en tout cas, indique des gens de peu, la valetaille du palais.

COMMENTAIRE

Nous ne connaissions, jusqu'à présent, que peu de monuments de Toutankhamanou; MM. Wiedemann et Petrie en ont dressé la liste[1] : elle est fort courte. Ce qui nous reste ici, à Karnak, de blocs perdus dans le second pylône, une dizaine, provient d'un monument de dimensions moyennes, aux murs peu épais, qui dura peu. Ramsès II en employait les matériaux pour construire ses édifices. Harmhabi, auparavant, substitue ses cartouches à ceux de son ancien maître, et bon nombre de monuments que leur beauté nous fait attribuer à celui-ci appartiennent à celui-là. Tels l'Amon, l'Amonit et le Khonsou[2].

Les fragments de bas-reliefs gravés sur un des blocs du second pylône nous montrent le roi chargeant, du haut de son char, tirant de l'arc sur l'ennemi[3]; mais c'est une razzia au Soudan plutôt qu'une guerre. Amon, à la peau bleue, y gagna comme butin des défenses d'éléphant et des peaux de félin[4]. Les peintures du tombeau d'Houï nous racontent tout au long l'expédition et nous apprennent que Toutankhamanou reçut aussi des présents du Routen supérieur, sans dire si ce fut comme dépouilles ou comme tribut.

Fils d'Aménôthès III, gendre de Khouniatonou, il se trouva soudain, sans qu'on en sache encore la raison certaine, appelé à succéder au novateur atonien. Saăakarî avait épousé l'aînée des filles d'Aménôthès IV, après avoir pris les cartouches royaux du vivant même de son beau-père, paraît n'avoir eu qu'un pouvoir éphémère[5].

Nous ne connaissons pas encore de tombe de Toutankhamanou à Tell-el-Amarna; je ne crois pas qu'il en ait eu une et qu'il ait suivi Khouniatonou dans son schisme. Il est plutôt de tendances amoniennes et sitôt qu'il le pourra, il reviendra au culte proscrit par Aménôthès IV. Sa femme, en abjurant, changera son nom d'Onkhsp*aten* en celui d'Onkhsp*amon*, et lui, il fera tout ce qu'il pourra pour pacifier les dieux et les faire revenir dans les temples qu'ils ont abandonnés. C'est pour lui un problème que, naïvement comme un écolier, il cherchera à résoudre en trois points (ligne 12). Il a, auprès de lui, pour le conseiller, le pousser en avant en attendant qu'il prenne sa place, un homme de premier ordre, Harmhabi. C'est lui, l'antiatonien, et non point Toutankhamanou, qui, lui, cherche timidement à mettre la paix entre les deux dieux et continue, au moins quelque temps, la construction du temple d'Atonou pendant qu'il restaure le culte d'Amon[6]. Peut-être plus tard son zèle s'accrut-il pour ce dernier : la date de la stèle de Karnak aurait pu nous renseigner sur ce point : elle nous manque malheureusement. Quoi qu'il en soit, quoi qu'il ait fait, il semble avoir été, lui et sa femme, consi-

1. *Ägyptische Geschichte*, p. 403-404; *A History of Egypt*, t. II, p. 235.
2. La ressemblance entre les statues de Toutankhamanou et celle de Khonsou est frappante. Les oreilles surtout méritent d'être comparées.
3. Prisse d'Avennes, *Monuments égyptiens*, pl. XI, 1.
4. Revers du bloc (inédit).
5. Maspero, *Histoire ancienne*, t. II, p. 334.
6. Maspero, *loc. cit.*, t. II, p. 335.

déré comme un tiède à l'égard d'Amon, et c'est à cette raison, je crois, qu'il faut attribuer le martelage de ses cartouches et de l'image d'Ankhesnamon.

Les statues trouvées récemment dans la cachette de Karnak et le Khonsou nous montrent Toutankhamanou jeune, délicat, presque poitrinaire[1]. C'est un timide, un dégénéré comme l'acrocéphale Khouniatonou, avec lequel s'éteindra bientôt la glorieuse race des Thoutmès et des Aménôthès.

Je crois qu'en substituant plus tard ses cartouches à ceux de Toutankhamanou. Harmhabi ne fit que reprendre un peu de son bien et signer ce qu'il avait fait sous le règne de ce souverain. Nous reviendrons d'ailleurs, sur ce point, dans un autre article.

La grande stèle de Karnak, en nous disant ce que fit Toutankhamanou, indique en même temps ce qu'avait détruit Khouniatonou. Aménôthès IV, en supprimant Amon, avait supprimé son puissant clergé et tenté de reprendre tous les biens qu'il possédait, depuis Éléphantine jusqu'aux bords de la Méditerranée, semble-t-il. Les sanctuaires sont abandonnés, les champs en friche, et quiconque le veut passe à travers les enclos sacrés. Le monde est souillé; les dieux en sont partis en détournant la tête, dégoûtés des hommes et songeant presque à les détruire. Leurs emblèmes d'or enrichis de pierres précieuses ont été fondus, et rien sur terre ne peut recevoir leur émanation. Les images d'Amon n'ont pas été seules détruites, mais encore celles de Ptah et des autres dieux commensaux; et les barques sacrées lamées d'or ne brillent plus sur le fleuve. Il n'y a plus de prêtres, ni de prophètes. Tout est aboli, c'est le chaos. Aussi dieux et déesses ne répondent-ils plus aux prières qu'on leur adresse.

Et, pendant ce temps, il y a dans un palais royal une troupe d'esclaves, de joueuses d'instruments et de baladines vivant dans l'impureté, gens de peu, ne valant guère, valetaille qui garde la maison du maître en attendant qu'il revienne de Khouïtatonou (lignes 21-22).

Tel est, ce me semble, le tableau que nous décrit la stèle. Il me paraît peut-être un peu poussé au noir pour le bien de la cause amonienne. Mais, cependant, parcourez Thèbes, ses temples et ses tombeaux, et vous conviendrez qu'il fallut un singulier et patient fanatisme pour proscrire le nom et l'image d'Amon et de ses parèdres avec un soin aussi scrupuleux. Le moindre mur, la moindre stèle n'y échappa pas.

Si Khouniatonou fut un parfait iconoclaste, il faut convenir que les Amoniens n'abusèrent pas des représailles. On démolit bien le temple d'Atonou, mais cela, sans mutiler ses bas-reliefs où passent les longs bras du disque solaire. Ses deux cartouches, non plus ceux de Khouniatonou et de Nofrititi, ne sont même pas effleurés. Harmhabi et Ramsès II ont besoin de matériaux et emploient ceux-ci tout comme ils en emploieraient d'autres.

Bien plus, des monuments lui ayant appartenu demeureront dans le temple et seront jetés plusieurs siècles après dans la favissa de Karnak pêle-mêle avec des statues de la XIIe dynastie et de l'époque grecque. Nous y retrouverons même la bague d'or de Nofrititi! Ce sont là des faits qu'il convient de noter. La seule injure qu'on adresse

1. Maspero, *La Statue de Khonsou*, dans les *Annales du Service des Antiquités*, t. III, p. 181.

à la mémoire d'Aménôthès est celle de « vaincu de Khouïtatonou[1] ». Les mutilations de son nom sont rares : peut-être en faut-il voir une à la ligne 5 de notre stèle.

Tout l'effort de Toutankhamanou tend à réparer les dégâts causés par le schisme et à remettre les choses en place, mieux qu'elles n'étaient auparavant, ainsi qu'ont accoutumé de le dire et parfois de le faire, les Pharaons.

Le texte précise ses dépenses et ses bienfaits, et nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer le lecteur : nous y trouvons aussi d'autres faits qu'il nous indique en passant et qu'il convient de noter. C'est ainsi que nous voyons le roi nommer les prêtres et les prophètes qu'il recrute parmi les fils de notables. M. Baillet[2] nous avait déjà montré que « c'était le roi qui, sous la dix-neuvième dynastie tout au moins, choisissait le grand prêtre d'Amon », et il ajoutait : « et je ne vois pas de raisons de penser qu'il ne nommait pas aux autres grades ». Notre texte vient confirmer cette idée, de façon certaine. Le roi nomme non seulement les prophètes, mais encore les moindres purificateurs. Tout ce clergé est jeune, improvisé tout d'un coup, comme si l'ancien avait totalement disparu, dans une révolution religieuse semblable à celles que nous signale la Bible. Il y a là un point curieux qui sera peut-être éclairci un jour par de nouvelles découvertes.

Et ce nouveau clergé est enrichi, et ses dépôts sont remplis d'esclaves mâles et femelles et des dépouilles du butin de Sa Majesté. Il serait curieux de savoir sur qui fut fait ce butin, sur les Soudanais, sur les Routens du Nord, ou bien sur les Atoniens et Khouniatonou, le vaincu, le , renversé de Tell-el-Amarna. Car, enfin, il semble bien qu'il y ait eu lutte entre les deux partis, puisque nous voyons Toutankhamanou disposer du sort de la valetaille du palais royal. Tous ces gens sont à lui, c'est sa part de conquête, semble-t-il, d'après la stèle. Il purifie esclaves, musiciens et histrions, et les consacre aux dieux qui se réjouissent fort de sa magnanimité.

C'est un concert de louanges, ensuite, qui ne prendra fin qu'au bout de la stèle, et dont nous n'avons que faire, quant à nous.

On le voit, si la grande stèle de Toutankhamanou nous donne de précieux renseignements, elle nous pose aussi de nouvelles énigmes à résoudre. Souhaitons qu'un nouveau document encore inattendu vienne bientôt nous aider à la résoudre.

J'aurais pu, longtemps encore, commenter le texte si curieux que nous a rendu la Salle hypostyle de Karnak. J'ai préféré ne pas faire attendre plus longtemps sa publication, laissant à mes savants collègues le soin de le commenter à leur tour et aussi la tâche de corriger les erreurs qui ont pu se glisser dans mon travail[3].

8 avril 1906.

1. Moret, *La grande Inscription de Mes à Saqqarah.*
2. *De l'élection et de la durée des fonctions du grand prêtre d'Ammon à Thèbes*, dans la *Revue archéologique.*
3. Voir mon article *Thèbes et le schisme de Khouniatonou*, paru dans le *Bessarione*, 1906.

UNE BRANCHE DE SHESHONQIDES EN DÉCADENCE

PAR

GEORGES LEGRAIN

Le Musée du Caire a acquis, en 1905, le monument qui fait l'objet de cette étude.

C'est un fragment de bloc parallélipipède en grès siliceux du Gebel Akhmar, mesurant 0m32 de haut, 0m49 de longueur actuelle, 0m21 d'épaisseur. Son origine paraît être memphite. La face antérieure est creusée d'une niche rectangulaire dans laquelle sont figurés six personnages debout. Ce sont, en commençant par la gauche : 1° un homme enroulé dans un manteau dont il tient un angle dans la main droite; la gauche est posée à plat sur la poitrine; 2° une femme debout, les bras tombants; 3° un homme semblable au n° 1; 4° une femme comme le n° 2; 5° un homme vêtu d'un long jupon : 6° une femme comme les précédentes. La série qui continuait peut-être encore est arrêtée là par la brisure.

Inscriptions. A. Ligne couvrant le fronton et le montant gauche de la niche :

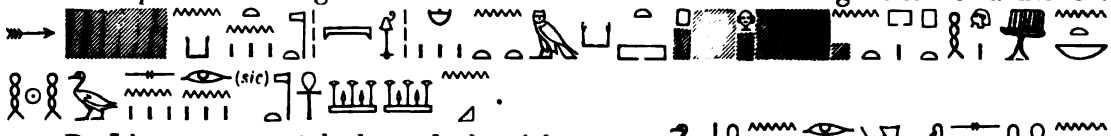

B. Ligne couvrant la base de la niche :

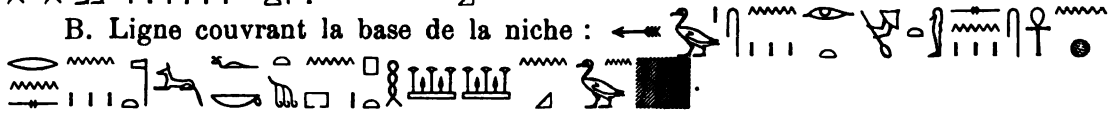

La partie supérieure du bloc est couverte actuellement par vingt lignes verticales de texte divisées en six compartiments :

C. Premier compartiment, cinq lignes :

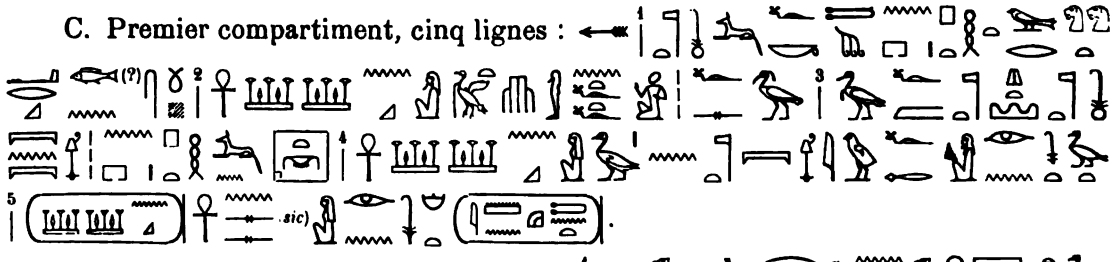

D. Second compartiment, trois lignes :

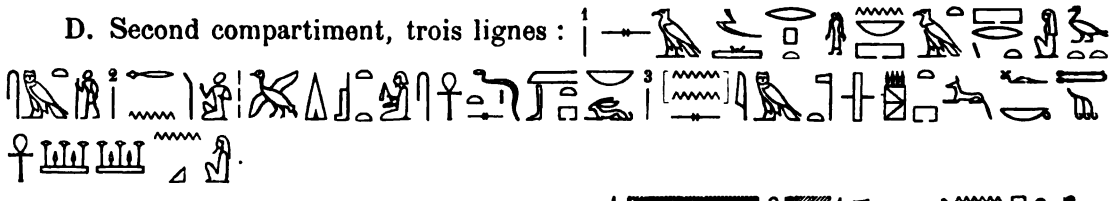

E. Troisième compartiment, huit lignes :

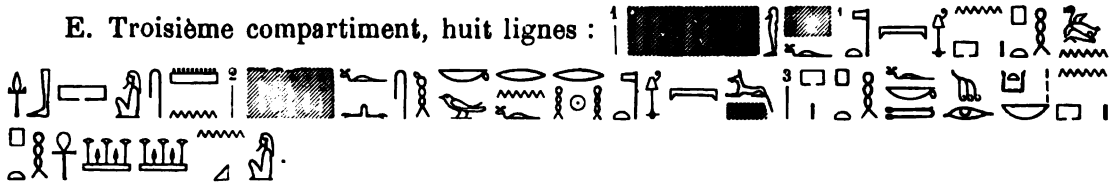

1. Le texte G indique la restitution très probable : 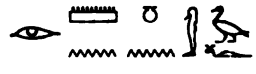 .

F. Quatrième compartiment, trois lignes : .

G. Cinquième compartiment, trois lignes : .

H. Sixième compartiment : (sic) . Le reste manque.

La dédicace du monument nous montre quel en était l'usage : Ankhsheshonq l'a dédié (A) : « à vos doubles, pères divins et chefs ouvriers, et femmes qui êtes dans ce » retrait de doubles ..... du temple de Ptah sur la table d'offrandes du maître » éternel. Leur fils (pour) les a faits, le père divin *Ankhsheshonq* (B). Leur » fils a fait leurs images et fait revivre leurs noms, le père divin, l'initié, le » tonsuré ( ) de la chapelle de Ptah, *Ankhsheshonq,* fils de ..... »

La cassure est fâcheuse en cet endroit, car nous saurions sans elle si cet Ankhsheshonq est le même que celui du cinquième compartiment (texte G). D'ailleurs la généalogie que nous établirons plus loin ne souffre aucunement de cette lacune : je crois bien, du reste, que cet Ankhsheshonq doit être un Ankhsheshonq III.

Les textes gravés sur le toit du retrait vont tour à tour nous donner le nom et les titres des personnages qui y sont représentés :

C. Le premier homme à gauche qui s'enroule dans son manteau est l'ancêtre de la famille : « Le père divin, l'angulaire[1], l'initié, le tonsuré de la chapelle de Ptah-le- » grand-deux-fois-vaillant, l'enveloppé-sous-son-maillot, *Ankhsheshonq,* a fait l'image » de son ancêtre (que soit glorifiée son âme dans l'autre monde), le divin père, le chef » en chef des « ouvriers » de la chapelle de Ptah, l'initié du temple de Noubit, *An-* » *khsheshonq* (Ier), fils du divin père, chef des ouvriers *Aoufaâ,* fait par la fille royale » *Sheshonq Ankhnasen,* faite par l'épouse royale *Tentamenap.* »

Nous verrons plus loin, ainsi que pour les autres textes, les indications historiques qu'on peut tirer de ce passage.

D. La femme qui vient ensuite et dont Ankhsheshonq fut très vraisemblablement l'époux est ainsi mentionnée : « Que soit renouvelée l'image de la

1. Pour ce titre, voir MASPERO, *Le tombeau de Montouhikhopshouf*, dans les *Mémoires publiés par les membres de la Mission française du Caire*, t. V, p. 440, fig. 3 et note 1.

» dame de la maison, *Tapirit,* fille du grand cheikh des *Ma* | *Petisis,* et que vive » son essence en quelque lieu qu'elle se trouve. Le père divin (qui entre) dans le palais, » le tonsuré *Ankhsheshonq.* »

E. Le commencement du texte relatif à l'homme qui vient ensuite est mutilé : celui-ci est « le chef ouvrier de la chapelle de Ptah, *Djaenab* : que soit stable (son » image?) et que son nom ne soit jamais anéanti : le père divin, chef ouvrier, initié, » ..... tonsuré, faisant tous les travaux de la chapelle de Ptah. »

F. Vient ensuite une femme : « Que vive le nom de sa femme, que soient créés » ses membres et soit sa jeunesse éternelle, *Nsimeriptah,* fille du prophète de Ptah, » initié de la « grande place » *Aānptah.* Le père divin, chef ouvrier *Ankhsheshonq.* »

G. Pour l'homme qui vient après Nsimeriptah : « Soit fait mention de l'image de » son fils, le divin père, initié, tonsuré, chef d'ouvriers, *Ankhsheshonq* (II). Son » image est bonne comme les ancêtres. Il lui a été donné des gâteaux d'offrandes dans » le temple de Ptah. Le père divin, l'angulaire *Ankhsheshonq.* »

H. Le texte concernant la femme placée à côté d'Ankhsheshonq II est mutilé vers la fin et comme le texte F se pique de galanterie : « Qu'embellissent les membres de sa » femme, *Nakhtbastiteroou,* fille du portier de Ptah *Pakhal,* la féale de son époux...., » en tout lieu qu'il soit. Le père divin *Ankhsheshonq.* » Ainsi chaque ancêtre reçoit à tour de rôle un petit compliment que signe chaque fois son auteur.

L'établissement de la généalogie de cette famille de Sheshonqides m'a longtemps inspiré quelques scrupules que je crois devoir exposer ici. Le texte ne dit pas que Tapirit fut la femme de Ankhsheshonq Ier, mais la place qu'elle occupe entre celui-ci et Djaenab autorise à le croire. De même, ce qui nous reste du texte E ne dit pas que Djaenab fut le fils d'Ankhsheshonq Ier et de Tapirit, et je ne connais pas encore d'autre monument qui nous l'indique. Cependant la restitution du texte que je propose dans la note 1, page 174, est très probable.

Si nous admettons cette hypothèse, si nous admettons que Tapirit fut la femme d'Ankhsheshonq Ier et que Djaenab fut leur fils, nous pourrons alors dresser la généalogie suivante :

GROUPE DE

Provenance. — *Memphis* (?). Achat. — Musée du Caire.
Époque. — XXIIe-XXVIe dynasties.

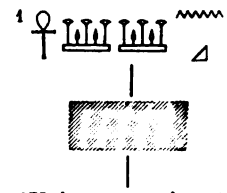

(Voir page suivante)

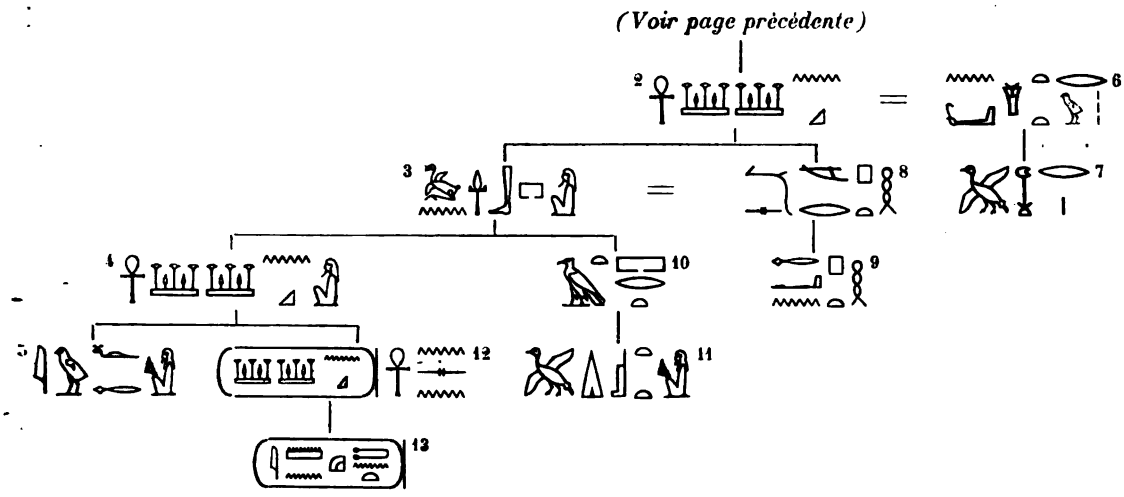

1		
2		
3		
4		
5		
7		
9		
10		
11		
12		
13		

Bibliographie. — Inédit.

Cette généalogie, que, pour ma part, je crois très probablement établie une fois pour toutes, est intéressante à plus d'un point.

Nous y trouvons (n° 12) la mention de la reine *Tentamenapit*, que M. F. Petrie nous avait fait connaître le premier et indiquée comme l'épouse de Sheshonq III (*A History of Egypt*, III, p. 257).

Le n° 10, le grand cheikh des Maou, Petisis, nous est, lui, connu depuis de longues années, car c'est, je crois, le même que le de la stèle 1898 du Sérapéum, de l'an XXVIII de Sheshonq III, et, semble-t-il bien, que le qui, en l'an II de Pimaï, fit les funérailles de l'Apis intronisé 26 ans auparavant, l'an XXVIII de Sheshonq III (stèle du Sérapéum, MARIETTE, III, 26; LIEBLEIN, n° 1012). Nous le retrouvons encore dans la généalogie 1013 de M. Lieblein, — Louvre, stèle d'Apis.

Ces stèles nous fournissent les généalogies suivantes, d'ailleurs déjà connues, mais que, pour la commodité du lecteur, nous remettons sous ses yeux :

STÈLE DE L'AN XXVIII DE SHESHONQ III

Provenance. — Sérapéum, n° 1898.

Époque. — Mort de l'Apis III, l'an XXVIII de

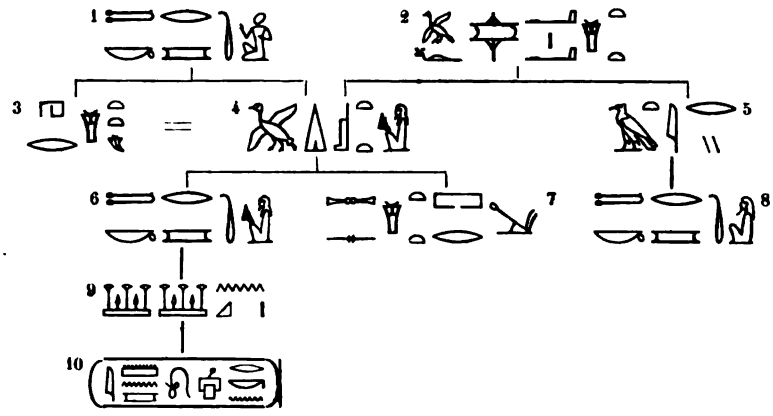

1		
2		
4		
6		

9		
10		OSORKON II

Bibliographie. — MARIETTE, *Renseignements sur les soixante-quatre Apis.*
LIEBLEIN, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques,* n° 1011.
CHASSINAT, *Textes provenant du Sérapéum de Memphis,* n° XXXVIII.

Remarque. — Mariette faisait un seul personnage des n°s 6 et 8. Taari (n° 5) serait ainsi sœur et épouse de Petisis.

STÈLE DE L'AN II DE PIMAÏ

Provenance. — Sérapéum de Memphis, S. 1904.

Époque. — 1er Mékhir, an II de Pimaï, enterrement de l'Apis IV, né l'an XXVIII de Sheshonq III et intronisé alors par Petisis qui, ici, préside la cérémonie. Il est suivi de deux individus, dont l'un est nommé .

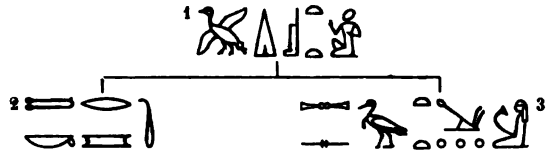

1		
2		
3		

Bibliographie. — MARIETTE, *Renseignements sur les soixante-quatre Apis.*
LIEBLEIN, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques,* n° 1012.
CHASSINAT, *Textes provenant du Sérapéum de Memphis,* n° XXXIX.

STÈLE DE L'AN *x* DE PIMAÏ

Provenance. — Sérapéum.

Époque. — .

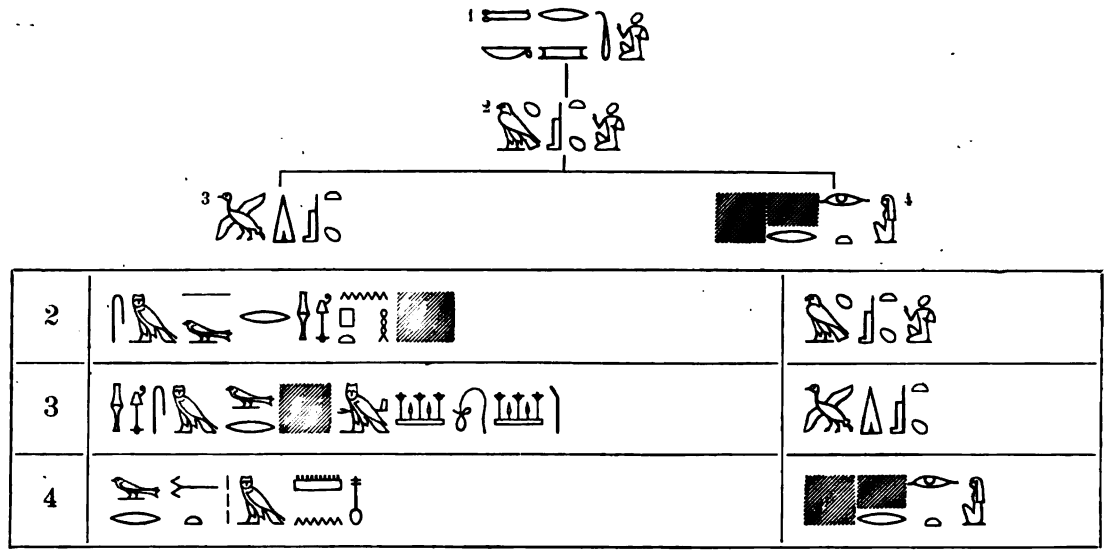

Bibliographie. — LIEBLEIN, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*, n° 1013.

Remarque. — Cet Horsiési est le même que celui qui suit Petisis dans le tableau de la stèle de l'an II de Pimaï.

Le groupe d'Ankhsheshonq, grâce à ces trois stèles, serait donc à adjoindre à la série généalogique fournie par les stèles du Sérapéum, et Tapirit aurait vécu, comme ses frères, sous le règne de Sheshonq III. Tapirit mariée à Ankhsheshonq Ier, nous aurions, en réunissant les quatre généalogies, le tableau de cette famille princière :

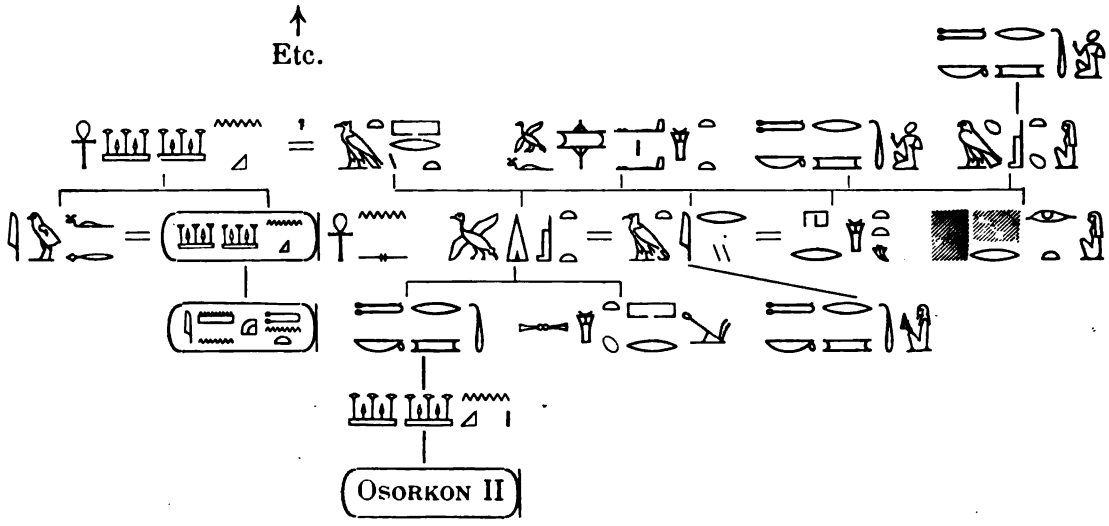

vers l'an XXVIII de Sheshonq III, d'après la date de la stèle qui en a fourni la partie de droite. Il met la reine Tentamenapit à sa place généalogique et montre bien que c'est d'un successeur d'Osorkon II qu'elle fut la femme, et c'est plutôt Sheshonq II que Sheshonq III, que je désignerais comme M. Petrie, car la petite-fille de Tentamenapit, *Tapirit* vivait en l'an XXVIII de Sheshonq III. Ce point reste douteux.

Le socle de la collection F. Petrie nous indique que Tentamenapit épousa un Sheshonq : le nom de sa fille le prouve encore[1]. Ceci confirme cela. Le monument du Caire, de plus, nous fait connaître une princesse *Sheshonqankhnasen* ou *Ankhnasensheshonq* que nous ne connaissions pas encore.

Et si, maintenant, nous regardons quels étaient les titres du gendre de Sheshonq III, du mari d'Ankhnasensheshonq, nous constaterons qu'ils sont bien modestes. Aoufaa fait partie du bas clergé memphite et n'est que , père divin et chef d'ouvriers.

C'est peu, trop peu pour un gendre royal, et ceci semble bien indiquer pour Sheshonq III une infortune, une déchéance que d'autres monuments nous avaient déjà laissé entrevoir. Sheshonq III ne possède plus la Thébaïde qu'Osorkon III garde quelque temps encore avant que Kashta l'Éthiopien n'arrive, et, en épousant Shapenap, fille d'Osorkon III, ou en lui faisant adopter Améniritis, hérite des droits de celle-ci sur la Thébaïde[2].

Peut-être la reconquit-il pendant quelque temps, en l'an XXXIX de son règne et rétablit-il Osorkon comme grand prêtre[3]. Tout ceci est bien incertain, embrouillé : ce qui paraît établi par les monuments, c'est que le déclin du règne de Sheshonq III et les règnes de Pimaï et de Sheshonq IV se passent à Memphis, où les grands prêtres de Ptah, leurs parents, leur rendent les honneurs souverains, au moins quand il faut mentionner un fait important comme la mort d'un Apis. Ils sont du parti bubastite et dissidents de celui des maîtres du Saïd, et peut-être rien de plus.

C'était d'ailleurs une curieuse famille que celle des grands prêtres de Ptah. M. Daressy a écrit jadis[4] : « Les chefs de Mâ se sont emparés du trône, grâce à » une alliance avec le sacerdoce de Memphis : si les rois de Tanis et les pontifes » d'Amon ont dû céder le pouvoir à la famille bubastite, c'est grâce à l'appui moral » qu'ont prêté les prêtres memphites à ces personnages déjà maîtres de l'armée ou » tout au moins des troupes les plus solides que possédât alors l'Égypte. » Ceci alla bien tant que les Bubastites ne se sentirent pas assez forts pour dépouiller la lignée sacerdotale memphite du titre qu'ils convoitaient eux-mêmes. Lors des débuts de Sheshonq Ier, la famille de Shedsunofir-Toumou possédait le pontificat suprême de Ptah depuis cinq générations antérieures[5]. Après lui se succèdent encore Sheshonq, Osorkon, Takelot, dont les noms, comme l'a déjà fait remarquer M. Daressy, sont pareils à celui du souverain régnant lors de leur naissance. Soudain, leur descendant Osorkon n'est plus que divin père et « angulaire » , et la déchéance de la

1. Celui de la fille de Psamétique II. est construit sur le même modèle, mais si Ankhnasensheshonq put recevoir le sien dès sa naissance, Ankhnasnofritabri ne put prendre le sien qu'après que son père Psamétique II eut reçu l'investiture royale et pris son second cartouche . Or, Ankhnasnofiribri ayant été envoyée à Thèbes la première année du règne de son père, ce n'est donc que quelque temps avant son voyage qu'elle put le recevoir. Je ne connais pas le nom qu'elle portait auparavant. Il se trouve peut-être sur le naos de Nofirabri-neferi du Musée du Caire (*Recueil de Travaux*, t. XVI, p. 46).

2. Legrain, *Nouveaux Renseignements sur les dernières découvertes faites à Karnak* (*Recueil de Travaux*, t. XXVIII, p. 156).

3. Inscription n° 22 du quai de Karnak (*Z. Ä.*, 1896, p. 113).

4. Daressy, *Inscriptions inédites de la XXIIe dynastie* (*Recueil de Travaux*, t. XVIII, p. 48-49.

5. Lieblein, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*, nos 1027 et 2269.

famille se continue au profit de Takelot, fils de Sheshonq, petit-fils d'Osorkon II, qui nous apparaît soudain et comme grand pontife memphite et comme grand cheikh des Mashaoushou. Son fils Petisis jouit du même pouvoir jusqu'au moment où, sous Pimaï, il transmet le grand pontificat de Ptah à son fils Horsiési[1].

Petisis n'avait pas eu moins de quatre femmes; je ne sais si c'est de l'une de ces quatre ou d'une autre encore qu'il eut Tapirit qui, sur le monument du Caire, est la seule des femmes qui possède un titre, tout modeste qu'il soit, celui de « dame ». Il semble bien que Tapirit épousa le petit-fils de Sheshonq III Ankhsheshonq. Ce mariage n'avança pas beaucoup les affaires de ce rejeton de roi en exil, et ses titres sacerdotaux sont médiocres. Et si nous suivons les étapes de cette race en décadence, nous verrons que Djaenab n'épousera que la fille d'un simple prophète de Ptah. Le cinquième descendant de Sheshonq III a des prétentions encore moins grandes; il épousera la fille de Pakhal qui, lui, était tout simplement boab ou portier de Ptah.

Le moment du Caire, on le voit, nous fait assister à la décadence singulière qui, tout d'un coup, semble frapper les dynasties bubastite et tanite (XXIIe-XXIIIe dynasties).

Nous sommes en pleine oligarchie, en pleine confusion, et l'on comprend mieux, chaque jour, en étudiant toutes ces archives, combien il fut facile alors à Kashta, à Piankhi, à Assourbanipal, à Assarhaddon et aux Saïtes de s'emparer tour à tour de l'Égypte.

Peu à peu, cependant, avec les Saïtes, la prospérité revient, et Ankhsheshonq III tourne galamment des compliments à ses ancêtres dont, comme tout bon Égyptien pharaonique, il aime à se vanter, mais, si vous examinez la technique du monument et le costume de ces ancêtres de la XXIIe dynastie, vous serez, comme je l'ai été, assez étonnés de les voir habillés à la mode du Moyen Empire, et vous penserez peut-être, (comme malgré moi je le pense encore), que le dernier des Sheshonqides connu utilisa, pour glorifier ses ancêtres, un monument d'occasion de la XIIe dynastie.

Karnak, juin 1906.

ERRATUM

DANS *La Colonne du temple élamite de Chouchinak*

Page 110, lignes 15 et 17. — Au lieu de $296^{mm},2285 = 3/8$ de $771^{mm},428$, lire : $96/250 = 384/1000$ de $771^{mm},428$.

1. Ces généalogies sont fournies plus haut.

LESEFRÜCHTE

VON

FR.-W. VON BISSING

1. *Der Name des priesterlichen Kleidungsstücks, « Annales du Service », IV, S. 46-47 und Tafel.* — SCHIAPARELLI, *Il Libro dei Funerali,* S. 30, sagt von dem in diesen Texten häufig erwähnten [illegible], [illegible], col vocabolo *qnj* gli Egiziani indicavano un paramento di forma speciale, che si allaciava sulle spalle e che scendeva sul petto e sul dosso del sacerdote che lo portava. Seine ungefähre Form geht aus der Vignette, Taf. 53, a hervor, wonach es ein nicht sehr grosses, durchbrochenes Stück gewesen ist, das die Arme und Schultern frei liess und sich nach unten verjüngte. Auf den Schultern scheint es genestelt gewesen zu sein. Nach Taf. 55 legt der Priester es ab, wenn er das Pantherfell umthut. Ein Sack, wie BRUGSCH, *Wb. Suppl.,* 1253, meinte, ist dies Kleidungsstück schwerlich, wohl aber ein Lederbäffchen wie zwei sich aus Moiḥeripri's Besitz in Theben gefunden haben.

Übrigens sei hier darauf hingewiesen, dass dies priesterliche Kleidungsstück öfters auf uns gekommen ist, als man denkt : ausser den Exemplaren in Boston und Kairo (darunter ein seit langer Zeit im Museum befindliches) kenne ich ein schön erhaltenes in Frankfurt a. M. aus Akhmim, ein anderes an dem die behaarten Füsse noch erhalten sind, in Florenz. Es ist ein Gazellenfell.

2. *Gewänder mit eingewebten Figuren.* — Als ich in BRUCKMANNS *Ägyptischen Denkmälern* die Tracht der Takuschit besprach, ist mir eine Stelle im Petubastisroman entgangen, die auf die Vorbilder der Gewänder, wie sie Takuschit trägt, ein Licht wirft. Es heisst da in der Übersetzung MASPEROS in den *Contes égyptiens,* III, S. 216 : « Pimoui saisit de sa main une chemise faite de byssus multicolore, et sur le devant de laquelle étaient brodées des figures en argent, tandis que douze palmes d'argent et d'or décoraient le dos. » Jedem Leser werden Statuen wie die der Karomama, der Takuschit einfallen, die mit Silber und Gold eingelegte Figuren auf dem enganliegenden Gewand zeigen. Es wird kein Zufall sein, dass die meisten dieser Bronzestatuetten eben der Zeit angehören, in der der Petubastisroman spielt.

Und doch war der Brauch Figurenreiche Gewänder zu tragen älter : im Grab Thutmosis III, Amenophis II und in dem Thutmosis IV haben sich Leinwandstoffe mit bunten, eingewebten Figuren gefunden (DARESSY, *Fouilles de la Vallée des Rois,* 24987-88; DAVIS, *Tomb of Thotmes IV,* S. 143 f.). Es war also nur die Fortsetzung altägyptischen Brauchs, wenn es bei Plinius, *Nat. Hist.,* VIII, 48, 74, im Gegensatz zu den Babyloniern, die mit Figuren gestickte Gewänder tragen (colores diversos picturæ intexere Babylon maxime celebravit et nomen imposuit), von der Ägyptern heisst « plurimis vero liciis texere quæ polymita appellant Alexandria instituit ». Auch in der Stelle des Petubastisromans möchte ich eher an eingewebte, als an aufgestickte Figuren (etwa nach Art der « koptischen » Gewänder) denken.

3. . — In meiner *Statistischen Tafel von Karnak,* S. 9, habe ich darauf hingewiesen, dass aus grammatischen Gründen wie nach zwei Stellen des « Hermapion » es sich empföhle passivisch zu fassen, « dem Leben gegeben ist ». Später hat dann SETHE, *Verbum,* II, S. 324, die gleiche Deutung ausgesprochen. Ich halte sie auch heute noch für richtig, schon weil « Hermapion », wie die Alexandriner überhaupt eine viel gründlichere Kenntnis der Hieroglyphen besassen, als wir im allgemeinen zugeben wollen. Allein die Inschrift einer sogenannten Neujahrsflasche[1], die soeben bei PETRIE, *Hyksos and Israelite cities,* Taf. XXI, 3, veröffentlicht wurde, könnte scheinen eine andere Auffassung, als Optativ, zu empfehlen (PETRIE, a. a. O., S. 19). Und doch ist dem kaum so : auf der einen Seite steht nämlich : und auf der andern : . steht nun, wie Cairo 3746, 3766, deutlich zeigen für Scheitel = Anfang, *Upt-rmpt* ist ein fester Ausdruck für « Neujahr ». Mag er nun wirklich in diesem Fall durch des Adjectiv « schön » getrennt sein, oder hinter zu lesen sein, auf jeden Fall ist ein Verbum wie « gebe, verleihe » zu ergänzen, also « Thot gebe ein schönes Neujahr ihrem (der Flasche) Besitzer ». Entsprechend muss man nun wohl übertragen : « Horus gebe schön das mit Leben beschenkt sein ihrem Besitzer » (Vergl. SETHE, *Verbum,* II, § 201 und 700). steht also hier als Prädikat, daher vor dem Nomen[2].

4. *Der Name der drei Uræen an dem Kopf des Königs.* — Mehrfach bin ich in meinen *Denkmälern* auf die 3 Uræen zu sprechen gekommen, die seit der Mitte der XVIIIten Dynastie am Kopf des Königs erscheinen. Dass wir aus dem xvten Kapitel des *Todtenbuchs* ihre Namen kennen, war mir dabei entfallen. Da heisst es im Text des Papyrus , der hier im Gegensatz zur gemein thebanischen Ausgabe mit dem Turiner Text zusammen geht (BUDGE, *Book of the dead,* S. 40, Zeile 8 ff.) : [Alle Götter] sehen Dich als König des Himmels, Nebt Unnut bleibt an Deinem Kopfe, ihre südliche und ihre nördliche Uræusschlange [bleiben] an Deinem Scheitel . Die einzige Stelle der thebanischen Ausgabe, die sich vergleichen lässt (NAVILLE, *Totenbuch,* I, Taf. XV, Zeile 15) spricht von zwei Uræen , die an dem Scheitel des Toten bleiben.

5. *Zu den Namen mit* . — SPIEGELBERG, hat im *Recueil,* XXVIII, 185 f., für vor Substantiven und Pronominibus die Bedeutung der starken Hervorhebung, die aus der hinweisenden Kraft der Partikel entspringt, erwiesen. Sollte in dieser Verwendung des nicht die Erklärung für die bekannten, altertümlichen Namen mit liegen, so dass Lamares, Lathures, Necho einfach die Wahrheit des Re, die Kraft des Re u. s. w. bedeuten würden, ihren Träger also nicht nur als Angehörigen der Gottheit, sondern als Gott direct bezeichnen würden?

6. In der Inschrift des *Amenemes-Imny* (NEWBERRY, *Beni-Hasan,* I, Taf. VIII,

1. Vergl. VON BISSING, *Fayencegefässe,* S. XV, wo die Übersetzung obigem entsprechend zu ändern ist.
2. Der « schöne Horus » ist also zu streichen.
3. Im Original kreuzen zwei das .

B, Zeile 6 (Zeile 12 der ganzen Inschrift) haben die neusten Bearbeiter ERMAN, *Ägypt. Grammatik*, S. 12*, und BREASTED, *Ancient Records*, I, S. 251, mit den Worten einen neuen Abschnitt beginnen lassen. ERMAN hat daher vorgeschlagen wie Zeile 14, einzuschieben. Vielleicht nicht mit Recht. Es könnte hier nämlich sehr wohl des Qualitativum (« Pseudo-Particip ») wie sonst (ERMAN, § 232) zum Abschluss des vorhergehenden stehen und also den Zweck der vorhergehenden Expedition, bei der Ameny den König begleitete, angeben.

In dem ersten Teil der Inschrift kommen folgende Tempora vor : *das f Tempus*, meist als Präsens historicum gebraucht : Zeile 6 : *šemsuj* ich folgte, Zeile 8 : *snj* ich durchschritt 9 *pḥs* es erreichte 14 *dua'ntr sa'stn* es pries Gott der Königssohn. Dazu darf man noch rechnen Zeile 7 *χft χnt-f* als er hinauf fuhr und 11 *n χpr nhu* kein Verlust geschah. Es steht also zur Angabe einer Thatsache am Anfang oder am Abschluss eines Abschnitts.

Das *n-f Tempus* findet sich Zeile 7 *χntn-j* ich fuhr hinauf, 9 *jnn-j* ich brachte (beide Mal) 10 *sχrn-f* er überwältigte. *ijn-j* ich kam (oder kehrte zurück) 12 *χntn-j* ich fuhr hinauf (beide Mal) 13 *jnn-j* ich brachte *ša'n-j* ich schuldete (?). 14 *χntn-j* ich fuhr hinauf 15 *jrn-j* ich machte.

Davon stehen Zeile 7, 9 (beide Mal) nach einem Präsens historicum und geben die genauere Ausführung : ich folgte meinem Herrn... indem ich hinauf fuhr; ich durchschritt Nubien und dabei brachte ich...

Zeile 10 entspricht es dem *Tempus èḥèn-f c.* Qualitativo, das sich auch Zeile 11 findet. An dieser letzteren Stelle bezeichnet es das Eintreten einer neuen Thatsache, da fuhr ich nun hinauf... und das *n-f Tempus* bezeichnet wieder den Nebenumstand : und zwar fuhr ich hinauf mit 600 Mann.

Man möchte dementsprechend auch Zeile 10 übersetzen « und da zog seine Majestät in Ordnung daher und er warf dabei nieder seine Feinde und ich kam und folgte ihm u. s. w.

BREASTED giebt statt dessen zunächst ansprechender : then his majesty returned in safety having overthrown his enemies; I returned following him, wobei die Worte *m ḥtp* scheinbar besser zu ihrem Rechte kommen, da sie wörtlich « in Frieden » bedeuten, das gleiche Tempus aber dicht hinter einander einmal den Abschluss der Handlung, das andere Mal den Eintritt einer neuen bezeichnen würde. Es wäre also zwischen dem Präsens historicum und dem *Tempus èḥèn-j c.* Qualitativo so gut wie kein Unterschied.

Nun scheint mir aus *Uni*, Z. 22 ff., und aus dem, was ich *Statistische Tafel*, S. 8, ausgeführt habe (über) hervorzugehen, dass wir hier keines falls an eine Heimkehr nach Ägypten denken dürfen, sondern wenn wir überhaupt als Heimkehren fassen dürfen, so könnten wir nur übersetzen : es trat nun seine Majestät seine Heimkehr in Ordnung an, indem er niedergeworfen hatte seine Feinde (oder indem er niederwarf) und ich zog mit zurück... ohne dass ein Verlust vorkam.

Zeile 12 entspricht die *n-f* Form des erste Mal der ersten Person das *Qualitativs* im activen Gebrauch. Das einfache Qualitativ findet sich weiter Z. 13, *iju m ḥtp* sie

kamen heim in Ordnung. Zeile 15 *ijkuj* ich kehrte heim. Jedesmal bezeichnet es da den Abschluss des Ganzen und die *n-f* Form bezeichnet die genaueren Nebenumstände, also : sie kamen nun heim in Ordnung ohne dass ein Verlust ihrer Leute war, und ich brachte das Gold, das ich schuldig war. Ich kehrte nun heim in Ordnung, meine Soldaten waren gesund (auch hier steht das Qualitativ) und ich hatte alles gethan, was man mir gesagt hatte. Auch an der letzten Stelle, wo das Qualitativ steht (Z. 13) *ḥskuj* ich wurde gelobt, bezeichnet es deutlich den Abschluss.

So darf man sich wohl fragen, ob nicht auch an der Stelle, von der wir ausgingen, keine neue Thatsache eingeführt, keine Emendation verlangt wird, vielmehr der Abschluss des Vorhergehenden vorliegt : Ich fuhr nun hinauf (oder besser « ich war nun hinaufgefahren » — ein Schwanken zwischen Vergangenheit und Vorvergangenheit constatierten wir ja auch bei der den Nebenumstand angebenden *n-f* Form) um Gold zu bringen und dabei fuhr ich hinauf mit dem und dem und mit so und soviel Mann. Das Ergebnis wäre, dass Imny nicht zwei Mal, sondern nur einmal nach Nubien gezogen wäre, und in dem angeblichen zweiten Zug uns nur breit und etwas unbeholfen den Zweck des ersten Zuges mitteilte. An sich ist die Frage unbedeutend. Aber die genauere Beobachtung des Tempusgebrauchs schien mir nützlich, auch wenn ich mich in der Deutung geirrt haben sollte.

7. *Zur Chronologie des mittleren Reichs.* — Gardiners Entdeckung, dass der Schauplatz der Sinuhegeschichte bei und in Byblos spielt, hat vielleicht eine Consequenz, die zunächst unerwartet ist : die Erzählung kann frühestens aus der Mitte der XII. Dynastie stammen; sie schildert also, wie Gardiner völlig richtig betont hat, den Kulturzustand Nordphoinikiens zur Zeit der XII. Dynastie. Nichts in der Erzählung weist darauf hin, dass hier irgend eine höhere Kultur herrscht, Städte scheint es nicht zu geben, nur Beduinendörfer und Beduinenleben. Freilich fruchtbar ist das Land und hat alle Bedingungen für eine Kultur. Wir wissen, dass es die mesopotamische Kultur gewesen ist, die hier « colonisiert » hat. Aber sollen wir im Ernste glauben, dass drei bis höchstens vierhundert Jahre genügt haben, um das Beduinenland des Sinuhe zu einem Kulturland mit Städten, Gärten, mit einer Flotte zu machen, wie es uns in den Annalen Thutmosis III und dann in den Tell-Amarnabriefen entgegen tritt? Sollen wir glauben, dass eine so kurze Spanne Zeit im 3ten und 2ten Jahrtausend vor Christus genügte, um den babylonischen Einfluss vordringen, sich ausbreiten und festigen und allmählig wieder zurück drängen zu lassen? Die Anhänger der Borchardtschen Chronologie, vor allem E. Meyer, werden sich mit diesem neuen Factum auseinander zu setzen haben und ich bezweifle, ob sie unter solcher Voraussetzung die jetzt festehende Entwichlung Nordsyriens von der XII.-XVIII. Dynastie werden begreiflich machen können.

LES CONSTRUCTIONS RURALES DE LA CHALDÉE ET DE L'ASSYRIE

PAR

MAX RINGELMANN

Professeur à l'Institut National Agronomique

De nombreux savants ont étudié avec beaucoup de détails les temples, les palais, l'architecture, les arts, etc., des grands peuples d'autrefois. Le travail que nous présentons ici est basé sur un programme différent.

Pour la partie historique capable d'intéresser directement notre enseignement, nous avons cherché à réunir des matériaux relatifs aux constructions rurales des populations laborieuses qui habitaient les vallées du Tigre et de l'Euphrate, en nous arrêtant à la fin du second Empire de Babylone, c'est-à-dire au moment où le pays, tombant sous la domination des Mèdes et des Perses, cesse d'avoir sa vie personnelle et subit l'introduction de procédés nouveaux importés par ses conquérants.

C'est la coordination méthodique de documents résultant de compilations personnelles de matériaux pris dans différents musées, les textes et les livres, souvent contradictoires, que nous publions dans ce *Recueil,* sous la haute recommandation du P. V. Scheil, Directeur de la section des Études de philologie et d'antiquités assyriennes à l'École pratique des Hautes Études, auquel nous adressons tous nos remerciements pour avoir bien voulu relire notre travail.

§ 1. — LES ABRIS TEMPORAIRES; TENTES; ENCEINTES. — MAISONS EN BOIS; HUTTES; TANIÈRES.

Les premiers habitants de l'*herbeuse Mésopotamie* étaient des pasteurs et devaient avoir les mœurs des Sémites nomades de l'Arabie; ce dernier pays, encore inconnu au point de vue historique, peut être considéré comme jouant, dans l'antiquité, le rôle d'un grand réservoir d'hommes débordant son trop-plein vers le nord. Les troupeaux restaient en plein air et les individus logeaient sous des tentes faciles à déplacer dès qu'il y avait lieu de changer de canton; on devait pratiquer la transhumance : l'hiver, on descendait vers le golfe Persique, près des Élamites, alors qu'on remontait passer l'été dans les régions du Nord, vers l'Arménie, où l'on se trouvait au contact d'autres populations.

Plus tard, quand les conditions améliorées rendirent possible la vie sédentaire, on logea dans des maisons, mais sans pour cela abandonner définitivement les tentes.

Fig. 1. — Tentes (Kalakh).

La figure 1, extraite d'un bas-relief provenant de Kalakh, nous donne la coupe des tentes dont nous pouvons reconstituer la carcasse en

Fig. 2. — Soldat portant des bois de tentes (Portes de Balawât).

nous aidant d'une portion AA' (fig. 2) d'un des bas-reliefs en bronze qui plaquaient les portes du palais de Balawât et de ce que dit Maspero[1] : « Les tentes étaient coniques[2] et s'appuyaient sur un pieu branchu. On y trouvait le mobilier ordinaire d'une maison de paysan, lit et chevet, table à pieds, tabourets, pliants; la vaisselle et les provisions s'accrochaient aux fourches du poteau. »

La tente pouvait être constituée de la façon suivante en coupe transversale : un poteau central *a* (fig. 3), de 3 mètres environ de hauteur, supportait les contrefiches *b* soutenant, par enfourchement, des pièces *p* jouant le rôle de pannes; des chevrons *c* en roseaux ou en bois flexibles, ayant le pied enfoncé en terre, étaient courbés sur les pannes *p*[3], attachés au faîte *f*, et recevaient la couverture *t* en tissu de poil de chèvre; ces tentes pouvaient avoir dans les 3 mètres de largeur à la base et être consolidées par des cordages *n* reliés à des piquets *i* enfoncés en terre[4]. D'autres cordes obliques, partant du faîtage *f* ou des pannes *p* pour s'attacher au pied d'une pièce *c* voisine, contreventaient extérieurement la charpente et maintenaient la paroi.

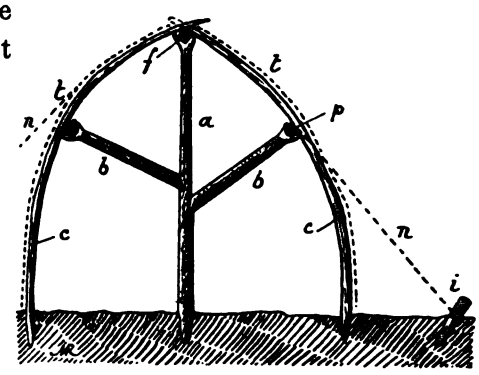

Fig. 3. — Coupe transversale d'une tente (essai de restauration).

Nous ne croyons pas que les tentes étaient généralement coniques, mais plutôt prismatiques, comme le donnent les textes de la Bible, qui, d'après les opinions actuelles, auraient été rédigés vers l'époque de la captivité des Israélites. La tente à base rectangulaire était d'ailleurs infiniment plus logeable que la tente circulaire.

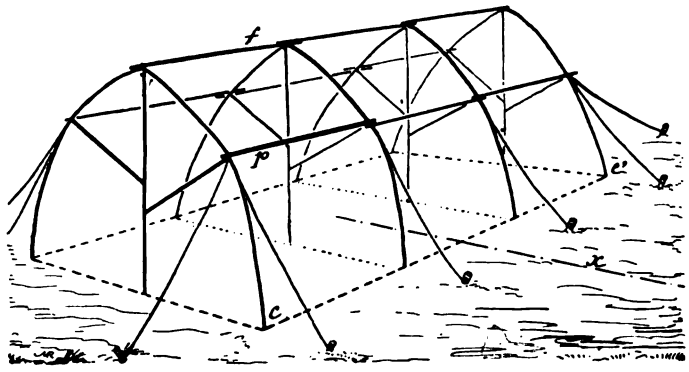

Fig. 4. — Vue perspective d'une carcasse de tente (essai de restauration).

Selon nous, la vue perspective de la carcasse d'une tente peut être indiquée par la figure 4.

1. G. Maspero, *Les premières mêlées des peuples*, p. 629.

2. Il n'est pas démontré que les tentes étaient coniques; c'est une supposition que nous ne croyons pas fondée, ou l'emploi d'une expression inexacte au point de vue géométrique.

3. S'il n'y avait pas eu de ces chevrons, la couverture souple aurait formé un tracé concave entre *f* et *p* au lieu du tracé convexe nettement indiqué sur tous les documents (fig. 1).

4. On voit jusqu'à quatre rangs superposés de cordages à une tente qui abrite les scribes enregistrant les têtes coupées à la bataille de Toulliz (British Museum).

Pour donner de l'air, on pouvait, dans la partie centrale de la tente, supprimer la couverture entre le faîtage *f* et la panne *p* des figures 3 et 4, ce qui nous permet de tracer la figure 5. Une autre vue perspective, faite en se plaçant sur une perpendiculaire *x* (fig. 4-5) élevée au milieu du long pan *cc'*, est donnée par la figure 6, dans laquelle nous avons indiqué aussi les cordages extérieurs *m* appliqués contre la paroi et chargés de contreventer le système. Dans la figure 7, nous avons représenté la silhouette perspective, débarrassée des cordages, de deux tentes A et B ayant des hauteurs différentes et placées dans le prolongement l'une de l'autre. De cette façon, nous pouvons rapprocher ces différents essais de restaurations de certains documents sur lesquels les archéologues ont échafaudé une série d'hypothèses pour déclarer que les Assyro-Chaldéens connaissaient les coupoles et par suite les demi-coupoles, tout en convenant que les fouilles n'aient donné aucun document authentique à ce sujet. La figure 8 est une portion d'un bas-relief de Kalakh; c'est la tente royale de Sennacherib[1], dont la partie centrale *c* est

Fig. 5. — Vue perspective d'une tente (essai de restauration).

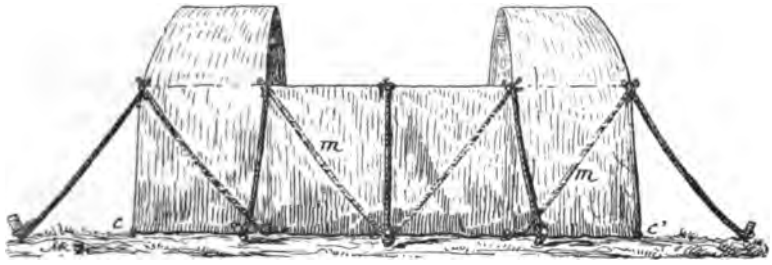

Fig. 6. — Vue perspective d'une tente (essai de restauration).

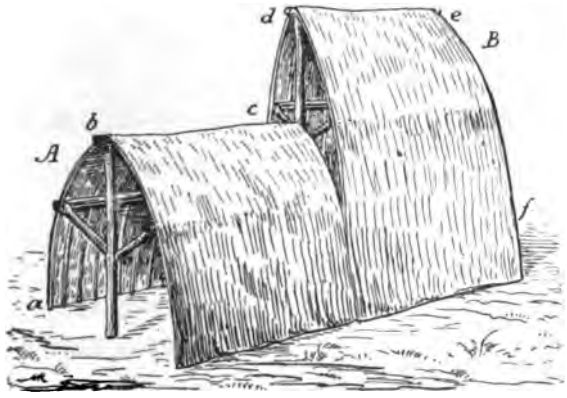

Fig. 7. — Vue perspective d'une tente (essai de restauration).

Fig. 8. — Tente de Sennacherib (Kalakh).

1. Sennacherib recevant la soumission des Juifs au camp devant Lakish (LAYARD, *The Monuments of Nineveh*, t. II, pl. 22).

découverte, alors que les extrémités *a* et *b* sont fermées jusqu'au faîtage et, connaissant les procédés des artistes de l'époque, cette tente est analogue à celle de notre vue perspective donnée à la figure 6; enfin les cordages, bien indiqués sur la figure 8, montrent qu'il ne s'agit pas d'une construction en maçonnerie.

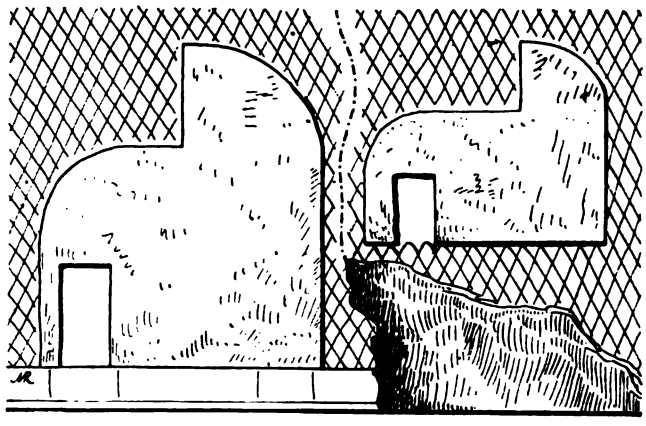

Fig. 9. — Tentes (Kalakh).

La figure 9, analogue, provient également de Kalakh et représente deux autres tentes placées, dans un camp retranché, contre celles dont nous avons donné la coupe dans la figure 1; à notre avis, les tentes de la figure 9 sont des ébauches du périmètre *a b c d e f* des tentes A et B de la figure 7, les entrées étant sur le petit pignon A.

Enfin on peut supposer que les soi-disant coupoles des figures 8 et 9, ainsi que des portions des parois de tentes, auraient pu être établies avec les grands boucliers cintrés dont se servaient les soldats et qui sont bien indiqués, au British Museum, dans un bas-relief représentant Sennacherib assiégeant une ville fortifiée (nous en donnons un fragment dans la figure 10); dans un autre bas-relief de Nimroud, de Teglath-Phalasar II (British Museum), ces boucliers sont un peu plus hauts que les hommes debout qui les maintiennent verticalement.

Fig. 10. — Portion d'un bas-relief de Nimroud (British Museum).

Les tentes des chefs étaient certainement établies sur le plan rectangulaire; dans les camps, dit G. Maspero[1], « le logis royal semblait un véritable palais portatif, aux murs de feutre ou de toile bise, environné d'édifices plus légers pour les gens de sa cour et pour les équipages », et selon la figure 11, provenant des portes du palais de Balawât, où se voit un autel portatif abrité par une tente nettement rectangulaire, on peut admettre que ces constructions temporaires étaient constituées par quatre poteaux *a, a'* (fig. 12), reliés à des sablières *t, t'* sur lesquelles reposent des bois flexibles ou des roseaux *n* supportant la couverture *u* indiquée en pointillé; des cordages *d*, en diagonales, prolongés par d'autres *c, c'* attachés aux angles, devaient être chargés d'assurer la stabilité de la construction rectangulaire. La couverture *u* pouvait retomber verticale-

1. G. Maspero, *Les premières mêlées des peuples*, p. 633.

ment le long des poteaux, ou mieux, être inclinée sur les cordages extérieurs en augmentant le cube du logement.

Fig. 11. — Tabernacle ou tente abritant un autel portatif (Portes de Balawât).

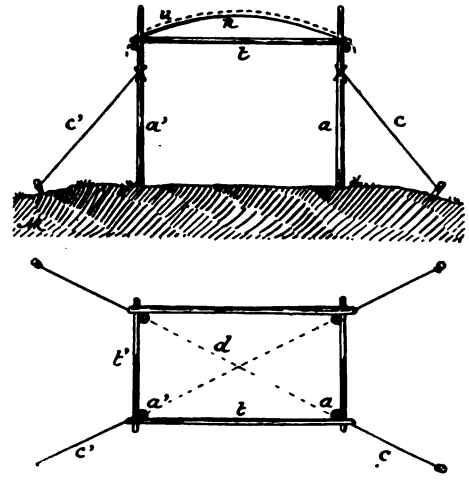

Fig. 12. — Élévation et plan de la charpente d'une tente rectangulaire (essai de restauration)

Quand les tentes devaient rester un certain temps dans la même place, on les protégeait, comme l'indique Maspero[1] : « Dès qu'on prévoyait un séjour un peu prolongé dans un endroit, on bâtissait une enceinte régulière, non point carrée ou rectangulaire comme celles où les Égyptiens s'enfermaient, mais ronde ou ovale[2]. Elle était en briques sèches et tourellée ainsi qu'une cité d'antique origine, et, de fait, plusieurs de ces camps retranchés survécurent à l'occasion qui les avait produits, et devinrent de petites villes fortes ou des châteaux, du haut desquels une garnison permanente surveillait le pays. L'intérieur était divisé en quartiers par deux voies principales qui s'intersectaient à angle droit. »

La figure 13 représente le plan d'une de ces enceintes circulaires dont les portes sont en *a*, *a'*, *b*, *b'*, les deux voies principales en *n* et en *m*, les quartiers en A, B, C et D; l'enceinte et les entrées étaient défendues par des buttes ou des tours *t* que les dessins représentent en assez grand nombre. Suivant l'étendue enclose et la population qu'elle abritait, on devait faire un remblai ou choisir comme emplacement une surélévation naturelle, afin de dominer la plaine et se mettre à l'abri des crues des cours d'eau. Le même principe s'appliquait aux agglomérations importantes, mais la plupart des enceintes établies d'une façon permanente étaient construites sur le plan rectangulaire ou carré; tel

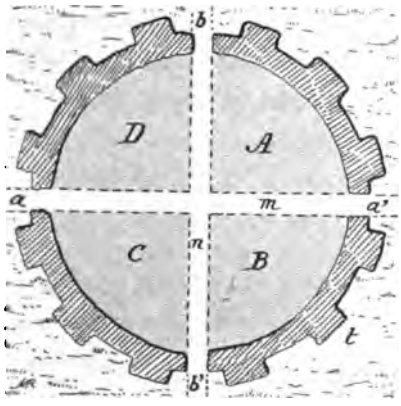

Fig. 13. — Plan d'une enceinte circulaire.

1. G. Maspero, *Les premières mêlées des peuples*, p. 633.

2. Le cercle tourne presque au carré à angles arrondis sur les bas-reliefs des portes du palais de Balawât; faisons remarquer que, pour des travaux qui doivent être exécutés rapidement, le cercle est plus avantageux que le carré ou le rectangle au point de vue du moindre effort : c'est la figure géométrique qui présente le plus petit périmètre pour une aire donnée.

était le cas pour Khorsabad[1]. Cependant la cité de Lagash (une des plus illustres de la Chaldée), bâtie sur la rive gauche d'un canal, « s'étirait du nord-est et du sud-ouest, sur une longueur d'environ sept kilomètres[2]. C'était moins une ville qu'une série de gros villages très rapprochés, groupés chacun autour d'un temple ou d'un palais..... On n'a retrouvé aucune trace d'enceinte générale, et les temples et les palais servaient de refuge à son peuple en cas d'attaque[3]. »

Rappelons qu'on nous montre Lot possédant à la fois sa maison et sa tente à Sodome[4]; suivant la saison, on se servait de l'un ou de l'autre logis, et, aujourd'hui encore, dans ces régions, la tente en poil de chèvre se dresse à côté de la maison proprement dite.

Les Assyriens employaient le bois pour élever des maisons; sur les portes de Balawât, se trouve figuré l'intérieur d'une habitation à piliers de bois *a* et *b* (fig. 14) placée dans une cour rectangulaire dont les murs sont en *n* et *m*; dans ce dessin, cette maison en bois, recouverte d'un toit *t* en branchages et en terre, présente une grande analogie avec les tentes rectangulaires dont nous avons parlé plus haut (fig. 12).

Fig. 14. — Maison en bois (Portes de Balawât).

Vers l'aval des fleuves, dans la Basse Chaldée, il existait, comme aujourd'hui, d'immenses marécages garnis de fourrés de roseaux. Nul doute que les pauvres habitants de ces régions malsaines s'abritaient dans des huttes de roseaux plaquées de vase comme cela se rencontre de nos jours dans les mêmes parages. — On pourrait même admettre, comme nous l'expliquerons plus loin, que des huttes analogues aux tentes (fig. 7), dont la carcasse garnie de clayonnages et de plusieurs couches de limon appliquées extérieurement et intérieurement, auraient pu servir de types de constructions rectangulaires fermées par des voûtes, qu'on fera plus tard en petits matériaux.

V. Place[5] croit que, vers le golfe Persique, où la température est très élevée, les habitants de l'antiquité, comme les Arabes actuels, logèrent dans de véritables tanières creusées dans le sol, garnies de roseaux et de nattes, et cela serait, selon lui, l'origine de la fable des *Troglodytes* consignée par les anciens historiens.

§ 2. — Les matériaux de construction. — Terre crue et terre cuite; briques et carreaux; murs; bitume. — Bois. — Métaux.

En Chaldée, en Assyrie, comme en Égypte, on trouve en grande abondance une alluvion argileuse dépourvue de cailloux; les habitants en firent des pierres artificielles : des briques sèches, puis des briques cuites. Comme pour d'autres peuples, l'invention de la *céramique* a dû résulter d'une simple observation : la terre des foyers domestiques

1. Les villes étaient très étendues, mais beaucoup de jardins et même de grands champs étaient compris dans leur enceinte.
2. Fouilles de M. de Sarzec, consul de France à Bassorah, Musée du Louvre.
3. G. Maspero, *Les Origines*, p. 603.
4. *Genèse*, xiii, 12 — xix.
5. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 223.

devenait dure et non délayable dans l'eau. En parlant plus loin des poteries, nous ferons remarquer l'infériorité relative de la fabrication chaldéenne et assyrienne, et pour des travaux importants, comme les voûtes des portes de la ville de Khorsabad, on ne faisait usage que de briques crues séchées au soleil.

Selon la légende[1], après le déluge, les hommes de la Chaldée (les familles descendant de Noé) « se dirent les uns aux autres : Allons, faisons des briques. Et ils eurent des briques au lieu de pierres, et le bitume leur fut au lieu de mortier. — Et ils se dirent : Venez, bâtissons-nous une ville et une tour... »; c'est ainsi qu'ils se mirent à l'œuvre pour entreprendre quelque travail colossal dont le souvenir, plus ou moins vague, a pu se conserver pour servir de thème à la fameuse tour de Babel qui n'a peut-être existé que dans l'imagination des rédacteurs de la *Genèse*.

M. J. de Morgan[2] a trouvé, à Suse, un très grand nombre de briques « curieuses par leurs grandes dimensions, faites d'argile du pays, triturée avec soin, et bien cuites. Ce sont les plus communes. — D'autres, plus rares, mais cependant encore assez fréquentes, se composent d'un grès pilé dont les grains sont réunis par une pâte fusible[3]; elles sont enduites d'un émail bleu sur une ou deux faces, tandis que souvent elles portent sur tous les côtés des textes gravés en creux...; elles étaient, comme les briques d'argile commune, destinées à la postérité » (ces pièces émaillées, remontant au Xe siècle avant notre ère, serviront plus tard de modèles aux Perses)[4]. — Nous donnons dans la figure 15 la silhouette d'une brique ordinaire portant une inscription au nom du roi élamite Choutrouk Nakhkhountè, ramenée des fouilles de Suse, et à laquelle le P. Scheil donnerait une date voisine ou antérieure à 1100 avant notre ère; d'autres briques, remontant du XXXIe au XVIe siècle avant notre ère, ont leurs inscriptions relatives à des constructions de temples, d'une route, d'une maison, d'un pont, d'un canal, d'un réservoir, etc.

Fig. 15. — Brique élamite (carreau) (Musée du Louvre).

Les briques cuites, qu'on trouve dans nos musées et dont la couleur varie du jaune clair au brun, sont quelquefois d'une cuisson parfaite et d'excellente qualité[5]; elles portent souvent, comme marque de fabrique, une inscription imprimée avec un cachet dans la pièce avant sa dessiccation complète.

1. *Genèse*, XI, 3 et 4.
2. J. DE MORGAN, *La Délégation en Perse*, 1902, p. 86, p. 121.
3. Il eût été intéressant de faire analyser ces briques afin de voir s'il s'agit d'un *grès cérame* tel que nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire d'une pâte imperméable et dure, obtenue par la cuisson d'un mélange d'argile et de quartz (grès cérame commun) ou d'un mélange d'argile, de kaolin et de feldspath (pièces soignées en grès cérame fin).
4. Il est très possible qu'on puisse rapporter à l'origine des pièces émaillées, ou peut-être simplement recouvertes d'une glaçure, les trois lignes suivantes, n°s 8, 9 et 10, de la colonne XXVII du cylindre A de Goudéa : « Le temple pur édifié vers le ciel, orné d'un *enduit* brillant, comme une lumière, de l'éclat du ciel » (François THUREAU-DANGIN, *Les Cylindres de Goudéa*, p. 59).
5. Cela ne veut pas dire qu'on ne fabriquait alors que de très bons matériaux; les produits ordinaires et médiocres, qui ont dû être en grande abondance, ont été détériorés par le temps; ils n'ont pu parvenir intacts jusqu'à nous, et leurs déchets ne semblent pas avoir appelé l'attention des archéologues.

Nous n'avons pas d'indications sur les procédés employés pour la cuisson des briques; nous croyons qu'on devait suivre la méthode désignée partout actuellement sous le nom de cuisson à la volée.

Il est plus que probable que les briques crues constituaient le gros œuvre des constructions, qui pouvaient recevoir à l'extérieur un placage de matériaux cuits capables de résister aux pluies; pour certains bâtiments entièrement en briques crues, on a pu également employer les produits céramiques pour les parties soumises à des fatigues, telles que les cornes des murs et les jambages des portes.

Les matériaux crus ou cuits, destinés aux voûtes, ont généralement des formes géométriques voulues (section en trapèze) qui exigeaient des moules spéciaux[1].

Les briques tendres émaillées (ou recouvertes d'une glaçure) étaient très employées pour la décoration de certaines parties des constructions importantes.

En résumé, on utilisait surtout la *brique crue;* la terre pure, sans cailloux ni sable, mélangée à de la paille déchiquetée, était malaxée et piétinée par des hommes : « Puise l'eau, ramasse la terre, foule-la aux pieds[2]. »

Les briques de Babylone ont généralement un pied chaldéen (0^m315) de côté. Les moules avaient souvent $0^m40 \times 0^m40$ et 0^m05 à 0^m06 d'épaisseur; le Musée du Louvre possède une brique assyrienne de 0^m44 de côté. Place donne pour certaines briques cuites les dimensions de $0^m32 \times 0^m32$ et 0^m10 à 0^m11 d'épaisseur.

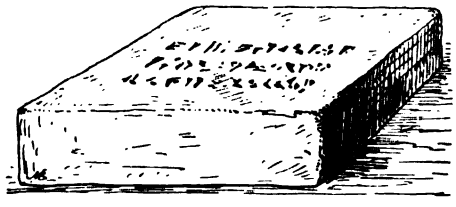

Fig. 16. — Brique chaldéenne (carreau) (Musée du Louvre).

En général, les Chaldéens et les Assyriens ont cherché à faire de trop gros éléments de construction que, comme les assyriologues et pour ne pas faire confusion, nous désignons sous le nom de *briques,* tout en faisant remarquer qu'il s'agit de pièces appelées *carreaux* (fig. 16) dans l'art de bâtir; les dimensions des matériaux égyptiens étaient bien mieux comprises[3].

Victor Place[4] décrit ainsi son examen des briques crues du palais de Khorsabad : « J'ai fait subir l'opération du lavage à des fragments pris sur différents points des murs. La matière a été très difficile à désagréger, à réduire en boue liquide, précisément à cause de la force de cohésion provenant de la manipulation d'autrefois (malaxage ou pétrissage)[5]; mais, une fois bien délayée, pétrie à nouveau et décantée, elle n'a laissé au fond du vase aucun dépôt sableux, aucune trace d'un corps étranger ayant quelque

1. Il y a au Musée du Louvre un fragment de colonne provenant du temple élamite élevé à Chouchinak (un des premiers dieux du pays) par Choutrouk-Nakhkhounté (1150 avant notre ère); la colonne, de 1^m50 environ de diamètre, est formée d'assises de huit briques disposées en secteurs autour d'une brique cylindrique centrale formant noyau; les joints sont alternés sur le parement et la colonne repose sur un dé à base carrée.

2. *Nahum*, ch. III, 14.

3. Dans notre *Essai sur l'Histoire du Génie rural*, au chapitre des *Constructions rurales* de l'antique Égypte, nous avons eu l'occasion de dire que les plus grandes dimensions qu'il est possible de donner aux briques crues sont de $0^m40 \times 0^m20 \times 0^m10$, sinon les matériaux sont d'une dessiccation trop difficile et ordinairement accompagnée de déformations.

4. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 213.

5. Il faudrait aussi tenir compte de l'âge de ces matériaux et de leur dessiccation uniforme qui s'est effectuée lentement avec le temps.

volume ou quelque dureté. La seule chose que j'ai remarquée dans cette opération est la présence d'une substance non minérale, résidu évident de la paille mêlée à l'argile. Le mélange d'argile et de paille est habituel[1]; il contribue à donner à la pâte beaucoup de liant, de solidité, et les nombreux avantages de cette combinaison ne pouvaient être ignorés des Assyriens, quand nous la voyons encore employée constamment dans le pays. A en juger par l'aspect de son résidu, la paille avait dû être non seulement hachée, mais pulvérisée, avant d'être mélangée à l'argile. » — Comme constructeur, nous ne croyons pas que la paille était utilisée après pulvérisation : elle s'est réduite en poussière avec le temps par combustion lente, mais, lors de son emploi, elle devait avoir une certaine longueur, sinon elle n'aurait jamais pu jouer de rôle utile dans la confection des matériaux.

« Les briquetiers de la Chaldée[2] faisaient la brique plus grande que celle des Égyptiens, plus résistante, plus fine de terre, plus soignée d'exécution, et ils avaient poussé la fabrication de la brique cuite à un degré de perfection qu'elle n'atteignit jamais à Memphis ou à Thèbes[3]. Une légende antique en rattachait l'invention, et, par suite, la construction des premières villes, à Sin, le fils aîné de Bel, ainsi qu'à son frère Ninib[4]; cet événement avait eu lieu en mai-juin, et, depuis lors, le troisième mois de l'année[5], celui auquel les Gémeaux présidaient, s'appelait *Śegga* (en sumérien), ou (dans l'idiome des Sémites) *Simanou*, le *mois de la brique*[6]. C'était le temps qu'on choisissait pour se livrer aux manipulations que le métier exige : la crue des fleuves, très forte pendant les mois précédents, diminue alors, et l'argile qu'elle découvre, lavée, pénétrée, retournée par les eaux depuis des semaines, se laisse travailler sans difficulté. Le soleil, de son côté, chauffe assez dur pour dessécher la pâte de façon égale et douce; plus tard, en juillet et en août, elle craquellerait à l'intensité de ses feux et se changerait en une masse trop friable à l'extérieur, trop humide au centre, pour qu'il fût prudent d'en user dans des constructions soignées. La mise en train était précédée de fêtes et de sacrifices à Sin, à Mardouk, à Nébo, à toutes les divinités qui s'intéressaient aux arts de la bâtisse; d'autres cérémonies religieuses s'échelonnaient le long du mois et sanctifiaient l'œuvre qu'on exécutait. Elle ne finissait pas au dernier jour, mais on la continuait jusqu'au retour de l'inondation, avec plus ou moins d'activité selon la chaleur

1. L'emploi de la paille est préférable au foin dans la confection du torchis; voir notre note sur le torchis dans le *Journal d'Agriculture pratique*, 1902, t. II, p. 504.

2. G. Maspero, *Les Origines*, p. 753.

3. Nous ne croyons pas que cette différence, signalée par Maspero, entre les produits céramiques des deux pays, soit due à une question de soins ou d'habileté professionnelle des briquetiers, mais qu'on pourrait peut-être en trouver l'explication dans la nature des matériaux, la composition de la terre et peut-être dans le combustible employé; nous n'avons pas pu nous procurer les résultats d'une analyse des terres des vallées du Tigre ou de l'Euphrate afin de faire la comparaison avec la composition du limon du Nil que nous avons déjà eu l'occasion de donner.

4. Les faits qui se rapportent à l'origine légendaire et à la fabrication de la brique ont été discutés tout au long par Fr. Lenormant, *Les Origines de l'histoire*.

5. L'année commençait alors avec le printemps.

6. Cette synonymie a été fournie par une tablette du British Museum (Edwin Norris, *Assyrian Dictionary*), puis par Fr. Delitzch, *Assyrische Lesestücke*. La preuve que le Simanou, le Siwân des Juifs, était le mois consacré à la fabrication des briques, s'est rencontrée d'abord dans l'inscription dite des *Barils de Sargon*, étudiée par Oppert (*Expédition scientifique en Mésopotamie*) et les *inscriptions de Dour-Sarkayan*, dans Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 290.

qu'il faisait ou selon l'importance des commandes : seule la brique destinée aux édifices publics, temples ou palais, ne pouvait être moulée en un autre temps[1]. »

Bien que les collines de la rive gauche du Tigre soient en calcaires (durs et tendres) et en albâtre gypseux, on n'a pas voulu utiliser ces matériaux pour les gros œuvres des constructions; il fallait aller très vite dans l'exécution des travaux; comme chez tous les peuples brutaux, après les fatigues de la guerre, on voulait jouir, mais cela rapidement, sans attendre, car on était pressé; aussi ne devait-on pas s'astreindre d'avoir recours à des ouvriers spéciaux dont le métier exigeait un apprentissage d'une certaine durée : tous les captifs, les esclaves et les prestataires pouvaient façonner des briques, les faire sécher au soleil, les monter dans la maçonnerie, qui est d'une exécution d'autant plus simple que les matériaux ont tous la même figure géométrique et les mêmes dimensions.

Nous avons dit que ce que les assyriologues appellent *briques* étaient des matériaux que nous désignons sous le nom de *carreaux;* ils ne pouvaient s'employer que

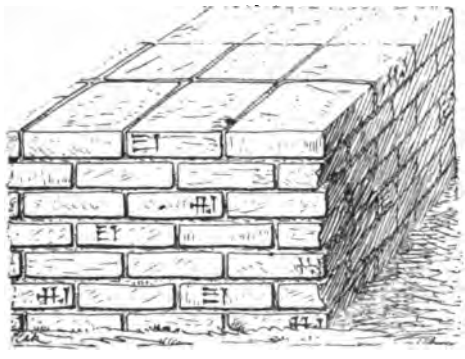

Fig. 17. — Mur élevé avec des carreaux.

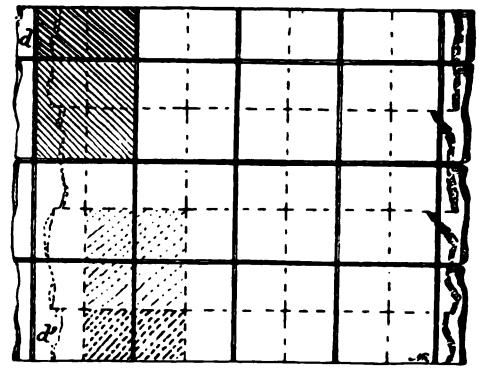

Fig. 18. — Plan de l'appareillage d'un mur de trois carreaux et demi d'épaisseur.

posés à plat; c'étaient donc des éléments bien gisants, capables de constituer de très bons murs avec la première main-d'œuvre venue. L'épaisseur des parois devait dépendre de la dimension du carreau qui, avec le joint, pouvait avoir de 0^m33 à 0^m42 ou 0^m43 au plus de côté; les matériaux étaient posés comme l'indique la figure 17, et, pour donner de la solidité à l'appareil, on a dû faire usage de demi-carreaux *d* et *d'* (fig. 18) qu'on posait alternativement en parement intérieur à une assise et en parement extérieur à l'assise suivante; dans la figure 18, qui donne la coupe horizontale d'un mur de trois carreaux et demi, les joints d'une assise sont représentés en traits pleins, alors qu'ils sont indiqués en pointillé pour l'assise précédente ou suivante.

On admet que les briques crues étaient mises en œuvre incomplètement desséchées, car, dans les fouilles, on ne distingue plus de joints[2]. Cependant nous pouvons faire remarquer que, dans le cours du temps, les pluies, par une action lente sur les ruines

1. Tous ces faits résultent du passage de l'*Inscription des Barils*, où Sargon, roi d'Assyrie, raconte la fondation de la ville de Dour-Šar-ukin, ou Khorsabad.

2. Place, *Ninive et l'Assyrie.*

des monuments qui n'avaient plus de couvertures, combinées avec le tassement, aient pu faire disparaître la trace des joints confectionnés avec la même argile que les carreaux; puis les constructeurs ont pu avoir recours à une sorte de pisé et non à une maçonnerie proprement dite[1], ainsi qu'on le suppose, car à d'autres endroits on a retrouvé le joint d'argile aux briques crues qui formaient les voûtes des portes de la ville de Khorsabad, ce qui montre que ce mortier n'avait pas la même composition que les briques, qu'il ne contenait pas ou contenait, par exemple, une proportion différente de paille brisée[2].

Selon une phrase de Layard[3], on aurait trouvé en Chaldée des briques crues tantôt reliées avec de la terre employée alors à l'état de boue, tantôt liées par un mortier de chaux (?) ou un mortier formé de cendres et de chaux. — S'agit-il de cendres de bois ou de déchets ou scories provenant des fours à briques ou des foyers des usines métallurgiques, et capables de posséder un certain pouvoir pouzzolanique[4]?

On connaissait la chaux et le plâtre qu'on cuisait au bois de branchages et de broussailles, car il en est fait mention à diverses reprises dans différents livres de l'Ancien Testament, dont les rédacteurs se sont inspirés de ce qu'ils observaient dans l'empire de Babylone; voici, d'ailleurs, ces citations :

Dans le *Deutéronome* (ch. XXVII), Moïse, avant de mourir, dit au peuple que, le jour où, après avoir passé le Jourdain, il aura pénétré dans la Terre promise : 2. « Tu te dresseras de grandes pierres et les enduiras avec de la chaux » pour y inscrire les commandements de Dieu.

Dans le *Livre d'Isaïe* (ch. XXXIII, 12) : « Et les peuples seront comme des fourneaux de chaux; ils seront brûlés au feu comme des épines coupées. »

Le *Livre d'Ézéchiel* (ch. XIII) nous parle du plâtre, lorsque le prophète dit : 10. « L'un bâtissait la muraille et les autres l'enduisaient de mortier mal lié. » — 12. « Et voici, la muraille est tombée. Ne vous dira-t-on pas où est le plâtre dont vous l'avez plâtrée? » — 14. « Et je démolirai la muraille que vous avez enduite de mortier (de plâtre) mal lié, et je la jetterai par terre. » — Il semble ici qu'on élevait une muraille en pierres sèches, dont on bouchait extérieurement les joints avec un enduit de plâtre plus ou moins frais, éventé, noyé, etc. — Rappelons que le plâtre gâché simplement avec de l'eau constitue un bon mortier d'un emploi facile; c'est celui que nou avons vu utilisé aux pyramides de Khéops[5].

En résumé, nous n'avons pas connaissance d'une analyse faite sur les prétendus anciens mortiers de la Chaldée et de l'Assyrie; aussi nous inclinons à supposer une confusion dans l'esprit des archéologues qui semblent prendre pour un *mortier* de chaux

1. Nous donnerons plus loin des détails à ce sujet en parlant du tertre du palais de Khorsabad.
2. Malheureusement, dans presque toutes les fouilles, faites en différents pays et à diverses époques, on trouve des lacunes d'ordre scientifique; ainsi, par exemple, on oublie de faire faire des analyses physiques et chimiques des matériaux qui eussent donné plus d'utiles indications que les échafaudages de conjectures dont la stabilité est médiocre.
3. LAYARD, *Discoveries*.
4. Voir notre article sur les *pouzzolanes*, dans le *Journal d'Agriculture pratique*, 1904, t. II, p. 374.
5. Voir, dans notre *Essai sur l'Histoire du Génie rural*, la première partie relative à l'Égypte : Chapitre premier, *Constructions rurales*, page 77.

ce que nous appelons, comme constructeur, un *stuc* ou plusieurs couches de *badigeon* à la chaux. Nous avons vu qu'on connaissait la chaux, dont on trouvait la matière première sur le flanc des collines voisines; on pouvait se procurer du sable, au moins en certains endroits, mais on a passé à côté de l'invention du *mortier* proprement dit, constitué par le mélange de la chaux éteinte et du sable. En fait de mortier, on n'employait que celui en terre et le plâtre. Ajoutons enfin que le plâtre, très facile à cuire et à broyer ensuite, convenait très bien pour relier les briques cuites, alors que le mortier de chaux, excellent pour lier les pierres, ne pouvait présenter aucun intérêt pour un peuple pétrisseur d'argile.

On utilisait le bitume dont de nombreuses sources abondent vers le moyen Euphrate; nous savons que la *Genèse* en mentionne l'emploi[1], et Hérodote (I, 179) dit, à propos des murs de Babylone, que « pour mortier on employa le bitume chaud et, de 30 en 30 couches de briques, on mit des lits de roseaux entrelacés ensemble. »

« On a retrouvé, presque intactes, des constructions où se distinguent encore aisément les lits de roseaux placés à intervalles réguliers entre les lits de briques[2]. » Ordinairement les lits *i* (fig. 19) de roseaux[3] étaient disposés tous les trois ou quatre rangs de carreaux *b, b'*; cela suffisait pour assurer une liaison temporaire des parements; ces roseaux, mis en plusieurs couches entrecroisées et noyés dans une gangue de bitume, devaient jouer le rôle des parpaings de nos maçonneries et, par leur résistance à l'extension, retarder la formation des lézardes[4].

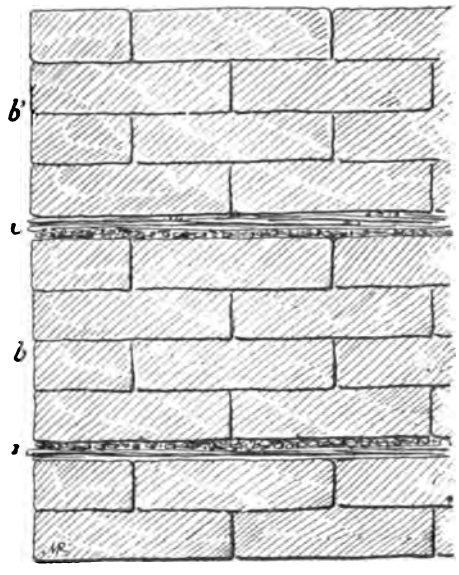

Fig. 19. — Coupe verticale d'un mur avec lits de roseaux.

Le bitume était très employé comme liant, comme chape et enduit imperméable dans la construction des terrasses et des dallages.

A propos de ces matériaux, certains auteurs citent tantôt le *bitume*, tantôt l'*asphalte*, et il semble qu'ils emploient indistinctement l'un ou l'autre mot pour désigner la même matière sans avoir cherché à établir la distinction. — L'asphalte est une roche, calcaire ou siliceuse, imprégnée de bitume; nous ne croyons pas que cette roche ait été utilisée, car, pour cela, il fallait la broyer, la chauffer

1. Nous l'avons indiqué plus haut à propos de la tour de Babel; également, dans la *Genèse*, chap. VI. 4, on voit qu'on connaissait les propriétés du bitume, car « Dieu dit à Noé : tu feras l'Arche par loges, et tu l'enduiras de bitume par dedans et par dehors ».

2. G. Perrot et Ch. Chipiez, *La Chaldée et l'Assyrie*, p. 157.

3. Faisons observer que V. Place déclare n'avoir trouvé aucune trace de semblables roseaux dans les fouilles de Khorsabad (*Ninive et l'Assyrie*, p. 236).

4. Loftus, *Travels and Researches in Chaldæa and Susiana*, p. 168, le nom de *Bowartéh*, que portent en Chaldée un certain nombre de tells antiques, signifie, à proprement parler, *natte de roseaux;* au temple de Bélos, à Babylone, les lits de roseaux alternaient avec les briques; aux ruines d'Akkerkouf, toutes les sept ou huit rangées de briques; ailleurs, c'est tous les cinq ou six lits (Ker Porter, *Travels;* Rich, traduit par Raymond, *Voyage aux ruines de Babylone;* Maspero, *Les Origines*, p. 624 note, 3).

fortement, puis la comprimer; nous supposons qu'on a dû avoir recours au bitume, c'est-à-dire aux carbures d'hydrogène, d'un emploi infiniment plus facile.

Même dans les palais, on utilisait très peu la pierre (calcaire, albâtre gypseux), et surtout pour certaines parties décoratives, ou pour les dallages et les crapaudines des portes monumentales; on assemblait les pierres avec « des crampons de fer noyés dans du plomb[1] »; de grandes pierres ainsi réunies étaient employées au pont de Babylone; elles pouvaient mieux résister aux crues du fleuve que les briques cuites non reliées par un mortier hydraulique encore inconnu des ingénieurs de l'époque.

La Chaldée, pauvre en pierres, était, dit-on, assez pauvre en bois; il n'y avait que le palmier et le peuplier qui servaient à confectionner les *solives* que les archéologues désignent sous le nom général de *poutres;* en Assyrie, au contraire, on trouvait le chêne, le hêtre, le pin et le cyprès[2]. Aujourd'hui, le pays ravagé, mal administré depuis si longtemps, est dépourvu de bois et les montagnes sont dénudées, mais rien n'autorise à en conclure qu'il en était de même autrefois, quand la région était si peuplée et si bien cultivée, surtout quand on réfléchit que presque tous les bas-reliefs représentent de nombreux arbres (palmiers, peupliers, oliviers, orangers, figuiers, etc.).

Le cuivre, qui se rencontre à l'état natif en plusieurs endroits, semble avoir été le premier métal connu. Rappelons ce que nous avons dit au sujet de l'*âge du cuivre* et de l'*âge du bronze* dans la première division de notre *Essai sur l'Histoire du Génie rural (Période préhistorique);* les haches de la Chaldée, datant de 6000 avant notre ère, analysées par Berthelot en 1898, sont en cuivre presque pur, ne contenant que des traces d'arsenic et de phosphore. Il y a, au Musée du Louvre, de nombreuses pièces, clous, outils et des tubes en cuivre qu'on suppose avoir appartenu à des meubles de l'époque élamite. Plus tard on employa le bronze, sans que nous sachions encore à quelle époque et surtout d'où provenait l'étain qui entrait dans l'alliage.

Le fer n'était pas très commun à ses débuts, et on n'en faisait que des objets de luxe; les Chaldéens ont connu le fer bien avant les Égyptiens. Au temps de Sargon, la métallurgie avait été si perfectionnée que le fer et peut-être l'acier[3] étaient d'un usage général. Dans les fouilles du palais de Sargon, à Khorsabad, Place a rencontré une chambre qu'il appela *le magasin des fers,* où il y avait, rangés en bon ordre, des grappins et des crochets, des chaînes à maillons (comme celles des ancres de nos navires), des pics, des pioches, des marteaux, des socs de charrue, des scies, etc.; on mit trois jours pour déblayer la chambre qui contenait cent soixante tonnes de fer! « Le monde ancien, ajoute Place[4], avait fait un grand usage du cuivre et du bronze; mais personne ne soupçonnait, dans cette haute antiquité, une telle profusion de fer et surtout d'acier, qu'il devînt possible d'en trouver encore de pareils approvisionnements. Peut-être l'abondance du fer chez les Assyriens contribue-t-elle à expliquer leur domi-

1. *Hérodote*, I; *Diodore*, II, VIII, 2.
2. Le cèdre du Liban n'a été employé (comme en Égypte) qu'après les guerres de Syrie et de Phénicie, et encore exceptionnellement.
3. Nous reviendrons sur cette question dans notre étude sur l'outillage employé par les agriculteurs de la Chaldée et de l'Assyrie.
4. V. PLACE, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 88.

nation si terrible et si longue; car un peuple qui devance les autres nations dans la production et le travail de ce métal se trouve mieux armé pour toutes les luttes de la paix ou de la guerre, et possède un puissant moyen de supériorité. »

Remarquons, en passant, que la dernière phrase de Place est applicable aux peuples actuels de l'Europe et de l'Amérique : un pays qui ne possède pas le combustible et le minerai de fer, ou qui n'en a qu'une quantité limitée, ne peut être entièrement maître de ses destinées; il est fatalement entraîné dans l'orbite des peuples possesseurs de ces richesses naturelles. La Géologie détermine ainsi le rôle que les pays sont appelés à jouer dans le monde.

§ 3. — Fondations des constructions; buttes, tertres ou tells. — Assainissement des buttes. — Escaliers et rampes d'accès. — Revêtement des terrasses et des cours.

Les constructions étaient érigées sur une butte, une surélévation naturelle ou artificielle; cette butte, faite soit d'un simple remblai en terre, soit construite en briques crues, ou en terre foulée dans un encaissement rectangulaire formé d'un mur en briques crues, porte encore dans le pays le nom de *tell*. Pour les constructions importantes, comme le montre un bas-relief de Koyoundjik[1], sur une butte *a* (fig. 20) arrondie suivant le talus naturel des terres du remblai, on élevait les bâtiments *nm* enfermés dans une cour limitée par les murs A; en *b*, le sculpteur a voulu indiquer les chemins conduisant du niveau *x* du sol au sommet de la butte *a*, qui était élevée dans un parc dont on voit en *c* la porte d'entrée; la même figure représente une autre construction B, moins importante, élevée sur un tertre *a'*.

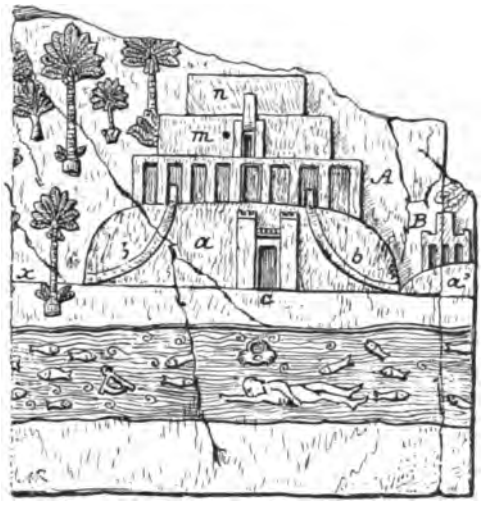

Fig. 20. — Constructions élevées sur des buttes (Koyoundjik).

Ainsi, au lieu d'enfouir leurs fondations, les Assyriens les établissaient en remblai à un certain niveau au-dessus du sol naturel; les terrasses des constructions importantes étaient souvent à 10 mètres au-dessus du plan des hautes eaux du fleuve. Pour donner une idée de ces ouvrages, disons que le palais de Lagash (53^{m} de longueur sur 21^{m} de largeur), remanié par un des successeurs de Goudéa, était élevé sur une butte de 12 mètres d'élévation; d'après V. Place, le tertre du palais de Khorsabad, le Versailles de Sargon, avait 14 mètres de hauteur au-dessus du sol et couvrait une superficie d'une dizaine d'hectares; il représentait un remblai de 1.350.524 mètres cubes de terre! exécuté par des travaux manuels, avec des hottes et des paniers ou couffins sans

1. D'après Rawlinson, *The five great Monarchies*, t. I.

le secours de véhicules. Place[1] admet que tout le massif est établi en briques crues, mais, comme ce travail nous semble excessif, et même inutile, nous croyons qu'il a très bien pu être exécuté, pendant la construction du mur du pourtour, en foulant ou en piétinant soigneusement la terre, bien préparée, en couches ou assises horizontales régulières, d'épaisseur uniforme : on devait fouler une couche quand la précédente était reconnue dans un certain état de dessiccation favorable au travail, sinon il y aurait eu, au bout d'un certain temps, un retrait considérable qui aurait compromis la stabilité de l'ouvrage. Il est très possible, pensons-nous, que c'est à l'emploi de ce procédé de construction qu'on doit de ne pas distinguer de joints dans les massifs que les archéologues croient, comme nous l'avons vu plus haut, composés de briques crues.

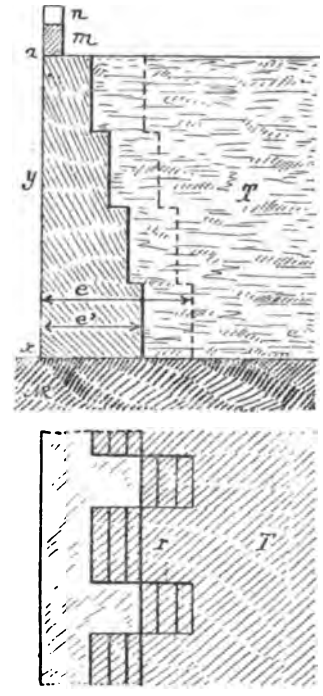

Fig. 21. — Coupe en élévation et plan du mur de soutènement d'une butte.

Pour les constructions soignées, pour les villas des grands domaines, la butte était limitée par des murs de soutènement; ces derniers étaient à parement presque vertical *y* (fig. 21), et l'épaisseur diminuait depuis le pied *x* jusqu'à la crête *a*, avec des redans intérieurs *r*[2]; souvent, à la base, les épaisseurs *e* et *e'* du mur de soutènement étaient de 3 et de 2 mètres pour se réduire à 2 et à 1 mètre au couronnement *a*; dans l'encaissement, formé par ces murs de soutènement, on pilonnait le remblai T. Le travail était achevé par un petit mur *m* surmonté d'ornements *n* disposés en créneaux dont le détail est donné dans la figure 22.

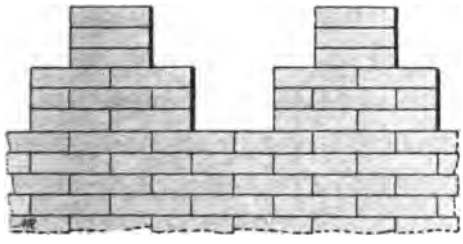
Fig. 22. — Créneaux.

L'évacuation des eaux usées et l'assainissement des tertres était assurés à l'aide de drainages et d'aqueducs en terre cuite. Perrot nous dit[3] que « ce n'était pas seulement d'un reste d'humidité, conservé par les matériaux, qu'il fallait se débarrasser; il importait aussi de veiller à l'évacuation des eaux de pluie..., on avait donc donné au pavé (dallage) des terrasses et des cours une pente qui conduisait les eaux jusqu'à une bouche d'où elles tombaient dans un canal souterrain. Celui-ci les menait jusqu'à un égout collecteur[4]. Il pleuvait moins en Chaldée qu'en Assyrie. Nul doute cependant que les architectes babyloniens ne s'y soient pris à peu près de même pour donner satisfaction aux mêmes besoins... Taylor, vice-consul d'Angleterre à Bassorah, a pratiqué

1. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 26.

2. Au palais de Khorsabad, ce mur de soutènement est formé de pierres posées alternativement en boutisses et en carreaux; cette excellente disposition sera recommandée plus tard par Vitruve comme appareil *en dents de scie* pour les murs de soutènement.

3. Perrot et Chipiez, *La Chaldée et l'Assyrie*, p. 159-160.

4. Les cabinets d'aisances étaient aussi mis en communication directe avec ces égouts par des tuyaux en terre cuite; c'est le système qu'on pratique aujourd'hui sous le nom de *tout-à-l'égout*.

des tranchées dans l'intérieur des tertres qui ont servi de cimetières aux plus vieilles cités chaldéennes, dans le voisinage du golfe Persique... On avait ménagé des suites nombreuses de drains disposés dans le sens vertical. De longs conduits en terre cuite A (fig. 23) partent du dallage supérieur B sur lequel ils s'ouvrent par une étroite embouchure *b;* ils sont composés d'une série de tubes qui ont chacun 0m60 de hauteur et 0m45 de diamètre; il y en a quelquefois jusqu'à quarante de superposés. Les tubes sont lutés par une mince couche de bitume. Pour les rendre plus résistants, on leur a donné une légère courbure concave et on les a remplis de tessons; cette garniture intérieure *n* n'empêche pas le passage des eaux, mais elle appuie et soutient la paroi. Celle-ci n'est d'ailleurs pas, extérieurement, en contact avec la brique C; dans toute sa hauteur, le conduit n'est entouré que de ces mêmes tessons *m*. Ces débris de poterie ont du jeu; ils ne pèsent pas lourd; avec le cylindre qu'ils protègent, ils forment ainsi, de place en place, au milieu de la construction compacte, comme des cages carrées, comme des cheminées, larges d'environ 1m20. Toutes les précautions avaient été prises pour capter les eaux que les orages jetteraient sur les terrasses. On ne s'est pas contenté de l'orifice *b* qui s'ouvre, au sommet de chaque colonne de tubes A, entre les briques du pavage B; tout le chapeau conique *a* dont il fait partie est percé de petits trous qui en font une sorte de passoire. L'humidité qui aurait réussi à filtrer entre les joints des dalles serait recueillie, ou glisserait extérieurement entre les tessons, et tous les liquides arriveraient sans difficulté jusqu'au niveau de l'égout. »

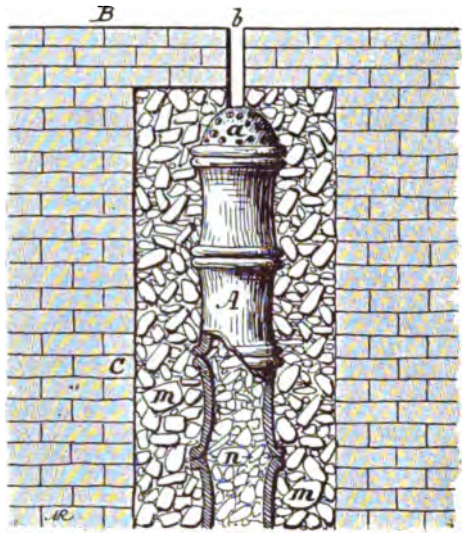

Fig. 23. — Drainage vertical d'une butte.

Ainsi, en principe, la butte T (fig. 24) était asséchée par les drains verticaux *d* débouchant dans un égout ou aqueduc *a* chargé d'évacuer les eaux vers un thalweg voisin; par suite des matériaux employés, il fallait que l'égout *a* soit bien étanche afin de ne pas délayer les briques crues voisines (c'est pour le même motif qu'on n'a pas trouvé de puits ni de citernes dans les diverses fouilles); ces égouts ou aqueducs *a* (fig. 24) sont d'une construction très curieuse, mais nous croyons que leur étude sera mieux à sa place dans le chapitre que nous consacrerons à l'*Hydraulique*.

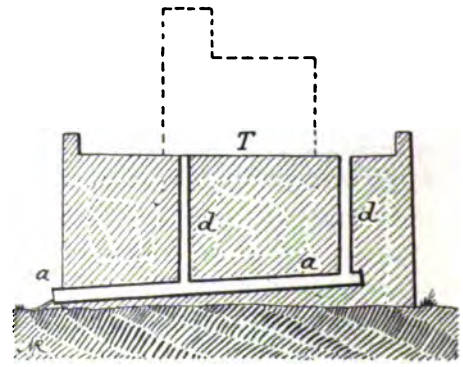

Fig. 24. — Principe de l'assainissement d'une butte.

Les tertres nécessitaient l'emploi d'escaliers ou de rampes.

La figure 25 représente un escalier de 0m65 de largeur qui subsiste encore en

Basse-Chaldée, au lieu dit Abou-Shareïn. Si le dessin[1] est exact, on constate que la marche est assez fortement inclinée et la contre-marche verticale; on voit en S ce qui reste du mur de soutènement et en A la butte sur laquelle s'élevait un édifice.

Les marches des escaliers A (fig. 26) avaient généralement 0^m40 de giron m et 0^m14 de hauteur d'emmarchement h[2]; la relation empirique des escaliers est donc : $m + 2h = 0^m68$, approchée de celle qui est employée dans nos constructions actuelles[3], donnant une pente de 0^m35 par mètre.

Les escaliers assyriens sont toujours droits et souvent établis par volées de cinq

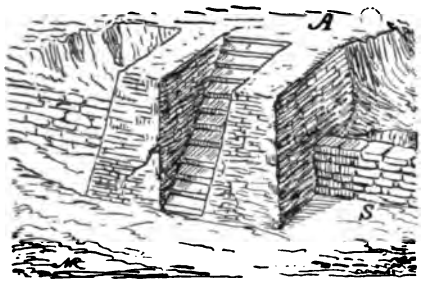

Fig. 25. — Escalier (ruines d'Abou-Shareïn).

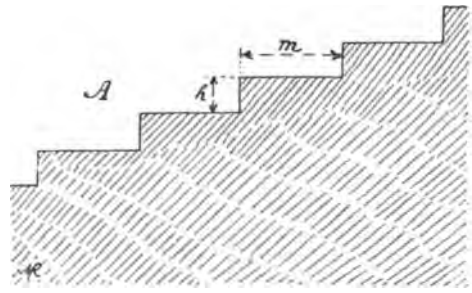

Fig. 26. — Coupe verticale d'un escalier.

marches; V. Place croit voir dans cette fréquence l'application d'une idée superstitieuse.

Quelques escaliers avaient 5^m10 de largeur; la construction est élevée en briques cuites, lesquelles, pour certains monuments, sont remplacées par des pierres taillées, quelquefois assemblées à l'aide de crampons de métal.

Les services s'effectuaient par des rampes R (fig. 27) en briques cuites, qui avaient en général 0^m80 de giron m et 0^m05 de hauteur d'emmarchement, présentant une pente générale i variant de 0^m04 à 0^m07 par mètre; on pouvait donc y faire monter des cavaliers. Lorsque la rampe devait être parcourue par des véhicules, elle était constituée par un simple plan incliné pavé en briques cuites, et la pente variait également de 0^m04 à 0^m07 par mètre. Le plus ordinairement ces rampes sont latérales au tertre, en R (fig. 28); on accédait ainsi à un angle a de la terrasse sur laquelle on élevait la ou les constructions M, laissant une sorte de chemin extérieur ou boulevard de ceinture $a\,a'\,b\,b'$, d'où la surveillance du domaine était facile; l'escalier, quand il y en a un, se trouve en e sur une des façades principales des bâtiments M.

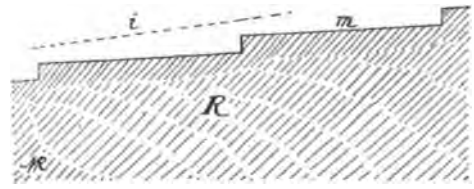

Fig. 27. — Coupe verticale d'une rampe d'accès.

Les terrasses comme les cours intérieures étaient revêtues de carreaux cuits A

1. Donné par Perrot et Chipiez, p. 198, et tiré du *Journal of the Royal Asiatic Society*, t. XV.
2. D'après V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 130.
3. Dans ces dernières, on adopte 0^m64, m variant de 0^m26 à 0^m42 et h de 0^m11 à 0^m19.

(fig. 29) de $0^m32 \times 0^m32$ et de 0^m10 à 0^m11 d'épaisseur, posés à bain de bitume sur le massif *m;* au-dessus, on étendait une couche B, de 0^m20 d'épaisseur, de sable fin servant de fondation au carrelage C[1] en matériaux cuits, de $0^m40 \times 0^m40$ et de 0^m05 à 0^m06 d'épaisseur : les pluies abondantes ruisselaient sur le carrelage C présentant une certaine pente, le surplus des eaux était retenu par le sable B et s'écoulait lentement sur le plan A, jouant le rôle des chapes de nos ouvrages.

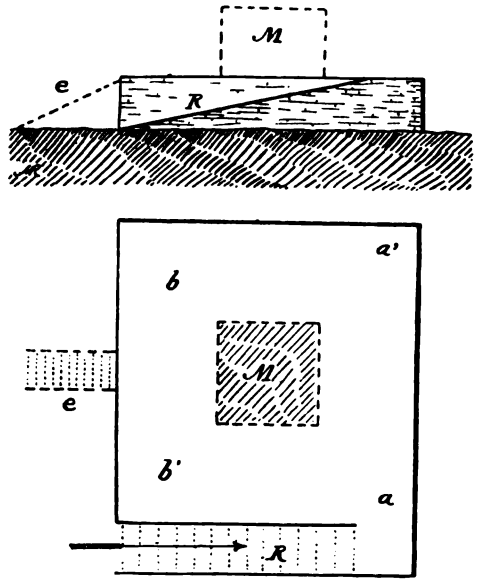

Fig. 28. — Élévation et plan des accès d'une terrasse.

Nous avons vu que les matériaux employés, briques crues ou cuites, en carreaux, conduisaient à faire des murs dont l'épaisseur était un multiple de la moitié de 0^m33 à 0^m43 au plus; ces murs épais étaient d'ailleurs bien adaptés aux conditions climatériques, car ils protégeaient les locaux des brusques variations de température, enfin ils contribuaient à la stabilité de l'œuvre tout en permettant d'élever des parois verticales ou presque verticales, ce qui les distingue des constructions analogues des Égyptiens auxquelles il fallait donner une certaine pente. Si le dessin A de la figure 30 donne le profil géométrique d'une construction égyptienne ordinaire,

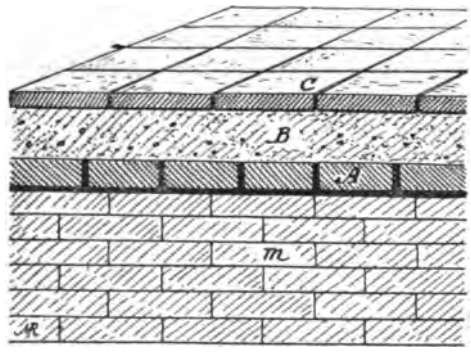

Fig. 29. — Carrelage d'une terrasse.

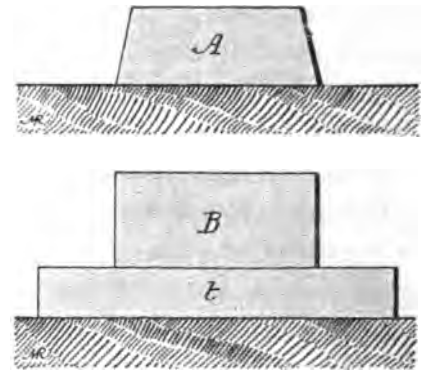

Fig. 30. — Profils comparés d'une construction égyptienne et d'une construction chaldéenne ou assyrienne.

le dessin B de la même figure représenterait le profil d'une maison chaldéenne ou assyrienne, érigée sur un tertre *t* plus ou moins élevé suivant le rang ou la vanité du propriétaire.

1. Quelquefois remplacé par un dallage en calcaire.

§ 4. — Construction des maisons; responsabilité de l'architecte; mobilier. — Toits en terrasse; solives. — Voûtes. — Baies d'ouvertures; portes et fenêtres. — Stuc intérieur des maisons; sol.

Comme dans notre législation actuelle on admettait, vers 2200 avant notre ère, la responsabilité de l'homme de l'art vis-à-vis de celui qui lui confiait un travail de construction. Voici d'ailleurs quelques articles extraits de la loi de Khammourabi[1] : « — 228, si un architecte a construit une maison pour un autre, et l'a menée à bonne fin, il recevra 2 sicles d'argent par *sar* de superficie. — 229, si un architecte a construit pour un autre une maison, et n'a pas rendu solide son œuvre, si la maison construite s'est écroulée et a tué le maître de la maison, cet architecte est passible de mort. — 230, si c'est l'enfant du maître de la maison qu'il a tué, on tuera l'enfant de cet architecte. — 231, si c'est l'esclave du maître de la maison qu'il a tué, il donnera esclave pour esclave au maître de la maison. — 232, si c'est la fortune mobilière qu'il a détruite, il restituera tout ce qu'il a détruit, et, parce qu'il n'a pas rendu solide la construction et qu'elle s'est effondrée, il restaurera la maison ruinée à ses propres frais. — 233, si un architecte a construit une maison pour quelqu'un, et n'a pas solidement basé son œuvre, si un mur tombe, cet architecte affermira ce mur à ses propres frais. » (Les articles analogues suivants sont relatifs à la construction des bateaux.) — On voit que l'architecte d'alors avait tout intérêt à construire d'une façon solide et massive, car la loi ne lui reconnaissait aucune circonstance atténuante.

Les maisons A (fig. 31) étaient établies sur le plan rectangulaire dont les côtés étaient ordinairement dans le rapport de 1 à 3; très souvent l'orientation N.-S. est dirigée suivant une diagonale, la porte *a* s'ouvrant au sud-est; cependant, dans les édifices de l'ancienne Kalakh[2], les longs côtés du rectangle sont orientés de l'est à l'ouest (cette position a probablement été adoptée d'une façon empirique à cause de la direction d'un vent régnant, pluvieux ou sec). Quand la construction est plus importante, elle est formée d'une série de rectangles accolés de diverses façons irrégulières. « A Mougheïr[3], Taylor a dégagé les restes d'une petite maison. Elle a la forme d'une croix, mais d'une croix irrégulière (comme le représenterait, par exemple, notre figure 32 dans laquelle les constructions *a*, *b*, *c* et *d* sont groupées autour d'une cour intérieure *e*); elle est bâtie en briques cuites; elle était pavée de la même manière. Dans l'intérieur, la face externe des briques était recouverte d'une glaçure très mince et peu adhérente. Deux des portes étaient cintrées, à l'aide de briques moulées tout exprès en forme de coin; mais les nombreux fragments de poutres de palmier[4], toutes

Fig. 31. — Plan d'une maison simple.

1. V. Scheil, *La loi de Hammourabi*, 1904, p. 46-47.
2. Layard, *Monuments*, 1re série, pl. 99.
3. Perrot et Chipiez, *La Chaldée et l'Assyrie*, p. 468.
4. Nous croyons à une erreur de terme employé par l'archéologue : il doit s'agir probablement de *solives* et non de *poutres*.

carbonisées, qui ont été recueillies sur le sol des pièces, indiquent que l'habitation avait un toit plat au-dessus duquel était étendu un lit de terre... En général, les maisons devaient être assez basses (l'auteur doit vouloir dire qu'elles n'avaient qu'un rez-de-chaussée qui, au contraire, selon les dessins, devait être haut sous plafond); c'était seulement dans les très grandes villes, comme Babylone[1], qu'il y avait des maisons à trois et quatre étages. »

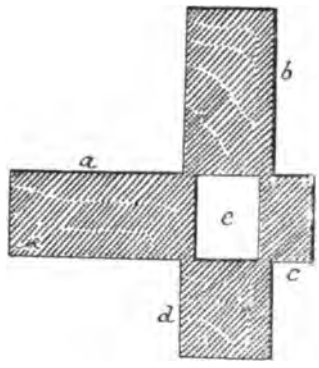

Fig. 32. — Plan d'une habitation avec cour intérieure.

Strabon[2] déclare que les maisons étaient étroites et longues, autrement on ne manquerait pas d'y étouffer, et que, « pour protéger les maisons contre l'excès de la chaleur, on en recouvre les toits de deux coudées de terre ».

Maspero[3] dit qu'« on a mis au jour, parmi les ruines d'Ourou, d'Éridou et d'Ourouk, les restes de quelques maisons où logeaient sans doute des gens de bonne famille. Elles sont construites en belles briques, dont une couche mince de bitume cimente les lits, et elles n'aventurent au dehors que des lucarnes percées irrégulièrement vers le haut des parois : la porte basse, cintrée (fig. 33), défendue de lourds vantaux en bois, ferme un corridor aveugle et obscur qui aboutit d'ordinaire à la cour, vers le centre des bâtiments. On distingue encore à l'intérieur de petites salles oblongues, tantôt voûtées, tantôt couvertes d'un plafond plat que des troncs de palmier soutiennent[4] ; les murs atteignaient le plus souvent une épaisseur considérable, dans laquelle on pratiquait, çà et là, des niches étroites (en *a*, fig. 34)[5]. La plupart de ces pièces étaient des magasins et contenaient les provisions et la richesse de la famille; d'autres servaient à l'habitation et recevaient un mobilier. Il était fort simple chez les bourgeois riches, non moins que chez le peuple, et se composait surtout de chaises et de tabourets; les chambres à coucher avaient leur coffre à linge et leur lit avec ses matelas minces, ses couvertures, ses coussins, peut-être ses chevets de bois analogues aux chevets africains (fig. 35)[6], mais on dormait le plus souvent

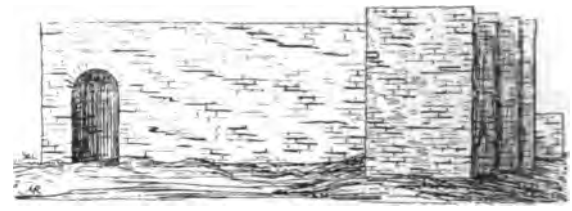
Fig. 33. — Maison déblayée à Ourou.

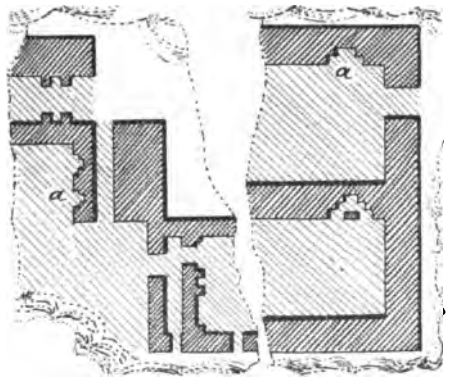

Fig. 34. — Plan de maisons chaldéennes déblayées à Éridou.

1. *Hérodote*, I, 180.
2. *Strabon*, XV, 3, 10.
3. Maspero, *Les Origines*, p. 745.
4. Taylor, *Notes on the ruins of Muqueyer*, trouva encore les restes des pièces en bois de palmier qui soutenaient la terrasse.
5. Devant servir de placards.
6. Les chignons et les cheveux échafaudés de diverses figures représentées sur les documents semblent

sur des nattes déployées à terre. Un four à pain occupait un coin de la cour, à côté des pierres à broyer le grain; le foyer demeurait toujours chaud, et, s'il s'éteignait, on avait des bâtons pour le rallumer[1] ainsi qu'en Égypte. La batterie de cuisine et la vaisselle comprenaient quelques larges marmites en cuivre et des pots en terre arrondis par le bas, des plats, des jarres pour l'eau et pour le vin, des bols, des assiettes épaisses et de pâte grossière[2]. Le métal n'avait pas encore aboli la pierre, et l'on rencontrait pêle-mêle, dans le même ménage, des haches ou des marteaux en bronze à côté de haches ou de marteaux, de couteaux, de grattoirs ou de masses en silex taillés[3]. »

Fig. 35. — Chevet africain.

Comme de nos jours, on vivait beaucoup sur les terrasses, on s'y livrait aux travaux domestiques et on ne descendait dans les pièces fraîches et sombres que chassé par les heures brûlantes de la journée.

Beaucoup de maisons avaient une sorte de tour; on en voit un exemple sur le bas-relief qui représente, avec sa banlieue, une ville importante de l'Élam, Madaktou (fig. 36), d'après la pièce rapportée par Layard et qui se trouve au British Museum[4]. Ici la porte *a* (fig. 37) de chaque maison est rectangulaire, étroite et haute pour servir de fenêtre[5]; elle est presque toujours percée dans la partie basse A de la maison; elle devait être fermée à sa partie supérieure par un linteau en bois formé de troncs juxtaposés, qui devaient avoir obligatoirement une faible portée pour soutenir la charge *m* de maçonnerie placée au-dessus. La terrasse occupait l'espace *t t'*, et on devait y accéder par une échelle ou par un escalier intérieur logé dans la partie B; il est plus que probable que des toiles *n*, soutenues par des cordages et des poteaux *b*, abritaient la terrasse *t t'*.

Fig. 36. — Vue de la ville de Madaktou (British Museum).

En coupe verticale, le plancher du rez-de-chaussée était plus ou moins en contrebas de l'extérieur, et certaines pièces d'habitation A (fig. 38), où l'on passait les heures les plus chaudes de la journée, étaient creusées comme une sorte de cave dont on arrosait les parois de temps en temps; ces pièces, appelées aujourd'hui *serdab*, se rencontrent à Mossoul, à Bagdad, à Bassorah, etc.

indiquer l'usage de ces ustensiles : des coiffures aussi compliquées durent ordinairement plusieurs jours au moins, et ne se conservent ce temps qu'à la condition d'employer le chevet.

1. Boscawen, *On some early Babylonian or Akkadian inscriptions;* — Houghton, *On the Hieroglyphic or Picture Origin of the Characters of the Assyrian Syllabary.*

2. Découvertes de Loftus et de Taylor, British Museum; fouilles de Heuzey-Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, Musée du Louvre.

3. Découvertes de Taylor et de Loftus, au British Museum.

4. Le général envoyé par Assourbanipal livra la bataille de Toulliz au sud de Suse.

5. Comme nous l'avons vu dans les *Constructions rurales* de l'Égypte (fig. 46), les ouvertures étroites et hautes devaient jouer le rôle de nos portes munies d'impostes.

Les terrasses demandaient un entretien permanent; l'argile se détrempant et se fendillant tour à tour suivant les saisons, il faut resserrer les particules de terre, en les frappant ou en les roulant, ce qu'on fait encore actuellement avec un cylindre de pierre, et V. Place en a trouvé, en calcaire compact, pesant de 100 à 120 kilogs, percés sur chaque base d'un trou carré de 0m06 à 0m08 de profondeur, où s'ajustait un tourillon; il devait y avoir un châssis de bois comme dans beaucoup de nos modèles actuels.

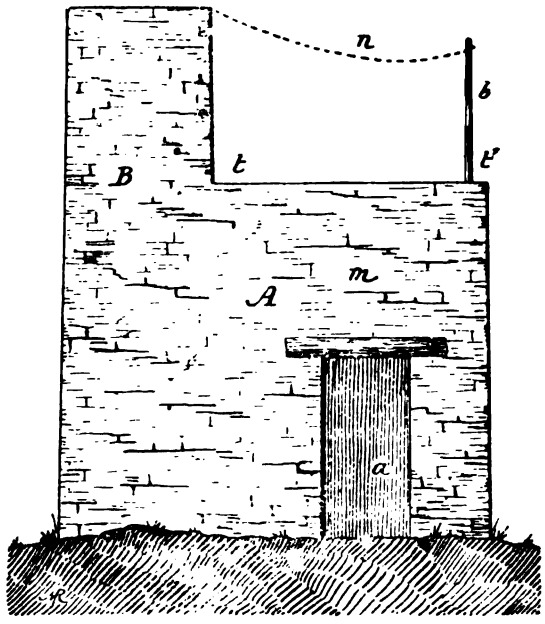

Fig. 37. — Élévation d'une maison (essai de restauration).

« Dès que ces terrasses cessèrent d'être entretenues[1]; les racines des graminées et des arbustes qui s'y implantèrent eurent bien vite désagrégé les matériaux et frayé la voie aux infiltrations d'eau pluviale. Des fentes s'ouvrirent de toutes parts et se changèrent bientôt en brèches béantes; au bout de quelques années, chaque orage amena la chute d'une portion de la toiture... »

Dans les constructions soignées, la terrasse était garnie d'un petit mur terminé par des créneaux, comme nous l'avons indiqué dans la figure 22. Le même procédé était employé par les Israélites : « Quand tu bâtiras une maison neuve, tu feras des défenses tout autour de ton toit, de peur que tu ne rendes la maison responsable du sang, si quelqu'un tombait de là[2]. » Il est plus que probable qu'un certain nombre de récoltes se déposaient sur le toit (comme il en est fait mention à diverses reprises dans l'Ancien Testament, et au sujet desquelles nous reviendrons plus loin).

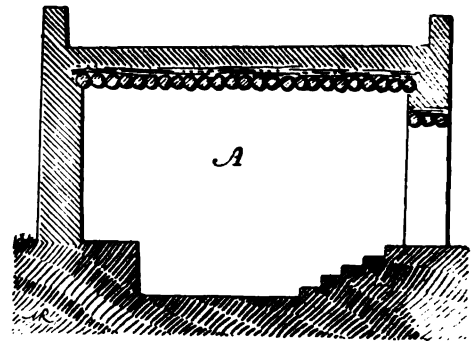

Fig. 38. — Coupe longitudinale d'une maison.

Nous avons dit que les terrasses étaient épaisses; voyons comment on pouvait soutenir cette charge, malgré le faible écartement des murs, déjà signalé par Strabon, lequel ajoute qu'on employait des poutres en bois de palmier qui, au lieu de fléchir avec le temps, se courbaient de bas en haut, en soutenant d'autant mieux le toit de l'édifice. Voici l'explication scientifique du passage de Strabon : la partie supérieure de la solive était la plus exposée à l'humidité par son contact avec la terrasse; les fibres correspondantes s'allongeaient alors plus que celles du bord inférieur relativement sec

1. Perrot et Chipiez, *La Chaldée et l'Assyrie*, p. 165-166.
2. *Deutéronome*, XXII, 8.

et contribuaient ainsi à courber la pièce; on peut d'ailleurs répéter cette expérience sur une pièce en bois d'essence quelconque.

A la partie supérieure des deux murs parallèles *n* et *m* (fig. 39), on jetait, en travers de la construction, des solives constituées par des troncs de palmier *a*, jointifs, par-dessus lesquels on devait déposer plusieurs lits de roseaux enduits de bitume, et sur cette chape, légèrement convexe, on tassait la terre *t* de la terrasse en lui donnant un certain bombement ou une pente pour laisser écouler rapidement les eaux pluviales; en *b* se trouvent les balustrades, garde-fous ou les créneaux dont il a déjà été question. Comment s'y prenait-on dès que la largeur *l* (fig. 39) devenait trop grande et dépassait la limite de sécurité des bois? Selon les fouilles, on avait recours aux voûtes. A l'inverse des Égyptiens, les Chaldéens et les Assyriens n'ont pas beaucoup utilisé les poutres proprement dites, ni les supports verticaux (poteaux ou colonnes).

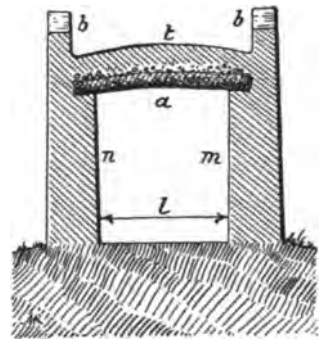

Fig. 39. — Coupe transversale d'une maison.

En nous reportant à la figure 3, nous pouvons très bien admettre que la transformation d'une tente en construction permanente puisse s'effectuer en garnissant les chevrons *c* d'un clayonnage recouvert extérieurement d'une couche de terre, ou mieux de carreaux en terre crue, posés à plat les uns au-dessus des autres; nous arrivons ainsi à considérer la charpente *c* de la figure 3 comme un véritable *cintre* et, du même coup, nous assistons à l'invention de la voûte en encorbellement qu'on pourra améliorer plus tard.

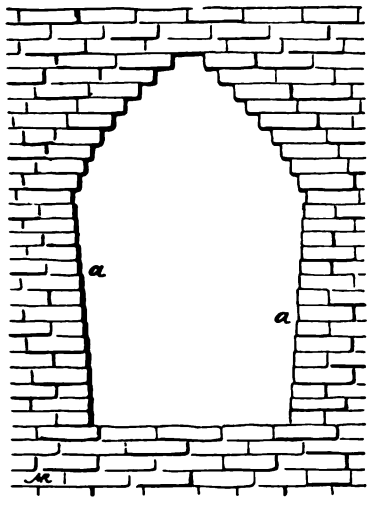

Fig. 40. — Voûte en encorbellement (nécropole d'Ourou).

La Chaldée a d'abord connu la voûte dite *en encorbellement*, et nous donnons la figure 40 d'après le dessin de Taylor, tiré de la nécropole d'Ourou; ce caveau rectangulaire est construit en briques crues assemblées avec un mortier de terre; les pieds-droits *a* présentent un fruit assez prononcé; la largeur est de $1^{m}08$ pour une hauteur de $1^{m}52$. Les voûtes en encorbellement ont le gabarit des voûtes en ogive qu'on rencontre dans la construction de beaucoup d'égouts et d'aqueducs, selon un document provenant de Koyoundjik qui figure au British Museum et dont nous parlerons dans le chapitre de l'*Hydraulique*.

La voûte proprement dite, la plus employée dans les maisons, était en *plein cintre*.

Perrot[1] dit « que, dans l'histoire de l'architecture, il n'y a pas de question qui soit plus intéressante et plus neuve que celle des origines de la voûte appareillée et du parti qu'en ont tiré les différents peuples qui l'ont employée dans leurs édifices. Ottfried

1. Perrot et Chipiez, *La Chaldée et l'Assyrie*, p. 243.

Müller regardait encore les Étrusques[1] comme les inventeurs de la voûte : c'était, croyait-il, à l'école des peuples italiotes que les Grecs auraient appris à la construire[2], et les voûtes de la *Cloaca maxima*, dressées à Rome par les ingénieurs toscans des Tarquins, étaient, pour lui, les plus anciennes de toutes celles que nous avait léguées l'antiquité. Les découvertes archéologiques de ces cinquante dernières années (comptées à partir de 1884) ont singulièrement vieilli la voûte. Les Égyptiens paraissent en avoir connu le principe dès le temps de l'Ancien Empire[3]; en tous cas, sous les princes des trois grandes dynasties thébaines, bien avant que s'élevassent les palais ninivites où nous venons de la retrouver, les architectes des Aménophis, des Thoutmès et des Ramsès en faisaient un facile et fréquent usage; mais cependant, avec les grands matériaux dont ils disposaient, il leur était trop aisé de se passer de la voûte pour qu'ils s'appliquassent à en tirer tous les partis et tous les effets qu'elle comporte. Ils l'ont donc tenue, si l'on peut ainsi parler, à l'arrière-plan de leurs édifices; tout en sachant l'utiliser à propos, soit dans leurs tombes, soit dans les dépendances des temples, dans les habitations et dans les magasins, ils ne l'ont pas mise assez en vue pour en donner aux autres le goût et pour en faire sortir tous les mérites. S'ils ont eu des imitateurs et des élèves, ce n'est pas à ce titre, ce n'est point comme constructeurs de voûtes. Ce que l'on a certainement admiré chez eux, ce qu'on a pu chercher à leur emprunter, c'est l'élégance et la majesté de leur colonne, c'est la magnificence de leurs salles hypostyles... L'art de construire la voûte en petits matériaux appareillés a donc été cultivé avec plus de goût et poussé plus loin en Chaldée et en Assyrie qu'en Égypte; il s'y est développé plus franchement; il y a mieux montré quelles ressources il offre à l'architecte pour couvrir de vastes espaces et suppléer, s'il est nécessaire, à l'absence de la pierre et du bois de charpente. Cet art a été, dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate, plus que partout ailleurs, un art indigène, suggéré, inspiré et favorisé par les conditions permanentes du milieu où il a pris naissance, enfin, pour tout dire en un mot, un art vraiment national. »

Place[4], par enthousiasme, se déclare autorisé à voir dans la perfection et la variété des bâtisses curvilignes, dans le plan vertical, trouvées en Assyrie, le germe des grands monuments de Rome et des temps modernes. « Aussi, dit-il, n'hésitons-nous pas à rattacher aux voûtes appareillées de Ninive des monuments tels que les substructions du Capitole, le temple de la Paix, Sainte-Sophie de Constantinople, Saint-Pierre de Rome, les églises mêmes du moyen âge, les aqueducs, les ponts, et jusqu'à ces viaducs gigantesques dont notre époque s'enorgueillit à bon droit. »

La figure 41 donne la coupe transversale restaurée d'une importante maison, montrant des chambres voûtées A, B et C, de largeurs et de hauteurs variables, sur-

1. Ottfried Müller, *Handbuch der Archæologie der Kunst.*

2. Selon Place, les Assyro-Chaldéens connaissaient la voûte plus de mille ans avant la fondation de Rome; les Phéniciens et les Étrusques entretenaient des rapports avec tous les peuples de la Méditerranée et commerçaient avec la vieille Asie; c'est ainsi qu'il explique comment la voûte, partie de Babylone et passant par Ninive, serait arrivée aux peuples si intelligents de la basse et moyenne Italie.

3. Voir la figure 34 dans notre *Essai sur l'Histoire du Génie rural*, chapitre des *Constructions rurales* de l'Égypte.

4. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 289.

montées de terrasses. En coupe longitudinale, suivant la clef, la figure 42 montre comment on raccordait des pièces A et A' de largeur et de hauteur différentes.

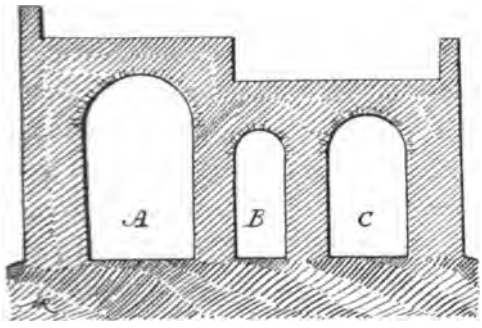

Fig. 41. — Coupe transversale d'une maison.

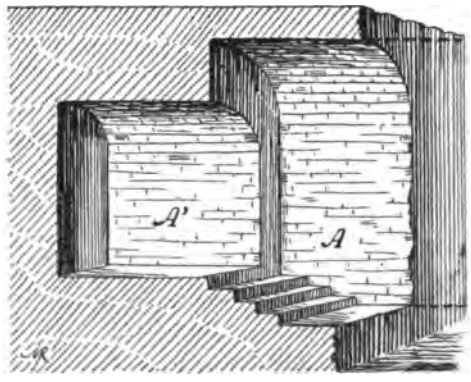

Fig. 42. — Coupe longitudinale d'une maison.

Selon Place[1], toutes les voûtes de Khorsabad, y compris celles de 4m80 d'ouverture des portes monumentales de la ville, étaient en plein cintre, faites en briques crues, en forme de coins, en nombre impair, disposées sur trois rangs superposés *a*, *b*, *c* (fig. 43); ces briques, d'argile fine et soigneusement épurée, ont dû être soumises à une longue dessiccation, puis assemblées avec de l'argile plus molle. La voûte est toujours très bien montée et, au plan *n* des naissances, l'intrados *i* se raccorde exactement, sans saillie, avec les pieds-droits P.

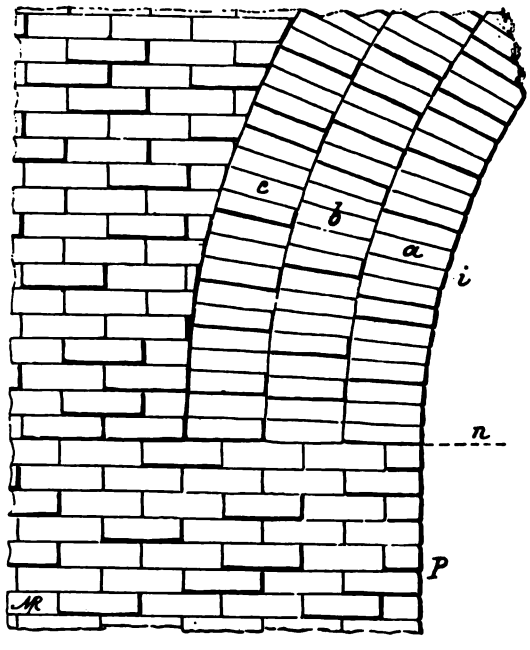

Fig. 43. — Appareil des voûtes de Khorsabad.

Les faces de voûtes sont décorées d'archivoltes de quatre ou de trois rangs de carreaux de terre cuite, émaillés; les deux rangs extrêmes *a* et *d* (fig. 44) sont posés à plat, formant encadrement, les deux autres sont placés de champ et bout à bout[2]. Les rangs ont alternativement un nombre impair et un nombre pair de carreaux; souvent il n'y avait que trois rangs *a*, *b* et *d*; ces carreaux, disposés en placage, ont les formes géométriques voulues assurant leur stabilité et « indiquent, chez les briquetiers assyriens, un art avancé dans la préparation des pierres artificielles ».

L'emploi des voûtes en briques crues conduisait à l'établissement des pieds-droits ou murs très épais, lesquels, comme nous l'avons vu, contribuaient à soustraire les locaux aux brusques variations de température; on constate ainsi une harmonie dans

1. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 255.
2. Dans la figure 44 nous laissons intentionnellement de côté la partie ornementale pour ne montrer que les joints d'assemblage des matériaux.

l'ensemble de ces conditions qui sont on ne peut plus favorables à ce genre de constructions. Une question n'a pas reçu de solution : comment construisait-on la voûte?

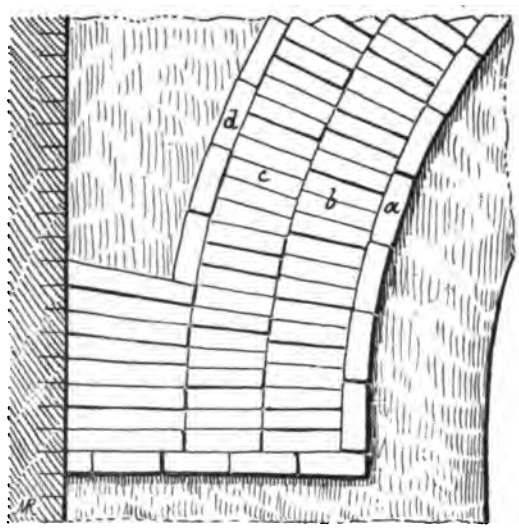

Fig. 44. — Archivolte des voûtes de Khorsabad.

Nous croyons qu'on devait faire, pour les petites voûtes, un cintre massif en terre battue qu'on déblayait ensuite; pour les grandes voûtes, la terre du cintre pouvait être disposée sur une carcasse provisoire en bois et en roseaux; ce genre de construction, qui vient à l'esprit de tout ingénieur, ne semble pas avoir préoccupé les archéologues, mais cela ne nous empêche pas de dire qu'on avait, peut-être, recours à un autre procédé ignoré encore de nous. Place nous déclare bien avoir vu élever à Mossoul une voûte sans cintre, mais c'était avec des pierres et de l'excellent plâtre et non avec des briques crues et un mortier de terre n'ayant pas l'adhérence et la prise rapide du plâtre.

Les portes étroites A (fig. 45) étaient fermées par un linteau *a* en troncs d'arbres (les figures 36 et 37 nous montrent des portes rectangulaires); ailleurs, la porte B, plus large et plus haute, était terminée à sa partie supérieure par une voûte en briques. Beaucoup de baies étaient simplement clôturées par une natte ou une tenture, alors que les portes principales étaient pourvues de un ou deux vantaux en bois s'ouvrant en dedans de la pièce, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le seuil trouvé à Khorsabad et qui figure au Musée du Louvre; la dalle A (fig. 46), en albâtre gypseux, dont nous ne représentons pas les sculptures, placée en dedans de la baie d'ouverture, entre les murs *m*, est échancrée en *a* et en *a'* pour recevoir les montants tournants de la porte dont les vantaux sont indiqués en pointillé, en P et en P', arrêtés par un heurtoir *n*; en *b* se voit la crapaudine du verrou inférieur; on a retrouvé de semblables dalles ou seuils pour des portes à un seul vantail, ayant d'un côté une échancrure, et de l'autre la crapaudine du verrou; en plan, ces seuils sont toujours placés dans œuvre et ne font pas saillie en dehors de l'aplomb des pieds-droits de la baie d'ouverture. Dans une intaille chaldéenne en jaspe vert (Musée du Louvre), on voit (fig. 47) le soleil, ou Babbar-Shamash, « la lumière des dieux », qui sortait flamboyant, le matin, des montagnes de l'Est dès que l'aurore lui ouvrait les portes A et B à deux battants.

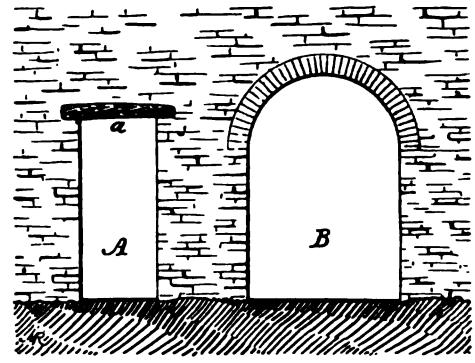

Fig. 45. — Portes.

La figure 48 représente un vantail A de porte dont le battant de châssis B est relié avec le panneau par des bandes *m* de métal; en C se trouvent le pivot et la crapaudine; en C', un collier, et en S, le seuil[1]; lorsque la porte était ouverte, chaque vantail s'appliquait contre le mur ou s'effaçait dans un tableau ménagé à cet effet dans la paroi latérale.

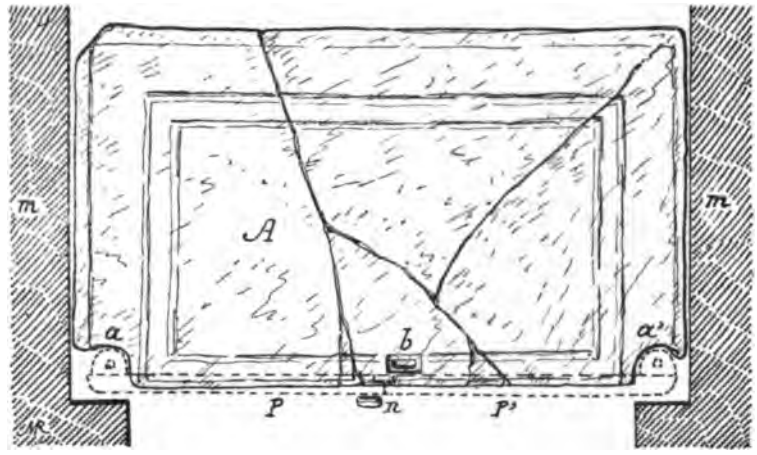

Fig. 46. — Plan d'un seuil de porte (d'après une pièce du Musée du Louvre).

La partie inférieure du battant de chaque vantail recevait une garniture métallique A (fig. 49) formant pivot (à Balawât, cette pièce A est en bronze; elle est en cuivre à Khorsabad), tournant dans une cavité hémi-ellipsoïdale ménagée dans une pièce B en pierre dure (calcaire, basalte) ou, plus fréquemment, en brique cuite.

La figure 50 donne la vue en plan d'une de ces crapaudines de porte du palais de Lagash[2]. Il y a au Musée du Louvre de nombreuses crapaudines analogues (appelées improprement gonds de porte) provenant des fouilles de Suse; ce sont des pièces en calcaire dur, en diorite, etc., de configuration se rapprochant des gros galets du littoral sud de la Bretagne, de plus de 0m45 de grand axe, et portant des inscriptions antérieures à 1000 ans avant notre ère (fig. 51).

Fig. 47. — Porte à deux battants (intaille chaldéenne du Musée du Louvre).

Les fenêtres n'étaient pas employées, car, en laissant pénétrer la lumière, on aurait livré passage à la chaleur contre laquelle on luttait par les procédés de construction; généralement les pièces ne prenaient jour que par leur porte; quand il y a des ouvertures, ces dernières sont toujours étroites et hautes, ressemblant plutôt à des meurtrières; cependant on a retrouvé l'emploi de tuyaux de terre cuite que représente la figure 52 et que V. Place désigne sous le nom de *lucernaires*[3]; ces matériaux, de 0m34 de diamètre et de 0m26 de hauteur, sont un peu déprimés au milieu, et leurs bases sont garnies d'un bourrelet permettant de les juxtaposer ou de

1. Notre figure 48 a été inspirée par le croquis des portes lamées de bronze de Balawât, donné par Pinches, *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, t. VII, p. 86. — Fr. Thureau-Dangin, *Les Cylindres de Goudéa*, 1re partie, cylindre A (p. 57), donne, dans la colonne XXVI, les lignes 20 à 30 qui détaillent les portes du temple de *Nin-gir-su*, les battants (ou panneaux?) en cèdre avec appliques de métal précieux, les pivots et le verrou.

2. Heuzey-Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, pl. 27, n° 2.

3. Ces tuyaux sont analogues à ceux que nous avons vu employer au drainage des terrasses (fig. 23).

les superposer facilement pour donner au conduit une longueur suffisante. Ces tuyaux d'aération se logeaient dans l'épaisseur de la voûte ou du mur. Place pense qu'on les appliquait également aux dômes ou coupoles, comme cela se rencontre dans les bains turcs actuels, mais, bien que les assyriologues admettent, pour cette époque, l'emploi des dômes, des coupoles et des demi-coupoles, les raisons qu'ils nous donnent sont basées sur trop de conjectures et de suppositions pour que nous puissions, comme ingénieur, les suivre sur ce terrain.

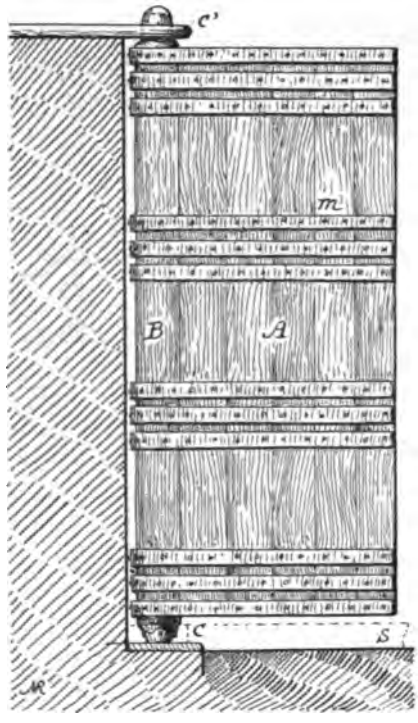

Fig. 48. — Vantail de porte (restauration d'après les Portes de Balawât).

Les ouvertures de ventilation n'étaient pas vitrées, bien que la fabrication du verre était connue; si l'artisan de l'antiquité savait souffler des cylindres en verre, il faudra encore plusieurs siècles à ses successeurs pour apprendre à fendre ces cylindres afin de les étaler pour en faire une vitre; de même, il n'avait pas encore eu l'idée de couler le verre sous forme de plaques destinées aux constructions. On dit que les ouvertures des maisons étaient fermées, pendant les pluies et par les grandes chaleurs, par des pièces en cuir dont les plus estimées étaient en peau de veau marin[1] servant en même temps de paratonnerre, car les Assyriens lui attribuaient la propriété d'éloigner la foudre[2] et les maléfices.

L'intérieur des maisons était recouvert d'une sorte de stuc[3], que Place croit être « un mélange intime de chaux cuite et de plâtre »; il est regrettable qu'on n'ait pas eu l'idée de faire procéder à une analyse de ce mélange; cet enduit est très adhérent aux briques crues qui constituent le mur, et son épaisseur ne dépasse pas trois ou quatre millimètres dans les chambres du palais de Khorsabad; Place ajoute[4] qu'« au pied des murs, le stucage avait à craindre des maculatures continuelles, et nulle teinte, par conséquent, ne valait, en cet endroit, la couleur noire... (Ces plinthes noires en bitume, ou passées à la détrempe sur le stucage blanc, ont une hauteur de 0^m60 à 1^m10, suivant l'étendue des cours et des chambres)... Il est intéressant de retrouver, à une date aussi ancienne, l'origine de ce genre d'ornements, évidemment

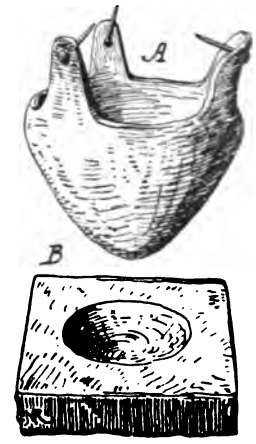

Fig. 49. — Pivot et crapaudine de porte (Portes de Balawât).

1. Il y a peut-être là une analogie avec les peaux de lamantin qui recouvraient les tentes des Israélites et que nous retrouverons plus tard dans la partie de notre *Histoire* consacrée à ce peuple.
2. Garnier et Ammann, *L'Habitation humaine*, p. 164.
3. Et quelquefois de grandes dalles de gypse posées en carreaux.
4. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 78.

issu d'une pensée de première propreté, et qui est usité encore dans bien des pays. En Mésopotamie, dès qu'une habitation de fellahs devient moins misérable que les autres, une bande noire décore aussitôt le pied des murs blanchis à la chaux. On peut voir encore la même pratique sur les chaumières des paysans russes, moldo-valaques, hongrois, polonais[1]. Chez tous ces peuples, la plinthe noire, ou au moins de couleur foncée, est regardée comme indispensable, et deux fois chaque année, au printemps et à l'automne, elle est refaite en même temps que les murs sont recrépis et blanchis. Le peu de solidité de cette peinture ne décourage pas les paysans, qui la restaurent tous les ans avec patience, comme s'ils obéissaient au souvenir d'une impérieuse tradition. »

Fig. 50. — Crapaudine (palais chaldéen de Lagash).

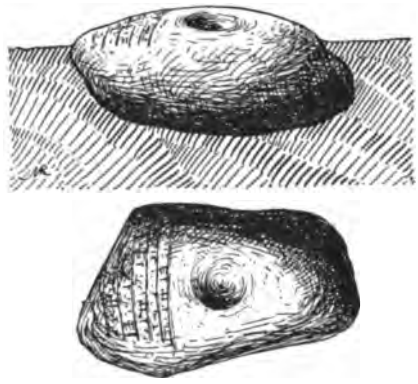

Fig. 51. — Élévation et plan d'une crapaudine élamite (Musée du Louvre).

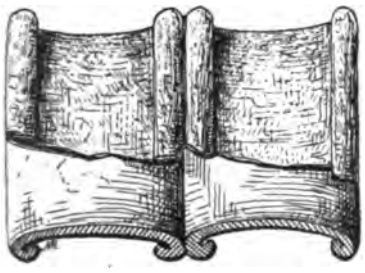

Fig. 52. — Lucernaires (d'après V. Place).

Le sol, toujours en terre battue, était quelquefois entremêlé de roseaux et de bitume, afin qu'on puisse l'arroser pour le maintenir humide et frais dans certaines pièces; on le recouvrait, suivant les saisons, de nattes de palmier ou de tapis; selon les bas-reliefs, les Assyriens portaient des chaussures (comme les babouches d'aujourd'hui), et les laissaient à la porte de la maison dans laquelle ils pénétraient.

Nous avons vu que les carrelages en produits céramiques ou en pierres étaient réservés aux cours.

(A suivre.)

1. Rappelons qu'on trouve cette même application dans nos campagnes, des Pyrénées à la Normandie; en Algérie, en Tunisie, etc.

SOME
INSCRIPTIONS IN PROF. PETRIE'S COLLECTION OF EGYPTIAN ANTIQUITIES

BY

ARTHUR E. P. WEIGALL

A few years ago Prof. Petrie very kindly allowed me to make copies and photographs of all the inscribed statuettes, stelæ, etc., in his collection at the Edwards Library, University College, London. Since then M. Capart and others have published several of these objects; but there are a few interesting inscriptions which still remain unknown to those who have not visited the collection. Prof. Petrie has given me permission to record the following notes here, but it is to be hoped that the objects which deserve a fuller publication will be reëdited in such works as M. Capart's valuable *Recueil*.

I. *Pedestal of a Statuette of* . — Wood. Length 9 ½[1]. Breadth 3 ¾. Dynasty XII. Pedestal of a statuette, coloured red, upon which two feet in brown wood alone remain. Upon the upper surface near the feet is an inscription neatly cut in, reading :

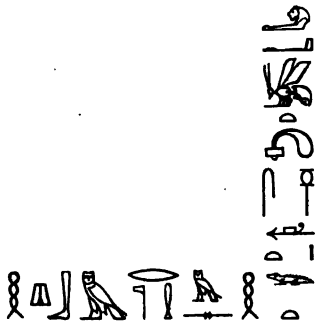

This object was purchased along with a number of other antiquities, including painted wooden models of a duck, an ibis, an oar; several harpoons and spears; a painted wooden box; some copper knives with wooden handles; a bronze mirror; a copper axe; and some other objects in wood and bronze, all of which came without doubt from the great tomb of *Ms'ht* at Assiut, from which the famous wooden soldiers, now in the Cairo Museum, were procured.

II. *Stele of* *and his Family*. — Limestone. Length 13 ¼. Breadth 10. Dynastie XII. This stele, which gives the names of the family of a certain *Nbykk'i*, is interesting on account of the inscription which runs down the left side, reading :

Examples of the formula [see *Zeit. ægypt. Spr.*, XXXVIII, 109] are sufficiently rare to be worthy of record.

1. The measurements are given in inches.

III. *Figures of* [illegible] *and Wife.* — Limestone. Height 8 ½. Breadth 6. Dynasty XII-XIII. A male and a female figure stand side by side, cut in high relief, and upon the edges run the following inscriptions :

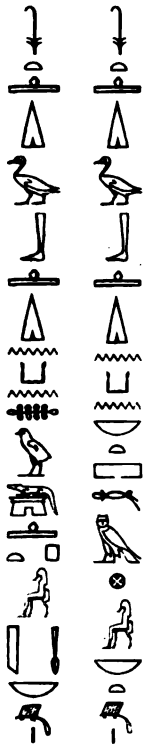

The arrangement of the formula is to be noticed.

IV. *Stele of* [illegible] *and his Family.* — Limestone. Height 12. Breadth 12 ½. Dynasty XIII. The stele is of peculiar shape, and represents eight embalmed figures by the side of which are seven living persons. The latter have their names inscribed upon them, and of these some can still be read :

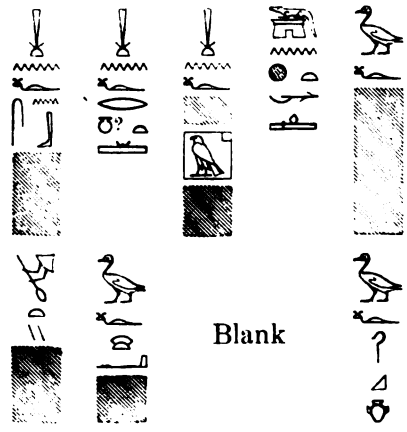

The stele was bought at Abydos in 1901-1902.

V. *Stele of* [illegible] *and Osiris.* — Limestone. Length 14. Height 10 ½. Dynasty XVIII. The inscription on this stele reads :

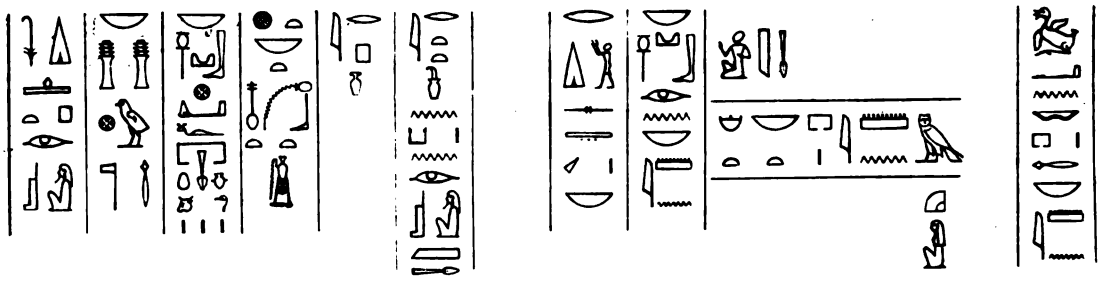

Its interest lies in the formula ending , which appears to refer to the god Osiris rather than directly to . The stele was bought at Abydos, 1901-1902.

VI. *Statuette of* , *a Libation Priest.* — Limestone. Height 9. Dynasty XVIII. Seated statuette broken at the waist, having upon the side of the seat the following inscription :

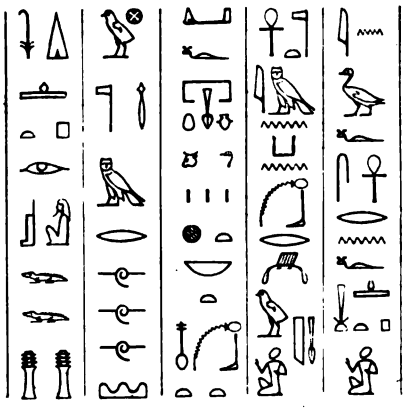

The titles of Osiris are worthy of notice. For Osiris-Aty see Griffith, *P. S. B. A.*, XXI, p. 278, where he is shown to be god of the living as well as of the .

VII. *Historical Stele of Thoutmosis III.* — Limestone. Height 9. Breadth 6. In the upper portion of this little stele, Thoutmosis III is shown worshipping Âmen-Ra', with the inscription :

VIII. *Statuette of* *a Libation Priest.* — Limestone. Height 6 ¾. This statuette is of the conventional type, with the knees drawn up to the chin. The inscription, which is written on three sides of the figure, reads :

Left side. Front. Right side.

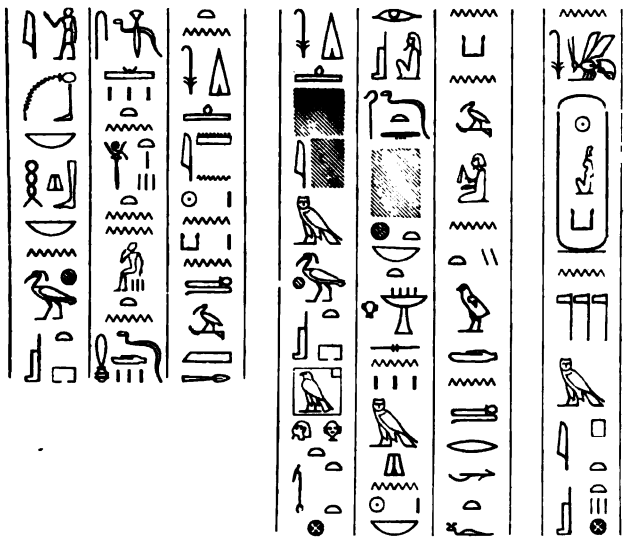

The passage in the last line of the frontal inscription reading *ntī wdn r ḥt.f n stn b'ty*, etc., is curious.

The statuette was purchased by Miss Edwards many years ago.

IX. *Statuette of* *a Prince and official.* — Basalt. Height 8. Dynasty XVIII. This statuette has upon its seat a long inscription giving a formula for the benefit of a noble named . The last part of the inscription reads :

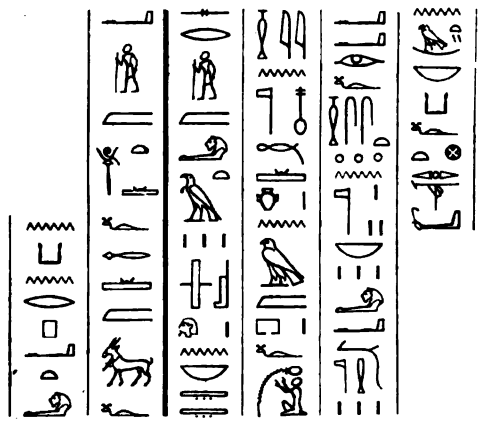

The town of *k'ft* has not been located, although its name is known.

X. *Door-wedge of a Temple of Ȧmen.* — Black granite. Length 8 ½. Breadth 6. Thickness 3 ½ at one end, and 2 at the other. Dynasty XIX (?). The object is made in the usual wedge form, and was intended to hold open the door of the temple. The under side is worn smooth from contact with the floor, and the upper has the marks of the scraping of the door upon it. Around the edge on the three sides runs the following inscription :

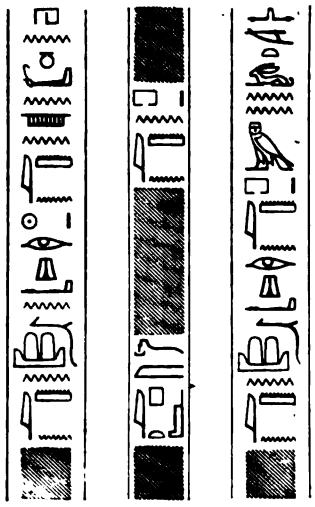

Side. End. Side.

This reads : "The wedge of the door of Amen-Ra'. Made by the direction of the Superintendent of the Granaries of Amen... the temple of Amen... in this place... in order that it should be in the temple of Amen; etc." The is probably a miswriting for the in the word . This interesting object was purchased at Abydos in 1902-1903.

XI. *Stele of* *a keeper of the Bird-Houses.* — Sandstone. Length 18. Height 14. Dynasty XIX. Upon this stele a man and woman are represented adoring Osiris, and over them is the following inscription :

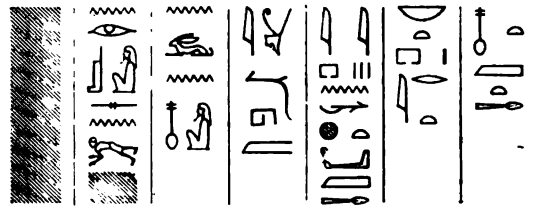

The person is seen from this to have been keeper of the Bird-Houses. The *hmyw* or houses in which the sacred birds were kept are mentioned in the Harris Papyrus [I, 48, 10]. The birds were probably pelicans ['a pelican'].

XII. *Steles of* *and others.* — Limestone. Height 12. Breadth 9. Dynasty XX (?). At the top of the stela is the boat of Ra' painted yellow and red. Below this are two figures, and the inscription :

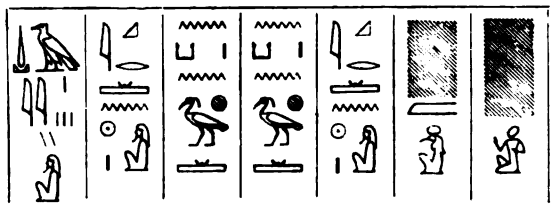

The title 'Perfect *Khu* of Ra'' is not uncommon at this period [MASPERO, *Guide Boulaq*, p. 47-48; CAPART, *Recueil*, pl. XLVI and corresponding pp.], but examples of it are worth noticing.

Another stele in this collection, having at the top the symbols and two eyes, has the same title. The inscription reads :

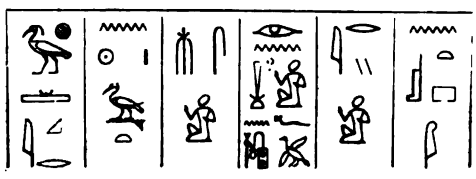

The style of the workmanship of this stele, and the name Thoutmosis both suggest the date of the XVIIIth dynasty, but the title being more frequently found during dynasties XIX-XXIInd, there is more probability that the stele belongs to that period.

XIII. *Part of the Negative Confession of* . — Sandstone. Length

44. Height 11. Dynasty XX (?). This version contains a few variations from the other copies, though these are not of much importance. It reads:

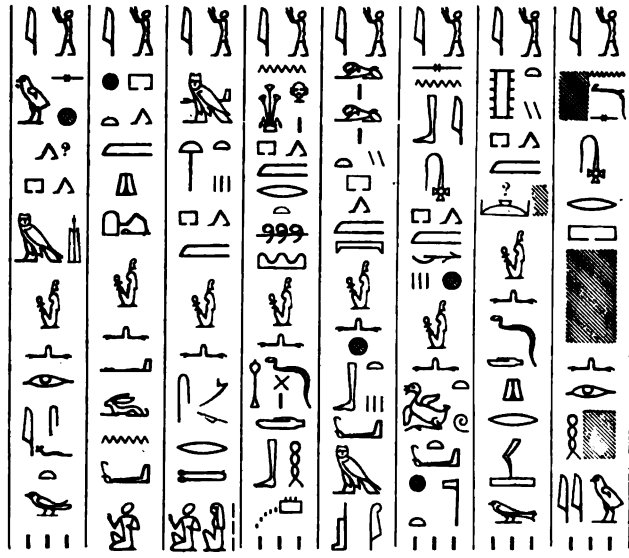

XIV. *Stele of* ⊗ *a Prince and Official.* — Limestone. Height 15. Breadth 10. Dynasty XX. On this stele is a figure worshipping Tum, and an scription reading:

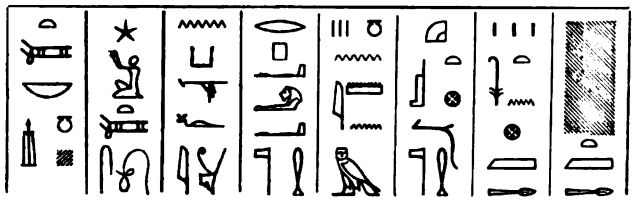

The name ⊗, and the prayer to the Ka of Tum are interesting.

XV. *Stele of* □ *, a High-Priest of Ptaḥ.* — Limestone. Height 15. Breadth 11. Ptolemaic. The inscription on this stele reads as follows:

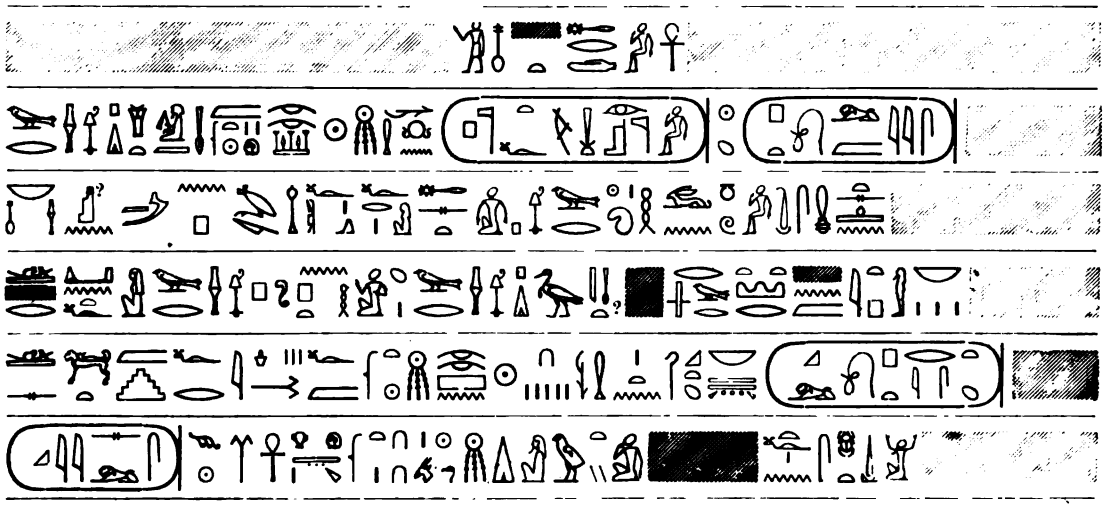

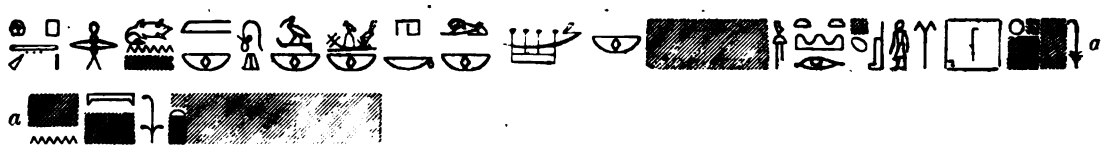

In the second line we have the date: "The High Priest of Ptah *P'd B'st* true-voiced, in the second year, the second month of harvest, and the ninth day under the majesty of Ptolemy Neos Dionysos," i. e. B. C. 78. In the fourth, fifth, and sixth lines, an event the nature of which is lost in the lacunæ, probably his death, occurred to "the High-Priest of Ptah *Psheren-Pth,* son of the Higth-Priest of Ptah *P'd b'st* in the ninth year, the second month of spring, the fifeteenth day, under the majesty of... Cleopatra and ... Caesarion; the span of his life upon earth was 21 years." This would be about B. C. 42. An inscription of this period, however, requires to be read by a specially trained student; cf. the inscriptions in the British Museum published by Prisse d'Avennes and Birch.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Notes et Remarques, par G. Jéquier 1
Les noms de l'esclave en égyptien, par Jules Baillet 6
Notes sur les monuments de la période thinite, par Raymond Weill 26
Zur Geschichte des Tempels des Harkentechtai zu Athribis, von Wilhelm Spiegelberg 53
Donations et fondations en droit égyptien, par A. Moret, avec la collaboration de L. Boulard 57
A travers la vocalisation égyptienne, par G. Maspero 95
La Colonne du temple élamite de Chouchinak (Musée Morgan au Louvre), par C. Mauss 109
Notes assyriologiques, par Paul Dhorme, O. P. 120
L'Osselet de Suse, le Lion de Khorsabad et le Lion de Suse, par C. Mauss 133
Aus kleinen Sammlungen, von W. Max Müller 142
Textes religieux, par Pierre Lacau 143
Casque ou perruque, par Fr.-W. von Bissing 159
La grande stèle de Toutankhamanou à Karnak, par Georges Legrain 162
Une branche de Sheshonqides en décadence, par Georges Legrain 174
Erratum dans « la Colonne du temple élamite de Chouchinak » 182
Lesefrüchte, von Fr.-W. von Bissing 183
Les Constructions rurales de la Chaldée et de l'Assyrie, par Max Ringelmann 187
Some Inscriptions in Prof. Petrie's Collection of Egyptian Antiquities, by Arthur E. P. Weigall 216

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

R3

RECUEIL

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
JUN 17 1968

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO
MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

VOL. XXIX. LIV. 1-4

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

MDCCCCVII

Tous droits réservés.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée de son montant en un chèque ou mandat-poste au nom de M. Honoré Champion.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU RECUEIL

Le *Recueil* paraît par volume composé de quatre fascicules.
Les abonnements se font pour le volume entier, il n'est pas vendu de fascicules séparés.

PARIS ..... **30** francs
DÉPARTEMENTS ET UNION POSTALE ..... **32** —

Le volume, une fois terminé, est porté au prix de **35** francs.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION

ABOÛ BAKR AL-KHAṬÎB. L'introduction topographique à l'histoire de Bagdâdh (392-463 H = 1002-1071 J.-C.). Texte arabe accompagné d'une traduction française par G. Salmon. Gr. in-8°. 12 fr.

ABOULFARAG (G.). Le livre de l'ascension de l'Esprit sur la forme du ciel et de la terre. Cours d'astronomie rédigé en 1279, publié pour la première fois d'après les mss. de Paris, d'Oxford et de Cambridge, par l'abbé F. Nau. Texte syriaque et traduction française, 2 parties gr. in-8°, avec figures dans le texte. 21 fr.

ABOU'L-WALID MERWAN IBN DJANAH. Le livre des parterres fleuris. Grammaire hébraïque en arabe, publiée par J. Derenbourg, membre de l'Institut. Gr. in-8°. 25 fr.

— — Le même ouvrage, traduit en français sur les manuscrits arabes par le rabbin M. Metzger. Gr. in-8°. 15 fr.

ADJARIAN (H.). Étude sur la langue Laze. Gr. in-8°. 8 fr.

AL-FAKHRI. Histoire du Khalifat et du Vizirat depuis leurs origines jusqu'à la chute du khalifat abasside de Bagdâdh (11-656 de l'hégire = 632-1258 de notre ère) avec des prolégomènes sur les principes du gouvernement par Ibn at Tiktakâ. Nouvelle édition du texte arabe par H. Derenbourg. Gr. in-8°. 25 fr.

AMIAUD (A.). La légende syriaque de Saint Alexis, l'homme de Dieu. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AURÈS (A.). Traité de métrologie assyrienne ou étude de la numération et du système métrique assyrien considérés dans leurs rapports et dans leur ensemble. In-8°. 6 fr.

— — Essai sur le système métrique assyrien, 1er fascicule. In-4°. 5 fr.

BAILLET (A.). Le décret de Memphis et les inscriptions de Rosette et de Damanhour. Gr. in-8°, avec une planche. 5 fr.

BARTHELEMY (A.). Gujastak Abalish. Relation d'une conférence théologique présidée par le Calife Mâmoun. Texte pehlvi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique. Gr. in-8°. 3 fr. 50

BEREND (W. B.). Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, 1re partie : Stèles, bas-reliefs et fresques. In-f° avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

BERGAIGNE (A.). Manuel pour étudier la langue sanscrite. Chrestomathie, Lexique, Principes de grammaire. Gr. in-8°. 12 fr.

— — Quarante hymnes du Rig Véda, traduits et commentés. Publié par V. Henry. Gr. in-8°. 5 fr.

— — La religion védique d'après les hymnes du Rig Véda. Tome Ier épuisé. — Tomes II et III. 30 fr.

— — — — Tome IV. Index, par M. Bloomfield. 5 fr.

BERGAIGNE (A.) et HENRY (V.). Manuel pour étudier le sanscrit védique. Précis de grammaire-Chrestomathie-Lexique. Gr. in-8°. 12 fr.

BHAMINI VILASA. Recueil de sentences du Pandit Djagannâtha. Texte sanscrit publié pour la première fois en entier avec traduction en français et des notes par A. Bergaigne. Gr. in-8°. 8 fr.

BLOCH (JULES). La phrase nominale en sanskrit. In-8°. 4 fr.

BLONAY (G. DE). Matériaux pour servir à l'histoire de la déesse bouddhique Tara. In-8°. 2 fr. 50

BOISSIER (A.). Documents assyriens relatifs aux présages. Tome Ier. Liv. 1 à 3. In-4°. 50 fr.

CHEREF-EDDIN-RAMI. Anis-el-'Ochchaq, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté. Traduit du persan et annoté par C. Huart. Gr. in-8°. 5 fr. 50

CHRONIQUE DE GALÂWDÈWOS, roi d'Éthiopie. Texte éthiopien traduit, annoté et précédé d'une introduction historique par William E. Conzelman. Gr. in-8°. 10 fr.

CLERMONT-GANNEAU (C.). Études d'archéologie orientale, 2 vol. in-4° avec figures dans le texte et photogravures hors texte. 50 fr.

DARMESTETER (J.). Études iraniennes. 2 vol. gr. in-8°. 40 fr.

— — Haurvatât et Ameretât. Essai sur la mythologie de l'Avesta. Gr. in-8°. 4 fr.

— — Ormazd et Ahriman. Leurs origines et leur histoire. Gr. in-8°. 25 fr.

DENYS DE TELL-MAHRÉ. Chronique, 4e partie. Texte syriaque publié d'après le manuscrit 162 de la Bibliothèque Vaticane, accompagné d'une traduction française, d'une introduction et de notes historiques et philologiques par J.-B. Chabot. 1 fort vol. gr. in-8°. 25 fr.

DERENBOURG (H.). Essai sur les formes des pluriels arabes. Gr. in-8°. 3 fr.

— — Deux versions hébraïques du livre de Kalilâh et Dimnâh. In-8°. 20 fr.

DUSSAUD (R.). Histoire et religion des Nosairis. Gr. in-8°. 7 fr.

DUVAL (R.). Traité de grammaire syriaque. Gr. in-8°. 20 fr.

— — — Les dialectes Néo-Araméens de Salamas. Textes sur l'état actuel de la Perse et Contes populaires, publiés avec une traduction française. In-8°. 8 fr.

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

TRENTIÈME ANNÉE

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

MDCCCCVIII

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUATORZIÈME

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

MDCCCCVIII

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1908 Fascicules I et II

CONTENU : 1) La Stèle de la fille de Chéops, par G. DARESSY. — 2) Stèle funéraire d'un taureau d'Hermonthis, par G. DARESSY. — 3) Sur une stèle de Senousrit IV, par Georges LEGRAIN. — 4) Un dossier sur Horoudja, fils de Haroua, par Georges LEGRAIN. — 5) Un Égyptologue du XVIIe siècle : le Père Kircher, par P. MARESTAING. — 6) Notes et remarques, par J. JÉQUIER. — 7) Les Constructions rurales de la Chaldée et de l'Assyrie, par Max RINGELMANN, professeur à l'Institut national agronomique. — 8) Sinouhît, l. 246-247, par G. MASPERO. — 9) Textes religieux, par Pierre LACAU. — 10) Le dossier de la famille Nibnoutirou, par Georges LEGRAIN. — 11) Wanderung eines demotischen Zeichens vom Wort-Anfang an das -Ende, von Dr Nathaniel REICH. — 12) Amuletic scarabs, etc., for the deceased, by A. GRENFELL.

LA STÈLE DE LA FILLE DE CHÉOPS

PAR

G. DARESSY

En juin 1858, Mariette découvrit, dans les ruines d'un temple situé au pied de la plus méridionale des trois petites pyramides qui avoisinent à l'est la tombe de Chéops, une stèle[1] qui acquit rapidement une grande célébrité dans l'archéologie, car, à la suite de la lecture de ses inscriptions, on avait cru pouvoir affirmer que le grand Sphinx de Gizéh était antérieur de beaucoup au règne de Chéops. La mention que ce roi avait construit la pyramide de la princesse 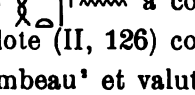 à côté du temple où le monument a été trouvé rappela le passage d'Hérodote (II, 126) contant de quelle étrange façon la fille aînée de Chéops avait bâti son tombeau[2] et valut à cette stèle le nom sous lequel elle est connue. L'aspect du monument, la manière dont il est gravé, montraient évidemment qu'on n'avait pas là une œuvre de l'Ancien Empire et qu'il fallait y reconnaître le faire soit de la XXIe dynastie[3], soit des Saïtes; mais, à la suite de M. E. de Rougé et de Mariette, on admettait qu'on n'avait fait que regraver la stèle primitive effacée à la suite des siècles, et qu'on pouvait rapporter à la IVe dynastie les indications qu'elle nous fournissait[4]. A la longue, cette opinion trouva des contradicteurs, et M. Flinders Petrie, en 1883, pensait que l'inscription avait été créée de toutes pièces sous la XXIe dynastie[5]. Une étude plus minutieuse des textes m'a conduit à des conclusions différentes de celles de mes devanciers.

Le monument, en calcaire assez fin, haut de 0^m 70, large de 0^m 42, se présente sous la forme d'une stèle rectangulaire précédée d'une table d'offrande, ou mieux sous celle

1. N° d'entrée au Musée de Boulaq 2091; n° 581 du *Catalogue Mariette;* n° 882 du *Catalogue Maspero* (page 207); n° 54 du *Catalogue de Gizéh*. La stèle est reproduite dans MARIETTE, *Monuments divers*, pl. 53; *Album du Musée de Boulaq*, pl. 27, etc.; cf. MASPERO, *Histoire*, t. I, p. 364.

2. Il est à noter toutefois qu'Hérodote parle de la petite pyramide qui est au milieu des trois, tandis que le temple est devant la dernière au sud.

3. Le temple a été orné par les rois Amen-m-ap et Pa-seb-khâ-nut.

4. E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments*, p. 46.

5. Flinders PETRIE, *Pyramids of Gizeh*, p. 134, etc.

d'un naos dont on aurait détruit la majeure partie de la niche; il comprend, en effet, un socle de 0m175 de hauteur et 0m30 de largeur, surmonté d'une partie verticale en retrait de 0m10, dont le milieu est encore évidé de deux centimètres, ne laissant en saillie qu'un encadrement de 0m04 de largeur dans le haut et sur les côtés. L'encadrement et le dessus du socle portent des inscriptions; d'autres légendes dans le fond accompagnent des représentations de statues et d'emblèmes sacrés. Le tout est à peine incisé dans la pierre, en traits filiformes.

Les figures du fond sont réparties entre quatre registres.

Premier registre. — 1° Le dieu Min, dans son attitude habituelle, debout sur un brancard. « Min, bois d'acacia. Hauteur, 1 coudée 1 palme » (0m60)[1].

2° Chacal, debout sur un support, précédé d'un uræus et d'un enroulement. « Ap-uat, bois d'acacia[2] doré ».

3° Mêmes figure et légende que l'enseigne précédente.

4° Faucon coiffé du disque et de deux plumes droites, posé sur un support papyriforme auquel est attaché un ménat. « bois doré ».

5° Ibis sur un support. « bois doré ».

Deuxième registre. — 1° Barque portative d'Isis dont la tête surmonte les égides placées à la proue et à la poupe; au milieu, est un naos voilé. « Support des splendeurs d'Isis (qui porte le siège?), bois doré, » incrusté de pierres ».

2° Isis, coiffée du disque et des cornes, assise dans un naos. « Isis, la grande mère divine, » régente de la pyramide, Hathor dans sa barque. — Schiste[4] plaqué d'or, uræus[5] et » cornes en argent. Hauteur, 3 palmes 2 doigts » (0m264).

3° Nephthys, assise. « Nephthys, schiste doré, coif- » fure en or. Hauteur, 3 palmes » (0m056).

4° Isis, assise, allaitant Horus. « Isis mère, » schiste, cornes en bronze noir. Hauteur, 2 palmes 2 doigts » (0m19).

5° Selk, assise, coiffée d'un scorpion. « Isis-Selk, » schiste, scorpion en or. Hauteur, 2 palmes 2 doigts » (0m19).

Troisième registre. — 1° Harpocrate, assis. « Horus saluant son père; en ébène, yeux en pierres incrustées. Hauteur, 2 palmes » 2 doigts » (0m19).

2° Harpocrate, assis sans siège. « Harpocrate, bois » doré, yeux en pierres incrustées. Hauteur, 4 palmes 1 doigt » (0m32).

---

1. J'indique en mesures métriques les dimensions approximatives données en coudées de 0m528, palmes de 0m075 et doigts de 0m019.

2. Pour cette enseigne et la suivante, le ressemble plutôt à .

3. Le haut de est mutilé, on croirait voir .

4. Je ne connais pas d'autres exemples de ce mot . Il est probable qu'il désigne le schiste ou la pierre saponaire, si usités pour les statuettes de divinités.

5. Je prends pour , la couronne d'uræus qui supporte généralement les cornes d'Isis.

3° Ptah, debout dans un naos. « Ptah, bois doré ».

4° Sekhemt, debout, un papyrus à la main, coiffée du disque solaire. « Sekhemt, bronze noir. Hauteur, 3 palmes 2 doigts » (0m264).

5° Osiris, debout dans le coffre. « Osiris, bois doré, yeux in-
» crustés en pierre ».

6° Isis, assise, allaitant Horus. « Isis, supérieure de la grande
» place, bronze noir. Hauteur, 3 palmes » (0m226).

7° Isis, allaitant Horus. « Isis de la demeure de la naissance,
» bois doré. Hauteur, 5 palmes » (0m377).

8° Horus, coiffé du pchent, assis sans siège. « Horus
» prenant les deux terres, bois doré, yeux incrustés en pierre. Hauteur, 3 palmes
» 1 doigt » (0m245).

Quatrième registre. — 1° A droite, le taureau Apis, debout, le disque entre les cornes; le contour des taches est indiqué sur le corps. « Apis ».

2° Au-dessous, l'emblème de Nefertoum, deux plumes sortant d'un lotus, est couché sur un socle. « Nefertoum, bois doré. Hauteur, 3 coudées » (1m58).

3° A la suite, occupant toute la hauteur du registre, un uræus à tête de femme, coiffé, comme Hathor, du disque entre deux longues cornes et de deux plumes. « Uræus, bois doré. Hauteur, 1 coudée » (0m528).

4° A gauche, un sphinx est couché sur un socle élevé, orné d'une corniche, la légende est et , ces deux groupes n'étant pas à la même hauteur. Le premier signe a été pris pour une déformation de , et on a lu « image d'Harmakhis ». Je ne vois rien d'autre à proposer.

En laissant de côté le sphinx, toutes les autres figures sont celles d'objets assez pauvres, de dimensions restreintes : une feuille d'or appliquée sur le bois ou le schiste donne, seule, une apparence de richesse à la plupart d'entre eux; rares sont ceux qui ont une partie en métal précieux. Ce ne peuvent être là les pièces essentielles du mobilier du temple, mais plutôt des cadeaux, des ex-voto gardés dans le trésor de la chapelle et dont la stèle dresse une liste servant aux donateurs de certificat de réception[1]. La quantité est loin de compenser la qualité, et je ne puis croire que nous ayons sous les yeux la reproduction de statues données par le roi Chéops; ce faux luxe de dorure rappelle bien plutôt la basse époque et nous ramène vers les Saïtes.

D'autre part, en admettant que le fondateur de la grande pyramide ait légué ces statuettes, y a-t-il probabilité qu'elles aient encore existé au moment où la stèle actuelle a été gravée? Et, dès lors, quel intérêt y aurait-il eu à commémorer un si piètre cadeau dont il ne restait pas de traces? Je pense donc qu'il faut renoncer à voir dans ces images une figuration d'attributs sacrés de l'Ancien Empire, et que cette partie de la stèle est entièrement de basse époque.

1. Le nom est effacé, le seul est bien visible sur la pierre.

2. Sur les parois du naos de Saft el-Henneh (du temps de Nectanébo II), sont figurées des statues d'un grand nombre de divinités; certaines sont également accompagnées de l'indication de matière et de dimension, mais du moins celles qui n'ont que 3 palmes 2 doigts, 5 palmes, 1 coudée même, sont notées comme en or.

Au milieu du dernier registre, deux inscriptions sont gravées en colonnes. La première (D) est immédiatement derrière l'uræus : .

La seconde (E), séparée par une colonne vide, est devant le sphinx et se termine au-dessus de ses pattes : . Ces inscriptions diffèrent essentiellement des légendes explicatives qui accompagnent les autres figures; nous verrons plus loin à quoi elles se rattachent.

Sur la partie supérieure de l'encadrement de la stèle, est gravé en double le protocole de Chéops (A) :

Il est suivi immédiatement, de chaque côté, d'une inscription qui complète la ligne horizontale, puis descend verticalement sur les montants :

A gauche (B) : (v.) (sic).

A droite (C) : (v.) .

Enfin, sur la partie horizontale du socle, étaient tracées quatre lignes d'hiéroglyphes (F). Elles sont en fort mauvais état, usées par le frottement du sable, et, sauf quelques caractères restés assez nets, on ne voit plus que des silhouettes de signes, sans contours définis; de plus, une brèche a enlevé près du quart de la troisième ligne, presque le tiers de la dernière, compliquant ainsi le travail de rétablissement du sens. Je suis parvenu à déchiffrer une partie du texte et à établir une lecture hypothétique du reste; je vais indiquer les lectures certaines et signaler ce que je crois débrouiller dans les passages douteux, laissant à de plus habiles la tâche de fixer le texte en son intrégrité.

Ligne 1. . Pas d'hésitation.

. Les deux signes du haut me semblent certains, bien que mutilés par l'enlèvement d'une écaille de la pierre. Au-dessous est une ondulation horizontale surmontant un petit signe; il y avait peut-être .

. Ce qui est au-dessus du serpent est fort difficile à reconnaître; on croit lire , ou , et si la dépression du milieu fait partie d'un signe ou . Le meilleur sens serait .

. Sous , est un signe allongé rejoignant le serpent, qui

1. Ce groupe est peu distinct, la pierre étant usée et écaillée.

paraît être , mais il peut n'être que la queue de ce serpent ou se réduire à , ou . Le pourrait être pour ; le a presque la forme ou . Le , bien que mutilé, me paraît certain.

Tout le reste de la ligne est fruste et doit être étudié groupe par groupe.

a. . Le haut peut avoir été ou deux petits signes, tels que , , .

b. Analogue à , , et mieux .

c. Il semble y avoir un rond dans le haut, deux lignes horizontales au-dessous et un trait vertical sur le côté, et encore un signe long dans le bas sous le tout, soit .

d. Le premier aspect est . Vu l'usure de la pierre, je pense qu'il n'est pas impossible de restituer .

e. Dans le haut, est presque sûr. Au-dessous, des traits enchevêtrés dans lesquels je crois distinguer .

f. est certain.

g. Trait ondulé dans le haut, ligne horizontale dans le bas, avec extrémités relevées, un ou deux petits signes entre eux : , . Vu d'une certaine façon, on croit lire .

h. Groupe très confus . Un ou deux signes en haut, un au milieu, ou dans le bas. Je suppose .

i. à la suite du précédent me semble compléter le mot .

j. Passage fort embrouillé qui prête à toutes les hypothèses : sans compter d'autres traits adventices.

Je proposerai sous toutes réserves de lire cette moitié de ligne : .

Ligne 2. . Le est peu net, on croirait voir ; pour , on pourrait lire ou .

Le groupe suivant est fruste, , et peut donner . A la suite, me semble devoir être .

. Le signe est incertain, mais appelé par le sens; la pierre donne plutôt .

qui suit est accompagné de deux dépressions qui me paraissent accidentelles.

. La partie fruste comprend un signe long horizontal dans le haut : on pourrait lire : .

. Pour les trois signes verticaux du bas, on peut penser au mot . Puis vient une lacune de cinq ou six groupes.

. Ce dernier mot est un peu fruste, et le doit être à changer en .

. Le déterminatif de est mutilé et ressemble à ; ce devait être ou . Le pluriel est peu distinct.

La fin de la ligne est floue par suite d'usure de la pierre. peut se compléter, .

Ligne 4. Le début est .

Dans le premier groupe on peut voir , dans le second , et chercher un sens comme « à l'exception de la cuisse ». Toutefois il y a possibilité de lire « corps rôti » ; le second mot, très effacé, prend encore l'aspect de , . A la suite de la lacune de cinq groupes, c'est à grand'peine qu'on distingue : .

. Ce passage n'offre pas de difficultés. La fin de la ligne est, malheureusement, fort mutilée. Un premier groupe est constitué par . avec, en dessous, un mot dans lequel semble entrer traversé par un autre signe; je transcris . A la suite, je crois reconnaître le début du texte *b*, , mais sans pouvoir affirmer cette lecture, tant les traces de signes sont peu distinctes.

En résumé, voici ce qui est certain dans le texte F :

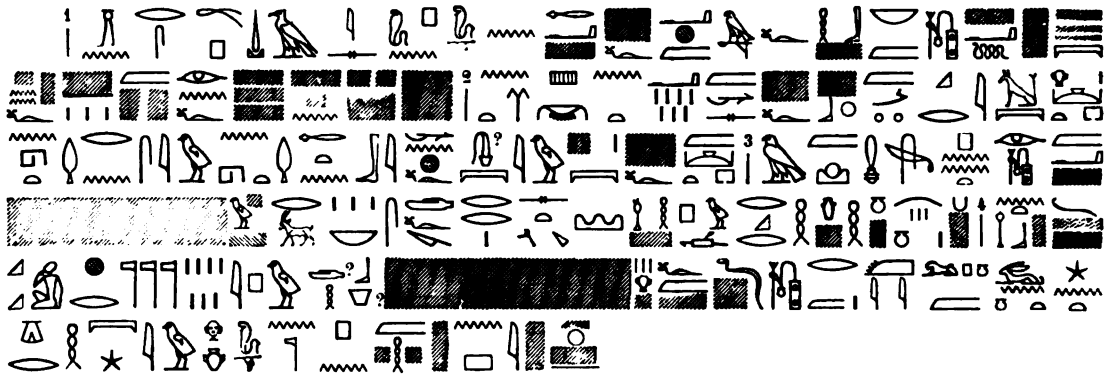

et comment je crois pouvoir le rétablir :

Toute l'importance documentaire de la stèle résulte de la manière dont on combine ces inscriptions. Nous avons déjà vu qu'il est à peu près impossible de considérer les figures et inscriptions du fond comme une réfection; voyons jusqu'à quel point on peut rattacher au protocole de Chéops (A) les textes épars. En premier lieu, il faut prendre B, la partie gauche ayant la priorité selon l'usage égyptien. Si la stèle reproduit la teneur d'un ancien document, c'est dans cette colonne qu'on doit la retrouver, et, en fait, je ne vois aucun motif de douter que Chéops ait fait une donation au temple d'Isis-Hathor et réparé l'édifice. Mais, et c'est là que je me sépare des précédents traducteurs, je crois que ce passage est le seul qui puisse être, à la rigueur, attribué à la IVe dynastie[1]; tout le reste est l'œuvre du scribe saïte, auteur de la stèle. Le raccord des textes anciens et récents est au passage « renouvelant ce qu'il avait » trouvé ». La phrase suivante : , est le point délicat de l'inscription, qui fixe l'époque du monument. A première vue, on traduit : « L'approbation des dieux » est sur sa demeure », ou : « Que le choix des dieux soit sur sa demeure ! »; mais cette formule insignifiante ne se rencontre nulle part, et il faut, je pense, la prendre avec un tout autre sens. est le nom de d'Amasis, et je crois qu'on a voulu faire ici mention de ce roi d'une façon détournée : « Le Choisi des dieux étant en » sa demeure ». Soit que l'on ait eu l'intention d'induire en erreur le lecteur peu attentif et de lui laisser supposer que toute la stèle datait de Chéops, soit qu'on n'ait pas voulu mettre en vedette le nom d'Amasis, par esprit d'opposition, ou au moment où l'on commençait à marteler les cartouches de ce souverain, ce dernier ne fut désigné que par un de ses surnoms protocolaires[2].

Il semble que le monument ait été fait à la hâte, le graveur n'ayant même pas sous les yeux le brouillon de ce qu'il allait tracer et improvisant le texte. A peine avait-il commencé la phrase, qu'il a cru utile d'expliquer où est située cette chapelle d'Isis, en se servant de la topographie locale de son époque, et d'indiquer les édifices voisins comme points de repère. Il reporta cette explication de l'autre côté de la stèle, en C, et fit le rappel du passage pour marquer où l'on devait rattacher cette incidente. Puis, le scribe s'aperçut que dans sa glose il avait sauté un mot important, celui de après ; pour réparer son étourderie, il reprit en D, en la modifiant, la phrase explicative de la situation du temple, avant de continuer la seconde partie de l'inscription, celle où sont indiqués les motifs de la rédaction de la stèle et les circonstances qui l'ont accompagnée. La suite du texte se trouve sur le socle et la soudure se fait encore par la répétition : au commencement de F de la finale de D. Enfin, il n'est pas impossible de retrouver à la fin de ce texte F les mots par lesquels débute l'inscription E.

La traduction de l'ensemble s'établira donc ainsi :

1. Il est probable que le décret de Chéops était plus développé et que nous n'en avons là qu'un extrait, un résumé.

2. Le style du monument est bien d'accord avec l'époque ainsi assignée; on trouve des hiéroglyphes tout semblables sur certaines stèles négligées de la fin de la XXVIe dynastie, notamment sur quelques-unes provenant du Sérapéum.

« (A) Vive l'Horus massacreur, le roi du Midi et du Nord, Khoufou, donnant la vie! (B) Il a fait pour sa mère Isis, la mère divine, Hathor, reine de l'Occident[1], une ordonnance consignée sur une stèle et lui a donné à nouveau des offrandes sacrées. Il a construit en pierre son temple, renouvelant ce qu'il avait trouvé. *(C) La demeure d'Isis, régente de la Pyramide, est voisine du sphinx de...[2], lequel est au nord-ouest de la demeure d'Osiris, seigneur de Ro-satu. Il a bâti sa pyramide près du temple de cette déesse, et il a bâti la pyramide de la fille royale *Hent-sen* à côté de ce temple. (D) La place du sphinx d'Harmakhis est au sud de la demeure d'Isis, régente de la Pyramide, et au nord d'Osiris (*sic*)[3], seigneur de Ro-satu. *Le Choisi des dieux étant en sa demeure, les dessins de l'image d'Harmakhis furent apportés pour la remise en état de (F) ce colosse, portrait du très (redoutable). Il a restauré la statue toute couverte de peinture (du gardien de l'atmosphère, qui guide les vents du regard[4]. Il a fait tailler l'arrière du *nemes* qui manquait) dans une pierre dorée qui a 7 coudées (3m 70) dans sa longueur. (Il vint faire un tour) pour voir « l'orage sur la place du sycomore », ainsi nommé à cause d'un grand sycomore au branchage foudroyé quand le maître du ciel (?) descendit sur la place d'Harmakhis, et aussi cette image retraçant l'embrasement (?)... de tous les animaux tués à Ro-satu. C'est une table pour les vases pleins des restes des animaux qui, (sauf la cuisse?), sont mangés près de ces sept dieux (?), demandant... (les rayonnements de sa face sur la stèle) tracée près de ce colosse à l'heure des ténèbres. La figure de ce dieu, étant (taillée en) pierre, (E) est solide et subsistera pour l'éternité, à toujours, la face regardant l'orient. »

Malgré les lacunes qui coupent le texte du socle, on voit que toutes les inscriptions ont été faites à l'occasion d'une réparation du Sphinx, consistant surtout en remise à neuf de la peinture et peut-être remplacement de la queue du *nemes*[5], endommagées à la suite d'un orage qui avait éclaté sur la région et pendant lequel un sycomore voisin avait été foudroyé[6]. Si l'on admet comme authentique la teneur de l'inscription B attribuée à Chéops, on remarquera qu'il n'y est question que d'une chapelle en pierre d'Isis-Hathor, reine de l'Occident, et d'aucun autre monument; ce sanctuaire était peut-être, alors, isolé sur cette partie de la montagne. La glose dit que la pyramide de Chéops et celle de sa fille ont été bâties près de ce temple, ce ne put être en effet qu'ultérieurement que l'Isis locale reçut le titre de reine de la Pyramide[7], qui, de fait, ne lui est pas attribué dans l'extrait du décret de Chéops.

---

1. ŏŏŏ est une faute pour ŏŏ⚡ ⌒, la montagne funéraire, l'occident.

2. Le graveur a sauté le nom d'Harmakhis.

3. Le mot ☐ a été sauté sur la stèle.

4. Du temps de Makrizi, on considérait le sphinx comme un talisman chargé d'empêcher l'envahissement des terrains de Gizéh par les sables.

5. On peut voir encore sur le Sphinx que l'arrière de la coiffure était fait d'une pierre séparée.

6. Il est évidemment question des sycomores qui se trouvent dans la vallée voisine du Sphinx, à 220 mètres au sud. Les rejetons de ces arbres se succèdent toujours et abritent actuellement des tombes de bédouins. Voici un bouquet de sycomores qui subsiste depuis plus de 2.400 ans et a une mention antérieure de plusieurs siècles à celle de l'arbre de la Vierge de Matarieh.

7. Au Musée du Louvre, salle historique n° 314, est conservée une stèle de l'an 34 de Darius (voir Chassinat, *Textes provenant du Sérapéum de Memphis*, dans le *Recueil de Travaux*, t. XXII, p. 173, § CXI), où cette Isis est aussi mentionnée, en même temps que le culte des rois des pyramides voisines et du Sphinx :

Ce temple de la déesse occupait-il l'emplacement de celui dans lequel a été trouvée la stèle? Aucun document ne permet de l'affirmer et il ne peut y avoir que des présomptions pour qu'il en soit ainsi, car l'édifice est bien, en effet, au nord du Sphinx, mais à une distance de 300 mètres. Si l'on admet cela, vu l'importance que le sphinx occupe dans la stèle, il faut en inférer que cette image colossale d'Harmakhis était considérée comme dépendant du temple d'Isis, et alors il n'y aurait aucun lien entre le Sphinx et le temple de granit qui l'avoisine. D'autre part, la chapelle d'Osiris de Rosatu est apparemment la même dont parle la stèle de Thotmès IV en l'attribuant à Sokar : , et il y a peu de probabilités pour que ce soit le temple de granit, car cet édifice est relié par une voie dallée aux constructions placées à l'est de la seconde pyramide et fait partie des dépendances de la demeure éternelle de Chéfren. Il se peut que la mention de ce roi dans la stèle de Thotmès IV, l. 13, se réfère audit temple de granit.

Tout ce qui, dans la stèle, a rapport au Sphinx est donc de basse époque, une addition à la copie écourtée d'une inscription ancienne jugée bon de reproduire dans l'intérêt du temple. Cette constatation faite, s'évanouissent toutes les déductions sur l'antiquité prodigieuse du Sphinx, et l'on est ramené à interroger le monument lui-même sur son âge. Étant donné son état de dégradation et les réparations successives des parties inférieures, il ne nous reste comme objet de recherche que le visage et la coiffure, ainsi que l'a déjà fait M. Borchardt[1].

La coiffure est le qui, en effet, est en rapport avec le sphinx, suivant le *Livre des Morts*[2]. La partie avant qui encadre la figure et tombe sur la poitrine est ornée de rayures horizontales égales; au contraire, le capuchon d'arrière porte des bandes de largeur différente, une grande rayure étant accompagnée de deux autres plus étroites. Cette disposition n'a été trouvée jusqu'à présent que sur des statues de la XIIe dynastie. M. Borchardt n'avait pu la voir sur des monuments à date certaine que sur des images d'Amen-m-hât III; des découvertes plus récentes nous ont livré des portraits d'Usurtsen II , montrant que la mode est un peu plus ancienne, car son *nemes* et le tablier triangulaire offrent une disposition similaire des bandes. En même temps, les traits de sa figure rappellent ceux des deux colosses de Tanis, usurpés par Ramsès II, qui ont la même coiffure. J'attribuerai donc aussi le sphinx de Gizéh à la fin de la XIIe dynastie, à Usurtsen II ou Amen-m-hât III, plutôt au dernier de ces rois, car Usurtsen a la figure allongée, Amen-m-hât l'a élargie, et ce qu'on peut distinguer des traits du colosse rappelle assez bien le facies de la statue du créateur du Mœris, trouvée à Hawara[3].

etc. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ce Psamétik-menkh ou son père soit l'auteur de notre stèle.

1. Borchardt, *Über das Alter des Sphinx*, *Berliner Akademie*, 1897, p. 752.

2. Naville, *Le nom du sphinx dans le Livre des Morts*, dans *Sphinx*, vol. V, p. 193. C'est surtout le chapitre LXXVIII (l. 18, 21, 23) qui établit une relation entre le *nemes* et le sphinx nommé .

3. *Catalogue de Gizéh*, n° 1370; n° actuel 199.

Ce n'est pas que l'Ancien Empire n'ait jamais représenté le lion androcéphale. Le Musée du Caire a deux sphinx de la période memphite, mais qui apparemment figuraient des rois. L'un, provenant des fouilles de M. Chassinat à Abou-Roach, est probablement du temps de Dad-f-râ. Il n'a pas le *nemes*, ou plutôt sa coiffure n'a pas ce capuchon gonflé, suivi d'une queue étranglée qui le caractérise. De l'autre sphinx (n° 157 du *Guide*) il ne reste malheureusement que les pattes, entre lesquelles est gravé dans le basalte : . Mais ce n'est que sous le Moyen Empire que la mode des sphinx se développa et que le nombre s'en multiplia. Le colosse de Gizéh est bien une image du dieu Harmakhis, à laquelle on a, suivant l'usage, donné les traits du souverain régnant; les inscriptions le disent, et il n'y avait aucun motif de sculpter une statue de roi en plein désert, puisqu'elle n'est pas accompagnée d'un temple ou autre monument appelant une telle effigie. Les sphinx sont plutôt consacrés aux divinités héliopolitaines : Harmakhis, Khépra, Esprits de An, etc., il est donc naturel que, sous une dynastie qui a favorisé la ville du Soleil, en a rebâti le temple, l'a orné d'obélisques et d'une allée de sphinx, on ait sculpté en forme de l'animal sacré le rocher de Gizéh (auquel s'attachait déjà probablement une antique légende), alors que sous l'Ancien Empire les statues divines semblent avoir été plutôt rares.

Dépouillé de sa fabuleuse antiquité, le grand Sphinx n'en reste pas moins une des merveilles du monde. Considéré par les anciens comme une sorte d'Éole, d'après ce que je crois comprendre dans la stèle, passant au moyen âge pour un talisman écartant les sables du territoire de Gizéh, devenu simplement Abou-l'hol « le père de la frayeur », de sa face mutilée il fixe toujours l'orient et semble un vigilant gardien des grandes Pyramides, imperturbablement à son poste pour l'éternité.

STÈLE FUNÉRAIRE D'UN TAUREAU D'HERMONTHIS

PAR

G. DARESSY

Le Musée du Caire possède une stèle d'un genre tout particulier, qui est, je crois, l'épitaphe d'un des taureaux sacrés d'Hermonthis, d'un de ces Bachis sur lesquels on a, jusqu'ici, bien peu de renseignements[1].

La stèle, qui porte le numéro d'entrée 31901, provient d'achat, et l'on n'a, par suite, aucun renseignement sur le lieu et les circonstances de la découverte. Haute de 0m 66, large de 0m 42, elle est en grès de la Haute Égypte, à grain assez fin. Au sommet du cintre, existe un trou carré de 0m 05 de profondeur, mais on ne peut dire s'il appartient au monument primitif ou a été fait plus tard, car la stèle a été remployée par les Coptes qui ont tracé en

ⲓⲥⲭⲥ ⲛⲉⲧ
ⲓⲥⲭⲥ ☥

1. Les Égyptiens le considéraient comme une incarnation de Râ : « Bachis, âme vivante de Râ » (*Grand Papyrus Harris*, pl. 22).

rouge cette inscription à la partie supérieure, en travers du tableau. Les signes et ornements du haut sont mutilés; les deux autres lignes ne donnent guère que l'abréviation du nom de Jésus-Christ.

La pierre est en bon état, sauf une brèche au sommet et une autre à l'angle inférieur de droite, qui a enlevé quelques signes des trois dernières lignes.

A première vue, le monument décèle la basse époque, le temps des derniers Ptolémées ou des empereurs romains. La gravure laisse beaucoup à désirer, les hiéroglyphes sont d'un très mauvais style, les oiseaux spécialement sont à peine reconnaissables, et l'on verra quelles difficultés on éprouve à établir une lecture certaine. L'orthographe incorrecte, l'emploi des caractères de basse époque, ne contribuent pas peu à compliquer l'étude de ce document.

Au sommet, figurait le disque ailé, avec deux uræus retombants; il était en relief dans le creux, ainsi qu'une série de treize étoiles qui surmonte le tableau. Ce dernier représente un taureau à courtes cornes en demi-cercle, comme celles d'Apis, entre lesquelles est fixée la coiffure. L'animal est momifié et couché sur un socle peu élevé, les pattes d'avant repliées sous le corps. Devant lui, est placé un bouquet de lotus, une fleur épanouie liée avec des boutons.

Au-dessus du bouquet, un rectangle vertical renferme deux colonnes d'inscriptions : « Tu vis, ton âme[1] existe, tu te rajeunis, tes chairs se renouvellent. »

Derrière le taureau, deux autres colonnes d'hiéroglyphes occupent toute la hauteur du tableau :

On reconnaît dans une variante graphique de , qui se trouve dès la XXe dynastie. Le groupe suivant est difficile à lire sur le monument; on croirait voir suivi d'un signe vertical traversé par un autre, ou combiné avec , ou . Je ne crois pas qu'on puisse hésiter, malgré l'inhabileté du graveur, à lire Osiris-Bachis , parallèle à Osiris-Apis des stèles du Sérapéum. A la suite, on voit qui me semble devoir être le très grand.

ne figure pas au Dictionnaire géographique de Brugsch; il n'y a aucune difficulté à appliquer ce nom à Hermonthis, temple ou nécropole, puisque Toum ou Atoum porte fréquemment le titre de « seigneur des *An* des deux terres », c'est-à-dire Héliopolis et Hermonthis.

A la seconde ligne, est embarrassant; le premier caractère peut être , , , , etc. Je crois qu'il faut lire et prendre l'autre signe pour ou plutôt mal formé : = .

Cette légende se traduirait donc : « O Osiris-Bachis, le très grand, seigneur de Hat-Atoum ! il t'amène ton âme; pas d'obstacle sur son chemin vers toi. »

Le texte principal commence par une date gravée devant le socle du taureau et continue par sept lignes horizontales de la largeur de la stèle :

1. L'oiseau *bi* a une aigrette derrière la tête au lieu de l'avoir à la base du cou.

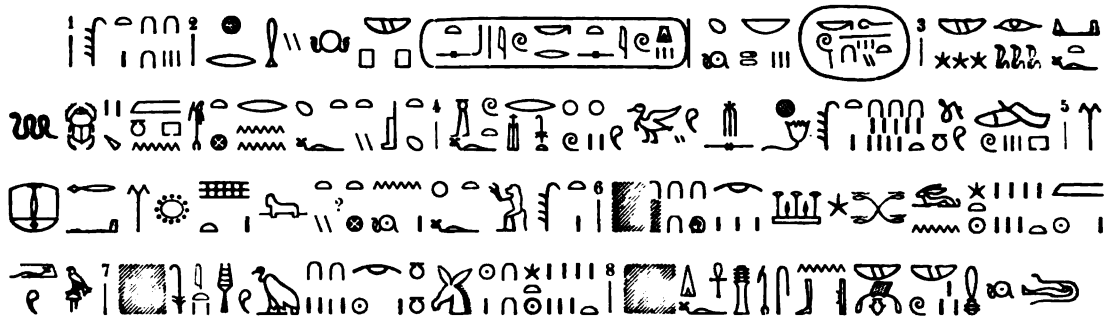

Réservons l'étude des cartouches de la seconde ligne.

Le mot de la ligne suivante offre quelque difficulté de traduction; il me paraît qu'il n'est pas, ici, question de nourrir, mais qu'on doit adopter un sens conforme aux conclusions de Mariette dans son *Mémoire sur la Mère d'Apis*. Le taureau sacré d'Hermonthis, pas plus que celui de Memphis, ne devait être engendré comme la foule des animaux; le maître des dieux s'incarnait dans le sein d'une génisse qui le mettait au monde tout en continuant à être vierge (écrit sur la stèle), et n'était pas mère . Le nom de cette génisse est , probablement pour .

L. 4. — L'oiseau qui suit est des plus mal gravés; il a l'aigrette au bas du cou comme , mais a une aile déployée; je pense toutefois que c'est le *bi*. Il m'a été impossible de deviner ce que représente le dernier groupe de cette ligne, après . Il y a en haut une ligne longue qui pourrait être un œil, et dans laquelle on peut aussi bien reconnaître un quadrupède couché, un lion, tenant devant lui un signe : , , etc.; au-dessous, le trait supérieur de est à peine marqué en sorte qu'on croirait lire ou 105. Le contexte indique qu'il s'agit de la demeure des animaux sacrés, où notre taureau est désormais interné, fixé, ; c'est l'intronisation que les stèles d'Apis désignent par .

L. 5. — L'équivalence = est bien connue. Le groupe qui suit est peu net. Le Dictionnaire géographique de Brugsch donne et comme noms de la ville d'Hermonthis ou de son temple; il devait y avoir ici une expression analogue.

L. 6. — La cassure a enlevé quelques signes au commencement de la ligne; en tenant compte de la place, la reconstitution est certaine. Le dernier caractère, un oiseau, n'a aucune forme précise; mais il a une aigrette derrière la tête et un trait sous les pattes, en sorte que c'est encore à qu'il ressemble le plus. Il manque deux ou trois groupes au début de la ligne 7, avant qu'il faut considérer, je crois, comme orthographe capricieuse de . Le possessif qu'il faut rétablir dans la lacune la comble entièrement; au plus pourrait-on admettre en plus un qualificatif de l'Amenti, comme , tout au début. Le temps passé sur terre par le taureau est considéré comme un règne dont on donne la durée . La lacune de la dernière ligne ne semble avoir enlevé aucun terme intéressant, ce devait être ou quelque phrase semblable.

STÈLE FUNÉRAIRE D'UN TAUREAU D'HERMONTHIS

Le texte se traduirait donc ainsi :

« L'an XXXIII, sous la Majesté du Soleil, maître des deux terres [ ], fils du Soleil, maître des diadèmes [ ], le maître des dieux, auteur des déesses, fut mis au monde dans l'intérieur de Thèbes par sa vierge-mère Ti-ast. On l'amena à Hermonthis, et qui le vit, son âme se réjouit; en l'an XXXIX, il fut installé dans les étables en grande cérémonie dans l'intérieur du territoire du (Trône) de Râ, sa bonne ville. L'an LVII, en Athyr, le 8, à la septième heure, au jour où il entra dans l'Amenti, sa royauté avait duré 24 ans, 0 mois, 20 jours, 7 heures. [Il l'a fait lui-même], donnant toute vie, stabilité, puissance, force et joie comme le soleil, à toujours. »

De l'an XXXIII à l'an LVII, il y a bien 24 ans, et la date de la naissance indiquée en tête de l'inscription pour être complète aurait dû porter le 18 Paophi.

A quel souverain faut-il rapporter les dates indiquées dans ce texte, souverain dont le nom présumé inscrit dans les cartouches est au premier abord illisible? Aucun Ptolémée n'a gouverné l'Égypte pendant cinquante-sept ans, aucun n'a même atteint quarante années de règne; force est donc de chercher du côté des empereurs romains. Là, les règnes sont encore plus courts : Tibère et Adrien ne dominèrent le monde que vingt-trois ans; il n'y a qu'Auguste à qui l'on puisse appliquer une telle série d'années. On a, en effet, quelques textes où ses années de règne sont calculées à partir de la mort de César[1], soit 44 av. J.-C., et, comme il mourut en 14 ap. J.-C., notre date de l'an LVII tomberait encore quelque peu avant sa fin. Mais ce comput semble avoir été peu usité, tandis qu'une autre manière de compter les années vers cette époque était plus employée; c'est celle qui prend la date de la soumission de l'Égypte, en 30 av. J.-C., comme point de départ d'une ère dont on se servit au moins jusque sous Claude[2]. Si l'on admet que nos dates ont été indiquées selon ce système, on trouverait les équivalences suivantes :

Naissance, le 18 Paophi,	an 33 = an 3 ap. J.-C.;		
Intronisation,	an 36 = an 9	—	
Mort, le 8 Athyr,	an 57 = an 27	—	ce qui tombe en l'an 13 de Tibère.

La principale objection à présenter est que la date comptée selon l'ère d'Actium ne devrait pas être suivie du nom de l'empereur, pas plus que dans les dates romaines : « anno ab urbe condita... ». Mais il faut tenir compte que le monument a été gravé par un Égyptien et que dans son esprit une date était inséparable de l'indication d'un nom de roi. Ce serait alors intentionnellement et pour combiner les deux données que l'indication numérique aurait été séparée du protocole et reportée au-dessus du texte; il faudrait alors traduire, pour rester dans les idées du scribe : « l'an XXXIII (d'Actium) et sous le règne de... », etc.

Restent à étudier les cartouches bizarres qui figurent dans le protocole. Le premier est bien gravé : 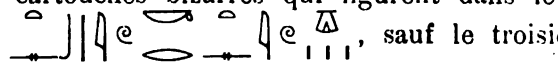 , sauf le troisième signe qui

1. Letronne, *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 125 : LK̄T̊KAIĒ.
2. Revillout, *Origines de l'empire Blemmye*, dans la *Revue égyptologique*, t. V, p. 110.

vient rejoindre le second et n'a pas une forme nette. La transcription donne TS(?)AUKRTSAUGIII.

Nous avons été amenés à attribuer la date initiale au temps d'Auguste; la salutation impériale de ce dernier est en latin : **IMP. CAESAR AUG.**, et en grec : **AŸTO KPÁTΩP KAÍCAP CEBACTÓC.** On reconnaît dans le cartouche la plupart des éléments d'Autokrator Augustus. Autokrator occupe le milieu du cartouche, mais le premier T a été omis et R final remplacé par S. Pour Augustus, le commencement du mot est à la fin du cartouche (ı ı ı étant pour —, peut-être par régularisation du démotique), tandis que le TS initial représente la fin du nom. Le troisième signe reste incertain à moins qu'il n'ait dû être le ⟩ qui manque dans Autokrator. Notre scribe aurait donc fait un mélange des deux langues étrangères dont il n'avait probablement que de très vagues notions; pareil fait n'est pas unique : on trouve, par exemple, plusieurs fois dans les inscriptions du Nilomètre de Philæ, des mentions de **AŸΓOÝCTOY KAÍCAPOC** qui présentent le même caractère hybride[1].

Je renonce à toute tentative d'explication du second cartouche. Le graveur, auquel la place manquait, a voulu quand même inscrire le nom dans la ligne, et il a pressé les signes les uns contre les autres dans un cercle à peine déformé : il en est résulté une quasi-impossibilité de déchiffrement, car non seulement les caractères ne sont pas nets, mais on ne sait dans quel ordre les lire. On distingue ( ), ce qui correspond aux hachures pouvant être , , , , , ou toute autre combinaison imprévue avec un signe rond en haut et un ou deux traits horizontaux au-dessous.

Il résulterait de cette inscription qu'en l'an 27 ap. J.-C., le culte des animaux sacrés florissait encore en Haute Égypte. Du reste, le papyrus de Tanis, qui semble avoir été un aide-mémoire de scribe et est attribué à l'époque romaine, cite trois taureaux divins[2] : Apis, qui est blanc et noir, Mnévis de , Héliopolis, qui est entièrement noir, et Bachis de , Hermonthis, blanc avec la tête et le poitrail noirs. Pourtant le Sérapéum ne nous a pas livré de monuments plus récents que les Ptolémées; l'envahissement des sables était tel, dès cette époque, qu'on dut renoncer à y conduire les momies des Apis, et, au temps de Strabon, les bœufs sacrés de Memphis devaient être déposés dans une autre place que les grands souterrains désormais désertés. Sous Néron, les faucons d'Akhmim étaient encore soigneusement momifiés et conservés dans des coffres ornés[3]; enfin, du temps de Clément d'Alexandrie, c'est-à-dire au commencement du IIIe siècle, les temples nourrissaient encore leurs animaux sacrés; il est donc probable que les Apis, Mnévis et Bachis ont été adorés jusqu'à la chute du paganisme, que le taureau, dont nous avons l'épitaphe, n'est pas le dernier devant lequel se sont prosternés les dévots.

Le lieu de sépulture des Bachis est inconnu; il est à supposer qu'il était voisin des nécropoles d'Hermonthis, lesquelles sont à la lisière du désert, à plus de deux heures de distance du Nil, et n'ont guère été explorées jusqu'ici. L'exemple de notre stèle, celui

1. L. Borchardt, *Nilmesser und Nilstandsmarken*, p. 20.
2. Petrie, *Two hieroglyphic Papyri from Tanis*, pl. X, frag. 16.
3. *Catalogue général du Musée du Caire*. Faune momifiée n° 29797.

de la stèle funéraire d'époque romaine employée à nouveau par les Coptes[1], nous avertit que les chrétiens durent saccager les anciennes tombes; on peut toutefois espérer que tout n'a pas été détruit et que des fouilles méthodiques dans ce site nous rendraient d'autres monuments dont les inscriptions jetteraient quelques lueurs sur cette période obscure durant laquelle la vieille Égypte agonisa.

SUR UNE STÈLE DE SENOUSRIT IV

PAR

GEORGES LEGRAIN

Les décombres de Karnak nous ont rendu un fragment de stèle, n° 767, qui vient s'ajouter au dossier encore assez pauvre de Senousrit IV Snofirabrî.

La stèle, de calcaire tendre, devait être, à l'origine, de grandes dimensions. Épaisse de 0m 25, elle mesurait au moins 0m 90 de large, ce qui, proportionnellement, indique une hauteur de 1m 20 environ, capable de recevoir (défalcation faite du cintre qui mesurait 0m 20 environ de flèche) vingt-huit lignes de texte hautes de 0m 035 chacune. Mais la destinée de ce monument fut telle que nous n'en possédons que l'angle supérieur droit, comprenant une partie du cintre et le début des sept premières lignes.

La longueur actuelle du texte de la première ligne n'est que 0m 25, c'est-à-dire qu'il en manque 0m 65. Les autres lignes sont plus courtes encore, et c'est grand'pitié, je l'avoue, qu'il nous reste si peu d'un monument semblable et que nous devions renoncer à l'espoir de tenter, aujourd'hui, une restitution du texte primitif.

La stèle, à l'origine, n'était pas cintrée à sa partie supérieure, de façon à ce que la courbe se raccordât avec les côtés verticaux. La courbe est surbaissée, mesurant, comme je l'ai déjà dit, 0m 20 de flèche sur une corde de 0m 90. Le raccord avec les côtés verticaux produit un angle assez vif.

Le disque de étendait ses ailes au-dessus des cartouches et des titres royaux. Il ne reste plus que la fin de celui de droite .

Nous essaierons, plus loin, de combler au moins cette lacune.

Nous n'avons du grand texte qui couvrait le monument que le début des sept premières lignes :

1. *Catalogue général du Musée du Caire*, n° 8546. C'est par erreur que M. Crum a indiqué Esnéh comme provenance.

C'est bien peu, on le voit, mais cependant nous pourrons tirer encore de ces trop courtes lignes d'utiles renseignements.

Les noms de des trois premiers Senousrit sont : 1° , 2° , 3° . Celui de notre stèle est qui appartient au Senousrit IV, dont la statue n° 42026 du Caire nous a révélé l'existence[1]. Il résulte de ceci que le cartouche de Senousrit du cintre de la stèle n'appartient pas à l'un des trois premiers Senousrit, mais au quatrième, celui de la XIIIe ou XIVe dynastie, et que le texte du cintre peut être rétabli (sauf titres royaux supplémentaires) de la façon suivante :

Si la statue n° 42046 nous aide à compléter la stèle n° 767 de Karnak, la stèle, par réciproque, complétera une lacune importante de la statue du Caire. En effet, sur celle-ci, une cassure nous avait privé du nom d'Horus de Senousrit IV : la stèle nous le fournit; c'est qui, d'ailleurs, n'a rien de commun avec ceux des trois premiers Senousrit qui sont : 1° , 2° , 3° .

Il résulte de cela que nous possédons actuellement le protocole complet de Senousrit IV : , ce qui, une fois de plus, comble une lacune du *Livre des Rois*.

La stèle de Karnak a, en outre, l'avantage de nous montrer que Senousrit IV régna très réellement, si peu que ce fut, et ne fut point un ancêtre de convention, comme on est parfois sujet à le croire. Tous ces rois encore mal connus des XIIIe et XIVe dynasties ont bel et bien régné, et, en dépit des théories qui voudraient nier jusqu'à leur existence, nous devons nous habituer à eux et grouper peu à peu les monuments qu'ils nous ont laissés.

Les fragments du texte qui nous sont demeurés donnent comme contexte la louange de Senousrit IV au sujet de ses consécrations au dieu Amon. Je croirais assez volontiers que consécrations et louanges peuvent être datées du jour de l'intronisation royale qui, dans ce cas, aurait eu lieu le premier jour de Payni.

Karnak, 24 mai 1907.

1. LEGRAIN, *Catalogue général des Antiquités égyptiennes, Statues et Statuettes de rois et de particuliers*, seconde partie, t. I, n° 42046, où la bibliographie de la statue est fournie.

UN DOSSIER SUR HOROUDJA, FILS DE HAROUA

PAR

GEORGES LEGRAIN

Il est parfois délicat ou difficile d'attribuer, d'après les textes, une origine certaine à un monument provenant d'un achat quelconque. Nous prendrons, comme exemple, une statuette encore inédite de la collection donnée par M. Rostovitz-Bey au Musée d'Athènes. Elle est en granit gris, haute de 0m 45, et nous montre un personnage accroupi, les bras croisés, serrant dans la main droite un linge ⊓ qui n'est autre qu'un mouchoir. La perruque est lisse, basse sur le front, sans oreillettes, dégageant les oreilles, tombant sur les épaules en s'arrondissant à la partie inférieure. Les sourcils sont rubanés. Tous ces caractères dénotent ce que j'appelle maintenant la fin de « l'époque de Montouemhaït » désignant ainsi la période de l'histoire d'Égypte qui va depuis la fin de la XXIIe dynastie jusqu'à la XXVIe, période pendant laquelle ce personnage joua, au moins à Thèbes, un rôle si considérable.

La technique paraît thébaine, la coiffure indique la fin du règne de Psamétique Ier, mais, quant à la provenance, il me semble, comme je le disais en commençant, très délicat de la préciser rien qu'avec les textes qui couvrent la statue. Les voici :

A. — A l'avant de la statuette, des genoux aux pieds, quatre colonnes :

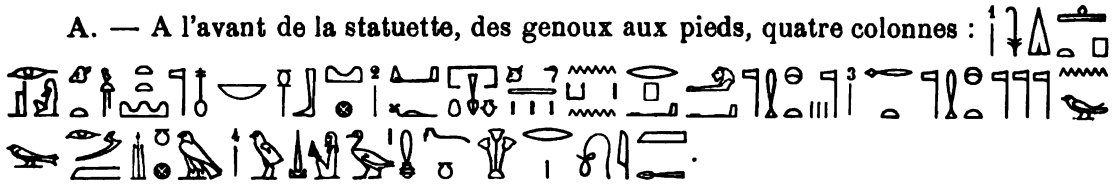

B. — Trois lignes verticales se lisent au dossier :

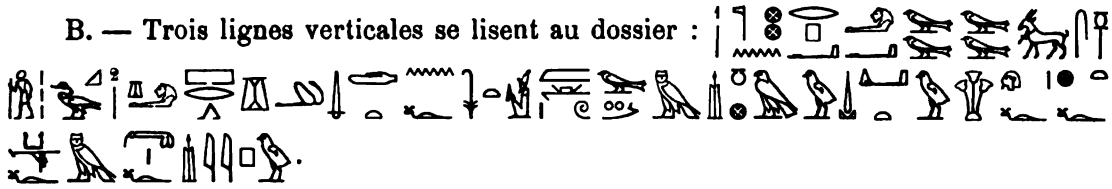

C. — Ligne gravée sur la tranche du socle à droite :

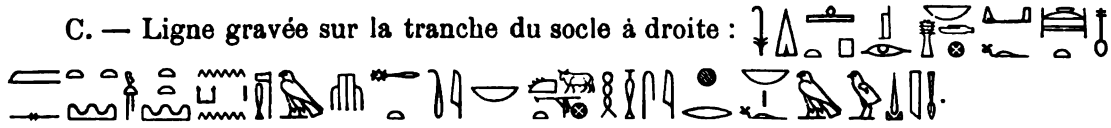

D. — Ligne gravée sur la tranche du socle, à gauche :

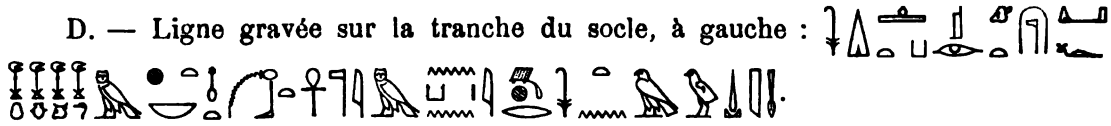

Si nous prenons au pied de la lettre les renseignements fournis par cette statue, nous apprendrons que cet Horoudja, fils d'Haroua, était grand prêtre de Râ à Héliopolis (B) et prophète d'Horus d'Athribis (C). Nous ne ferons que remarquer, en passant, qu'Osiris d'Abydos, qu'Osiris de Mendès, ou Osiris-dans-la-tente-du-dieu, sont invoqués pour fournir à Horoudja les biens funéraires dont il pourrait avoir besoin.

De là, nous pouvons induire qu'Horoudja pontifia jadis à Héliopolis et à Athribis,

et que, peut-être, il envoya une statue à son image ou la commanda vaille que vaille à un artiste du cru pour qu'elle fût déposée auprès du temple d'Osiris à Abydos, ou à Mendès. Je sais bien que, entre Héliopolis et Athribis, il y avait près de 40 kilomètres en ligne droite, mais cela ne m'empêche pas de trouver singulier cet éclectisme pontifical que vient accroître encore ce titre de prophète de la *Paouït* des grands dieux et de prophète de la *Paouït* des petits dieux, et avoue, en fin de compte, que, quant à moi, je ne saurais assigner encore une provenance exacte à la statue d'Horoudja du Musée national d'Athènes.

M. Lieblein, dans son si précieux *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*, n° 2380, indique une statue de Vienne, où sont cités une et son fils, le , et ce grand prêtre d'Héliopolis Horoudja pourrait bien être le même personnage que celui dont nous publions plus haut la statue athénienne. Nous le prouverons plus loin.

Le Musée pontifical du Vatican[1] garde aussi un très beau fragment de statue agenouillée, où, sur la ceinture de la shenti, j'ai lu : , et je crois que les statues d'Athènes, de Vienne et de Rome appartiennent à un seul et même personnage, mais aucune des trois ne peut nous faire penser, d'après le texte, à une origine thébaine, bien que, je l'ai dit, la technique de la statuette d'Athènes semble l'indiquer.

Et nous en resterions là, sans apprendre que vaille, si la cachette de Karnak ne nous avait fourni, en mai 1904, deux documents qui ne prennent de valeur, en somme, qu'aujourd'hui que nous pouvons les comparer avec la statuette que j'ai copiée récemment à Athènes et celles de Vienne et de Rome.

Ce sont les statues n°s 340 et 350 (n^os^ d'entrée du Musée 37172 et 37043) que j'ai vues sortir de la boue de Karnak le 22 et le 23 mai 1904. Celles-ci, au moins, ont une provenance certaine, et ce sont, elles aussi, deux statues du même Horoudja.

Leurs fiches généalogiques que nous donnons plus loin suffiront à renseigner le lecteur. En y joignant celles d'Athènes, de Rome et de Vienne, nous aurons, pour ainsi dire, constitué le dossier de cette famille.

Les deux statues de Karnak rendent quelques services à leurs sœurs d'Europe. Elles leur assignent une date précise : le règne de Psamétique Ier; et la généalogie n° 350 prouve bien que la statue de Vienne appartient au même Horoudja que celles de Rome, d'Athènes et de Karnak. Leur provenance indéniable montre, je crois, la vérité de ce que je disais en débutant qu'il est parfois délicat ou difficile d'attribuer, rien qu'avec les textes, une origine certaine à un monument provenant d'un achat quelconque.

Devrions-nous conclure, d'après la provenance des statues n°s 340 et 350 de Karnak, que les statues actuellement en Europe ont, elles aussi, une origine thébaine, et, poussant même la conclusion plus loin et trop loin, devrions-nous penser que Horoudja

1. N° 23 du *Catalogo del Museo Egizio Vaticano* de M. O. Marucchi. Notre lecture diffère quelque peu de celle du savant conservateur du Musée pontifical.

était Thébain et passa sa vie à Thèbes? Je n'en crois rien du tout, et les statues elles-mêmes vont nous aider, peut-être, à mieux comprendre le rôle qu'elles jouaient dans les temples.

Il me semble que les fonctions d'Horoudja, comme celles de son père, celles de « grand prêtre d'Héliopolis », indiquent, pour la famille, une origine héliopolitaine ou, tout au moins, une résidence héliopolitaine, semblable à la residence épiscopale, obligatoire.

La statue d'Athènes a, peut-être, été consacrée soit dans le temple de Mendès ou d'Abydos dédié à Osiris, de même que les stèles déposées au pied de l'escalier du dieu grand, à Abydos, étaient ou apportées en pèlerinage ou plus simplement envoyées pour être déposées dans le temple, ce qui assurait au propriétaire de la statue ou plutôt au double qui y était inclus des privilèges particuliers. Mais cette consécration à Abydos ou à Mendès est douteuse, car les dieux de ces villes avaient des succursales un peu partout en Égypte, et beaucoup de statues de la cachette de Karnak portent les mêmes invocations aux Osiris que celles de la statue d'Athènes, et, par suite, nous ne pouvons rien conclure de cela, et, je le répète, la technique et le style me paraissent indiquer plutôt l'école thébaine : c'est-à-dire qu'elle aurait été commandée par Horoudja à un sculpteur thébain. Mais nous savons encore trop peu sur ces matières pour préciser davantage aujourd'hui.

PIÈCES DU DOSSIER DE HOROUDJA

A

STATUE DE (FRAGMENT)

Quartz jaune. Haut., 0m60.

Provenance. — Incertaine. Musée du Vatican.
Époque. — Saïte.

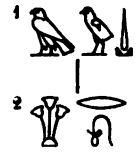

1		
2		

Bibliographie. — N° 23 du *Catalogo del Museo Egizio Vaticano*, de M. O. MARUCCHI, p. 47 et 48. Texte revisé par Legrain en 1906.

B

STATUETTE DE , FILS DE

Granit gris. Haut., 0m 45.

Provenance. — Incertaine. Musée d'Athènes, collection Rostovitz, n° 1983.
Époque. — Saïte.

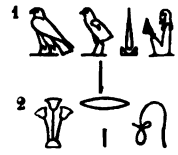

1		
2		

Bibliographie. — Inédit.

C

STATUE DE

Provenance. — Incertaine. Musée de Miramar.
Époque. — Saïte.

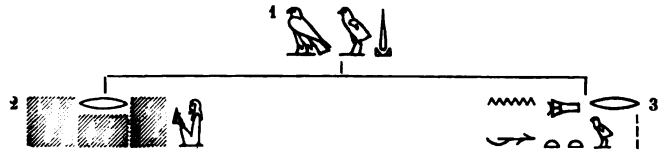

1		
2		
3		

Bibliographie. — Reinisch, *Ægyptische Denkmäler in Miramar.*
Bergmann, *Inschriften,* III.
Lieblein, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques,* n° 2380.

D

Statuette de , fils de
Granit. Haut., 0m 405.

Provenance. — Cachette de Karnak, n° 340. Musée du Caire. Entrée n° 37172.
Époque. — Règne de Psamétique Ier.

1	A C D	
2		

E

Statuette de , fils de
Calcaire, Haut., 0m 60 (fragment).

Provenance. — Cachette de Karnak, n° 350. Musée du Caire. Entrée n° 37403.
Époque. — Règne de Psamétique Ier.

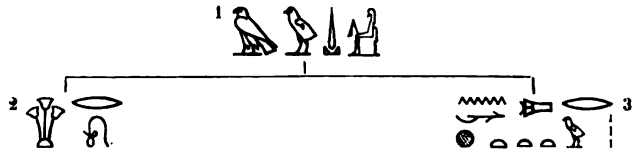

1		
2		
3		

Peut-être d'autres musées conservent-ils d'autres pièces du dossier de cette famille. Il serait, je crois, intéressant de les publier.

UN ÉGYPTOLOGUE DU XVIIe SIÈCLE : LE PÈRE KIRCHER[1]

PAR

P. MARESTAING

I

SA VIE ET SON CARACTÈRE

Nous ne le contestons pas : le XVIIe siècle a vu se lever pour sa gloire des esprits supérieurs au P. Kircher. Toutefois, on nous concédera bien, après nos explications, que, si le P. Kircher n'a pas joué dans le monde le rôle qu'il a cru et aurait pu y jouer, il n'en reste pas moins un des cerveaux les plus curieux des temps modernes.

C'était, — et nous n'exagérons rien, — un homme extraordinaire au sens étymologique du mot. Comme Huet, presque son contemporain, il aimait tout, avait des dispositions pour tout, et semblait tout connaître. Sa science allait bien plus loin que celle de ces géants de la Renaissance qui ont nom Scaliger, Juste Lipse, R. et H. Estienne. Il avait exploré des régions que ces grands génies ne soupçonnaient même pas. Sciences théoriques et appliquées, mathématiques, philosophie, droit, grec, latin, syriaque, éthiopien, hébreu, copte, arabe, chinois, musique même, étaient de vieilles

1. Extrait d'une thèse en préparation pour l'École des Hautes Études.

connaissances avec lesquelles il conserva toute sa vie les plus cordiales relations. Faciles à entretenir, elles avaient été difficiles à nouer, car, rappelons-le, c'est à Kircher que nous devons les premiers travaux dignes de ce nom, sur le copte et sur la Chine. Aussi, quand nous feuilletons l'un quelconque de ses volumes, sommes-nous forcés d'admirer la ténacité vraiment digne d'éloges avec laquelle il réunit des documents ignorés, dispersés avant lui par toute l'Europe, et sut former des in-folios qui inspirent au premier abord le respect et une sorte de terreur.

Eh bien, malgré ses efforts persévérants, il n'est rien resté de son œuvre[1]. Toutefois, son nom ne doit point être oublié. Il mérite de vivre dans la mémoire des psychologues, si ce n'est dans celle des érudits. Dès qu'on le connaît, on ne peut s'empêcher de chercher pour quelle raison un esprit doué de sa curiosité et de sa puissance de travail, — toutes les deux prodigieuses, — n'a pas mieux réussi dans le chemin qu'il s'était tracé, et aurait pu heureusement parcourir. C'est là, on le voit, une question importante qui peut servir de méditations aux jeunes comme aux vieux savants.

Un mot sur sa vie[2] : elle fut laborieuse et banale, semblable en cela à celle de tous les travailleurs. Né à Fulda en 1601, Kircher entra chez les Jésuites en 1618, et professa, à tour de rôle, toutes les sciences connues de son temps. Les événements de sa carrière se réduisent à peu de choses : ce furent surtout les publications de ses livres et les émotions occasionnées par ses luttes, purement scientifiques. La gloire lui sourit de bonne heure : mais, s'il en connut, jeune, les délices, il en éprouva, vieux, les amertumes. Ses interprétations hiéroglyphiques ne furent pas universellement admises. On les contesta. On alla même jusqu'à s'en moquer. L'histoire veut, par exemple, qu'on lui présentât une inscription nouvellement écrite, à laquelle il parvint à donner un sens. Cette malice l'étonna plus qu'elle ne l'irrita. Il était tellement sûr d'avoir trouvé le secret des hiéroglyphes ! Épuisé par un travail excessif, découragé par des contradicteurs opiniâtres, il est certain que Kircher passa ses dernières années dans une retraite profonde. Il mourut enfin, à Rome, où il s'était retiré, le 27 novembre 1680, d'une longue et douloureuse maladie d'estomac, supportée avec une patience qui fit l'admiration de son entourage.

Malgré une misanthropie, venue sur le tard, l'homme paraît plutôt sympathique. Il ne fut point orgueilleux, comme certains l'ont insinué[3], mais naïf et enthousiaste.

---

1. N'exagérons pourtant pas. Kircher fit quelques observations et découvertes intéressantes. Il imagina, par exemple, la lanterne magique, et vit le premier, le 25 avril 1625, les taches du soleil. En 1674, il publia un traité sur les causes de la peste *(Medecinum Physico-Medicum contagiosæ... quæ pestis dicitur)*, où l'on peut presque entrevoir une théorie microbienne. Voir *Revue médicale de Louvain*, 1884, *La théorie des microbes est-elle récente ?* par G. H. (le P. Guillaume Hahn). — Il réunit enfin à Rome un ensemble de machines et de curiosités scientifiques appelé le « Musée Kircher ».

2. De toutes les notices publiées sur Kircher, une seule doit être mentionnée. Elle est de Schwartz, dans l'*Allgemeine Encyclopädie* de Ersch et Gruber. — Pour une bibliographie complète, voir Sommervogel, *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, à l'article *Kircher*. — On a d'ailleurs fort peu écrit sur notre auteur, et il nous a été impossible de nous procurer ces quelques brochures.

3. Quatremère, dans ses *Recherches sur l'Égypte*, Paris, 1808, parle de l'arrogance et de la mauvaise foi de notre auteur (p. 53). — Il se trompe et n'a certainement pas lu les *préfaces*, que sa « victime » mit en tête de ses ouvrages. Kircher était d'une loyauté à toute épreuve. Il nomme ses prédécesseurs, les personnes qui l'ont encouragé et auxquelles il doit quelque chose. — Son tort fut de croire qu'avec son labeur et ses nombreux aides il parviendrait à un résultat définitif.

C'est le refroidissement de cette ardeur, résultat fatal de l'écroulement de tout rêve, qui amena ce dégoût mêlé de lassitude[1], éprouvé fatalement après l'obsession d'un problème que l'on ne peut résoudre. Ce sentiment est trop commun, trop naturel, pour que Kircher ne l'ait pas ressenti. Expliquons et excusons donc ce besoin de solitude qui fut son dernier désir.

Pourtant cette misanthropie ne fut point exclusive. Sans doute, il élimina la plupart des relations indifférentes, dont il ne savait que faire, mais il conserva, jusqu'à la fin, les meilleurs rapports avec quelques amis de choix, témoins de ses labeurs et de ses souffrances, comme ce Langenmantel à qui il adressa sa dernière lettre.

La lecture de sa correspondance est naturellement fort instructive pour l'étude de son caractère[2]. Dans ses lettres, Kircher se montre toujours d'une politesse parfaite. Très courtois, il ne laisse jamais échapper un mot désagréable ou une allusion blessante à l'égard de ses contradicteurs. Il connaît l'art si difficile de rester maître de lui, même lorsqu'on discute les questions les plus irritantes. Rendons volontiers hommage à cette qualité indispensable au théoricien et à l'homme d'action.

Mais ce qui frappe le plus, ce qui reste la caractéristique de son œuvre, c'est la foi admirable dont il remercie souvent Dieu de l'avoir gratifié[3]. Disons-le tout de suite : cette foi très respectable, puisqu'elle semble sincère, n'a rien de commun avec celle d'un saint Thomas, d'un Pascal ou d'un Bossuet. Elle est aveugle. Saint Thomas a raisonné, Pascal a douté, Bossuet a discuté, Kircher n'a fait ni l'un ni l'autre. Il a admis la tradition sans critique, telle qu'elle se trouve chez les Pères; et, avec une inconscience qui étonne, il a prétendu tout y découvrir, même ce qui, — d'après l'Église, — n'y est peut-être pas[4].

Cette foi irréfléchie et naïve est l'explication la plus rationnelle de ses méthodes et de ses erreurs. Tout ce qui se trouve dans la Bible étant vrai (car il semble admettre l'inspiration verbale qui ne compte plus guère de partisans dans l'Église), Kircher accepte les fables les plus ridicules sans même essayer de les interpréter. Cette tendance d'esprit est très fâcheuse : il n'y a qu'un pas à faire pour user d'une pareille méthode à l'égard des auteurs profanes; et ce pas, Kircher le franchit vite, dans ses travaux sur l'antiquité gréco-égyptienne, par exemple, où les légendes les moins authentiques, formées à l'époque alexandrine, sont considérées comme pharaoniques.

---

1. Le 26 février 1678, il déclare qu'il ne veut plus commencer de travaux, mais revoir ceux qu'il a entrepris. Il dit encore (*Litteræ*, p. 85) qu'ayant 77 ans et étant fatigué, il ne veut plus penser qu'à Dieu et qu'à comparaître devant lui.

2. Ces lettres ont été réunies en un petit fascicule (en 1684). Elles vont de l'année 1662 à la mort de Kircher. La plupart sont écrites en latin. On en trouve quelques-unes en italien et en allemand.

3. Le nom de Dieu se rencontre presque à chaque page, sinon de ses œuvres, du moins de sa correspondance; — le 17 février 1660, il approuve un livre contre l'athéisme; — le 29 mars 1676, il cite ses travaux et ajoute qu'ils n'ont eu d'autre but que de louer Dieu. — Il parle sans cesse de missions (par exemple, lettre du 29 septembre 1672) et de sermons.

4. Rappelons qu'il y eut au XVIIe siècle une théorie fort curieuse qui prétendait voir dans l'hébreu les sources de tous les idiomes. Cette théorie, dont le but secret était de tout ramener à la Bible, s'appuyait sur un fait intéressant : l'hébreu s'écrivant de droite à gauche, on croyait pouvoir faire remonter à l'hébreu les mots grecs en les lisant à rebours : le dieu phénicien HPAKAEM (Mlkarth), lu à rebours, donne Héraclès. Bochart, mort en 1667, a dépensé beaucoup de sagacité pour trouver des étymologies hébraïques ridicules. — Cette tentative n'eut d'ailleurs aucun succès et Bochart aucun continuateur ou élève.

Telle fut une des causes principales qui altéra les qualités très réelles de Kircher.

Maintenant, après avoir donné une idée de sa personne, arrivons à son œuvre. Rappelons que nous n'avons en vue que le « déchiffreur » d'hiéroglyphes ; cela ne nous empêchera pas de faire quelques incursions à côté, afin de mieux mettre en relief la méthode de notre malheureux auteur.

LISTE DES TRAVAUX DU P. KIRCHER SE RAPPORTANT À L'ÉGYPTE
(d'après la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* de Sommervogel)

1° *Prodromus... ægyptiacus,* Rome, 1636. 1 vol. in-8.
2° *Lingua ægyptiaca restituta,* Rome, 1644. 1 vol. in-12.
3° *Elogium targumicum, dodeclasticum, samaritum, encomium, georgianum. Tristriphum coptum...,* pièces en langues orientales publiées dans le *Monumentum Romanum* de Peiresq, Rome, 1638, in-4.
4° *Tristichon tricolon* (en hébreu), deuxième des *testimonica,* en tête de l'ouvrage de Plautavit de la Pause, Plauta vitis, 1644.
5° *Rituale ecclesiæ ægyptiacæ, sive cophtitarum* (traduit du copte et de l'arabe), dans les *Leonis Allati* σύμμικτα, de Iuchofer, 1647.
6° *Obeliscus Pamphilus,* Rome, 1650. 1 vol. in-folio.
7° *Œdipus ægyptiacus,* Rome, 1652-1654. 4 vol. in-folio
8° *Ad Alexandrum VII, Obelisci Ægyptiaci nuper inter Isæi romani rudera effosi interpretatio hieroglyphica,* Rome, 1667. 1 vol. in-folio.
9° *Sphynx mystagora,* Rome, 1676. 1 vol. in-folio.

Kircher promettait encore un *ars veterum ægyptiorum hieroglyphicorum,* ouvrage général sur les hiéroglyphes. Nous ignorons s'il l'a commencé.

II

PREMIERS TRAVAUX : *PRODROMUS ÆGYPTIACUS, LINGUA ÆGYPTIACA RESTITUTA*

Les premiers travaux de Kircher sont les plus remarquables. Son intelligence, à l'origine vive et curieuse, semble s'être obscurcie et fatiguée de très bonne heure, puisqu'il existe un abîme entre le *Prodromus* et l'*Œdipus*. Nous trouvons dans le premier certaines qualités complètement absentes du second. Le *Prodromus* expose, à côté de quelques remarques judicieuses, certains problèmes intéressants, quoique mal résolus. Il offre un plan rationnel et une tendance philosophique à généraliser les faits que nous louons volontiers. Mais arrêtons-nous. Ne pénétrons pas dans la critique des erreurs de détails, dans l'examen sérieux de certaines solutions : nous n'en sortirions pas ; car, rappelons-le, ce n'est qu'une idée générale du *Prodromus*[1] que nous voulons donner dans ces quelques pages.

1. Titre exact : *Prodromus coptus sive ægyptiacus,* Imprimerie de la Sacrée Congrégation de la Propa-

Nous ne ferons pas l'histoire des travaux sur l'Égypte antérieurs à Kircher : Quatremère l'a écrite avec toute la science désirable[1]. Nous rappellerons seulement que, malgré les efforts de Mgr Abela (mort à Rome en 1606) et de Remondi, malgré les voyages de Pietro de la Vallée et les instances de Peiresq, il n'existait pas en Europe de vulgarisateur de la langue et littérature copte. Ce rôle devait appartenir à Kircher : voici dans quelles circonstances :

Pietro de la Vallée[2] avait rapporté de ses voyages un lexique copto-arabe, accompagné de notes grammaticales, dont un orientaliste fort distingué, le P. Obicini, devait mener à bien la publication. La mort d'Obicini vint tout interrompre. En vain, Peiresq[3], qui avait entendu parler du lexique, pria P. de la Vallée de le lui communiquer pour le faire traduire par Saumaise[4]. P. de la Vallée, sur le conseil de Gassendi, préféra Kircher[5]. Le jeune jésuite, déjà célèbre, était sous sa main. Il pouvait le surveiller et l'encourager.

Kircher se mit à l'œuvre avec enthousiasme, mais conscient des difficultés qu'il allait avoir à vaincre. Il en a noté quelques-unes avec précision dans le *prœmium* de son ouvrage. Il se plaint d'abord de la pénurie de documents : la bibliothèque du Vatican renferme quelques manuscrits coptes, mais ils sont bien obscurs. Ils seraient inintelligibles sans le lexique communiqué. A cet obstacle s'en joint un autre : le sujet à traiter est si vieux qu'il est bien imprudent de prétendre trouver la vraie méthode, car, peut-on dire qu'un texte saïdique s'interprète comme une phrase grecque ?

Après avoir énuméré ces difficultés, Kircher reprend vite courage. Il n'est pas seul : les amis ne lui manquent pas. Il en trouve partout. En dehors de Peiresq et P. de la Vallée, nous nommerons le cardinal Barberini[6] auquel l'ouvrage est dédié, et les félicitations des « docteurs orientaux[7] ». Kircher en est très flatté et les reçoit avec cette demi-modestie qui approche de l'orgueil.

---

gande, Rome, 1636. — Cet ouvrage, sans être très rare, n'étant pas toujours facile à trouver, nous donnons la cote de la Bibliothèque nationale, Inventaire, X 1858. — Quoique peu courant chez les anciens, le mot « Prodromus » est d'une latinité classique (voy. Cicéron, *Ad. Att.*, 16, 6). Du Cange l'ignore. Il signifie avant-coureur et exprime l'idée de « précéder » — (grec πρόδρομος = προ-δράμειν). — Voir le même mot employé comme titre par Képler : *Prodromus dissertationum cosmographicarum...*, 1596.

1. *Recherches sur l'Égypte*, Paris, 1808, p. 45.

2. Né à Rome en 1586, mort à Rome en 1652 ; parcourut l'Orient, se mêlant aux Arabes, vivant de leur vie, se familiarisant avec leurs mœurs. Il recueillit une multitude de notes, communiquées à ses amis, dès son retour dans la ville natale, en 1626, et publiées de 1650 à 1658 (*Viaggi in Turchia, India...*; plusieurs traductions françaises : une en 1663). Il rapporta deux momies aujourd'hui à Dresde.

3. Peiresq (1580-1637), célèbre humaniste, s'occupa beaucoup d'orientalisme et entretint avec le P. Morin une correspondance sur les sujets les plus variés, se rapportant aux langues hébraïques, syriaques, samaritaines... La vie et les œuvres de Peiresq ont été racontées et examinées plusieurs fois. Citons *Vita Peireskii*, par Gassendo, en 1655, et l'excellente brochure de M. Delisle, lue à la séance annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1893.

4. Saumaise (1588-1653), linguiste presque universel, mérite une place dans l'histoire de l'Égyptologie. Il apprit le copte, et essaya à plusieurs reprises d'interpréter par cette langue des mots de l'ancien égyptien. Il reste de lui une correspondance fort intéressante, mais d'une latinité obscure. Citons surtout une lettre à Golins (Salmasii, *Ep.*, p. 168).

5. Voir, au début du *Prodromus*, la manière dont Kircher parle de P. de la Vallée. De tous ses protecteurs, c'est celui envers lequel il montre le plus de reconnaissance.

6. Le cardinal François Barberini, neveu d'Urbain VIII, était un esprit très éclairé et ami des arts. Il fut même un savant orientaliste, ce qui ne l'empêcha pas de jouer un rôle politique important. Il mourut à Rome en 1679.

7. En tête du *Prodromus* se trouvent des lettres d'Isaac Sciadrensi, archevêque maronite de la Syrie tri-

C'est donc sous le regard bienveillant du monde savant que Kircher commence son ouvrage. Il débute[1] d'une façon claire et vraiment scientifique, en délimitant son sujet. Il ne veut, pour le moment, que préparer une voie large et commode dans laquelle il s'élancera plus tard à la conquête de l'ancienne Égypte. Il estime que la connaissance du copte est indispensable pour quiconque veut attaquer avec quelques chances de succès le problème si captivant des hiéroglyphes. Dès cette époque, Kircher pense au fameux *Œdipus*, qu'il considère comme la synthèse de ses travaux sur l'Orient[2].

On ne s'attend pas à ce que je fasse ici une étude et une critique détaillées du *Prodromus :* un in-folio n'y suffirait pas. Je me contenterai donc seulement d'exposer d'une façon aussi claire que possible les deux idées principales de l'ouvrage, idées que voici et qui présentent encore quelque intérêt :

a) Il faut étudier le copte.

b) Le copte est dérivé du grec.

On doit apprendre la langue copte : mais, avant de se lancer dans de longues discussions, Kircher discute l'origine du mot. Il ne vient pas, selon lui, du terme Khibt (Kobth), nom arabe d'un fils de Mesraïm, ancien roi d'Égypte, fils lui-même de Cham, mais de « Koptos », ville de la Thébaïde. Cette opinion, émise pour la première fois par Saumaise[3], rencontra un grand nombre de partisans, comme R. Simon[4]. Aujourd'hui, elle est totalement abandonnée, le mot copte datant au moins du VIe ou VIIe siècle après le christianisme[5], et la plus grande partie des égyptologues (entre autres M. Maspero) voyant dans le grec κοπτος une altération du mot Αἰγύπτιος[6].

Kircher, qui fut toujours un saint prêtre, insiste beaucoup sur l'utilité « théologique » du copte. Sa connaissance permet non seulement de réfuter les hérésies[7], qui, comme le gnosticisme, vinrent troubler l'Égypte chrétienne dès ses débuts, mais de connaître une partie encore ignorée de l'histoire : celle de l'Introduction du christianisme en Éthiopie, dans l'Inde, en Chine, au Japon[8]. Grâce au copte, la figure un peu vague de

politaine (lettre écrite en syriaque), d'Abraham Ecchellensi, professeur d'arabe à Rome, etc., etc. — Aucune de ces missives n'a de l'importance. Elles se contentent de répéter des éloges banals, mais dont la sincérité ne saurait être mise en doute.

1. Voir l'*Epistola dedicatoria* au cardinal Barberini.

2. L'*Œdipus* est mentionné maintes fois : Voir *ad lectorem*, p. 147, 238, etc.

3. *Epistolæ*, p. 100 et 178. — Les lettres de Saumaise n'ayant été publiées qu'après sa mort, en 1656, nous pouvons considérer Kircher, comme ayant émis le premier cette hypothèse.

4. *Histoire critique de l'A. T.*, p. 287.

5. Les chrétiens jacobites d'Égypte, maltraités par les Grecs, accueillirent avec joie la conquête musulmane et se soumirent volontiers à Amrou-ben-al-ass (mort en 663). Vers cette époque apparaît pour la première fois le mot arabe Kobth pour désigner les Jacobites. Mais il semble certain que Kobth n'a rien à voir avec Jacobites, comme on avait cherché à le prouver au XVIIIe siècle. Voir QUATREMÈRE, *Recherches...*, p. 31.

6. Le mot Αἰγύπτιος est grec. Quoique mystérieux, je crois qu'on peut le décomposer en deux parties : αἶα pour γαῖα, parfaitement classique (usité dans Homère, *Iliade*, II, 162, etc.), et γυπτος ou γύπτιος, dont l'origine est très obscure : ce mot désignerait seul l'Égypte. Ne serait-il pas une altération du copte ϫⲏⲙⲓ (Chémi), dérivé lui-même de 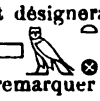 = Kem-t? Dans cette hypothèse, Αἰγύπτ[ι]ος signifierait « terre de Khemt ». L'abbé Renaudot a fait remarquer le premier que γυπτος peut fort bien se transformer en κυπτος, puisque les coptes, n'ayant point de γ, remplacent cette lettre par un κ. On aurait ainsi l'origine du mot copte. Voir CHAMPOLLION, *Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 90.

7. Voir le *Prodromus*, chap. VIII.

8. Sur la collection des apocryphes coptes, voir HARNACK, *Die altchristliche Litteratur... die Überlieferung und der Bestand*, p. 918. Je n'ai pas le temps de discuter ici les sources auxquelles Kircher a puisé : elles paraissent d'authenticité douteuse et semblent n'avoir existé que dans son imagination.

saint Thomas se précise : on le suit dans son apostolat à travers le pays « d'Ophir » jusqu'à sa glorieuse mort[1] ; et ce qu'on dit de saint Thomas, on pourrait le répéter d'autres personnages, jadis inconnus, aujourd'hui célèbres, grâce à l'étude de documents égyptiens.

Enfin, — et c'est là pour nous une remarque intéressante, — l'étude du copte est nécessaire pour interpréter les hiéroglyphes. Cette idée, qui est nettement exprimée[2], semble presque de Champollion. Comment germa-t-elle dans le cerveau de notre auteur? comment arriva-t-il à s'en défaire, puisqu'il ne l'appliqua jamais? Voilà ce que nous voudrions chercher.

L'étude des monuments lui suggéra, à la fin du chapitre v (p. 141), une réflexion juste, mais très embrouillée : on peut toutefois en donner une « impression[3] ». A propos d'une table des douze mois coptes, Kircher affirme que les noms de ces mois proviennent directement du vieil égyptien. Les ἱερογραμματεῖς, pour des motifs trop longs à exposer ici, représentaient l'année par un serpent se mordant la queue[4], et ce serpent est appelé « meisi » dans le lexique copto-arabe. Puisque nous avons la traduction d'un terme hiéroglyphique en copte, comment ne pas admettre qu'il en existe une pour chacun des autres mois, et, par suite, comment nier les rapports du copte et des hiéroglyphes, usités d'ailleurs tous les deux dans un même pays?

Ce raisonnement est impeccable : mais la base en est si fragile que nous allons en faire la critique et donner ainsi un exemple de la « méthode » de Kircher.

D'abord le mot « meisi » ou « neisi » n'est pas copte. Aucun dictionnaire ne le cite, et l'un des « coptisants » les plus distingués de notre époque, M. Amélineau, ne le connaît pas. Kircher l'a-t-il créé de toutes pièces, comme on l'en a souvent accusé ? Non. Il l'a trouvé dans Horapollon (I, 59) ; et on n'a qu'à se reporter à la note de Leemans, pour voir les efforts infructueux de Saumaise, Jablonski et autres, afin d'expliquer ce terme obscur.

Tout à la fin du volume (chap. IX), Kircher revient sur la parenté des hiéroglyphes et du copte. Il développe ce sujet avec complaisance, et finit par déclarer que l'étude de ce dernier éclaircira le mystère des seconds. A l'appui de sa théorie, il fournit des exemples : de nombreux monuments nous montrent des lettres coptes mêlées aux hiéroglyphes. Sur une « tabula Bembina » donnée par Paul III, un scarabée est suivi de ψγλτι (?) ; le mot ευτυχι se trouve souvent dans les inscriptions hiéroglyphiques. Suivent les interprétations de quelques signes[5]. Nous ne perdrons pas notre temps à les citer; ils n'ont vécu que dans l'imagination du savant jésuite.

1. Rappelons en passant que les rapports entre le bouddhisme (légende de Khrisna) et le christianisme semblent incontestables. Qui donc a introduit le christianisme dans l'Inde ? M. S. Levi, dans une conférence faite au Musée Guimet, le 23 février 1902, a rappelé la tradition attribuant à saint Thomas la conversion de l'Inde, et lui a donné ainsi une vitalité nouvelle.

2. ... [*Præterea*] *linguam coptam, Ægyptiæ antiquæ non affinem tantum, sed et penitus eamdem fuisse...*, p. 139.

3. Je crois néanmoins exacte l'idée générale que j'en donne. J'ai lu à plusieurs reprises le passage en question avec un soin minutieux.

4. Cet hiéroglyphe n'est pas classique. Il ne se rencontre qu'à l'époque ptolémaïque. (Opinion de M. Amélineau.)

5. Il alla même jusqu'à tenter la traduction d'une inscription du Sinaï. Etait-ce une de celles qu'y gravèrent

Toutefois, malgré des contresens inexcusables, et l'examen superficiel des documents, on découvre, au milieu de ce fatras, un fond de vérité qu'il faut mettre en lumière. Qui sait si ces inscriptions copto-hiéroglyphiques n'appartiennent pas à la classe de ces monuments bilingues, qui servirent à Champollion et qui l'éclairèrent? Peut-être que Kircher a considéré comme coptes des lettres grecques mal formées?

La seconde idée vraiment curieuse du *Prodromus* est la suivante : le grec et le copte ont une origine commune. Nous n'entrerons pas dans cette théorie, dont la discussion serait interminable. La similitude des lettres est le grand argument de Kircher. Il en a d'autres : étymologies fausses, comparaisons absurdes, etc., qui ne méritent pas d'être cités. Toutefois, à ce propos, il se livre à un essai de grammaire comparée assez intéressant : les langues orientales comprennent l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le samaritain, etc., plus le grec. Or, le copte n'a aucun rapport avec elles, sauf avec ce dernier[1].

Pour terminer, disons un mot de la *Lingua ægyptiaca restituta*, publiée à Rome en 1644, chez Hermann Setens. Cet ouvrage n'est que la reproduction du lexique copto-arabe de Pietro de la Vallée, accompagné de discussions philologiques sans grande importance. Il fourmille de fautes : Quatremère prétend même qu'il contient des mots forgés de toutes pièces par l'éditeur[2]. Quoi qu'il en soit de ces critiques, n'oublions pas que ce livre eut une influence très heureuse, car il contribua à propager l'étude du copte. Aussi, quoiqu'il connût une gloire très éphémère, ne devons-nous pas l'oublier.

Il a cependant, aujourd'hui encore, une très grande valeur : elle n'est malheureusement pas scientifique, mais commerciale. Il demeure l'un des ouvrages les plus rares du XVIIe siècle. Peyron[3] n'a pu se le procurer qu'au prix de difficultés sans nombre, et grâce à l'intermédiaire de Klaproth. Aussi, croyons-nous bien faire en le signalant aux bibliophiles, si ce n'est aux érudits.

Tels furent les deux principaux ouvrages de la jeunesse de Kircher. Nous les avons uniquement résumés au point de vue égypto-hiéroglyphique. Quelle conclusion pouvons-nous tirer?

Certes, nous aurions tort de trop médire de ces travaux, en général indigestes et obscurs, mais dénotant une réelle érudition et exposant parfois avec clarté de difficiles problèmes : qu'on le veuille ou non, ce sont eux qui ont créé l'égyptologie. Sans doute, le manque de sens critique, qui a égaré Kircher, semble impardonnable : pourtant, ne lui en voulons pas outre mesure : ses raisonnements sont justes, et, à son époque, l'histoire n'existait pas encore comme science. Il a édifié de magnifiques édifices, mais leur base n'était pas solide et ils sont tombés au premier vent.

---

les pharaons de l'ancien empire? Il est impossible de l'affirmer. Elle fut si malheureuse que, dès le XVIIIe siècle, Wagenseil s'en moqua. Voir QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 53.

1. *Prodromus*, ch. v.
2. *Recherches...*, p. 53. Il prétend n'avoir pu retrouver, sur le manuscrit de Pietro, le mot ⲁⲓⲉ ⲛⲁⲏⲥ, *hircus*.
3. Voir la fin de la préface de son *Lexique*.

III

L'*ŒDIPUS ÆGYPTIACUS*[1] ET LE DÉCHIFFREMENT DES HIÉROGLYPHES

Nous arrivons maintenant à l'un des travaux les plus *considérables* des temps modernes, à ce fameux *Œdipus ægyptiacus*, qui produit les sentiments contradictoires, d'en imposer à première vue, et de laisser une indéfinissable impression de tristesse, dès la seconde lecture.

Au début même du premier volume, Kircher raconte dans quelles circonstances il commença cet ouvrage. Quand le pape Innocent X fit élever l'obélisque de Caracalla, il demanda à Kircher une traduction des hiéroglyphes. Kircher se mit à l'œuvre : l'Égypte le hantait depuis des années ; et il nous laisse entendre, avec une naïveté admirable, qu'il la connaissait parfaitement. Disons-le à son excuse, le monde savant en était peut-être plus persuadé que lui. Après de pénibles efforts, Kircher produisit une traduction « symbolique », laborieuse et absurde, qu'il estima excellente, et à laquelle l'Europe studieuse s'empressa d'applaudir.

Kircher triomphait donc, mais modestement, quand un exemplaire de sa traduction vint à tomber sous les yeux de Ferdinand III ; ce prince, brave homme, quoique esprit assez médiocre, s'intéressa beaucoup, paraît-il, non seulement à cette traduction, mais encore aux études égyptologiques. Bref, il encouragea Kircher à s'attaquer au problème égyptien, le convaincant qu'il pourrait le résoudre. Ce dernier, flatté, se laissa faire. Pouvait-il refuser quelque chose à l'un des grands souverains du monde ? Il se mit donc au travail, en ayant soin de placer en tête de son œuvre l'éloge de Ferdinand en vingt-cinq langues, mortes ou vivantes, depuis la plus banale, le latin, jusqu'à la plus extraordinaire, le chinois.

Kircher, — rendons-lui cette justice, — très conscient des difficultés à aborder, accepta, en plus de la protection impériale, les nombreux encouragements qui lui vinrent de partout. En honnête homme, — car il l'était sincèrement, — il ne manque pas de citer, avec un avis, un conseil, il est vrai, presque toujours à son éloge, le nom de ceux qui les lui donnaient. De cette manière, nous apprenons qu'un des cardinaux Barberini[2], qu'un certain Schottius et Suarez s'intéressèrent de près à ses recherches. Mais, de tous ses collaborateurs, celui qu'il célèbre le plus est Nicolas Peiresq, conseiller au parlement d'Aix, celui que M. L. Delisle a appelé « un grand amateur français du XVIIe siècle[3] ». Notons ce nom de Peiresq : il a pour nous de l'intérêt. Peiresq étant mort le 24 juin 1637 et l'*Œdipus ægyptiacus* ayant commencé à paraître en 1652, ce dernier ouvrage a donc occupé Kircher durant de longues années, peut-être bien durant vingt ans,

1. 4 volumes in-folio. Rome, 1652-1654. Cet ouvrage est rare dans le commerce. Il manque à la Bibliothèque de la Sorbonne, mais existe à la Bibliothèque nationale sous la cote suivante : Inventaire, Z 483.

2. C'était sûrement le cardinal François Barberini qui s'occupait d'orientalisme.

3. Sans vouloir m'étendre davantage sur Peiresq, je ne puis m'empêcher de citer l'intéressante brochure que lui a consacrée M. Delisle. Peiresq aimait l'orientalisme. Dans une lettre du 7 novembre 1629, nous voyons avec quelle impatience il attendait du Levant un envoi de manuscrits utiles aux travaux du P. Morin.

comme le disent certains biographes. Ajoutons, pour terminer, que Kircher nous déclare avoir reçu des encouragements du monde entier, même de l'Amérique ; ce qui veut dire qu'ainsi que *la Pucelle* de Chapelain, l'*Œdipus* était attendu comme devant bouleverser quelque chose des idées de l'époque.

Il est inutile de résumer ici dans sa totalité cette œuvre gigantesque, puisque, à part quelques très rares exceptions, tout y est erreur, sottise, folie même. Je maintiens ce mot « folie », l'incohérence la plus parfaite régnant depuis la première page du tome I jusqu'à la dernière du tome IV. Géographie, histoire, astrologie, mœurs, comparaisons avec les autres peuples, mythes grecs à côté de traditions syriaques ou hébraïques, tout cela se coudoie, se mélange avec un désordre tel qu'on se demande d'abord si ces apparences ne cachent point un plan génial. Après une étude attentive, on s'aperçoit enfin qu'un vain désir d'érudition et un étalage vraiment enfantin de science ont seuls guidé la plume de Kircher. Il a voulu montrer qu'il connaissait nombre de langues exotiques ; et le pauvre homme n'a même point su prouver qu'il savait à fond le latin ou le grec !

Aussi, ne parlerons-nous que du Kircher déchiffreur d'hiéroglyphes, puisque c'est là le seul côté de son œuvre que nous voulons étudier ; d'ailleurs, nous n'avons rien d'intéressant à glaner dans les œuvres du Kircher historien ou linguiste.

L'idée générale de l'*Œdipus*, celle que nous rencontrons mal exprimée au tome I, mais que nous trouvons mieux développée dans la suite, est que les hiéroglyphes sont des symboles. Cette théorie, nullement originale, peut être considérée comme l'âme même de l'ouvrage.

Qu'est-ce qu'un symbole ? A cette question, Kircher répond très clairement : « Un symbole est un signe représentant une chose matérielle et servant à désigner un concept. » (Tome II, Pars prima.) Voilà une définition excellente, mais Kircher l'obscurcit bien vite, en voulant la préciser. Il s'efforce de le distinguer de l'énigme, de la parabole, de l'emblème, etc., et perd un temps précieux en les caractérisant.

Pour notre auteur, les symboles, vieux comme le monde, connurent des emplois divers. Ils servirent d'abord à désigner des hommes illustres, et sur ce point il nous présente des exemples explicites, comme les suivants :

Le roi de Perse fut désigné par un cheval,
Le roi d'Arménie fut désigné par deux couronnes,
Alcibiade fut désigné par un serpent, plus[1].

Les signes correspondant à ces noms sont des symboles. Avec raison nous voyons en eux des espèces d'armoiries, puisqu'un cheval, dans certains cas, évoque aussitôt l'idée du roi de Perse.

Plus tard, ils caractérisèrent des choses immatérielles ou même des idées morales. Kircher cite encore des faits, toujours empruntés à des sources inconnues :

Λ, chez les Lacédémoniens, ⊸ commencement de mot.

1. Que valent ces assertions de Kircher ? Je n'en sais rien. Je n'ai fait sur ce sujet que des recherches infructueuses.

T, chez les Hébreux,	= salut et prospérité.
2 aigles, chez les Romains,	= puissance.
un lion, chez les Ibères,	= la force.

Quoi qu'il en soit de la valeur historique de ces exemples, Kircher s'empresse d'en faire usage pour voir du « symbolisme » partout. Il en découvre en logique, en musique (où il remarque assez exactement que, pour un connaisseur, la musique écrite rappelle la musique jouée), en théologie, et même en morale. Ici, il apporte une preuve bizarre : l'idée d'ancienneté n'évoque-t-elle pas celle de temps ?

Les énigmes et les mythes se rencontrent donc dans tous les peuples. Pourquoi alors n'existeraient-ils pas chez les Égyptiens ? Pourquoi cette race, privilégiée entre toutes, n'aurait-elle pas usé de représentations « symboliques » ? Pourquoi enfin aller contre une opinion très répandue dans l'antiquité, et que nulle apparence ne contredit ? Ces diverses remarques si importantes confirment Kircher dans son idée.

Oui, affirme-t-il énergiquement, les hiéroglyphes sont des mythes. Ils forment une écriture sacrée, au moyen de laquelle les Égyptiens, jaloux de leur sagesse, cachaient les secrets de leur philosophie. (Tome II, 3e partie.) Mais cette écriture présente de plus un intérêt particulier, puisqu'on ne la rencontre qu'en Égypte ; à ce propos, Kircher s'engage dans une discussion vraiment digne d'intérêt.

Pour défendre sa théorie, il fit appel aux autres peuples. Il en connaissait qui usaient d'une écriture dont l'origine symbolique, quoique altérée, n'en reste pas moins incontestable, comme le chinois. La nature des caractères chinois est entièrement « mythique », ce qui les rapproche des signes égyptiens ; mais cette parenté est plus factice que réelle, parce que, — et sur ce point Kircher est très explicite, — les hiéroglyphes sont des symboles, tandis que les caractères chinois expriment des sons. (Tome III.)

Ainsi donc, l'idée des hiéroglyphes phonétiques s'est, une fois au moins, présentée au P. Kircher. Il l'a écartée sans même soupçonner ce qu'elle pouvait contenir de vrai, avec un sang-froid admirable. Pourquoi a-t-il agi ainsi ? Il avait devant lui une tradition presque unanime pour attribuer aux hiéroglyphes une valeur symbolique ; et, cette tradition, il n'a pas eu la force de l'analyser, puis de la combattre[1]. Ce rôle devait appartenir à Champollion.

De la théorie, Kircher passa à la pratique. Nous venons d'exposer les raisons pour lesquelles il voyait des symboles dans l'écriture égyptienne. Il ne s'en tint pas là, et donna des exemples. Il hasarda même des traductions.

Avant d'arriver à ces dernières, disons qu'il divisa les écritures égyptiennes en deux parties : les hiéroglyphes (langue sacrée) et le copte (langue vulgaire)[2].

La présente classification n'a aucun rapport avec celle de Clément d'Alexandrie que Kircher connaissait bien, puisqu'il la cite. S'il n'en a fait aucun cas, c'est, sans conteste, parce qu'il ne soupçonnait point son importance. Excusons-le : les documents hiératiques

1. Kircher, très bien renseigné, parle même des hiéroglyphes mexicains.
2. Tome IV, *in initio*.

ou démotiques n'étaient guère répandus au XVIIe siècle, et les théories de Clément pouvaient passer, à juste droit, pour des énigmes.

Au moment de se lancer dans des traductions de textes, Kircher définit çà et là quelques catégories d'hiéroglyphes, lorsqu'il expose, par exemple, la cosmogonie égyptienne[1].

En se basant sur des théogonies arabes, grecques ou syriaques, il arrive à croire que les Égyptiens connurent quatre mondes, le *mundus idealis*, *genialis*, *sideralis* et *elementarii*. Le *mundus idealis* est représenté par le ☉, et le *mundus genialis* par des figures humaines assises ou debout.

Quand il parle de mathématiques, il s'étend longuement sur les *numeri hierogrammatici*. Par ces termes, il veut désigner certains hiéroglyphes qui ont, d'après lui, une valeur numérique déterminée :

le phénix	= 1.	△	= 3.
2 cailles	= 2.	▭	= 4.

Nous ne nous attarderons pas à critiquer ces enfantillages. Seuls les *numeri kyriologici* méritent vraiment d'être mentionnés : quand on veut exprimer le pluriel d'un objet, ou reproduit cet objet à trois reprises. C'est bien là, en effet, la règle du pluriel hiéroglyphique.

Dans une digression de la fin du tome IV, il affirme qu'une plante passant pour guérir les poumons veut dire « poumons », et que la camomille, guérissant les yeux, signifie « œil », etc., etc.

Arrêtons-nous ; car, s'il fallait suivre Kircher dans ses incohérentes rêveries, nous risquerions de remplir ces pages de réflexions encore plus inutiles que monotones. Donnons enfin un exemple de ses traductions :

Soit le texte suivant, emprunté à je ne sais quelle source, et qui se trouve reproduit à la page 455 du tome III :

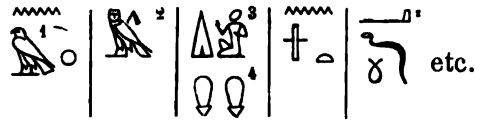

Il commence d'abord par faire un choix scrupuleux parmi les hiéroglyphes. Les signes numérotés ont seuls une valeur, car les autres peuvent être considérés comme des « ornements ».

Le n° 1, épervier, représente le Soleil.

Le n° 2, qui représente une chouette avec son fouet, est un symbole exprimant l'idée de « chasser le malheur ».

Le n° 3 représente un prêtre en prières devant un temple de dieu.

Le n° 4 offre des difficultés. Il se compose de deux hiéroglyphes qui ont chacun deux parties : une coupe, qui sert de base, puis une espèce de dôme très élevé. Que

1. Tome II, 6e partie.
2. Ce texte semble provenir d'une stèle où les hiéroglyphes étaient en colonnes.

veulent exprimer ces signes? Notre auteur s'empresse de le dire. Les coupes sont des sortes de bassins dans lesquels pénètre l'eau du Nil. Cette eau, qui jaillit ensuite en s'arrondissant en dôme, forme l'extrémité du hiéroglyphe.

Si ces interprétations sont ingénieuses, la traduction générale ne l'est pas moins. La voici :

Un prêtre prie devant le temple de Dieu, pour que le malheur disparaisse (ce malheur est l'inondation du Nil), et que le soleil luise à nouveau.

Nous devinons sans peine, à travers l'obscurité des phrases, l'effort de finesse et de patience que cette explication a coûté à Kircher. Vers la fin de ce pénible travail, il pousse un soupir de soulagement et de contentement qu'il lui est impossible de dissimuler, et nous sommes pris pour lui d'une pitié sympathique, semblable à celle que nous aurions pour un Don Quichotte de la science. Il a soin de finir en nous disant que si le texte n'était pas en mauvais état, il donnerait la traduction de la suite (nous ne l'avons pas reproduite, la jugeant inutile), et peut-être même des signes qualifiés d'ornements.

Telle est la méthode de déchiffrement que Kircher mit en honneur. Il l'a employée, sans lassitude, depuis le *Prodromus* jusqu'au *Sphynx mystagona* (1676), en passant par l'*Obeliscus Pamphilus* (1650) et les interprétations (à la fin de l'*Œdipus*) des obélisques érigés par Sixte V. Nous devrions, en historien consciencieux, multiplier les exemples de ces traductions incohérentes et folles. Mais à quoi bon répéter ce que nous avons déjà dit? Ce n'est d'ailleurs qu'une idée générale du Kircher « égyptien » que nous voulons donner. Les détails d'une théorie fausse n'ont d'intérêt que pour les psychologues, qui veulent pénétrer une âme, que pour les moralistes qui désirent tirer une leçon, mais non pour un auteur qui a la vérité comme seul objectif.

IV

LES CONTRADICTEURS DE KIRCHER. — LEIBNIZ. — CONCLUSION

Nous avons fait allusion, dès les premières pages de cette étude, aux contradicteurs de Kircher. Comme il en a eu de grands et d'illustres, nous nous étendrons un peu sur ce sujet.

Malgré de nombreux et puissants admirateurs, Kircher vécut assez pour voir fléchir ses théories sous les coups redoublés d'une critique intraitable. « Bochart et Ludolf, qui cependant, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, ne savait pas le copte, réfutèrent [son] assertion, [que la langue grecque dérive de la langue égyptienne]. Wagenseil analysa l'explication qu'il avait donnée d'une inscription gravée sur le mont Sinaï et prouva la fausseté de cette interprétation. Picques, dans une lettre adressée à Jacquelot, prétend que Kircher ne savait, outre sa langue maternelle, qu'un peu de latin et presque point de grec... L'abbé Renaudot, qui est entré dans des détails fort étendus sur les ouvrages de ce célèbre jésuite, en porte un jugement très sévère, confirmé par Wilkins, Blumberg, Lacroze, Jablonski, l'abbé Barthélemy, Tromler,

Schmidt[1], etc... » Plusieurs de ces savants étant des contemporains, Kircher put les connaître et les contredire. Il le fit, pour son malheur ; car le désir ardent de solitude, qui entoura ses derniers jours, provient, à coup sûr, de la tristesse de se sentir vaincu dans un combat qu'il croyait enfin gagné. Il mourut donc désespéré, à peu près certain qu'il n'avait arraché aucun secret à la terre des Rhamsès. Vraiment, pour sa ténacité et son labeur opiniâtres, il méritait une mort plus douce.

Si les noms de ses adversaires sont aujourd'hui encore plus oubliés que le sien, ne croyons pas que ses travaux n'occupèrent seulement que des esprits médiocres ou pointilleux. Grâce à Kircher, nous possédons quelques observations philologiques de Leibniz, vraiment dignes d'être rappelées.

On ne se doute peut-être pas assez de l'universalité géniale de ce grand homme. Si son nom éveille aussitôt le souvenir des « monades », de « l'harmonie préétablie », du « calcul infinitésimal » et d'autres théories à juste titre immortelles, beaucoup ignorent que Leibniz se retourna vers quelques-uns des problèmes les plus ardus de la linguistique. A vrai dire, il n'écrivit que des lettres sur ce sujet et non de traité spécial. Félicitons-le de cette idée ; car, quoique en latin, ces lettres sont d'une aisance charmante, et, par leur allure même, d'une lecture très facile.

Il échangea avec le P. Bonjour, qui lui avait promis le Pentateuque samaritain, quelques lettres dans lesquelles il se trouve amené à dire son opinion sur Kircher. Dans l'une[2], il déclare ses traductions d'arabe fausses, et absurde sa théorie de la parenté du grec et de l'égyptien. Dans une autre[3], il s'attaque à la personne même de notre auteur, et raconte, non sans une légère pointe de méchanceté, qu'il découvrit des caractères arabes, syriaques, etc., dans une tablette venue de Vienne ; or, un certain Holstein prouva, sans réplique, que c'étaient là des lettres grecques déformées[4].

Une autre fois[5], il critique vivement, mais sans grande logique, une des rares théories de Kircher, qui reste encore debout : celle qui veut que le copte dérive du vieil égyptien. A vrai dire, son argument n'est pas très fort. « Statuo autem, dit-il, linguam armeniam, quæ hodie vocatur, eamdem esse veterem ægyptiacam, tempore Pharaonum et Moysis... usurpatam. » Ce n'est là qu'une affirmation sans preuve, mais Leibniz semble y tenir ; car il la reproduit dans une lettre du 30 avril 1694, où il nous dit avoir enfin découvert le secret des hiéroglyphes.

Comme leurs pères les Égyptiens, les Arméniens usaient d'un système d'écriture hiéroglyphique, et exprimaient en particulier les lettres majuscules par la figure d'un homme ou d'un animal. Or (« malgré l'injure du temps et les altérations de Kircher »), Leibniz a reconnu les mêmes signes sur les obélisques qu'il a pu étudier. Ces signes ne

1. QUATREMÈRE, *Recherches*, p. 53.
2. Édition DUTENS, Genève, 1768, tome VI, p. 166, Frankfort, avril 1700.
3. Édition DUTENS, Genève, 1768, tome VI, p. 296.
4. Tromler raconte une histoire du même genre. André Muller, gouverneur de Berlin, aurait présenté à Kircher des caractères factices, que celui-ci aurait qualifiés d'égyptiens (*Specimen bibliothecæ copto-jacobitæ*, p. 22).
5. Édition DUTENS, tome VI, 2e partie, p. 132 et 134 (30 avril 1694).

sont pas des symboles, mais des lettres[1]. Ainsi, il a lu dans Kircher[2] qu'un homme debout et entouré de bandelettes, portant le bras gauche tout droit, exprimait l'idée de « munificence ». C'est là une grave erreur, car ce signe est la lettre U. De plus, les obélisques rapportent des récits de victoires, et non des mystères théologiques. Kircher s'est trompé, parce qu'il croyait identique la nature des langues chinoise et égyptienne. Or, il existe entre elles un véritable abîme : le chinois connaît la flexion verbale, et non l'égyptien. Telle est la véritable explication de l'insuccès manifeste de l'*Œdipus*.

Cet exposé de Leibniz, malgré des assertions vraies, n'est pas encore toute la vérité : il constitue un ensemble d'affirmations sans preuves. Pourtant excusons-le. N'oublions pas qu'il écrit une lettre rapide et se contente d'indiquer à la hâte ses idées sur un sujet qui l'occupait très peu. Ne doutons pas aussi que ses opinions reposaient sur des bases quelconques, sans nul doute erronées et fausses, mais certainement très curieuses, car tout ce qui provient d'un génie de l'envergure de Leibniz est intéressant à étudier et mérite d'être respecté.

Quoi qu'il en soit, nous retiendrons de tout cela un fait important : dès la fin du XVIIe siècle, les savants d'Europe avaient une certaine connaissance de ces fameux hiéroglyphes hétéens[3], sur lesquels s'est exercée, jusqu'à présent, sans grand succès, la patience des érudits. Il me semble bien difficile de ne pas admettre que ce sont eux que Leibniz avait en vue, quand il parle des figures d'hommes et d'animaux, qui servaient d'écriture aux Arméniens de la « préhistoire ». Constatant que les mêmes signes ne se retrouvaient qu'en Égypte, il avait conclu à la parenté des deux peuples. C'était là un raisonnnement juste, mais fragile, que les découvertes modernes devaient ébranler. Félicitons néanmoins le grand philosophe d'avoir entrevu la valeur alphabétique des hiéroglyphes, et le caractère purement « triomphal » de ces obélisques fameux, auxquels on voulait faire dire tant de mystérieuses choses.

Avec Leibniz s'éteignit l'ardeur très réelle que manifesta le XVIIe siècle pour les questions d'archéologie égyptienne : l'échec de Kircher eut pour résultat de calmer l'enthousiasme des orientalistes durant de longues années. Néanmoins, nous trouvons au XVIIIe siècle quelques tentatives de déchiffrement qui méritent d'être étudiées. Nous en retracerons l'histoire afin de bien connaître le milieu où devait vivre et se développer le génie de Champollion.

---

1. Cela n'est point dit d'une façon aussi générale, mais est la conséquence naturelle de ce qui précède et de ce qui suit.

2. Il a soin de nous dire qu'il ne se souvient plus dans quel ouvrage, et qu'il ne répond pas de l'exactitude de son exemple. Il est pourtant juste. Nul doute qu'il ne s'agit du hiéroglyphe .

3. On a découvert en Asie Mineure des hiéroglyphes très anciens que l'on a attribués aux Hittites ou Hétéens, peuple complètement disparu à l'époque perse. Voir la petite *Histoire des peuples de l'Orient*, de Maspero, p. 428. Sur les Hétéens, voir surtout WRIGT, *The Empire of Hittites*, London, 1884.

NOTES ET REMARQUES

PAR

G. JÉQUIER

V. — *Le Lasso et la Bola.*

L'usage du lasso dans l'ancienne Égypte est bien connu, ainsi que le mot qui caractérise ce genre de chasse, . Pour ce qui concerne l'engin analogue, la corde munie de boules, qui va s'enrouler autour d'un des membres de la bête visée, la *bola,* comme on l'appelle en Amérique, son emploi est beaucoup plus problématique. M. Maspero[1] l'avait reconnu dans une figure publiée par Wilkinson[2], et pensait trouver le mot ancien dans , employé dans un texte parlant de chasse à la gazelle. Dans la publication des tombeaux de Beni-Hassan par M. Newberry, on peut voir que, là où Wilkinson avait vu le bout de la corde muni d'une boule, il n'y a pas autre chose qu'une des flèches lancées par l'archer qui suit l'homme à la corde, et qu'ainsi cette corde, qui va s'accrocher aux cornes, est sans doute simplement un lasso[3].

Cet exemple de chasse à la bola étant donc écarté, il reste à en étudier un autre qui ne me paraît guère plus concluant et qui se trouve sur une des parois du tombeau de Khouthotep à Saqqarah[4] : on y voit représentée, au-dessus du sacrifice funéraire, la capture des bœufs qu'on va égorger, en deux scènes parallèles. D'un côté, un homme balance de la main droite le nœud coulant d'un lasso dont il tient l'autre extrémité enroulée dans sa main gauche, et arrive au pas de course derrière les bœufs dont il veut s'emparer; au-dessus court l'inscription . Sur la droite du tableau, un homme tire des deux mains sur une corde qu'il a en outre, pour se donner plus de force, passée autour de son épaule, et dont l'autre extrémité est accrochée à la jambe de derrière d'un taureau qui, se sentant pris, s'arc-boute de son mieux pour résister au choc. Ici la jambe seule est prise et non les cornes, comme c'est en général le cas quand on fait usage du lasso, et c'est ce fait qui pourrait faire croire à l'emploi d'un autre engin, ainsi que le mot dans l'inscription qui, à part cette différence dans le verbe, est absolument semblable à la précédente. Il n'est cependant pas possible de rien affirmer à ce sujet, puisque nous ne distinguons pas le bout de la corde qui peut aussi être un nœud coulant, jeté d'une manière différente de celle employée d'ordinaire. Quant au mot , il est difficile de lui donner un sens plus précis que celui de *lier, attacher,* admis généralement[5] ; s'il est parfois appliqué à la capture des bœufs sauvages, il est toujours en rapport avec , et indique simplement une des phases

1. *Proc. of Soc. Bibl. Arch.*, t. XIII, p. 427.
2. *Manners and Customs*, t. II, p. 87 (2e édition).
3. *Beni-Hassan*, t. II, pl. IV, reg. sup. C'est du moins ce que je puis y distinguer; il est regrettable que cette publication, très soignée à d'autres égards, soit à une échelle tellement petite que tous les détails archéologiques si précieux de ces peintures sont parfois absolument perdus, le plus souvent presque méconnaissables.
4. N. DE G. DAVIES, *Ptahhetep and Akhethetep*, t. II, pl. XXII.
5. BRUGSCH, *Dict.*, p. 1438.

de la chasse, le moment sans doute où l'on serre la corde autour du membre atteint; c'est du moins ainsi que nous le rencontrons dans un des chapitres des textes des pyramides, celui où nous voyons Ounas dévorer les dieux, et dans lequel toutes les péripéties du sacrifice se suivent[1].

Dans les sarcophages du Moyen Empire, on voit souvent, rangé à côté des armes, poignards, arcs, massues, un instrument qui n'est autre que le signe et qui est assez bien détaillé pour qu'on puisse y reconnaître une corde avec des boucles pouvant servir de nœuds coulants; je crois y reconnaître un modèle réduit et simplifié du lasso, et il me semble que si la corde à boules avait été employée en Égypte, nous la retrouverions là aussi. Cette preuve négative jointe aux autres, nous pouvons, sinon nier absolument l'existence de ce dernier engin, tout au moins dire que nous ne connaissons aucun exemple probant de son emploi en Égypte.

VI. — *Les bœufs* .

Nous venons de voir des bœufs portant le nom de , capturés au lasso pour le sacrifice; sur un autre tableau de la même tombe[2], nous retrouvons ces animaux rangés parmi le gros bétail qu'on vient présenter au maître, avec les richement ornés de colliers et de couvertures; eux sont nus et amenés en troupe, mais ils tiennent tout de même leur rang parmi le bétail, en opposition aux animaux du désert qui sont représentés sur un autre bas-relief, faisant pendant à celui-ci[3].

Le fait qu'on doit se servir du lasso quand on veut s'en emparer, montre qu'il s'agit de bêtes à demi sauvages, vivant sans doute en liberté dans des pâturages ou de grands enclos. Parfois on les poussait par troupes sur l'aire pour fouler le grain, et c'est une scène de ce genre, toujours dans le même tombeau[4], qui nous montre, en nous donnant la variante , que c'est une espèce assez connue, en général mise en parallèle avec les . L'identité des deux mots et est du reste prouvée d'une manière indiscutable dans certains chapitres des textes des pyramides, où les variantes donnent alternativement l'un ou l'autre[6], quoique la forme soit en somme la plus fréquente.

Nous sommes en présence ici, non sans doute d'une race bovine tout à fait distincte, mais tout au moins d'une catégorie fort nombreuse d'animaux analogues aux bœufs

1. *Ounas*, l. 510. Dans les textes de cette époque, nous trouvons le même mot employé dans bien des cas où on ne peut lui donner que son sens le plus général, par exemple quand il est question de fixer une échelle (*Pépi II*, l. 975).

2. Davies, *Ptahhetep*, t. II, pl. XXI.

3. *Ibid.*, pl. XIX.

4. *Ibid.*, pl. VIII.

5. Cf. L., *D.*, t. II, pl. 4, 14, 22, 24, 49, 50, etc.; à la pl. 60 nous retrouvons le sous la forme plurielle . — Brugsch, *Dict.*, p. 818; *Suppl.*, p. 702. — L'expression (L., *D. Ergänzungsband*, pl. 7) montre que ces bœufs étaient élevés non dans des étables, mais dans les pâturages marécageux en dehors des terrains de culture. — Il faut sans doute considérer comme une troisième variante le mot qui paraît dans les papyrus de Kahoun (éd. Griffith, pl. XVI, XVII).

6. (*Ounas*, l. 424) = (*Téti*, l. 243); (*Ounas*, l. 491) = (*Pépi I*, l. 192), et d'autres encore.

domestiques; comme la racine ⟨ l'indique, c'étaient des bestiaux destinés spécialement à la boucherie et aux sacrifices, qu'on ne tirait guère de leurs pâturages que pour certains travaux agricoles ou pour les grandes inspections présidées par le propriétaire, jusqu'au moment où on les capturait individuellement pour les amener sous le couteau du boucher.

VII. — *Le signe* ☥.

Les gardiens de ces bœufs à demi sauvages portent souvent un objet dont la nature n'a pas encore été définie jusqu'ici et qui, dans les tableaux de cette époque, ne se trouve jamais auprès de personnages d'une autre classe. C'est comme un long rouleau, dont les deux bouts sont attachés ensemble de manière à former une boucle d'une certaine rigidité, que les bouviers suspendent simplement à leur cou quand ils sont en train de surveiller les bestiaux pendant un travail quelconque (le foulage du grain par exemple), le tenant d'une main pour pouvoir s'en servir dès que le besoin s'en fait sentir. Quand ils accompagnent les troupeaux ou leur font traverser des canaux, ils le portent en sautoir ou parfois le suspendent au bout de leur long bâton[1].

N. DE G. DAVIES, *Ptahhetep*, II, pl. VIII.

Cet objet est coupé à intervalles réguliers de traits transversaux : tel quel, c'est exactement le signe ☥ tel qu'il paraît dans les inscriptions de l'Ancien Empire, où il est du reste fort rare[2]. L'amulette de cette forme ne paraît guère que plus tard, au Moyen Empire, à un moment où nous ne retrouvons plus la boucle en question entre les mains des pâtres, mais malgré cela il présente toujours les détails caractéristiques de l'objet tombé, semble-t-il, en désuétude. C'est cependant à cette époque que nous devons nous reporter, si nous voulons nous rendre compte de la destination de cet objet : dans les tombeaux de Bersheh, nous voyons souvent paraître des bouviers qui amènent des taureaux ou les font combattre l'un contre l'autre, et toujours ces hommes portent sur le bras gauche une grande pièce d'étoffe pliée en deux, qu'ils tiennent en avant de manière à se garer des coups de corne; les autres serviteurs n'en portent jamais. Cette coïncidence me porte à croire que l'objet de l'Ancien Empire était de nature analogue et que tout au moins son but était le même : les rayures régulières et les lignes transversales paraissent indiquer une natte semblable à celle que représente le signe ☰, mais très souple et pouvant facilement se rouler. Cette sorte de nattes, nous pouvons en voir la fabrication dans un bas-relief de l'Ancien Empire, dont le sens est

CLARKE-TYLOR, *El-Kab*, pl. V.

J. DE MORGAN, *Dahchour*, II, pl. V.

1. DAVIES, *Ptahhetep*, t. II, pl. VIII, XIV, XVII; DE MORGAN, *Recherches sur les origines*, t. I, p. 175; LEPSIUS, *Denkm.*, II, pl. 105.

2. SETHE, dans *Mahasna and Bet-Khallaf*, p. 24; DAVIES, *Ptahhetep*, t. I, pl. XVI, n° 353; PETRIE, *History of Egypt*, t. I, p. 106. — Les oreillettes qui ornent ce signe à une époque postérieure ont pour origine l'amplification des petits liens à la partie la plus large; ce développement inutile montre bien que l'objet n'était plus employé à ce moment-là. La stèle publiée dans MARIETTE, *Mastabas*, p. 366, en serait l'exemple le plus ancien, mais il est difficile de tirer des conclusions d'un croquis aussi sommaire.

des plus clairs[1] : les bergers sont aux champs, se reposent ou cuisent leur repas; deux d'entre eux, accroupis l'un en face de l'autre de chaque côté d'un tas de roseaux (?), sont en train de les assembler et ont déjà achevé deux de ces objets qui, roulés et pliés, sont dressés derrière eux. Tels quels, ils sont exactement semblables à ceux que portent les autres bouviers de cette époque et au signe du plus ancien modèle.

Nous pouvons donc admettre que ce signe dérive directement, à l'origine, de la natte dont se servaient les gardiens de bœufs pour se protéger contre les coups de corne de leurs bêtes à demi sauvages, comme aussi pour s'asseoir ou se coucher dehors[2], dans les nuits passées aux champs. Un objet dont on a l'habitude de se servir pour se garder d'un danger toujours imminent est tout indiqué pour devenir le prototype d'une amulette, surtout d'une amulette ayant plus qu'aucune autre le sens de protection. Le fait même que l'objet primitif est tombé en désuétude et a été remplacé très tôt déjà par une couverture sans forme précise, plus pratique en réalité, explique bien les déformations successives du signe , dont les Égyptiens eux-mêmes avaient oublié le sens originel.

PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'Art*, I, p. 36.

Il faut encore ajouter que cet objet fait, avec la houlette, partie de l'équipement du personnage assis , qui, comme hiéroglyphe, est bien connu dans le sens de « gardien », mais qui, à l'origine, semble signifier plutôt « berger[3] ». La boucle qui est ici représentée très sommairement ne peut être autre chose que notre signe , et son emploi dans ce cas est parfaitement justifié.

VIII. — *Rôle protecteur de l'hippopotame.*

Une catégorie de monuments sur la signification desquels on n'est point encore fixé est celle de ces grands croissants plats en ivoire, qui sont couverts sur une ou parfois sur les deux faces de figurations magiques, et qu'on appelle castagnettes, bâtons magiques, phylactères ou même horoscopes[4]. Maintenant qu'on a réuni en une seule publication tous les exemplaires connus de ces curieux objets[5], l'étude en est considérablement simplifiée, et je voudrais ici aborder deux des côtés de la question.

La matière dans laquelle ils sont sculptés[6] n'a pas encore été identifiée par des naturalistes, mais, à considérer leur forme seule, il est difficile de s'y tromper et d'y voir

1. PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'Art*, t. I, p. 36. — L'inscription doit se traduire « tressage de roseaux » ou « tressage des nattes de roseaux », le sens du mot ou m'étant inconnu.

2. Voir LEPSIUS, *Denkm.*, *Ergänzungsband*, pl. VII.

3. Voir une série d'exemples de l'Ancien Empire où ce mot est employé dans ce sens dans MASPERO, *Études égyptiennes*, t. II, p. 106-108, ainsi que l'étude de M. GARDINER, *Ä. Z.*, t. XLII, p. 116-123 ; cf. ERMAN, *Ägypten*, p. 585. — Une bonne reproduction de ce signe se trouve dans GRIFFITH, *Beni-Hassan*, III, n° 74.

4. Miss MURRAY, *P. S. B. A.*, t. XXVIII, p. 33-43.

5. LEGGE, *P. S. B. A.*, t. XXVII, p. 130-152, 297-303 ; t. XXVIII, p. 159-170.

6. Je ne tiendrai pas compte ici de l'exemplaire sur bois d'ébène du Musée du Caire (DARESSY, *Textes magiques*, p. 43), qui est l'unique exception dans toute la série.

autre chose que de l'ivoire d'hippopotame : les défenses d'éléphant, étant très allongées, ne pourraient donner des morceaux qui ont parfois la forme d'un demi-cercle complet; de plus, l'éléphant n'existait très probablement plus en Égypte au Moyen Empire, époque à laquelle remontent nos croissants, et l'ivoire était devenu une denrée très rare qu'on n'employait même plus, comme auparavant, pour des objets très soignés, statuettes ou pieds de meubles, à plus forte raison pour des objets qui sont généralement d'une facture assez grossière.

Les grandes canines de l'hippopotame, par contre, correspondent beaucoup mieux à la forme demandée : très incurvées, elles atteignent jusqu'à 0m75 de longueur, et forment en général un demi-cercle complet; elles sont percées longitudinalement par une cavité qui les divise en deux parties, dont une au moins est à peu près plate, et peut ainsi donner, presque sans être retaillée, des instruments comme ceux qui nous occupent. De plus l'hippopotame était alors fort commun dans le pays et on le chassait volontiers.

Si nous passons à un autre ordre d'idées, nous voyons que, parmi les représentations d'animaux plus ou moins étranges qui sont gravées sur ces objets, celui qui paraît le plus souvent, presque sur chaque exemplaire, est l'hippopotame femelle, dressée sur ses pattes de derrière et appuyant celles de devant sur le signe ; il semble qu'il y ait corrélation intime entre la matière même de l'objet et cette figure qui marche en général en tête de la théorie des êtres fantastiques : qu'elle porte comme ici le nom de , variante probable de , ou que nous l'appelions Thouéris ou Apet, la chose importe peu.

De tous temps on a employé comme fétiches ou porte-bonheur des dents ou des griffes d'animaux dangereux. Ici aussi, il s'agit d'un objet ayant des vertus protectrices magiques, dont j'avais déjà indiqué le rôle, d'après un exemplaire trouvé à Licht, étant donnés les mots , gravés au verso[1]; cette hypothèse est pleinement confirmée maintenant, puisque tous ceux de ces ivoires qui portent une inscription insistent sur cette formule. Le nom de donné à la série des animaux et le signe que tient l'hippopotame ne peuvent que corroborer le fait, et nous savons en outre que les Égyptiens considéraient ce monstre, à tort ou à raison, comme l'ennemi du crocodile qu'il saisit à pleine gueule et qu'il étouffe sans rémission, ainsi que nous le montrent quelques tableaux de pêche de l'Ancien Empire[2]; de plus, les représentations de la Stèle Metternich et des monuments analogues nous font toujours voir le même hippopotame assistant à la scène où Horus perce un crocodile de sa lance. Nous pouvons donc, sans trop nous hasarder, dire que ces croissants d'ivoire sont des dents d'hippopotame, destinées à protéger celui pour lequel elles ont été gravées, contre les crocodiles tout spécialement, et que très probablement les autres figures sont là pour le préserver aussi de la morsure d'autres bêtes, les serpents en particulier, rôle qui paraît ici dévolu au dieu Bes. On arrivera peut-être une fois à établir la fonction exacte de chacune de ces

1. *P. S. B. A.*, t. XXVII, p. 302.
2. Gautier-Jéquier, *Fouilles de Licht*, p. 59.
3. Voir, entre autres, von Bissing, *Mastaba des Gem-ni-kai*, t. I, pl. XVIII.

représentations, mais mon but pour le moment est seulement d'insister sur celle de l'hippopotame.

Une question plus difficile à résoudre est celle de l'emploi de ces objets bizarres : étaient-ils destinés aux vivants ou aux morts ? Pour la trancher définitivement, il faudrait en avoir trouvé en place ; c'est ce qui n'est pas le cas, et tout renseignement sur leur origine nous manque[1]. Nous devons donc, pour émettre des hypothèses à ce sujet, nous en tenir à l'étude des figurations. A première vue, certains animaux, comme le sphinx et le taureau à deux têtes, la lionne crachant du feu, les bêtes armées de couteaux, semblent nous reporter à une imagerie analogue à celle du Livre de l'Am-Douat et des compositions similaires, et alors, étant donnée la formule ..., nous aurions affaire à des objets destinés à être placés sous la tête de la momie, comme les hypocéphales a une époque très postérieure[2].

La chose est cependant assez peu probable, du moment que, comme l'a fait remarquer M. Legge[3], aucun des personnages cités n'est qualifié de ; il est par conséquent difficile d'y voir des morts, d'autant plus que l'hippopotame femelle et Bes ne sont en aucun cas des divinités funéraires, mais ont par contre un rôle important à jouer au moment des naissances. De plus, tous les individus mentionnés sont, ou bien des enfants, ou bien des femmes, des princesses, peut-être de toutes jeunes filles. Un de ces croissants magiques[4] porte à ce sujet une formule ou tout au moins la fin d'une formule très instructive : « ... pour qu'ils (ne) pénètrent (pas) dans la maison des enfants de... » Cette phrase me porte à croire que, comme plus tard les stèles dites d'Horus sur les crocodiles, ces petits objets n'étaient que des talismans destinés à protéger les enfants contre tous les animaux nuisibles, en particulier les crocodiles et les serpents. Comme ils ne portent aucun trou par où on pourrait les suspendre ou les coudre aux vêtements[5], que jamais sur les monuments nous ne voyons qui que ce soit porter à la main un objet semblable, trop fragile du reste pour pouvoir être confié à un petit enfant, il est des plus probable qu'on se bornait à les déposer auprès de leur couchette pendant la nuit, au moment où ils avaient le plus besoin d'être protégés, et que le charme souverain de l'amulette était suffisant pour écarter d'eux tout être nuisible[6].

IX. — *Origine du dieu Tanen.*

Les dieux autochtones de l'Égypte se sont, déjà à une époque très ancienne, fondus avec ceux qu'amenaient les envahisseurs étrangers, à moins qu'on ne les ait laissé

1. M. Quibell en a cependant trouvé quelques-uns dans une boite avec des fragments de papyrus, mais dans ce cas-ci, ce renseignement ne nous apprend pas grand'chose (Quibell, *Ramesséum*, p. 3).

2. Les représentations qui ornent les hypocéphales sont du reste absolument différentes de celles des objets dont nous nous occupons, et paraissent se rattacher au mythe solaire exclusivement.

3. *P. S. B. A.*, t. XXVII, p. 151, note 33.

4. N° 48, *P. S. B. A.*, t. XXVII, p. 302.

5. Le seul qui soit percé est celui de Licht ; il n'y a pas lieu de tenir compte de cette unique exception, me semble-t-il.

6. Au tombeau de Rekhmara (éd. Newberry, pl. XXII), parmi les objets qu'il dit avoir faits pour Thoutmès III, on voit sous un lit trois de ces bâtons courbés, aisément reconnaissables aux têtes de lion et de chacal qui en ornent les extrémités. Ces instruments, faits pour le roi vivant, n'ont aucun caractère funéraire, et, en plus de cela, cette représentation nous montre qu'on en faisait encore usage au commencement du Nouvel Empire, ce qui n'était pas connu jusqu'ici.

subsister en leur imposant un parèdre appartenant à la nouvelle race, comme quand on mit à côté de Sebek, au Fayoum et à Ombos, un Horus qui du reste ne parvint jamais à prendre la première place. D'autres enfin, comme c'est le cas pour Neit, paraissent avoir été peu à peu refoulés hors de leur patrie primitive avec les peuplades dites libyennes, pour ne revenir que plus tard s'installer sur un tout autre point de l'Égypte[1].

Pour arriver à nous rendre compte de l'origine de tous ces dieux, certains détails peuvent nous être d'une grande utilité, et je voudrais ici insister sur les particularités du costume, car les vêtements et les insignes des dieux sont peut-être ce qui, dans tous les pays, se conserve le plus longtemps, et, dans l'Égypte même, ils n'ont pour ainsi dire pas varié, de l'Ancien Empire à l'époque romaine.

C'est à sa coiffure qu'on reconnaît Tanen[2] : seul, je crois, de tous les dieux égyptiens, il porte sur une tête humaine deux plumes d'autruche adossées et ornées d'un petit disque solaire, supportées ou non par de longues cornes de bélier. Sebek, qui est, à n'en pas douter, un dieu bien indigène, porte exactement le même insigne sur sa tête de crocodile[3], et ce fait, rapproché de celui que sous le Nouvel Empire les guerriers libyens plantaient dans leur chevelure une ou deux plumes semblables, pourrait nous engager à attribuer à Tanen une origine libyenne. Ces observations ne sont toutefois pas suffisamment concluantes, et nous devrions tout au plus nous borner à les signaler, si un autre fait ne venait les confirmer très à propos.

Au vu de cette coiffure sans doute, M. Daressy a donné à une statue du Caire[4] le nom de Ptah Tanen, et je crois qu'en effet cette attribution est la seule acceptable. Dans la brève inscription gravée sur le socle, le dieu, car c'en est certainement un, ne porte que le nom de ⊿ , épithète qui rappelle beaucoup celle qui lui est donnée sur certains monuments[5]. Pour tout costume il n'a qu'une ceinture nouée sur le devant et soutenant un objet de forme très allongée, renflé au centre et serré près des extrémités. Cet objet ne peut être autre chose que l'étui phallique en usage en Égypte à la période la plus ancienne, le ⊿ 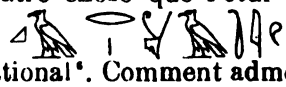 que les Libyens seuls conservèrent presque comme un insigne national[6]. Comment admettre que les Égyptiens aient pu donner à un de leurs dieux le costume caractéristique d'un peuple qu'ils considéraient comme vassal, sinon comme ennemi, et qu'ils représentaient volontiers foulé aux pieds par le roi ? Au contraire, la chose s'explique d'elle-même, si nous supposons que Tanen était un dieu purement égyptien, antérieur à l'arrivée des envahisseurs orientaux, et qu'englobé peu à peu par Ptah, il n'a plus conservé que son nom et ses insignes d'autrefois.

X. — *Khontamenti.*

Le dieu des morts d'Abydos était à l'origine, cela a été reconnu par M. Ed. Meyer[7],

1. Voir Jéquier, dans le *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale*, t. VII.
2. Lanzone, *Dizionario de Mitologia*, p. 1256, pl. CCCI.
3. Lanzone, pl. CCCLIII-CCCLIV.
4. Catalogue général, n° 38068 : Daressy, *Statues de divinités*, p. 25, pl. VI.
5. Par exemple, sur la stèle d'Ibsamboul, Naville, *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, t. VII, p. 119-138.
6. Naville, *Rec. de Trav.*, t. XXII, p. 68-71.
7. *Zeitschrift*, t. XLI, p. 97. Peut-être pourrions-nous le retrouver encore sur un vase de pierre qui ne

un dieu loup (ou chien) qui portait le nom de . Sa disparition date d'une époque extrêmement reculée, et nous voyons se produire pour lui un phénomène tout à fait particulier, son absorption non par un seul, mais par deux dieux très différents l'un de l'autre, qui se sont partagé ses attributs. C'est probablement lorsque Thinis céda son rang de capitale de l'Égypte et de résidence royale que le fait s'accomplit : le dieu subit le contre-coup de cette déchéance, et les dieux qui commençaient à ce moment à supplanter tous les autres comme dieux des morts, s'installèrent à sa place. Osiris tout d'abord prit possession du nom même de l'ancien dieu qui, légèrement déformé, ne fut plus dès lors qu'une épithète du sien propre : Khontamenti ne rappelle plus que par le son le vieux Khontmen ou Khontmenti ; en même temps Osiris s'appropria le titre de maître d'Abydos.

C'est le même titre de (ou ou) qui est porté par une autre divinité, Apouaïtou, le dieu loup, qui s'implanta à Abydos d'autant plus facilement qu'il n'avait qu'à revêtir la dépouille matérielle du vieux dieu déjà privé de son nom, dépouille qui correspondait exactement à celle d'Apouaïtou lui-même. Il s'installe donc lui aussi définitivement sur place et devient l'Apouaïtou du pays méridional, ne différant guère de son prototype de Siout que parce qu'il est représenté le plus souvent couché et non debout sur son perchoir[1].

Le dieu primitif s'est-il absolument fondu dans ses deux successeurs, Osiris et Apouaïtou, ou bien pouvons-nous trouver encore sa trace dans des monuments postérieurs aux dynasties thinites? Il est assez difficile de le dire pour le moment, à moins de faire, dans ce seul but, une revue complète de tous les textes religieux. Je voudrais cependant attirer l'attention sur un passage du Livre des Pyramides où nous voyons un dieu nommé jouer le rôle de guide du mort[2] ; le même se retrouve ailleurs, et avec la variante [3]. Serait-ce vraiment l'ancien dieu d'Abydos qui se présenterait ici à nous sous sa forme de dieu loup (ou chien), dans un rôle très analogue à celui d'Apouaïtou ? Cela nous ferait mieux comprendre l'absorption de l'un par l'autre, mais il convient de n'être pas trop affirmatif dans un cas aussi peu précis.

Pour les périodes plus modernes, je ne vois guère qu'un fragment de statuette, trouvé et publié par Wilkinson[4], qui nous présente un homme accroupi dans la posture habituelle entre les pattes de devant et sous la tête d'un animal couché derrière lui. Les lambeaux de l'inscription ne nous donnent pas grand'chose de plus que les signes , nom qui ne peut guère être qu'une variante du dieu en question. Si ce petit monument existe encore, on pourrait peut-être déchiffrer quelques signes de plus ; tout ce qu'on peut dire d'après le croquis publié, c'est qu'il s'agit non d'un chacal

porte que l'animal sur son perchoir (Petrie, *Royal Tombs*, t. II, pl. VIII *a*), sur un fragment de plaquette de Den (*ibid.*, t. I, pl. XIV), ou encore sur la stèle de Sabef, parmi les titres du défunt (*ibid.*, t. I, pl. XXX).

1. Voir, par exemple, Mariette, *Abydos*, t. II, p. 22, 25, 46, 49, 59 ; Petrie, *Abydos*, t. II, p. 25, 29.

2. *Téti*, l. 288.

3. *Téti*, l. 241 = *Ounas*, l. 422. Au ch. LXVII du *Livre des Morts*, le *Pap. de Nou* (l. 4., éd. Budge, pl. 29) donne un dieu (var. Naville, *Todtenbuch*, II, p. 143) qui est peut-être le même.

4. *Manners and Customs*, t. IV, pl. 43 (3e édition).

ni d'un loup, mais bien certainement d'un chien, d'un dieu chien prenant son fidèle adorateur sous sa protection immédiate[1].

Quant à Osiris Khontamenti lui-même, la seule trace qui reste de son origine canine est le fait que sur la châsse divine, représentée dans le temple de Séti Ier à Abydos, aussi bien que sur sa barque[2], nous voyons deux chiens couchés, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière du petit naos, dans la pose habituelle à Anubis, regardant vers le symbole divin dressé entre eux deux. Aucune des autres barques ou châsses figurées dans le même temple n'est accompagnée de chiens, loups ou chacals, et cette circonstance mérite d'être signalée, quoiqu'elle puisse n'être que fortuite.

XI. — *Le roi* .

J'ai cherché dans une précédente note à ranger le roi dans la catégorie des Zoser que nous connaissons et qui paraissaient jusqu'ici être au nombre de trois. Il semblerait cependant qu'il ait pu y avoir plus de rois de ce nom, car nous avons sur un monument du Musée du Caire un cartouche qui ne correspond ni à l'un ni à l'autre des noms hiéroglyphiques connus, pas plus qu'à leurs transcriptions grecques. C'est un fragment de bas-relief provenant de Saqqarah, de la tombe de (époque ramesside)[3] : sur la gauche, le dieu Ra Harmatchis est accroupi, suivi d'un autre dieu couronné du pschent, presque complètement disparu; on voit encore les traces d'une troisième divinité. Devant eux sont agenouillés trois rois, l'uræus au front, faisant un geste d'adoration de la main gauche et tenant de l'autre le . Les cartouches placés à côté de ces rois sont ; les deux derniers sont bien connus, mais, quant au premier, il semble bien, d'après les premiers signes du nom, devoir être rangé dans la IIIe dynastie, avec les autres Zoser; je ne puis cependant me hasarder à le classer, surtout étant donné que le monument où il est nommé est très postérieur.

LES CONSTRUCTIONS RURALES DE LA CHALDÉE ET DE L'ASSYRIE

PAR

MAX RINGELMANN

Professeur à l'Institut National Agronomique

§ 5. — ANNEXES DES HABITATIONS HUMAINES; CUISINES; FOURS; LIEUX D'AISANCES.

Place a trouvé les cuisines et boulangeries dans les dépendances de Khorsabad; nous sommes surpris qu'il les indique comme devant desservir tout le palais, le sérail

1. Au Musée du Caire, une statue d'époque ramesside, trouvée dans la cachette de Karnak, représente un prêtre qui porte sur l'épaule droite le titre . Faut-il y voir le dieu Khontamenti ? Je n'oserais le dire d'une manière certaine.

2. CAULFEILD, *Temple of the kings*, pl. II et III.

3. Entrée 33258 (Saqqarah, 1898-99, n° Loret 200). Calcaire, longueur 0m68, largeur 0m22. (Renseignement fourni par M. Legrain.)

et le harem; cela est inadmissible, ne serait-ce que par leur position qui eût entraîné un long transport des aliments, incompatible avec la surveillance étroite due à la crainte des empoisonnements qui occupe une place si importante dans la vie orientale. Les cuisines qu'il nous décrit, communiquant presque directement avec la cour des écuries (XX, fig. 53), ne pouvaient servir qu'à préparer les aliments de la nombreuse domesticité des dépendances du palais. Les chambres 153, 154 et 155 (fig. 53) ouvrent sur la cour XVII, qui, par la pièce 152, débouche sur le couloir (150-151) desservant également la cour XX. « Les pièces (153-154-155), dit Place[1], contenaient un grand nombre de jarres en argile. Ces vases étaient placés à un mètre au-dessus du sol, à moitié enfoncés dans une construction en terre battue; ils contenaient des cendres et du charbon..... Les jarres avaient servi à préparer les aliments et à cuire le pain..... Tout le pain consommé dans la vallée du Tigre n'est autre chose qu'une pâte assez mal pétrie et sans levain. Les femmes qui la préparent (actuellement) se contentent de mélanger la farine avec de l'eau et du sel; elles découpent la pâte en galettes rondes, ayant l'épaisseur d'un travers de doigt, et dont le diamètre ne dépasse guère la longueur de la main. Ces galettes sont ensuite appliquées sur la paroi intérieure d'un vase en terre fortement chauffé à l'aide de broussailles; quelquefois même, dans le désert, avec du fumier de chameau : en quelques instants, ce prétendu pain est cuit.

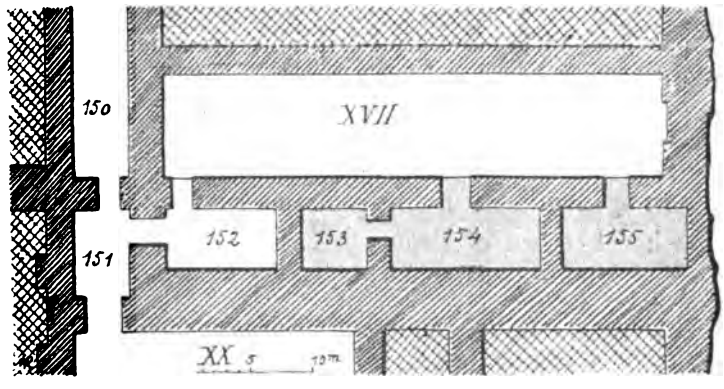

Fig. 53. — Plan des cuisines de Khorsabad (d'après V. Place).

Pour empêcher les jarres de se rompre sous l'action du feu, on les enfonce à moitié dans la terre, comme nous les avons vues dans nos excavations. L'emploi de ce moyen est d'ailleurs des plus faciles; souvent de pauvres Arabes, ne pouvant se procurer des vases complets, se contentent d'un fragment de poterie qu'ils enterrent dans le sol, et leur pâte n'en est ni mieux ni plus mal cuite que dans des jarres entières..... Les singuliers fours de la boulangerie du palais de Khorsabad ont, pour ainsi dire, servi de modèles à ceux qu'emploient encore les habitants de ces contrées. »

La description précédente n'est pas bien nette : si l'on faisait le feu (de broussailles et d'excréments de chameaux) dans les jarres (qui contenaient des cendres), les galettes à cuire devaient être appliquées à l'extérieur; d'un autre côté, en brûlant le combustible dans les jarres à moitié enterrées, il fallait les tenir inclinées pour faciliter la rentrée de l'air indispensable à la combustion, de sorte que nous pouvons tenter de reconstituer, d'après le texte, le four assyrien, comme l'indique la figure 54; la jarre A est couchée et à moitié enfoncée dans le massif *m* en terre, d'un mètre de hauteur environ pour faci-

1. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 99. Malheureusement pour nous, Place ne donne aucun dessin relatif à sa description.

liter les manutentions; le combustible F est brûlé à l'intérieur où l'air pénètre suivant la flèche *a*, alors que les produits de la combustion s'échappent en *f*, en chauffant la partie supérieure G de la jarre. Quant au mode d'emploi, deux procédés ont pu être suivis : l'un consistant à entretenir le feu F pendant la cuisson, les galettes étant appliquées en *g* sur la paroi extérieure; dans l'autre, la jarre a pu être utilisée comme un véritable *four*, c'est-à-dire qu'après avoir bien chauffé les parois, on retirait le combustible et les cendres, puis on enfournait les matières à cuire et on fermait l'orifice de la jarre. Étant donné le genre de pain (ou galettes) fabriqué, le premier procédé a dû être suivi, le second ayant pu être réservé pour certains aliments. Faisons remarquer que la coupe transversale *y'* (fig. 54), passant par le plan *y*, nous donne un four, tel que nous l'entendons aujourd'hui, et dont nous retrouverons le principe appliqué par d'autres populations qui ont emprunté beaucoup à la civilisation assyrienne.

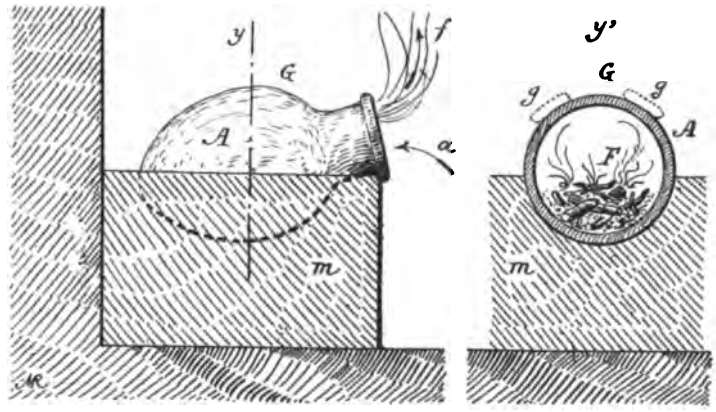

Fig. 54. — Four assyrien (essai de restauration).

Dans ses fouilles de Khorsabad, V. Place[1] a retrouvé les lieux d'aisances 135 et 136 (fig. 55) contenant une grande pierre *a* de $0^m 92 \times 0^m 92$ et de $0^m 32$ d'épaisseur, percée d'un trou rond de $0^m 10$ de diamètre, posée à terre au niveau du sol; au-dessous est une conduite verticale de $1^m 55$ de hauteur, formée de briques posées à plat, laissant entre elles une cheminée carrée de $0^m 28$ de côté, aboutissant à un canal *g* voûté en briques. Malheureusement, Place n'insiste presque pas sur ces constructions indispensables; cependant il aurait dû être surpris de ne trouver que trois[2] de ces *loca stercoraria* dans l'ensemble d'un palais comme celui de Khorsabad qui abritait une si nombreuse population; on a dû certainement faire usage de tinettes portatives assurant le service dans les diverses parties de l'agglomération, car trois seuls lieux d'aisances n'auraient jamais pu suffire, même en étant utilisés, presque sans arrêt, vingt-quatre heures par jour.

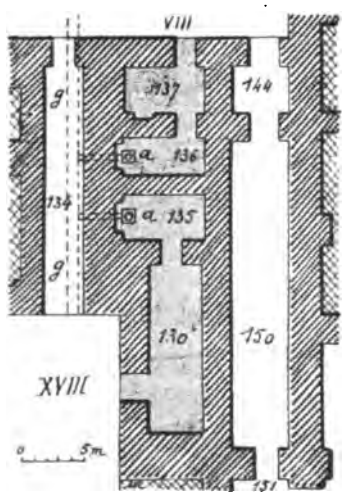

Fig. 55. — Plan des lieux d'aisances de Khorsabad (d'après V. Place).

1. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 270.
2. Un pour le sérail, un pour le harem et un pour les dépendances.

§ 6. — Les maisons simples; les habitations complètes. — Le sérail, le harem, le khan et le trésor.

D'après les différents documents, on peut tenter de reconstituer quelques types de constructions rurales.

Les plus simples maisons devaient être très analogues aux tentes des Hébreux que le cantique de Deborah représente comme divisées en trois compartiments : l'entrée A (fig. 56) était destinée aux nouveau-nés des animaux (brebis et ânes); le compartiment central B était occupé par les hommes et les garçons, celui du fond C étant destiné aux femmes et aux filles.

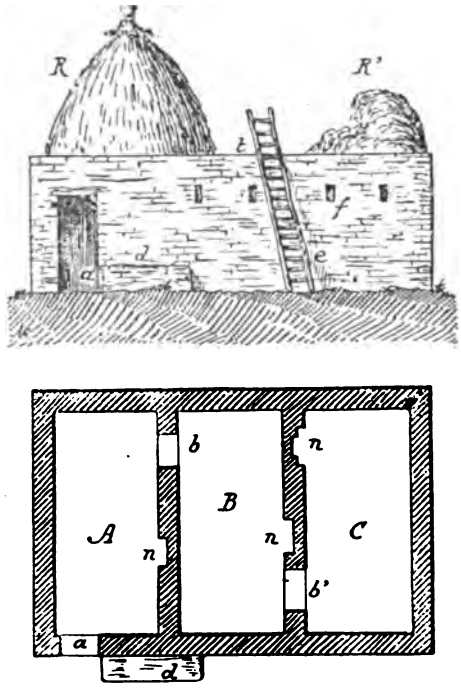

Fig. 56. — Élévation et plan d'une construction rurale (essai de restauration).

L'entrée principale *a* (fig. 56) de toutes les constructions, toujours figurée à une des extrémités de l'édifice, est orientée généralement au sud-est; enfin, le constructeur ne place jamais l'axe de plusieurs portes de communication *b*, *b'* sur la même ligne, afin que d'une pièce quelconque la vue ne dépasse pas une petite portion de la pièce voisine; nous avons représenté en *n* de ces retraites ou placards qu'on rencontre fréquemment ménagés dans l'épaisseur des murs.

Dans notre plan (fig. 56), la pièce A est éclairée par la porte *a* à côté de laquelle se trouve une banquette *d*; les pièces B et C sont sombres et probablement éclairées par quelques petites ouvertures *f* ménagées près du plafond, ainsi que nous l'avons représenté dans l'élévation de la façade. La terrasse *t*, à laquelle on accède avec une échelle *e*[1], ou par un escalier extérieur, supportait une partie des récoltes RR'; cette pratique est courante dans la Syrie, et nous la retrouverons bien spécifiée dans plusieurs documents relatifs aux Israélites[2].

Nous croyons que ce sont des meules R (fig. 56) qui sont représentées à Koyoundjik (fig. 69), alors qu'on a supposé qu'il s'agissait de coupoles[3]; nous pouvons ajouter que plus tard même, quand l'Assyrie fera partie de l'Empire des Perses, le doute sur l'existence de la coupole sera peut-être encore permis.

Les maisons plus importantes se divisaient en un certain nombre de parties dont chacune était plus ou moins étendue :

1. L'échelle est représentée en nombreux exemplaires comme utilisée par les troupes montant à l'assaut des remparts.
2. *Livre de Josué; Second Livre des Rois.*
3. Si la Chaldée et l'Assyrie avaient employé les coupoles, on en aurait plus que trois représentations sur les nombreux bas-reliefs qui représentent des villes et agglomérations.

1° L'appartement des hommes ou *sérail* (appelé actuellement *sélamlik* dans tout l'Orient); c'est dans le sérail seul qu'on introduit l'étranger avec lequel on est en relation d'affaires; le sérail est l'entrée principale pour le public et il abrite les domestiques mâles.

2° L'appartement des femmes, c'est-à-dire le *harem* ou le *bît-ridouti*. Ordinairement les femmes participaient aux travaux et avaient la même liberté que les hommes. Chez les riches, les femmes étant cachées dans une sorte de forteresse où elles n'ont rien à faire, le harem prend de l'importance; il abrite les femmes en nombre variable suivant la situation du propriétaire, les enfants, les servantes et les eunuques[1]; ces domestiques, assermentés involontairement, gardent les issues tortueuses qui donnent accès dans le logement des femmes complètement dérobé aux regards des étrangers; le harem communique avec un jardin bien clos comme celui d'une prison dont il est, en définitive, l'extension.

Chez les grands propriétaires, le harem soigneusement construit et décoré occupait une vaste étendue, et l'architecte était préoccupé de bien isoler les unes des autres ces rivales, oisives, passionnées, intrigantes, se détestant entre elles au point de trouver tout naturel de commettre des crimes. Les Orientaux de l'antiquité, comme ceux de nos jours, avaient reconnu que si l'homme pouvait vivre facilement avec d'autres représentants de son sexe et de même rang, il n'était pas possible d'exiger la même qualité de la part des femmes.

3° Le *khan*, constituant les locaux destinés aux différents services; c'est l'équivalent de nos *dépendances* et de nos *communs* (cuisines, boulangeries dont l'examen a été fait précédemment, écuries, remises, logements des serviteurs, etc.).

4° Le *trésor* (appelé aujourd'hui *khazneh*), comprenant les magasins aux provisions et les richesses du propriétaire (d'après V. Scheil[2], le mot *trésor*, employé dans la famille, exprimait ce qui n'était ni jardin, ni champ, ni maison). — Le trésor devait toujours se trouver à côté du harem, cet autre trésor du maître; par cette position, il était ainsi à proximité du lieu où le propriétaire passait la plupart de ses nuits. Dans les logements importants, le trésor était réparti dans plusieurs locaux spécialement affectés à des denrées ou à des objets déterminés : le grain, le vin, l'huile, le fer, etc. Mais chaque pièce 87-89 (fig. 57), plus ou moins grande, n'est en relation qu'avec une chambre (86-88) destinée à son gardien[3].

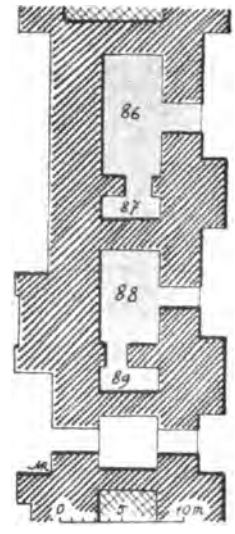

Fig. 57. — Plan partiel du *trésor* de Khorsabad (d'après Place).

1. L'Égypte de l'antiquité connaissait peu ou n'estimait guère les eunuques et ne les utilisait pas, bien qu'elle eût pu s'en procurer sur les marchés de Babylone.

2. V. Scheil, *La Loi de Hammourabi*, 1904, p. 2.

3. Place croit que les gardiens logeaient dans les réduits 87 et 89; au contraire, nous pensons que les gardiens sont plus à leur place en 86 et en 88 pour surveiller ce qui se trouvait dans leur chambre, et les choses de prix devaient être cachées dans les réduits 87 et 89 qu'il était alors plus difficile d'atteindre.

§ 7. — Logements des animaux. — Écuries. — Étables. — Parcs et abris pour les bœufs, les moutons, les chèvres et les porcs.

Nous avons malheureusement beaucoup moins de documents pour ce qui concerne les logements des animaux. On a retrouvé, dans ces locaux, des anneaux de bronze scellés dans des dalles et auxquels on attachait les chevaux, les dromadaires et les ânes. — Les animaux avaient des mangeoires *m* assez élevées, si on en juge par la figure 58 qui provient de Nimroud; au Musée du Louvre, il y a un bas-relief provenant de Koyoundjik (palais d'Assourbanipal), où nous voyons une halte de la troupe et un cheval (fig. 59) attaché par une longe *a* à un piquet *b* enfoncé en terre devant une sorte de mangeoire *m*, également en terre[1].

Fig. 58. — Écurie (Nimroud).

Fig. 59. — Mangeoire (Koyoundjik, Musée du Louvre).

Nous extrayons ce qui suit de V. Place[2] sur les écuries et remises de Khorsabad : « Les cours XVIII, XIX, XX, XXI, XXII (fig. 60 et 61), avec les pièces disposées alentour, étaient destinées au service des écuries et de leurs accessoires; les indications à l'appui de cette opinion, sans être très nombreuses, sont assez significatives. Sur l'aire de la cour XVIII (fig. 60) existaient plusieurs dalles *a*, profondément scellées au milieu du pavage en briques et terminées par un œil taillé en saillie, où passait un fort anneau de bronze servant à attacher les chevaux (très probablement comme nous le reconstituons dans la figure 62, dans laquelle on voit l'anneau *a*, la pierre *p* et le carrelage en briques *b*). Plusieurs de ces dalles présentaient encore des fragments de cet anneau très rongés par l'oxydation; les autres portaient des traces verdâtres du frottement que les anneaux avaient exercé... Nous en avons trouvé également au milieu des quatre chambres 126, 127, 128 et 129, séparées l'une de l'autre plutôt au moyen de

1. Nous croyons que la pièce *c* tenue par l'homme est un filet qu'on plaçait sur la tête des chevaux pour retenir leur toupet.

2. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 95.

trois gros piliers *m* que de trois murs. La largeur de leurs ouvertures sur la cour XVIII ne permet pas d'y supposer des portes pour clôture... Peut-être ces quatre pièces étaient-elles destinées à recevoir les chevaux d'un plus grand prix et mis ainsi plus soigneusement à couvert. »

Place croit, à tort à notre avis, que les animaux étaient attachés par le pied, sous prétexte que cela se pratique actuellement en Orient. — Les figures 58 et 59 montrent, au contraire, que les animaux étaient attachés par une longe dont une extrémité semble bien fixée au sol; nous ne pouvons nous empêcher d'établir ainsi un certain rapport avec les habitudes égyptiennes, en nous appuyant sur un dessin de Tell-el-Amarna, que nous avons donné dans une autre Étude (*L'Égypte, Constructions rurales*), en expliquant que si, aujourd'hui, en Orient, les animaux sont attachés par une entrave, on peut supposer que les procédés anciens ont été, en partie, modifiés à la suite des diverses conquêtes des Arabes et des Tartares.

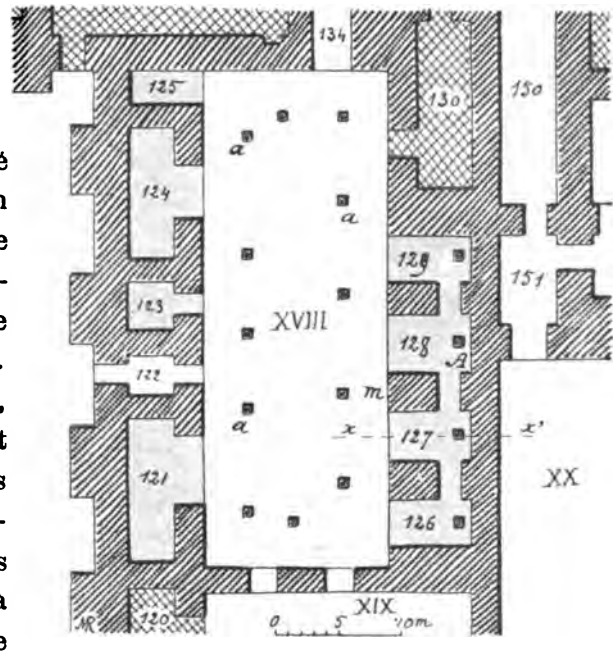

Fig. 60. — Plan des écuries de Khorsabad (d'après V. Place).

V. Place ajoute qu'« on est frappé de la grandeur des cours, surtout si on la rapproche de la petitesse relative de la plupart des pièces (121-123-124-125); cette disposition tient au régime spécial de la vie des chevaux en Orient. L'usage des écuries proprement dites, où les animaux sont enfermés, y est inconnu; sous ce climat, les rigueurs de l'hiver se font peu sentir; les chevaux sont toujours en plein air, et ils doivent une partie de leurs qualités à cette habitude; ils acquièrent ainsi une rusticité, une force de résistance aux intempéries des saisons, qui contribuent à en faire les premiers chevaux du monde... Le pavage en briques des aires des cours n'était point un obstacle; sur aucun bas-relief, on n'a aperçu l'indice des fers aux pieds des chevaux assyriens; la brique ninivite, rendue si dure par la cuisson, n'était donc pas en danger de se briser sous le choc de leurs sabots, et sa rugosité naturelle devait favoriser l'adhérence au sol de la corne nue des animaux, même lancés à une allure rapide. »

« Par contre, les pièces avoisinantes, où logeaient les palefreniers[1], ou bien celles où étaient entassés les fourrages (107 et 109, fig. 63) et les harnais (probablement en 121 ou en 124), ont été maintenues dans des dimensions relativement étroites... Le passage 134, qui va directement de la cour XVIII à l'esplanade VIII (fig. 55), mettait

1. Probablement les chambres 123 et 125, peut-être 121 ou 124 de la figure 60.

en relation cette partie des dépendances (écuries) avec le sérail; les chevaux et les chars pouvaient être ainsi amenés dans la principale cour... (bien que le passage soit un peu étroit; d'un autre côté, nous ne pouvons pas suivre Place, qui admet qu'on donnait (comme de nos jours) l'orge aux chevaux dans des sacs suspendus à leur tête; c'est une supposition que rien ne justifie et qui est contraire aux autres documents indiquant l'emploi de mangeoires, notamment les figures 58 et 59)... Si la première partie (écuries XVIII) avait une communication 134 avec le sérail, la seconde était desservie par un passage plus long et plus large encore, formé des trois sections 144, 150 (fig. 55) et 151 (fig. 61). Ne serions-nous pas admis à regarder cette seconde partie comme destinée d'un côté à remiser les chars, et de l'autre à recevoir les chameaux, les dromadaires et les bêtes de somme que les rois eux-mêmes, sur leurs inscriptions, placent dans les dépendances de leurs palais?... Or, en étudiant le plan, on est porté à les loger dans les chambres profondes et larges débouchant dans la cour XXII, sur le long corridor 156 (qui ne devait pas être couvert), et le passage 117. Là sont, à l'est, les chambres 157, 158, 159, 160 et 116, et au sud, les chambres 112, 113, 114 et 115... Ainsi rangées et formant entre elles un angle droit, on se croirait en présence de vastes cellules méthodiquement distribuées pour faciliter à la fois le service et la surveillance. Quelques-unes ont près de cent mètres de superficie, et pouvaient largement suffire à remiser de nombreux chariots et à loger des troupeaux de dromadaires. »

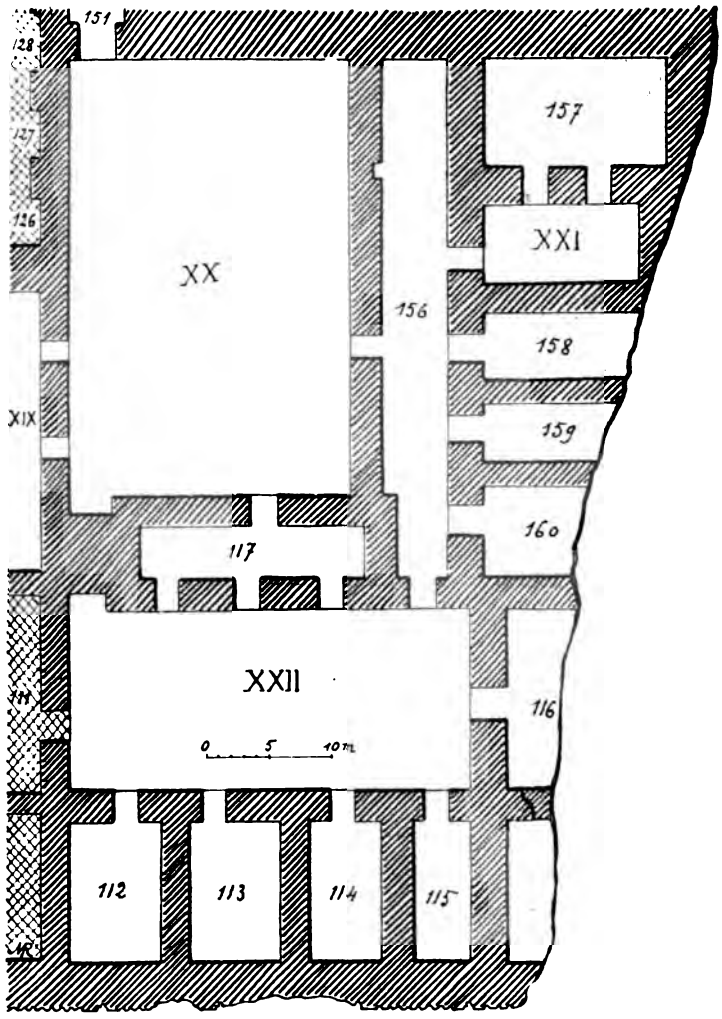

Fig. 61. — Plan des logements aux dromadaires et aux ânes et des remises de Khorsabad (d'après V. Place).

Fig. 62. — Anneau d'attache.

Place, à propos des écuries, semble toujours parler de chambres voûtées pour

abriter les animaux, sans nous spécifier sur quels faits il s'appuie; au contraire, nous serions tentés de croire qu'il y avait (suivant une coupe passant par le plan *xx'* de la figure 60) des toitures légères T (fig. 64), en bois et en roseaux, soutenues par les murs A et les pilastres *m* en briques crues, ces toitures pouvant d'ailleurs supporter, comme isolant, des meules de fourrages ou de paille destinées à l'alimentation et, au besoin, à la litière.

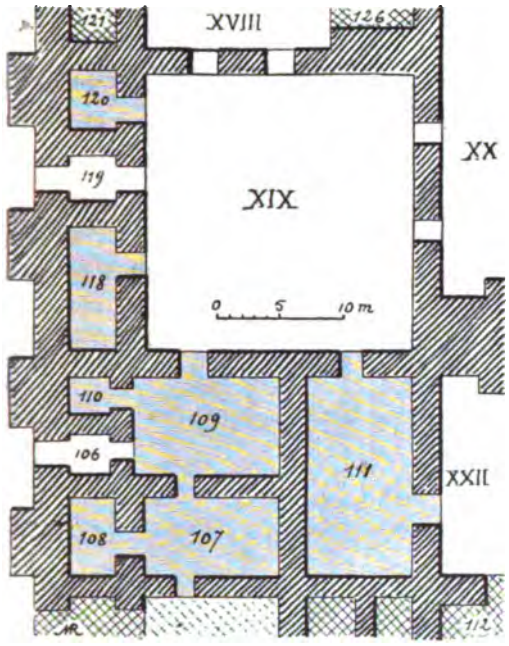

Fig. 63. — Pièces annexes des écuries de Khorsabad (d'après V. Place).

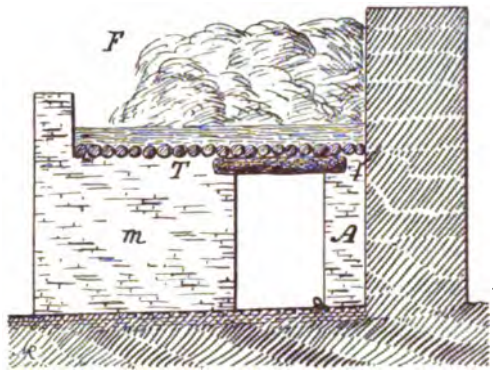

Fig. 64. — Coupe transversale d'une écurie (essai de restauration).

Les inscriptions des cylindres de Goudéa[1] mentionnent fréquemment la *maison des bœufs* (cyl. A, col. XXVIII, lig. 3), les demeures des moutons et des vaches (cyl. B, col. I, lig. 17); les parcs aux brebis et aux vaches (cyl. B, col. IV, lig. 7, 8 et 9); les étables et parcs (cyl. B, col. XV, lig. 5; col. XXII, lig. 17-18). — Le cylindre A (col. XXIX, lig. 7 et 8) parle du *Bad-si-an-na* où demeurent les colombes.

Fig. 65. — Bergerie (intaille chaldéenne).

Dans la loi de Khammourabi[2], il est fait aussi mention des logements aux bœufs et aux moutons : « 266, s'il s'est produit un dégât dans l'étable, par un accident, ou si le lion a tué, le berger se disculpera devant Dieu, et le maître de l'étable supportera la ruine de l'étable. — 267, si le pâtre est en faute, et si dans l'étable il a causé une brèche, le pâtre remettra en bon état et rendra à leur propriétaire le trou de la brèche (réparé), bœufs et moutons. »

Les bœufs, les moutons et les chèvres aux pâturages étaient renfermés la nuit dans des enclos. « La présence des lions[3] et des animaux féroces obligeaient les fellahs à

1. François Thureau-Dangin, *Les Cylindres de Goudéa*, 1905, p. 59, 65, 71, 89 et 99.
2. V. Scheil, *La Loi de Hammourabi*, 1904, p. 52-53.
3. G. Maspero, *Les Origines*, p. 766.

prendre des précautions minutieuses. Ils construisaient des parcs mobiles où leurs bêtes s'abritaient chaque soir, quand les pâturages étaient trop éloignés pour qu'elles pussent réintégrer la bergerie... Quelques monuments de vieux style, cylindres ou tablettes en argile, reproduisent assez grossièrement les scènes de la vie pastorale[1] (fig. 65[2] et fig. 66[3]). L'étable s'ouvre, et de ses portes les chèvres s'échappent en bande aux claquements du fouet : arrivées au pré, elles s'éparpillent et le berger les surveille tout en jouant de la flûte à son chien[4]. Cependant les gens de la ferme préparent consciencieusement le repas du soir; deux personnages, campés de chaque côté du foyer, surveillent la marmite qui bout entre eux, et une boulangère façonne sa pâte en galettes arrondies... »

Fig. 66. — Bergerie (intaille chaldéenne).

Les porcs ont dû avoir des abris en roseaux; « les sculpteurs assyriens[5] se sont amusés quelquefois à représenter dans leurs tableaux de longues truies maigres filant parmi les roseaux avec leur innombrable progéniture (fig. 67)[6] ».

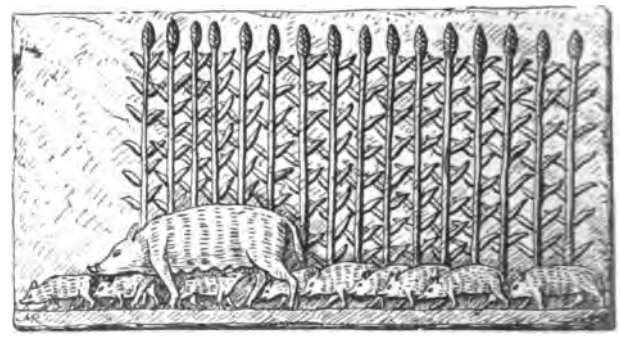

Fig. 67. — La truie et ses petits filant à travers les roseaux (Koyoundjik).

§ 8. — Logements des récoltes et des produits. — Meules de pailles et de fourrages. — Magasins à grains. — Amphores et poteries; celliers. — Auges et cuves.

Nous avons peu d'indications précises relatives aux logements des récoltes (pailles et grains), au sujet desquelles on ne peut faire que des suppositions. Nous avons déjà parlé des pailles, lesquelles, selon plusieurs documents israélites rédigés lors de la Captivité, étaient conservées sur le toit en terrasse des maisons, et si nous faisons une silhouette de la figure 56, nous obtenons le dessin représenté par la figure 68 dans laquelle les parties R et R' sont des récoltes mises en meules, posées sur la terrasse de la maison M.

1. Menant, *Recherches sur la Glyptique orientale*, t. I, p. 205-210.
2. D'après une portion de l'intaille chaldéenne donnée par Lajard, *Introduction à l'histoire du culte public et des mystères de Mithra en Orient et en Occident*, pl. XLI, n° 5; Menant, *Recherches sur la Glyptique orientale*, t. I, p. 205-206.
3. D'après Heuzey-Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, pl. 30 *bis*, n° 13.
4. C'étaient d'énormes chiens; Houghton, *On the Mammalia of the Assyrian Sculptures* (*Transactions of the Society of Biblical Archæology*, t. V, p. 52-62); ces chiens ont été étudiés récemment par le professeur H. Kraemer, de Berne (*Globus*, n° du 18 février 1904).
5. Maspero, *Les Origines*, p. 560.
6. Bas-relief de Koyoundjik; Layard, *The Monuments of Nineveh*.

Nous ne pouvons alors nous empêcher de rapprocher la figure 68 de la figure 69 donnée par Layard, selon un bas-relief de Koyoundjik, où on a voulu absolument y voir des édifices couverts de coupoles dont la section serait tantôt un demi-cercle *a*, tantôt une demi-ellipse *b*, ce qui permit de supposer, dit M. G. Perrot, que les constructeurs ninivites connaissaient déjà plusieurs espèces de dômes. De l'existence des coupoles, Victor Place, d'une façon toute naturelle, a conclu à celle des demi-coupoles construites avec les mêmes matériaux que les voûtes, alors qu'il nous déclare ne pas avoir trouvé de fragment véritablement documentaire dans ses fouilles de Khorsabad.

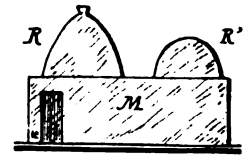

Fig. 68. — Silhouette d'une maison dont la terrasse supporte des récoltes en meules.

Comme nous ne cherchons pas à tout prix des documents architecturaux, des colonnes, des moulures, des ornements, etc., dans les représentations anciennes ou dans les matériaux découverts, nous pouvons encore rapprocher la figure 69 de plusieurs dessins analogues, que nous avons donnés à propos des *Constructions rurales de l'Égypte*, pour lesquels on est bien certain qu'il s'agit de greniers à grains, qu'indiquent nettement les inscriptions spécifiant, très souvent, la nature et la quantité des grains qui y sont emmagasinés. Pourquoi ces constructions, dont on ne conteste nullement le but dans la vallée du Nil, ne seraient-elles pas admises dans celles du Tigre et de l'Euphrate? Les réserves et les magasins à grains devaient être très importants dans ce pays, grand producteur de céréales[1], et, à notre avis, la figure 69 peut très bien être relative à des magasins à grains *a*, dans lesquels on introduisait la denrée par les ouvertures situées en *n*, la sortie de la marchandise s'effectuant, au fur et à mesure des besoins, par une porte inférieure *s*; ou bien ces magasins *a* sont placés dans une cour limitée par les murs *s*; en arrière des premières constructions *s a n*, l'artiste en a montré d'autres analogues *b n'*, à moins qu'il ait voulu représenter des fourrages ou des pailles mises en meules *b* et protégées des vents par une sorte de couverture ligaturée au sommet *n'*; pour garantir ces meules

Fig. 69. — Portion d'un bas-relief de Koyoundjik.

1. Nous relevons dans la traduction des *Cylindres de Goudéa* (2600), par M. François Thureau-Dangin (p. 59 et 83), cyl. A, col. XXVIII, 5 et 6 : « dans le *Kirmahhu* étaient (entassés) des (grains de) *gug-gal* et de *si-gal*... »; cyl. B, col. XI, où Goudéa mentionne les améliorations culturales du dieu *Nin-gir-su* (22-23) : « (afin qu')il... les greniers... de Lagash ». — La question de magasinage des grains fait aussi partie de la loi de Khammourabi (2000 ans avant notre ère), où, d'après V. Scheil (*La Loi de Hammourabi*, 1904, p. 21, 22), il est dit : « 120, si un homme a versé, pour emmagasinement, son blé dans la maison d'un autre, et si dans le grenier un déchet s'est produit, soit que le maître de la maison ait ouvert le magasin et ait pris le blé, ou soit qu'il conteste la quantité totale du blé qui a été versée chez lui, le propriétaire du blé poursuivra devant Dieu, et le propriétaire de la maison qui a pris le blé le doublera et le rendra au propriétaire du blé. — 121, si un homme a versé du blé dans la maison d'un autre, il donnera par an, comme loyer du magasin, 5 *qa* de blé par *gour*. » — Khammourabi fit « à Babylone un grenier à blé dont la vue seule réjouissait à jamais le cœur du dieu (Mardouk) » (Maspero, *Les premières Mêlées des peuples*, p. 42).

de fourrages et de pailles contre les pluies, on pouvait même revêtir leur aire latérale d'une mince couche de torchis; dans la figure 69, les magasins semblent adossés à une colline garnie d'arbres et d'arbustes.

Comment construisait-on ces magasins à grains? Très probablement comme en Égypte. On nous chargerait actuellement de faire ce travail avec les matériaux du pays, et suivant le plan rectangulaire adopté dans toutes les constructions de la région, que nous procéderions de la façon suivante : nous ferions élever, aux dimensions voulues, une carcasse en clayonnage, analogue à une tente en nous inspirant de la figure 3, dans laquelle nous avons tenté une restauration, les poteaux et leurs contrefiches ne servant que pendant la construction, car, une fois en service, les parois doivent résister à des pressions dirigées de l'intérieur vers l'extérieur; c'est pour ce motif que nous consolideron la carcasse par une épaisseur de pisé ou avec des carreaux de terre crue posés à plat. Le clayonnage sera ensuite garni intérieurement de plusieurs couches successives de mortier de terre mélangée à de la paille hachée. Enfin, avec des matériaux voulus et des ouvriers de métier, nous pourrions nous dispenser de clayonnages en raccordant les murs de long pan du magasin par des voûtes en plein cintre *a* (fig. 69) ou en encorbellement *b*. Dans les deux cas, nous garnirions la clef d'une terrasse étroite *n* ou *n'* formant chemin de service et portant les ouvertures de remplissage; on y accéderait par des échelles ou des escaliers; en perspective, la restauration de ces magasins se présenterait alors comme l'indique la figure 70 dont les lettres sont correspondantes à celles de la figure 69. Il est plus que probable qu'on a dû procéder ainsi dans les pays qui nous occupent et où, comme en Égypte, la dessiccation naturelle des grains rendait leur conservation très facile.

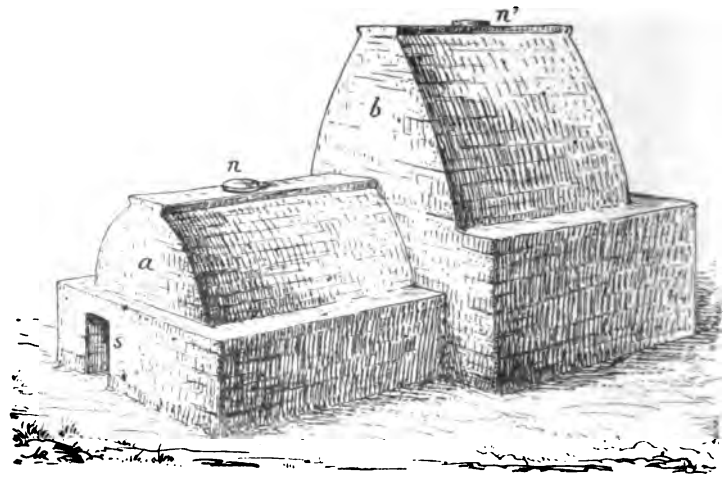

Fig. 70. — Magasins à grains (essai de restauration).

Ce qui précède n'empêche pas qu'on ait pu conserver les grains dans des amphores en terre plus ou moins cuite, comme dans des cavités naturelles ou artificielles, à l'abri des inondations, c'est-à-dire dans de véritables *silos*. La siccité certaine des grains, par suite de la température de l'été, permettait d'ailleurs de se passer de pelletages pour assurer la parfaite conservation de la denrée[1].

Les produits pulvérulents (farine) et les liquides (vin, huile) étaient, comme en Égypte, conservés dans des amphores, dont certaines avaient près de 1m50 de

1. Voir nos études sur les *Silos à grains*, dans le *Journal d'Agriculture pratique*, 1901, t. II, p. 170, 210 et 310.

de hauteur et 0m 90 de diamètre. Les poteries étaient d'une fabrication courante; mais, d'une façon générale, on constate une certaine infériorité dans l'art de la céramique, comme on peut s'en rendre compte par l'examen des pièces tirées des magasins du palais de Khorsabad[1]; cela surprend de la part d'un peuple qui travaillait si admirablement l'argile et faisait des produits vernissés ou émaillés dont on peut voir de beaux spécimens dans les Musées du Louvre et de Londres.

Dans la couche préhistorique de Suse, contenant des silex taillés, on a trouvé des fragments de poterie qu'on suppose remonter au quatre-vingtième siècle avant notre ère[2]; cette poterie, très analogue aux anciennes pièces de l'Égypte, de la Syrie et de Cypre, prouve que « des liens étroits unissaient, dès la plus haute antiquité, les peuplades de ces divers pays ».

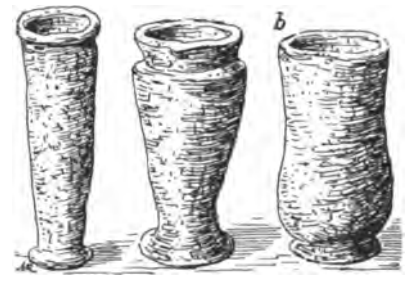

Fig. 71. — Poteries chaldéennes de la première période (British Museum).

Les plus anciennes poteries provenant de la Chaldée n'ont pas été faites au tour (fig. 71, British Museum), et il semble que la terre était mêlée de paille brisée qui disparaissait à la cuisson en laissant son empreinte dans la pièce. Plus tard, on employa le tour à potier et on perfectionna le travail (fig. 72, British Museum; fig. 73); on fit des tuyaux *d* (fig. 74), des amphores *a*, *a'*, qui devaient s'enfoncer en terre, des pots ou des jarres presque cylindriques[3] de 0m 60 de diamètre, des gobelets, des vases, des assiettes, etc. Le tout présente une très grande similitude avec les produits égyptiens.

Fig. 72. — Poteries chaldéennes de la seconde période (British Museum).

Fig. 73. — Poteries trouvées à Ourou.

Au Musée susien du Louvre, on voit, parmi des poteries classées du XIe au VIIIe siècle avant notre ère, des pièces à bec et à anse dont nous donnons les croquis en *c* et en *d* dans la figure 75.

Place[4] a retrouvé le cellier du palais de Khorsabad, dont nous reproduisons le plan dans la figure 76; « dans ce cellier, dit-il, les jarres étaient installées sur un petit mur *a*, ou plutôt sur un marchepied en pierres et chaux (?), de 0m 24 de hauteur. Bien rarement, les constructions assyriennes ont révélé, comme ici, l'emploi de mortier proprement dit; l'aire même de la chambre, contrairement à ce que nous avons observé dans le monument, est recouverte d'un lit de chaux d'excellente qualité[5]; on avait apporté

1. Voir notre observation à propos des matériaux de construction; il se peut que la composition de l'argile en soit la seule cause.

2. J. DE MORGAN, *La Délégation en Perse*, 1902, p. 81.

3. Des cercueils étaient confectionnés avec deux jarres cylindriques (*b*, fig. 71) lutées avec du bitume; on a trouvé également des tombes dont les parois étaient en panneaux de terre cuite.

4. V. PLACE, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 102.

5. On voit que Place ne parle pas de sable; ce n'est donc pas un *mortier* tel que nous l'entendons, et la

beaucoup de soins à la construction de cette salle et à l'arrangement des jarres. La forme bizarre des vases avait dicté la construction du petit mur d'appui (dont malheureusement Place ne donne aucun croquis explicatif); au lieu d'avoir un fond plat[1],

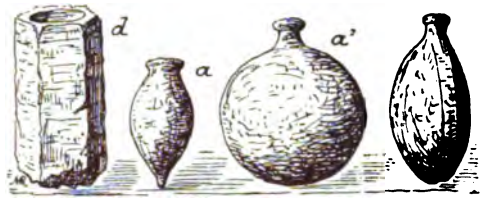

Fig. 74. — Poteries assyriennes (d'après Layard).

Fig. 75. — Poteries élamites (Musée du Louvre).

donnant la facilité de les poser sur le sol, les vases étaient terminés en une pointe assez aiguë qui ne leur permettait pas de rester en équilibre sans être appuyés[2]; aussi le marchepied en pierres était-il percé de trous, dans lesquels leur pied s'ajustait exactement. La forme pointue, quoique incommode pour les usages journaliers, se retrouve dans les amphores romaines; en Mésopotamie[3], cette forme est restée la même jusqu'à nos jours, en dépit des nombreux emplois auxquels les vases en terre sont consacrés. Pour conserver le vin, l'huile, la farine, les seuls ustensiles usités (actuellement) dans toute la province de Mossoul sont des jarres en argile, pointues par la base; il faut, pour les maintenir debout, des marchepieds percés de trous et semblables à ceux que nous avons découverts dans le Palais. Nous nous servions d'ustensiles du même genre pour approvisionner d'eau les ouvriers, et la forme incommode de la base amenait des chutes continuelles dans les tranchées. J'ai demandé alors au potier d'en fabriquer d'autres qui eussent une forme plus stable; mais il m'a répondu que ce n'était pas l'usage, et qu'on n'avait jamais employé d'autres vases dans le pays. »

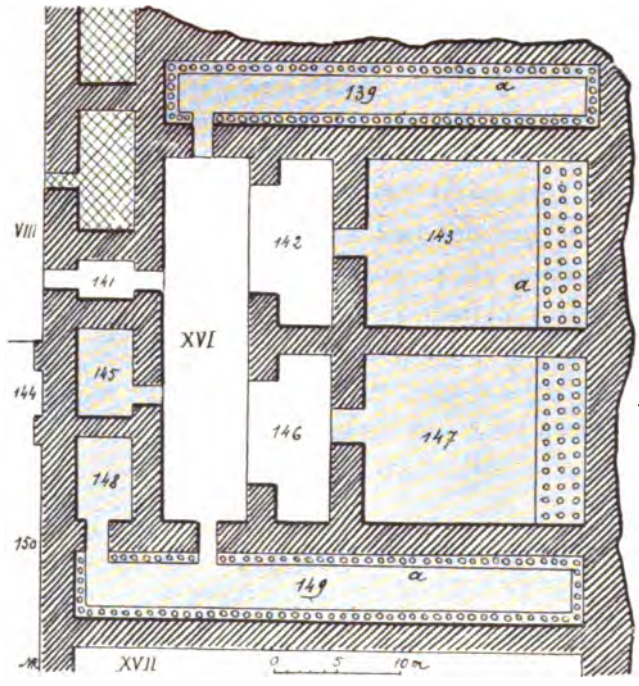

Fig. 76. — Plan du cellier de Khorsabad (d'après V. Place).

chaux a dû surtout être employée en badigeon, pour un motif de propreté et comme antiseptique, afin d'assurer la conservation des produits.

1. Remarquons qu'au point de vue de la cuisson, il est plus difficile de faire des grandes pièces à fond plat présentant un angle fragile que de cuire des pièces sphériques ou coniques; ce n'est que quand l'art de la céramique fut perfectionné qu'on put aborder la fabrication en grand des pièces à fond plat.

2. Nous avons vu le même principe employé chez les Égyptiens, dans notre étude sur les *Constructions rurales de l'Égypte*.

3. Comme en Tunisie, en Algérie, au Maroc, etc.

Le fond des jarres de la chambre 139 (fig. 76) contenait encore de la lie d'un vin vieux de 2.500 ans! Dans les chambres 143 et 147, les jarres étaient plus petites et devaient servir pour l'huile et pour la farine; enfin, les jarres étaient encore plus petites dans la chambre 149. — En 148 et 145, sont les locaux des gardiens; les pièces 143 et 147 sont pourvues d'une sorte de vérandah 142-146, ouvrant sur la cour XVI qui, par le passage 141, communiquait avec la cour VIII du sérail.

Si nous essayons de reconstituer la coupe verticale (fig. 77), nous trouvons le mur *m* de 0m 24 de hauteur, mentionné par Place, percé de trous à bords arrondis pour recevoir la jarre A et lui permettre de prendre la position A', lors de la vidange du récipient; comme il fallait précisément faire *rouler* la jarre de A en A' sur la pièce *m*, il était obligatoire que cette dernière soit résistante; la brique crue ou même cuite n'aurait pas eu assez de durée, ce qui explique l'emploi de pierres.

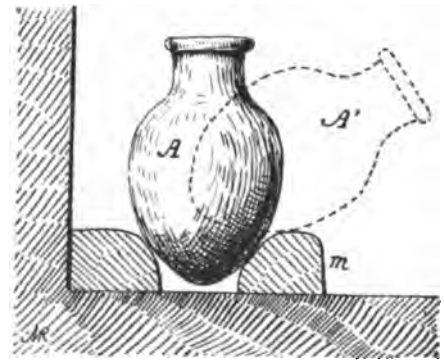

Fig. 77. — Support des jarres dans un cellier (essai de restauration).

On utilisait des auges taillées dans des pierres, dont plusieurs spécimens se trouvent au Musée susien du Louvre : la figure 78 donne le plan d'une grande cuve d'Idadou Chouchinak (vers 2800 avant notre ère), ayant de 1m 20 à 1m 30 de longueur; la figure 79 est la coupe d'un fragment de cuve A, en calcaire, dont la paroi verticale externe est garnie de sculptures; on suppose que cette cuve est de l'époque kassite, c'est-à-dire qu'elle remonterait au XIIe siècle avant notre ère; en *a*, est un rebord intérieur destiné à amortir le clapotis de l'eau; enfin, un petit ex-voto, en bronze, du roi Chilkhak in Chouchinak (vers 1100 avant notre ère), représente une scène avec deux personnages, des autels et deux cuves rectangulaires. Ajoutons que, dans le même Musée, on voit des tuyaux en cuivre, de l'époque élamite, dont certains pouvaient bien servir à l'amenée des eaux.

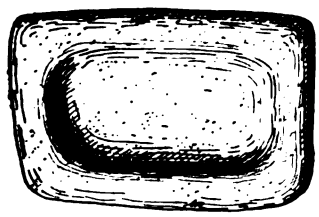
Fig. 78. — Plan d'une cuve en pierre (Musée du Louvre).

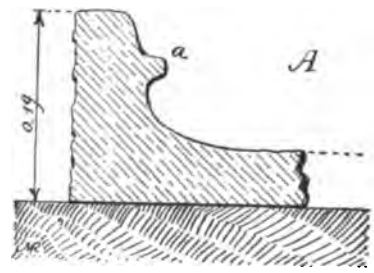

Fig. 79. — Coupe verticale d'une cuve en pierre (Musée du Louvre).

§ 9. — Ensemble des constructions d'une villa rurale; moyennes et grandes exploitations. — Murs de clôtures et Portes.

Nous pouvons tenter maintenant les reconstitutions d'ensemble d'une moyenne et d'une grande exploitation. En *a* (fig. 80) est l'entrée principale et en *b* l'entrée de service; le sérail comprend les pièces A et B; en C est une cour intérieure; en H, le harem ouvrant sur le jardin J; en T, le trésor précédé de la pièce *t* affectée à l'esclave

chargé de sa surveillance. En DD' se trouve le khan, la partie D étant la cuisine et la partie D' les écuries et les étables, dont l'entrée est en *c*, ouvrant sur la cour E dans laquelle est une auge *e*, qu'on remplit d'eau chaque jour pour les besoins des habitants (hommes et animaux).

Dans les petites comme dans les moyennes exploitations, les deux ou trois femmes devaient surveiller les travaux de la maison; elles étaient très occupées et sortaient librement, aussi ne cherchait-on pas à les isoler les unes des autres; elles vivaient pour ainsi dire en commun, n'ayant guère le temps de songer aux intrigues[1] comme les femmes oisives, cachées et prisonnières des riches Chaldéens.

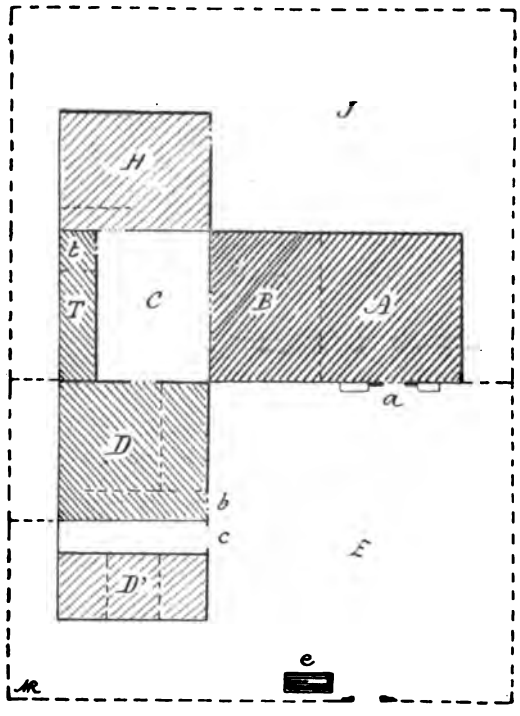

Fig. 80. — Plan des bâtiments d'une moyenne exploitation (essai de restauration).

En dernier lieu, nous pouvons nous risquer de reconstituer les constructions rurales d'un grand domaine, dont voici la légende (fig. 81) :

R, rampe d'accès partant du niveau du sol extérieur *x* pour aboutir à la terrasse *x'*, *x''*, *x'''*, *x''''*; un escalier de service est placé sur le côté *x''*, en face la porte T des magasins.

La porte d'entrée principale A est précédée de l'avant-cour *a*, et la cour C est limitée par les murs *m*; dans le pylône d'entrée A sont les loges des gardiens; en *c'*, *c''* et *c'''*, sont des bassins et abreuvoirs; en B, la grande entrée du sérail donnant dans la pièce principale S de réception; F, cour intérieure qui, par un passage *c*, communique avec la cour K du khan; G, cour d'arrière du sérail limitée par les murs *n n'*.

H, première cour du harem, à laquelle on arrive soit de la terrasse *x''* par le couloir *b*, soit du sérail par le passage *n''*, *f*, soit de la cour du khan par *b'*. Toutes ces entrées se recourbent à angle droit et sont accompagnées d'une petite loge où se tient un surveillant.

Les cours H et *h* sont bordées des dépendances et des logements du personnel.

Le harem est supposé ici pour trois femmes principales, dont une est isolée en H', les deux autres, logées en H'' et en H''', ont leur domicile en communication avec la cour I.

Le logis de chaque femme comprend : une salle d'entrée, une cour intérieure, une chambre à coucher, des locaux pour les serviteurs et des dépendances; dans le harem.

1. Dans le palais du roi Goudéa, à Lagasch (2600 ans avant notre ère), remanié par un de ses successeurs, le harem comprenait : un préau, une demi-douzaine de cellules inégales, une cuisine, un puits et une porte par laquelle la domesticité passait sans être obligée de traverser le logis des hommes.

et ouvrant sur la cour I, se trouve une pièce isolée servant de chambre au seigneur et maître, qui pouvait ainsi facilement remplacer temporairement une de ses favorites par une servante.

En arrière du harem s'étend son jardin J, limité par de hautes murailles *m'*.

Contre le harem, on remarque le trésor et les magasins occupant deux côtés *e, e'* de la cour K pourvue d'une entrée T; dans chaque division des bâtiments *e* et *e'*, on a un magasin proprement dit, dans lequel on ne pénètre qu'après avoir passé par le logis de son gardien; en *t*, se trouve la loge du concierge de la porte T.

En K', sont les cuisines du personnel, les boulangeries, les laveries, et le passage *d* communiquant avec les cours E et E' des écuries et des remises, qui possèdent également en D une sortie sur la cour principale C.

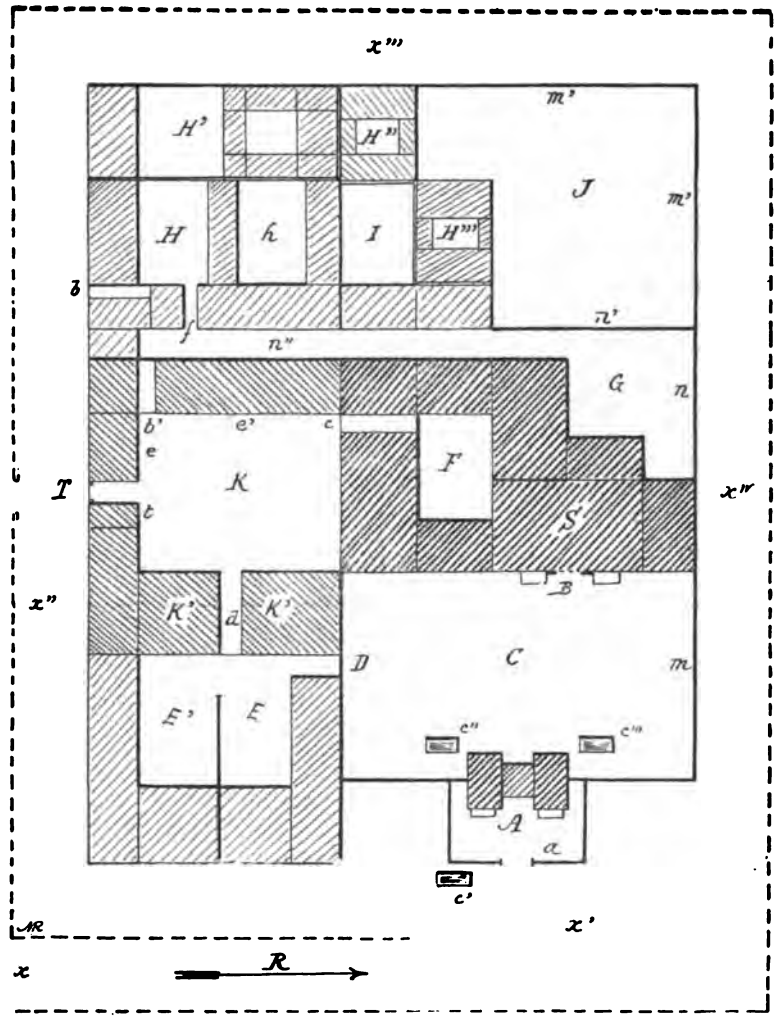

Fig. 81. — Plan des bâtiments d'un grand domaine (essai de restauration).

En nous basant sur les proportions relevées à Khorsabad par Victor Place[1] et en établissant des rapports centésimaux, nous trouvons la répartition suivante des surfaces des différentes parties consacrées à un ensemble de bâtiments représentant une grande exploitation :

1. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. II; à la page 21, on trouve les répartitions suivantes :

Sérail	27.440 m²	Chambres	15.077 m²
Dépendances	23.874 —	Portes (couloirs)	3.048 —
Harem	14.339 —	Cours et chemin de ronde	47.528 —
Temple	1.560 —	Temple	1.560 —
Total	67.213	Total	67.213

Sérail	43
Harem	21
Dépendances	36
	100

et selon les portions de constructions :

Cours et chemin extérieur	72
Portes et couloirs	5
Chambres	23
	100

Les murs de clôture, en briques crues, avaient leur couronnement rectiligne ou garni de créneaux *c* (fig. 82) établis comme ceux dont nous avons parlé à propos des terrasses (fig. 22). Dans beaucoup de cas, ces murs étaient assez épais pour que leur sommet puisse constituer une sorte de chemin de ronde.

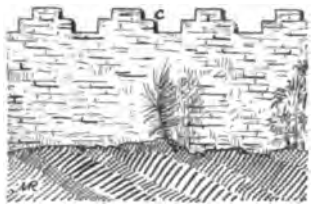

Fig. 82. — Mur de clôture.

Les cours des grands domaines étaient pourvues d'une *Porte* d'entrée, construction massive, comprenant deux sortes de tours prismatiques B et B' (fig. 83) entre lesquelles s'ouvrait le passage voûté A; intérieurement, se trouvaient des chambres *a*, *a'*, destinées aux gardiens; la partie supérieure comprenait également des chambres d'observation *b* et *b'*, situées en dessous des terrasses. Quelquefois un mur de clôture *n*, relativement bas, venait s'appuyer contre les grands murs et formait une sorte d'avant-cour C qui précédait la porte B B' contre laquelle s'adossaient des bancs *d* appelés *divans*.

Ces portes des grands domaines étaient considérées comme des lieux publics accessibles aux premiers venus; elles jouaient un rôle important chez les peuples de l'Orient. Alors que plus tard les Grecs se réuniront à l'*Agora* et les Romains au *Forum*, les Asiatiques se rassemblaient aux *Portes* pour régler leurs affaires, recevoir la justice, etc.; nous retrouvons la même habitude chez les Israélites, et elle a été conservée par toutes les populations musulmanes[1]. D'ailleurs, Babylone ou Bab-Ili voulait dire, littéralement, « la Porte de Dieu » et, plus proprement, « le temple, la demeure de Dieu ».

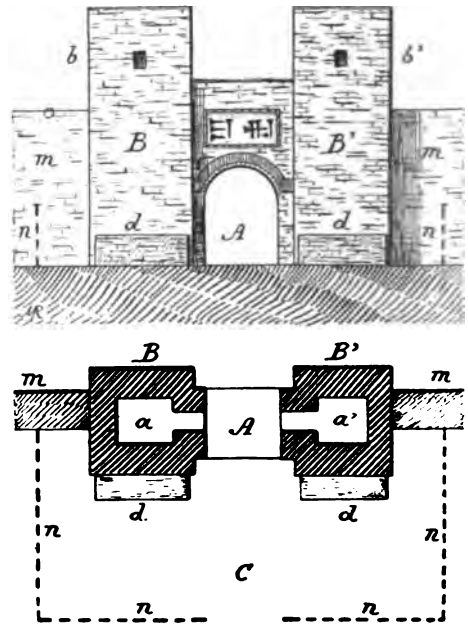

Fig. 83. — Élévation et plan d'une Porte d'entrée.

1. Rappelons qu'actuellement les actes officiels de l'empire Ottoman sont lus à la *Porte* et possèdent la mention : « donné à notre *Sublime Porte* »; les bâtiments de l'Administration turque ont le nom de *Porte* ou de *Porte Ottomane*.

Les portes des villes étaient, les unes, affectées au passage des piétons, les autres, plus simples, destinées aux attelages; ce sont celles de la première catégorie qui avaient leurs pieds-droits occupés par ces énormes taureaux ailés, à cinq jambes, à la tête humaine coiffée de la tiare à deux ou à trois rangs de cornes superposés; lors de la Captivité, l'ensemble de cette décoration impressionnait vivement les Hébreux qui en conservèrent le souvenir dans les *Visions d'Ézéchiel* et dans l'*Apocalypse*. Le Musée du Louvre possède de beaux spécimens de ces taureaux, découverts par V. Place.

§ 10. — Routes et chemins. — Les prétendus jardins suspendus.

L'utilité des routes carrossables, permettant surtout de transporter rapidement l'armée avec son matériel, était connue des Assyriens. Place[1] a déblayé une route à Khorsabad et, sans croquis, nous donne la description suivante de l'ancienne voie assyrienne qui reliait la ville au Tigre : « Cette voie était, du reste, peu remarquable par sa construction. Les pierres, irrégulièrement taillées et de dimension médiocre, sont posées sur un seul rang, avec un bombement presque insensible. Les accotements proprement dits n'existent pas; les pierres de bordure sont seulement d'un échantillon un peu plus fort et sont un peu mieux taillées que celles de la chaussée. Dans les unes et dans les autres, la qualité de la matière est tout à fait inférieure; le calcaire est des plus ordinaires, moins dur même que le dallage habituel (des cours des maisons). Les voies dont Sémiramis parle avec tant d'orgueil, lorsqu'elle énumère celles dont elle a sillonné son empire, étaient sans doute établies avec plus de luxe et de solidité, car ce n'est pas sur des chemins aussi médiocrement construits qu'elle aurait pu traverser les marais et franchir les montagnes. » Malgré Place, nous pensons que la description de la route de Khorsabad au Tigre indique déjà un ouvrage présentant un important perfectionnement sur la piste en terre battue : on avait la notion d'une voie solide, et, suivant le trafic, il suffira de l'améliorer par le choix et la taille des matériaux.

A propos des chemins et du pavage des rues de la ville, le même auteur nous donne (pages 304 et 305) les renseignements suivants : « Les chemins ne se composent que d'un blocage d'une seule couche de moellons juxtaposés, sans bordure et sans accotements. C'est bien l'origine de la voie empierrée, mais encore à l'état rudimentaire. En revanche, ces routes sont remarquables par leur largeur; elles ont douze mètres[2]... Les rues de Khorsabad sont également pavées, mais on ne voit pas de trottoirs. »

Comme dans les cités actuelles des États-Unis, Babylone avait ses rues tracées suivant deux coordonnées rectangulaires, les unes perpendiculaires à l'Euphrate, les autres parallèles au fleuve; les ingénieurs d'un grand nombre de petites villes du pays ont dû copier ce tracé des voies de la capitale et les grands propriétaires fonciers ont dû adopter le même principe pour les agglomérations voisines de leurs villas, système qui cadrait d'ailleurs très bien avec le plan rectangulaire admis pour toutes les constructions.

1. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 196.
2. C'est la largeur de nos routes départementales.

Les routes, pavées de simples moellons posés sur le sol, ont dû sillonner le royaume, sinon les Assyriens n'auraient pu faire un si grand emploi de véhicules et de machines militaires. Bien que Place trouve que ces voies soient médiocres, M. Perrot[1] dit qu'« aujourd'hui, pourtant, dans toute la Mésopotamie, on ne trouverait rien qui valût ces chaussées d'autrefois; partout les pieds des bêtes de somme et les roues des chariots enfoncent, suivant les lieux et suivant la saison, soit dans une épaisse couche de poussière, soit dans une boue profonde et tenace. Il en est de même dans les villes; quiconque, dans la saison pluvieuse, a traversé ces cloaques et ces fondrières qu'en Turquie on appelle des rues, n'aura pas de peine à reconnaître que l'outillage de la civilisation assyrienne était très supérieur, du temps de Sargon, à celui dont dispose aujourd'hui la population très clairsemée qui habite de Bagdad à Bassorah ».

Les services de la voirie ont dû être assurés en grande partie par des corbeaux, des vautours[2] et des bandes de chiens errants.

En terminant ce chapitre, nous devons dire un mot des fameux jardins suspendus, connus sous le nom générique de Sémiramis, ou jardins suspendus de Babylone. (On pense qu'il s'agit du palais bâti par Nabuchodonosor, c'est-à-dire bien après l'époque de la légendaire Sémiramis.) Diodore de Sicile dit, d'après ce qu'on lui avait raconté, que le jardin n'était pas l'œuvre de Sémiramis, mais celle d'un roi assyrien postérieur qui le fit construire pour complaire à sa maîtresse originaire de la montagneuse Perside: Diodore décrit avec luxe de détails les étages de terrasses soutenues par des voûtes: « chaque étage, garni d'un dallage en pierres, avait un parquetage de roseaux mêlés de beaucoup de bitume, ensuite une double couche de briques reliées avec du plâtre; cette troisième structure était garantie par une couverture en plomb, afin que l'humidité de la terre apportée ne pénétrât pas dans les profondeurs; sur cette base, on avait accumulé une masse de terre suffisante pour contenir les racines des plus grands arbres ». La construction, si toutefois elle a existé, devait se rapprocher des tours, ou *Zigurrat*, formant une sorte de pyramide qu'on a toujours trouvée pleine, et non voûtée, à étages superposés, en retraite les uns sur les autres; ajoutons que l'existence de ces prétendus jardins suspendus reste trop incertaine et trop conjecturale à M. Perrot pour qu'il leur fasse une place dans ses essais de restauration.

Sinouhit, l. 246-247. — On lit en cet endroit, dans le *Papyrus de Berlin n° 1*, le seul qui nous ait transmis cette portion du récit, la phrase suivante : 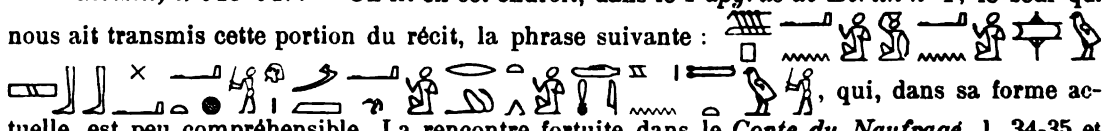 , qui, dans sa forme actuelle, est peu compréhensible. La rencontre fortuite dans le *Conte du Naufragé*, l. 34-35 et 103-104, d'une phrase identique au second membre de cette période 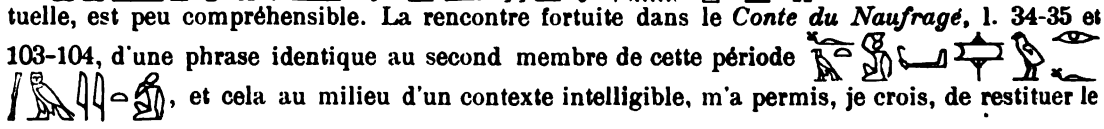 , et cela au milieu d'un contexte intelligible, m'a permis, je crois, de restituer le

1. G. Perrot et Chipiez, *La Chaldée et l'Assyrie*, p. 490.
2. Sur la stèle dite des Vautours, ces oiseaux nettoient un champ de bataille.

passage entier. Le Naufragé raconte en effet comment, tandis qu'il était sur mer, « avant qu'il » eût pu aborder, le vent chassant souleva par contre-coup une vague de sept coudées, litt. : « fit » réponse, *à savoir* une vague par lui de sept coudées. » La phrase de Sinouhît marque donc un incident de navigation, ici de navigation sur le Nil, et, comme le sens général empêche ici le pronom d'être sujet, il faut le considérer comme régime et lire « le vent me porta, le vent me chassa », la suppression de la flexion ou dans l'écriture étant admise dans l'écriture de cette époque (cf. PB., l. 25 = PR., l. 49). Il faut en conclure que les autres membres de phrase représentent également des incidents écrits en abrégé, et le du début sera, je crois, pour « je pris la route, » je me mis en route ». Les deux mots et sont plus difficiles à entendre, mais si l'on prend leur sens ordinaire, qui les met en relation le premier avec les provisions solides, le second avec la fabrication de la bière, on jugera qu'ils se rapportent probablement à l'entretien de Sinouhît pendant la durée du voyage; toutefois ils ne sont pas au temps en *ne* comme les mots précédents. L'ensemble signifiera donc : « Je me mis en route et le » vent me poussa, bien approvisionné et muni de bouzà fraîche (litt. : « approvisionner et » fabriquer ») jusqu'à ce que j'arrivasse à la ville de Tataouï. »

G. Maspero.

TEXTES RELIGIEUX

PAR

Pierre Lacau

XXVII

Sarcophage de . Assouan, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28127. Côté 3, l. 52-75.

Ce texte rappelle le chapitre xcix du *Livre des Morts*. Mais, dans le *Livre des Morts*, la liste des parties de la barque est beaucoup plus courte (il y en a 19 au lieu de 48), et le but du chapitre est différent. Il doit faire connaître au défunt les noms magiques des parties de la barque. Ici, il s'agit d'identifier ces différentes parties à des dieux. C'est ainsi que, dans le chapitre xlii, les membres du corps humain sont identifiés à des divinités.

Je connais deux autres exemplaires de ce texte. Ils décorent le fond de deux sarcophages appartenant au Musée du Caire : *Cat. gén.*, n°s 28055 et 28056, et provenant de Meïr, nécropole de Cousieh (Cusæ), capitale du XIVe nome. C'est certainement par un pur hasard que les nécropoles d'Assouan et de Meïr ont été les seules à nous fournir ce chapitre; il devait être d'un usage général dans toute l'Égypte. Les deux textes de Meïr sont, malheureusement, très mutilés et n'éclaircissent pas toutes les difficultés que présente celui d'Assouan. Ils sont disposés en tableau. Entre la case supérieure contenant le nom de la partie de la barque et la case inférieure contenant le nom de la divinité à laquelle elle est identifiée, il y a partout la préposition .

Le chapitre devait commencer par une introduction. A Meïr, un des sarcophages (28056) en a conservé quelques phrases, mais elles sont très incomplètes. A Assouan, on a supprimé ce début et copié simplement la partie du texte qui formait tableau. C'est ce qui est arrivé également pour le chapitre XLII dans certains exemplaires du *Livre des Morts*. Dans le Papyrus d'Ani, par exemple, nous n'avons que le tableau, le reste manque (cf. BUDGE, *The Book of the Dead,* texte, p. 116-117).

Pour les variantes que fournissent les textes de Meïr, on voudra bien se reporter au *Catalogue général* du Musée du Caire : « Sarcophages antérieurs au Nouvel Empire », n°s 28055 et 28056.

Un pareil chapitre sera précieux pour le vocabulaire. Il montre quelle pouvait être la richesse des termes techniques relatifs à la navigation, ce qui est tout naturel chez un peuple où elle tenait tant de place. Je donne ce texte tel quel sans le début et malgré tous les doutes que laisse la lecture de certains mots inconnus par ailleurs. D'autres exemplaires pourront seuls lever ces hésitations.

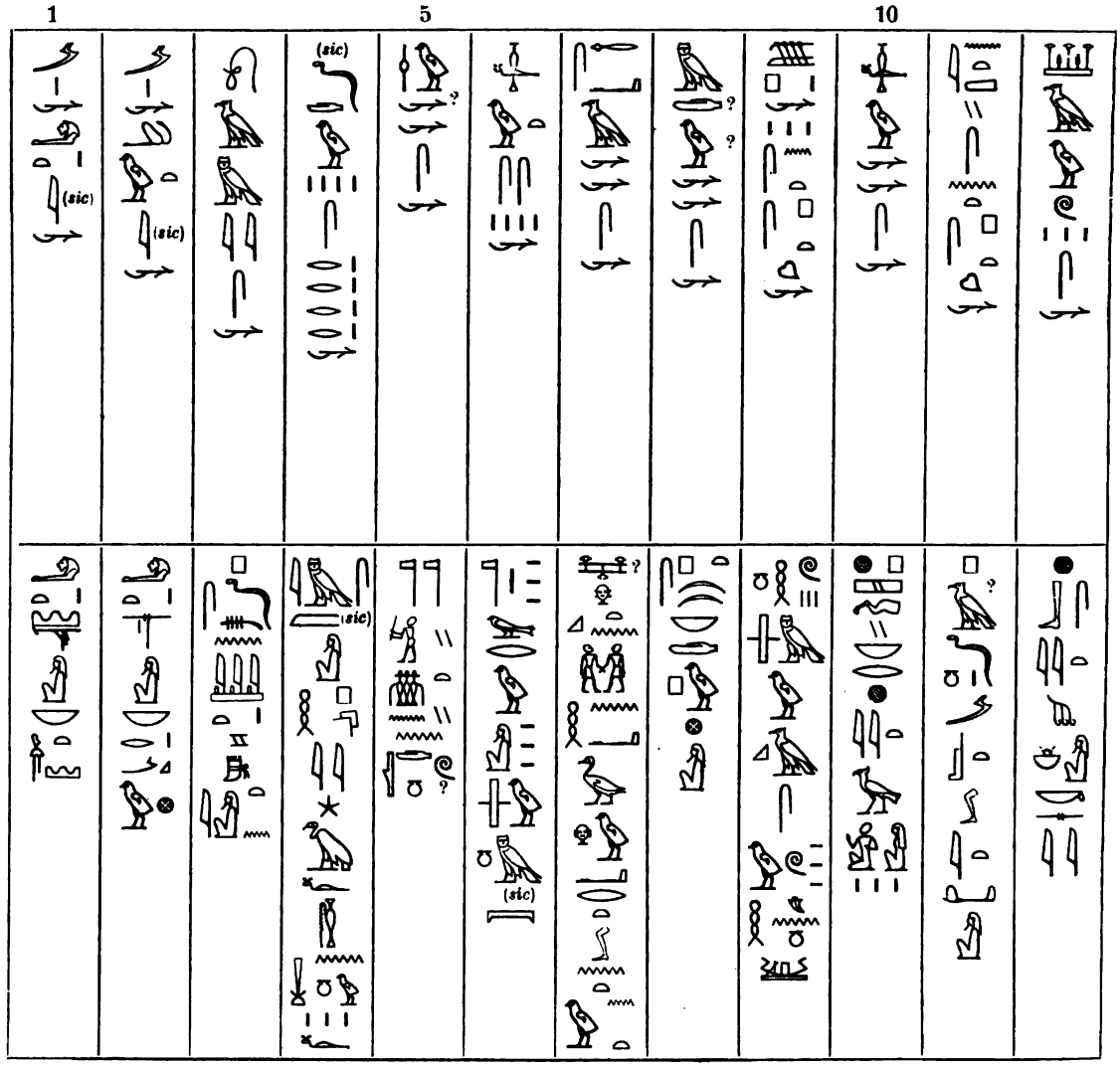

15
20
25
30
35
(etc)

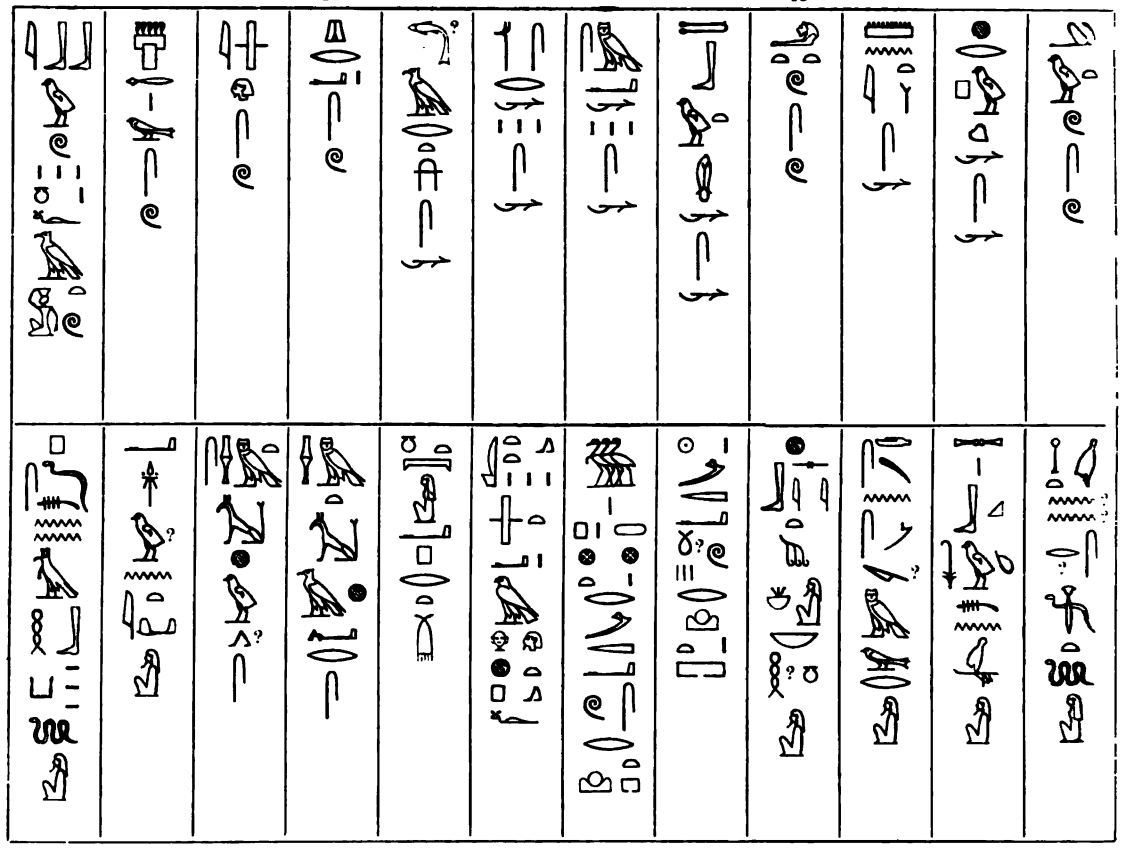

1. a été rajouté après coup à cette place.
2. Je ne puis lire ces déterminatifs.
3. L'original porte un quadrupède assis, on ne peut distinguer à quelle espèce il appartient.

XXVIII

A = Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28091. Côté 3, l. 30-33.

B = Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28092. Côté 4, l. 50-51. C'est le sarcophage extérieur du précédent.

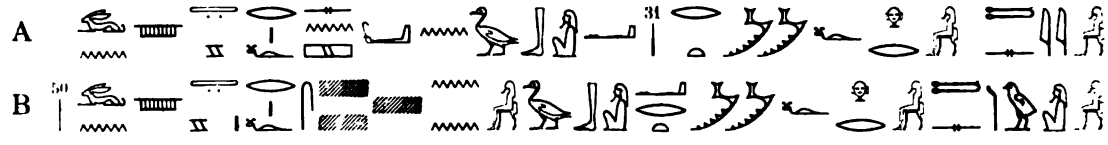

A 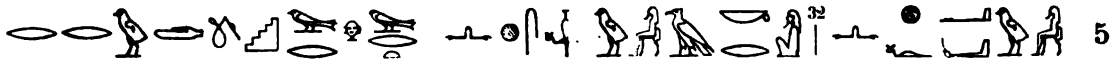 5

B

A 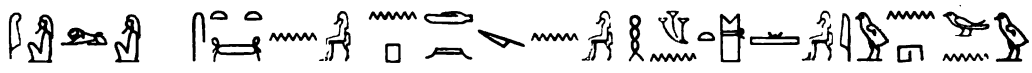

B 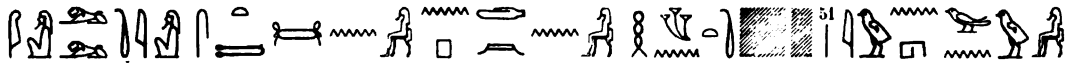

A

B 10

A 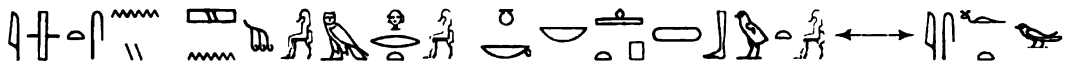

B

1. Je ne sais si les traces qui se trouvent sous l'oiseau représentent le pluriel ou le perchoir habituel.

XXIX

A = Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Couvercle, l. 17-22.

B = Sarcophage de 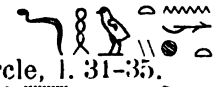 . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28123. Couvercle, l. 31-35.

C = Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28091. Côté 3, l. 92-93.

L'exemplaire B diffère beaucoup de A. C'est, en réalité, une rédaction nouvelle. J'ai donné à part toute la fin de cette rédaction, car elle n'est pas comparable au texte A.

Dans C, nous avons seulement quelques phrases qui correspondent au début de notre chapitre. Elles se trouvent placées sans séparation à la fin d'un chapitre qui rappelle lui-même de très près celui qui précède notre texte dans le sarcophage 28083 (= sarcophage de Amamu, pl. XXI, l. 1-14).

A 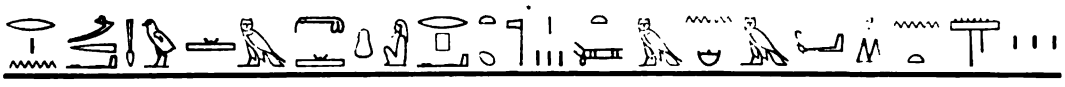

A

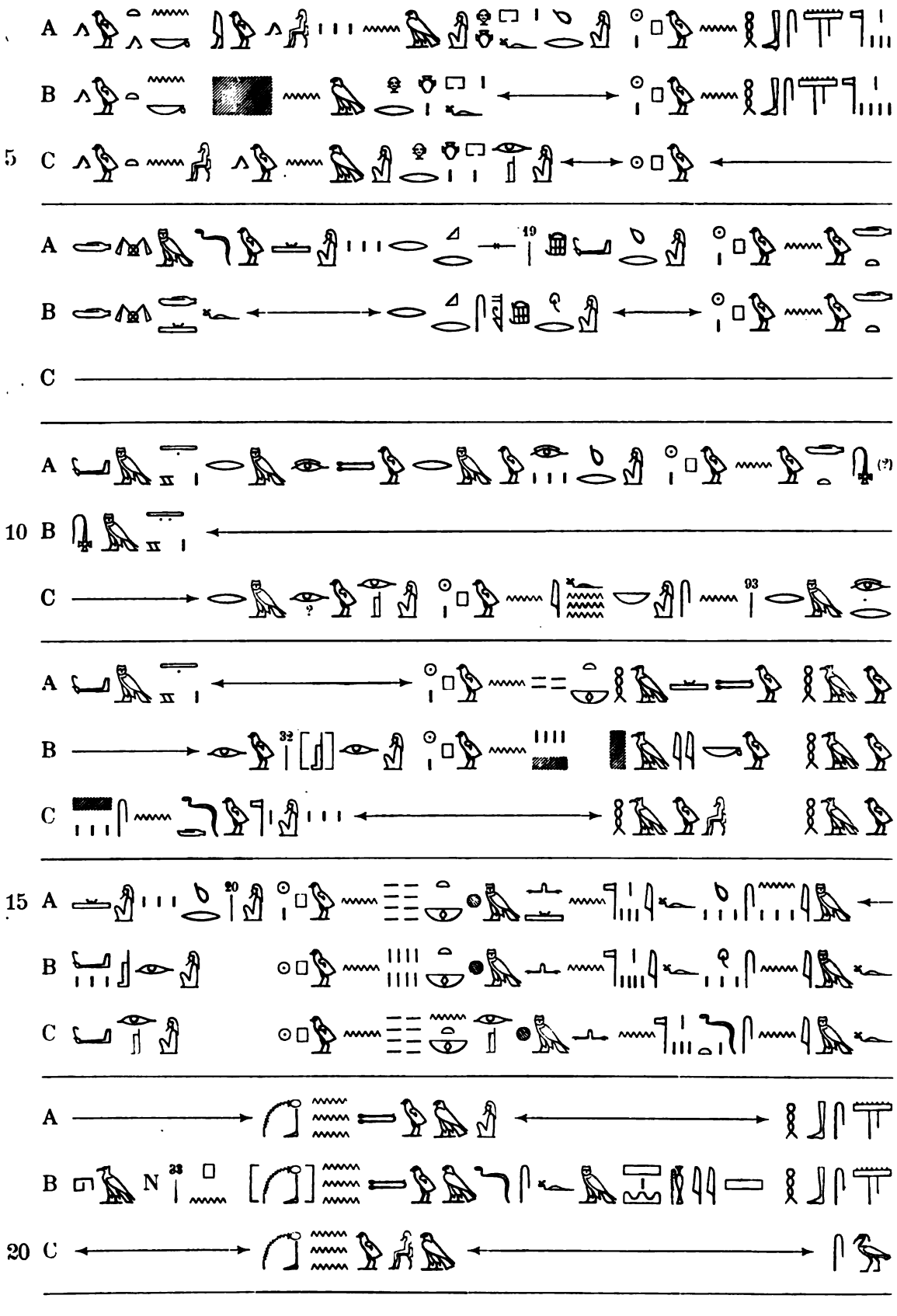
A
B
5 C
A
B
C
A
10 B
C
A
B
C
15 A
B
C
A
B
N
20 C

A

B

C

A

A 25

A

A

La fin de B' =

N 30

1. Je donne séparément la suite de ce texte qui, à partir d'ici, diffère presque entièrement de l'exemplaire A.

2. Le texte est terminé ici par une séparation de chapitre.

XXX

Sarcophage de . Berŝeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Couvercle, l. 55-61.

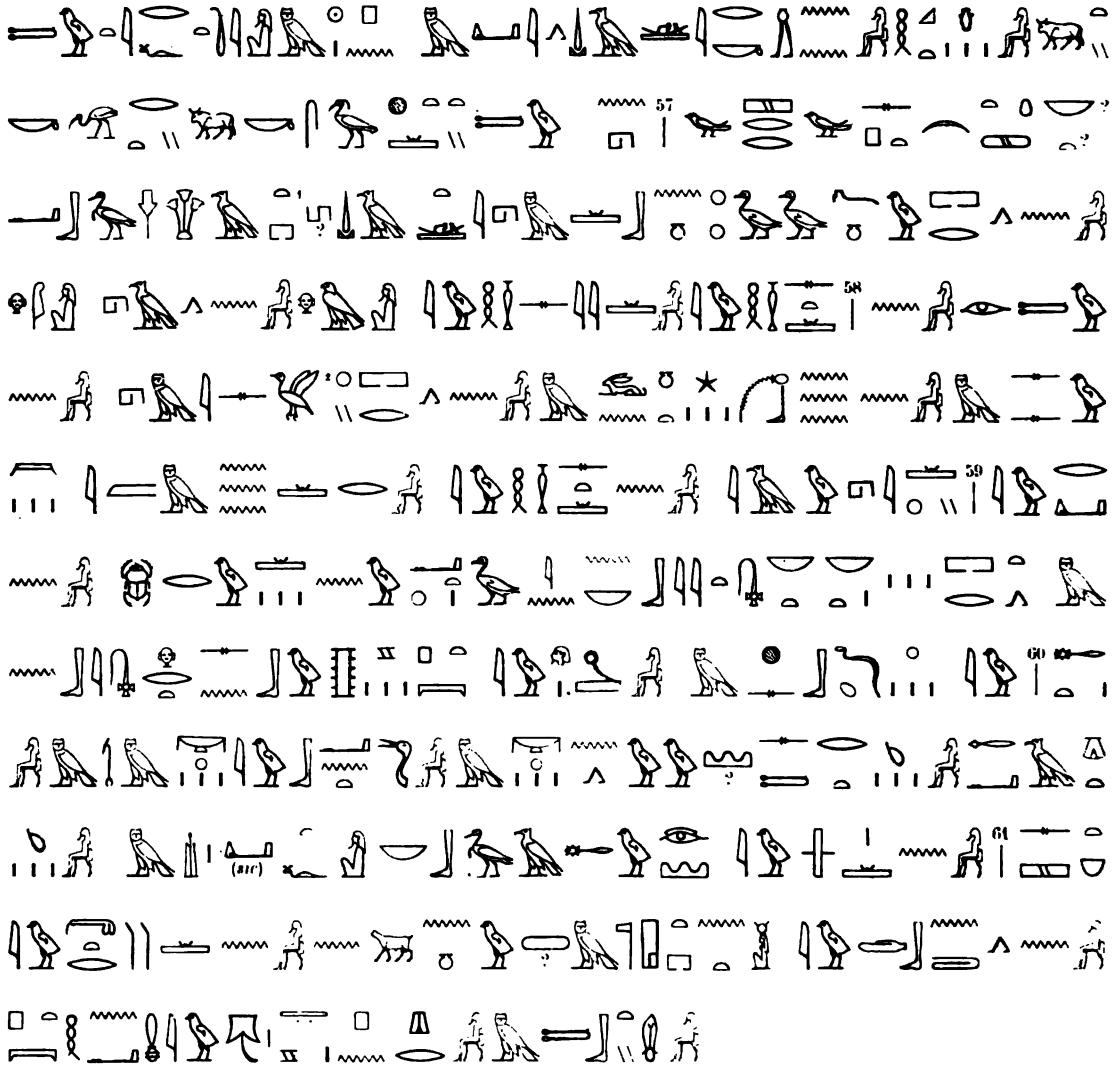

1. Cette phrase depuis se retrouve dans le sarcophage 28118, côté 3, l. 113.
2. Je ne sais quel est cet oiseau.

XXXI

Sarcophage de . Berṣeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Couvercle, l. 61-64.

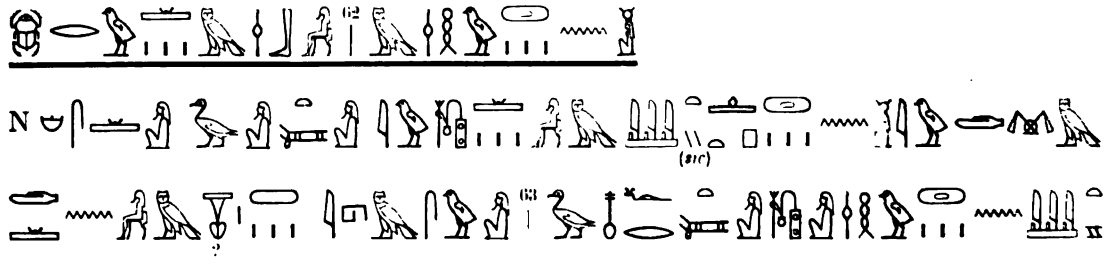

LE DOSSIER DE LA FAMILLE NIBNOUTIROU

PAR

GEORGES LEGRAIN

PREMIER ARTICLE

Voici près de deux ans que, dans le *Recueil de Travaux*, j'exposais, dans mes *Nouveaux Renseignements sur les dernières découvertes faites à Karnak*, les premiers résultats que m'avait fournis le groupement des généalogies des membres de la famille Nibnoutirou-Neseramon-Nsipakashouti.

Les recherches de 1906 ont porté le chiffre des statues retrouvées de 719 à 750, celles de 1907 à 779, et, parmi ces statues, quelques-unes sont venues se joindre au groupe si nombreux de la famille Nibnoutirou-Neseramon. Entre toutes, la plus importante est celle qui porte le n° 728 de fouille (25 mai 1906) et le n° 38581 du Musée du Caire. Elle appartient à un nommé Djotbastitefankh, fils de Hor.

Son étude, l'étude de documents nouveaux, m'ont obligé à modifier en certains points le tableau généalogique de 1905, et, en attendant que le catalogue que j'ai dressé des statues de Karnak paraisse, j'ai l'intention de rassembler dans ce travail le dossier de cette famille, de façon à ce que chacun puisse étudier les pièces à loisir et juger si, en définitive, j'avais raison, dès 1905, d'avancer à mon tour que les XXIIe et XXIIIe dynasties étaient collatérales et que le véritable Osorkon III n'était pas celui qui figure actuellement au *Livre des Rois*, mais celui du temple d'Osiris-hiq-djeto de Karnak, l'Osorkon Si-Isit-miri-amon Ousirmari.

La fin de notre travail montrera, croyons-nous, une fois de plus que, quoique bien des modifications aient été apportées au tableau généalogique de 1905, les résultats scientifiques qu'il nous avait fournis demeurent sensiblement les mêmes.

Ceci dit, nous étudierons chaque monument à part, ne gardant que les documents généalogiques qu'il nous fournira, renvoyant pour le surplus au *Catalogue général du Musée, Statues de rois et de particuliers*, que j'espère voir bientôt imprimé entièrement.

Pour nous repérer plus facilement ensuite, nous indiquerons par des chiffres romains l'ordre d'apparition dans nos tableaux généalogiques des personnages de même nom.

Document 1

Statuette de *Djotbastitefankh*, fils de *Hor*. Calcaire très fin. Hauteur, 0^m^ 335. (Karnak n° 728.)

Cette statuette, d'une merveilleuse finesse d'exécution, a été dédiée à Djotbastitefankh par son fils Neseramon III.

Les deux cartouches ci-contre sont finement gravés sur les épaules de l'image de Djotbastitefankh.

Cette statue, d'ailleurs, avait été accordée par faveur royale d'Osorkon pour le temple d'Amon dans les Apitou : , et faite par son fils pour faire vivre son nom , ce qui nous permet de penser que Neseramon, fils de Djotbastitefankh, vivait sous son règne. Les textes de la statue nous ont fourni le tableau généalogique suivant qui ne comporte pas moins de quinze générations et vingt personnages dont nous avons soigneusement relevé tous les titres avec leurs variantes.

Document 1. Tableau généalogique

STATUETTE DE DJOTBASTITEFANKH

Date : Règne de 1

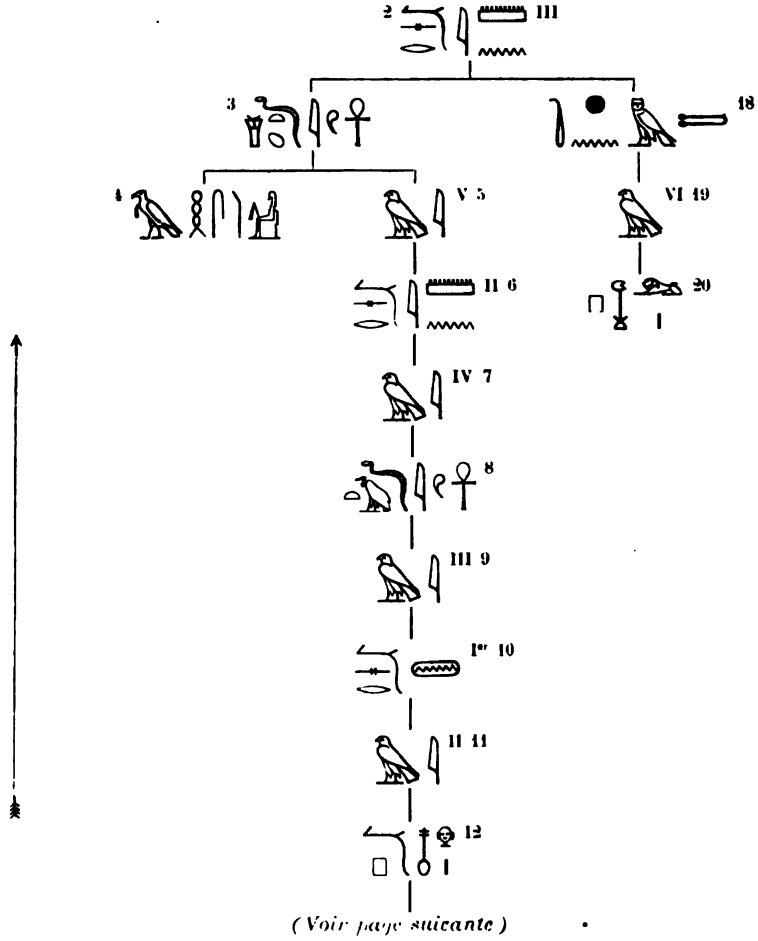

(Voir page suivante)

(Voir page précédente)

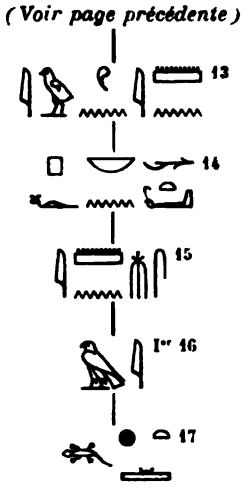

1	B, N	
2	E	
3	C. A, C, D, E, G, G	C, A, D, E, G
4		
5	D, E	*(à suivre)*

5		*(suite)*
6		II
7	(?)	IV
8		
9		III
10		I"
11		II
12		
13		
14		
15		
16		I"
17		
18		

19		VI
20		

On peut constater déjà, dans ce tableau, la présence de six personnages nommés ou [1] et de trois répondant au nom de [2].

C'est à ces personnages que nous attribuerons les premiers numéros de classement, afin de les retrouver ensuite dans le tableau d'ensemble définitif.

Document 2

Statuette de V *Hor V*, fils de II *Neseramon II* (Karnak n° 356). Calcaire très fin. Hauteur, 0m 335. Cette jolie statuette a souffert de son séjour dans la boue, et les textes qui la couvraient jadis nous sont parvenus incomplets. Elle présente de grands points de ressemblance avec la statuette précédente n° 728. Elle fut, d'ailleurs, elle aussi, accordée par faveur royale, mais il ne reste du texte que : , et nous ne pouvons préciser exactement quel fut le roi qui l'accorda. Dédicace . Le tableau généalogique ci-joint nous montre que nous avons affaire au Djotbastitefankh de la statuette n° 728 et que le personnage de la statue n° 356 est Hor V, fils de Neseramon II de la généalogie n° 728.

La comparaison des titres du même personnage dans les deux tableaux nous montre déjà que l'énumération des dignités du personnage n'était pas toujours faite avec un soin scrupuleux. La variante du titre avec est bonne à noter. Nous retrouverons encore ce titre.

---

1. Dans les textes de cette époque, suit souvent le nom d'un individu comme déterminatif.

M. Maspero (*Rapport sur une mission en Italie*, p. 92, § XXVI) fait déjà cette remarque, (*sic*) pour . Parfois remplace ou . Voir, par exemple, MASPERO, *op. cit.*, p. 95, § XLIV, . Les statues de Karnak fournissent des exemples abondants : n° 627, , ; n° 441 où permute avec ; n° 404 où s'écrit aussi etc. Nous trouvons aussi, mais plus rarement, le signe derrière un nom propre. Exemples : Karnak n° 576, , comme aussi nous avons .

2. Nous observons souvent les variantes suivantes de ce nom sur le même monument : , , .

Document 2. Tableau généalogique

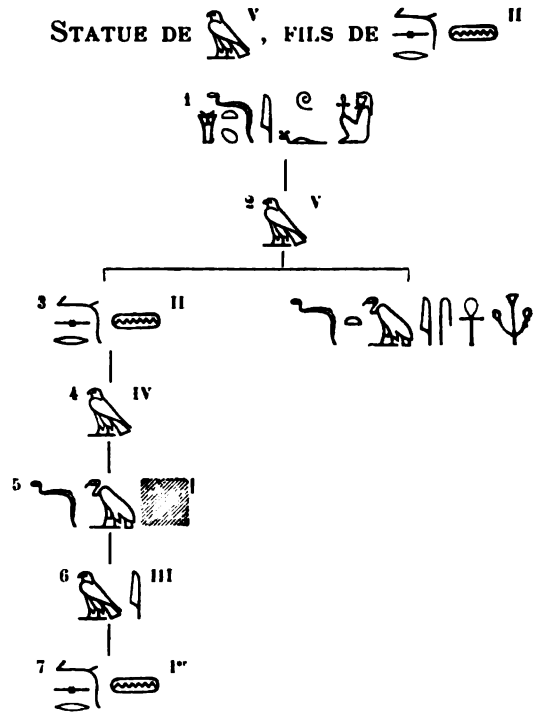

1		
2	A etc. B (?) C F	I V
3		II
4		IV

5		
6	,	III
7	,	I"

Document 3

Autre statue de V, fils de III (Karnak n° 202). Albâtre. Hauteur, 0m45.

Cette jolie statuette a été accordée par la faveur royale d'Osorkon Si-Isit-miri-amon, , à Hor V, fils de Neseramon III. Le texte ajoute : « Sa mère est Djotmaoutefankh, dite Tashesit ». Nous ignorions encore ce surnom qu'il nous sera utile de connaître au paragraphe suivant. Nous apprenons aussi que le père de cette femme était un nommé Horus, le scribe de l'archive.

Cette statue d'Horus V fut dédiée par son fils aîné, etc. Neseramon IV. Par suite, en consultant le tableau généalogique adjoint, nous apprendrons que Djotbastitefankh, fils d'Horus V, était seulement demi-frère de Neseramon IV. La mère de celui-ci s'appelait Tapiritou et celle de Djotbastitefankh s'appelait Nehesi. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de constater que la polygamie est fréquente à cette époque. Nous ferons observer que la statue 728 est datée du règne du , que la statue 356 semble indiquer encore un avec son déterminatif et que la statue 202 est donnée par le roi de la Haute Égypte Osorkon Si-Isit-miriamon, dieu régent de Thèbes.

Je crois qu'on peut conclure de cette coïncidence que l'Osorkon de la statue 728 et l'Osorkon Si-Isit de la statue sont un seul et même roi.

Nous prévenons que, avec Tapiritou, la mère de Neseramon, nous relierons la famille de Horus V avec celles de Nibnoutirou, fils d'Horus, et avec celle de Nsipakashouti.

Nous reviendrons plus tard sur ces deux familles importantes, mais il faut qu'auparavant nous complétions la généalogie Neseramon IV, Hor V, etc.

Document 3. — Tableau généalogique

STATUE DE V

(Karnak n° 202)

Époque : Statue octroyée par le .

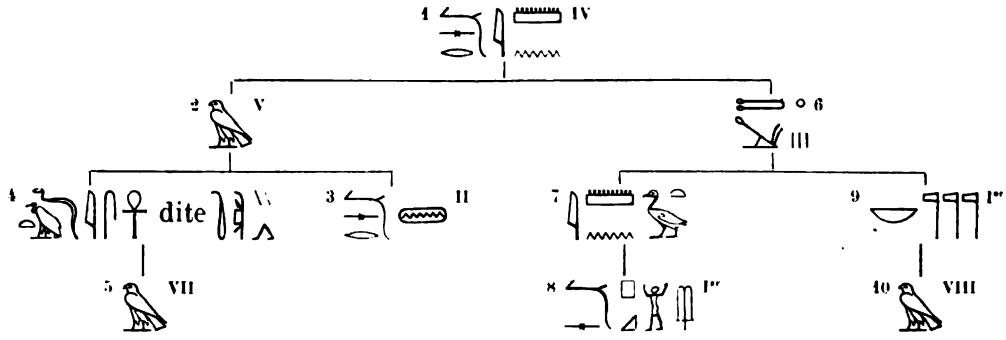

1		IV
2		V
4		, , sur-nom de
5	, (sic)	VII
6	, ,	III III
7		
8	(sic)	

9		I er
10		VIII

Remarque. — Horus VIII paraît être le même personnage qu'Horus VII. Dans ce cas, le tableau de famille se disposerait ainsi :

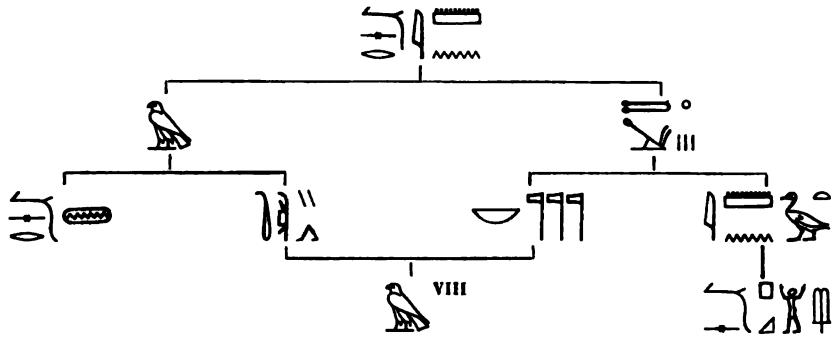

Document 4

Statue dédiée à Hor III par Hor V (Karnak n° 182).

C'est grâce à la généalogie fournie par la statue 728 que j'ai pu comprendre les indications fournies par la statue 182. Dès le jour de sa découverte, je m'étais ingénié à chercher comment un certain Hor pouvait être à la fois fils d'une nommée Tashesit et d'une autre femme appelée Tabaqitenmaout. A l'avant de la statue se lisait le texte ci-contre :

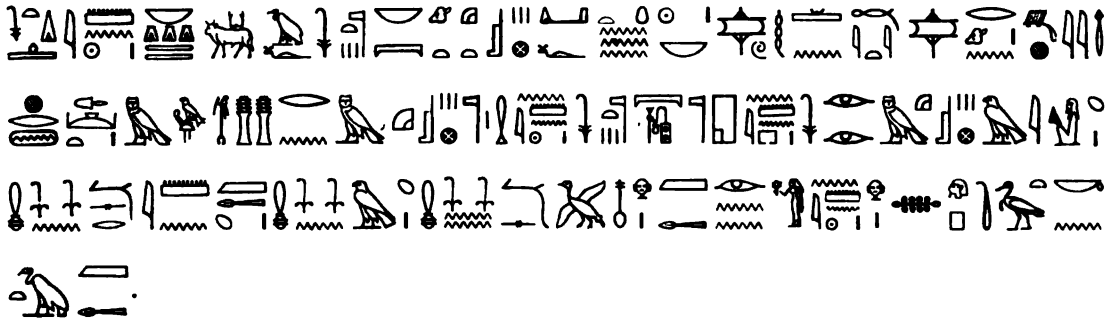

Sur le dossier, le texte dédicatoire était ainsi conçu :

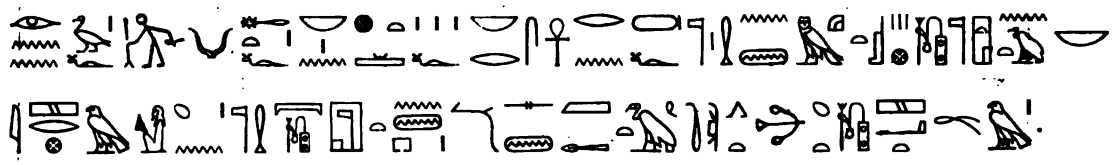

Ce qui donnait les deux séries généalogiques ci-dessous :

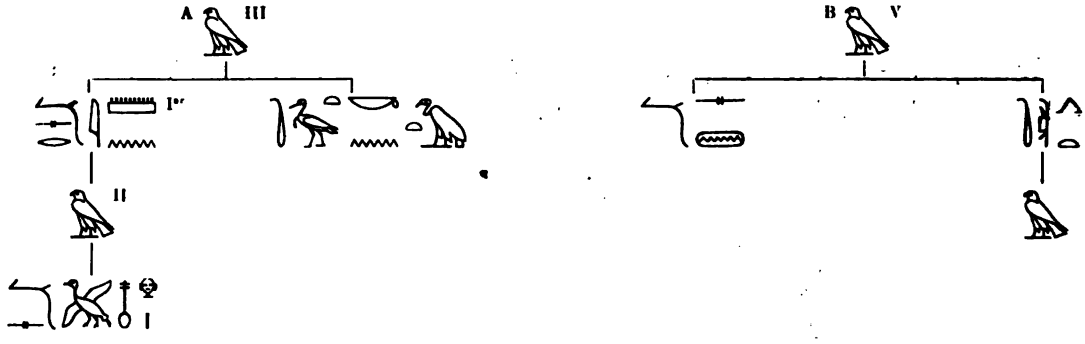

Grâce à la généalogie de la statue 202, nous retrouvons notre Hor V, fils de Nesamon[1], dont la mère était Djotmautefankh dite Tashesit, fille de Hor, le scribe de l'archive. D'un autre côté, la série Hor, fils de Neseramon, fils de Hor, fils de Nespanofirhir, nous est connue aussi par la généalogie 728.

La seule façon que j'ai trouvée de comprendre cette généalogie 182 a été de me reporter à l'observation de M. F. de Bissing, relative à la généalogie des personnages figurant dans l'inscription de Mès à Saqqarah, qui constate, avec M. Gardiner, que les titres de père et de fils sont parfois très vagues. « Il faut donc, conclut-il, dès qu'on se » trouve en présence de substantifs tels que ceux que nous avons cités plus haut, se » mettre en garde contre toute sorte de déception, il faut pouvoir contrôler indépen- » damment ces généalogies pour pouvoir s'en servir. »

La généalogie 728 vient précisément nous servir de contrôle et nous autoriser à croire que Hor V, fils de Neseramon et de Tashesit, fille de Hor VII, dédia cette statue à son ancêtre Hor III, dont, ainsi, nous connaissons la mère, la pallacide d'Amon de première classe, Tabakitenmaout que nous ne savions où placer auparavant.

La généalogie 182 serait donc une généalogie défective. Elle a, d'ailleurs, fort peu d'importance dans la série, et ne nous apprend rien que le nom de la mère d'Hor III. En tout cas, la formule 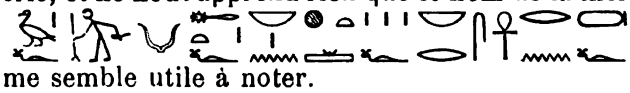 , employée en pareille circonstance, me semble utile à noter.

1. F. von Bissing, *Note sur les généalogies égyptiennes et leur utilité historique*, dans le *Recueil de Travaux*, XXVIII, p. 6.

Document 4. Tableau généalogique

STATUETTE DÉDIÉE PAR V, FILS DE 3, À III, FILS DE

(Karnak n° 182)

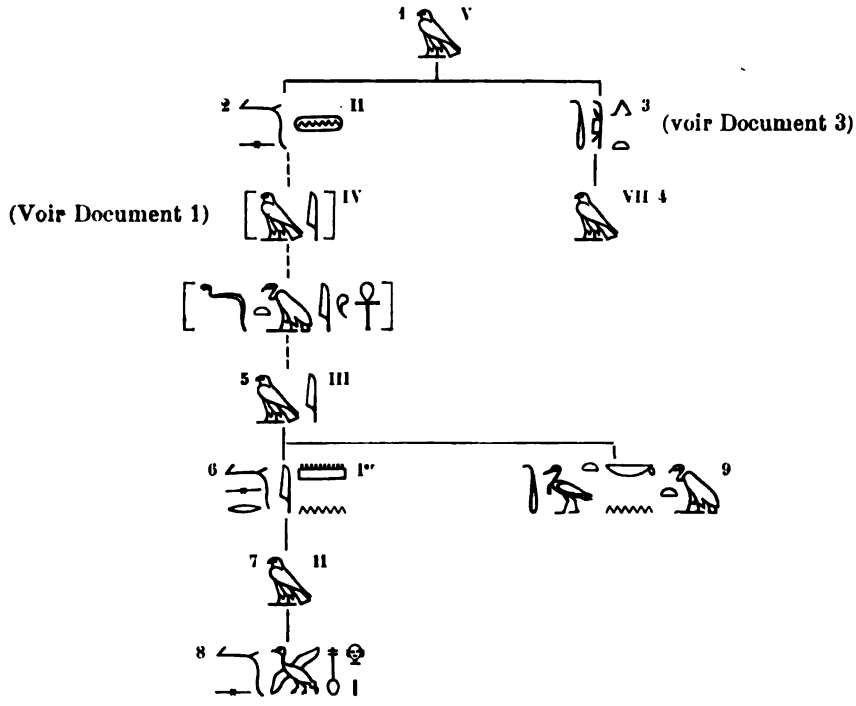

1		V
2		II
4		VII
5		III
6		
7		

8		
9		

Document 5

Statue de V Neseramon, fils de III. Calcaire très dur. Hauteur, 0m 60 (Karnak n° 122).

Les nombreux textes généalogiques que nous fournit la statue 122 se joignent exactement, pour leur origine, à la lignée de la statue 728 (Document 1) allant depuis Horus III jusqu'à l'ancêtre le plus reculé de la famille, Ashoukhet ou Asychis.

La statue 728 nous avait fait connaître Djotmaoutefankh comme fils d'Horus III. La statue nous en fait connaître un autre, un Neseramon V qu'il avait eu d'une pallacide Aatooui, fille d'une princesse Tasephitenbastit, dont le père était un Sheshonqmiamoun imprécis, au moins pour le moment.

Un des titres curieux que porte Horus III est celui de : , purificateur de l'icone d'Osorkon.

Nous aurons soin, d'ailleurs, après avoir établi les points principaux du tableau généalogique général, d'étudier les nombreux titres portés par les personnages mentionnés sur cette statue et de les comparer avec ceux des autres monuments où ils sont cités.

Ce qui reste d'absolument acquis à notre tableau, c'est la connexité absolue des séries Horus III à Asychis sur les deux statues 122 et 728. Elle classe d'une façon définitive la lignée Aatooui, la princesse Tashepitenbastit et le Sheshonqmiamoun très loin, à neuf générations avant l'Osorkon-si-Isit des statues 728 et 202, et, quant à moi, je vois actuellement Sheshonq Ier dans ce Sheshonqmiamoun de la statue 122.

Document 5. Tableau généalogique

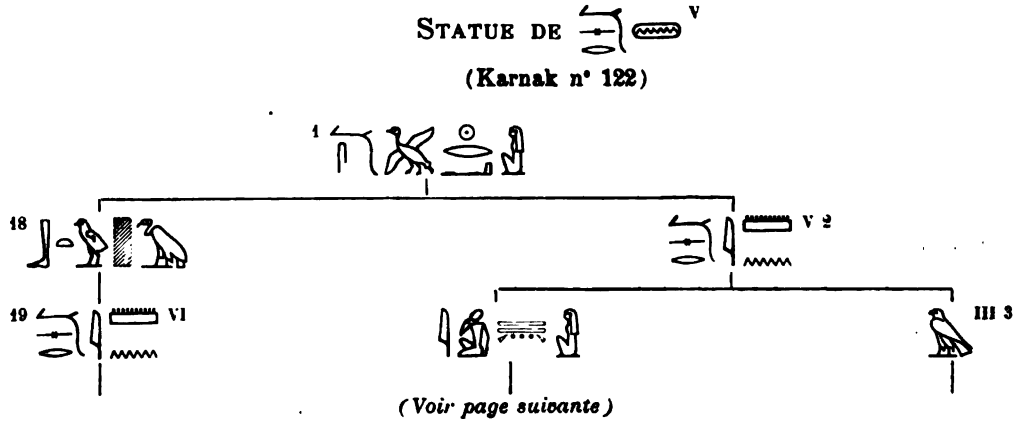

(Voir page précédente)

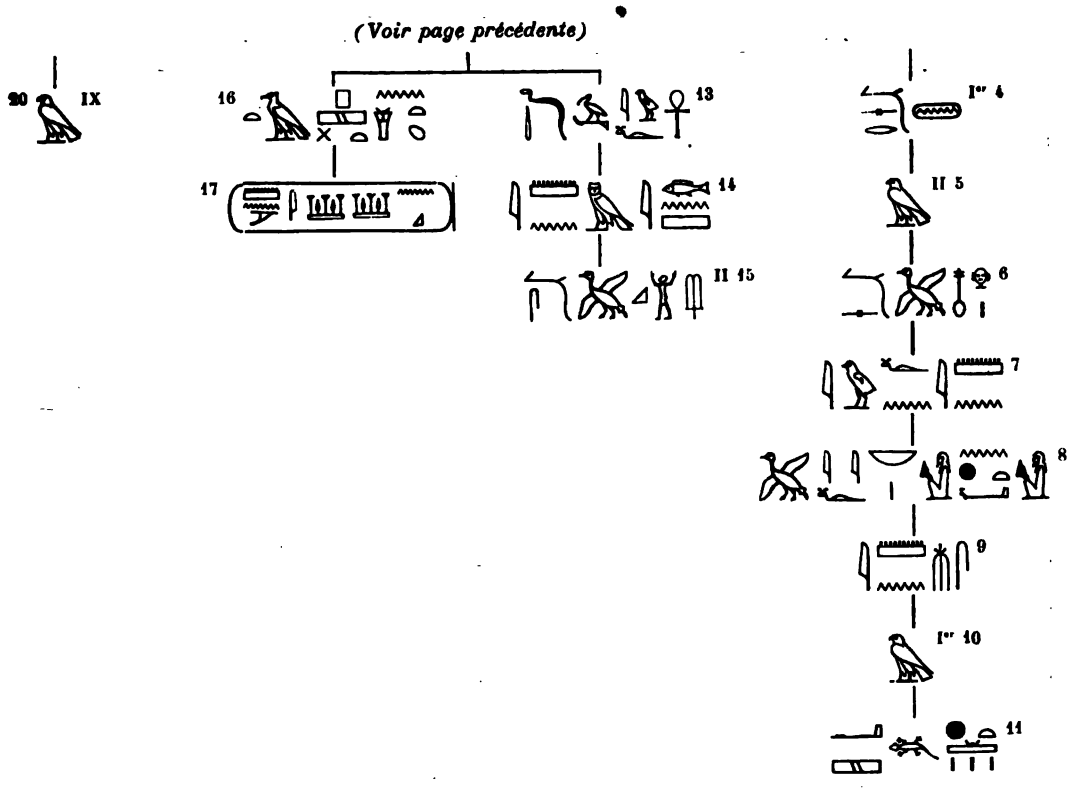

1		
2		V
3		III

4		
5		
6		
7		
8		
12		
13		
14		
15		

16		
17		
18		
19		VI
20		IX

Document 6

Le Fragment 3 des Annales des prêtres d'Amon

Parmi les fragments d'annales des prêtres d'Amon que je publiai jadis, il en est un qui, je crois, se rapporte à la branche Horus V Asychis. Je le reproduis ici pour la commodité du lecteur.

Il se compose de trois inscriptions se faisant suite, la première antérieure à la seconde et la seconde à la troisième. Les voici telles qu'elles sont sur le monument.

Inscription A : . Espace vide. Inscription B :

La troisième inscription C débute avec la ligne 6 : .

Le cartouche de Siamon de l'inscription B nous indique que nous devons chercher dans la XXIe dynastie un roi dont le premier cartouche était Aâkhopirrî Sotpounrî; il n'y en a qu'un, c'est Psioukhanou. Et le texte du début peut se rétablir ainsi : . Dans ce cas, ce Psiou khanou II aurait vécu avant Siamon.

Les lacunes du texte A se complètent facilement avec le texte B, et nous pou-

vons croire avec grande vraisemblance que le Nsipanofirhir de A est le même que celui de B. Nous pouvons dans ce cas, reconstituer la lignée suivante :

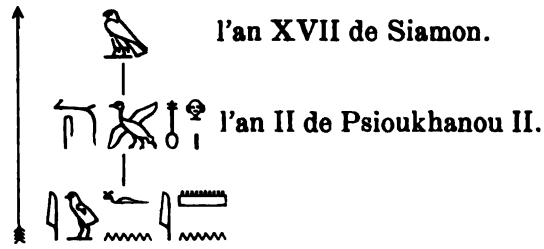

Je ferai remarquer que cette série Hor, fils de Nsipanofirhir, fils d'Aoufniamon, se retrouve aux tableaux généalogiques des statues 728 et 122. Cette série composée de noms peu usités me semble être la même, et je proposerai de dater l'Horus II des statues de l'an XVII de Siamon et son père de l'an II de Psioukhanou.

Nous serions donc arrivés, grâce à ce moyen, à pouvoir établir la place historique de la XXIe dynastie par rapport à la XXIIe.

Document 6. Tableau généalogique du Fragment 3 des Annales des prêtres d'Amon.

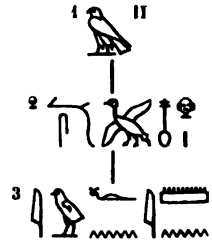

1	Texte B.	II
2	Texte A. Texte B.	

Bibliographie. — LEGRAIN, *Notes prises à Karnak*, Fragments des annales des prêtres d'Amon, n° 3, B, dans le *Recueil de Travaux*, t. XXII.

Remarque — Le tableau ci-dessous montre que Hor reçoit en l'an XVII de Siamon les mêmes titres reçus par Nsipanofirhir en l'an II de Psioukhanou II. Ce sont, pour ainsi dire, des titres mineurs, des titres de début dans la carrière sacerdotale thébaine.

Document 7

La statue du Nil au British Museum

La statue du Nil, conservée aujourd'hui au British Museum, nous a appris depuis longtemps que la fille d'un roi Psioukhanou, appelée Makere, épousa un Osorkon. Ce mariage rapproche ainsi la XXIe dynastie tanite de la XXIIe dynastie bubastite. De ce mariage naquit le premier prophète d'Amon Sheshonq.

Les textes de la statue du Nil nous fournissent le tableau ci-dessous que nous grefferons au Psioukhanou du document VI. Aucun document, à ma connaissance, ne prouve que ce soit ce Psioukhanou plutôt qu'un autre qui fut le père de Makere, ni que l'Osorkon qu'elle épousa soit Osorkon Ier.

Notre tableau général tendra à montrer qu'il s'agit bien de ces deux souverains.

C'est un résultat historique qu'il me paraît utile de noter d'ores et déjà, car il permet d'assigner la place de la XXIe dynastie par rapport à la XXIIe.

Document 7. Tableau généalogique fourni par la statue du Nil au British Museum.

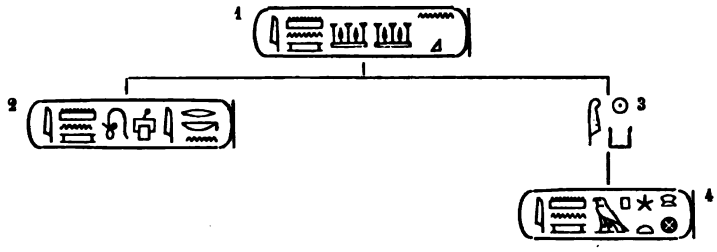

1	(N)	
2		
3		
4		

Document 8

La jolie statue no 221 de Karnak vient ajouter quelques lignes au document

précédent :

Nous ne croyons pas utile de faire un nouveau tableau de cette généalogie.

(A suivre.)

Karnak, 30 juin 1907.

WANDERUNG EINES DEMOTISCHEN ZEICHENS VOM WORT-ANFANG AN DAS -ENDE

VON

Dr NATHANIEL REICH

Wenn ich es wage, folgende Studie zu veröffentlichen, welche die schwierigste Schriftart des Ägyptischen behandelt, so war dies vor allem dadurch ermöglicht, dass wir heute durch die grundlegenden Arbeiten von Gelehrten, deren Pionnirleistungen auf dem Gebiete des Demotischen immer glanzvoll dastehen werden, wenigstens in der Lage sind, solche Texte zu lesen und zu verstehen. Aber wenn wir nun auch infolgedessen in der Hauptsache die einzelnen Zeichengruppen, welche die Worte bilden, richtig zu übersetzen und zu deuten imstande sind, so können wir doch häufig, die einzelnen Zeichen aus denen diese Worte bestehen, nicht auf ihren Ursprung zurückführen. Vieles ist allerdings auch nach dieser Richtung hin schon geschehen in trefflichen Untersuchungen bekannter und anerkannter Namen, welche zu nennen bei ihrer geringen Anzahl überflüssig und deren Verdienst eben wegen dieses Umstandes umso grösser ist; doch viel mehr bleibt da zu tun noch übrig. Selbst dies alles aber genügt noch nicht. Auch wenn es möglich ist, alle Zeichen auf ihren wirklichen Ursprung hin zu erklären, ist noch nicht alles klar. Denn wenn dies auch für das Verständnis der Schrift notwendig ist, so kommt es nicht nur darauf an, was der ägyptische Schreiber *wirklich* schrieb, sondern es wird in manchen Fällen sogar vielleicht ungleich wichtiger sein, zu wissen, was er schreiben *wollte*. Dass dies aber nicht immer dasselbe ist, ja manchmal etwas ganz anderes, hat uns sogar für das Hieratische erst kürzlich z. B. SCHÄFER (*ÄZ.*, 40/121 ff.) gezeigt. Folgende Studie nun haben aus dem Gebiete dessen, « was er schreiben wollte », ein Thema herausgehoben, welches für sich ein geschlossenes und homogenes Ganze bildet, nämlich diejenigen Schreibungen, deren wirklichen Ursprung der Ägypter nicht nur vergessen hatte und infolgedessen als Repräsentanten ganz anderer Zeichen auffasste, sondern welche dadurch auch eine *andere* Stelle im Gefüge der Zeichen einnehmen, d. h. dass sie zu wandern beginnen je nach der missverständlichen Auffassung des Zeichens vonseiten des ägyptische Schreibers nach dem Wortende zu oder nach dem Wortanfang[1]. In vielen Fällen können wir

1. Siehe weitere Beispiele für derartige Wanderungen an anderen Wörtern in meinen *Demotischen und griechischen Texten* etc. Abschnitt VIII, IX und X.

genau verfolgen, wo er den ursprünglichen Wert der Zeichen noch kannte, wo er schon zweifelte, die Folgerungen seines Zweifels zog und in der Schreibung zum Ausdruck brachte und endlich, wo er sicher und zweifellos seine Zeichen missverstanden und darnach auf dem Papyrus verewigt hat. Doch wie verschieden auch die *unmittelbaren* Ursachen (teils grammatischer, teils orthographischer, teils paläographischer Natur) der missverstandenen Schreibungen sind, sie weisen doch auf *einen* prinzipiell *gemeinsamen* Grundgedanken als treibendes Moment hin, welches sich in der Untersuchung von selbst aufzeigt.

Im historischen « Roman aus der Zeit des Königs Petubastis[1] » der Papyrussammlung *Erzherzog Rainer* kommt folgende Stelle vor :

L 14, 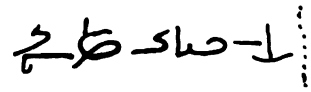

= kopt. ene ⲙⲉⲩⲁⲣ[2]

= neuäg. [3]

« Kannst du denn nicht...? »

In diesem Beispiele ist die Schreibung des Striches in *rḫ* auffallend, welchen wir gewöhnlich für den Repräsentanten des *r* in diesem Worte ansehen. Hier sieht die Schreibung so aus, als ob der ägyptische Schreiber den Strich als Determinativ zu *ḫ* aufgefasst hätte. Dieses Beispiel ist aber nicht vereinzelt, so dass man an eine Verschreibung denken könnte. Derselbe Papyrus schreibt den Sohn des *Eiorhorerou*, namens..... *rḫf* (der erste Teil des Wortes ist zerstört) folgendermassen :

Q 28, 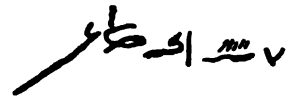

Der Schreiber einer anderen Handschrift, des Papyrus *Insinger*[4], schreibt sogar .

VII, 14,

= kopt. ⲛⲉⲧⲁⲙⲉⲩⲁϥ ⲉⲙ ⲛⲩⲁⲓ

= neuäg. 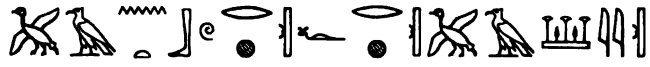

« Einer der das Schicksal nicht erkennen kann ? »

1. Die Citate richten sich nach KRALL's Signierung in den *Demotischen Lesestücken* (Tafel *R* im 1. Band, die anderen im 2. Band); vgl. hierzu auch für die späteren Stellen : Idem, in « Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer », VI. Bd., p. 19 ff., Idem, in *WZKM.*, Bd. 17, p. 1 ff.; REVILLOUT, *Revue égyptologique*, XI, p. 115 ff., und für den Papyrus Insinger, Idem, *Journal asiatique*, sér. X, t. V, p. 193 ff.

2. Die beiden Zeichen für sind nur « matres lectionis » für die betreffenden Vocale (vgl. GRIFFITH, *Stories of the high priests of Memphis*, p. 107, Note).

3. Hier haben wir einen demotischen Beleg für das Wort ⲙⲉⲩⲁⲣ « Du weisst nicht (Du kannst nicht) » = « Vielleicht » (ERMAN, *ÄZ.*, 1894, p. 129). Für die demotische Schreibung des , vgl. Note 2.

4. Nach der Publication von PLEYTE und BŒSER, *Monuments égyptiens*, 34. livr. u. Vorwort, *ibidem*. Das entsprechende Wort in der betreffenden Sprachperiode nicht nachzuweisen.

ANMERKUNG 1. Wir sehen hier zugleich, dass der Schreiber einen Unterschied zu machen scheint zwischen *rḫ* « können » und *rḫ* « wissen », « einsehen ». Diese Erscheinung, welche übrigens nicht ganz genau eingehalten wird, ist nicht vereinzelt: in demselben Papyrus steht : XXVII, 23,

= kopt. ⲡϫⲱⲱⲙⲉ ⲛ̄ⲧⲙⲃⲁϣ ⲡⲏⲓ ⲉⲧⲕ̄ⲉϣ ⲱⲛϩ ⲙ̄ⲙⲟϥ

= neuäg. ⲃⲁϣ

« Das Buch vom Nicht-Verlassen des Hauses, wenn du darin leben kannst. »

XI, 4,

= kopt. ⲉϥⲉϣⲥ

= neuäg. « Er erkennt es. »

II, 10,

= kopt. ⲣⲙⲣⲁϣ[1] ⲡⲉⲧⲣⲟⲟⲩϣ ⲙ̄ⲙⲟⲥ

= neuäg.

« Ein kluger Mann ist derjenige, der darum Sorge trägt. »

IV, 8,

= kopt. ⲉⲧⲉ ⲙⲉϣⲁⲕⲥ

= neuäg.

« (Ein Leben,) welches du nicht begreifst. »

V, 3,

= kopt. ⲟⲩⲛ-ⲣⲙⲣⲁϣ ⲛ̄ϩⲏⲧϥ ⲉⲧⲉϥ ϭⲓⲛⲱⲛϩ ⲛⲁϣⲧ

= neuäg.

« Ein weiser Mann ist einer, dessen Leben(sinhalt) stark ist[2]. »

---

1. Vgl. Spiegelberg, *Recueil de Travaux*, XXVI, p. 34 ff.
2. Vgl. hiezu Griffith, *Stories*, p. 120, Note, und W. M. Müller, *Rec.*, IX, p. 22, Note 1.
3. Überhaupt determiniert der Schreiber die Gruppe für *rmt rḫ* immer mit Punkt, z. B. :

XXVI, 19, XXX, 19, XXXIV, 12,

XX, 10,

= kopt. ⲛⲛⲟⲩⲧⲉ ⲉⲩⲥ

= neuäg. 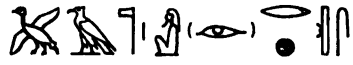

« ..... der Gott (es) versteht. »

Ausnahmen von dem obengenannten Gebrauche kommen vor; z. B.

XXXI, 12, 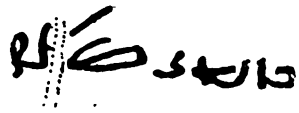

= kopt. ⲉⲧⲉ ⲛⲉⲩⲁⲧⲥ

= neuäg. 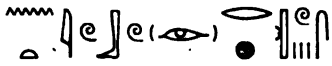

« (alle,) welche sie nicht verstehen. »

XIII, 22, 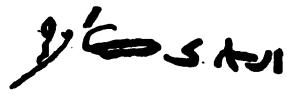

= kopt. ⲉⲛⲉⲩⲁϥⲥ

= neuäg.

« Der es nicht begreift. »

Auch der Schreiber des Londoner Papyrus *DCIV* im British Museum, welchen Griffith[1] in einem trefflichen Facsimile und einer ebensolchen Handcopie herausgegeben hat, macht einen Unterschied zwischen den beiden Wörtern, z. B. :

VI, 21, 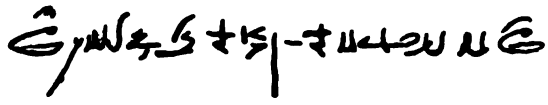

= kopt. ⲉⲩⲥ ⲛ ʾte ⲛⲉϭⲱⲙ ⲛⲉⲛⲛⲉϥ ⲙ̅(..ⲁⲛ)

= neuäg. 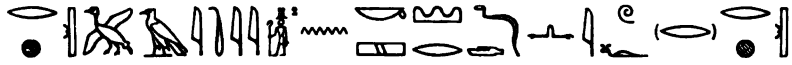

« Es wusste der Prinz (Mann) von Æthiopien, dass er nicht imstande war..... »

V, 35, 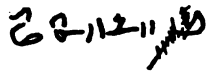

= kopt. ⲉⲩⲱⲛⲉ ⲉⲛⲉⲕ ⲙ̅(..ⲁⲛ)

= neuäg. 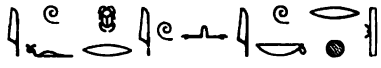

« Wenn (es geschehen sollte, dass) du nicht imstande sein solltest. »

---

1. Griffith, *Stories of the high priests of Memphis;* vgl. alle citierten Stellen.

2. Griffith übersetzt *The* man *of Ethiopia.* Zu einer anderen Stelle (II, 29, *Stories*, p. 129, Note) bemerkt Griffith : *ʾte*, from the det. may mean « foreigner » or « negro », unless it be an expression for sorcerer or an abusive term. Sollte dieses Wort nicht einfach « Fürst » oder « Prinz » bedeuten und mit 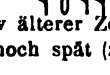 *ʾty* = « König, Fürst, Prinz » zu identificieren sein? Dieses Wort wurde nicht nur in relativ älterer Zeit (z. B. XIX. Dyn.; vgl. Reinisch, *Ægypt. Chrestomathie*, Bd. I, T. XII, l. 2), sondern auch noch spät (z. B. Rosette, 2) gebraucht.

Nachträglich sehe ich, dass schon Spiegelberg (*P. S. B. A.*, XXIII, 252) diese Bemerkung ausgesprochen hat.

III, 7,

= kopt. ⲉⲙⲉⲩⲁϥ

= neuäg. 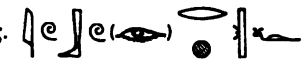

« Indem er nicht wusste..... »

II, 31, 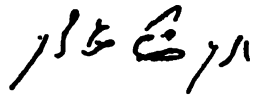

= kopt. ⲉϥϣⲟⲩϥ

= neuäg. 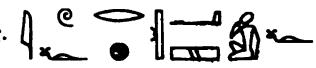

« Der imstande ist, zu lesen. »

Doch ist der Schreiber dieses Manuscriptes ungenauer, als der des *Pap. Insinger*. Es giebt daher auch hier Ausnahmen, wie :

V, 35,

= kopt. ⲁⲁⲡⲣϣ

= neuäg. 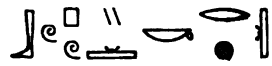

« Du konntest nicht..... »

ANMERKUNG 2. Wird nun auch das Zeitwort *rḫ* in der Bedeutung « können » im Ægyptischen weit häufiger gebraucht als im Sinne von « wissen, einsehen, sehen »[1], so ist doch die Bedeutung von « einsehen » und überhaupt « sehen » die ursprünglichere, wie z. B. die Inschrift von Tanis zeigt. Hier entspricht unserem *rḫ* das griechische ΟΡΑΩ, resp. ΟΙΔΑ ; vgl. Reinisch und Rœsler, *Die zweisprachige Inschrift von Tanis*, und Revillout, *l. c.* Insbesondere aber lehren uns den wirklichen Sinn die verwandten Sprachen des Kuschitischen kennen, wie z. B. :

Bed.	*erh*	« sehen, schauen, erblicken »[2].
Ga.	*arg*	« einsehen, verstehen, wissen »[3].
So.	*arag*	
Cha.	*areq*	
Bil.	*are'*	
Kaf.	*ariy*	

Zu unserem ursprünglichen Thema zurückkehrend, ist es nach den oben angeführten Schreibungen wahrscheinlich, dass der ägyptische Schreiber den Strich in *rḫ* als ein Determinativ auffasste, denn richtig müsste das *r* in *rḫ* durch einen wagrechten Strich über dem *ḫ* ausgedrückt sein, wie z. B. folgende Schreibungen lehren :

Historischer Roman des *Pap. Erzherzog Rainer, G* 27/28,

1. Vgl. hierzu auch Griffith, *Stories*, p. 106, Note, und Revillout, *Journal asiatique*, sér. X, t. VI, p. 292, Note 2.
2. Reinisch, *Bedauyewörterbuch*, p. 29.
3. Reinisch, *Somali-Sprache*, II, s. v. (= *Südarabische Expedition*, II).

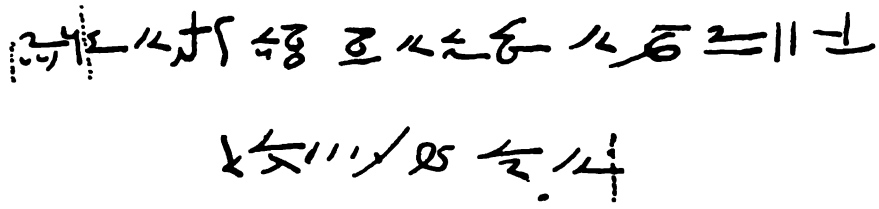

= kopt. ⲉⲛⲉⲛⲉϣ-ϣⲉ ⲉⲱⲛ ⲉⲙⲡ̄ⲛⲁⲓ ϯϧⲉⲗⲗⲓⲃϣ

= neuäg.

« Können wir denn nach Heliopolis ziehen, ohne die Chalibsch des..... (genommen zu haben)? = ... solange wir nicht die Chalibsch des ..... genommen haben? »

G 18/19,

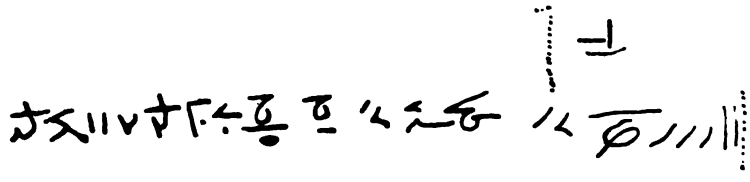

= kopt. ⲉⲛⲉⲓⲉϣ-ϣⲉ ⲉⲱⲛ ⲡⲁⲧⲟϣ

= neuäg.

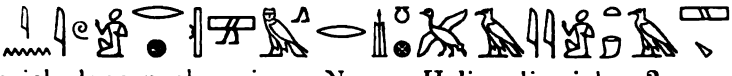

« Kann ich denn nach meinem Nomos Heliopolis ziehen? »

G 29,

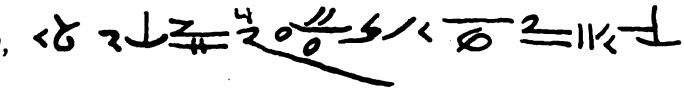

= kopt. ⲉⲛⲉⲛⲉϣ ⲉⲣ *ḥb* ⲕⲁⲓⲥⲉ

= neuäg.

« Können wir denn das Begräbnisfest begehen? »

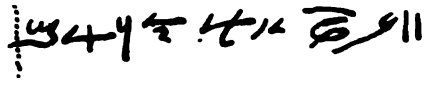

R 20/21,

= kopt. ⲉϥϣ̄ϯ ⲧⲉⲥⲃϣⲉ

= neuäg.

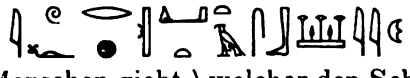

« (Ich sehe, dass es keinen Menschen giebt,) welcher den Schild geben kann. »

Bei flüchtigem Schreiben wurde dann der Strich immer kleiner und immer mehr nach rechts gezogen; hierzu vgl. die oben angeführten Beispiele : *Pap. Insinger,* VII, 14, XXXI, 12, XIII, 22; Verkleinerung des Striches bis zum Punkt : *ibidem,* II, 10, IV, 8, V, 3, XI, 4, XVI, 19, XX, 10, XXX, 19, XXXIV, 12. Einen ähnlichen Verlauf zeigt der Londoner *Papyrus DCIV* des British Museum : vgl. II, 31, III, 7, V, 35 *bis,* VI, 21. Es ist ganz deutlich zu erkennen, dass der ägyptische Schreiber nicht mehr die Bedeutung des Striches, welcher das *r* in *rḫ* darstellen sollte, kannte. Den

Schluss der Entwicklungsreihe unseres Zeichens bilden die Beispiele des *Historischen Romans* des *Papyrus Erzherzog Rainer, L* 14, *Q* 28, und des *Papyrus Insinger,* VII, 14, wo der ägyptische Schreiber halb zweifelnd den Strich als Repräsentanten des Determinativs auffasst. Welches Determinativs? Offenbar der Buchrolle ⲥ̀ⲙⲏ, mit welcher das Wort für *rḫ* öfters in hieroglyphischer und hieratischer Schrift determiniert wird.

Wie kam es nun überhaupt, dass der Ägypter daran zweifeln konnte, dass der Strich über dem *ḫ* ein *r* darstellen sollte? Die flüchtige Schrift allein kann nicht die Ursache gewesen sein. Die Antwort auf die Frage ist leicht gefunden, wenn wir uns vergegenwärtigen, wie das Wort, welches wir, der Andeutung der Schrift folgend, gewöhnlich mit *rḫ* transscribieren, in Wirklichkeit um die betreffende Zeit ausgesprochen wurde[1]. Der Abfall des *r* bei der Aussprache des Wortes *rḫ* war es, der den Zweifel in dem Ägypter überhaupt erst wachgerufen hatte, dass der Strich das *r* repräsentieren solle. Er hörte immer ein ⲉϣ, wie es ja das Koptische ausweist, und konnte sich den Strich über dem Worte nicht erklären. Die flüchtige Schrift, welche den Strich aus seiner ursprünglich wagrechten Lage immer schiefer zeichnete, bis sie ihn in einen senkrechten verwandelt hatte, trug daran Schuld, dass der Zweifel bestärkt wurde und in dem Ägypter die Idee aufdämmern liess, er habe es hier mit einem Determinativ zu tun.

Dieser Zweifel äussert sich auch darin, dass der ägyptische Schreiber manchmal die Konsequenz daraus zog und den Strich, als überflüssig, wegliess. Sei es, dass er ihn noch als Repräsentanten des *r* in *rḫ* auffasste, welches — wie erwähnt — *eš* ausgesprochen wurde und aus diesem Grunde ihn nicht schrieb; sei es — was das Wahrscheinlichere — dass er ihn schon als Determinativ auffasste. Im Ägyptischen musste aber das Wort *rḫ* « wissen, können » durchaus nicht mit dem Determinativ geschrieben werden. Es war orthographisch ebenso richtig und auch häufig, es undeterminiert zu lassen, wie dies ja in hieroglyphischer und hieratischer Schrift oft genug belegt ist. Aber auch in der demotischen Schrift war dies, wenn auch nicht häufig der Fall, z. B. :

Dekret von Kanopus nach der Inschrift von *Kom-el-Hisn,* l. 12 :

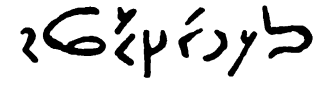

während der *Stein von Tanis* die volle Schreibung derselben Stelle hat; l. 43 :

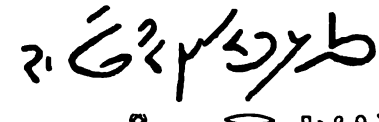

= hierogl.

= griech. ὅπως ἅπαν εἰδῶσιν[2].

1. Letzterer Umstand war mit der Hauptgrund meiner Übersetzung der Beispiele ins Koptische.

2. Vgl. Reinisch und Rœsler, *Inschrift von Tanis*, l. 22, resp. l. 45, und Krall, *Demotische Lesestücke*, II, *l. c.*

Stein von Rosette, l. 14 :

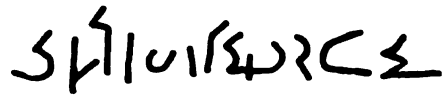

= kopt. ⲙⲉⲩⲉ-ⲡ̅ⲣ̅ⲣⲱⲟⲩ ϩⲟⲩⲓⲧ ⲉⲣ-

= neuäg. 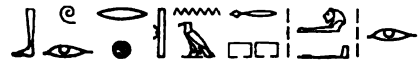

« Nicht konnten die früheren Könige tun.....[1] »

Ferner in dem obengenannten Londoner Papyrus,

VII, 6, 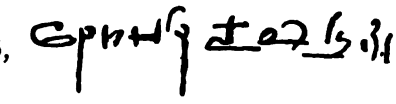

= kopt. ⲙ̅ⲙ̅ⲛ̅-ⲥⲁϩⲛⲟⲩϥⲉ ⲣ̅ⲣⲁⲡ̅

= neuäg.

« (Indem sie sagten :) Es giebt nicht einen guten Schreiber und gelehrten Mann[2]..... »

Dass der ägyptische Schreiber häufig bloss nach dem phonetischen Klang der Laute das Demotische niederschrieb, ohne sich um Etymologie zu kümmern, ist eine für die Forschung nicht hoch genug zu veranschlagende wertvolle Tatsache. Was sich da manchmal der « gelehrte » Ägypter leistete, zeigt z. B. wieder der *Historische Roman* der Papyrussammlung *Erzherzog Rainer,*

R 30,

= kopt. ϯⲛⲁⲩ ⲉⲣⲟⲥ

= neuäg. 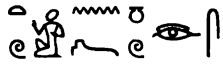

« Ich sehe es..... »,

wo der ägyptische Schreiber statt des richtigen 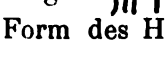 *t(w)y* ein 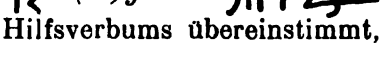 schreibt, welches zwar phonetisch mit der Form des Hilfsverbums übereinstimmt,

1. Vgl. Krall, *Demot. Lesest.*, I, *l. c.*, und Hess, *Der demotische Teil d. dreisprachigen Inschrift von Rosette, l. c.*

2. Nicht hierher gehört das Beispiel desselben Papyrus :

VI, 1. 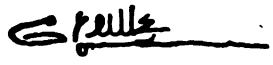

= kopt. ⲛ̅ⲉⲕ ⲉⲩ(..ⲁⲛ)

= neuäg. 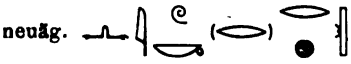

« Du wirst nicht imstande sein..... »

Die Handcopie zeigt wohl keinen Strich für *r*. Wenn man aber die sich durch peinlichste Genauigkeit auszeichnende Handcopie mit dem beigegebenen trefflichen Photogramm Griffith's vergleicht, so sind doch immerhin Spuren des Striches für *r* noch erkennbar.

etymologisch aber mit ⲁ⸗ⲛ und ⲁ « geben » zusammenhängt, eine Verwechslung die umgekehrt häufiger vorkommt.

Eine andere Verwechslung liegt im Londoner Papyrus, III, 18, vor[1].

Aber besonders wichtig für unsere Untersuchung sind die Schreibungen gewisser Verbindungen unseres Wortes *rḫ*, welche deutlich zeigen, dass der Schreiber nur nach dem Gehör niederschrieb, ohne nach der Etymologie des Wortes zu fragen :

Sethon-Roman, VI, 2 (mit Zählung der fehlenden zwei ersten Seiten),

= kopt. ⲁϥϣⲛⲧⲥ ⲉⲙⲁⲩ ϫⲱ[2]

= neuäg. 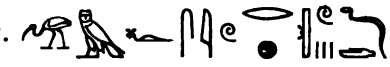

« Er fand (es), dass man sagen konnte[3]. »

Ebenso der erwähnte Londoner Papyrus *DCIV*,

I, 10, 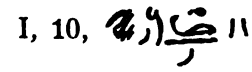

= kopt. ⲉⲙⲁⲩ (ϫⲱ)

= neuäg.

« Dass man sagen könnte[4]. »

So ist nach Griffith's vollkommen gerechtfertigter Vermutung zu lesen. Was aber steht in Wirklichkeit da? Phonetisch genommen genau dasselbe, nämlich ⲙⲁⲩ, jedoch Zeichen für Zeichen aus dem Demotischen ins Hieroglyphische übertragen : . Und wenn wir nach der Ursache fragen, so liegt speziell hier der Grund sowohl darin, dass « *rḫ* and *ḥr* might easily be confused », als auch, dass die Formen des koptischen

1. Vgl. Griffith, *Stories*, p. 168, Note zu l. 18.

2. So lese ich nach Griffith (siehe folg. Note). Doch wenn man den Satz im Zusammenhang betrachtet, so giebt er keinen guten Sinn : « *Als Stne dem Nenuferkephtah beigestimmt (d. h. ihn begrüsst) hatte, fand er es, dass man sagen konnte* (das Volk zu sagen pflegte) : *Die Sonne, welche in dem Grabe war.* » Einen vollständigen und guten Sinn erlangen wir aber, wenn wir ⲉⲙⲁⲩ mit « *was sie wussten* » übersetzen, statt mit « *was sie konnten* ». Dasselbe gilt wahrscheinlich auch für die folgende Stelle des Londoner Papyrus, I, 10, 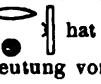 hat hier eben die Bedeutung von « wissen » nicht « können ». Dazu kommt noch, dass *rḫ* in der Bedeutung von « können » gar keine Subjektsuffixe annehmen kann, weil dieses Wort in *dieser* Bedeutung nur im Infinitiv vorkommt. Vgl. Griffith, *Stories*, p. 106, note zu l. 4. « It is easy to distinguish *rḫ* « know », « perceive », « ascertain » from the same verb *rḫ* (*in the infinitive only*), « be able », und später in derselben Anm. : « be able », ⲙ : ⲉⲙ, Achm. ⲉ, *infinitive only, always written rḫ* ». Also kann hier ⲉⲙⲁⲩ nur mit « was sie wussten » übersetzt werden und somit ist natürlich das nachfolgende demotische = 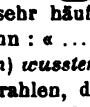 nicht mit ϫⲱ = « sagen » zu transscribieren, sondern mit ϫⲉ = « nämlich », welches auf *rḫ* sehr häufig folgt; vgl. Griffith, *Stories*, p. 138, Note zu l. 10. So giebt unsere Stelle einen vollkommenen Sinn : « ..... *fand er es* (*bemerkte, erkannte er*) [siehe folg. Anm.], *was sie* [*Nenuferkophtah und Ahure*] (*schon*) *wussten; nämlich die Sonne, welche in dem Grabe war.* Die bezieht sich bekanntlich auf die Sonnenstrahlen, die von dem Buche ausgehen und von welchen oben erzählt wird, dass sie mit dem geraubten Buch aus dem Grabe verschwanden. Vgl. übrigens meine Anmerkung 6. zu dieser Stelle.

3. *Ibidem*, p. 136, Note zu l. 2.

4. *Ibidem*.

Präsens consuetudinis[1] ϣⲁϥ = äg. *ḫr-f* und die des Verbums *rḫ* in der Perfektform ϣⲁϥ = *rḫ-f* um diese Zeit übereinstimmen[2].

ANMERKUNG 3. Zu *Sethon*, VI, 2, möchte ich bemerken, dass das Wort [hieroglyphs] *gm* gewöhnlich mit « finden » übersetzt wird. Sehr richtig bemerkt GRIFFITH[3] : But « learn » or « know » is the most appropriate meaning in other cases, especially in the common phrase *bp-f gm* which is parallel to this *e b 'r-rḫ-f* in III, 3, etc. Auch sonst steht es sehr häufig für *rḫ*, wie Griffith gezeigt[4]. Ich möchte auch hinzufügen, dass [hieroglyphs] ϭⲓⲛⲉ : ϫⲓⲙⲓ und [hieroglyphs] ϣ̄ : ⲉϣ auch die Bedeutung « können, vermögen » gemeinsam haben, was soviel ich sehe fast gänzlich unbeachtet blieb. Nur E. DE ROUGÉ erwähnt sie in den Manuscripten zu seinem *Dictionnaire*, wie LIEBLEIN's *Lexicon* zeigt. Ich setze die Stelle hierher :

[hieroglyphs] *kem*, trouver, découvrir....., pouvoir;

[hieroglyphs] non *potis* expugnare intus;

[hieroglyphs] non potest frangere vim ejus Nimrod (E. DE ROUGÉ, *Dict. ms.*).

Sollte nicht damit auch dann das meines Wissens noch nicht mit dem hierogl. Correlat zusammenstellte ϭⲟⲙ « kraft » und seine Derivata ⲟⲩⲛ-ϭⲟⲙ-ⲙ̄ⲙⲟϥ « er kann », ϭⲙϭⲟⲙ « er kann », ϭⲟⲙ = ϣϫⲟⲙ : ϣϭⲟⲙ[5] « möglich », etc., zusammenhängen ?

Die Entwickelung dieser und ähnlicher Bedeutungen zeigen auch verwandte Sprachen z. B. das *Somali :*

Hēl s. m. *-ki* (cf. חַיִל خَيْل *potentia*) Erwerbung, Erreichung, Fund, Zufall; v. tr. an sich bringen, *sich bemächtigen*, nehmen, ergreifen, antreffen, *finden*[6].

ebenso Bedauye :

Meri u. *meru* v. l. (von *meriy, meruw*, A. ግረከ ፡ Ti. G. ግህረከ ፡ .....) *nehmen, erbeuten*, bekommen, *finden*[7].

Nun liegt mir noch ob, zu zeigen, dass der Ägypter den Strich, der dem Zeichen des *ḫ* in *rḫ* folgte, resp. über dem Zeichen des *ḫ* stand, wirklich als Determinativ auffasste, nachdem wir bis jetzt gesehen haben, dass der Strich in den betreffenden Beispielen für den ägyptischen Schreiber das *r* nicht sein konnte. Auch dafür finden sich genug Belege. So schreibt der oben citierte Papyrus der Sammlung *Erzherzog Rainer* — es ist paläographisch besser, für jede Eigenart des ägyptischen Schreibers jeweils seine EIGENE Schrift sprechen und erklären zu lassen —

S 23, [hieroglyphs]

= kopt. ⲁϩⲣⲟⲕ[8]

= neuäg. [hieroglyphs]

« Was ist es mit dir ? »

1. Vgl. STERN, *Kopt. Gramm.*, § 377.
2. Vgl. auch SETHE, *Verbum*, I, 245, 6 und 255, 2.
3. GRIFFITH, *Stories*, p. 166, Note zu l. 7, p. 164, Note zu l. 3, p. 168, l. 18, etc.
4. *Ibidem* und *passim*.
5. STERN, *Kopt. Gramm.*, § 487.
6. REINISCH, *Somalisprache*, II, p. 202.
7. REINISCH, *Bedauyew.*, p. 171.
8. Vgl. KRALL in den *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, VI, p. 60.

Hier sehen wir das Zeichen für *ḫ* ebenfalls von dem in genau derselben Lage befindlichen Strich gefolgt, wie in unserem allerersten Beispiele. Dass hier der Strich nichts anderes bedeutet, wie die Buchrolle , ist klar.

ANMERKUNG 4. Dieses erst in später Zeit gebrauchte Fragepronomen wird gewöhnlich mit der Buchrolle determiniert. Die Ursache dieser Determinierung scheint in seinem Ursprunge zu liegen. ist ja — wie Reinisch gezeigt hat — aus = « welche(r) » + 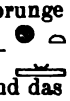 = « Sache » entstanden[1], genau so wie أيش aus أَيّ شَيْء « welche Sache? was? »[2] und das *ná-na* (= welche Sache? was?) im Bedauye[3], ebenso :

Bilin : *wurá*
Chamir : *wurá* } aus *awa-i-ra*, *aw-i-rā* aus *awi dera* was für Sache[4]?
Quara : *wérā*

wie auch { Dembea : *wē derā* / Agaumeder : *dar-mā* } was? = Sache-welche[5]?

Daher kommt offenbar das sonst unverständliche Determinativ der Buchrolle.

Derselbe Papyrus schreibt ferner :

S 23, 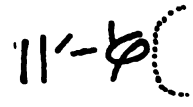

= kopt. (B.), ⲁϣ ⲛ̄ⲣⲱⲙⲉ

= neuäg.

« Welcher von den Männern? »

G 25,

= kopt. ⲁϩⲣⲟⲟⲩ

= neuäg.

« Was ist es mit ihnen? »

G 26/27, 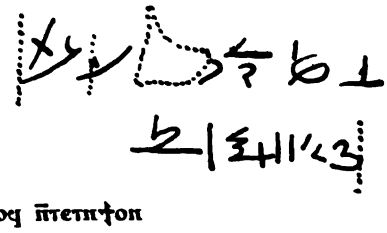

= kopt. ⲁϣⲛ̄ⲧⲁⲙ̄ⲛ̄ⲧϣⲗⲟϥ ⲛ̄ⲧⲉⲧⲛϯⲟⲛ

= neuäg. 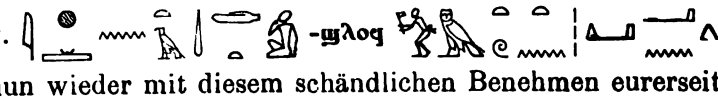

« Was ist es nun wieder mit diesem schändlichen Benehmen eurerseits? » wörtlich : « Was für ein schändliches (schimpfliches) Benehmen veranlasst ihr wiederum? »

1. Vgl. Reinisch, *Bedauyesprache*, § 183 und 187, insbesondere Note 2.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*
4. Reinisch, *Bilinsprache*, II, p. 359.
5. *Ibidem.*

ANMERKUNG 5. An der Stelle zwischen dem Artikel und dem demotischen = ist eine Lücke. KRALL hat sehr richtig ϣλοϥ ergänzt, wie aus der Übersetzung[1] hervorgeht. Somit bleibt noch ein kleiner Raum übrig, von welchem wir noch den Teil eines kleinen Bogens erhalten haben. Wenn wir num die Ergänzung, welche diesen kleinen übrigbleibenden Raum gefüllt haben mag, von der rechten Seite her versuchen, so drängen sich prima facie folgende zwei Lesungen dem Betrachter auf : Erstens sieht man sich versucht, in dem demotischen den Vertreter des koptischen ⲁϣ-ⲧⲉ zu vermuten welches für nominale Fragesätze gebraucht wird. Aber einer genaueren Prüfung hält diese Lesung aus dem Grunde nicht stand, weil dann das nachfolgende Nomen determiniert sein müsste und das Aussehen des erhaltenen Teiles des Zeichens eine solche Determinierung ausschliesst.

Vielmehr möchte man dann den noch erhaltenen Teil des kleinen Bogens mit *nt* ergänzen, mit welchem die Adjektiva gebildet werden. Wenn man aber näher zusieht, so erweist sich auch diese zweite Ergänzung aus folgenden Gründen unmöglich. Würde nämlich *nt* zu ergänzen sein, so wäre der damit gebildete Wortkomplex eigentlich ein Relativsatz, wie er im Koptischen öfters zur Bildung von Adjektiven gebraucht wird und das von dem Fragepronomen abhängige Wort wäre, da dieses sonach einen substantivierten Relativsatz darstellen müsste, ein Substantiv, welches aber mit dem *männlichen* Artikel determiniert sein müsste, da das Neutrum vom Neuägyptischen angefangen bis zum Aussterben des Koptischen bei den Relativsätzen immer mit dem männlichen Artikel determiniert wird[2]. Es müsste also in diesem Falle ⲡⲉⲧϣλοϥ = neuäg. -ϣλοϥ heissen, während unser Beispiel den femininen Artikel hat.

Wir müssen also eine Bildung suchen die *feminini generis* ist. Eine solche Form findet sich in den mit dem Präfix = kopt. ⲙⲛⲧ- gebildeten Abstrakta[3]. Sowohl das erhaltene Rudiment des Bogens, wie auch diese Grösse der Lücke passt ganz genau für diese Ergänzung, so dass diese Lesung mindestens viel Wahrscheinlichkeit für sich hat.

Falls nun die Form *Sethon-Roman*, VI, 3, nicht anders aufzufassen ist (siehe unten Anmerkung 6), so ist die Wortzusammensetzung ⲡⲉⲧϣλοϥ, vielleicht in einer älteren Construction, auch im Demotischen erhalten. Ich setze die Stelle hierher :

= kopt. ⲉⲡⲉⲟⲩⲛ ⲙⲛⲧⲉⲥϣλοϥ

= neuäg. -ϣλοϥ

« Ist dies eine Sache, welche schimpflich ist ? » = « Ist dies etwas Schimpfliches ? »

ANMERKUNG 6. Oder sollte diese Stelle anders zu erklären sein ? W. M. MÜLLER[4] sagt von ihr bei Besprechung der mit ⲙⲉⲧ- zusammenges. Formen : « Noch auffallender ist die Bildung (ⲙⲉⲧ)ⲉⲥϣλοϥ, die vielleicht aus der oft erkennbaren älteren hieratischen Vorlage herübergenommen ist. » HESS[5] scheint sie, nach der Übersetzung zu urteilen, ebenfalls für eine mit ⲙⲉⲧ- zusammengesetzte Form zu halten. GRIFFITH[6] löst sie in einen einfachen Relativsatz auf : « *'n mt e-s šlf* is there a *thing that* is disgraceful ? ». Und dennoch ; trotzdem

1. *WKZM.*, XVII, p. 13.
2. Vgl. STERN, *Kopt. Gramm.*, § 404, insb. den 2. Teil ; SETHE, *Verbum*, II, § 739.
3. STERN, *Kopt. Gramm.*, § 179, und STEINDORFF, *Kopt. Gramm.*, § 131.
4. *Recueil de Travaux*, IX, p. 22.
5. HESS, *Der demotische Roman von Stne Ḫa-m-us*, p. 131.
6. GRIFFITH, *Stories*, p. 136/7.

insbesondere letztere Übersetzung philologisch vollkommen einwandfrei ist und für sich allein genommen einen klaren Sinn giebt, versagt sie ihn ganz, sobald man diese Übertragung auf ihren allgemeinen Zusammenhang prüft. Wenn wir die Übersetzung des ganzen hierhergehörigen Abschnittes in Augenschein nehmen — ich wähle z. B. die von Hess[1], — so können wir uns am besten davon überzeugen. Sethon bringt das Buch des Gottes Thot zurück. *Er gieng hinunter in das Grab, in welchem Nenuferkephtah war. Ahure sprach zu ihm : « Ptah, der grosse Gott ist es, der dich heil hergeführt hat! » Nenuferkephtah lachte, sagend : « Dies ist die Sache, die ich Dir früher gesagt hatte! » Als Stne dem Nenuferkephtah beigestimmt (d. h. ihn begrüsst) hatte, fand er es, was sie wussten; nämlich*[2] *die Sonne, welche in dem ganzen Grabe war. Ahure und N. stimmten Stne bei gar sehr; Stne sprach : « N., ist das nicht etwas schimpfliches? » N. sagte : « Stne, du weisst es, dass,* » etc. Und nun kommt die Aufforderung, die Mumien Ahuras und Merebs von Koptos in Grab N. s. zu bringen. Wir sehen also, dass unser fraglicher Satz hinüberlenken sollte in den fünften « Act »[3]; und zwar sollte er das Motiv enthalten, für Herschaffung der Mumien A. s. und M. s. in das Grab N. s. Sonst hätte der Satz überhaupt keine Berechtigung. Und der Erzähler des *Sethon-Romans* versteht sich trefflich auf das Motivieren der einzelnen Handlungen seiner Erzählung. Mit Ausnahme eben des letzten Actes, dessen Handlung uns durch den dunklen Sinn unseres zu betrachtenden Satzes, nicht motiviert ist, giebt es in dieser Erzählung nichts, dessen Motiv unverständlich bliebe. Ein reizendes Beispiel, wie schlau der Erzähler dieser herrlichen Composition bei schwierigen Motivierungen zu Werke gieng, giebt die Stelle IV, 17[4]. So können wir mit Recht vermuten, dass wir an der obengenannten Stelle den Grund für die Überführung der Mumien, welche sonst nur ganz äusserlich mit der eigentlichen Erzählung zusammenhängen würde, erfahren. Aus alledem ist aber mit grosser Wahrscheinlichkeit zu schliessen, dass unsere Stelle, trotzdem sie philologisch vollkommen einwandfrei ist, nicht richtig aufgefasst wurde. Denn die Antwort N. s. : « Du weisst, dass die Mumien in Koptos sind, bringe sie hierher, etc. » passt durchaus nicht auf die Frage Sethons : « Ist dies nicht etwas schimpfliches? » Wir müssen also die Stelle anders aufzufassen suchen. Und wenn wir bedenken, dass der ägyptische Schreiber in diesem Manuscript öfters nur nach dem Gehör geschrieben zu haben scheint, ohne sich um die Etymologie im geringsten zu kümmern (siehe unsere obigen Bemerkungen), so liegt die Vermutung sehr nahe, dass wir es hier vielleicht auch mit einer unetymologischen Schreibung zu tun haben. Untersuchen wir nun das obige Beispiel VI, 3, des *Sethon-Romans* daraufhin, indem wir uns bloss an die Transscription halten, da — falls die Voraussetzung einer unetymologischen Schreibung des Originaltextes zutreffen sollte — die Schrift nur irreführend wäre. Der Satz dürfte also vielleicht gelautet haben : *encunmentesšlof* (*ne*). Abgesehen von unserer obigen Transscription, könnte dies nun aber auch folgendermassen transscribiert und übersetzt werden :

= neuäg. [hieroglyphs] -ϣⲗⲟϥ

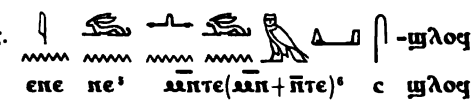

also = kopt. ⲉⲛⲉ ⲛⲉ[5] ⲙ̄ⲛⲧⲉ(ⲙ̄ⲛ+ⲛ̄ⲧⲉ)[6] ⲥ ϣⲗⲟϥ

1. Hess, *Der demotische Roman von Stne Ḫa-m-us*, p, 130 ff.

2. Vgl. Note 17.

3. So nennt Petrie (*Egyptian tales*, second series, p. 120 ff.) treffend die einzelnen Abschnitte dieser Erzählung.

4. Vgl. Maspero, *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne* (2. Aufl.), p. 188.

5. ⲛⲉ ist das « *Characteristicum des Præteritum* (vgl. Stern, § 303, und Steindorff, § 371 u. § 320) und aus [hieroglyphs] entstanden, daher vom Demotiker so geschrieben.

6. ⲙ̄ⲛⲧⲉ (aus der Negation ⲙ̄ⲛ [ⲙⲙⲛ, ⲙⲙⲟⲛ] + ⲛ̄ⲧⲉ, der Präp., entstanden und zusammengezogen) hat die Bedeutung von « *nicht haben* »; vgl. Stern, *Kopt. Gramm.*, § 212 ff.; Steindorff, *Kopt. Gramm.*, § 366 ff. Die Form ⲛⲧⲉ-, ⲛⲧⲁϯ würde zwar vor Suff. mit *a* vocalisiert, wird aber speziell in dieser Verbindung

« Hatte sie[1] (Ahure) nicht etwas schimpfliches? »

Wir müssen uns eben denken, dass diese schönes Erzählung dem ägyptischen Schreiber, als er sie einmal erzählen hörte, so gut gefiel, dass er sie sich noch einmal vorerzählen liess, um sie niederzuschreiben, d. h. dass er sie sich vielleicht diktieren liess. Dabei passierten ihm möglicherweise diese verschiedenen Schnitzer in Bezug auf die etymologische Schreibung, von denen wir einige besprochen haben. Er schrieb das Gehörte ganz genau phonetisch — aber in der Eile unetymologisch — nieder. Zu dieser Schreibung mag allerdings beigetragen haben, dass es die Verbindung ⲁⲛⲧϣⲗⲟϥ wirklich gab.

Der Sinn der ganzen Stelle ist also der : Nach gegenseitiger Begrüssung in dem Grabe und dem Gutmachen des Schadens durch die Rückgabe des Buches des Gottes Thot vonseiten Sethons, fehlt noch etwas zum harmonischen Abschluss. Sethon hatte sich nämlich Ahure gegenüber nicht « nach der Art eines guten Schreibers » benommen. Als er das erstemal in das Grab hinabgestiegen war, hatte sie ihn (dies dürfte in den fehlenden Seiten gestanden sein) darum gebeten, ihre und ihres Kindes Mumien dorthin zu bringen. (Daher die Anrede Nenuferkephtahs an Sethon [VI, 4 ff.] : « Stne, du *weisst* es, dass Ahure und Mereb, ihr Junge, in Koptos sind; bringe sie hierher in dieses Grab nach Art eines guten Schreibers. ») Doch Sethon kümmert sich nicht um die Bitten und Wünsche Ahures; er steuert auf den eigentlichen Zweck seines Kommens rücksichtslos zu, verlangt das Buch und (dies ist schon erhalten) erzählt ihm ihre Leidensgeschichte, um ihn davon abzuhalten das Buch zu nehmen. Sowie nun Sethon den Schaden durch die Rückgabe des Buches gutgemacht hat, erinnert er sich der anderen Bitte Ahures. Diese eben VI, 4 ff., angeführte Bitte scheint mir sicher in dem fehlenden Teil des Manuscriptes gestanden zu sein und der Satz : « Du *weisst* es u. s. w. » sich *darauf* zu beziehen. Abgesehen davon aber fühlt sich Sethon Ahure gegenüber auch gleichsam « verpflichtet » wegen der Angst und des Wehklagens, welche er Ahure gegen « die Art eines guten Schreibers » bereitet hatte. So frägt Sethon im Hinweis auf Ahures erwähnte Bitte Nenuferkephtah : « Hatte sie nicht etwas Schimpfliches? » Das Schimpfliche bestand natürlich darin, dass der *Ka* Ahures und ihres Kindes Mereb fern von der Begräbnisstätte weilen musste, ein Gedanke, welcher ja für den Ægypter etwas ungemein Peinliches und Quälendes an sich hatte. *Darauf* nun passt ganz genau Nenuferkephtahs Antwort und wiederholte Bitte, die Mumien in seine Grabesstätte zu bringen, damit sie nicht das Schimpfliche erleiden und fern von ihrem *Ka* weilen müssten.

Wenn diese Auffassung der Stelle richtig ist, so würde der Roman auch harmonisch abschliessen, während es ihm so an der « Einheit der Handlung » gebricht und der letzte « Act », der die Herbeischaffung der Mumien in das Grab Nenuferkephtahs behandelt, als eine unmotivierte Weiterführung der « eigentlichen » Erzählung ganz äusserlich angehängt erscheint. Und wenn wir uns an den richtigen Titel unserer Erzählung erinnern, so lautet derselbe ja nicht *Sethon-Roman*, sondern wie die letzten Zeilen zeigen : *Sage von Sethon Hamois und Nenuferkephtah und Ahure, seiner Frau, und Mereb, ihrem Kinde.* Dieser Titel würde ohne die Herbeischaffung der Mumien Ahures und Merebs nicht passen. Man würde vielmehr als Titel erwarten : *Sage von Sethon Hamois und Nenuferkephtah*, welcher den Antagonismus dieser beiden Personen (um einen solchen würde es sich ja dann handeln) genügend bezeichnen würde.

---

immer zu *e* abgeschwächt; vgl. STERN, § 313 ff.; STEINDORFF, § 367. Das direkte Objekt dieser schwachen Verba (hier also ϣⲗⲟϥ) wird unmittelbar angeknüpft; vgl. STERN, § 315; STEINDORFF, § 367. Es stimmt also alles ganz genau.

1. Das feminine *s* bezieht sich eben nicht auf etwas allgemeines, unbestimmtes, sondern ist auf die Frau N. s., Ahura, zu beziehen.

Ich kehre wieder zu unserem ursprünglichen Thema zurück. Wir haben oben gesehen, wie der Strich in *rḫ* infolge Missverständnisses des ägyptischen Schreibers immer mehr nach links wanderte, um zuletzt, sicher als Determinativ aufgefasst, am Ende des Wortes zu stehen.

Interessant für unsere Untersuchung ist nun auch die Tatsache, dass der Londoner magische Papyrus[1], sowohl den Strich über dem Zeichen des *ḫ* schreibt, als auch den senkrechten Strich, welcher das Determinativ darstellen soll. Der Grund ist leicht einzusehen. Der Ägypter, der das Manuscript dieses Papyrus verfasste, legte — da es ja bei den Beschwörungen auf die genaue Aussprache der Worte ankam — grossen Wert auf die genaue Schrift und Aussprache, so sehr, dass er ja bekanntlich viele Wörter mit griechischen Buchstaben transscribiert darüberschrieb. Wir sehen in den folgenden Beispielen, dass er das Wort für *rḫ*, um Missverständnissen vorzubeugen, sowohl nach der vermeintlichen historischen Schreibweise schrieb, wie auch dass er der urspr. Phonetik des Wortes Rechnung zu tragen sich bemühte, IX, 4 :

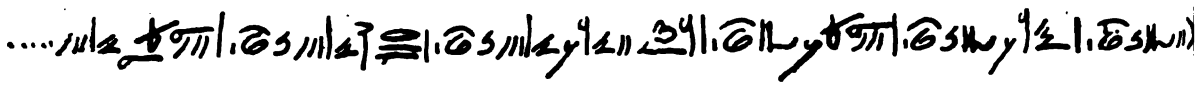

= kopt. ⲉⲧⲉⲙⲉϣⲁⲩ ⲣⲁⲛϥ ⲙⲉϣⲁⲩ ϭⲓϥ ⲙⲉϣⲁⲩ *smt*-ϥ ϯϣ̄ ⲣⲁⲛⲕ ϯϣ̄ *ϭⲓⲕϯ.....

= neuäg. 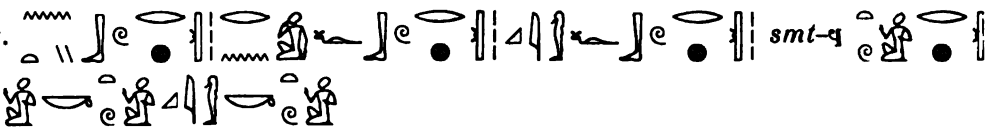

« Dessen Namen man nicht kennt, noch dessen Natur, noch seine Ähnlichkeit. Ich kenne deinen Namen, ich kenne deine Natur, ich kenne (deine Ähnlichkeit). »

XXI, 29, 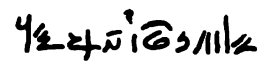

= kopt. ϯϣ̄ ⲡⲉⲕ ⲣⲁⲛ

= neuäg.

« Ich kenne deinen Namen. »

Hier hat Griffith über den Strich nach dem Zeichen des *ḫ* sogar ein Fragezeichen. Durch diese Untersuchung aber scheint mir die Antwort auf das Fragezeichen gegeben zu sein.

1. Griffith, *Demotic magical Papyrus of London and Leiden*, p. 66/67, etc. Die Beispiele nach Griffith's trefflicher Handcopie.

AMULETIC SCARABS, ETC., FOR THE DECEASED

" Gli oggetti che svelano il culto dominante
" sono gli scarabei." (G. SPANO.)

" Quels que soient les rites employés, l'être
" divin pour les Égyptiens, c'est, avant tout, celui
" qui a franchi le seuil de la mort." (A. MORET.)

BY

A. GRENFELL

In the late dynasties the Egyptians became more mystical. Their surviving monuments show this. Late sepulchral stelæ portray the four children of Horus standing on a lotus flower; or a picture of the solar boat is given, with the Deceased in adoration before it, while stelæ of the XIIth and earlier dynasties depict only family scenes; the Deceased, — with a few stereotyped emblems above, — and his relatives; the latter bearing offerings, his wife sitting behind him, with a pet dog or a monkey underneath their seats.

The same mystical tendency is shown in the choice of personal names. The incised faïence pale green or blue ushabtis of the XXVIth dynasty supply numerous examples of the then fashionable names. A XXVIth dynasty ushabti belonging to Queen's College, Oxford, has a man's name written on it compounded of three gods : *Ra-Ptah-Hapi,*

But this mysticism is displayed above all on the amuletic scarabs, scarabaoids, plaques, etc., provided for the Dead, which were buried with the mummy, in order to place the Deceased under divine protection, and keep him safe from the dangers of the next life.

Some of the wish-scarabs, etc., refer to this life, especially the "Happy New Year" series :— [They are often found on the bezels of rings.] Nos. 1-8, Plate I, are examples :

Eight Wish-scarabs which refer to this life — [Nos. 1-8]

See Plate I, 1. "May Maat (give) a happy new year!" Bower Collection.
— 2. "May Bast (give) a happy new year!" Liverpool Museum.
— 3. "May Isis (give) a happy new year!" Cawthorne Collection.
— 4. "May Amen (give) a happy new year!" Queen's College, Oxford.
— 5. "May Ra give double good luck!" Ashmolean Museum.
— 6. "May your name be established; may you have a son." Coltman-Clephan Collection.
— 7. "May Ra give a good beginning and duration" (of life). Florence Museum.
— 8. "May Amen (give) a happy old age!" The verb is omitted. Fraser Collection.

I have translated these wish-scarabs with the English wish-formula "may", not in the original, except on such scarabs as Mr. Loat's, No. 16, where a seated man with his hand to his mouth expresses the wish part; but a good wish is clearly understood is this class of scarab.

Amuletic scarabs which refer to the next life are far more numerous than the above-mentioned eight; they are often beautifully cut, generally of steatite; but they are mostly very difficult to make sense of, owing to the general omission of the verb; also of letters, syllabics, determinatives and grammatical endings, for want of room; not to mention the reverse process, which is often mystifying, namely, repeating superfluous signs merely to fill up spaces. Difficulty is also added by reversing the signs, or placing them sideways, to make them fit better, or balance properly; for the Egyptians never lost the artistic side of their writing. They aimed at putting as much as possible on a scarab in a little compass, and the small available space on the base was more favourable to a contracted method which they understood perfectly well, than to a careful spelling out of words alphabetically and syllabically, and adding a determinative.

There are many mythological allusions in this class of scarab, and much light is thrown on the interpretation by studying the inscriptions on papyri; on sarcophagi; on coffins; on funeral stelæ; by studying the Pyramid Texts; the Book of the Dead; the Lamentations of Isis and Nephthys; the Book of Wandering through Eternity; the Book of Am Duat, etc., in fact, by the whole of the literature connected with the Dead. Our imperfect knowledge of this literature makes mistakes in elucidation of amuletic scarabs unavoidable, especially as little or nothing has been written on them; collectors generally preferring to catalogue royal scarabs, with names of kings and queens.

I give 12 examples of scarabs explained by the literature of the Dead.

Twelve Amuletic Scarabs, etc., explained by the Literature of the Dead
[Nos. 9-20]

See Plate I, 9. "May Ra provide a Usekh." From *Description de l'Égypte,* etc. [broken] scarab No. 9 is a rare form, with the verb given; the usual form is without the verb, [the eye,] as on a scarab also drawn in the *Description de l'Égypte,* 1809-1829 [No. 10].— From chap. CLVIII of the Book of the Dead we know that the Usekh [collar] amulet was intended to give Deceased power to free himself from his swathings.

Text: "The Chapter of a collar of gold which shall be placed "at the neck of the Deceased. The Osiris Auf-ankh... saith: "'O my father, my brother, my mother Isis, I am unswathed, "'and I see.' I am one of those who are unswathed, and who "see the god Seb." [Dr. BUDGE's translation.]

— 10, has been noticed: "May Amen (give) a Usekh."

See Plate I, 11. This scarab follows in a very remarkable way the more fully developed hieroglyphs in the inscriptions of Nekht-Amsu, [Egyptian Reading book, Dr. BUDGE] : Deceased speaks : "Over my piece of ground every day unceasingly may I flutter" (in the next world).

"May Amen-Ra allow Deceased to hover over his city unceasingly." Published by Mr. Newberry, *Scarabs*, 1906.

Scarab No. 11 gives the key to a set of Scarabs which mention the fluttering, or hovering power, which the goddesses, Maat, Bast, etc., were invoked to give the Deceased. One of these scarabs is in Cairo Museum; one in the Edwards Collection; one in Johns Hopkins University; Mr. Newberry has published an allied variety from Luxor; Prof. Petrie has two in his *Historic Scarabs*, 1889; Sir Herbert Thompson has one, and there is one in the Loat Collection. Five of these are shown on Plate I, Nos. 12, 13, 14, 15, 16.

— 12. "May Maat give this (Deceased man) the fluttering power." Edwards Collection.

— 13. "May Mut give the fluttering power." PETRIE'S *Historical Scarabs*.

— 14. "May Bast give the fluttering power." Ditto.

— 15. "May Anubis provide (or make) the fluttering powers." Sir Herbert Thompson's Collection.

— 16. "May the lord of beautiful face [Ptah,] and the Lord of Hermopolis, "[Thoth,] (give) duration, strength, and the fluttering power..." (Sign at the base doubtful perhaps knowledge?) Loat Collection.

— 17. This scarab represents Ra, Atum and the Deceased, (a woman) as a , in the solar boat. Macgregor Collection.

(For explanation of the nefer as a Deceased Person, see page 110.)

The is in the right place, after the gods, see papyrus of Nu, chap. c, published in the *Books on Egypt Chaldea Series*, vol. XX, Dr. BUDGE.

That the Deceased went into the solar boat with Ra and Atum we know from the funeral hieratic papyrus in the Egyptian Museum at Florence (published and translated by A. Pellegrini in *Bessarione*), of a lady, Ari-Suiniat, who is called the "Hat-hor", not "the Osiris"; .

This is the passage :—

"Atum, placing me in the divine boat of Ra, lets me make all the transformations I like."

See Plate I, 18. "May Maat make the garment for Deceased." Fitzwilliam Museum. See Book the Dead, chap. LXXXII. Deceased says :— "Let

"me clothe myself in the *taau* garment, from the hand of the "goddess Taït." (She may well be a form of Maat.) For explanation of *hes* = Deceased, see further on in this article.

According to M. A. Moret, *La Condition des Féaux*, etc., *Recueil de Travaux*, XIX, to become an *amakh*, (or a follower of Horus) a special garment or sign was necessary. This view is confirmed by scarab *No. 19*, bought in Cairo, "May the god give the *amakh* clothing for a garment (?)." These scarabs are rare. No. 20 scarab (Bower Collection) has 3 objects on it, a bird's nest, and . Chap. CXLII of the Book of the Dead gives, as one of the epithets of Osiris : "The Golden one of millions of years." . — = behind, requires the name of a god, or goddess, for it is always used with a deity on scarabs; as, 'Bast is behind; do not fear'; 'Ra is behind', etc.; Khonsu; Mut is behind; and in the Louvre Museum is a rare scarab, "*Ba-neb-dad* (title of Khnum) is behind, do not fear". — Thus we may by analogy translate : "The Golden One is behind." To be behind is to be protecting a person, as the protector stood behind. — In the Book of Wandering through Eternity we find the North wind written, *beginning with a bird's nest :* . The Egyptians after death especially wished to breathe the refreshing breezes of the North wind, and this wind is often prayed for on stelæ in the formula, along with oxen, geese, incense, etc. Therefore, as for want of space on scarabs, often only one sign of a word is given, scarab No. 20 may well mean : "The Golden One is behind, with the North Wind", (for thy nostrils), or in wish-form : "May the Golden "One", etc.

Birds-nest scarabs are rare; there is one in Leyden Museum, one in the British Museum, both broken; Mr. Newberry has published one from the Grant-Bey Collection. —

Besides the question of mythological meaning, there are 2 other points to be decided, which are necessary for the interpretation of amuletic scarabs :

I. What verb to supply when it is left out?

II. What are the various hieroglyphic signs which stand for the Deceased by whom the scarab was used?

I. — The Omitted Verb

The verb is more often left out than it is expressed on both amuletic and wish-scarabs. Scarab No. 9, Plate I, "*May Ra provide a Usekh*", is what may be called a "key" scarab, i. e., an example which explains a whole row of similar design, by supplying the verb. The *usekh* collar, with Amen written inside is not uncommon on scarabs, and makes no sense; but directly a verb is put in it becomes quite clear, and means, "May Ra provide (or make) a *usekh*" (for you; wish-form).

I give 3 other examples of 'key' scarabs and those scarabs which are explained by them, on Plate I, Nos. 21, 22, 23, 24, 25, 26. —

No. 21. "Amen makes the *sa ankh*" (see further on in this article for the meaning of this; hes section). Sayce Collection.
— 22. Ditto. Bower Collection.
— 23. "Ra watches over the Double Hall (?)." Ashmolean Museum.
— 24. Ditto. Rugby School.
— 25. "Khonsu provides the *sa ankh*."
— 26. Ditto. Both from Dorow and Klaproth's *Antiquités égyptiennes*.

The verb which is left out is generally 'make', 'give', 'guard', 'provide', 'see', 'watch over', etc., being something that a deity does or is asked to do on behalf of his votaries. Hundreds, if not thousands of scarabs become legible by supplying the omitted verb.

An added difficulty is that the eye means both "make"; also "see".—

II. — The various signs which stand for the Deceased on Amuletic Scarabs

These are seven in number :

1. ☥ ankh. 3. hes. 6. kheru.
2. nefer. 4. amakh. 7. ?
5. s.

☥, , , are common; is moderately common; , , , are uncommon, and might easily be overlooked; but still there is sufficient evidence to show that and represent the Deceased, and that indicates some aspect of, or something connected with him. There is a tendency to use for deceased women.

☥, , , interchange freely with each other in numerous designs; I have twenty one sets of this interchange, but give here only four sets; scarabs Nos. 27, 28, 29; 30, 31, 32; 33, 34, 35; 36, 37, 38, Plate I.

Scarabs showing the interchange of , ☥, :

No. 27. — Harrow School.
— 28. — Grant-Bey Collection.
— 29. — Queen's College, Oxford.
— 30. — Fitzwilliam Museum, Cambridge
— 31. — Vienna Museum.
— 32. — Queen's College, Oxford.
No. 33. } Bower Collection.
— 34. }
— 35. — *Hist. Scarabs*, Petrie.
— 36. — Ashmolean Museum.
— 37. — Bower Collection.
— 38. — *Antiquités égyptiennes*, Dorow et Klaproth.

We find , ☥, , , which are used on scarabs to symbolise the Deceased, also used on funeral stelæ; on sarcophagi; and on papyri. I have not seen the last three signs , , , except on scarabs.

is used on the Ptolemaic sarcophagus of Pa-nehem-Isis, edited by V. BERGMANN, Vienna, 1876.

Deceased says : "I am a *hes*, who was praised in his town." Dr. V. Bergmann writes in a note : "*Hes*, eine häufige Benennung der Todten." This in 1876; in 1904 Dr. Erman writes in his *Ægyptisches Glossar*, p. 87, "*hsj*, der "Gelobte = der Tote, ".

is used for the Dead in the *Zweiwegebuch;* a text of Pyramid date, in the Berlin Museum, edited by Schack-Schackenburg, 1903 :—

(for)

"Every glorified spirit who knows it (i. e. the magical sayings of the *Zweiwegebuch*), lives among the Living Blessed ones." Also one the inner coffin of Nesi-pa-ur-shef, Fitzwilliam Museum.

is used in the Abbott Papyrus, British Museum, see *Enquête judiciaire* by M. Maspero, 1869; also in Dr. Budge's *Egyptian Readingbook*, under the title of *The Spoliation of the Tombs*, 1896.

"Xamûs, etc., went to examine the great abodes of the royal children; of the "royal wives; of the royal mothers, who are in the abode of the nefers", i. e. tomb, ; also written , . is also used on the same sarcophagus :

Deceased says : "I am an *amakh* "who is admitted to the Underworld at the Pylons." — In all civilised languages there is a great variety of expressions used for the Dead, especially numerous circumlocutions. The Egyptians used several :

"Those who are at rest";

"Those who are in Amenti", etc.

I will now describe the seven signs separately.

1. — *The*

Those whom we name the Dead, the Egyptians called "Living Ones", for they really believed in another life beyond the grave [(abbreviated form)]. It is written on the inner coffin of Nesi-pa-ur-shef, superintendent of the scribes in the temple of Amen at Thebes, c. 1500, B. C. [Fitzwilliam Museum Cambridge, translated and published by Dr. Budge, 1893] :—

"Hail to you, Lords of Amenti, the cycle of great gods in the underworld, and "ye resting Ones who are in Duat; ye who repose, divine Souls, Living Ones who are "in the funeral valley ( ) gods, Lords of Ta-sert; come ye, "protect the Osiris, (the Deceased) divine Father of Amen-Ra, king of the gods, ".

Also in the "Book of Wandering through Eternity" (papyrus of Nesi-paut-taui, at

Vienna, published by V. Bergmann, 1877) we find, "glorious is thy Sah (astral body) "among the (heavenly) Living Ones", .

These beatified *ankhs* are written with the determinative for sacred Deceased persons; in the same papyrus living mortals on earth are written .

That the *ankhs* worshipped on scarabs represent these glorified , — for if the *ankhs* received prayer, they also received adoration, — there can be no doubt; see Plate I :

No. 39, *Antiquités égyptiennes*, DOROW and KLAPROTH;
— 40, Brighton Museum;
No. 41, John Ward Collection;
— 42, *Koptos*, PETRIE;
— 43, Cairo Museum.

We also find the under the protection of (1) various deities; (2) deified kings; (3) sacred animals, and (4) amulets, etc. — The verb is always left out.

(1) The with Deities :

Plate I, No. 44, Grant-Bey Collection, Ptah.
— — 45, Harrow School, Bast and Ra.
— — 46, Leyden Museum, Ra-Harmakhis.
— — 47, *Recueil d'Antiquités*, Caylus, Horus.
— — 48, Ashmolean Museum, Bes.
— — 49, Ashmolean Museum, Anubis.
Plate II, — 50, Ashmolean Museum, Set.

(2) The with deified kings :

Plate II, No. 51, "Amenhotep III, prince of Thebes", On, Bower Collection.
Plate I, — 34 scarab, is an protected by Rameses II. *Chicago Art Institute* has a scarab with , and the cartouche of Sety I.

(3) The with sacred animals :

Plate II, No. 52, Queen's College, Oxford, Ra as a cat.
— — 53, Ashmolean Museum, lion.
— — 54, Vienna Museum, Uræus [Isis?].

(4) The with amulets, and sacred formulæ :

Plate II, No. 55, *Tanis* (Dome-seal), PETRIE, hand amulet.
— — 56, Queen's College, Oxford, Maat feather.
— — 57, Queen's College, Oxford, 2 Uas sceptres.
— — 58, *Antiquités égyptiennes*, DOROW and KLAPROTH, Dad amulet.
— — 59, Queen's College, Oxford, 'Ra-n-Ra' formula.
— — 60, Florence Museum, 'Men-kheper-Ra' formula.
— — 61, Edwards Collection, Usekh amulet.

Plate II, No. 62, *Koptos*, PETRIE, Crown of Lower Egypt amulet.
— — 63, *Ramesseum*, PETRIE, Concentric rings.
— — 64, Ashmolean Museum, Tied lotus.

The Ra signs with the ☥, as on scarab 65, *Antiquités égyptiennes*, are a mark of the ☥'s divine character after death.

Deities often hold ☥ in their hands when standing (scarab 66, Florence Museum); or have an ☥ protruding from their knees when sitting (scarab 67, Queen's College, Oxford); as a sign that they are leading an ex-terrene life not of this world; according to the Egyptian expression, they are "living in Maat", [hieroglyphs]. Thus the ostrich feather, the symbol of Maat, is occasionally placed with deities and sacred animals; an example of Amen Ra with Maat feather is given in *Antiquités égyptiennes*. We also have :

Plate II, No. 68, Ashmolean Museum, Ra as a cat.
— — 69, Hudd Collection, Amen as a goose (or perhaps the king?).
— — 70, Queen's College, Oxford, Mut as a vulture, all three with Maat feather.

I do not mean to say that ☥ always refers to a Deceased Person; "☥[hieroglyph], the living Horus", as on the historical scarabs of Amenhotep III, is one of the king's titles. ☥ often has the obvious meaning of life as we use it, see scarab 71, Ashmolean Museum, "May Amen-Ra, the lord (give) the breath of life." In the Book of Respirations we read, "Amen is near thee, to give thee the breath of life."

We also find ☥ in the solar boat; scarab 72, Vienna Museum.

The expression on scarabs, "☥𓎿", is generally translated "safety and life". It was evidently something very important to the Deceased. M. Moret considers that 𓎿, *sa*, [variants [hieroglyphs], etc.], means the luminous fluid which came from the sun, and made beings live. Professor PETRIE, in his *Religion of the Ancient Egyptians*, 1906, calls 𓎿, "An essence which was imparted to the king when he knelt "with his back to the god, and the divine hand was placed on him." The *sa* was also imparted to a class of priests, or initiates, who are described as *impregnated with the* 𓎿 *of four different grades*; see the [hieroglyph] section, No. 3, for this class of priests figured on scarabs Nos. 135, 136, 137 and 138. — Ra is called in the Pyramid Texts "chief of the divine sa", [hieroglyphs] (MORET), and this title may explain why Ra is so much oftener placed on 𓎿☥ scarabs than the other deities. We should expect to find the great gods providing this life-giving fluid, and such is the case. — Contrary to the usual pratice, the verb 𓁹 is oftener expressed than omitted on 𓎿☥ scarabs, and may be translated 'make', or 'provide with'. —

Five 𓎿☥ scarabs with the verb :

Plate II, No. 73, Ashmolean Museum, "Ra provides the 𓎿☥".
— — 74, Vienna Museum, Ra.

AMULETIC SCARABS, SCARABOIDS, PLAQUES, ETC.

AMULETIC SCARABS, SCARABOIDS, PLAQUES, ETC.

AMULETIC SCARABS, SCARABOIDS, PLAQUES, ETC.

Plate II, No. 75, Florence Museum, Isis.
— — 76, Leyden Museum, Bast.
— — 77, Hilton Price Collection, Bes and Bast.

Four scarabs without the verb :

Plate II, No. 78, Macgregor Collection. Ra.
— — 79, Queen's College, Oxford, Amen.
— — 80, Leyden Museum, Hat-hor.
— — 81, *Antiquités égyptiennes,* Khonsu.

2. — *The*

The is still more common on scarabs than the , and I repeat (what I stated as regards the), that every nefer does not represent a Deceased Person, and I give 5 examples of its use on scarabs, otherwise than as a symbol of the Dead.

(1) There is the oft recurring *title* of the king, *Beautiful god, Lord of Egypt.* The various animals which symbolise the king, often have written above them; see scarab 83, which belongs to Miss Ellis, the king as horse, and 84, Liverpool Museum, the king as ibex. The Men-kheper-Ra formula, (which is also used as an amulet) when it signifies Thothmes III, is frequently flanked by , see scarab 82, Eton College.

(2) The is often found in *names,* as Men-nefer, Memphis; particularly in women's names, as Nefru-Ra, Sebek-nefru, Nefertari, etc.

(3) The is found in *epithets.* There is a plaque in the British Museum with "Ptah, *beautiful of face*" on it. This expression is often to be found on wish-scarabs, as on scarab 85, Harrow School.

(4) The nefer is placed on *Happy New Year* wish-scarabs, etc. Examples have been given on Plate I, Nos. 1, 2, 3, 4.

(5) "", good things, or "", every thing good, is to be found on scarabs; it is not very common, see scarab 86, Rose Collection, "May Amen (give) Deceased good things."

The is not worshipped often on scarabs as the is. There are two rare scarabs in the Vienna Museum; No. 87 has a worshipped by an ape, and No. 88 has Hapi kneeling before a . But as Hapi always kneels on scarabs (except when he is doubled, and symbolises N. and S. Egypt), and generally holds his vase representing Nile water, whether there is an object in front of him or not, his kneeling position does not imply adoration of that object.

The , like the , is protected by (1) deities; (2) deified kings; (3) sacred animals, and (4) by amulets.

(1) *By Deities :*

Plate II, No. 89, Cairo Museum, Amen; plaque, has the wish-formula. "May Amen", etc.

Plate II, No. 90, Harrow School, Amen, the guardian and guide of the ☥.
— — 91, Macgregor Collection, Maat and Ra.
— — 101, Loat Collection, Thoueris.
— — 93, Ashmolean Museum, An, a form of Osiris.
— — 94, Queen's College, Oxford, Amen...
— — 95, *Illahun, Kahun and Hawara,* PETRIE, Thoth.
— — 96, *Illahun, Kahun and Hawara,* PETRIE, Ptah.

(2) *By Deified kings :*

Plate II, No. 97, Blanchard Collection, Unas.
— — 98, Fraser Collection, "Hatshepsut, beloved of Amen-Ra".
— — 99, *Hist. Scarabs,* PETRIE, Amenhotep II.
— — 100, Grant-Bey Collection, published by Newberry, Thothmes IV.

(3) *By sacred animals :*

Plate II, No. 92, Vienna Museum, uræus, with Ra-sign (Isis?).
— — 102, Florence Museum, goose (Amen).
— — 103, Leyden Museum, cow (Hathor).
— — 104, Leyden Museum, scorpion (Serq).
— — 105, *Hist. Scarabs,* cat (Ra).

(4) *By amulets :*

Plate II, No. 106, Queen's College, Oxford, Maat feather, dad and uzat.
Plate III, — 107, Rose Collection, crown of Lower Egypt.
— — 108, Queen's College, Oxford, Maat feather.
— — 109, *Hist. Scarabs,* uas sceptre.
— — 110, Bower Collection, Maat feather, crowns of upper and Lower Egypt.
— — 111, Queen's College, Oxford, concentric rings.
— — 112, Miss Frizell, 2 Maat feathers, and Men-kheper-Ra formula.

Deities hold ☥ (as well as ☥) in their hands, see 113 scarab, Vienna Museum.

☥ is to be seen in the solar boat, as on Mr. Macgregor's beautiful scarab, already mentioned, No. 17. — Leyden Museum also has a ☥ boat scarab (with a beetle) No. 114, and judging from the hypocephalus amulet of the lady Ta-tu, this beetle represents the coming into being of the Deceased's new life. On the hypocephalus the beetle, rising above the coffin of the Deceased Ta-tu, is about to be united to Ra.

3. — *The* ☥

[The variants of ☥ are very numerous. I give 22, but there are several others.]

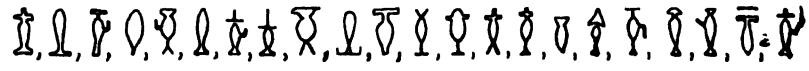

The extreme antiquity of the ☥, the sign par excellence of the Deceased, is testified by its appearance on the early cylinder seals of the Ist and IInd Dynasties : I am indebted to Professor Sayce for this reference to cylinders. ☥, besides being written alphabetically on cylinders, appears on them also in the pictorial form of two of its variants, [☥ and ☥]. One of these cylinders is published by Mr. Fraser; the other belongs to Mr. Somers Clark. In its contracted shape of ∩, the ☥ is extremely common on these cylinders.

There was not a frequent worship of ☥, as of ☥. I have been able to find only four scarabs with such worship; 3 belong to Leyden Museum, and one to Mr. Rose of Hutton, No. 115, Plate III. This latter scaraboid has the foreign rope border. The shape of the ☥ figured on it exactly coincides with the ☥ on scaraboid 116, von Bissing Collection. We know that the von Bissing specimen is figured with a ☥ representing the Deceased, because there is a lotus-bud coming out of it, which is an example of the efflorescence of lotuses (there are often spirals, etc.), which typify the new life of the ☥. We also find the lotus-bud coming out of ☥ on scarab 86 (already mentioned).

Four examples besides of efflorescence :

Plate III, No. 117, Rose Collection, lotus and ankh (reversed).
— — 118, Cairo Museum, spirals.
— — 119, von Bissing Collection, two lotus-buds.
— — 120, Leyden Museum, bud and spiral.

☥ is placed under the protection of (1) deities, and especially of Amen-Ra as a Sphinx; (2) of deified kings; (3) of those above; (4) of amulets and formulæ.

(1) Deities :

Plate III, No. 121, Cawthorne Collection, Khonsu figured.
— — 122, Ashmolean Museum, Khonsu written, v. common.
— — 123, Grant-Bey Collection, Maat.
— — 124, Queen's College, Oxford, Ptah, Maat; with wish-formula, "May", etc.
— — 125, Blanchard Collection, Ra as a cat.
— — 126, John Ward Collection, Amen-Ra, with wish-formula.
— — 127, Hudd Collection, Bes and Bast.
— — 128, Liverpool Museum, Thoth.

(2) Deified kings :

Plate III, No. 129, Fraser Collection, is a most interesting scarab of Thothmes III slaying his enemy. This is a very common design, but with ☥ it is, as far as I know, unique. — ☥ protected by Rameses II has been already given on Plate I, No. 33.

(3) "Those above" :

Scarab 130, Vienna Museum, is curious; ☥ (in a variant form) under the protec-

tion of the *Heru* = "Those above" = celestial Beings. — They are often mentioned in the Book of the Dead. There is a chalcedony scarab in the Ashmolean Museum of similar design, except that the form of plural is put, instead of .

(4) Amulets and formulæ :

Plate III, No. 131, Ashmolean Museum, Crown of Lower Egypt, and Maat feather.
— — 132, *Antiquités égyptiennes,* Double Crown of Egypt, and Anubis...
— — 133, Ashmolean Museum, Maat and Ra-n-Ra formula.
— — 134, Rose Collection, Maat and Uræus, Men-kheper-Ra formula.

I have never found in any of the sacred boats; it is not held in the hands of deities; it was evidently an aspect of the Deceased less spiritualised than or .

There is a class of scarabs (with an at the top of the design) which is important, for it gives the evidence of the mysterious being an abbreviation of . I have found 17 specimens, of which six are drawn on Plate III,

No. 135, bought in Cairo;
— 136, Vienna Museum;
— 137, John Ward Collection;
— 138, formerly in the Rustafjaell Collection;
— 139, Cairo dealer;
— 140, Bristol Museum.

"" evidently means a deceased priest. It it remarkable as has already been noticed in referring to scarabs, that there was "a class of priests or initiated who "were described as impregnated with the *sa* of 4 different grades" [PETRIE]. Now on these eye scarabs, exactly 4 grades are marked and no more. The fourth grade scarab is unique, and so is Mr. John Ward's third grade, but first and second grades are commoner. Most of these 17 scarabs have on them, but not all. That this means the goddess Maat is made certain by No. 139, where the Maat feather occurs, so we may translate : "Maat watches over the deceased priest (or, may Maat "watch over, etc.)."

In a dark corner of the Bristol Museum is a tray with 16 sealing wax impressions, (some cracked) of valuable lost scarabs; but a thoughtful person has left among these impressions one which is from a scarab of great rarity, see No. 140. On it has disappeared, and only is left, and a , thus showing that is a contraction of , or rather its phonetic complement used by itself.

being the usual sign for the Deceased on scarabs — I have mose than 200 examples of drawings, etc., from scarabs — is used in combination with the six other signs, , , , , , . But some of these are rare. A and scarab is in the Ashmolean Museum, and and 2 's reversed on a scarab belongs to Miss Phœbe Thoms.

4. — *The*

The on scarabs interchanges very seldom with the other signs for the Deceased,

and is less common. is known to be a particular relationship (féal, A. MORET) to a Deity, namely that of being under his particular protection; under the protection of Ra, Horus, Khonsu, Amen, etc., just as the Egyptians placed themselves in life under the protection of some great person, preferably the king. Thus they engraved the formula, which occurs on thousands of stelæ, *"An offering "which the king gives"*, etc., which was supposed to be all the more efficacious because it came (nominally) from the king, see ERMAN'S *Ægyptische Religion*, 1905.

M. Moret describes the very elaborately in the *Recueil de Travaux*, t. XIX, *La Condition des Féaux en Égypte, dans la famille, dans la société, dans la vie d'outre-tombe.* I have not found the protected by deified kings, nor by sacred animals, except once, by the ichneumon; nor protected by amulets, etc., except once by the amuletic formula Men-kheper-Ra, but several deities are found guarding the .

Plate III, No. 143, "Ra protects the ", Sayce Collection.
— — 144, "Bast protects the ", Bought in Cairo.
— — 145, "Horus of... (some town) protects the " of Bubastis, Petrie Collection.
— — 146, "Isis loves the ", Petrie Collection.
— — 147, "Khonsu protects the ", Cairo Museum.
— — 148, "Amen protects the ", Cairo Museum.

According to M. Chassinat (*Recueil de Travaux*, t. XVI) the of Osiris were admitted on board the Neshmit boat after having given the password, and made act of adoration to all the parts of which it was composed.

On the sarcophagus of Pa-nehem-Isis, already mentioned, the says : "I shall "not be repulsed at my arrival" (at the pylons of the next world). scarabs frequently have the rare eyelashes figured on the eyelid, see scarab 149, Sayce Collection. Amakhs are oftener incised on scaraboids and plaques than on scarabs. When eyelashes are not figured, eyes on amakh scarabs tend to have eyelids and eyebrows. This seems to emphasise the seeing power of the eye. Therefore I would translate 150 scarab, *The sees Ra*, Fitzwilliam Museum.

It was one of privileges promised to the Deceased, to see Ra; as written on the seated statue of Sa-dep-ahu, XVIII Dynasty (*El-Amrah and Abydos*, MAC IVER and MACE, 1902) :

"Thou
shalt
see
Ra
in his
shining."

Also on the Stele of Hui-shera, XIXth Dynasty (part at Stockholm, part in the Louvre, PIEHL), "May I see Ra daily" the Deceased says.

On the Ptolemaic coffin of Aroeri-ao (*sic*) (1858, SHARPE) we read : "Thy soul (proceeds) to heaven to see the disk of the sun..."

An uncommon scarab, No. 151, formerly in the Rustafjaell Collection has two dots for eyes, as in the above written word = see. *"The amakh sees Amen"*. We may compare Tennyson's last poem, *Crossing the Bar :*

> " I hope to see my Pilot face to face,
> " When I have crossed the bar."

5. — *The*

The eye , scarab No. 140, with dropped out, belonging to the Bristol Museum, which gives the evidence of being a contraction (the phonetic complement) of *hes,* has been given already.

is particularly common on early cylinder seals. There are 3 fine examples in the Cairo Museum.

We find scarabs with under the protection of deities, but they are not common. I give three examples :

Plate III, No. 152, Isis, *Hyksos and Israelite Cities,* PETRIE, 1906.
— — 153, Bast and Horus of ... (some town), Petrie Collection.
— — 154, Amen-Ra as a sphinx, Eton College Museum.

No. 141 is a sphinx protecting, , Cairo Museum.

No. 142, has the sign and its phonetic complement, , under the protection of Khonsu, Blanchard Collection.

A curious fact is the number of kings, mostly of the XVIIIth Dynasty, which protect the . — I give 8 examples, and one of the XIXth Dynasty.

Plate III, Nos. 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163 : Amenhotep I, Thothmes I, Hatshepsut (queen), Thothmes III, Amenhotep II; (3) Thothmes IV, Sety I.

These nine scarabs belong — taking them in the above order — to :

Plate III, No. 155, Cairo Museum, published *Hist. Scarabs,* PETRIE.
— — 156, Sayce Collection.
— — 157, British Museum, published *Hist. Scarabs,* PETRIE.
— — 158, Macgregor Collection.
— — 159, Vienna Museum.
— — 160, Leyden Museum.
— — 161, Cairo Museum.
— — 162, Stuttgart Museum.
— — 163, Cairo Museum.

I have not found the ∩ protected by sacred animals, except by the sphinx; nor by amulets except once by the *uas* sceptre amulet, No. 164, Rose Collection.

A particularly interesting ∩, scarab No. 165, Grant-Bey Collection, has the rare verb, the eye placed sideways, as on an example in Bologna Museum. "May Ra "make Deceased pleased with everything", or perphaps, "Ra makes Deceased", etc. — No. 166, a plaque in the John Ward Collection, has a contracted form of this sentence. It would be very difficult to decipher without the full version.

Care must be taken not to mix the numerous name-scarabs compounded with ∩, with the above amuletic ∩ scarabs. Most of the distinguished kings, and various queens have an ∩ in their names : Unas, Se-hotep-ab-Ra [Amenemhat I]; Khian (Se-user-n-Ra), Aahmes, the Thothmes, the Rameses, Amenardus (queen), the Psamteks, etc. Names of private persons with ∩ are often misleading.

6. — *The* ⚷

That the ⚷ of scarab 167 (Bristol Museum), which replaces the ☥ of scarab 111 (Queen's College, Oxford), is *not* a ☥, can be dearly seen from scarab 168, Plate III (*Hist. Scarabs,* PETRIE), where both ⚷ and ☥ are given. — Both signs are also given on scarab 176 [from PETRIE'S *Illahun, Kahun and Hawara*].

The ⚷ is protected by deities which are mostly in animal form. The ⚷ is still more uncommon than the ∩, or the △. It seems to have prevailed at Naucratis, and therefore is of rather late date. I have not found it protected by deified kings, unless by the ibex; rarely by amulets. No. 169 scarab [bought in Cairo] is a fine ⚷ example : "The Deceased sees Ra." The Ra-sign accompanies the ⚷, as it so often does the nefer. I give six examples of the ⚷ protected by deities.

[Plate III, No. 170,] Maat, *Naucratis,* PETRIE.
— — 171, Khonsu, Cairo Museum.
— — 172, Thoth, Formerly Rustafjaell Collection.
— — 173, Ra as a cat, *Hist. Scarabs,* PETRIE.
— — 174, the ichneumon; Horus was worshipped at Letopolis under the form of an ichneumon, Leyden Museum.
— — 175, reposing goat, [ibex], *Naucratis,* PETRIE. (The deified king is occasionally represented as an ibex.)

We find ancient names of women compounded with both 'tep' and 'her'. There is a fine steatite scarab No. 177, Rugby School Museum, of the princess Tep-du, a lady otherwise unknown. In Leyden Museum and also *Naucratis,* we have a scarab of Her-du, No. 178. We know that this is a woman's name from its appearance on a funeral stele in the Cairo Museum, as belonging to the man's daughter; see LIEBLEIN'S *Dictionnaire de noms hiéroglyphiques,* No. 298, stele, "His daughter, Her-du-du", the doubling of the 'du' here is only a variant.

The ⚷ of No. 178 scarab evidently means that Herdu was dead. The 2 spirals

have doubless a symbolic signification referring to her new life. The *neb* only fills up the space at the bottom. — The is worshipped by an ape on a scarab in the Cairo Museum.

7. — *The*

The hieroglyph is found on archaic cylinder seals, see the example published by Mr. Newberry from the Amherst Collection, in *Scarabs*. is also found doubled on one of the cylinders belonging to Cairo Museum.

We find under the protection of deities; scarabs No. 179, Amen-Ra, and 180, Thoth, both in *Antiquités égyptiennes*, DOROW and KLAPROTH.

Plate III, No. 181, "Isis loves the ", Ashmolean Museum.
— — 182, "Isis (?), protects the ", Queen's College.
— — 183, Anhour, Liverpool Museum.
— — 184, a lion, with his tongue protruding, Cairo Museum.
— — 185, the with the , and uræus, and Nub sign, Mr. Nahman, Cairo.
— — 186, the with , winged uræus and neter, Cairo Museum.
— — 187, the with , and Horus, Leyden Museum.
— — 188, with beetle having outstretched wings, Coltman-Clephan Collection.
— — 189, "Ra gives Deceased his transformations", or "May Ra", etc.
— — 190, is a curious scarab (*Koptos*, PETRIE), which has the mounted on the *serekh*, the place where the deceased kings were represented as Horus (see MORET's remarks). Horus on the *serekh* is the only deity I have ever found thus. This scarab confirms the supposition that represents a Deceased Person.

One has to be careful not to mix up with the sign , *du*, give. — "Giver of life" is a divine and royal title. The Hyksos kings especially used it on their scarabs.

I beg to thank all those who have kindly allowed me to publish their scarabs.

CHALON-SUR SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1908 **Fascicules III et IV**

CONTENU : 13) Textes divers babyloniens, par Paul TOSCANNE. — 14) Iranisches, von A. HOFFMANN-KUTSCHKE. — 15) Koptische Miscellen, von Wilhelm SPIEGELBERG. — 16) Demotische Miscellen, von Wilhelm SPIEGELBERG. — 17) Le dossier de la famille Nibnoutirou, par Georges LEGRAIN. — 18) Sur le signe , par G. MASPERO. — 19) Lesefrüchte, von Fr. W. VON BISSING. — 20) Textes religieux, par Pierre LACAU. — 21) Le roi Auput et son domaine, par G. DARESSY. — 22) L'assaut des places fortifiées, par Eugène DE PASSYPKINN. — 23) Der Mythus vom Kampfe des Horus mit Set im Papyrus Sallier IV (II, 6-III, 6), von Nathaniel REICH. — 24) Der 27. Thot des Papyrus Sallier IV (III, 6-7), von Nathaniel REICH. — 25) Stèle de l'an VIII de Ramsès II, par AHMED-BEY KAMAL. — 26) Some Geographic and Ethnic Lists of Rameses II at the Temple of Luxor, by M. G. KYLE. — 27) Notes de glyptique orientale, par L. DELAPORTE.

TEXTES DIVERS BABYLONIENS

PAR

PAUL TOSCANNE

Masse d'armes

Texte A. (Musée du Louvre.) — Ce petit objet de marbre, désigné sous le nom de *masse d'armes*, est en partie brisé. L'inscription, qui ne contient plus que trois cases d'écriture, est bien gravée; à la partie supérieure, un lion, dont il ne reste qu'une partie de la crinière et les pattes.

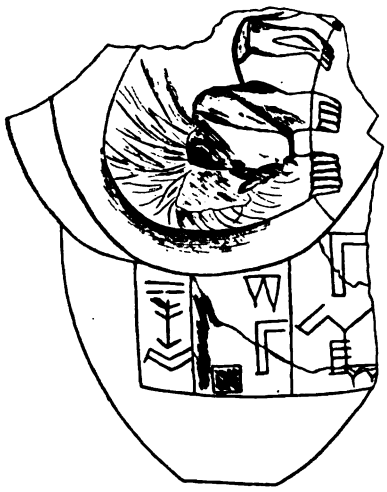

1 .....

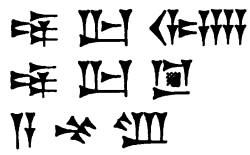

1 .....

tur ur-šul

tur ur-(?)[1]

a-mu-ru

1 .....

fils de Ur-šul,

fils de Ur-(?),

a consacré (a voué).

Galet

Texte B. (Musée du Louvre.) — Ce fragment provient d'un galet, la surface est très unie. On peut croire que, seule, la partie supérieure du galet portait une inscription, ce qui nous en reste est malheureusement mutilé. Il s'agissait d'un roi de Kiśu.

1. Le signe dont les traits intérieurs ont disparu devait être ou . Il faudrait donc lire *Ur-gur* ou *Ur-engur*.

1 ..... 1 *Dingir*.....

e-zu-ab

lugal giš-uḫu-ki

mu - x

x

1 Dingir.....

e-zu-ab

roi de Kîšu[1]

il .....

Texte C. (Musée du Louvre). — Cette inscription est gravée sur marbre blanc et ne contient qu'une colonne, dont le commencement et la fin sont brisés. Ce petit texte nous apprend que le père et le fils portaient le même titre *nu-tur*.

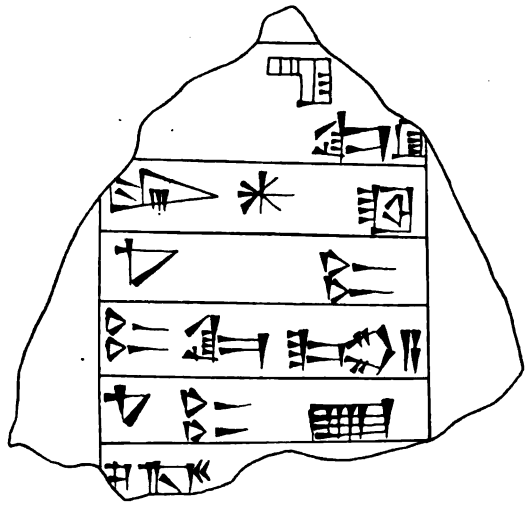

1 [ ] + 5 *x* .....

....

1 [*Sir-pur*]-*la-ka-ku* 1 Sirpurla

lu (dingir) ḪAB-SIG[2] lu (dingir) ḪAB-SIG,

nu-tur[3] intendant,

tur gu-dé-a fils de Gudéa,

5 *nu-tur-ge* 5 intendant

x-nam-[*ti-la-ni*] [sa vie].....

....

1. , rendu par *Kîšu*. C. T., XVI, 36, 3.

2. L'idéogramme est composé des deux signes + . Notre signe semble être gunifié + , tandis que, pour la forme donnée dans le *Recueil de Signes*, n° 187, par Scheil, c'est qui semble gunifié, mais nous pensons que ces deux formes archaïques ont la même valeur, et nous lisons provisoirement ḪAB-SIG. Scheil traduit par , *récipient*, , *germe*; en effet, est rendu par *banû* (*sig*), IV, 27, 6 a, et Brünnow, n° 7020, donne : , rendu par *bunnanû* et par *nabnîtu*. représente l'idée de *la création*, de *la conception*, dans le *récipient* , et a le sens de *conformation extérieure; structure du corps; taille; statue*.

3. *Nu-ban da* (*tur*) est rendu par *ḫazânu* « chef, intendant ».

Inscription de Lupa

Texte D. (Musée du Louvre.) — Cette inscription, que nous donnons ici, appartient à la statue portant le nom de LUPA. Cette statue est en diorite, de même que les statues de GUDÉA, mais est très mutilée; on n'a pu la reconstituer que jusqu'à la taille. La tête de LUPA est la partie la mieux conservée, le Musée la possédait déjà depuis plusieurs années. Ce qui reste du texte se trouve sur la poitrine et les bras de chaque côté du corps. Ce n'est pas une statue royale, mais celle d'un *chef de district* du pays de Kišu (*giš-uḫu-ki*). La fonction de LUPA est ŠAK-NANGA, c'est la première fois que nous rencontrons ce titre; son fils NARU porte aussi ce titre .

Tête de LUPA.

Les signes sont d'un style tout à fait archaïque et ont été gravés à la pointe; bien que très mutilée, l'inscription est pour nous d'une grande importance. Nous y relevons le nom de , ainsi qu'une série de mesures de ; de ; de ; de , etc. Il est fait aussi mention de *digue :* . Une série de cases d'écriture commence par le signe , mais le texte qui suit *zag* est souvent illisible. Le texte comporte trois colonnes situées sur l'épaule et la poitrine, côté droit; la colonne I commence par le nom propre de LUPA et contient sept cases; la colonne II, huit cases, et la colonne III, huit. Sur le côté gauche, sont disposées également trois colonnes de signes; la première comprend douze cases d'écriture, sept cases sont complètes, les colonnes II et III n'ont que peu de texte; vers la ceinture, on peut encore lire quelques cases. L'inscription devait se continuer dans le dos du personnage, car il reste quelques cases d'écriture disposées sur deux colonnes. Nous aurions voulu revoir la statue pour pouvoir élucider certains points.

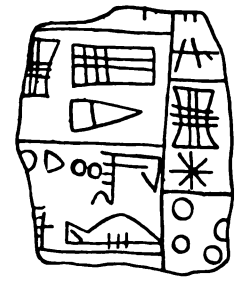

Texte : dos.

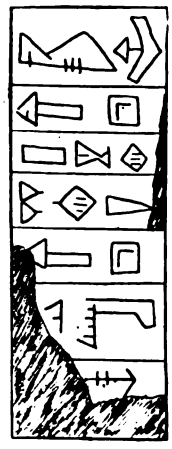

Col. I. 1		1 Lupa,	1 *Lu-pa*
		chef de district	*šak-nanga*[1]
		du pays de Kišu,	*giš-uḫu-ki*
		fils de Naru,	*tur na-ru*
5		5 chef de district	5 *šak-nanga*
	.....	.....	.....
	.....	.....	.....

1. Pour la lecture *nanga* et le sens du composé , voir Brcn., n° 10143, , lecture *nanga* et

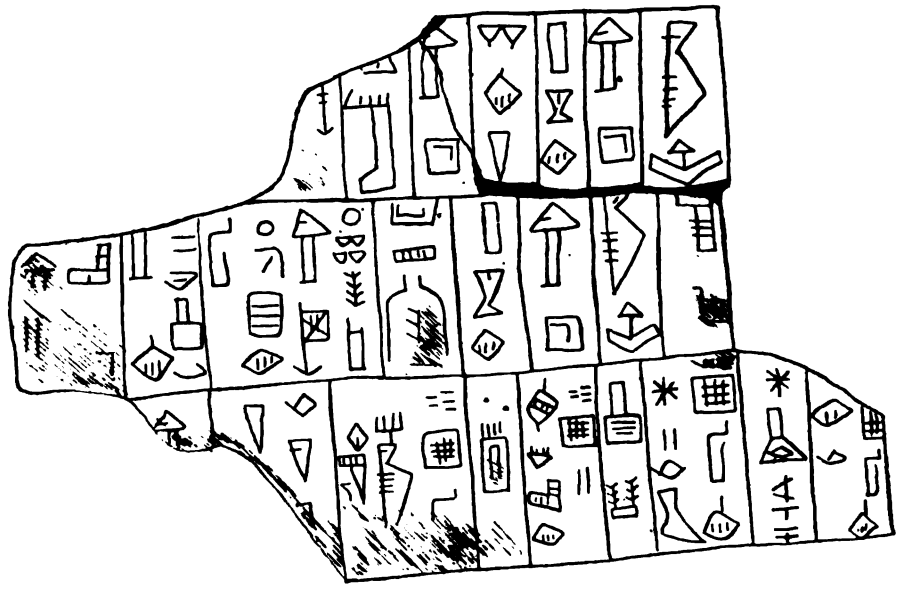

STATUE DE LUPA

Côté face.

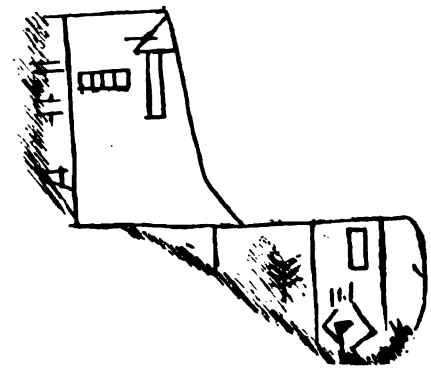

Plaque de marbre

Texte E. (Musée du Louvre.) — On pourrait croire que cette inscription n'est point entière à cause de la cassure du bas, et, sur le côté droit, il n'en est rien. Cette

trad. . Le groupe doit être équivalent, comme valeur et comme sens, à , car possède les différents sens de . La traduction *nagû* signifie « contrée, ressort, district ». Le est (l'homme), *tête du district, le chef du district.* LUPA était donc *chef d'une contrée.* Il faut traduire : *Lupa, chef de district du pays de Kîšu, fils de Naru, chef de district.....*

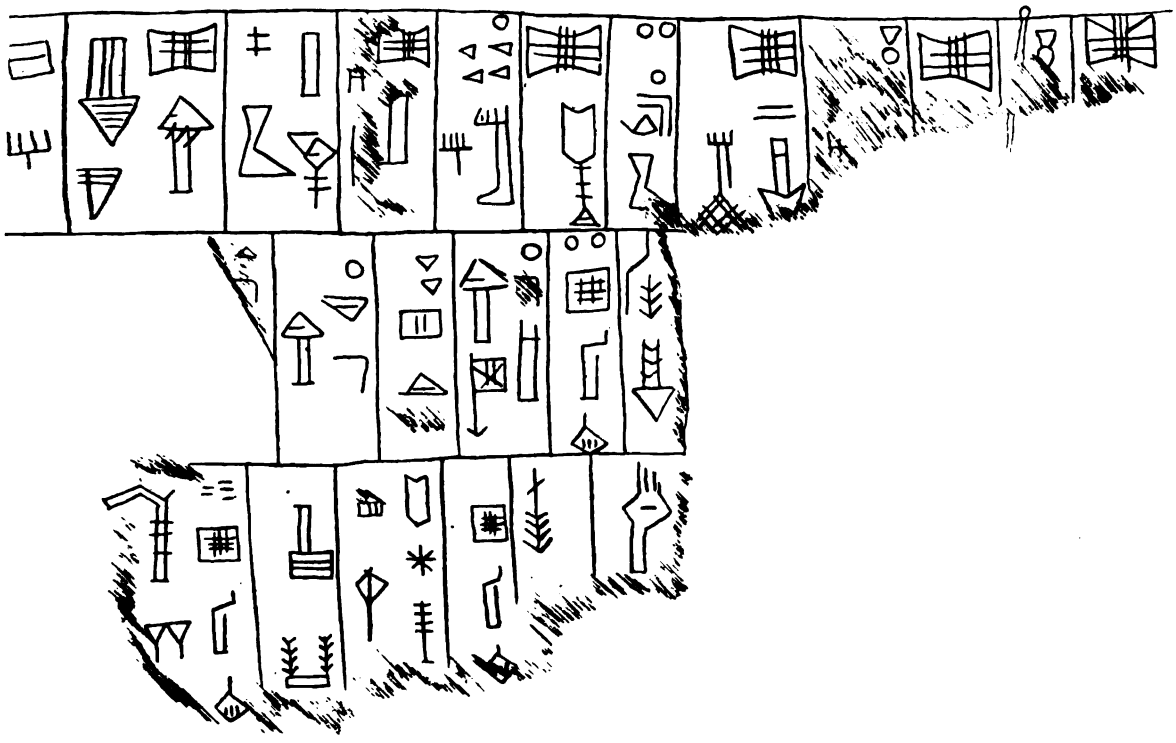

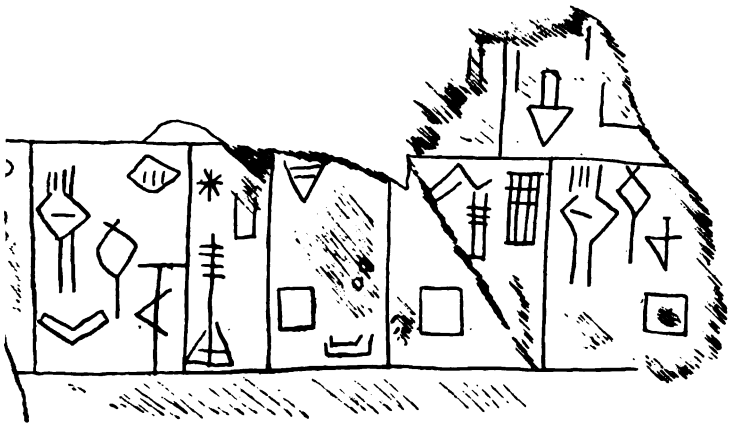

plaque en marbre porte sur le côté gauche et à la partie supérieure des traces d'encadrement, elle a dû être façonnée pour être ajustée dans une sorte de cadre. Il est facile de constater qu'après la cinquième case, col. I, il n'y avait plus d'autres cases de signes ; quant à la colonne IV, elle se terminait après le nom de *Gursar*, et le texte continue dans l'ordre à la colonne V. La colonne V n'a que deux cases d'écriture.

Notre texte, à partir de col. IV, l. 5, est complet et est à lire : *Ur-ninâ tur ni-ni-ḫal-du, tur gur-sar eš-gir-su mu-ru;* mais il diffère quelquefois un peu pour

l'ordre des signes dans ces mêmes inscriptions; ex. : *Ur-ḫanna tur ni-ni-ḫal-du, tur gur-sar e-dingir-ḫanna mu-ru, eš-gir-su mu-ru.*

Cette inscription, d'un style archaïque, est antérieure à Gudéa, l'écriture est linéaire, le clou n'apparaît presque pas, et la traduction présente de sérieuses difficultés.

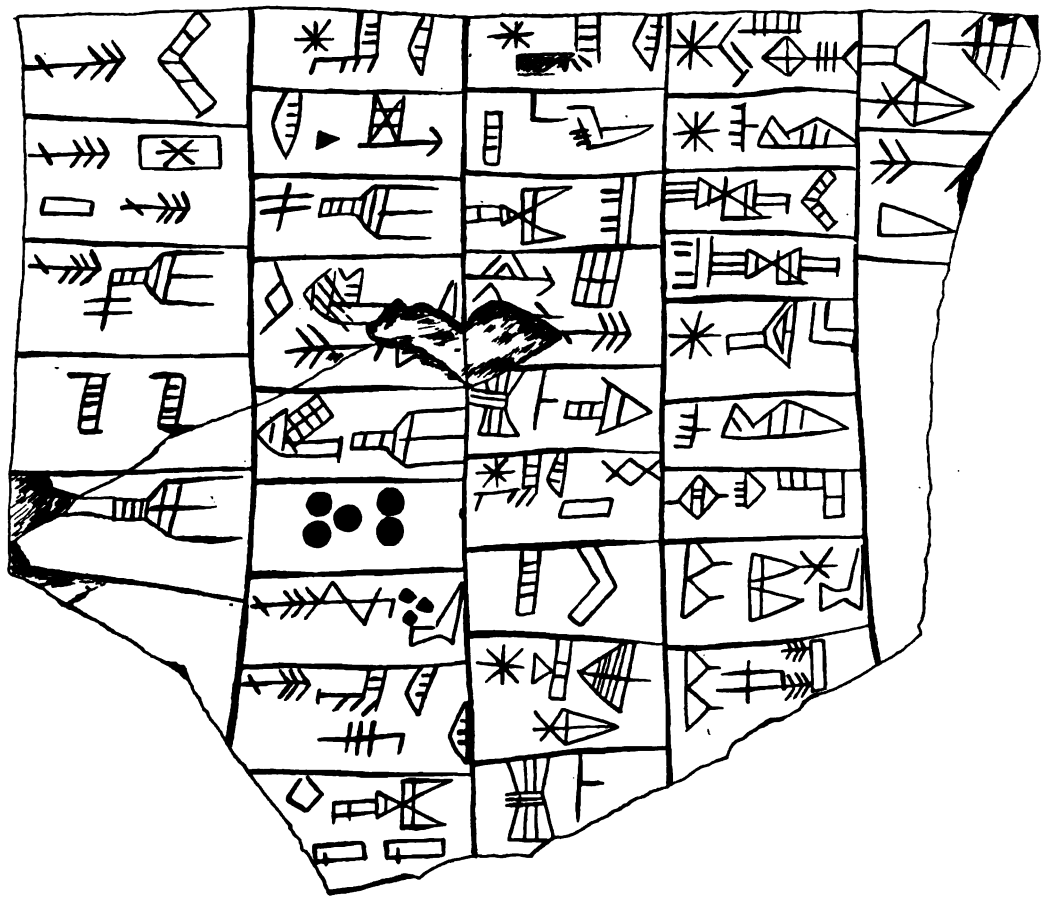

Colonne I

1	1 *gi-azag*	1 Le roseau clair,
	gi-i[1] *giš-gi*[2]	roseau d'eau de la roseraie,
	gi pa-uzu	roseau du puissant voyant,
	daš-daš	un destin
5 [ ]	5 *x - uzu*	5 ..... du voyant.

1. Les lectures *engur, gilugu, ziqum*, sont données pour le signe .

2. Gudéa, Statue K, fragment, *gi-bi giš-gi-ta* « son roseau dans la roseraie ».

Colonne II

1		1 *(dingir) En-ki*
		ki-(dil[1] ou *1)-gal*
		pa-uzu
		ud-(ka+šu) mu-du
5		5 *sag-*[2]*ganan-uzu*
		kur-niš[3]
		gi-nin kur-du
		gi en-ki nun-ki
		dug ḫe-mal-mal

1 En-ki
ki-dil-gal,
le puissant voyant (devin),
quand une invocation il (adressa) fit,
5 du regard autoritaire (à la vue puissante) le voyant
(sur) pays vingt (nombreux),
le roseau d'Ištar établit (sur) le pays.
Que le roseau d'Enki d'Eridu
(fasse) que bonne soit entièrement (la vision du devin).

Colonne III

1	1 *dingir En-ki*	1 Que Enki
	eš[4]*-bar-kin*	un destin (un arrêt)
	ḫe-e	émette (prononce)
	uru-ib[5] [ ] *gi*	(de) l'URU-IB [ ] gi.
5	5 *zag-me-bi*	5 Sa puissance soit.
	dingir En-ki gišpu[6]	Enki sublime (grand-[grand)

1. Il faut peut-être lire pour *absin-gal*, rendu par *šêr'ù* (BR., 9642).

2. Voir notre Liste de signes, n° 499. Le signe composé = + ; voir *Gudéa*, cyl. A, XV, 18... Le signe encapsulé dans est , dont on ne connaît pas la lecture. Il appartient à la série *pisannu* , S[c] 145, et a pour nom *pisangaku-nunnuna-igub* et traduit par *gananu* en hébr. גנן et par *mitru*. Notre signe est le nunnifié ou *ga-gunù*. Nous lui donnerons pour lecture provisoire *ganan*, *ganunu*, comme est lu provisoirement *karibu* (voir SCHEIL, *Textes élamites*).

3. = 20, ou, ici, le sens de *kabtu*.

4. *Gudéa*, cyl. B, IV, 36, *lugal dingir en-ki e eš-bar-kin ba-an-šum* « Le roi (dingir) Enki (plaça) établit du temple le destin ».

Gudéa, cyl. A, XX, 16, *(dingir) Nina (ḫanna) tur nun-ki e eš-bar-kin mal šal-ba-ni-ka* « Nina, enfant d'Eridu, a fixé les destinées du temple ».

5. L'URU-IB est l'endroit du « voir ». Il faut traduire : « Que Enki fixe le destin de l'URU-IB [...]gi (Zag-me-bi). Sa puissance soit; (pour cela), Enki sublime (grand-grand) la tablette (cette écriture) consacra. »

6. est lu *gišpu*, XI, 43, Rm, 600, 19. est rendu par *rabû*. a le même sens; d'où, pour *Enki*, la qualité de « grand-grand ».

Colonne III *(suite)*

	umuš-šub	Une tablette consacra.
	dingir Nin-su-gir	Ningirsu,
	'zag-me	puissant, ordonna.

Colonne IV

1	1 *dingir Šul²-subar*	1 Šulsubar,
	dingir lugal	dieu-roi,
	il-azag	le *il* pur,
	e-il	il éleva (porta).
5	5 *dingir Nina³-ur*	5 Ur-nina,
	lugal	roi
	Sir-pur-la	de Sir-pur-la,
	tur (ni⁴-ni)-ḫal-du	fils de Ili-ḫal-du,
	tur gur-sar	fils de Gursar.

Colonne V

1	1 *eš-su-gir*	1 La maison de Girsu
	mu-ru	il fit.

Collection de cylindres

I

(Musée du Louvre.) — Petit cylindre en pierre noire, assez dure. La scène est composée de trois personnages, dont l'un, assis, représente un dieu devant lequel le

1. Pour *zag-me*, nous devons probablement accepter le sens de *pour* (*emuqu*), et pour celui de *parṣu* « tranches, commandes ».

2. (*Dingir*) *Šul-subar* doit être un vocable de *Bau*, déesse créatrice du vide, le dieu qui n'a ni père ni mère, puisqu'il est son propre père, sa propre mère. Dans Entémena, on a . Le dieu *Šul-subar* possède les deux qualités de (dieu et roi); il s'agit du roi déifié, et cette double qualité, que nous rencontrons dans certains noms, est une indication de l'état d'immortalité du roi divinisé et qui de son vivant était déjà considéré comme dieu.

3. Pour la lecture *ḫanna* du signe , voir LEDRAIN, *Dictionnaire;* d'un autre côté, nous avons, tablette S⁸ 27, le dieu .

4. Pour , certains ont vu . Nous pensons que c'est une erreur, car ce nom, dans toutes les inscriptions de cette nature, est disposé exactement de même façon, et la case qui contient les éléments du nom est semblablement écrite. Dans notre texte, il s'agit du double signe juxtaposé, comme nous trouvons le double signe , , , etc. Peut-être faut-il lire plutôt *ili-ḫal-du* ou bien encore *zal-zal-ḫal-du*, si nous nous reportons au groupe *zal-zal-la*.

second personnage, debout, semble présenter le troisième, le tenant par la main, un esclave sans doute. Dans le champ, le croissant et le scorpion.

Deux lignes d'écriture :

	Ur (dingir) Ab-u	Ur Abu[1],
	lu mâ-gal-gal	homme de la grande barque.

II

(Musée du Louvre.) — Le cylindre est assez fruste, mais l'inscription est bien conservée; la scène est la même qu'au n° I. Le dieu, assis, est coiffé de la tiare à cornes, de même que le personnage debout devant lui et qui semble présenter le second par la main.

Trois lignes d'écriture :

	dingir Gal-imma	Galimma,
	tu-giš	père juste[2] (droit)
	Ur (dingir) Ba-u	d'Urbau.

III

(Musée du Louvre.) — Cylindre très bien gravé. Le dieu est assis sur un siège recouvert d'une étoffe frangée, lui-même est revêtu d'un long manteau à franges et tient à la main une sorte de coupe. Deux personnages sont debout devant le dieu : le premier a les mains ramenées à la ceinture et porte une coiffure basse; le second, qui porte une robe à plis, est coiffé du bonnet pointu; les mains sont élevées, signe d'adoration.

1. est rendu par *Ninip*, Br., n° 3836.

2. , avec la lecture *giš*, rendu par *išâru* (ישר), a le sens d'*être droit, plein de droiture*, S° 33.

Deux lignes d'écriture, et derrière le dieu, un faon.

an-gud an-na
an Mar-tu.

L'invocation est adressée au dieu « fort », au dieu du ciel et au dieu Martu.

IV

(Musée du Louvre.) — Cylindre dont la scène se compose du dieu debout sur le dos d'un bouquetin. Le dieu porte la barbe, vêtu d'un manteau et coiffé de la tiare à cornes réunies au sommet; il tient à la main un objet (une tige). En face, un personnage rasé, et derrière lui, un troisième personnage barbu, portant un long manteau; il a les mains élevées, et, devant lui, un serpent est dressé. Dans le champ, un disque formé du croissant, et dans le disque, une étoile à rayons doubles. (Marbre noir.)

Deux lignes d'inscription :

Gimil Zamâmâ
tur-uš-uš

Gimil Zamâmâ,
fils de Ušuš.

V

Nous reproduisons ici un petit cylindre en hématite, publié autrefois dans la *Glyptique orientale,* p. 193. Il s'agit d'un personnage qui se nomme *serviteur* d'un autre. Le fait est assez rare. Si nous donnons ici ce dessin, c'est pour le comparer à un cylindre, identique quant au texte que possède le Musée du Louvre (VI), et en même temps apporter une notable correction à la traduction qui en a été donnée.

La correction porte sur la ligne 4 : il faut lire : *lugal Kiśar-ra-ge* « roi de pays (nombreux) », et non « roi d'Aššur ».

La quatrième ligne est : , et est confirmée par la quatrième ligne du cylindre du Louvre (VI).

VI

(Musée du Louvre.) — Ce cylindre présente un grand intérêt en ce qui se réfère à Kurigalzu, *śar kiššâti* « roi des légions »; par I, xiv, 3, l. 7, 8,

il est désigné par : *roi de Šumer et d'Akkad, roi des quatre régions;* par Scheil (*Rec.*, XXIII), *roi d'Ur*; et, enfin, dans *OBI.*, n° 43 : *roi de Karduniaš.*

Dans V, un personnage est debout, portant la barbe, coiffé d'une sorte de calotte, vêtu d'une robe partant de la ceinture, les mains sont élevées; mais, dans VI, il s'agit d'un personnage assis sur un tabouret agrémenté de petits disques. L'attitude est celle de l'attente, et, comme dans V, il est vêtu d'un long manteau qui le couvre entièrement, porte la barbe et est coiffé de même que dans V. Dans le champ, une sauterelle.

Ce cylindre est en agate, les caractères sont d'une grande finesse; à l'exception d'un signe, l'inscription est complète.

Il est à remarquer que le nom de KURIGALZU est écrit dans VI : ; dans *OBI.*, pl. 23, n° 56 : ; dans les autres textes, . — Or, et ont la lecture commune de *KUR*, il est à présumer que l'on devait lire KURRIGALZU.

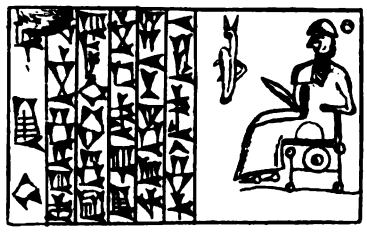

1 *Du-ri Ul-maš*
mar Be-el-šu-nu
nita Kur(r)-ri-gal-zu
lugal KI-ŠAR-RA-GÊ
5 UG-GE[1] *Dûr-Ku(r)-ri-*
gal-zu-(ki)[2]

1 Duri Ulmaš,
fils de Belšunu,
serviteur de Ku(r)rigalzu,
roi des pays,
5 préfet de Dur-Ku(r)rigalzu.

1. « Le temple Ulmaš est ma citadelle. »

VII

(Collection particulière.) — Petit cylindre en marbre grisâtre. Un personnage dans l'attitude craintive; c'est le serviteur rasé, sans vêtement, mais coiffé; il semble tenir un petit disque à la main droite. Dans le champ, trois disques et une sorte de croix, le prototype de la croix grecque.

1. est à lire *ug-gê* (voir C. T., XII, 8 b, 7, et XII, 30, 37744, 11), avec le sens de *šaggaṇakku*.

2. Dur-Ku(r)rigalzu, aujourd'hui Agargouf, à vingt kilomètres ouest de Bagdad.

Deux lignes d'écriture :

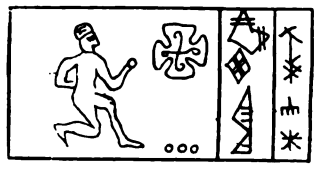

	Lu-nar[1]	LUNAR, (musicien)
	dingir Gal-mu[2]	du dieu Galmu.

VIII

(Musée du Louvre.) — Nous plaçons ici un des personnages qui font partie du bas-relief généalogique d'Ur-ninâ (ḫanna).

C'est un serviteur placé à gauche du roi; il est rasé et vêtu d'une robe à partir de la ceinture; les mains sont ramenées et croisées sur la poitrine. Sur le pan de sa jupe, deux lignes d'écriture : son nom et sa fonction ayant beaucoup de rapport avec le VII, nous avons placé ce cliché ici.

	Du-du	Dudu,
	ši-nar[3]	esclave.

IX

Cylindre en pierre noire. Il me fut communiqué, ainsi que le X, par mon ami Soldi, qui les avait achetés à un marchand de Bagdad.

Un personnage debout, vêtu d'un manteau frangé sur la poitrine et la jupe, rasé, mais coiffé, tel le personnage des V et VI.

Deux lignes d'écriture :

	Ur-(dingir)-Gu-la[4]	Ur-Gula,
	lu-silig[5]	chef.

X

De même provenance que le précédent. Ce cylindre, gravé avec une grande finesse, malgré quelques cassures, est bien conservé. Un personnage, debout, barbu et coiffé, est vêtu d'un manteau riche à franges dans le bas et sur le côté. Il semble offrir une

1. , rendu par *nâru* (lect. *nar*), BR., n° 7274.

2. *Dingir Galmu* est le dieu Ninip, II, 57, 73 c. (=).

3. *ši-nar* est rendu par *dilibtu* (C. T., XVI, 14, 41, 42), à rapprocher de l'hébreu דלב « le besogneux, — l'opprimé, — l'esclave, — le dénué ». Le rôle de notre personnage est bien celui de l'*esclave* qui attend dans l'humilité les ordres du roi.

4. est à rapprocher de BR., 6433 : (), rendu par *bêlit ili*. D'autre part, le nom du dieu Gu-la est un des vocables de BAU, car (BR., 11145) est rendu par BAU. Il faut donc traduire « *l'homme de Bau, homme puissant* ».

5. Rendu par *gišru*, II, 62, 20 g.

tige portant des fruits au dieu du soleil représenté par une étoile placée sur un petit autel. C'est évidemment une offrande en même temps qu'une invocation au dieu du jour (de la clarté) contre les sombres présages de la *nuit* représentée par le double croissant, ou la double calotte, qui recouvre les sept planètes. Dans le champ, un oiseau éployé; derrière le personnage, un objet que nous ne connaissons pas.

Le double croissant représente le ciel avec les planètes et équivaut au signe *mi*, avec le sens de *noir, nuit*. Cette forme est à comparer à , cité par Scheil (*Recueil de Travaux*, vol. XXII), et auquel il donne les valeurs *mušu* et *ṣalmu*. Il faut comparer aussi la forme , relevée sur un cylindre en calcédoine, de la Bibliothèque nationale. L'étoile qui est sur l'autel a aussi du rapport avec notre dessin faisant partie aussi du même cylindre de la Bibliothèque.

Deux lignes d'écriture. Marbre de couleur rose.

an-ud	Au dieu Šamaš,
arad-zu	ton serviteur.

XI

(Musée du Louvre.) — Ce petit cylindre, dont nous donnons différents dessins, servait de cachet et est encore dans la monture (dessin XI[a]) composée de deux anneaux en or dans lesquels se trouve encastré le cylindre. Une tige, terminée par une boucle, traverse le cylindre et relie la petite armature en or.

XI[a]

Il existe également au Louvre un second cylindre monté de la même façon que notre dessin l'indique, mais il ne porte pas d'inscription, seule une scène de chasse l'orne : « un personnage, un genou en terre: devant lui, un chien, un lion, un animal ailé, un cerf et un bouc ».

Le XI[b] représente la scène : un dieu barbu, coiffé, est debout; la main gauche ramenée à la ceinture, la main droite tient une amphore de laquelle s'échappe de chaque côté un filet d'eau pour se répandre en méandres à ses pieds. Il s'agit probablement du vase à libation, et le dieu doit être Ea, environné d'eau. A droite, des poissons; à gauche, un chien, un lièvre, un oiseau, un scorpion. Devant le dieu, un chasseur vêtu d'une courte cotte et l'arc tendu.

XI[b]

Le petit cylindre ôté de sa monture présente les trois lignes de texte suivantes :

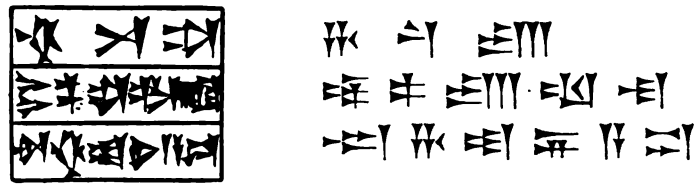

Ḫa-ḳa-ta	Ḫaḳata,
mâr Pa-ta-al-la	fils de Patalla,
arad Ḫa-at-ni a-du (ara)	serviteur Ḫatani[1] adu.

XII

(Musée du Louvre.) — Ce cylindre est gravé avec beaucoup d'art, les personnages bien dessinés; le trait est hardi, et le tout disposé avec beaucoup d'harmonie. Deux hommes avec cheveux et barbe bouclés, se faisant vis-à-vis et domptant un taureau. Le taureau est dressé, maintenu par les pattes. Entre les deux taureaux, un monstre à pattes d'aigle.

Deux lignes de texte, et en dessous, une gazelle.

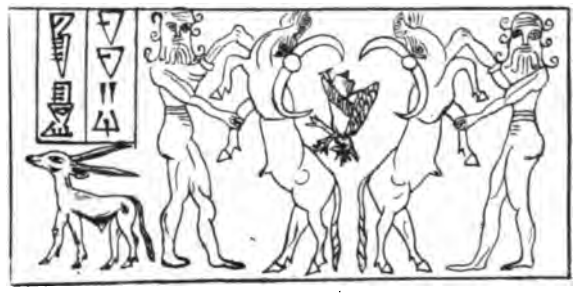

Ni-ni[2]*-tab-ba*
lu-[3].

XIII

(Musée du Louvre.) — Cylindre en agate d'un bleu pâle; une inscription de quatre lignes. Le texte, parfaitement gravé, est linéaire. Aucune scène ne décore le cylindre.

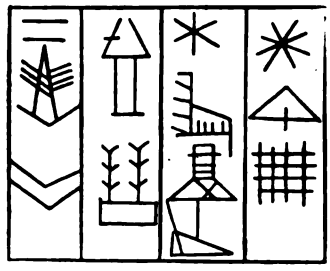

1	1 *(dingir) Ba-u*	1 À Bau
	Ḫal-en-ad-du	Ḫalenaddu
	ŠAG-ŠAR[4]	le chirurgien (?)
	a-mu-ru	a consacré.

1. Pour *Ḫa-at-ni*, Delitzsch, *Hand.*, p. 296, donne le sens de *protéger*, dans certains cas, aussi : *soutenir;* Ḫatânu, comme sens, est en étroite parenté avec *harârum*, *rêşu*, « aider, auxiliaire ».

2. Probablement lire *Ilitabba* (suit un nom de métier).

3. Le signe n'a pas de lecture, mais est traduit par (C. T., XII, 24 a, 54).

4. *ŠAG-ŠAR* est rendu par *gullubu* (Br., 3572), inf. de גלב « couper, celui qui coupe », celui qui *rase la barbe*, qui *abat la toison*.

XIV

(Collection particulière.) — Petit cylindre, pierre noire, en partie cassé; l'inscription est intacte. Deux personnages se regardant en face; celui de gauche de stature plus élevée que l'autre est revêtu d'un long manteau à franges, le second semble beaucoup plus petit.

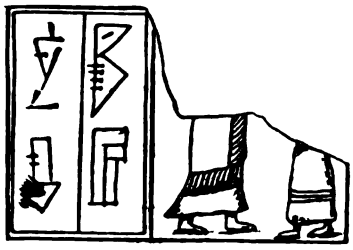

Deux lignes d'inscription :

LU UR-UR[1]
arad-bi[2].

Empreinte de cachet sur une tablette

XV

Cette tablette appartient à une collection particulière, désignée S[n]. Sa hauteur est de 45 millimètres sur 42 millimètres de largeur.

Sur le côté face, nous relevons le texte :

Face.

Quant à l'empreinte du cachet, elle devait comprendre le nom du roi, car il s'agit ici d'un cachet royal. Le revers de la tablette nous permet d'y lire :

....

Puis le nom du scribe : .....

Revers.

La scène se composait de trois personnages, dont l'un, assis, la main gauche ramenée à la ceinture et la main droite tendue. Le second personnage a les mains réunies à la ceinture et semble attendre; le troisième a les mains en signe d'adoration. L'invocation est au dieu Ningirsu.

1. Le second signe de la première ligne est double ou et correspond à la forme babylonienne , rendue par *šitnunu*, F. 5233. — Br., pour le groupe , donne le sens de *aḫû*.

2. Dans ces inscriptions, nous avons habituellement *arad-zu* « ton serviteur », mais ici nous lisons *arad-bi*; est bien le pronom de la troisième personne pour les deux genres et les deux nombres.

Le roi Ur-ninâ (ḫanna)

XVI

(Musée du Louvre.) — Ce dessin, qui représente le roi Ur-ninâ, est semblable aux représentations des monuments que possédait déjà le Louvre. Il ne fait que confirmer ce que nous savions déjà sur ce personnage. Le dessin est gravé sur une plaque de coquille; les traits sont parfaitement accusés, l'attitude de profil est la même que dans les bas-reliefs généalogiques.

Le texte est disposé ainsi :

Ur-ninâ, roi de Sirpula.

IRANISCHES

VON

A. HOFFMANN-KUTSCHKE

Die iranische Sprachforschung ist leider sehr vernachlässigt worden. Wenn auch von Justi ein Iranisches Namenbuch und von Bartholomae ein Altiranisches Wörterbuch, von Weissbach-Bang (nach Spiegels zweiter Auflage) ein Werk « die altpersischen Achämenideninschriften » und neuerdings vom Britischen Museum, « The Sculptures and the Inscription of Darius the Great on the rock of Behistun » (1907) herausgegeben worden sind, so ist doch viel zu wenig der von Hüsing geäusserte und betonte Unterschied der iranischen Dialekte, hauptsächlich des Medischen und Persischen, — vom Sakischen oder Altosetischen, von dem wir ausser den Namen aus den südrussischen Inschriften nur sehr wenig kennen, abgesehen, — erkannt und verwertet. Darauf u. a. auch hinzuweisen, sowie die Bedeutung des Altiranischen für die vergleichende Sprachforschung und Mythologie darzutun, sei diese Zusammenstellung geschrieben.

Vieles ist bereits in der *Orient. Lit.-Ztg.*, 1905, Nov., « Jutija », 1906, Aug., « Persische Eigennamen », 1906, Sept., « Zu den Achamanideninschriften », 1906, Nov., « Nachtrag zu ‚Persische Eigennamen' », sowie im *Philologus*, 1907, II, « Iranisches », behandelt worden, doch ist es leider noch nicht durchgedrungen und bekannt geworden.

Zu den Hüsingschen Ausführungen über die Misa-Mundart, zu persischem *s* statt *tr*, stellte ich ausser Ἀσια-δατης, Τισσα-φερνης, Ὠμισης, Παρμισης, *uša* « Kamel », das auch Justi, *Gött. Gel. Anz.*, 1882, S. 488, aus *uštra* über *ušsa* erklärte, noch Ζωσι-μος (vgl. Νικο-μᾶς, etc., aus *Νικο-μηδης), aus Ζωσι-μηδης und Σισι-νης, Σισι-μιθρης, wobei allerdings

-μιθρης als medisch im persischen Namen auffallen würde. Doch vgl. Spalte 444, Augustheft der *Orient. Lit.-Ztg.*, 1906 (Heft 8).

Medisch sind Μιθρινης, Ἀρταξαθρης, *putra* « Sohn », Τιθρα-υστης, wofür es wohl besser Θιτραυστης (*čitra-wahišta*) hiesse, u. s. w. Benfey, Lagarde, Andreas, Justi, Hüsing u. a. setzen *s* statt *tr* als persisch an, so dass *pusa* « Sohn », *čisa* « Geburt », *misa* « liebend », *ḫšāsa* « Herrschaft », *zōsa* « Opfer » u. s. w. gesichert sind und nach anderen Namensgliedern mit *s* im Persischen statt *tr* (medisch) gesucht werden muss. Als solches gibt sich denn auch *sisa* « glänzend » zu erkennen, wobei das erste *s* aus *sp* entstanden ist wie in *asa* « Pferd », *visa* « all » u. s. w.; *asa* « Pferd » hatte schon Justi, *Gött. Gel. Anz.*, 1882, S. 488 und 495, während Foy noch *K. Z.*, 37, S. 554 (« Erklärung der altpersischen Achamanideninschriften »), *aspā* (für Bagistan I, 87) forderte (statt *asam*) wie auch Bartholomae, *Altir. Wb.!* — Zu *visa* « all » und *asa* « Pferd » ist dann noch *Indog. Forsch.*, Band 17, Anzeiger, S. 108 und 113 ff., zu vergleichen, wo Justi den Namen *Asagartija* als « Pferdewagen habend » erklärt.

Es ist jedoch hierbei zu berücksichtigen, dass der Name des Landes *Asagarta*, der der Bewohner Asagartija ist (vgl. Σαγαρτιοι, welcher Name aber nicht mit keilinschriftlich *Zakruti* und *Zikirtai* zusammengehört, denn dieses bedeutet « Zagrosleute » und bezeichnet den Elamiten und Kassiten verwandte Stämme), so dass *Asagarta* nicht *Rosswagen*, sondern « Rossegarten » (*gharta : hortus vw.) heissen muss, vgl. *Orient. Lit.-Ztg.* (H.-K.), Augustheft, Sp. 441, « Persische Eigennamen ».

Persisch ist aber ausserdem *d* statt *z* : vgl. *dana* « Volk », med. zana : γενος; *vardami* « tun » (wobei ἔρδω für ϝερδω auffällig ist), *verezami* (neben ϝρεζω!); *Bardija* neben *Barzija*, δαρικος « Gulden » neben *zairi* « Gold », *draja* « Meer » neben *zraja* « See », ferner *rada* « lenken » neben *raza* (in Ἀρια-ραθος, ϑ = *z* oder *tsch*, vgl. Βαγα-ραζος und Ραθινης), und *marda* « Grenze » neben *marza* in Μαρδονιος, Μαρδοντης, Ἀριιο-μαρδος, Μαρδοι (« Markomannen »), Namen, die alle sehr sonderbar erklärt worden sind, vgl. *Philologus*, 1907, II, S. 183, 184.

Hoffentlich werden die dort gegebenen Namensdeutungen mit der Zeit mal richtig gewertet, denn « Winzer » (so Bartholomae : Μαρδονιος), « Verzeihend » (so Justi), « Mann » (so Keiper), etc., sind für *mard-* keine Erklärungen. Und mit unmöglichen Namensgliedern operieren leider noch sehr viele, denen indogermanische Namensglieder fremd sind. Man wird also den bereits in *Orient. Lit.-Ztg.*, 1906, Augustheft, Sp. 441, von mir geäusserten Satz mehr beachten müssen, « dass man bei Erklärung von Eigennamen so viel als möglich bereits bekannte namenbildende Bestandteile [durch dialektische Umsetzung und Ansetzung, so *-misa* neben *-mitra* und *milta* (vgl. Μιλτια-δης, in *Keleti Szemle*, 1903, Hüsing, « Sakisches »; Hommel, *Grdr. der Gesch. u. Geogr. d. alt. Or.*, S. 37, Band I; *Orient. Lit.-Ztg.*, 1906, Augustheft, Sp. 443, von H.-K.; *Orient. Lit.-Ztg.*, 1907, Jan.-heft, « Miscellen », von Hüsing; *Philologus*, 1907, II, S. 179, « Iranisches », von H.-K.; *Philol. Novitates*, 1907, II, « Sakisches[1] »,

1. Anm. Dieser Artikel ist wegen der Ausführungen über die Namen *Skutscha* (Σκυθαι) und *Saka*, die von einander zu trennen sind, wegen der Zurückweisung von Bartholomaes Deutung (*Indog. Forsch.*, 19) von *Zamolxis*, wofür es *Zalmoxis* heissen muss, etc. nicht unwichtig; -ξις = -ξης = *sak.* ξαις (Ἀρπο-ξαις, etc.) « Herrscher ».

von H.-K., etc.), *čisa* neben *čitra* und *čilta*, etc.] berücksichtigen muss und nicht gesicherte, neue Bestandteile lediglich auf Grund der sprachgesetzlichen Möglichkeit nicht annehmen darf ».

Dass Ζωροαστρης « ἀστροθυτης » Titel ist und θύτης dem *zōro* (also *zohro* für **zotra*, vgl. *chschāra* für *chschatra* « Herrschaft » in Ἀρτοξαρης, vgl. *Baga-miri* (*mihri : mitra*), *puhr* « Sohn », *sipihr* « Himmel » : **spitra*, etc.) entspricht, also ϝαστρης, wie es aus *Zᵃrᵃthuštra* und Ζωροαστρης folgt, dem *vāstra* gleichgesetzt werden muss, sei nur erwähnt, vgl. *Orient. Lit.-Ztg.*, 1905, Märzheft, Sp. 112 ff.; 1906, Augustheft, Sp. 443, und Nov.-heft, « Nachtrag zu ‚Persische Eigennamen' »; *Philologus*, 1907, II, S. 181. *Spitama* ist also der *Name des* iranischen *Propheten*, der unter *Wischtāspa*, dem Vater des grossen *Dārijavosch I.* (Δαρειαιος), gelebt hat, vgl. *Philologus*, 1907, II, S. 188. *Nautarja*, d. h. « Vertreter der Linie des *Nautara* », d. h. des *Nautara* (« der Jüngere » : νεώτερος) genannten *Ariāramna*, des zweiten Sohnes des Tschischpisch, sind *Arschāma*, *Wischtāspa* und *Dārijavosch I.* im *Awesta* (vgl. *Philologus*, 1907, II, S. 188), so dass das neuerdings für Bagistan I, 10, statt *duvitātarnam*, das Bartholomae, *Altir. Wb.*, noch als « seit langem aufeinanderfolgend erklärt », erwiesene *duvitāparnam* « zwiefach, in 2 Reihen » (*parnam : plenus*, german. **fulna : voll;* δι-πλοῦς) auch die *2* Linien des Achamanidenhauses sichert, Dārijavosch I. also kein Schwindler und Usurpator, wie Andreas und Winckler meinen, ist. Weissbach in *Z. D. M. G.*, 1907, S. 725, will *-parnam* durch « Flügel » (skr. *parṇa*) erklären, dürfte jedoch damit wohl fehl gehen, da angesichts ἀ- und δι-πλοῦς an einer Bildung mit *parna (: plenus)* nicht gezweifelt werden kann. Hommel hat in der « Geschichte des alten Morgenlandes » (Göschen, Nr. 43), 1008, übrigens schon *duvitāparnam* « in zwei Reihen » verwertet.

Leider ist in vieler Hinsicht die Ausgabe der Bagistantexte durch das Britische Museum (die Herren King und Thompson) nicht so gut geworden, wie man es eigentlich hätte erwarten können. Das Elamische, für das besonders Arbeiten von Hüsing und Bork, Jensen, Foy, etc., in Betracht kamen, ist am schlechtesten weggekommen; auch Scheil, *Délég. en Perse, Mém.*, V, 26, etc., ist nicht berücksichtigt und vielfach noch die alten, längst ausgemerzten Lautwerte beibehalten, zu vergleichen ist Weissbach, *Z. D. M. G.*, 1907, S. 731 ff., und *Philol. Novitates*, 1907, Heft III, S. 103, 105/106, 108, « Zu den Achamanideninschriften », von H.-K., ein Artikel, der weit mehr als Weissbachs Nachträge zur neuen Ausgabe bringt.

Von grosser Bedeutung ist aus Weissbachs Besprechung des englischen Werkes (*Z. D. M. G.*, 1907, S. 722 ff.) die Entdeckung, dass *hamahjājā tharda* « in ein und demselben Jahre » heisst, wie King-Thompson übersehen haben und sich aus dem babylonischen Teile (Z. 99, 101 und 103), vgl. Weissbach, S. 724, ergibt. Es sagt also Dārijavosch « selbst ausdrücklich, dass die Empörungen, von denen die ersten 4 Kolumnen der grossen Bisutūn-Inschrift berichten, im ersten Jahre nach seinem Regierungsantritt ausbrachen » (Weissbach).

Nach Hüsing, *K. Z.*, 38, S. 257/8, gibt es ein iranisches *amutha* « er floh », das ich *Orient. Lit.-Ztg.*, 1906, Sept., Sp. 487, zu erklären versucht habe, als mit Guttural erweitert aus *mu : moveo :* ἀπο-μεύομαι : altind. *munč-*, « sich wegbewegen, retten »

(‚fliehen'). King-Thompson übersetzen noch *amutha* mit « von dort ». Bartholomae, *Altiran. Wörterbuch,* erwähnt Hüsings Deutung nur in den Addenda; er erklärt das Wort als « von dort » bedeutend (unter *amuθa*). Weissbach (*Z. D. M. G.*, 1907, S. 727) deutet *amutha* auch als « er floh », ohne mich und Hüsing zu erwähnen, der schon in *K. Z.*, 38, S. 257/8, in Bagistan II, 2, statt *a*[*bij*] das allein richtige *a*-[*mutha*] ergänzte, wie Weissbach (*Z. D. M. G.*, 1907, S. 725).

In Bagistan III, 94, ist « ans Kreuz schlagen » *uzmajāpatij kar*, nicht *sar;* schon Justi, *Gött. Gel. Anz.*, 1882, S. 485; Jackson und Bartholomae, *Altiran. Wörterbuch*, haben auf Grund des Elamischen (Jackson nach der Photographie) *uzmaj-āpatij akarijâtā* angesetzt, King-Thompson bieten aber ..*asarijâtā,* ferner in Bagistan IV, 71/73, 77, statt des allein richtigen *vi*+*kan* « zerstören » noch das unmögliche *vi*+*san,* vgl. Weissbach, *Z. D. M. G.*, 1907, S. 729.

Auch Bagistan IV, 64 ff., ist klar, allerdings aber nicht für King-Thompson und Weissbach. Das iranische *naij šakorim naij manuvatam,* wie es mit Jackson, *Persia past and present*, S. 207, statt *tunuvatam* (King-Thompson) heissen muss, bedeutet « *weder einem Knechte noch einem Herrn* » oder « *weder einem Armen noch einem Besitzer* » (‚Reichen'), wie ich schon am 9. Oktober 1907 in einem Artikel « Iranisches » in der *Neuen Preussischen Kreuzzeitung* (Berlin) ausführte. Auch Herr Geheimrat E. Wilhelm (Iena) ist der Ansicht, dass der Sinn der Stelle nur der sein kann « weder einem Niedriggestellten noch einem Hochstehenden tat ich Gewalt an ». Ein Gegensatz « *weder einem Gefangenen* (*muškinu* im Babylonischen heisst aber « KNECHT, HÖRIGER » und nicht « GEFANGENER », wie King und Thompson durch diese Wiedergabe des babylonischen Textes annehmen, den sie übersetzen, während der iranische und elamische Text an der Stelle unübersetzt sind), *noch einem Freien...* » (so King-Thompson) oder « *weder einem Findling noch einem Armen* » (so Weissbach, *Z. D. M. G.*, 1907, S. 729) ist jedoch unmöglich. Es entspricht *šakorim* dem babyl. *muškinu*[1] « Knecht » und dürfte also zu *neupers. čākar* « Knecht » gehören, während *manuvatam* oder besser *mānuva(n)tam* « Herr » (‚Reicher') im Babylonischen nicht erhalten ist; *ana lik-tu* der Neuausgabe soll nach Peiser (früher geäussert) *ana urtu* (‚nach der Bestimmung des Schicksals') sein. *Manuva(n)t-* « Herr » könnte *manus* « Hand », AHD, *mund-* « Schutz » (vgl. *Mund-walt*) enthalten und wie *Dargadasta* « Langhand » ein Titel eines Mächtigen sein; besser ist aber *mān* « Haus »; vgl. F. W. K. Müller, « *Handschriftenreste in Estrangeloschrift aus Turfan* », 1904, II, *Abhandlungen der Kgl. Preuss. Akademie der Wiss.*, Berlin, S. 18 ff., wo *mānbēd* « Hausherr », *vīsbēd* « Geschlechtsdorfherr », *zandbēd* « Stammherr » u. s. w. genannt sind, als Ausdrücke der iranischen Lehnsverfassung (wie Bag. I, 65 : *gaiθa, mānija* und *viθa* in aufsteigender Reihe gebraucht); vgl. daselbst S. 110 : Nachtrag von Andreas; ferner *Philol. Novitates,* 1907, III, S. 104 (H.-K.); *man-cipium* ist « Sklave », der « unter der Hand gehaltene ». Ist *mānuva(n)t* Bezeichnung des Gutsherrn im Gegensatz zum Sklaven?

1. ANM. Zu *muškin-*, arab. *meskīn*, französ. *mesquin*, mit der Bedeutungsänderung von « *Knecht* » zu « *Bettler, arm* », so dass man auch den Gegensatz « weder einem Armen noch einem Reichen tat ich Gewalt an » hier vermuten könnte, vgl. H. Winckler, « Die babylonische Geisteskultur », 1907 (*Wissenschaft und Bildung*, Leipzig), S. 108.

Wegen einzelner, bei Weissbach, *Z. D. M. G.*, 1907, S. 723 ff., nicht berücksichtigter Stellen der Bagistaninschrift bitte ich meinen Artikel « Zu den Achamanideninschriften » in *Philol. Novitates*, 1907, III, S. 102 bis 106 und S. 108, vergleichen und verwerten zu wollen; dort ist aber nicht Bag. III, 66, erwähnt, wo es trotz King-Thompson Ga(n)du*ma*va (statt Ga(n)du*ta*va) heissen muss; Bartholomae, *Altir. Wb.*, hat auch noch Ga(n)du*ta*va; doch vgl. die Anmerkung, S. 136 bei K.-Th. : « The sign *ma* follows *tu* (= iran. du) without any break between them »; das *ma* ist das erste elamische, das iranische *ma* wiedergebende Zeichen, während für das zweite elamische *ma*, das iranisches *va* wiedergibt, in dem Keilschrifttexte und in der Transkription mit Recht bei K.-Th. eine Lücke ist. Hier sind sich K.-Th. wohl über den Sinn ihrer (?) Anmerkung nicht klar geworden.

In Bag. V, 22, haben (wie auch Bartholomae, *Altir. Wb.*), K.-Th. « [...]*m Tigram (!) barata-ya* » statt ..[...*tjaij χaudā*]*m tigrām bara(n)taja*, und übersetzen « *den Tigris* » statt « ... *Saken, welche den Helm (χaudām) spitz (tigrām) tragen* », wie es nach Oppert, Justi, *Z. D. M. G.*, 51, S. 241, vgl. Justi, *Grundriss der iran. Philol.*, II, 2, S. 445; Foy, *K. Z.*, 37, S. 559, heissen muss. Sollen denn sonst *Saken am Tigris* wohnen, wie es einige Karten (Sieglin, *Atl. antiq.*) auf Grund dieser Stelle haben? Ich meine, die Abbildung des *Spitzmützigen (tigraχaudā) Sku(n)ka* am Bagistanfelsen spricht für die *Saka tigraχaudā* in Bag. V, 22, nicht für den Tigris.

So lassen sich sehr viele Stellen der Bagistaninschrift weit über King-Thompson hinaus fördern. Leider ist nur immer noch zu wenig Material für Altiran vorhanden; gibt es denn keine Möglichkeit altmedische und persische Inschriften zu bekommen?

Übrigens ist die elamische Inschrift *L*, deren Übersetzung ich in *Orient. Lit.-Ztg.*, 1906, Sept.-heft, Sp. 4860, gab, bei King-Thompson auch noch falsch und entspricht den iranischen Zeilen IV, 88-92, was K.-Th. nicht gemerkt haben; vgl. Weissbach, *Z. D. M. G.*, 1907, und H.-K., « Zu den Achamanideninschriften », *Philol. Novitates*, 1907, III, S. 105/106, ferner Herzfeld, « Pasargadae » (Berlin, 1907, S. 31), und Herzfeld, Klio, 1908, « Pasargadae », erweitert und mit Abbildungen, betreffend das Kyrosgrab, dessen Figur (mit 4 Flügeln, etc.) ein Genius (nicht Kyros) ist, vgl. Babelon, *L'Archéologie orientale;* ferner H.-K., *Philol. Novit.*, 1907, I, S. 7/8, « Parsagadae und Persepolis ».

Von grossem Werte für die iranische Sprachforschung sind die Veröffentlichungen F. W. K. Müllers in den *S. B. A. W.*, 1904, ff., über « Handschriftenreste in Estrangeloschrift aus Turfan... », « Eine Hermasstelle in manichäischer Version » (1905), « Neutestamentliche Bruchstücke in soghdischer Sprache » (1907), « Die persischen Kalenderausdrücke im chinesischen Tripiṭaka » (1907), wodurch sich die bei Beruni überlieferten Monatsnamen berichtigen und erklären lassen und ihre Übereinstimmung mit den Namen des awestischen und altpersischen (also mazdajasnischen) Kalenders (bei dem die Namen der drei heissesten Monate fehlen, vgl. Oppert, *Z. D. M. G.*, 52, S. 260, und Marquart, *Unt. z. Gesch. v. Eran*, 1905) zeigen. Dieses Material bestätigt auch die *misa-*, *mitra-* und *mihra*-Dialekte; nur der phrygische *mita*-Dialekt (vgl. -ξατα in Artaxata, Mita : Μιδας, *Tit*an Apollo (statt *Trit*an), etc.) ist

noch wenig belegt. Dem sakischen Dialekte gehören *Athena* (für Athwiana = Aptiana), die Tritonis (= Thretauni, vw. Tritos, Tritogeneia, Feridun : neupers. Atbin = Athwin-) heisst, *Artemis,* ungekürzt *Artimpasa* genannt, etc. an (wie auch **Miltiades**).

KOPTISCHE MISCELLEN[1]

VON

WILHELM SPIEGELBERG

XXXV. ⲁ und ⲛⲧⲁ als sahidische Tempuspräfixe der 2 Fem. sg.
XXXVI. ϩⲉ « abortum facere ».
XXXVII. ϫⲉ « ferner, mehr, wieder ».
XXXVIII. Zu ⲃⲉϩϫⲱ « das Haupt beugen ».

XXXV. — ⲁ UND ⲛⲧⲁ ALS SAHIDISCHE TEMPUSPRÄFIXE DER 2 FEM. SG.

Da diese Formen m. W. bisher nirgends vermerkt worden sind, so gebe ich die betreffenden Stellen, an denen ich sie angetroffen habe :

a) Perfektum I.

1) *Psalm.*, 113, 5 : ⲁϩⲣⲟ ⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ϫⲉ ⲁ²ⲡⲱⲧ « was ist dir Meer, dass du flohest » (τί σοί ἐστι, θάλασσα, ὅτι ἔφυγες).

2) *Schenute* (ed. AMÉLINEAU), 151, 4 : ⲉⲧⲃⲉ ⲡⲁⲓ ⲛⲑⲉ ⲛⲧⲁⲁⲅⲱⲛⲓⲍⲉ ⲏ ⲁⲙⲓϣⲉ ϩⲛⲟⲩⲛⲟϭ ⲛⲁⲅⲱⲛ « deshalb wie du (scil. συναγωγή) gekämpft (ἀγωνίζεσθαι) und gestritten hast in heissem Kampf (ἀγών) ».

3) *Ibid.*, 153, 2 v. u., mit derselben Beziehung auf die Gemeinde (συναγωγή) ϩⲛ ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲛⲓⲙ ⲉⲁⲟⲣⲃⲉϥ ⲛⲉ ⲉϩⲟⲩⲛ « an jedem Ort, den du dir abgesperrt hast »[3].

b) Perfektum II.

4) *Psalm.*, 136, 8, von der Tochter Babylons : ⲛⲁⲓ̈ⲁⲧϥ̄ ⲙ̄ⲡⲉⲧⲛⲁⲧⲱⲱⲃⲉ ⲛⲉ ⲙⲡⲟⲩⲧⲱⲱⲃⲉ ⲛⲧⲁⲧⲟⲟⲃⲉϥ ⲛⲁⲛ « Selig, wer dir deine Vergeltung vergelten wird, welche du uns vergolten hast » (μακάριος ὃς ἀνταποδώσει σοι τὸ ἀνταπόδομά σου ὃ ἀνταπέδωκας ἡμῖν).

5) *Schenute* (ed. AMÉLINEAU), 114, 1, von der Gemeinde (συναγωγή) : ⲛⲧⲟ ⲁⲛ ⲡⲉⲛⲧⲁⲛⲁⲩ ϩⲛ ⲛⲟⲩⲃⲁⲗ ⲏ ⲁⲥⲱⲧⲙ ϩⲛⲛⲟⲩⲙⲁⲁϫⲉ « bist du es nicht, der du mit deinen Augen gesehen und mit deinen Ohren gehört hast ».

6) *Ibid.*, Zeile 4 : ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲟ ⲡⲉⲛⲧⲁⲉⲓⲣⲉ « und du bist es, die gethan hat ».

---

1. Fortsetzung von *Recueil de Travaux*, XXVIII, S. 204 ff.
2. Die Varianten (s. WESSELY, *Sahidisch-griechische Psalmenfragmente*, S. 50) geben das normale ⲁⲣⲡⲱⲧ.
3. Siehe ferner das Beispiel 5.

7) *Ibid.*, 119, 3 v. u. : ⲉϣϫⲉ ⲧⲉϯ ⲛϩⲧⲏ ⲉⲡⲉⲛⲧⲁⲥⲱⲧⲙ ⲉⲣⲟϥ « wenn du auf das achtest, was du gehört hast ».

8) *Ibid.*, 126, 10 : ⲡⲥⲁϩⲟⲩ ⲙⲛ ⲡϩⲁⲡ ⲉⲛⲧⲁⲛ̄ⲧϥ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉϫⲱϥ « der Fluch und das Gesetz, welches du auf sein Haupt gebracht hast ».

Als eine ganz vereinzelte Variante, falls der wenig korrekte Text in Ordnung ist, sei noch sahid. ⲛⲧⲁⲓ- durch *Lukas*, 19, 42 belegt, wo es in Bezug auf die Stadt (ⲧⲡⲟⲗⲓⲥ) heisst : ⲉⲡⲉ ⲛⲧⲁⲓⲉⲓⲙⲉ ϩⲱⲱⲧⲉ ϩⲉⲙⲡⲟⲟⲩ ⲉⲛϩⲟⲟⲩ « wenn auch du heute erkannt hättest » (εἰ ἔγνως καὶ σὺ καίγε ἐν τῇ ἡμέρᾳ σου).

XXXVI. — ϩⲉ « ABORTUM FACERE »

Schenute (ed. AMÉLINEAU), 152, 8 ff., heisst es : ⲁⲩⲃⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓⲧⲟⲟⲧⲥ ⲛⲟⲩⲥϩⲓⲙⲉ ⲙⲡⲛⲁⲩ ⲡⲣⲟⲩϩⲉ ⲉⲩⲙⲟⲕϩ ⲛϩⲏⲧ ϫⲉ ⲁⲥϫⲡⲉ ϣⲏⲣⲉ ⲥⲛⲁⲩ ⲡⲟⲩⲁ ⲉϥⲟⲛϩ ⲁⲩⲱ ⲡⲕⲉⲟⲩⲁ ⲉⲁⲥϩⲉ ⲉⲣⲟϥ ⲏ ⲁϥⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗ ⲛϩⲏⲧⲥ ⲉϥⲙⲟⲟⲩⲧ « sie verliessen[1] eine Frau zur Zeit des Abends, indem sie darüber traurig waren, dass sie 2 Kinder geboren hatte, eines lebend und das andere als Fehlgeburt, das heisst es war tot aus ihrem Leib gekommen ».

Ich habe ἤ hier die Bedeutung gegeben, die es oft in den Schriften des Schenute hat, wo es einen schwierigen oder seltenen Ausdruck erklärt[2]. Besonders häufig steht es so, wenn ein griechisches Wort doch ein koptisches erklärt wird. Fasst man die Partikel in diesem Sinne, so wird man ohne weiteres auf die richtige Erklärung von ⲁⲥϩⲉ ⲉⲣⲟϥ « sie fiel mit Bezug auf es (scil. das Kind) » geführt[3].

Diese Bedeutung von ϩⲉ lässt ich nun auch für dessen Prototyp *h'j* im Altägypt. nachweisen, in Pap. Turin, 55, 1[4], wo *(r)dj·t h'j p' 'wr* « die Schwangerschaft fallen lassen » den Sinn hat « abortum facere »[5] und im Demotischen (Mag. Pap., Verso, 30, 1), wo *ḫr hi ḫ·t-s* « ihr Leib fällt » die Bedeutung haben kann « abortum facit ». Das vermutet GRIFFITH (a. O., S. 201) und denkt dabei gleichzeitig an ϩⲟⲩϩⲉ (ⲟⲩϩⲉ) : ⲟⲩϧⲉ « abortus », in dem sehr wohl unser ϩⲉ erhalten sein kann.

XXXVII. — ϫⲉ « FERNER, MEHR, WIEDER »

Aus einer Bemerkung LEIPOLDTS (*Schenute*, S. 17, Anm. 3) habe ich den Eindruck gewonnen, dass die boheirische Partikel ϫⲉ (= sahid. ϭⲉ[6] = *gr·t*) in der obigen Bedeutung nicht als bekannt gelten kann. Vielleicht liegt es daran, dass STERN in

1. Siehe CRUM, *Coptic Ostraca*, S. 65, No. 324.

2. So glaube ich im Unterschied von Leipoldt (*Schenute*, S. 60) die griechische Partikel erklären zu sollen. In diesem Sinne steht ⲏ schon in der *Pistis Sophia*, 6, 3. 53, 5.

3. AMÉLINEAUS Übersetzung : « l'autre qu'elle a trouvé ou qui est sorti de son ventre mort » giebt keinen Sinn.

4. Vgl. dazu *Ä. Z.*, XXIX, 84. — Wie *Enno Littmann* mir mitteilt, hat im Tigrē *'atwādaqat* « sie hat fallen lassen « die Bedeutung » abortum fecit ».

5. Pap. Turin, 121, 10 : heisst wohl « sterben infolge einer Sturzes im Zustande der Schwangerschaft », doch wäre zur Not auch die Deutung « sterben infolge einer Fehlgeburt » möglich.

6. Das von ANDERSON (*Sphinx*, XI, 129 ff.) nachgewiesene Vorkommen von ϫⲉ in der Pistis Sophia möchte ich für einen Boheirismus dieses sahidischen Textes halten.

seiner *Grammatik*, § 518 und 610 diese Bedeutung nur beiläufig ohne Beispiele anführt. Daher seien einige hier zunächst mitgeteilt :

MALLON, *Grammaire* (1. Auflage) *Chrest.*, S. 21, ult. : ⲁϥⲉⲣⲟⲧⲱ ϫⲉ ϯⲡⲁϫⲉⲙϯⲡⲓ ⲛϩⲗⲓ ⲛⲧⲣⲟϕⲏ ⲁⲛ ϫⲉ ⲛⲧⲉ ⲡⲁⲓ ⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ϣⲁⲧⲁϩⲱⲗ ⲉϩⲟⲗ ⲛⲧⲁⲡⲏⲥⲧⲓⲁ « er antwortete : Ich werde keine Speise dieser Welt *mehr* kosten, bis ich mein Fasten beendet habe ».

Ibid., 22, 13 : ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁϥⲥⲁϫⲓ ⲁⲛ ϫⲉ ⲡⲉ ⲛⲉⲙ ϩⲗⲓ ⲣⲱⲙⲓ « und er sprach mit niemandem *mehr* ».

Test. Abram (ed. GUIDI), 22, 7 ff. (Abram sagte ihm : Mein Sohn Isaak, dein Vater verlässt den Leib wie alle Wesen) ⲉϥⲛⲁϩⲱⲗ ⲛ̄ⲧⲉϥϣⲧⲉⲙⲛⲟⲧϥ ϫⲉ ϣⲁ ⲉⲡⲉϩ « er wird davon eilen und niemals *mehr* zurückkehren ».

Ähnlich *ibid.*, Z. 22, wo der Tod sagt : ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲉ ⲫⲏ ⲉⲧⲉ ⲁⲓϣⲁⲛⲟⲗϥ ⲙⲡⲁϥⲕⲟⲧϥ ϫⲉ « Ich bin der — der, welchen ich wegnehme, ist nicht mehr zurückgekehrt ».

Schenute (ed. LEIPOLDT, 29, 7) : ⲟⲩⲟϩ ϫⲛⲁϫⲉⲙⲟⲩ ⲁⲛ ϫⲉ ϣⲁⲉⲡⲉϩ « und du wirst sie nie *wieder* finden ».

Diese Bedeutung[1] liegt nun auch an der Stelle vor, an welcher Amélineau und Leipoldt eine Textverderbniss annehmen wollen. Dort sagt *Schenute* zu einem Mühlstein : ⲱ ⲡⲓⲱⲛⲓ ⲛⲥⲓⲕⲓ ⲟϩⲓ ⲛⲁⲕ ϫⲉ. ⲟⲩⲟϩ ϭⲉⲛϯⲟⲩⲛⲟⲩ ⲁϥⲟϩⲓ ⲛⲁⲧⲁⲡⲥⲁϫⲓ ⲙⲡⲁⲓⲱⲧ « O Mühlstein stehe in *Zukunft* still! Und sofort stand er still nach dem Worte meines Vaters ».

Dieses ϫⲉ wird auch wohl in *Acta apost.*, 8, 39, stecken : ⲟⲩⲟϩ ⲙ̄ⲡⲉϥϫⲉⲛⲁⲩ ⲉⲣⲟϥ ⲛϫⲉⲡⲓⲥⲓⲟⲩⲣ = καὶ οὐκ εἶδεν αὐτὸν οὐκέτι ὁ εὐνοῦχος « und der Eunuch sah ihn nicht *wieder* », wo das ϫⲉ[2] « ferner, mehr » seltsamer Weise zwischen Hülfszeitwort und Verbum gestellt ist.

XXXVIII. — ZU ϩⲉϩϫⲱ « DAS HAUPT BEUGEN »

Lemm hat vor kurzem in No. XVIII seiner « koptischen Miscellen »[3] den Nachweis zu führen versucht, dass in der obigen Wendung nicht, wie Peyron in seinem koptischen Wörterbuch annimmt, das bekannte ⲟⲩⲱϩ stecke, sondern ein von diesem verschiedenes Verbum *ϩⲱϩ. Dabei stützt sich Lemm vor allem auf die einmal vorkommende Variante ⲡⲉϩϫⲱⲫ, die nicht mit *ⲟⲩⲉϩ ϫⲱⲫ identisch sein könne, da ein Wechsel von *w* und *p* undenkbar sei. Das ist in gewissem Sinne richtig. Allein wenn einmal für *ⲟⲩⲉϩ- die Variante ϩⲉϩ- vorkommt, dann kann auch leicht einmal bei dem häufigen Übergang der Media in die Tenuis für ϩⲉϩ- ein ⲡⲉϩ- eintreten. Vor allen Dingen aber ist zu beachten, dass wir für ϩⲉϩϫⲱ und varr. das ägyptische Prototyp 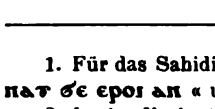 *w'ḥ-ḏ'ḏ'* « den Kopf legen » im Sinne von « sich unterwerfen, jemd. verehren »[4] kennen. Ich glaube also nicht, dass ein zwingender Grund vorliegt, von Peyrons Auffassung abzugehen.

1. Für das Sahidische, wo das entsprechende ϭⲉ steht, vgl. ein Beispiel wie *Joh.*, 16, 10 : ⲁⲧⲱ ⲛ̄ⲧⲉⲧⲛ̄ⲛⲁⲛⲁⲩ ϭⲉ ⲉⲣⲟⲓ ⲁⲛ « und ihr werdet mich nicht mehr sehen » (καὶ οὐκέτι θεωρεῖτέ με).
2. In der Variante (s. die Ausgabe von Horner) fehlt ϫⲉ.
3. *Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg*, 1907, S. 495 ff.
4. Siehe die Beispiele bei BRUGSCH, *Wb.*, II, 343.

DEMOTISCHE MISCELLEN[1]

VON

WILHELM SPIEGELBERG

XLI. Eine hieroglyphisch-demotische Stele der Bibliothèque Nationale (mit 2 Tafeln im Lichtdruck).
XLII. Die demotischen Inschriften der Serapeumsstelen zu Wien.
XLIII. Ein neues Denkmal des Hohenpriesters von Letopolis Amasis.
XLIV. *tbn* « Helm ».
XLV. Der Ausdruck « die Sandalen hinter sich werfen » = « verzichten ».
XLVI. Eine topographische Bezeichnung.
XLVII. Ein Sargbrett mit zweisprachiger Inschrift.
XLVIII. Zu dem demotischen Grabstein aus Achmim.
XLIX. Ein Aktpräscript aus dem 12ten Regierungsjahr des Ptolemaios IV Philopator.

XLI. — EINE HIEROGLYPHISCH-DEMOTISCHE STELE DER BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (HIERZU TAFEL I UND II)

Die Stele, welche hier veröffentlicht wird, befindet sich als No. 126 (C 48) in der ägypt. Sammlung der Bibliothèque Nationale (Cabinet des Médailles). Sie besteht aus Kalkstein und misst 0,48×0,32[2]. Alles Weitere ist aus der Lichtdrucktafel zu ersehen. Ausser der Verwaltung der genannten Bibliothek, die mir die Publikationserlaubniss bereitwilligst erteilt hat, bin ich Herrn G. Legrain zu besonderem Dank verpflichtet. Denn er hat mir, obwohl er in seiner in Vorbereitung befindlichen Publikation der ägypt. Sammlung der Bibliothèque Nationale auch dieses Monument zu bringen denkt, nicht nur keinerlei Schwierigkeiten in den Weg gelegt, sondern meine Veröffentlichung dadurch in der wertvollsten Weise gefördert, dass er mir seine im Jahre 1894 genommene Abschrift zur Verfügung gestellt hat. Diese hat mir in Verbindung mit meiner eigenen im Jahre 1891 gemachten Copie dadurch die grössten Dienste geleistet, dass ich die inzwischen an manchen Stellen verwitterte, mit Farbe aufgemalte demotische Inschrift mit Sicherheit ergänzen konnte. Nach diesen beiden Abschriften habe ich auf Tafel II die demotische Inschrift, deren jetzigen Zustand Tafel I zeigt, in Originalgrösse wiederhergestellt. Für diese Hülfe möchte ich Herrn Legrain auch an dieser Stelle nochmals meinen wärmsten Dank aussprechen.

I. *Die Darstellungen :*

Unter der geflügelten Sonnenscheibe steht rechts der [illegible]

1. Fortsetzung von *Recueil*, XXVIII, S. 187 ff.
2. Aus dem Text der Stele ist mit grösster Wahrscheinlichkeit zu schliessen, dass sie aus dem Serapeum von Memphis stammt.

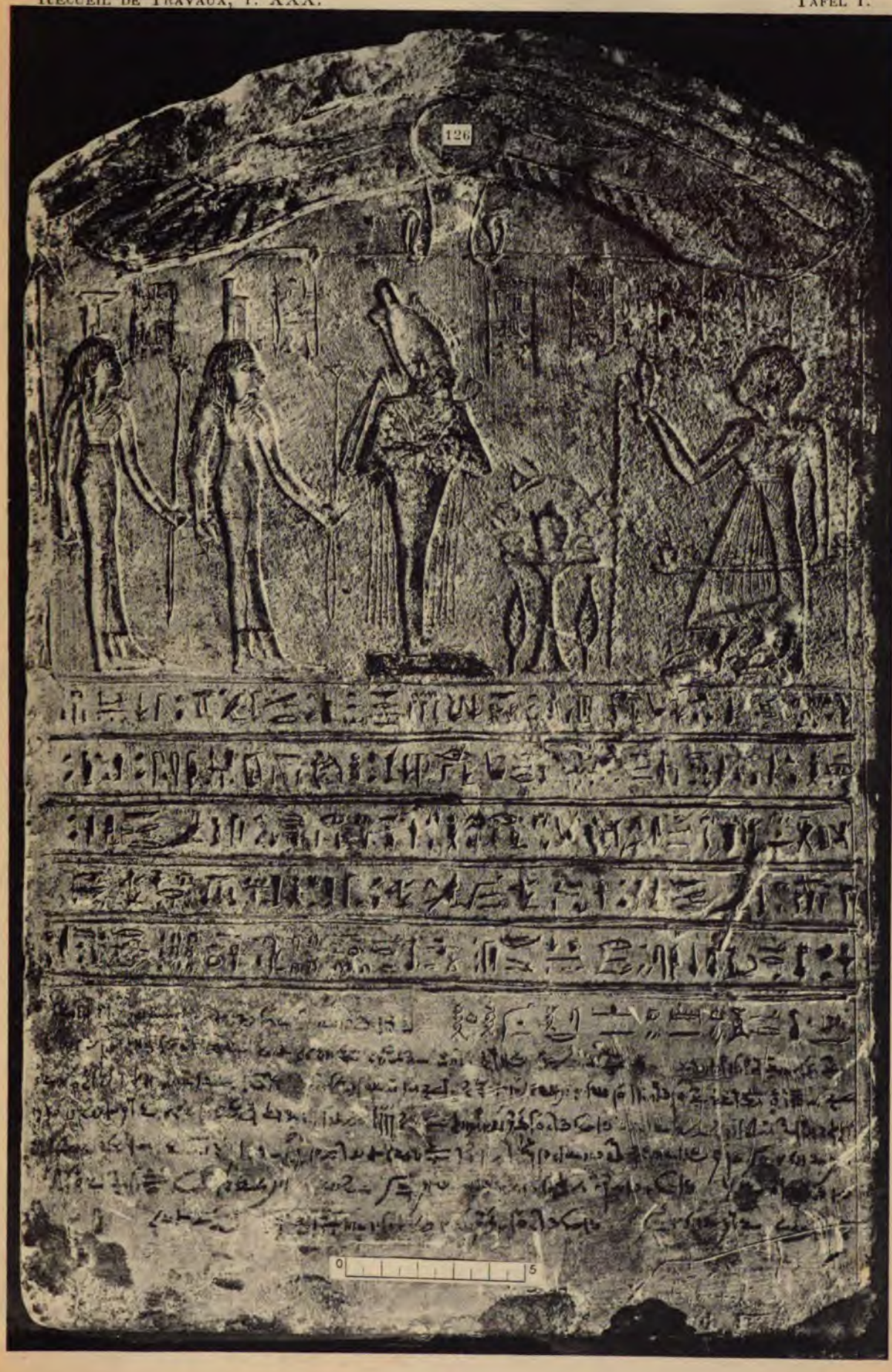

HIEROGLYPHISCH-DEMOTISCHE STELE

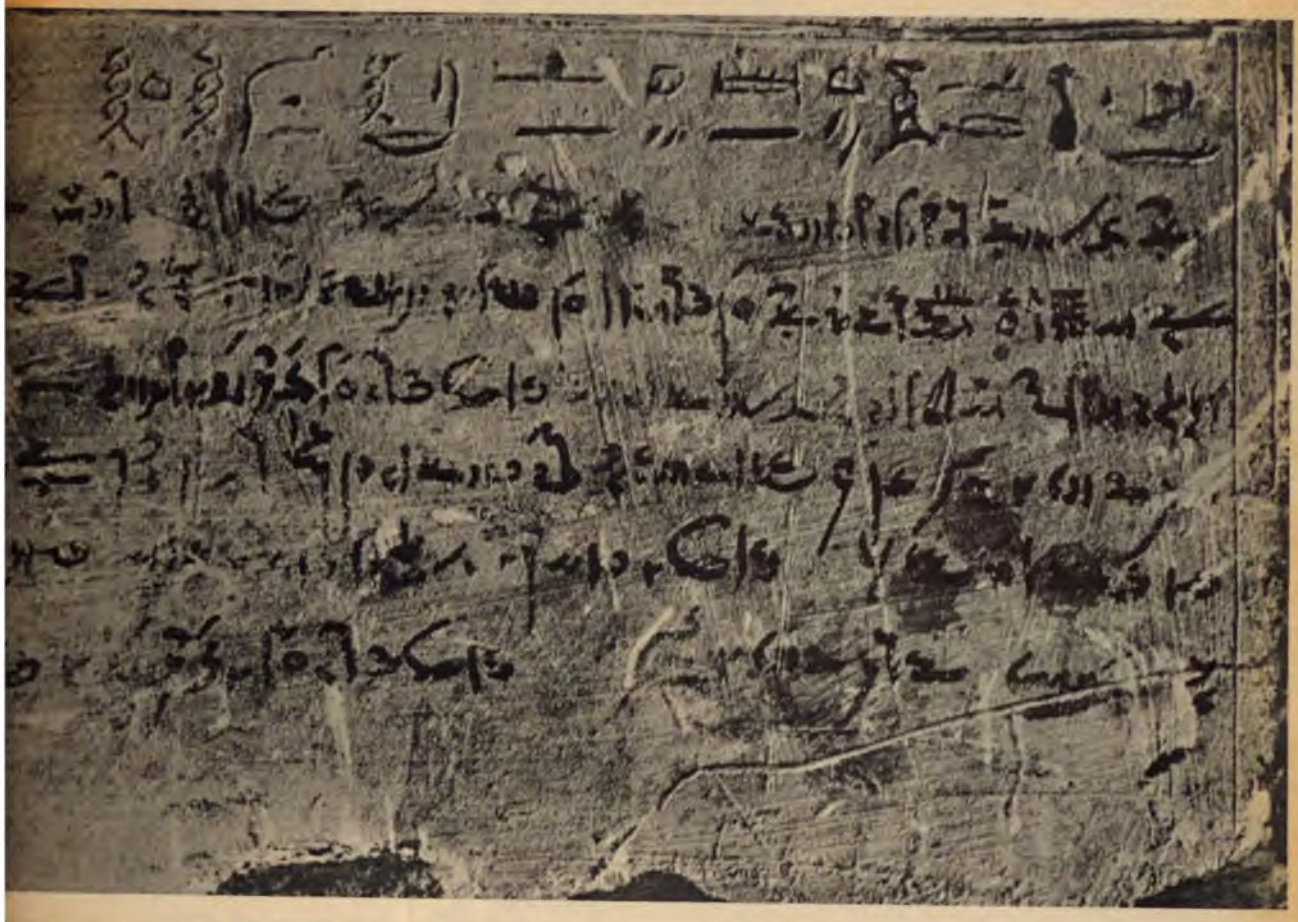

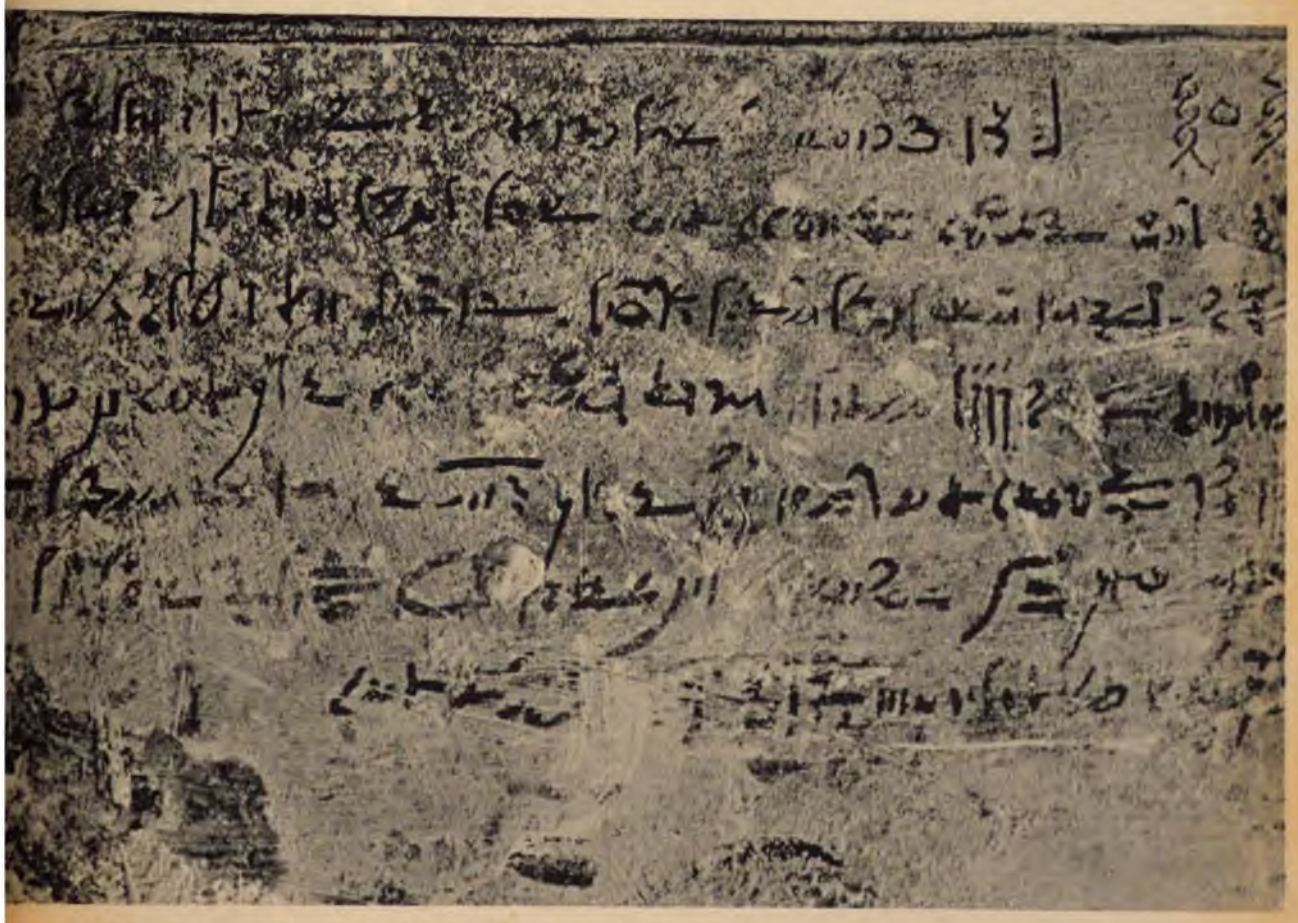

DIE DEMOTISCHE INSCHRIFT DER HIEROGLYPHISCH-DEMOTISCHEN STELE
DER BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Er spendet Wasser und brennt Weihrauch vor der Göttertriade :

Osiris —

Isis —

Nephthys —

II. *Die hieroglyphische Inschrift*[1] :

III. *Demotische Inschrift* (in Umschrift mit den hieroglyphischen Korrespondenzen) :

1 *Ḥsp·t XXXI 'bd II pr·t* [.....] *Wsjr ḫnt 'mntj·t nb nḥe stnj n'*
ntrw

2 *'s·t wri mw·t ntr t' ntri·t* [*'';·t*] *Nb·t-ḥ·t tj-w ḳbḥ sn-ntr mnḫ·t*
ḳs·t nfr·t n Wsjr jt-ntr mr-ntr ḥn-ntr Ptḥ w'b n' ntrw

1. Ich gebe vielfach z. B. für verunstaltete Zeichen die uns geläufigen Formen der Hieroglyphen. Übrigens wird hier wie auch sonst der Abfall von Stuck, der ursprünglich Schreibfehler verdecken sollte, manche wieder ans Tageslicht gebracht haben.
2. Viell. nur zufällige Vertiefung im Stein.
3. Wohl zu streichen.
4. Oder —⁎— ?
5. Oder .
6. Zu dieser nicht sicheren Emendation vgl. S. 146, Anm. 1.

3 *Ḥ·t-'nb-Ḥt sšm Ḥḳ 's·t sš m .... sš Pr-ʿ; 'w-f 'p sš s;w*

nb n ḥ·t-ntr n Pr-Wsjr Ḥ'pj n Pr-Wsjr R;-ḳd .?. 'np ḥn-ntr

Spd nb Wri

4 *ḥn-ntr n; ntrw n Pr- Spd nb Wri ʿnḫ-M;ʿ·t-Rʿ ḏd n-f Ḥr*

jt-ntr ḥn-ntr Mjn nb Snw Hrj r msj Sḫm·t -nfr·t rn-f nfr

p;ī w;ḥ

5 *'w-f mne ḏt 'r-w n-f tbti nb ntr·t sš-w ḥ·t hrw LXXV ḳrs·t*

nfr·t ḥ·t hrw LXX ḥtp(?)-f t;i(?) ḫn(?) .....r(?) 'r-w n-f(?)

6 *m-s; 'r rnp·t LXIII [n] ʿnḫ ḥr p; t; n-f ḫrd ḥr 's·t m-s;-f ḏt*

nḥe 'w-f ḥs m-b;ḥ Skr 's·t Wsjr ntr

7 *nb ..... rn-f mne ḏt ʿnḫ-M;ʿ·t-Rʿ ḏd n-f Ḥr Hrj p; ḥn-ntr(?) Mjn(?) Skr [r ms] Sḫm·t-nfr·t.*

ÜBERSETZUNG[1] :

« 1 Im Jahre 31 im Monat Mechir[2] [.....] Osiris, der Erste des Westens, der Herr der Ewigkeit, der König der Götter, 2 (und) Isis, die Grosse, die Gottes-Mutter, die

1. Kleiner Typendruck bezeichnet hier wie auch sonst in meinen Übertragungen unsichere Übersetzungen.

2. Auf welchen Ptolemäer — nur ein solcher kann der Schrift nach in Frage kommen — sich die Datierung bezieht, ist nicht ganz sicher. Sowohl Ptolemaeus Philadelphus wie Philometor oder Euergetes II sind möglich. Die demotische Datierung weicht ein volles Jahr von der hieroglyphischen (Jahr 30) ab, wenn man, wie ich gethan habe, die beiden Striche unter der Zahl 30 zu dem folgenden Monatszeichen zieht. Falls man aber 32 lesen will, dann ergiebt sich das Datum « Tybi des Jahres 32 » und die Abweichung beträgt dann 11 Monate. Zu der ganzen Frage vgl. GRENFELL-HUNT, *El-Hibeh*, I, S. 358 ff.

grosse Göttin, (und) Nephthys, sie mögen Trankopfer, Weihrauch, Stoffe, (und) ein schönes Begräbniss geben dem Osiris (gewordenen) Gottesvater, Gottesgeliebten [hieroglyph], dem Propheten des Ptah (und) Priester der Götter [3] von Memphis, dem Diener (?)[1] der *Ḥkôjet* (und) der Isis, dem Schreiber ....., dem königlichen Schreiber, der berechnet, der Schreiber aller Klassen des Hauses des Sarapis, des Hauses des Osiris von Rakotis, des Hauses (?) des Anubis, dem Propheten des *Sopte*, Herrn von *Wri·t*, [4] dem Propheten der Götter des Hauses des *Sopte*, Herrn von *Wri·t*, 'Anch-Marres[2] mit Beinamen Horus, (Sohn) des Gottesvaters, Priesters des Min, Herrn von *Snw*, Herieus, geboren von *Sechmet-nofret*. Dieser sein Namen dauert, [5] indem er fest ist. Man machte ihm alle göttlichen Riten[3], die vorgeschrieben sind für (die) 75 Tage, und ein schönes Begräbniss für (die) 70 Tage[4]. Er ruht hier in seinem Grabe, welches man ihm gemacht hat, [6] nachdem er 62 Lebensjahre auf Erden verbracht hatte. Seine Kinder (bleiben) auf seinem Sitze nach ihm in alle Ewigkeit. Er ist ausgezeichnet vor Sokaris, Isis und Osiris, (und) jedem Gott [7] der Unterwelt (?). Sein Name bleibt in Ewigkeit. —

» 'Anch-Marres mit Beinamen Horus, (Sohn des) Herieus, des Propheten (?) des Min (?) (und) Sokaris, geboren von *Sechmet-nofret*. »

XLII. — DIE DEMOTISCHEN INSCHRIFTEN DER SERAPEUMSSTELEN ZU WIEN

Es ist nicht das kleinste Verdienst der Arbeit von Wreszinski über die ägyptischen Inschriften des K. K. Hofmuseums in Wien, dass hier zum ersten Male die demotischen Inschriften jener Sammlung in mechanischer Reproduktion zugänglich geworden sind[5]. Erst jetzt lassen sich sichere Lesungen geben, die ich im folgenden vorlegen will :

a) Wreszinski, I, 27 (Tafel III) — Wiener Stele No. 153.
Veröffentlicht Reinisch, *Chrest.*, Tafel 18;
Brugsch, *Thesaurus*, S. 902, und *Rec.*, I, Tafel 9.

Umschrift :

[1] *Stm 'n-m-ḥr r msj N'-nfr-Sbk p-f h msj 'bd III pr·t sw IV 'w 'r-f* (sic) *bnr* (sic) *p-f 'n 'bd IV pr·t sw XXVI*
[2] *p-f 'ḥ' 'nḫ rnp·t LXXII 'bd I h XXIII.*

Übersetzung :

« [1] Der Sethon-Priester *'An-em-ḥo*, welchen *Ne-nofr-Sobk* geboren hat. Sein Ge-

1. Diese Übersetzung beruht auf der Annahme, dass das demot. *sšm* eine irrige Schreibung von *šms* ist, welches hier sein hieroglyphisches Äquivalent ist.
2. Der Name bedeutet « Es lebt (Gott-König) Marres ». Vgl. *Ä. Z.*, XLIII, 84.
3. Derselbe Ausdruck Pap. Rhind 3, 3; Stele Cairo 31099, Z. 9.
4. Vgl. dazu Griffith, *Stories of the High-Priests*, S. 29 ff. Dieselbe Dauer von 70 Tagen für das Begräbniss z. B. Setne, Cairo 22179 (= *Rec.*, XVI/49). Auch für die 75 Tage giebt es sonstige Belege. Siehe Griffith, a. O.
5. Ich verdanke Herrn Dr. Wreszinski für 2 demotische Inschriften (I, 28 und 30) die grösseren Aufnahmen, die ich mit seiner gütigen Erlaubniss im Text veröffentlicht habe.

burtstag (ϩⲟⲩⲁⲓⲥⲉ) (war) der vierte Phamenoth. Er verliess' sein Haus am 26sten Pharmuthi ⸗ Seine Lebenszeit (betrug) 72 Jahre 1 Monat (und) 23 Tage. »

Die hieroglyphische Korrespondenz lautet :

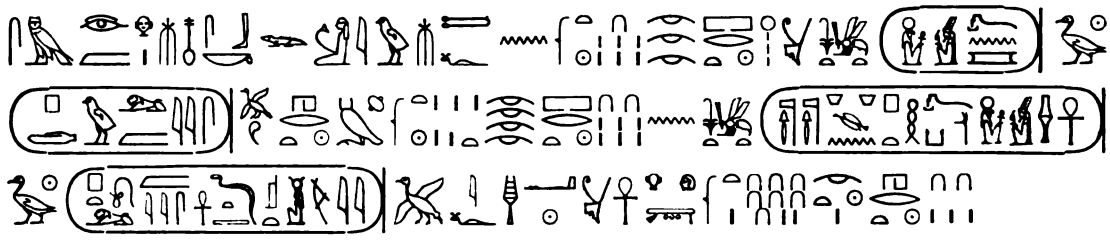

Zu der Berechnung vgl. STRACK, *Dynastie der Ptolemäer*, S. 160, wo auch die sonstige Litteratur angegeben ist.

b) WRESZINSKI, I, 28 (Tafel 4) — Wiener Stele No. 154.
Veröffentlicht REINISCH, *Chrest.*, Tafel 19;
BRUGSCH, *Thesaurus*, S. 912.

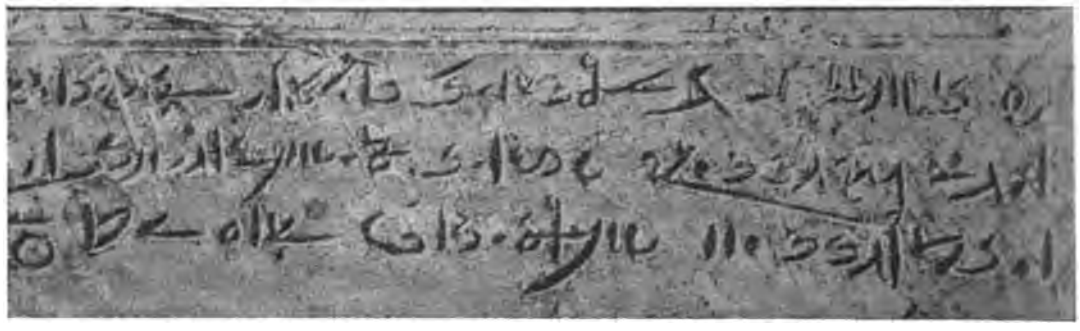

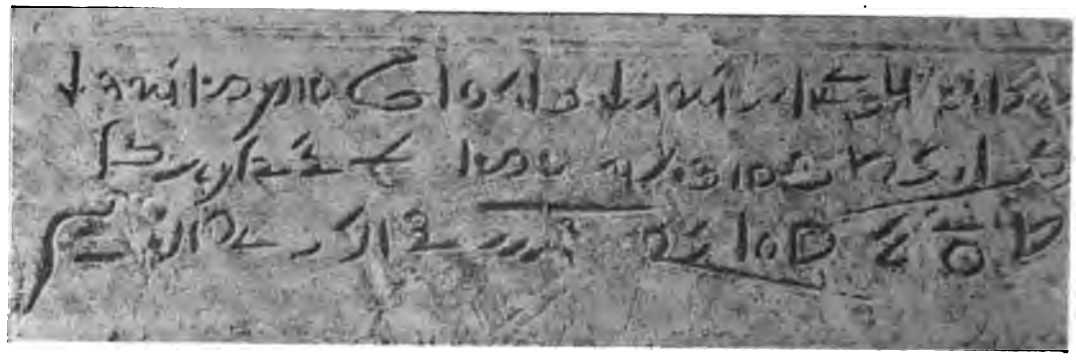

UMSCHRIFT :

1 *p; wit n wr-ḥm Ḏd-ḥr s; ʿn-m-ḥr stm r msj Ḥr-ʿnḫ p'w-f h msj*

⸗ *ḥsp·t XVIII 'bd III šm sw XXIX p; h n 'r bnr n p'w-f ʿ 'w 'r-f ḥsp·t XXIV 'bd II pr·t XXIV p; h tj ḥtp-f r 'r-w*

1. *'r bnr*, das hier und in der folgenden Inschrift vorkommt, ist kopt. ϩⲏⲟⲗ « effugere ». « Sein (irdisches) Haus verlassen » ist ein Euphemismus für sterben.

3 ḥsp·t XXIV 'bd I šm sw VI[1] *p'w-f 'ḥ' n 'nḫ rnp·t XLIII 'bd VI h XXIX n'i mne r nḥe ḏt.*

Übersetzung :

« 1 Die Stele des Oberpriesters von Memphis Teos, Sohnes des *'An-ᵉm-ḥᵒ*, des Sethon-Priesters, welchen *Ḥᵒ-'ᵒnḫ* geboren hat. Sein Geburtstag 2 (war) im Jahre 18 am 29sten Epiphi. Der Tag, da er sein Haus verliess, (war) im Jahre 24 der 24ste Mechir. Der Tag seiner Bestattung 3 (war) der 6te Pachon im Jahre 24[2]. Seine Lebenszeit (betrug) 43 Jahre, 6 Monate (und) 29 Tage. — Dieses bleibt bis in alle Ewigkeit. »

An Parallelen aus der zugehörigen hieroglyphischen Inschrift ist nur anzuführen :

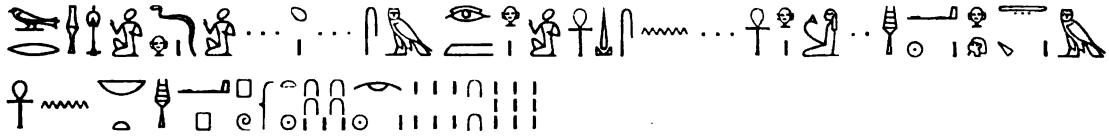

Zu der Berechnung vgl. wieder Strack, a. O., S. 159.

c) Wreszinski, I, 26 (Tafel II und V) — Wiener Stele No. 156.

Vgl. Bergmann, *Rec.*, VII, 194; Brugsch, *Thesaurus*, S. 916, } im Auszug.

Umschrift :

ḥrj sšt' n pr Ptḥ Rs-t'w[3] *N'-nfr-p'(?)-R'*[4] *s' N'-nfr-p'(?)-R' mw·t-f Ḥr-'nḫ.*

Übersetzung :

« Der Geheimrat des Hauses des Ptah (in der Nekropolis von) *Rᵉstᵉw Nᵉ-nᵉfr-p-rᵉ'*, Sohn des *Nᵉ-nᵉfr-pᵉ-Rᵉ'* und der *Ḥᵒ-'ᵒnḫ*. »

Hieroglyphische Korrespondenzen :

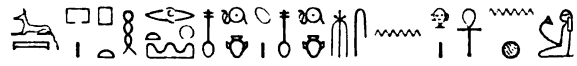

Bemerkung :

Wreszinski setzt diese Stele — vermutlich wegen der Eigennamen *Psmṯk-mnn* und *Nfr-'b-R'* in die Saitenzeit. Gegen diese Ansetzung spricht aber der Stil der Stele, sowohl in den Darstellungen wie in den Hieroglyphen, und ferner die demotische Inschrift, die auf die erste Periode der Ptolemäerzeit weist.

1. Die Lesung durch Pap. Rhind II, 1, 1, gesichert.

2. Also zwischen Todestag (24. Mechir) und dem Tag der Beisetzung (6. Pachon) liegen genau 70 Tage der in der Ptolemäerzeit übliche Zwischenraum. Vgl. Griffith, *Stories of the High Priests*, S. 29.

3. Die mir auch sonst (z. B. Pap. Berlin 8351, 5, 12, bekannte Schreibung von *R'-sṯ'* benutzt für die letzte Silbe die Gruppe *ṯ'w* (ⲧⲏⲩ) « Wind ». Das spricht für eine Vokalisation wie *Rastêw*.

4. Der Demotiker würde den Namen *Nfr-'b-R'* ( ) rein lautlich wiedergegeben haben, wenn nicht doch in dem von mir zweifelnd *p'* gelesenen Zeichen die Gruppe *'b* (𓇋) steckt.

d) WRESZINSKI, I, 29 (Tafel II und V) — Wiener Stele No. 155.
Veröffentlicht BERGMANN, *Rec.*, VII, 193 (mit Litteraturangabe);
BRUGSCH, *Thesaurus*, S. 915.

UMSCHRIFT :

pꜣ wr ḥme ḥn-ntr Pth Ḥr-m-ʾḥi sꜣ ḥn-ntr Pth stm wr ḥme ʿn-m-ḥr sꜣ ḥn-ntr Pth wr ḥme ʿn-m-ḥr' mw·t-f Ḥr-ʿnḫ.

ÜBERSETZUNG :

« Der Oberpriester von Memphis (und) Prophet des Ptah Harmachis, Sohn des Propheten des Ptah (und) Sethon-Priesters (und) Oberpriesters *ʿAn-ᵉm-ḥᵒ*, Sohnes des Propheten des Ptah (und) Oberpriesters von Memphis *ʿAn-ᵉm-ḥᵒ* und der *Ḥᵒ-ʿᵒnḫ*. »

Hieroglyphische Korrespondenzen :

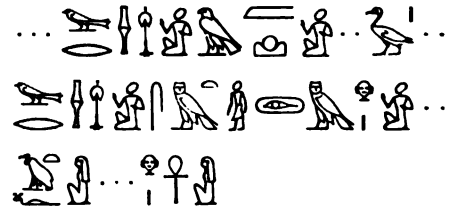

BEMERKUNG :

Dieser Harmachis ist vermutlich, wie Maspero bereits richtig gesehen hat, mit dem Vater des *Pꜣ-šrj(-n)-Pth* (Psenphtha) identisch, von dem 2 Statuenreste sich kürzlich in Alexandrien gefunden haben[2].

1. Die erhaltenen Schriftreste lassen sich mit grosser Wahrscheinlichkeit zu diesem Namen ergänzen.
2. *Annales du Service des Antiquités*, VIII, S. 64 ff.

e) WRESZINSKI, I, 30 (Tafel V) — Wiener Stele No. 172.
Veröffentlicht von REINISCH, *Miramare*, Tafel 43;
BERGMANN, *Hierogl. Inschriften*, Tafel 8-10.

(Siehe S. 150.)

UMSCHRIFT :

[*T*'] *s·t-ḥjm·t s'nḫ ḥjm·t n sš Pr-'; 'w-f 'p Tj-'nḥr-n-'m-w m;'-ḫrw mw·t sš Pr-'; hbi Bn-'wt T'-Thwtj m;'-ḫrw msj T'-'mn m;'-ḫrw.*

ÜBERSETZUNG :

« [Die] *s'nḫ*-Frau' (und) Gemahlin des königlichen Schreibers, der zählt, *Tⁱ-ᵒnḥᵘr-ᵉmᵒw*, des Verstorbenen, die Mutter des königlichen Schreibers und Vorlesepriesters *Bᵉn-ᵃt* (?)[1] *Tᵃ-Thᵒt*, die Tochter der *Tᵃ-ᵃmᵘn*, der Verstorbenen. »

Hieroglyphische Korrespondenzen :

XLIII. — EIN NEUES DENKMAL DES HOHENPRIESTERS VON LETOPOLIS AMASIS

Dem in Band XXVI, S. 144 ff., veröffentlichten Bruchstück der Strassburger Sammlung kann ich heute ein weiteres folgen lassen, das dem Hohenpriester Amasis zu Letopolis angehört. Es ist ein Bruchstück der Kgl. Museen zu Berlin[1] (Inv. 14460), welches 1899 durch Dr. Reinhardt in Kairo erworben worden ist. Es besteht aus einem dem « metamorphischen Schiefer » ähnlichen Stein grauer Farbe und ist etwa 0,35 m. hoch.

Das Fragment gehört zu der Statuette eines schreitenden Mannes, der nur mit dem Schurz bekleidet ist, dessen glatter Gurt (ohne Schnalle oder Bund) auf den Hüften aufliegt und im Bogen unter dem Nabel durchgeht. Die Arme hängen herab, die geballten Hände scheinen keinen « Schattenstab » zu umschliessen. Unter dem Hals hängt an einer glatten Schnur ein Götterbild, das offenbar die Wahrheitsgöttin *M;'·t*[4] darstellen soll, obgleich die Feder nicht ganz klar ist[5].

Auf dem Rückenpfeiler (s. die Abbldg.) ist oben die Göttertriade von Memphis dargestellt, Ptah, Sechmet und Nefr-atôm. Der letztere ist als *Ḥr-ḥkn*

1. Vgl. dazu *Recueil*, XXIX, S. 191.
2. Der Demotiker schreibt (?)(?).
3. Die folgende Beschreibung verdanke ich einer brieflichen Mitteilung von Heinrich Schäfer.
4. Ebenso z. B. Louvre A 83. Vgl. dazu meine *Studien und Materialien zum Rechtswesen des Pharaonenreiches*, S. 5-6.
5. SCHÄFER hat den Eindruck, dass dieses Anhängsel erst in die fertige Figur eingemeisselt worden sei.

bezeichnet[1]. Die darunter befindlichen Gruppen gehören zu den einzelnen Göttern. Der Hohepriester heisst also « ergeben (o. ȧ.) dem Ptah » « geliebt bei Sechmet » « süss [...] bei *Ḥr-ḥkn* (Nefr-atôm) ». Im folgenden sind nur Titel erhalten :

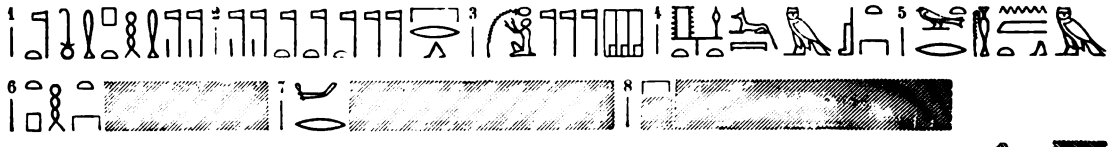

Auf der linken Seite der Figur steht an der Seitenfläche des Rückenpfeilers folgender Inschriftrest :

1. Vgl. dazu Brugsch, *Mythologie*, S. 386 ff.
2. Vogelbeine.

Vorn über den Schurz, ganz wie bei dem Strassburger Bruchstück (*Recueil*, XXVI, 146), läuft die folgende demotische Inschrift :

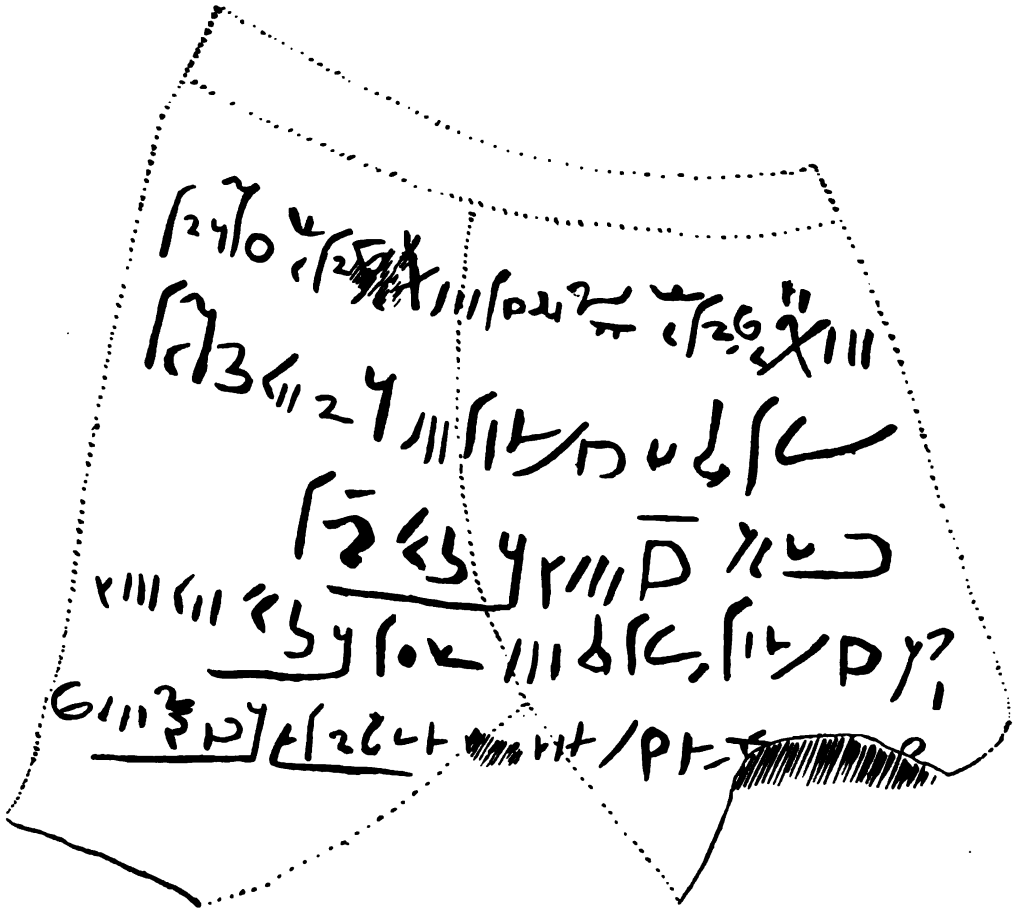

UMSCHRIFT :

1 *ḥn-ntr Sḫm·t nb ʾst ḥn-ntr Sḫm·t nb Rḫsʾ(?)*
2 *ʾʿḥ-ms sʾ(?) Hrj ḥn-ntr Smne-mʾʿ·t*
3 *nt ḫn Nb·t-nhi mw·t-f Tʾ-ʾmn*
4 *sʾ-f Hrj sʾ ʾʿḥ-ms ḥn-ntr Wsjr mw·t-f Tʾ-si*
5 [*sʾ sʾ-f*...].. *sʾ Hrj ḥn-ntr Nfr-ʾtm mw·t-f Ḥr-ʿnḫ.*

ÜBERSETUNG :

« 1 Prophet der Sechmet, Herrin von Esêt[1], Prophet der Sechmet, Herrin von *Rachse* (?)[2] 2 Amasis, Sohn des Herieus, der Prophet von *Smen-mêʿ*[3] 3 welches in *Neb-*

1. Hieroglyphisch (*Dict. géogr.*, 460). (PIEHL, *I. H.*, I, 36 = BRUGSCH, *Thes.*, 945), unveröffentl. Stele des Louvre (C 124?). Die demotische Schreibung *ʾst* für auch bei BRUGSCH, *Wb.*, 16, 1330.

2. BRUGSCH, *Dict. géogr.*, 460. In unserem Text geschrieben.

3. *Dict. géogr.*, 215.

N^u h^i[1] liegt, seine Mutter (heisst) Taamunis. 4| Sein Sohn Herieus, Sohn des Amasis, der Prophet des Osiris, seine Mutter (heisst) *T^a-si.*

» 5| [Der Sohn seines Sohnes (heisst) ...].., Sohn des Herieus, der Prophet des Nefr-atôm, seine Mutter (heisst) *Ḥ^o-ʿ^ônch.* »

Auf Grund der bisher bekannt gewordenen Monumente[2] lässt sich jetzt folgender Stammbaum aufstellen :

Herieus + *Taamunis*
(† Jahr 22 des Ptol. Epiphanes.) *Amasis* + *T^a-si*
Herieus + *Ḥ^o-ʿonch*
(† Jahr 40 des Ptol. Euergetes II[3].) *Herieus* cogn. Psammetich (?).

XLIV. — *TBN* « HELM »

Ich kenne dieses Wort im Demotischen aus zwei Stellen des in meinem Besitz befindlichen neuen Abschnittes der Petubastiserzählung. In Kol. 4, 15, heisst es von Kriegern :

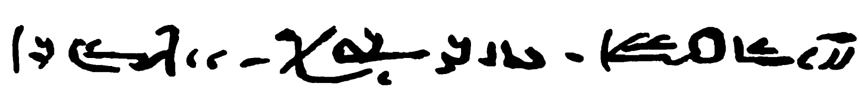

n-w tbn n ḥr kꜣ r ḏḏ-w
« ihre Helme mit dem Stierkopf[4] waren auf ihren Köpfen[5] »,

und *ibid.*, 16, 18, von einem Soldaten :

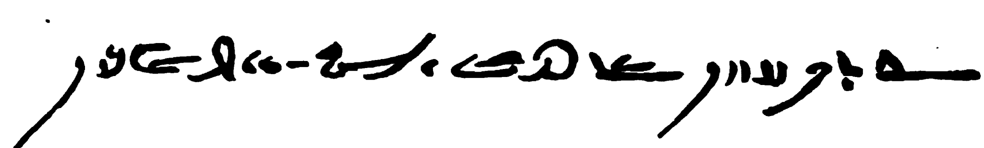

ʾn-f pꜣw-f tbn r bnr n ḏḏ-f
« er nahm seinen Helm von seinem Kopf » (und legte ihn zu Boden).

Dieses Wort *tbn* ( ) für « Helm » ist nun auch aus der älteren Litteratur bekannt und zwar aus den Annalen Thutmosis III, Z. 42 und 43[6], wo *ḥsmn dbn n ḏꜣḏꜣ* « Helm für den Kopf aus Bronze » heisst. Das Demotische bringt also

1. *Dict. géogr.*, 430.
2. Siehe *Recueil*, XXVI, S. 146. Dazu kommt ausser dem hier besprochenen Berliner Denkmal eine Stele im Louvre, von der mir Herr Bénédite freundlichst einen Abdruck übersandte.
3. Nach der erwähnten Stele des Louvre, in welcher sich das Datum « Jahr 40 » nur auf Euergetes II beziehen kann. Damit ist auch für das Jahr 22 der Stele von Bologna die Datierung unter Epiphanes gegeben, die bereits Piehl vermutet hatte.
4. Zu dieser Bedeutung von *ḥr*, vgl. Sethe in *Æg. Zeitschrift*, XLIV, S. 94, Anm. 2.
5. Oder « auf ihnen » (ⲉϫⲱⲟⲩ).
6. Sethe, *Urkunden*, IV, S. 711, 9; 712, 1.

hier die Entscheidung für die Lesung[1] und Bedeutung[2] des Wortes, dessen Etymologie wohl « der (den Kopf) umgebende » ist.

XLV. — DER AUSDRUCK « DIE SANDALEN HINTER SICH WERFEN » = « VERZICHTEN »

In dem Dekret von Canopus entspricht dem griechischen οὐκ ὀλίγα δὲ τῶν προσόδων ὑπεριδόντες, hierogl. [hieroglyphs] « indem sie vielen Steuern ihren Rücken gaben ». Der demotische Text zeigt nun eine eigentümliche Wendung, deren Lesung mir erst jetzt geglückt ist.

Tanis 17 [hieroglyphs]

Kom el Hisn 5 [hieroglyphs]

'w-w ḥwi (ϩⲓⲟⲩⲓ) *tw(ꜣ)-w r ḥꜣ-w škr 'ši*

« indem sie ihre Sandalen hinter sich warfen (in Bezug) auf viele Steuern » ([hieroglyphs] (var. [hieroglyphs]) [hieroglyphs]).

tw(ꜣ) ist altes *ṯb·t* ([hieroglyphs]) neuägypt. *twj* ([hieroglyphs]) = ⲧⲟⲟⲩⲉ : ⲑⲱⲟⲩⲓ « Sandale », ein Wort das nach Griffith's[3] scharfsinniger Vermutung vielleicht auch in ⲑⲟⲩⲱϯ (ϩⲓⲧⲟⲩⲱϯ, ⲉⲧⲟⲩⲱϯ[4]) steckt. Im Demotischen ist das Wort mit dem Fleischstück (Tanis), in Hisn, wenn ich recht deute, mit 2 Sandalen determiniert. Wie kommt aber der Ausdruck « seine Sandalen hinter sich werfen » zu der Bedeutung « erlassen, verzichten »? Wir wissen aus der bekannten Stelle im Buche Ruth, 4,7, dass im alten Israel das Ausziehen des Schuhes eine Verzichtleistung bedeutete[5]. Dieser Rechtsbrauch[6] lässt sich nun auch — und darin besteht die Bedeutung der demotischen Version — für Ägypten erschliessen. Das Wegschleudern der Sandalen bedeutete also den Verzicht auf eine Sache oder ein Recht.

---

1. Brugsch, *Wb.*, I, 306, las *uṭen*.
2. Brugsch : « Metallring »; Bissing : « Erzreifen (?) »; Breasted, *Records*, II, 501, hat bereits richtig « helmet » übersetzt.
3. *Stories of the High Priests*, S. 132.
4. Lemm, *Kopt. Miscellen*, XXIV (S. 508). Ich kenne übrigens diese Präposition, für welche Lemm, a. O., nur einen Beleg giebt, noch aus zwei weiteren Stellen *Sap.*, 13, 15 : ⲁϥⲧⲁϩⲟϥ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲉⲧⲟⲩⲛ̄ ⲟⲩϫⲟ « ἐν τοίχῳ ἔθηκεν αὐτό, und Zoega, 557, 3 : ⲛⲥⲉⲡⲱⲱⲛⲉ ⲛⲛϭⲁⲗⲁϩⲧ ⲉⲧⲟⲩⲱⲟⲩ « dass sie die Gefässe zu ihnen (scil. den Feuern) hinüberbrächten ».
5. וזאת לפנים בישראל על הגאלה ועל התמורה לקים כל דבר שלף איש נעלו ונתן לרעהו וזאת התעודה בישראל. = LXX. Καὶ τοῦτο τὸ δικαίωμα ἔμπροσθεν ἐν τῷ Ἰσραὴλ ἐπὶ τὴν ἀγχιστείαν καὶ ἐπὶ τὸ ἀντάλλαγμα τοῦ στῆσαι πάντα λόγον, καὶ ὑπελύετο ἀνὴρ τὸ ὑπόδημα αὐτοῦ καὶ ἐδίδου τῷ πλησίον αὐτοῦ τῷ ἀγχιστεύοντι τὴν ἀγχιστείαν αὐτοῦ· καὶ τοῦτο ἦν μαρτύριον ἐν Ἰσραήλ.
6. Weiteres Material findet man z. B. in dem Kommentar von Bertholet (in Marti's *Handkommentar zum A. T.*).

XLVI. — EINE TOPOGRAPHISCHE BEZEICHNUNG

In den thebanischen Urkunden der Ptolemäerzeit findet sich sehr oft eine topographische Bezeichnung, welche ich in der ältesten mir bekannten Form nach einem Vertrage aus dem 13. Regierungsjahre Alexanders II (*Corpus pap.*, No. 6) var. gebe. Die Normalform der Ptolemäertexte ist . Als einzelne Variante sei Pap. Berlin 3112 (Tafel 11), Z. 3, angeführt. Die bisherigen Lesungen einschliesslich der meinigen, die ich übrigens als zweifelhaft gekennzeichnet habe[1], haben sich mir jetzt als falsch erwiesen, denn zweifellos sind die Gruppen *t̓ ḥ·t t̓ ʾḥ·t*[2] (oder) zu lesen und etwa « das Haus der Kuh » zu übersetzen. Der Ort lag nach dem Ausweis der demotischen Texte in « dem Nordquartier von Theben » (*t̓ ʾwi·t mḥjtj·t n N-·t*). An einer Stelle (Pap. Louvre 2443)[3] ist von *n̓ ḥ·t n t̓ ʾḥ·t*, an einer anderen (Louvre 2438)[4] von *n̓ ʿ(w) n t̓ ʾḥ·t*[5] die Rede, also von « den Häusern der Kuh ». Da auch sie als « im Nordquartier von Theben » gelegen bezeichnet werden, so wird diese Pluralform wohl mit der ersteren identisch sein. Ob in diesem « Haus » oder « den Häusern der Kuh » die Stallungen einer heiligen Kuh[6] verstanden werden dürfen, das wage ich nur als Frage aufzuwerfen.

XLVII. — EIN SARGBRETT MIT ZWEISPRACHIGER INSCHRIFT
(0,49 × 0,12)

Das Sargbrett, dessen Inschrift[7] hier mitgeteilt wird, ist von mir vor einigen Jahren in Kairo von einem aus Luxor stammenden Antikenhändler erworben worden und befindet sich jetzt als No. 1551 in der ägyptischen Sammlung der Strassburger Universität. Es stammt zweifellos von der Schmalseite eines Sarkophags und ist etwa das Mittelstück, welches mit dem unteren rechteckigen Sargbrett und dem oberen halbkreisförmig abgerundeten, das den gewölbten Sargdeckel trug, durch Holznägel verbunden war. Diese lagen in den noch jetzt (s. die Skizze) vorhandenen Dübellöchern[8].

---

1. Siehe den Text der *Berliner demotischen Papyrus*, S. 8, Anm. 1.
2. Vgl. dazu *Recueil*, XXV, S. 14. Doch ist das Determinativ nicht, wie ich a. O. glaubte, sondern, wie mich Herr Dr. Junker belehrt hat, .
3. *Chrest. démot.*, 248 = *Revue égypt.*, I, Tafel 3.
4. *Chrest. démot.*, 258 = *Revue égypt.*, I, Tafel 4.
5. Vielleicht, wenn ich Revillout's Copie richtig verstehe, mit dem Zusatz « der oberen Strasse (?) ».
6. Das fehlende Götterdeterminativ spricht nicht gegen diese Vermutung. Es fehlt ja auch in dem offenbar theophoren Eigennamen *Pꜣ-šrj(-n)-tꜣ-ʾḥ·t* (Ψινταῆς) « der Sohn der Kuh ». (Siehe *Demot. Studien*, II, S. 10).
7. Sie stammt wohl aus dem Anfang der römischen Kaiserzeit.
8. Herr Tschunky, dem ich die obige Skizze verdanke, weist mich darauf hin, dass die Lage der 4 Löcher durch eine eingeritzte Linie vorgemerkt war, die in dem Schnitt angegeben ist.

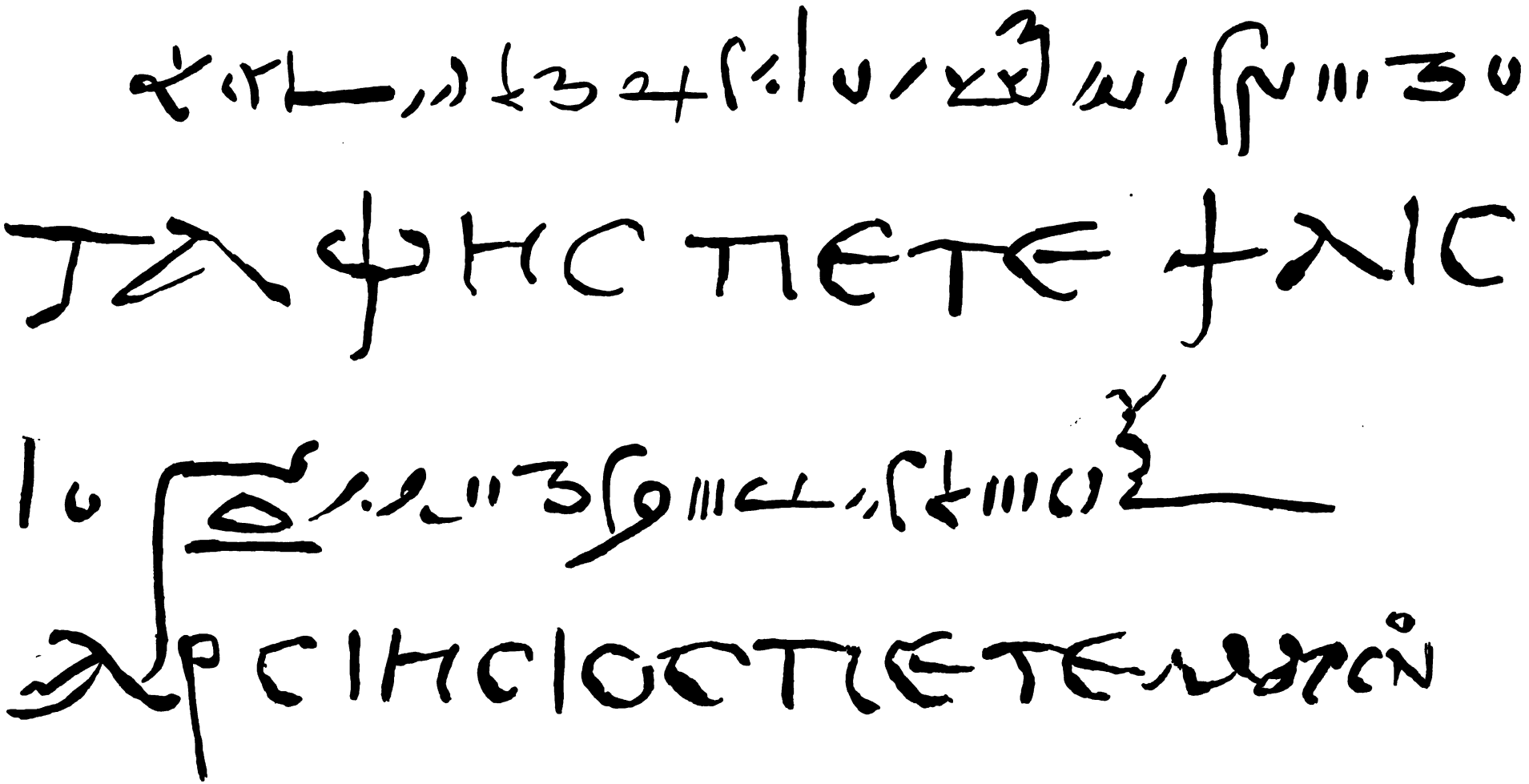

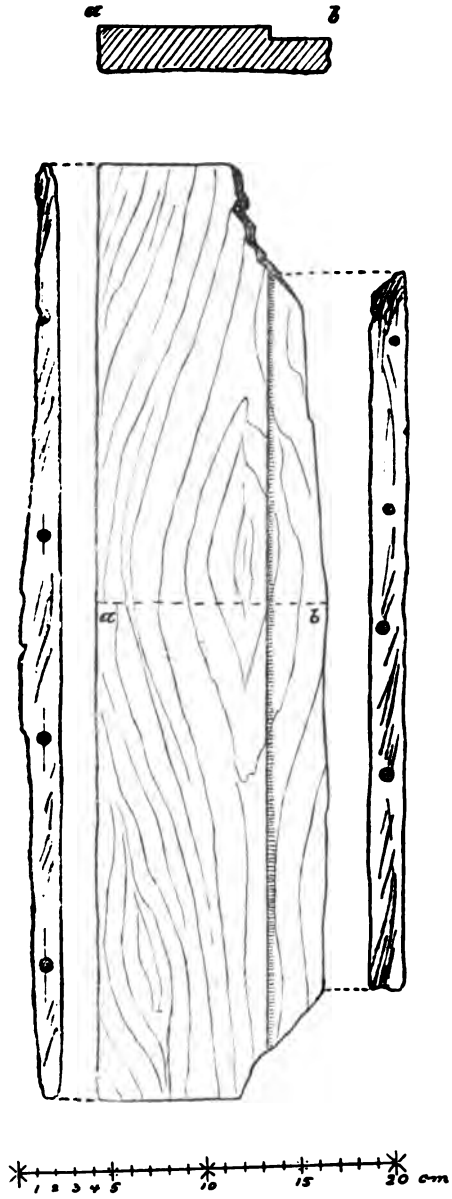

UMSCHRIFT :

rpʿi p-f bi sʾʿ nḥ ḏt
Pʾ-dj-pʾ-Ṡi sʾ Ḥr-sʾ-ʾs·t sʾ Pʾ-dj-(Mʾʿ·t)-Rʿ-ḥmsj-nfr.

ÜBERSETZUNG :

« Es lebt seine Seele bis in alle Ewigkeit Petepsais, der Sohn des Harsiesis, des Sohnes des Pete(ma)rsnuphis. »

Griechisch : Ταφῆς Πετεψάις Ἁρσιήσιος Πετεμαρσνο(ύφιος).

« Der Sarg[1] des P., (Sohnes des) Ḥ., (Sohnes des) P. »

Das Hauptinteresse dieser Inschrift liegt in dem theophoren Namen, der uns mit einem Gotte -μαρσνοῦφις bekannt macht. Dieser Gottesname lautet ägyptisch *(Mʾʿ·t)-Rʿ-ḥmsj-nfr.* Zu der Wiedergabe von *ḥms-nfr* durch σνοῦφις, vgl. WILCKEN, *Archiv*, III, 359. Dass das μαρ- nicht *Rʿ* der demotischen Inschrift entspricht, liegt auf der Hand. Ich finde daher keine andere Lösung als die mir sehr wahrscheinliche Vermutung, dass vor *Rʿ* die Gruppe *mʾʿ·t* weggefallen ist, so dass also ein Gott Marres[2] mit dem Beinamen *ḥmsj-nfr* (= Snouphis) in Frage stände.

XLVIII. — ZU DEM DEMOTISCHEN GRABSTEIN AUS ACHMIM

Die Stele, welche ich im Winter 1895 in Gize bei einem Antikenhändler gesehen und vor wenigen Jahren in dieser *Zeitschrift* (XXVI, S. 161) besprochen habe, hat sich nun wieder gefunden, und zwar dank der Aufmerksamkeit des Herrn Dr. Wreszinski, welcher den Stein im Museum für Völkerkunde in Hamburg wieder entdeckt hat. Durch seine freundliche Vermittlung ist mir dann durch Herrn Dr. K. Hagen in liebenswürdigster Weise die Photographie zugegangen, welche in Ergänzung meiner damaligen Publikation nebenstehend reproduziert ist. Das in meinem Abklatsch undeutlich gewordene Zeichen (Zeile 4) lässt sich jetzt mit Sicherheit als *p* erkennen. Vielleicht dass *ʾw-i pʾiʾ puls* « ich war dieser Diener (?) (πῶλος) » zu übersetzen ist.

1. Zu dieser Bedtg. vgl. WILCKEN, *Archiv*, IV, 141.
2. Vgl. dazu *Ä. Z.*, XLIII, 84.
3. Diese Schreibung des Demonstrativpronomens auch im Dekret von Canopus.

XLIX. — EIN AKTPRÄSCRIPT AUS DEM 12TEN REGIERUNGSJAHRE DES PTOLEMAIOS IV PHILOPATOR

Der demotische Papyrus Berlin 3075 (Tafel VII, Seite 7) bietet in den gegenwärtigen Übersetzungen eine Reihe von Anomalien, die bereits den letzten Bearbeitern[1] der Liste der ptolemäischen Kultpriester erhebliche Schwierigkeiten verursacht haben. Alle diese Schwierigkeiten schwinden nun durch die Beobachtung, die ich leider erst jetzt gemacht habe[2], dass sich in der Mitte des Papyrus eine grosse Lücke befindet, deren Grösse sich in der letzten Zeile durch die Ergänzung einer bekannten Formel ergiebt. Z. 5 ist nämlich so[3] herzustellen : *'w-i ḫ;'-t ḥjm·t mtu-i m[stj-t] mtu-i ḫn* (?) *kt ḥjm·t] r ḥr-t*. Demnach ist auch Z. 1 vor dem Alexanderpriester und Z. 2 vor dem Namen Arsinoe eine entsprechende Lücke anzunehmen, welche nun dem Protokoll ein völlig normales Aussehen giebt, wie die folgende Übersetzung zeigt :

« ¹ Im Jahre 12, im Monat Payni des Königs *Ptrumis*, Sohnes des *Ptrumis* und der *Brngà*, der Götter Wohlthäter, [als *Ìatànus*, Sohn des *Ìatànus*] Priester des *Ìargsntrus* und der Götter Retter, der Götter Brüder, der Götter Wohlthäter und der vaterliebenden Götter ² im zweiten Jahre war, als *Imnà*, Tochter *Phrgns* (Philogenes?) Athlophore der wohlthätigen *Brngà* war, als *Ḳniàn (sic)*, [Tochter des *Tmsts* (Themistios?) Trägerin des Goldkorbes] vor der bruderliebenden *Ìarsinà* war. »

Übrigens enthält das aus dem Athyr desselben Jahres stammende Bruchstück Cairo 30622 (Tafel 37) Reste desselben Protokolls mit einigen Abweichungen, während der Pap. Bologna[4] für den Monat Mechir eine andere Kanephore nennt.

1. Otto, *Priester und Tempel im hellenistischen Ægypten*, S. 188, Anm. 8; 190, Anm. 7; Bouché-Leclerq, *Histoire des Lagides*, III, S. 49, Anm. 2.
2. Ich darf wohl daran erinnern, dass ich den Text zum grössten Teil nach Photographieen geschrieben, dass ich z. B. das Original dieses Papyrus nicht gesehen habe.
3. Vgl. z. B. Pap. Berlin 3145 (Tafel 37).
4. *Revue égypt.*, III, S. 2, Anm. 5. Vgl. dazu Otto, a. O., S. 188, Anm. 8.

LE DOSSIER DE LA FAMILLE NIBNOUTIROU

PAR

GEORGES LEGRAIN

(Suite)

SECOND ARTICLE

Document 9

La statue de Bès, conservée à Alnwick Castle, nous fait connaître deux des femmes qu'épousa le premier prophète Sheshonq et les deux enfants qu'il en eut, Osorkon et Horsiési. Cet Horsiési fut, lui aussi, premier prophète d'Amon.

Or, le document 13, que nous verrons plus loin, nous apprend que cet Horsiési exerça le grand pontificat d'Amon sous le règne d'Osorkon II. Ceci suffirait déjà à montrer que l'époux de Makere, fille de Psioukhanou, fut bien Osorkon Ier; mais, de plus, nous devons nous demander si nous pouvons rattacher la généalogie fournie par ce document avec les précédentes, et si, ce travail étant fait, nous obtiendrons un cycle complet, un raccord aussi parfait que possible. Pour y arriver, nous devrons revenir au document 3 et à quelques autres nouveaux.

Document 9. Tableau généalogique

STATUE DE BÈS DE ALNWICK CASTLE

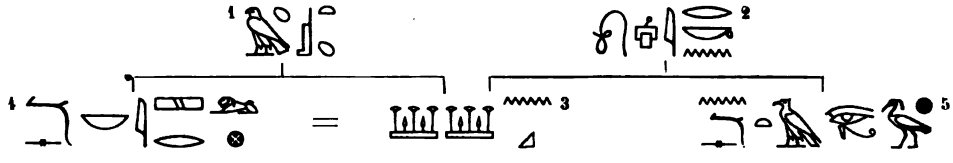

1		
2		
3	(N)	

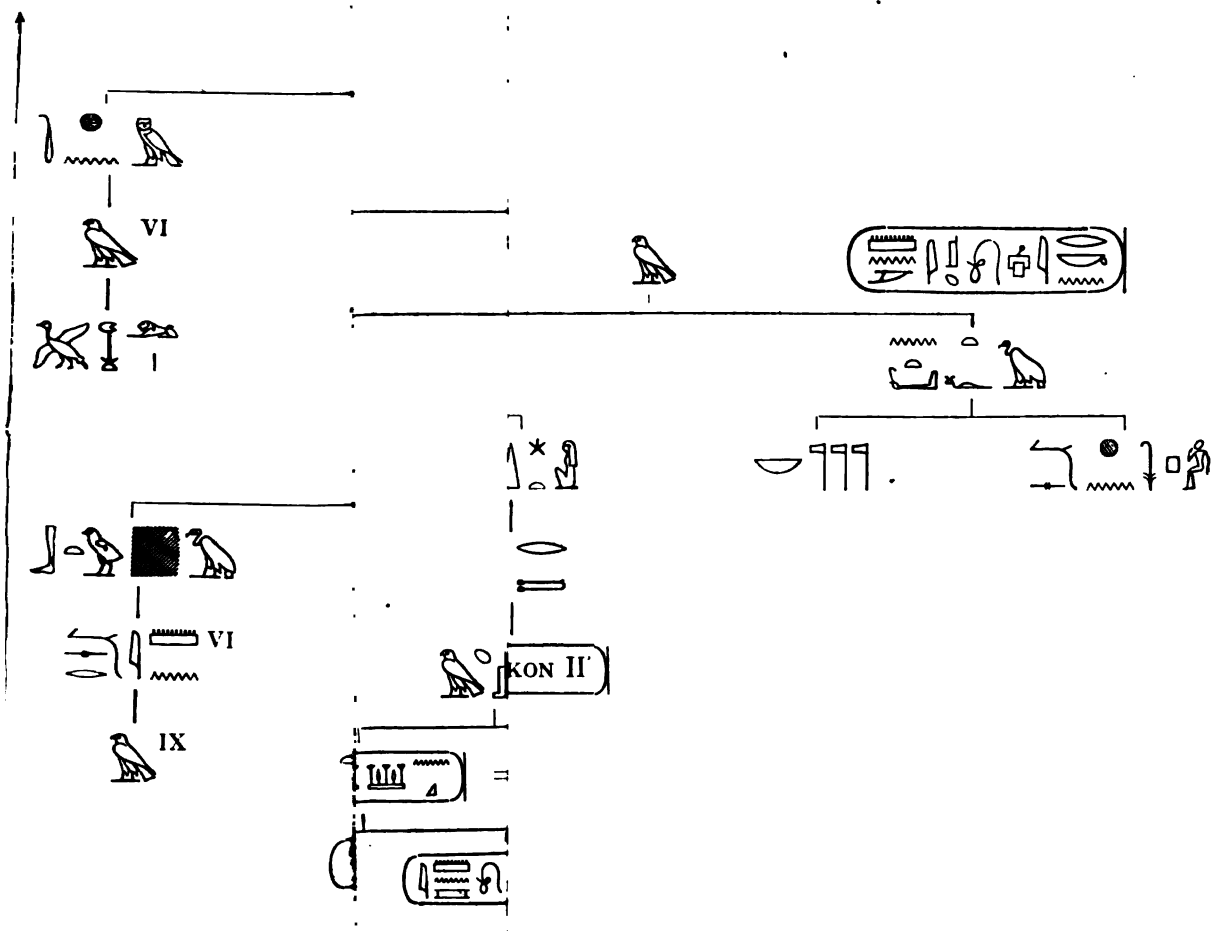
VI
VI
IX
KON II

Document 10

Un texte de [hieroglyphs] Nibnoutirou Ier, fils d'Horus VIII

J'ai copié au Musée du Caire une grande inscription sur grès, composée de quatre lignes verticales. Elle est assurément d'origine thébaine et paraît provenir des environs du Ramesséum, de cette nécropole où M. Quibell a découvert de si curieux monuments appartenant aux gens dont nous étudions les statues et les généalogies. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est utile de le reproduire ici :

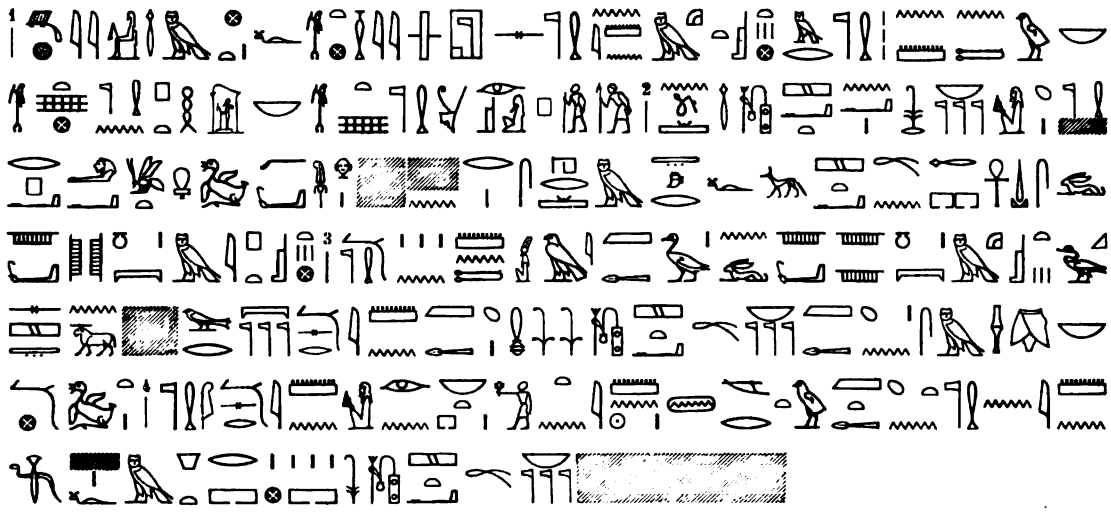

Ce qui nous fournit le tableau généalogique ci-dessous.

J'insisterai d'une façon particulière sur l'identification du [hieroglyphs], fils de [hieroglyphs], du texte du Ramesséum, avec le Nibnoutirou Ier, fils d'Horus VIII, de la généalogie fournie par la statue 202.

La comparaison des titres portés par ces personnages sur les documents l'établit d'une façon, à mon avis, absolument certaine. Ceux qui ont étudié des textes du genre des nôtres savent combien il est rare de trouver sur deux monuments différents une série de titres identiques sur l'un et l'autre. Nous le vérifierons d'ailleurs encore plus loin.

Certes, il aurait été désirable que nous eussions sur la statue 202 du Caire la mention de la mère de Nibnoutirou. Espérons qu'un monument quelconque viendra bientôt combler cette lacune et confirmer ce que nous avançons aujourd'hui.

C'est, à mon avis, le seul point faible de notre travail. Je pourrais avancer que beaucoup de généalogistes n'ont pas eu besoin d'autant de probabilités semblables aux nôtres pour édifier des tableaux complets. Je n'ai pas à les blâmer, mais plutôt à critiquer moi-même les arguments scientifiques que j'emploie, pensant que dans ces travaux on ne saurait jamais être assez rigoureux.

Si j'attache une grande importance à l'identification des personnages de l'inscrip-

tion du Ramesséum avec ceux de la statue 202, c'est que la cachette de Karnak nous a fourni de fort belles statues de membres de cette famille dont l'étude nons fournira de curieux résultats historiques. Grâce à elles, nous pourrons clore exactement le cycle généalogique qui fait le principal objet de cette étude.

Document 10. Tableau généalogique du texte de Nibnoutirou Ier, fils d'Horus VIII

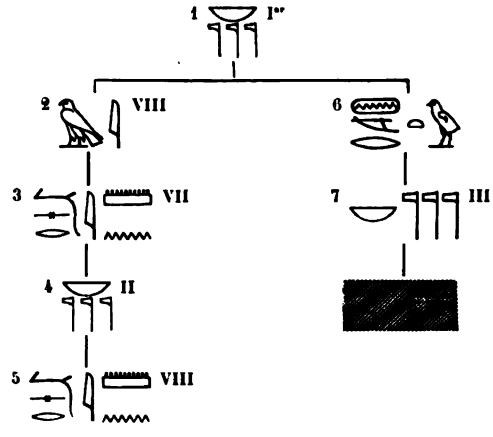

1		Ier
2		VIII
3		VII
4		II
5		VIII
6		
7		III

Documents 11 et 12

Les statues d'Horus VIII
(N°s 2 et 388 de Karnak)

Nous retrouvons la précieuse série Horus VIII, Neseramon VI, Nibnoutirou II, Neseramon VII, sur les statues 2, 388 et 347 de Karnak. Les deux premières appartiennent à Horus VIII. La statue 388 fut placée dans le temple par Horus lui-même, la statue n° 2, qui est grande et belle, lui fut octroyée par la faveur royale de Padoubastis Ier Ousirmara-sotpounamon, , et sur les épaules, nous lisons les noms royaux du donataire, . Chacun des cartouches est posé sur le signe et surmonté des deux plumes et du disque . Les titres que porte Horus VIII sont nombreux, mais, dans les dix textes différents qui couvrent la statue n° 2, il est des titres qui sont mentionnés de préférence aux autres. Les titres et surtout reviennent sans cesse, comme s'ils étaient ses titres de fond et de début, tandis que les autres, comme et , malgré leur réelle importance, ne sont pas toujours mentionnés.

Les titres fondamentaux suffisent parfois à désigner un personnage important, et, quant à moi, je suis porté à croire que l'Horus VII des statues 202 et 182 est le même que celui de la statue n° 2. Nous retrouverons d'ailleurs cet Horus VIII quand nous étudierons la statue.

Document 11. Tableau généalogique

Statue de VIII, fils de VII
(N° 2 de Karnak)

Époque. Texte gravé sur les épaules : .

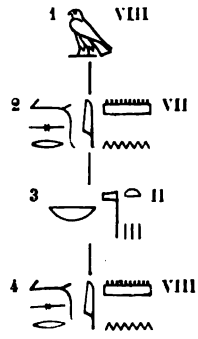

1	(sic)	VIII
2		VI
3		II

Document 12. Tableau généalogique

STATUE DE VIII, FILS DE VI

(N° 388 de Karnak)

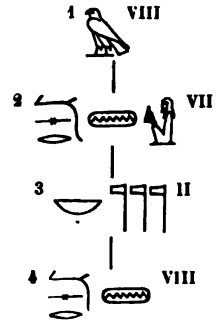

1	B D	VIII

2		VI
3		II
4		VII

Document 13

La statue de Nibnoutirou II, fils de Neseramon VII
(Karnak n° 347)

La statue 347 de Karnak est celle du grand-père d'Horus VIII, II, fils du nomarque Neseramon VII. L'identification de ce personnage avec le Nibnoutirou II du texte du Ramesséum et des statues 2 et 388 est certaine, d'autant plus certaine que le titre de nomarque que porte son père Neseramon VII est un titre en somme très rare et qui me paraît un point de repère très sûr pour une identification de personnage. Le grand intérêt historique que présente cette statue est que les deux cartouches d'Osorkon II, (sic), posés chacun sur un arc, sont gravés l'un sur l'épaule droite, l'autre sur l'épaule gauche, et qu'à côté du dernier cartouche se trouve ajouté : , comme nous l'avions mentionné déjà au paragraphe VII. Nibnoutirou avait 96 ans, nous dit le texte, quand sa statue fut faite.

Elle fut dédiée par son fils Horus, fils de . Le texte dédicatoire est ainsi conçu : . Faut-il, ici, prendre le mot « fils » dans son sens vague et reconnaître dans cet Horus l'Horus VIII des monuments précédents, petit-fils de Nibnoutirou II, ou bien un Horus IX, fils de Djotmaoutasankh qui, dans ce cas, aurait été la femme de Nibnoutirou II? Ce point reste indécis encore, et nous ne pouvons préciser si Horus IX n'est pas le même personnage qu'Horus VIII et si Djotmaoutasankh épousa Nibnoutirou II ou son fils Neseramon. Ceci, d'ailleurs, n'est qu'un point de détail qui ne change rien au fond du sujet que nous traitons; ce que nous nous étions proposé était de réunir tous les renseignements généalogiques qu'ils renfermaient. Nous pensons l'avoir fait en toute bonne foi. C'est au lecteur de juger de la valeur de nos arguments.

Et si maintenant nous réunissons en un seul tableau toutes les généalogies que nous venons de rassembler peu à peu, nous pourrons constater que nous avons résolu le pro-

blème que nous nous étions proposé à la fin du paragraphe VII, c'est-à-dire que le cycle généalogique est complet, que tout ceci s'ajuste exactement.

Est-ce un hasard, une simple coïncidence ou une démonstration définitive de ce que nous avions déjà avancé dans nos *Nouveaux Renseignements*?

C'est à mes savants collègues de décider.

Document 13. Tableau généalogique

STATUE DE II, FILS DE VII

(Karnak n° 347)

Époque. Cartouche d'Osorkon II. Premier prophète d'Amon, Horsiési.

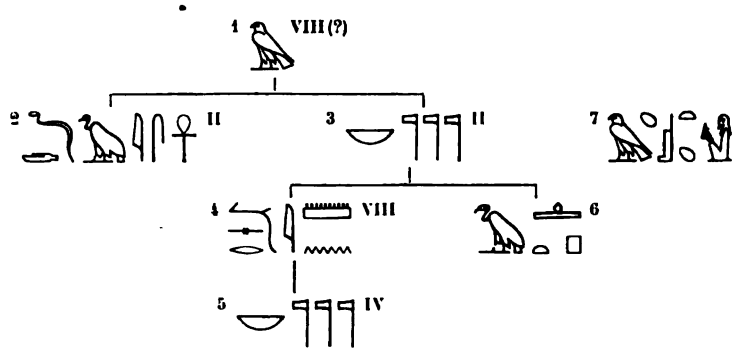

1		VIII (?)
3	etc.	II
4		VIII

4		
5		IV
7		

Document 14

Un vase de Shapensopit, fille de Nimrod

Le texte du Ramesséum (doc. 10) nous a fait connaître une des femmes d'Horus VIII, la dame, pallacide d'Amon, Miritouamon, fille d'un Nibnoutirou IV.

Les statues 338 et 686 de Karnak vont nous montrer qu'Horus VIII épousa Shapensopit, fille du premier prophète d'Amon Nimrod et petite-fille d'Osorkon II.

Un vase d'albâtre, qui, lui aussi, provient des fouilles du Ramesséum, nous avait déjà fait connaître cette femme qu'il ne faut pas confondre avec sa cousine, fille de Takelot II, la princesse Shapensopit. L'inscription dédicatoire de ce vase ne laissait pas de m'intriguer :

« Je suis venue pour offrir la grande *ouabit* de pierre sculptée, rassemblant les » choses qui sont aimées de l'Osirienne, la noble Shapensopit, juste de voix, fille du » premier prophète d'Amon-Râ, roi des dieux, chef des soldats, (grand prêtre) d'Hé- » racléopolis Nimrod, fils royal du maître des deux mondes, Osorkonmiamon, donnant » la vie. »

Cette dédicace, curieuse à plus d'un titre, nous permettait de supposer que le mobilier funéraire de Shapensopit se trouvait jadis dans les tombeaux découverts par M. Quibell, mais il était difficile de préciser de quel droit la fille du premier prophète Nimrod se trouvait parmi les membres de la famille Nibnoutirou, Horus, Neseramon.

Les statuettes 338 et 686 (doc. 15 et 16) viennent nous montrer que Shapensopit, fille de Nimrod, reposa là comme épouse d'Horus VIII.

Document 15

Statuette de , fille de . Granit gris. Hauteur, 0m 835. (Karnak n° 338.)

Les statuettes de femmes étaient rares dans la cachette de Karnak. Celle de Shapensopit peut compter parmi les plus jolies qui en soient sorties. Absolument intacte, elle

représente la fille de Nimrod assise sur un siège cubique, tenant un lotus dans la main gauche. Les images des dieux héracléopolitains couvrent ses vêtements. Il y a là, représentés, Harshefi, seigneur d'Héracléopolis, sous forme de bélier, passant à droite, Osiris d'Anroutf, Nephthys et une Isis , au sujet de laquelle nous reviendrons plus tard.

Shapensopit est la , femme du prophète d'Amon de Karnak, prophète de Montou, sire de Thèbes, chef de clan, scribe de l'archive de Pharaon, Horus VIII qui lui a dédié cette statue.

Elle fut faite par le chef de clan, chancelier, ami unique, prophète d'Amon des Apitou, prophète de Montou sire de Thèbes, scribe de l'archive du pharaon, Horus, à sa seconde qu'il aime, la noble dame Shapensopit, fille du premier prophète d'Amon Nimrod, fils royal du maître des deux pays Osorkon, .

Cette statuette fut déposée dans le temple de cette Isis de Setourit dont nous signalions plus haut l'image sur les vêtements de Shapensopit. C'est ce que le texte I de la statuette nous apprend : . Or, ce temple fut précisément bâti sous le règne de Padoubastis Ier par Horus VIII lui-même, ainsi que nous l'apprend la statue n° 2 (texte K) où Horus VIII, parlant de ses travaux, dit : . On avouera qu'il n'y a pas là qu'une simple coïncidence. Du reste, les titres que porte Horus sur la statue de sa femme Shapensopit sont bien ceux de Horus VIII, et bien qu'il ne soit pas fait mention des aïeux de l'époux de Shapensopit, trop obscurs auprès de ceux de la fille du premier prophète d'Amon et de la petite-fille d'Osorkon II, je ne puis reconnaître, quant à moi, qu'Horus VIII dans le mari de Shapensopit, fille de Sheshonq.

Les deux cartouches et sont gravés sur les montants du siège de la statue, mais je ne saurais dire s'ils appartiennent à Osorkon *Si-bastit*-miamoun II ou à Osorkon *Si-Isit*-miamoun.

Et si maintenant nous ajoutons les nouveaux renseignements généalogiques que nous venons de recueillir en les soudant à Horus VIII, nous constaterons une fois de plus qu'Osorkon retombe au parallèle où nous l'avions déjà placé précédemment. Ceci nous permettra de plus de réunir le tableau de la famille Nakhtefmouti, que nous avons fourni déjà en 1905 dans le volume XXVII du *Recueil de Travaux*, avec celui de la famille Nibnoutirou-Neseramon actuel, car Shapensopit y figure.

Notre tableau s'enrichit ainsi, tout d'un coup, d'une nouvelle série. Je ferai remarquer que les données du tableau publié en 1905 concordent exactement, quant aux règnes des souverains qui se retrouvent dans ce tableau avec celui que nous donnons aujourd'hui, ce qui nous donne lieu d'espérer que tous deux sont exactement établis.

Document 15. Tableau généalogique

STATUE DE , FILLE DE NIMROD
(Karnak n° 338)

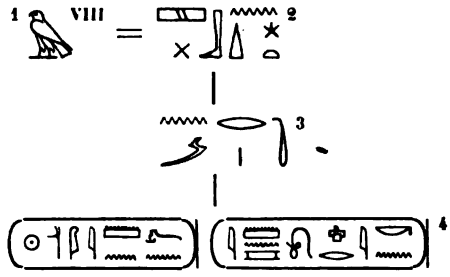

1		
2		
3	Osorkon II	
4		Osorkon II

Document 16

Statue de Nakhtefmouti, fils de Nibnoutirou V, (Karnak n° 686).

J'ai déjà mentionné ce document important dans mes *Nouveaux Renseignements* parus dans le volume du *Recueil de Travaux* en faisant remarquer que ce Nakhtefmouti exerça les fonctions de vizir, ou nomarque, ou comte prud'homme , sous le règne d'Osorkon *Si-Isit*-miamoun.

Cet individu épousa la dame noble Taïribastit, laquelle était issue du mariage d'Horus VIII avec Shapensopit, fille de Nimrod.

Cette nouvelle branche de la famille vient, de plein droit, se raccorder avec les précédentes.

Document 16. Tableau généalogique

STATUE DE , FILS DE V

Époque. Règne de

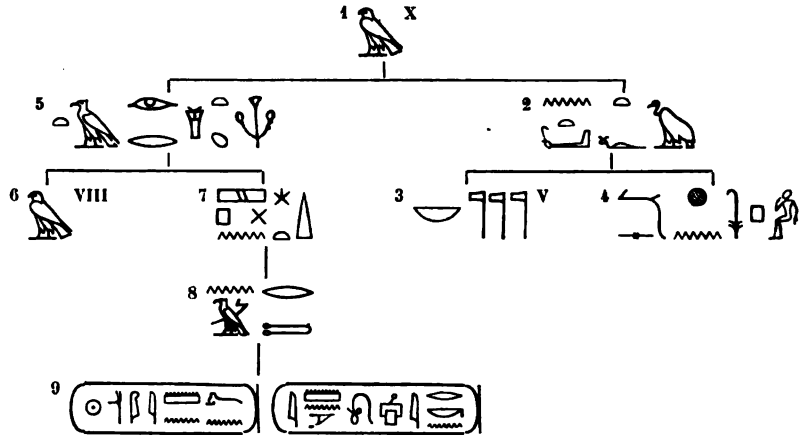

1		
2		
3		
4		
5		
6		VIII
7		
8	, d'Osorkon II	

DOCUMENTS À ANNEXER

Il existe à côté des documents que nous venons d'examiner quelques autres fragments d'archives de cette famille que nous pouvons adjoindre au dossier, mais le plus souvent ce ne sera qu'à titre supplémentaire, car leur valeur n'est pas suffisante pour modifier les résultats acquis, et parfois je les ai rassemblés ici par pur acquit de conscience, pensant qu'il valait être parfois trop informé au risque de faire longueur. Pour quelques-uns, d'ailleurs, leur classement est parfois incertain.

Document 17

M. Quibell, dans son *Ramesséum*, pl. XXV, 5, nous fournit le texte suivant : , dans lequel nous retrouvons le Nibnoutirou II, fils de N*si*ramon VIII, des documents déjà étudiés.

Document 18

Le grand vase en albâtre oriental D 34 du Louvre, avant de servir d'urne funéraire à un membre de la famille Claudia, fut, sept ou huit siècles auparavant, dédié par le confident, le pédagogue de son maître, le prophète d'Amon et prophète de Montou sire de Thèbes, Nibnoutirou, fils de Hor.

C'est ce que nous apprend un texte hiéroglyphique joliment gravé sur la panse du vase.

Le seul Nibnoutirou que nous connaissions jusqu'aujourd'hui (soit par le *Dictionnaire de noms hiéroglyphiques* de M. Lieblein, soit par nos documents récents), qui puisse être identifié avec le dédicateur du vase D 34 du Louvre, est Nibnoutirou Ier, fils d'Horus VIII.

Nous retrouvons une fois encore le roi Osorkon Si-Isit de la statue 202 (docu-

ment 3). Nous nous bornerons à remarquer qu'il n'y a rien d'impossible à ce que Nibnoutirou Ier, devenu vieux et pédagogue du roi, ait pu lui dédier ce vase.

Document 19

STATUE DE , FILS DE

(Karnak n° 81)

La statue 81, comme les statues 728 (doc. 1), 356 (doc. 2), 202 (doc. 3), a été octroyée par faveur royale, , à Horus, fils de Nsiramon, fils d'Horus. Elle fut dédiée par le fils de sa fille, Amenemanit.

Je crois, quant à moi, que le même phénomène que nous avons observé en étudiant la statue 182 (doc. 4) se reproduit ici et qu'Amenemanit déposa, par faveur royale (probablement d'Osorkon Si-Isit), une statue où logeait le double d'un de ses ancêtres. Mais la série , fils de , fils de , se retrouve deux fois dans la généalogie 728, et je ne sais pas si nous devons voir, dans l'Horus auquel Amenemanit dédie une statue, ou Horus V ou Horus III. Car le titre de , que je retrouve avec d'intéressantes variantes parmi ceux de Nsiramon II (statue 718, doc. 1) et d'Horus III, me porte à penser qu'il peut s'agir ici de l'un ou de l'autre Horus, le troisième ou le cinquième. Ce document ne pourra être, en somme, classé que plus tard.

Nous ne l'avons pas admis à figurer dans le tableau général, car, à notre avis, sa situation exacte est encore douteuse.

Document 19. Tableau généalogique

STATUE DE , FILS DE

Époque. OSORKON II *bis* (?).

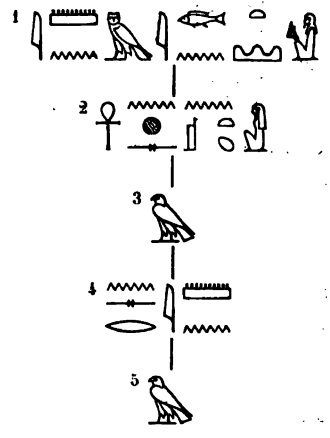

1		
2		
3		
4		
5		

Document 20

STATUE DE , FILS D'
(Karnak n° 498)

La statue d'Horkheb est celle du père de l'Amenemanit, qui dédia la statue 81 à laquelle elle doit être rapprochée. Toutes deux nous fournissent un rameau de la famille Horus Neseramon, mais là encore nous manquons d'une certitude absolue et ne pouvant, quant à nous, décider en toute sécurité si l'Horus, père d'Akhesenisit, fut Horus V ou Horus III de notre tableau généalogique, nous n'emploierons pas ce document jusqu'à plus ample informé.

Document 20. Tableau généalogique

STATUE DE , FILS DE

1

(Voir page suivante)

(Voir page précédente)

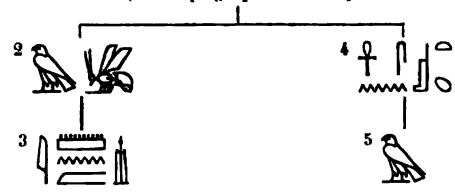

1		
2		
3		
4		
5		

Tels sont les documents que nous avons pu rassembler sur la famille Nibnoutirou. Nous prions le lecteur de vouloir bien, après avoir étudié ces documents avec tout le soin qu'ils comportent, se reporter au tableau généalogique que, grâce à eux, nous avons pu dresser de cette famille. Il pourra constater le singulier enchaînement des XXIe, XXIIe et XXIIIe dynasties, enchaînement qui nous permet de croire que les XXIe et XXIIIe dynasties tanites se succèdent sans discontinuité, comme si elles étaient une, et leur parallélisme certain avec la XXIIe. Je crois devoir, une fois de plus, insister sur ce roi *Osorkon Si-Isit-miriamon,* que je persiste à ne pas confondre avec Osorkon Si-Bastit-miriamon. Ce dernier étant Osorkon II, le premier ne peut être que le véritable Osorkon III. C'est ce que j'avais déjà dit : j'espère que les documents que nous venons de grouper ici le prouveront aujourd'hui une fois pour toutes.

Nous aurons, je crois, encore à revenir sur les familles Nakhtefmouti et Nibnoutirou. Leur étude est loin d'être achevée. Nous n'avons fait encore que d'en poser les bases.

Karnak, 30 juin 1907.

SUR LE SIGNE

PAR

G. MASPERO

M. Daressy a publié dans nos *Annales* un modèle de sculpteur, sur lequel le signe , , est représenté comme résultant de la combinaison de trois chacals ou de trois renards liés en paquet et retombant parallèlement l'un à l'autre[1]. Je me suis demandé, comme lui, si c'était là un caprice de l'artiste ou si la forme était vraiment légitime, et, pour m'en assurer, j'ai examiné les monuments de toutes les époques pour voir si je ne l'y retrouverais pas. Les mastabas de Sakkarah en renferment plusieurs exemples, dont un au moins a été publié par Capart, dans le nom d'un scribe Masi, qui figure au tombeau d'Ankhoumarâ[2] : Capart pensait que l'objet est une sorte de chasse-mouches de forme peu commune. J'ai profité des loisirs de mon inspection en Nubie, cet hiver, pour rechercher si j'en trouverais des exemples à l'époque du second empire thébain.

Le premier endroit où je l'ai rencontrée, c'est Ipsamboul. Dans tous les grands cartouches de style soigné, renfermant le nom de Ramsès II, le signe est fait comme il suit :

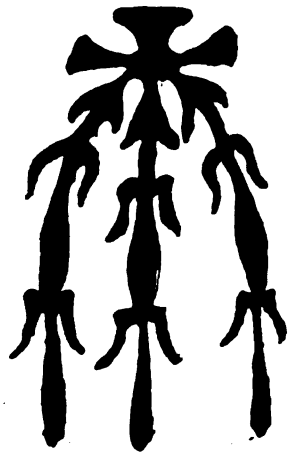

Les variantes sont plus ou moins grandes selon la place, et, dans plusieurs endroits, elles se rapprochent beaucoup du signe linéaire ; presque partout, on y reconnaît très nettement non pas trois renards vivants ou morts, mais trois peaux de renards vides et flottantes. Les exemples les plus caractéristiques sont ceux que l'on voit sur la base des deux colosses de gauche et dans les inscriptions qui décorent l'embrasure de la grande porte d'entrée. J'aurais voulu constater si cette forme était celle qui avait été adoptée pour les grands cartouches peints du plafond dans la salle des Atlantes : donné l'effacement des couleurs, ma vue ne me l'a point permis. Je n'ai pas visité Derr cette année, et je ne puis pas dire si la forme en question y a été employée : mais, ni à Amada, ni à Ouady-es-Sebouâ, ni à Gerf-Husséin, ni à Beit-el-Oually, je n'en ai rencontré le moindre exemple. A en juger la Nubie, elle n'existe que sur les monuments de Ramsès II, et, dans les monuments de Ramsès II, que sur ceux d'Ipsamboul : partout ailleurs la forme linéaire est seule en usage.

Passant à la Haute Égypte, je rencontre notre forme une fois à Éléphantine sur un beau bloc qui porte en grands hiéroglyphes le nom Thoutmôsis. Mais, ni à Philæ, ni à Kom-Ombo, ni à Edfou, ni à Esnéh, dans aucun des temples d'époque ptolémaïque et dans aucune des tombes d'âge pharaonique, je n'en ai relevé aucun exemple : elle ne re-

1. G. DARESSY, *Un modèle du signe* , dans les *Annales du Service des Antiquités*, 1903, t. IV, p. 122-123, avec planche.

2. J. CAPART, *Une rue de Tombeaux à Sakkarah*, Texte, p. 41; Planches, pl. XXXIII, XLVII, CIV.

paraît qu'à Thèbes seulement. Je fais, en ce moment, enlever par M. Legrain les blocs épars du massif nord du pylône de Ramsès II qui précède la salle hypostyle. Plusieurs d'entre eux, qui appartenaient à la partie médiane du parement, prouvent qu'une première inscription au nom de Ramsès Ier a été surchargée par Ramsès II lui-même : les caractères qui la composaient sont pour la plupart lisibles encore, et le *mes* des cartouches y est identique au *mes* d'Ipsamboul, et peut-être d'un dessin plus fin, mais l'inscription en surcharge emploie le *mes* linéaire. Ceci est important, car il prouve que la variante aux peaux de chacal n'a pas été ressuscitée par les dessinateurs du temps de Ramsès II, mais qu'ils l'ont empruntée aux poncifs dont se servaient leurs prédécesseurs du commencement de la dynastie : elle se rencontre d'ailleurs dans plusieurs endroits de Karnak sur les monuments de Ramsès II. A Louxor, la forme la plus usitée est la linéaire, mais l'autre n'est pas rare, sur la base de l'obélisque transporté à Paris, sur celle de l'un des colosses de la façade, sur les montants de la porte ouest qui mène à la cour de la mosquée, sur les colonnes et sur les colosses en granit de cette cour. Elle reparaît au Ramesséum de la rive gauche, pêle-mêle avec l'autre, et moins souvent à Gournah. Enfin, je me suis demandé si Ramsès III, qui agit en tant de choses à l'exemple de Ramsès II, ne l'avait pas copié même sur ce petit point, et j'ai examiné les murs de Médinét-Habou. J'y ai trouvé le *mes* aux peaux de chacal dans le pavillon fortifié, sur les pylônes et dans les cours, mais presque uniquement dans les inscriptions de très grande taille : on en verra de bons exemples dans la légende du soubassement de la cour des Atlantes, notamment vers l'angle nord-est de cette cour dans la petite chapelle du Nil. Enfin, on le remarque également au mur extérieur du nord au voisinage de la bataille navale.

Les deux temples d'Abydos présentent les mêmes particularités que j'avais observées sur ceux de Thèbes. Dans celui de Ramsès II, la forme linéaire est la plus fréquente sur les parois de calcaire des murs et des piliers, et la forme aux peaux de chacal n'intervient qu'à l'état d'exception : elle reparaît sur les montants en granit des portes ou dans les inscriptions d'apparat de la plinthe partout en un mot où l'emploi des hiéroglyphes de grand format a obligé le graveur à soigner son style. Au temple de Sétoui Ier, au moins dans les portions de ce temple que Ramsès II a décorées, le aux peaux de chacal est une rareté. Les fragments épars sur le sol de l'ancienne Memphis m'ont fourni le même mélange de la forme linéaire et de la vieille forme.

Il résulte de cette étude que le *mes* en peau de chacal n'était pas une fantaisie du graveur saïte, mais une des formes les plus anciennes du signe. Si nous le rencontrons rarement aux temps memphites et à la première époque thébaine, ce n'est probablement qu'un effet du hasard. En tout cas, il est fréquent sous la XIXe dynastie et sous Ramsès III, comme forme soignée et plus décorative du MES linéaire . Les graveurs, trouvant celle-ci trop simple et trop nue pour les textes bien en vue et de grandes dimensions, l'y remplaçaient par le MES en paquet de peaux. Il semble bien que la racine MS ait, dans un de ses sens, rapport aux idées de cuir, dans MASOUSOU, *cuirasse* formée d'un cuir sur lequel des écailles de métal étaient cousues, MASKOU, *peau*, ⲙⲟⲩⲥ *T. B.* ⲙⲟⲩⲥⲉⲣ, ⲙⲟⲩⲥⲏⲣ *M.*, *lorum*, *corium*, pour les sandales, et cela expliquerait

la variante. Si l'on remarque que, dans les monuments des Thoutmôsis, la variante monumentale est parfois la grappe de fleurs, et rarement, à ma connaissance, le paquet de peaux, on en arrivera à cette conclusion que les sculpteurs de la seconde époque thébaine se bornèrent à donner à la syllabe, selon les époques, les formes qui leur semblaient être les plus décoratives, sans s'inquiéter de savoir si elles étaient justifiées ou non par les monuments plus anciens ou par la tradition des ateliers : pourvu que la silhouette générale demeurât suffisamment la même, ils en modifiaient le détail à leur gré. Ces modifications étaient si légères en vérité que les modernes n'en tinrent aucun compte, et l'on s'attendait si peu à rencontrer un signe consistant en la réunion de trois peaux de renard, qu'on ne le reconnut pas pour ce qu'il était : sans le hasard heureux qui a mis notre modèle entre les mains de M. Daressy, la véritable origine du signe courait le risque de demeurer longtemps méconnue.

LESEFRÜCHTE[1]

VON

FR. W. VON BISSING

8. *Zum « qui ».* — Drei weitere Felle der Art, wie sie unter N. 1 besprochen sind, kann ich heute nachweisen : eines im Ashmolean Museum zu Oxford, zwei im British Museum unter den N. 2564 und 21999.

9. *Speere mit zwei Spitzen oder Harpunengabeln?* — In einem Grab des späten neuen Reichs fand Mac Iver zu *El-Amrah* (abgeb. dort Taf. XXII) einen breiten Zweizack. Ganz ähnliche hatte Petrie mit Speerspitzen zusammen in Nebesche gefunden (*Tanis*, II, Taf. III; 10 years digging[2], S. 69) und in die Sammlung Hilton Price war ein Exemplar (N. 2920) aus Bubastis gelangt. Dieses hatte Budge für ein Scepterende gehalten, während Petrie an Speerspitzen oder Speerschuhe barbarischer Völker, etwa der Kyprier oder Lykaonier, dachte. Mac Iver schloss sich ihm an. Gegen die Erklärung als Speerspitzen sprechen vor allem zwei Umstände : einmal haben mehrere Exemplare in bald grösserer bald geringerer Entfernung von den Spitzen der Gabel einen zuweilen reich verzierten Querbarren. Sodann sind die Spitzen der Gabel niemals scharf. Ist soweit die Erklärung als Angriffswaffe wohl ausgeschlossen, so muss man auch für den Gebrauch als Speerschuh die Form der Gabel nicht eben praktisch nennen. Denn jene Barre verhinderte ein festes Einstecken des Speers in den Boden.

Die vermutlich richtige Deutung gab mir Schäfers Aufsatz über die Horusspeere (*Æg. Zeitschr.*, XLI, 68 ff.) und sein Hinweis auf das Bild bei Wilkinson, *Manners*[2],

1. Vgl. *Recueil de Travaux*, XXIX, 183 ff.

II, S. 128, an die Hand. Es gehören Gabeln und Speerspitzen zusammen zu je einer jener von Diodor, I, 34, geschilderten Speerharpune mit Seil. Die Querbarren aber sollten das Ausgleiten des Seils aus der Gabel verhindern, durch die es lief.

Somit stellt sich die Waffe der Kyprier oder Lykaonier als eine gut ägyptische Speerform dar und sie bietet keinen Anhalt mehr jene Gräbergruppe von Nebesche für die Ruhestätte fremder Söldner zu halten. Ebenso wenig Wert ist vermutlich auf das anscheinend so bezeichnende Fehlen der Uschebtius zu legen. Petrie ging von der Voraussetzung aus, dass die Gräber, die er der Saiten- und Perserzeit zuschrieb, Fayenceuschebtius haben müssten. Allein in El-Amrah fand sich die Harpunengabel mit bemalten Totenfiguren zusammen, wie sie Ende des neuen Reichs üblich waren. Diese sind aber der Zerstörung durch Bodenfeuchtigkeit, wie sie im Delta überall herrscht, besonders ausgesetzt. Nun gestatten die complizierten Fundumstände der Gräber von Nebesche keinen sichern Ansatz. Die kleine Gruppe aber mit Petrie auf etwa 300 Jahre zu verteilen, ist sehr unwahrscheinlich.

So bleibt die Keramik. Soweit man nach Abbildungen urteilen kann, zeigt diese zwar eine starke Abhängigkeit von älteren kyprischen Gefässen wie MYRES *Cyprus Museum,* Taf. IV, 973, 980, allein durchaus keine so völlige Übereinstimmung, dass man an kyprischen Import denken muss. Vielmehr entspricht diese Abhängigkeit durchaus dem, was wir auch sonst von der ägyptischen Keramik des IX bis VIII Jahrhunderts wissen. Und in diese Zeit dürften die Gräber von Nebesche gehören; es waren gute Ägypter in ihnen bestattet.

10. *Zu den Hieroglyphen* 𓁹 *und* 𓃭. — Die Feststellung, dass die Zeichen 𓁹 und 𓃭 nicht das Vorder- und Hinterteil eines lebenden Thieres sondern eines ornamental verwandten Löwen darstellen, die im Text zu Taf. 10 der *Bruckmannschen Denkmäler* gegeben ist, war teilweise schon von PETRIE, *Medum,* S. 30, vorweggenommen. Die unrichtige Transcription (*peh* für *ḥet*) in den Worten : « The lions head *peh* is clearly not a drawing from the animal, but of some object formed like a lions head, perhaps a draughtsman or the top of a staff » hatte mich das übersehen lassen. Jedenfalls bleibt die Bemerkung als unabhängige Beobachtung wertvoll. Nur glaube ich verdient meine Deutung des 𓁹 und 𓃭 als Vorder- resp. Hinterteil eines Löwen-Sitzes oder -Bettes den Vorzug. Der Ägypter dachte sich seine Sitze und auch andere Möbel gleichsam als Löwinnen, auf deren Rücken man Platz nahm. So kam der Kopf der Löwin dazu als Zeichen für « vorn », der Hinterschenkel und Schwanz als Zeichen für « hinten » gebraucht zu werden. Wieder zeigt sich dabei, dass die Schrift unter Kulturbedingungen entstanden ist, die denen des alten Reichs äusserst ähnlich waren, also wohl nicht lange vor Menes und in Ägypten selbst.

11. *Zur Erklärung des Modells Cairo 33401.* — Die hierneben nach einer Mansellschen Photographie abgebildete Opfertafel des British Museums bestätigt im wesentlichen Masperos Deutung des Modells Cairo 33401. Nur dürfte zu dem Terrassenbau nach Art der Londoner Tafel ein Teich zu ergängen sein, für den man natürlich kein Modell brauchte. Ein freistehender Altar war es also nicht.

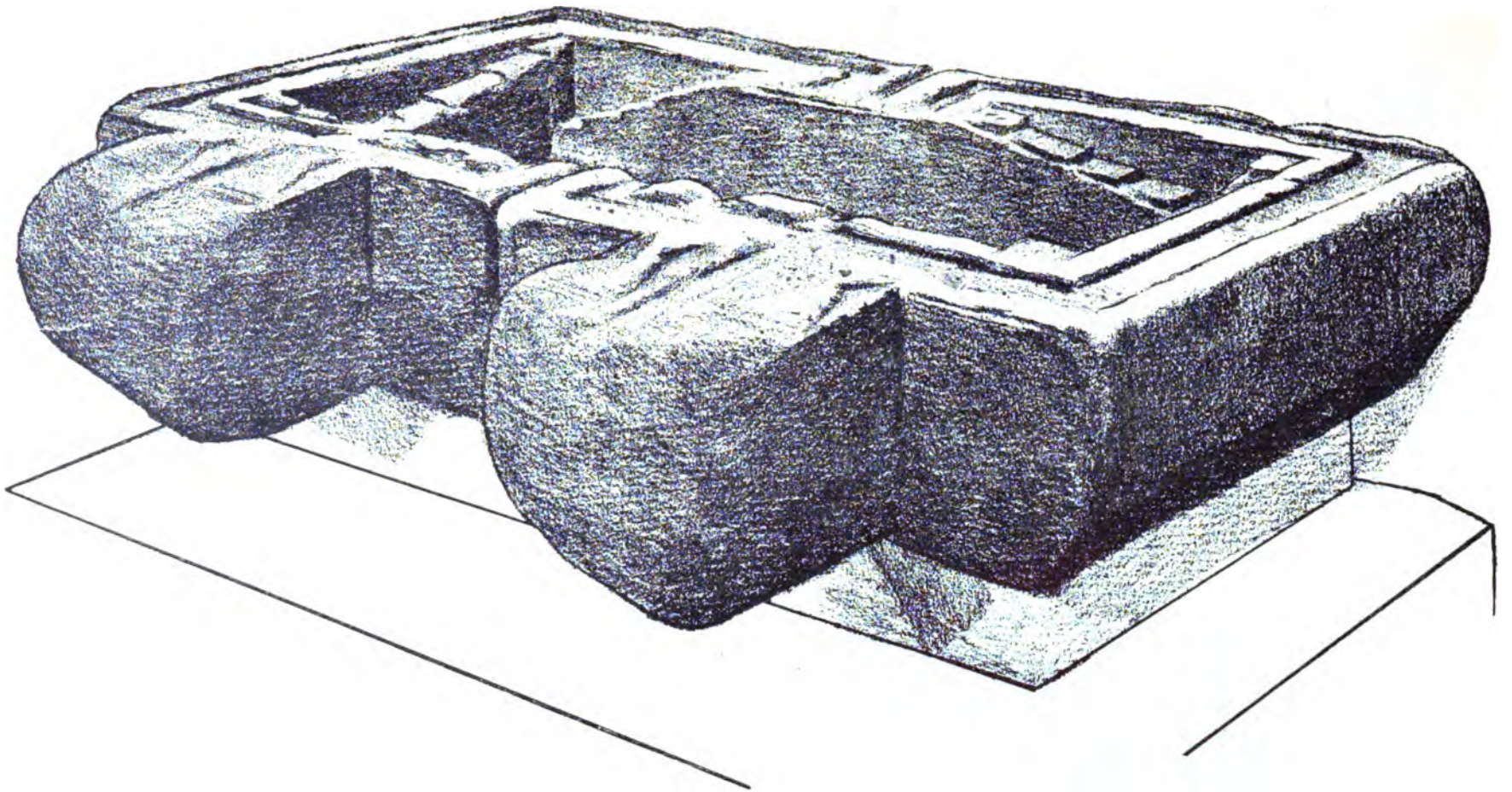

TABLE D'OFFRANDE. BRITISH MUSEUM

12. Borchardt's *Bemerkungen* in der *Ægyptische Zeitschrift,* XLIV, 77 ff.[1], veranlassten mich zu einer Revisien meines ihm anscheinend nur dem Titel nach bekannten Aufsatzes über ägyptische Knotenamulette in dem Usener Beiheft von Dietrichs *Religionsgeschichtlichem Archiv.* Borchardt mag Recht haben, dass das Zeichen ☤ ursprünglich eine Matte vorstellt, mit der die Hirten sich auf dem Felde schützten und dass daher die Hieroglyphe *sa'* d. h. Schutz zu lesen ist.

Auch dürfte des Bild *Mastaba Ptahhetep II,* Taf. III, den Hirten in der That mit einer solchen Matte zeigen, nicht mit einem Gürtel. Denn mit Davies ist darin der Moment zu erkennen, wo die Hirten die Thiere auf der erhöhten Tenne halten, nicht etwa der Augenblick vor dem Durchwaten einer Furt. Allein die Deutung auf eine Matte ist wohl nur da zulässig, wo die beiden untern Enden sich nicht kreuzen. In den späteren Fällen, schon in Dahchour und in den meisten der von Gardiner, *Æg. Zeitschr.,* XLII, 117 ff., behandelten Fälle, ist deutlich eine Binde gemeint. Vielleicht hat hier das Zeichen ☥ *šn* eingewirkt, das Petrie, *Medum,* Taf. XV, bereits vorkommt. (Nicht *sa'* zu lesen wie ich früher versehentlich angab.)

Ist so für eins der Zeichen die *ursprüngliche* Bedeutung Knotenamulette unsicher geworden, so hat sich zum Glück die Zahl der Knotenamulette im Ganzen vermehrt. Mehrere Knotenamulette der *Ægyptische Zeitschrift,* 1901, S. 84, behandelten Form hat Valdemar Schmidt in den *Proceedings of the Bibl. Arch. Soc.,* 1906, S. 268 ff., zusammengestellt. Aus dem Anfang der XVIIIten Dynastie stammen die *Knoten El-Kab,* ed. Quibell, Taf. XXI, 10, und Davies, *Tomb of Hatshepsitu,* Taf. XV, 11, beide Mal unter Grundsteinbeigaben gefunden. Hier sollen sie wohl die Knoten des Messstricks bedeuten.

Interessanter ist die hierneben nach Davies, *Phahhetep I,* Taf. X, f. 186, gegebene Darstellung eines Gauzeichens, dessen Abweichungen Davies, a. a. O., gesammelt hat. Ich kann es nur so verstehen, dass aus einem heiligen Baum eine Hand sich herausstreckt, die ein Knotenamulet oder die Hieroglyphe *sa'* « Schutz » hält. Die Varianten deuten eher auf ersteres als auf letzteres, wenn es wirklich eine Matte darstellen soll. Jedenfalls ist das Zeichen auch als einer der ältesten Belege für die von Maspero, *Proceed. of the Bibl. Arch. Soc.,* XX, 134 ff., untersuchte Vorstellung von der im Baum wohnenden, segenspenden Gottheit lehrreich.

13. *Zur Geschichte der Libationsformel, III* (vergl. *Recueil de Travaux,* XXIII, S. 38 ff.; XXV, S. 119 ff.). — Formel I findet sich auf dem *Proceed. of the Bibl. Arch. Soc.,* 1886, Jan., mitgeteilten Stein aus Diospolis parva, der nach den Namensformen (sic) und dem Ausgang des neuen Reichs angehört, in folgender Gestalt.

1. Ich will bei dieser Gelegenheit meine Freude darüber aussprechen, dass Borchardt, der Rezensent der beiden ersten Lieferungen der *Bruckmannschen Denkmäler,* die dort wiederholt vertretene Deutung des Bandes in der Hand der Statuen = der Hieroglyphe entgegen Jacobys Herrschersymbol billigt. Der Hinweis auf meine Ausführungen ist wohl in der Eile unterlassen worden (*Æg. Zeitschr.,* XLIV, S. 77).

I

Am nächsten steht die neue Fassung der saitischen Formel *Recueil de Travaux*, XXIII, S. 42 (nach PIERRET, *Études*) und der Situla Cairo 3451 die beide den einleitenden Vers der II Formel haben. Bemerkenswert ist die Ersetzung des gewöhnlichen durch den alten, hier barbarisch geschriebenen Plural , die ganz sinnlose Einschiebung des Gliedes VIII « Begräbnis des Osiris Herrn des Westens », die Variante für das sonst übliche . Dass statt des grammatisch zu fordernden vielmehr steht, ist bei alledem kein Wunder.

Aus dem neuen Reich teilt Schiaparelli im *Libro dei Funerali*, II, S. 149 ff., nach dem Grab des Rechmire (vgl. VIREY, p. 108) und einem anonymen thebanischen Grab eine sehr erweiterte Formel mit, die der *Recueil de Travaux*, XXV, S. 120, veröffentlichten einigemassen nahe steht. Diese tritt somit aus ihrer Isolierung heraus. Sie lautet wie folgt : Überschrift : (nur bei Rechmire erhalten).

I

II₁

II

II, A 1

2ₐ

3

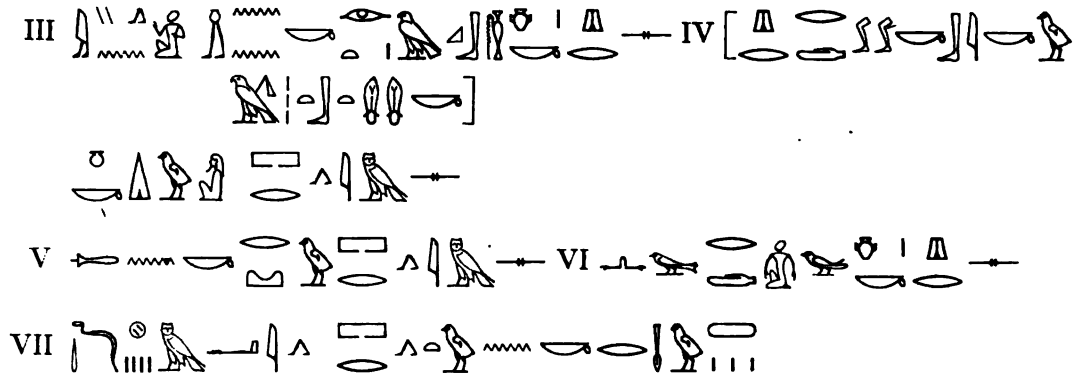

Varianten des anonymen Grabes (Y bei Schiaparelli), I : . Alles folgende fehlt bis zu III wo es lautet (II₁) (II) . Dann folgt V und VII mit Auslassung von .

Das Bezeichnende für die neue Formel ist der mit II A bezeichnete Teil. Sein Anfang entspricht dem der IIten Formel. Zahlreich sind die Beziehungen zu saitischen Fassungen der ersten Formel, insbesondere der *Recueil de Travaux,* XXIII, S. 42, nach PIERRET, *Études*, gegebenen und der ihr verwandten Form der Situla Cairo 3451. Wir sehen jetzt, dass diese saitischen Fassungen offenbar auf Fassungen aus dem Anfang des neuen Reichs mit ihren Zusätzen zurückgreifen. Aber freilich schon damals hat man sie nur halb verstanden und willkürlich in den alten Text eingeschoben. So bleibt im Einzelnen manches unklar; doch glaubt man so viel verstehen zu können :

1. Empfange für Dich diese Deine Libationen.

2. Es bringen Dir Isis und Nephthys diese Deine Libationen, nämlich Wein der Gewaltigen, die hervorgegangen sind aus dem Himmelsozean.

2a. Ich bringe sie Dir, α) damit Du gewaltig werdest dadurch vor den Göttern,

β) damit Du gross werdest dadurch vor der Götterneunheit, am ersten Platze stehend vor jedem Gott und jeder Göttin im Himmel und auf Erden.

3. Empfange für Dich das Wasser der Gewaltigen, die hervorgegangen sind aus Abydos und geworden aus Tum (?),

α) damit Du mächtig seist dadurch,

β) damit Du Gott seiest dadurch,

γ) damit Dein Herz sich dadurch ewiglich erfrische.

Dass hier ein selbständiges, sehr streng gebautes Lied vorliegt, dessen Gedanken teilweise mit der II Formel sich berühren, leuchtet wohl ein. Geschickt eingeschoben ist es nicht, denn II, A 3 γ, kehrt gleich darauf in III fast wörtlich wieder. Als ein Einschiebsel charakterisiert es sich ja auch dadurch, dass sonst dieser gange Teil fehlt. Im Einzelnen lehren Schreibungen wie für , für dass auf den Text wenig Verlass ist. Merkwürdig ist der altertümliche Plural statt des gebräuchlichen .

Die Verwilderung des Textes wird am schlimmsten in III, wo der 2te Teil, den ich in [ ] gesetzt habe, aus Fetzen von IV mit rätselhaften Einschub des Wortes « Falken » gebildet ist. Dann darf man wohl verstehen, ich lasse hervorgehen ( ) aus ihm? V-VII bieten weiter keinen Antoss. Wir sehen nun dass die Deutung des Schlusskolons des Pyramidentextes wie sie die Formel im *Tombeau des Vignes* in ganz entstellter Form bot, und, besser, einige Saitentexte, im neuen Reich allgemein war; vielleicht traf sie auch für das des richtige, sicher für die weiteren Worte, wo sie nebenbei lehrt, dass nicht der Tote resp. der Kai, wie die Berliner Schule will, sondern die Opfergaben auf die Stimme des Betenden erscheinen sollen. Natürlich soll auch der Kai zugegen sein : ihm gilt der Ruf, komme!?

Der Text im Grab des Petamenophis, den Schiaparelli, a. a. O., gleichfalls mitteilt ist eine bis auf Kleinigkeiten genaue Wiederkolung des Onnostextes[1].

14. *Eine Variante von ?* — Eine Stele in Florenz (?), die PETRIE, *Italian Photographs,* aufgenommen hat und die nach Stil und Datum in die Regierungs Psammetichos I oder des Amasis fällt, bietet folgende wunderliche Schreibung, die bei dem saubern Stil des Denkmals kaum auf einfachem Verschreiben beruhen kann : . Ich mache auf sie in der Hoffnung aufmerksam, dass vielleicht die Herrn vom Berliner Wörterbuch etwas darüber zu sagen wissen[2].

15. *Zur Stele von Tombos, l. 8.* — Die Worte : hat ihr letzter Übersetzer, Breasted, in den *Ancient Records,* II, § 71, so übersetzt : « Their foulness, it floods their valleys; the ... of their mouths is like a violent flood. » Mit Recht hat er als Kot oder Urin gefasst, eine Bedeutung die auf alle Stellen (s. BRUGSCH, *Wb.;* PIEHL, *Petites Études,* S. 20; LEWI, *Vocabolario*) passt. Drastisch wird die Angst der Besiegten geschildert. hat aber Breasted ebenso wenig wie seine Vorgänger erkannt. Ich glaube man braucht nur zu transkribieren, um das richtige zu finden : ist verschrieben oder aus der hieratischen Vorlage falsch transkribiert für , das wir u. a. aus den « Sprüchen für Mutter und Kind » kennen, wo Erman dazu gehöriges anführt. Dort bezeichnet es das Sabbern; es ist der Schaum oder Speichel, der aus dem Munde der Bedrängten tritt, und damit der Parallelismus der Glieder aufs beste hergestellt.

16. *Zur Geschichte der Uschebtius.* — Dass die Zahl der Totenfiguren in der Spätzeit eine feste war, lehren die Funde. In den Gräbern von Saqqara fand Barsanti die Totenfiguren jedesmal in 2 Gruppen rechts und links von der Thüre aufgestellt. Im Grab des « Petenisis » lagen rechts 2-3, links 198 Statuetten, im Grab des « Zannehibou » waren es 198 und 203, im Grab des « Peteneit » 198 und 202, im Grab des « Uazhorou » 198 und 198, im Grab des « Hor-kheb » im Ganzen 400, von denen nur

1. Eine kaum hierher gehörige Libationsformel des mittleren Reichs bei PETRIE, *Kahun*, Taf. V.
2. Ich selbst hatte kürzlich ein 2tes Beispiel gefunden, die Notiz ist mir aber abhanden gekommen.

36 Inschriften tragen. Im Grab des « Hikaoumsaf » fanden sich, in zwei Haufen, 401[1]. Ausserhalb Saqqaras fand Petrie in *Abydos* in 2 Uschebtiukästen zu beiden Seiten der Thür 198 und 196, in Hawara im Grab des Horuza 196 und 203[2]. Petrie hat nun gemeint, 400 sei die beabsichtigte Zahl gewesen, 200 auf jeder Seite. Dem gegenüber scheint mir das stetige Wiederkehren von 198 kein Zufall und 401 die richtige Summe, die in 2 Fällen auch wirklich vorliegt, in zwei weiteren bis auf eine Figur erreicht wird. Diese Summe ist auch leichter erklärlich als 400 : sie zerlegt sich in 365 + 36 d. h. in eine Figur für jeden Jahrestag die 5 Epagomenen eingeschlossen, und 1 Figur für jede Dekade des Jahrs[3]. Nur diese Dekadenuschebtius tragen im Grab des « Horkheb » Inschriften; in andern Fällen zeichnen sie sich durch Grösse aus, vielleicht auch durch die Tracht. Es wäre möglich dass die in der Tracht der Lebenden dargestellten Uschebtiu solche Wochenuschebtiu, wir würden sagen Vorarbeiter, wären[4]. Ich möchte hier zwei weitere für die Geschichte der Uschebtiu nicht unerhebliche Thatsachen anschliessen : in dem *Annales du Service,* II, 51 ff., geschilderten Familiengrab aus der Zeit Amenophis IV fand sich in einen doppelten Sarg gebettet eine Totenfigur des Hetiay aus schwarzgefärbtem Kalkstein, Gesicht und Hände aus rotem Jaspis eingelegt. Nach den Inschriften auf dem Sarg und der Statuette kann kein Zweifel sein, dass hier das Uschebti den Toten selber vertritt, dass diese Figur aus den Särgen für ihn im Jenseits als Hetiay aufstehn und die Arbeiten übernehmen soll[5].

Die unmittelbare Stellvertretung des Toten resp. seiner Mumie durch das Uschebti ist im neuen Reich auch noch an anderer Stelle erweisbar. PETRIE, *Royal Tombs,* I, S. 32 ff., schreibt : « It was the custom for persons buried elsewhere to send down a very fine ushabti to be buried here, often accompanied by bronze models of yokes and baskets and hoes... The finest of these ushabtis were three of Heqreshu... one is of white marble, exquisitely wrought, another of solid blue glass, both banded with gold foil, a third of ebony. » So wie einst mehrere Kaistatuen für den Toten aufgestellt wurden, so begrub man jetzt gelegentlich mehrere « Mumien » — der Touristenausdruck für das Uschebti ist in diesen Fällen zutreffend[6].

1. Siehe die Angaben, *Annales du Service,* I, 233, 265, III, 97, II, 210, IV, 78, V, 71.

2. PETRIE, *Abydos,* I, S. 38; *Kahun, Gurob, Hawara,* S. 19.

3. Auch *Annales du Service,* I, S. 190, wird berichtet : « J'ai compté 397 statuettes, dont une trentaine seulement ont reçu les inscriptions ordinaires. »

4. Natürlich giebt es auch Unterschiede bei den Uschebtius, die sich anders erklären : im Grab des Horuza in Hawara konnte Petrie unter 399 Figuren, 17 verschiedene Typen scheiden, wohl den Ateliers entsprechend aus denn sie stammen. Die 92 jetzt im Kairenser Museum aufbewahrten Totenfiguren Amenophis II zerfallen nach dem Material (Holz, Stein, Fayence) in drei Klassen, nach den Typen in etwa 12. Manche sind so ärmlich, dass sie unmöglich auf königliche Bestellung angefertigt worden sein können, sondern nur etwa die letzte Gabe unbemittelter Hofangestellter gewesen sein können.

5. Übrigens giebt das Uschebti des Hetiay aus dem Ende der XVIIIten Dynastie eines der frühsten Beispiele für die Formel der XIXten Dynastie (LORET, *Recueil de Travaux,* IV, S. 91). Ähnlich wie die Figur des Hetiay wurde auch die des Sennefer in einem Sarg gefunden und dabei Lagen Modelle von Geräten (MAC IVER-MACE, *El-Amrah,* S. 86 und 71). Der Sarg war eine Nachbildung des grossen Sargs (XVIII Dyn.).

6. Über die Uschebtius im Allgemeinen siehe GARDINER, *Æg. Zeitschr.,* 1906, S. 57; v. BISSING-BRUCKMANN, *Denkmäler ägypt.,* Skulptur zu Taf. 40, 15; ERMAN, *Æg. Zeitschr.,* 1907, S. 131. (Diese Miscelle geht mir während der Correctur zu. Mein Material war Erman bekannt.)

TEXTES RELIGIEUX

PAR

PIERRE LACAU

XXXII

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Couvercle, l. 80-87.

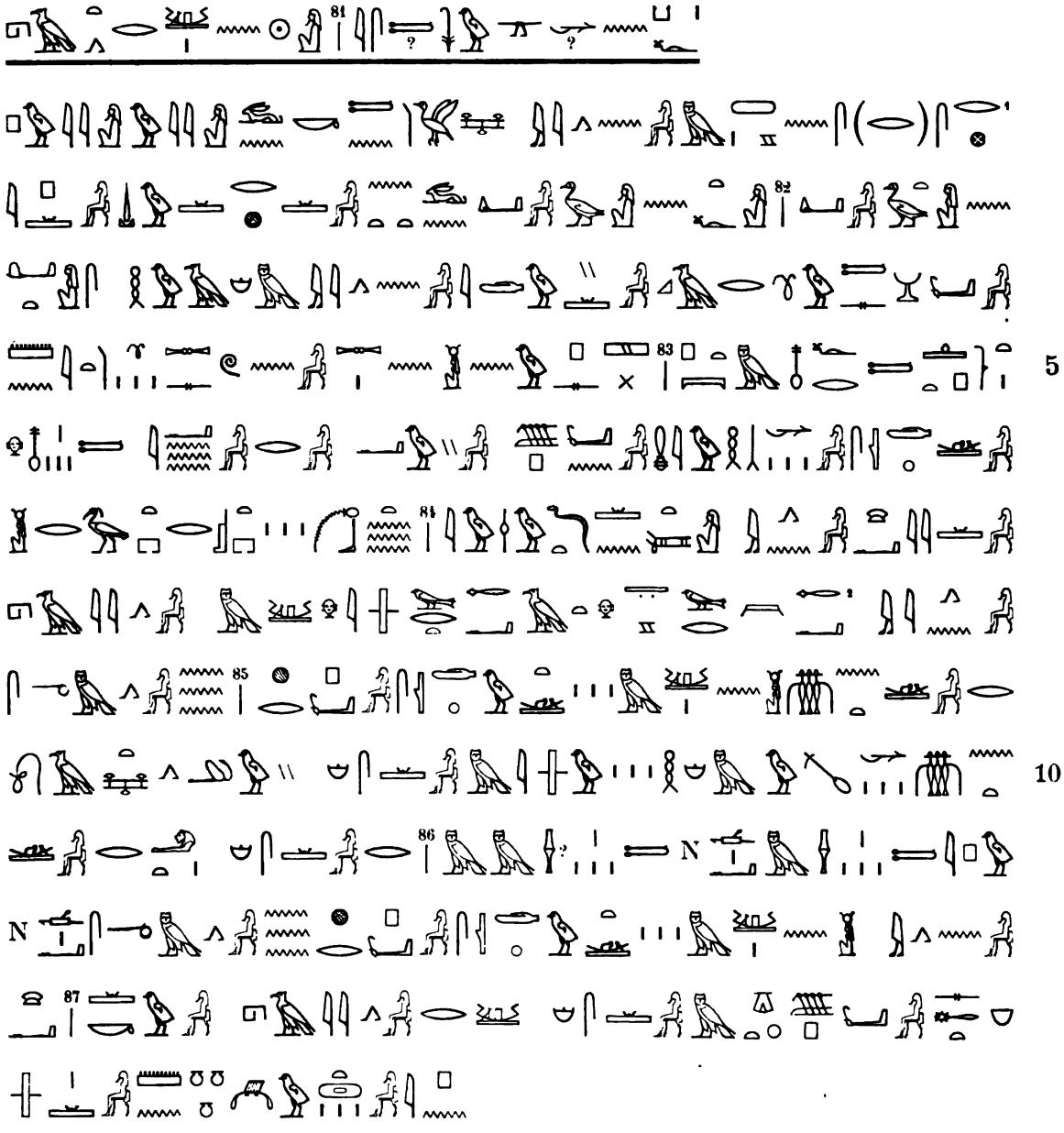

1. Ainsi disposé : .

2. Pour toute cette phrase, l'ordre des mots doit se rétablir ainsi : ;

c'est une mauvaise transcription d'un exemplaire dans lequel on devait avoir la disposition suivante :

XXXIII

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Couvercle, l. 87-90.

Ce chapitre n'a pas de titre particulier, il est simplement séparé du précédent (XXXII) par une séparation de chapitre en rouge.

1. Ce chiffre est écrit en hiératique sur l'original.

XXXIV

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Couvercle, l. 90-93.

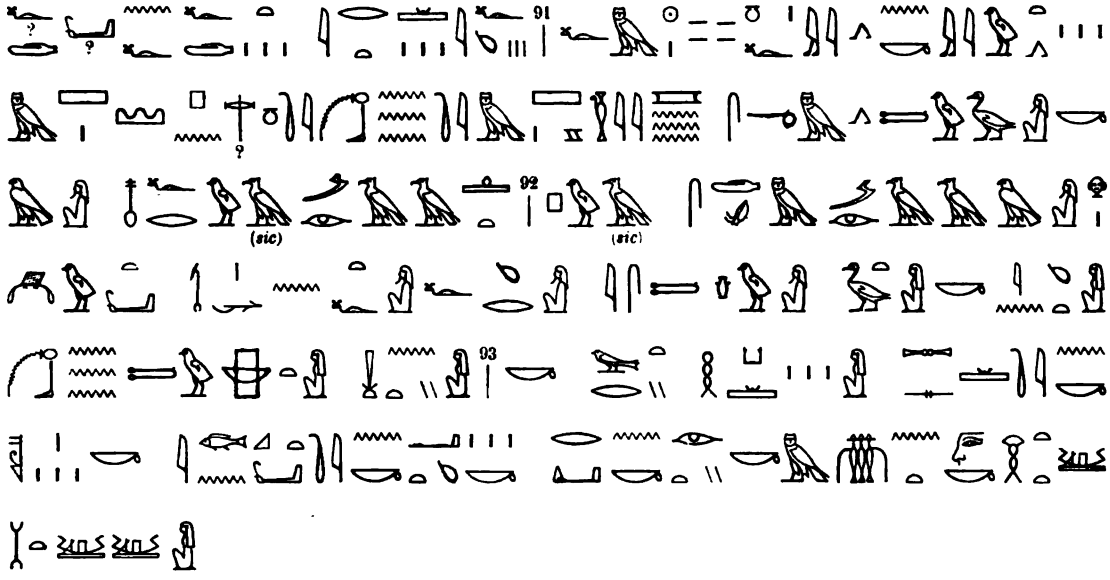

XXXV

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 3, l. 159-164.

Le titre se trouve à la fin du chapitre comme une rubrique. Tous les titres sont ainsi placés sur le côté 3 du sarcophage 28083. Je l'ai remis en tête du texte.

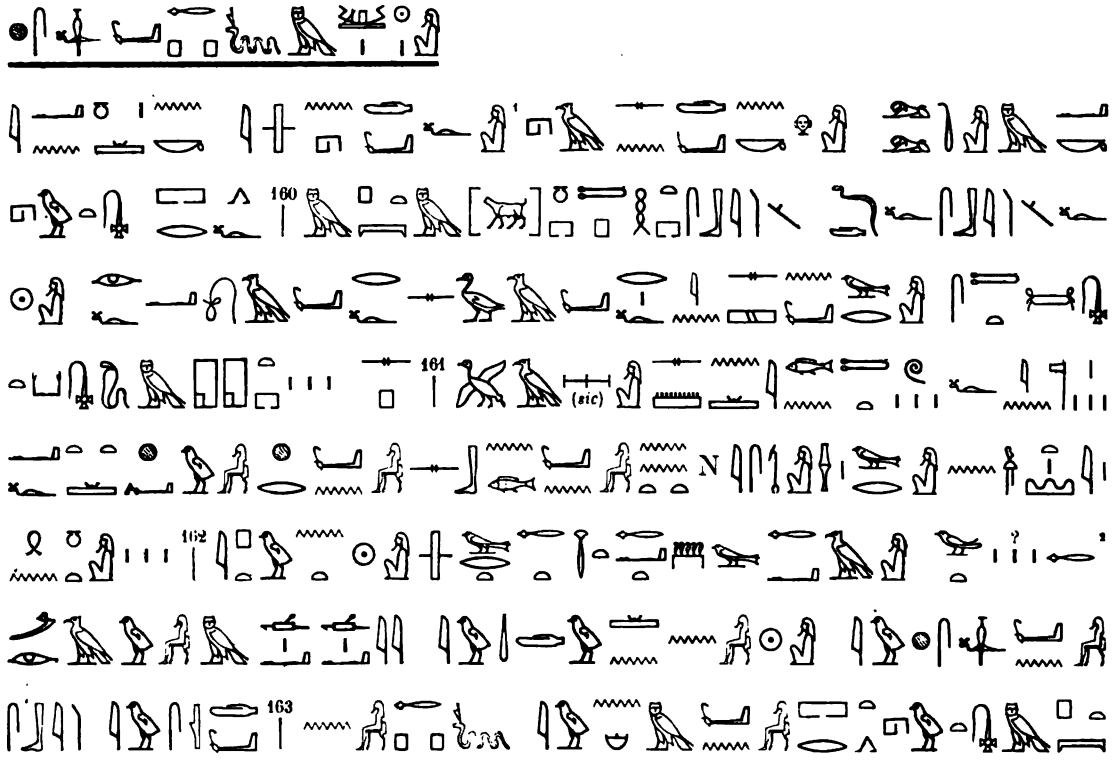

10

1. Pour ce nom propre, cf. *Livre des Morts*, chap. CXXIV.
2. Pour ces noms des quatre côtés de la barque, voir LEFÉBURE dans *Sphinx*, IX, p. 18.

XXXVI

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 3, l. 173-175.

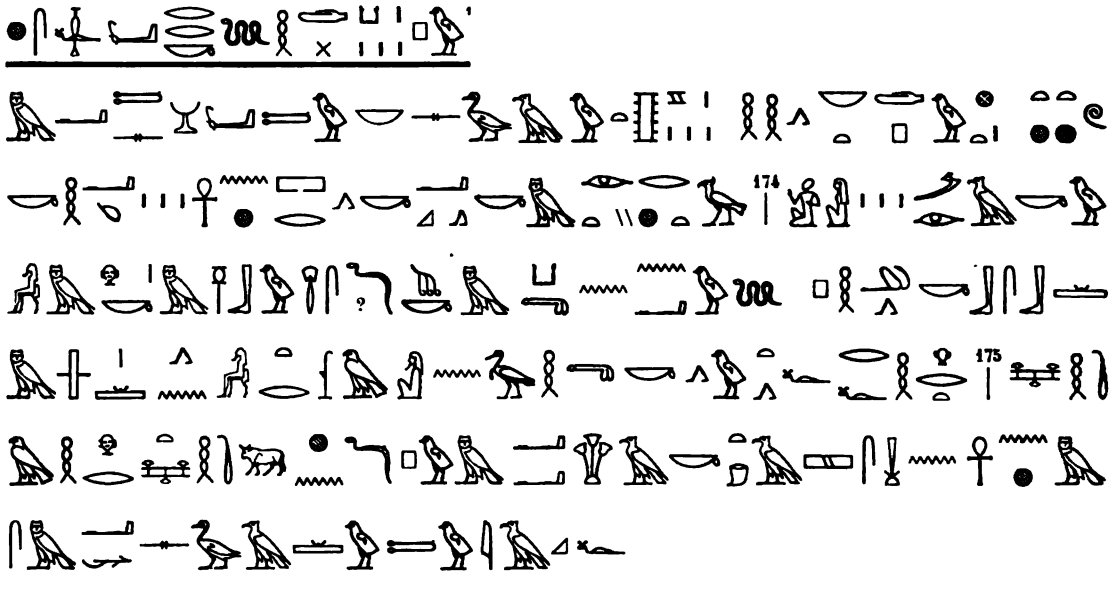

1. Ce titre est placé à la fin du chapitre. Cf. le chapitre précédent.

XXXVII

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 3, l. 183-190.

Le commencement de ce texte (l. 2-5) n'est autre chose que le chapitre XII du *Livre des Morts*. Le reste est nouveau. Le titre est placé à la fin, comme dans le chapitre XXXV.

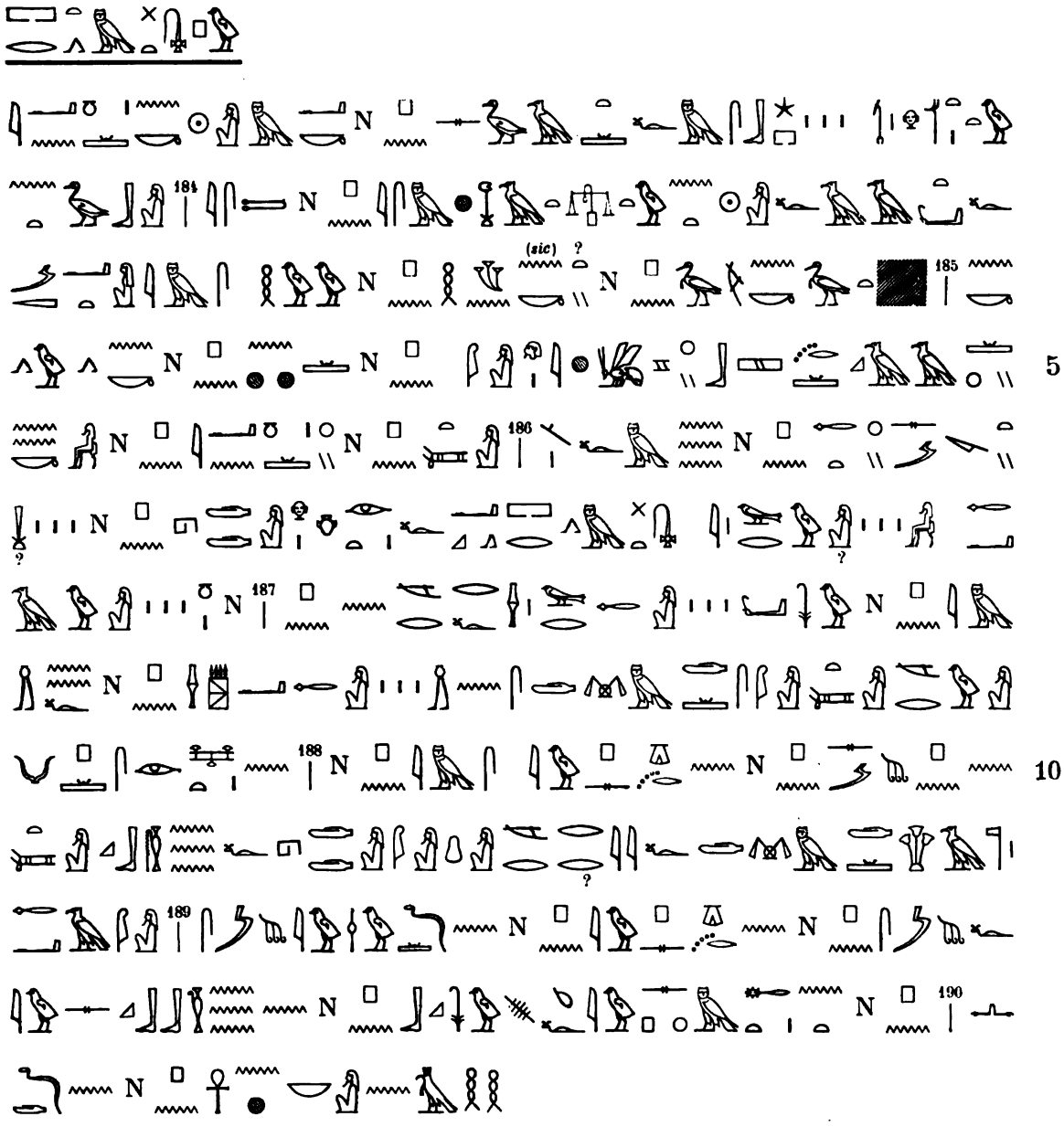

XXXVIII

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 3, l. 190-197.

Le titre est placé à la fin du chapitre (cf. chap. XXXV, note 1). Les lignes 3-6 rappellent une rédaction intéressante du chapitre LVII du *Livre des Morts* (BUDGE, p. 128, l. 12). Cf. *Psametik, Rec. de Trav.*, XVII, p. 19, l. 51-52 et 158-159. Le reste est nouveau.

1. Cette première phrase se retrouve dans *Amamu*, pl. XXXI, l. 2, et dans le sarcophage du Caire 28118, côté 3, l. 128-129.

2. Ces derniers mots sont écrits en rouge, puis vient le titre du chapitre également en rouge. C'est par erreur que le scribe a introduit cette phrase dans le titre.

XXXIX

Sarcophage de . Berscheh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 3, l. 197-200.

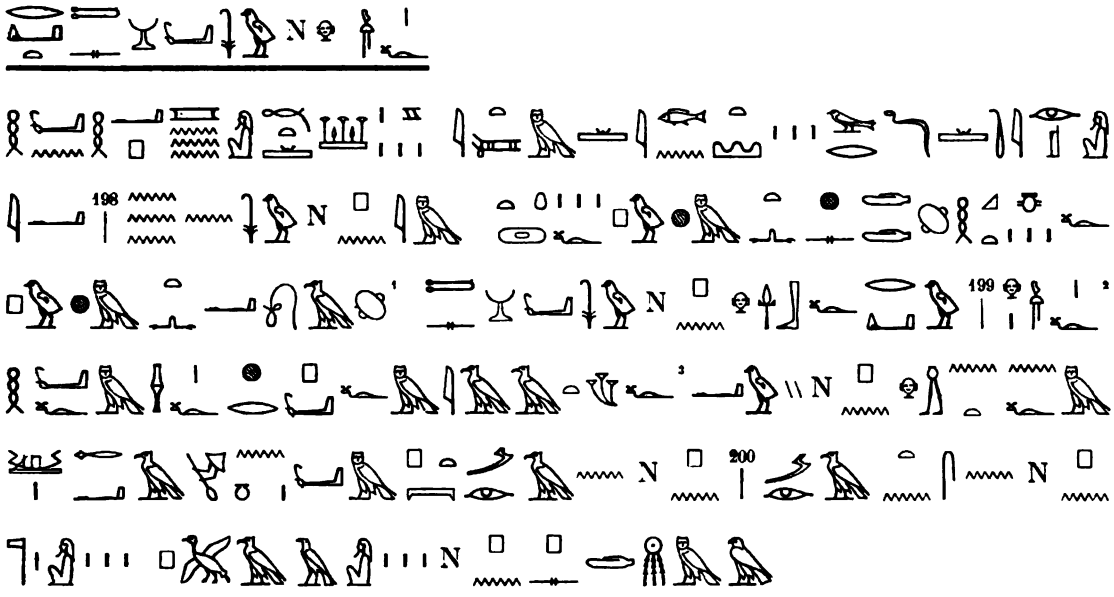

1. Cette phrase depuis = *Têti*, 288.
2. Cette phrase = *Mirinri*, 824.
3. Cette phrase = *Pépi*, 415.

XL

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 3, l. 200-201.

Le titre est à la fin du chapitre. Cf. chap. xxxv.

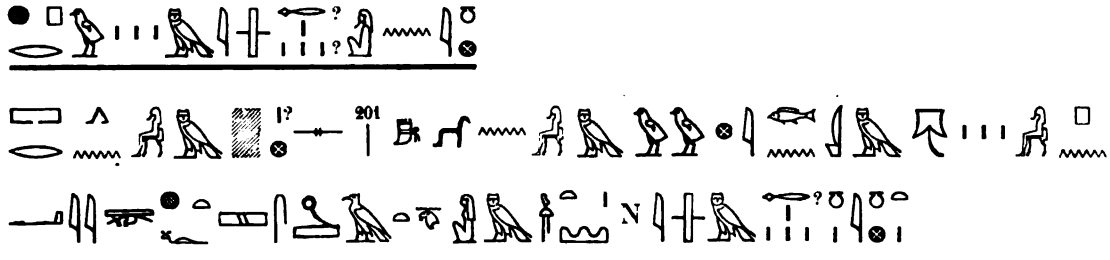

XLI

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 3, l. 206-210.

Le titre est à la fin du chapitre. Cf. chap. xxxv.

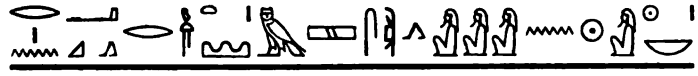

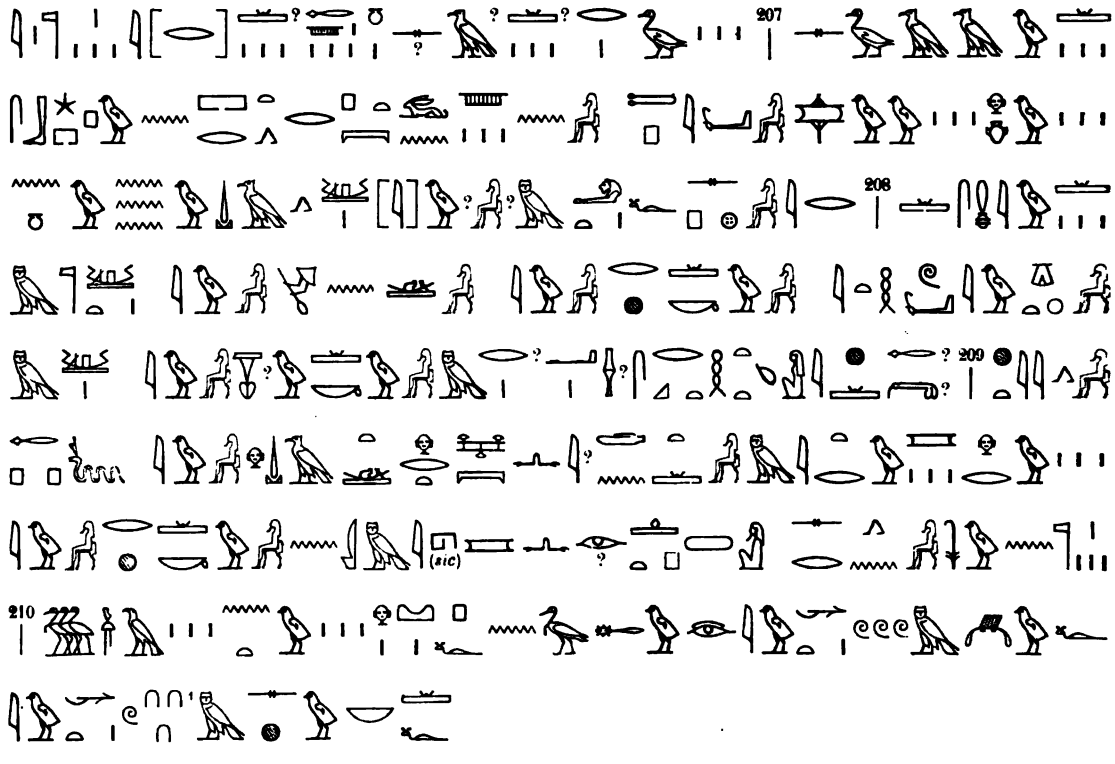

1. Ce chiffre est en hiératique, il est possible qu'on ait ∩∩∩∩∩∩∩ au lieu de ∩∩∩.

XLII

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 4, l. 37-38.

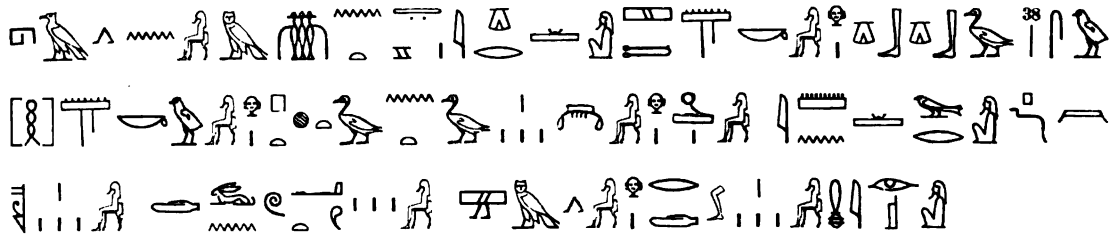

XLIII

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 4, l. 38-40.

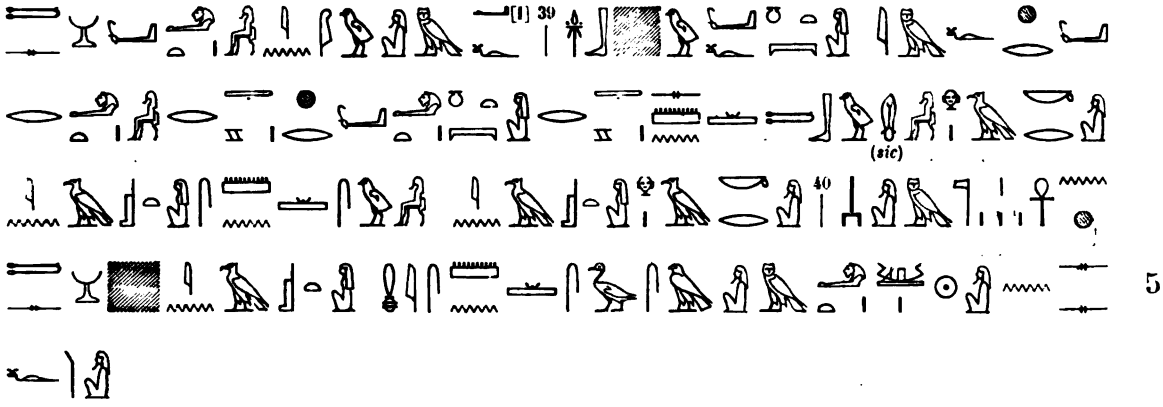

XLIV

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 4, l. 40-42.

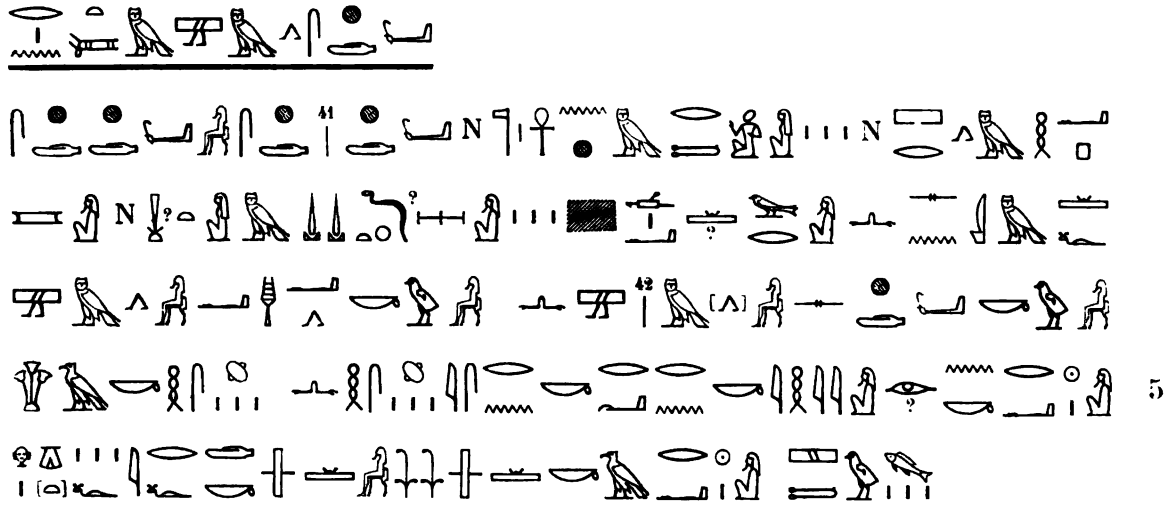

XLV

Sarcophage de . Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28083. Côté 4, l. 45-46.

XLVI

A = Sarcophage de . Assiout, IXe ou Xe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28118. Côté 3, l. 1-4. Il est précédé d'un titre en rouge illisible.

B = Le commencement de ce chapitre se retrouve sur le sarcophage de . Provenance inconnue. XIe dynastie. British Museum. *Egyptian Texts... from the Coffin of Amamu, etc.* (London, in-folio, 1886) = pl. XXVII, l. 18-20. Mais il est suivi d'un texte tout à fait différent de celui que nous avons à Assiout. Je reproduis ici la partie commune. Le titre qui figure dans se rapporte à la seconde moitié du chapitre.

Un texte qui rappelle le début de notre chapitre se rencontre dans le *Livre des Morts*, chapitre CXLIX, 10e demeure.

A

B

A

B

5 A

(sic)

B

A

B

A

10

1. Ce même nom propre dans *Teti*, 311.

XLVII

A = Sarcophage de . Assiout, IXe ou Xe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28118. Côté 2, l. 1-10.

Le commencement de ce texte forme un chapitre distinct dans trois autres sarcophages, le reste est nouveau. Voici quels sont ces trois exemplaires que je reproduis ici :

B = Sarcophage de (femme). Beršeh, XIIe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28086. Côté 4, l. 65-66.

C = Sarcophage de . Provenance inconnue. XIe dynastie. British Museum. Publié par Birch, *Egyptian Texts... from the Coffin of Amamu* (London, in-folio, 1886) = pl. XXIX, l. 13-14.

D = Sarcophage de . Béni-Hassan, XIIe dynastie. Musée du Caire, n° d'entrée 37565. Côté 3, l. 71-75. Publié par Lacau dans les *Annales du Service des Antiquités*, tome V, p. 246 et 248. Dans l'exemplaire D, le chapitre porte un titre tout à fait différent de celui qu'on rencontre dans les trois autres textes.

A

B

C

D (sic)

A 5

B

C

D 72 (sic) 73

A

B 10

C 14

D (sic) (sic) 74

A (sic)

B

15 C N

D

20

25

30

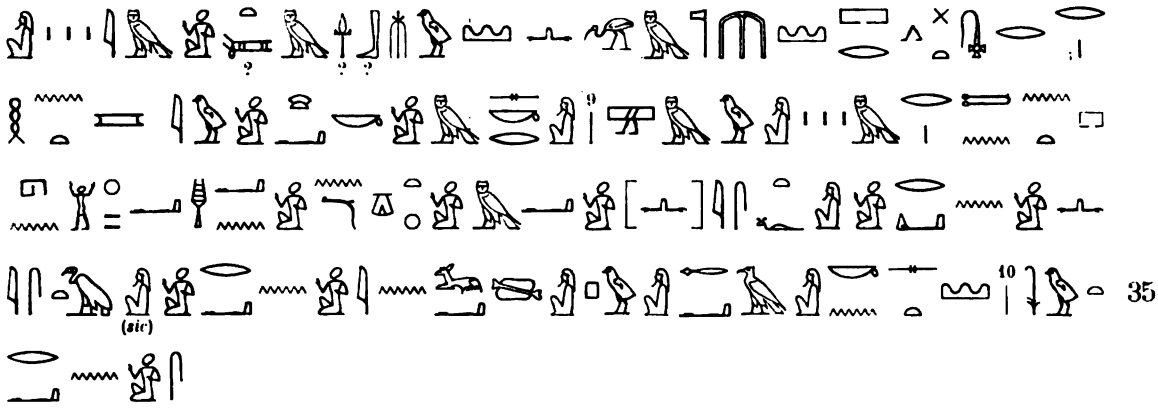

1. Dans *Annales du Service des Antiquités*, V, p. 248, il faut supprimer la lacune qui suit le titre. Le bas de la ligne 71 est laissé en blanc, c'est ce qui m'a fait croire à une lacune.

2. Ce chapitre est terminé par la phrase suivante : 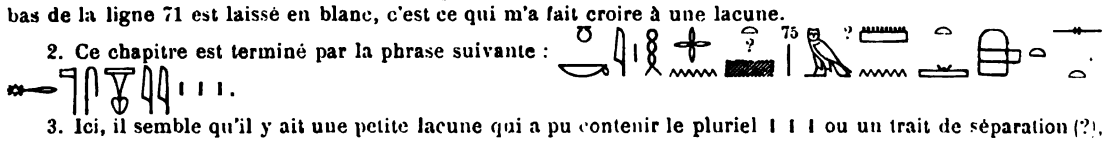 .

3. Ici, il semble qu'il y ait une petite lacune qui a pu contenir le pluriel I I I ou un trait de séparation (?), mais peut-être aussi ne manque-t-il rien.

XLVIII

Sarcophage de 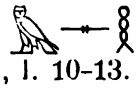 . Assiout, IXe ou Xe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28118. Côté 2, l. 10-13.

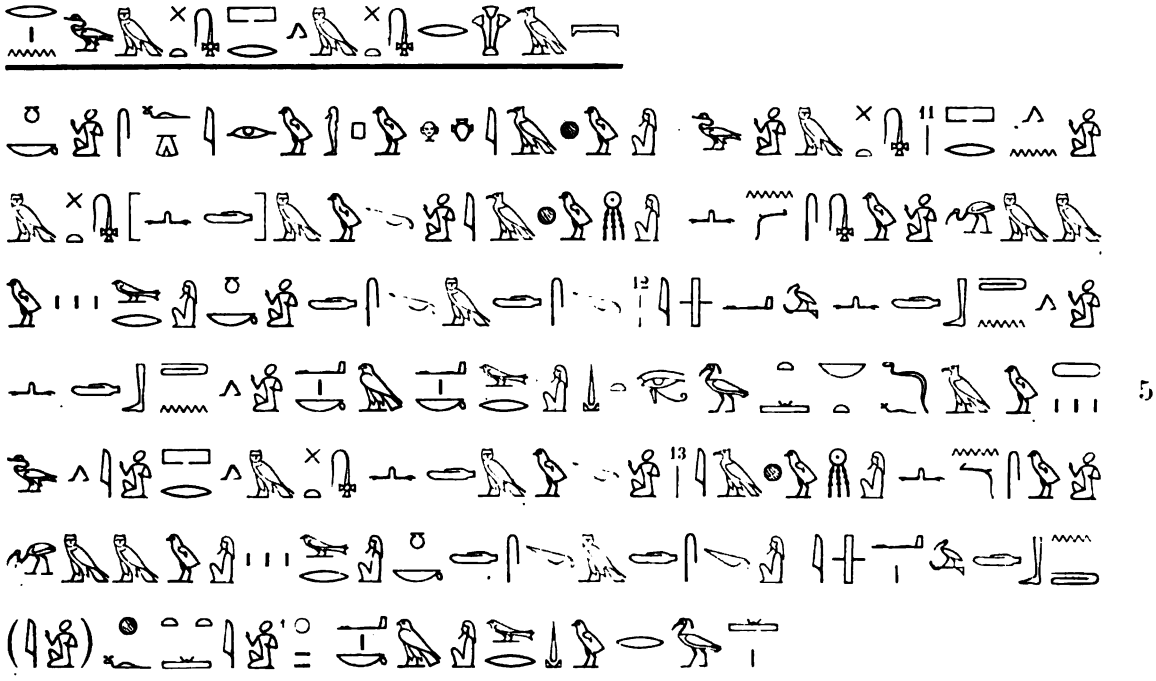

1. Ce texte est ainsi disposé dans la colonne :

XLIX

Sarcophage de . Assiout, IXe ou Xe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28118. Côté 2, l. 14-22.

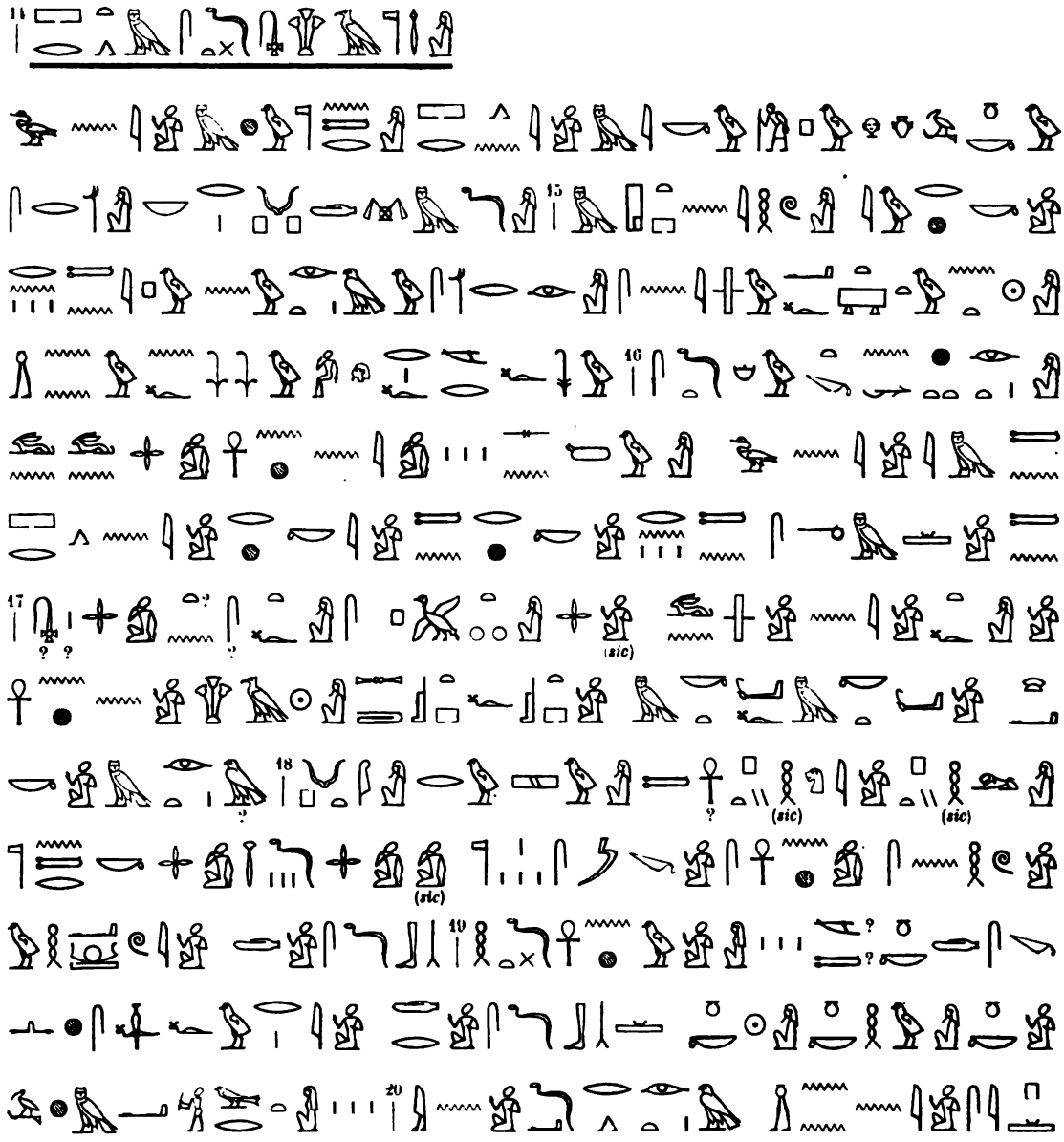

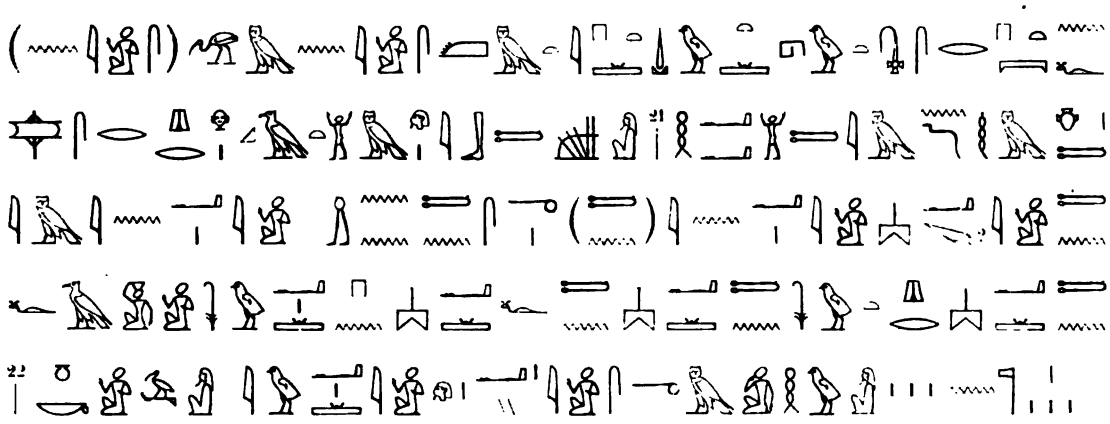

L

A = Sarcophage de . Assiout, IXe ou Xe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28118. Côté 2, l. 22-23.

B = Même sarcophage. Couvercle, premier registre, l. 148-152.

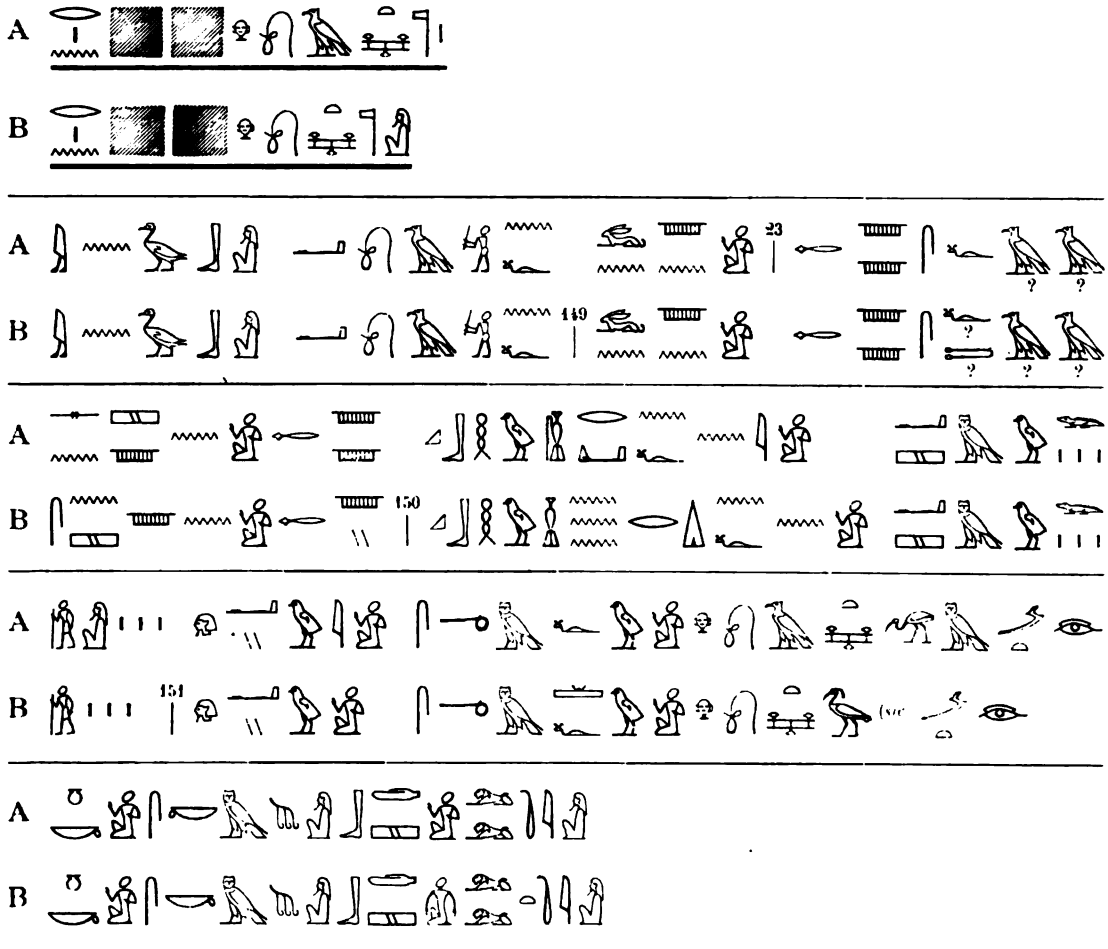

LI

A = Sarcophage de . Assiout, IXe ou Xe dynastie. Musée du Caire, *Cat. gén.*, 28118. Côté 2, l. 23-28.

B = Même sarcophage. Couvercle, premier registre. l. 152-171.

C = Sarcophage de . Provenance inconnue. XIe dynastie. British Museum. Pl. XXXI, l. 5-7.

Le début seul se retrouve dans l'exemplaire C; le reste est nouveau.

A

B

C

A

5 B

C

A

B

C

10 A

B

C le reste diffère.

A

B

A 25 15

B 160

A

B 161 (sic)

A

B 162 163 20

A 26

B

A

B 164

A 25

B 165 166

A 27 (sic)

B 167

A

B 168 (sic) 30

A

B 169 170

A

B

35 A

B

1. Ces deux phrases qui commencent les lignes 26 et 27 ont été déplacées par le copiste (voir B, l. 160-161).

LE ROI AUPUT ET SON DOMAINE

PAR

G. DARESSY

Parmi les récentes acquisitions du Musée du Caire figure un gond en bronze, ayant dû faire partie d'une porte de grande dimension, telle que celle d'un temple[1]. Il est long de 0m 54, haut de 0m 20 dans la partie rectangulaire qui enserrait le vantail et de 0m 37 vers le pivot conique, dont la pointe est brisée. L'épaisseur est d'environ 0m 11, y compris le vide de 0m 095 entre les flancs. Vingt-trois chevilles de bronze à tête ronde d'un côté, rivées au revers, traversaient les deux plaques et le panneau qu'elles assujettissaient.

A onze centimètres du bord supérieur, un encadrement rectangulaire de 0m 028 de hauteur renferme cette inscription, soigneusement gravée : . En dessous du cartouche de la reine, descendent deux colonnes d'hiéroglyphes, de plus petite dimension : .

Le dernier signe du nom de la reine est mutilé; je crois y voir , mais sans pouvoir affirmer cette lecture. m'est, du reste, inconnu, et, comme il n'est guère probable que le nom soit théophore, il doit être géographique, analogue à « la Hittite », nom de la femme d'Amasis; on peut songer à , pour , « la Galilée », ou même à la ville de Gath en Palestine.

La petite inscription ne se laisse pas traduire facilement, et, pour commencer, le premier signe est douteux, il pourrait être , , ou appartenir au signe dont la partie supérieure serait détruite. Cette dernière supposition aurait l'avantage de nous donner un sens, en prenant pour le mot « clore, fermer », on pourrait tra-

1. N° d'entrée 38262.

duire : « Le chef auditeur d'Uazit, maîtresse d'Am, clôt par moi *Nefert-Ṭutu* pour faire une belle place[1]. » La finale est également ambiguë, et, au lieu de l'interprétation ci-dessus, il faudrait peut-être comprendre « d'Osiris le bon ».

Nous avions déjà deux mentions d'un roi Auput de la Basse Égypte, dont provient notre monument, comme nous le verrons plus loin. Sur la stèle de Piankhi[2], on parle à plusieurs reprises du , qui gouvernait et ; un socle en granit rose, trouvé par M. Naville à Tell-el-Yahoudiyeh[3], porte les cartouches du . Le nom d'Auput est assez rare et n'a guère été porté beaucoup depuis le temps du grand prêtre d'Ammon, fils de Chechanq Ier; l'identité des rois de ces deux monuments avec celui qui fit faire le gond me paraît donc certaine. Peut-être y aurait-il lieu de rapprocher encore l'inscription n° 26 du quai de Karnak[4] : . Dans ce dernier cartouche, rien n'est visible sous l'animal couché, mais il y a place pour de petits signes, tels que □ ou ◎□. Je restituerais ce cartouche Auput plutôt que , comme le propose M. Legrain[5] à cause de la présence de l'oiseau qui indique une vocalisation en *u* de la finale, tandis que du nom du grand prêtre , ayant la valeur , annonce une lecture *Aorat, Aoreh,* qui exclut le son *u* de la dernière syllabe. Toutefois le peu de probabilité que les années d'un roitelet de la Basse Égypte servent à dater une inscription thébaine me fait hésiter à identifier cet Auput avec le nôtre.

L'histoire de la période correspondant aux XXIIIe et XXIVe dynasties est encore d'une obscurité très grande, et les documents exhumés récemment de Karnak ne permettent pas de résoudre tous les problèmes. Le fait indéniable, c'est que l'Égypte est morcelée en un grand nombre de petits États, comme l'avait déjà montré la stèle de Piankhi; le roman historique signalé par M. Krall[6] indique que le souvenir de ces temps troublés subsistait plusieurs siècles plus tard, et, du reste, la dodécarchie ne prit fin qu'à l'avènement de la XXVIe dynastie, après le retrait des Éthiopiens et des Assyriens enclins à favoriser le système de diviser pour régner. C'est la féodalité dans tout son épanouissement; nominalement, le suzerain de tous ces chefs, le roi des rois, était alors le prince de Tanis, puisque ce sont les membres de cette famille que Manéthon a choisis pour la chronologie de cette époque, et que le roman cite aussi le roi de Tanis comme président de la confédération; toutefois les princes de Saïs paraissent avoir été constamment opposés à leur suprématie et avoir échappé à leur contrôle. Il est assez

1. L'idée que Nefert-ṭutu « beauté des réunions » désigne soit une salle du temple, soit la porte dont faisait partie le gond, m'a été suggérée par M. Maspero.

2. Tableau initial, l. 18; revers, l. 23 et 38.

3. NAVILLE, *The Mound of the Jew*, pl. I; NAVILLE, *Fouilles du Delta*, dans le *Recueil de Travaux*, t. X, p. 53.

4. LEGRAIN, *Les crues du Nil*, dans la *Zeitschrift*, 1896, p. 111.

5. LEGRAIN, *Nouveaux Renseignements sur les dernières découvertes faites à Karnak*, dans le *Recueil de Travaux*, 1906, p. 23.

6. *Papyrus Erzherzog Rainer*, t. VI, p. 19; REVILLOUT, *Le roi Pétubast II*, dans la *Revue égyptologique*, t. XI, p. 116.

curieux que la stèle de Piankhi ne fasse pas mention de Pétubastès de Tanis; ne serait-ce pas à l'appel de ce dernier, inquiet des progrès des Saïtes, que l'Éthiopien serait venu mettre un terme aux entreprises de Tafnekht, puis, poursuivant sa marche jusqu'aux environs d'Athribis, recevoir la soumission des autres princes du Delta au nom de Pétubastès envers lequel leur loyalisme était chancelant? Piankhi avait alors accepté comme s'adressant à lui seul l'hommage qu'il devait tout au moins partager avec le roi de Tanis, et le seul sacrifice de sa vanité aurait été de ne pas citer ce dernier en tête des princes qu'il avait vaincus.

Vassaux nominalement du roi de Tanis, les gouverneurs de province étaient à peu près libres chez eux; quelques-uns, qui paraissent devoir se rattacher par des liens de parenté à la famille qui avait formé la XXIIe dynastie, alors déchue du pouvoir suprême, avaient droit aux cartouches. On a remarqué que tous les roitelets de cette époque ont les mêmes prénoms, on n'a pas encore soumis, à ma connaissance, l'hypothèse que cette identité du cartouche est la marque du vasselage : les chefs de sang royal ont la permission de prendre les titres complets d'un Pharaon, à la seule condition que le nom d'intronisation soit celui de leur suzerain, on peut toutefois supposer que ce prénom, une fois établi, ne changeait plus pour les vassaux, lors du décès de leur supérieur.

Padubast Ier ayant eu un règne assez long, 25 ans, dit Eusèbe, 40 ans, selon l'Africain, et même 44 ans, selon le Syncelle, rien d'étonnant à ce que le nombre de roitelets partageant avec lui le cartouche ⊙ ou ⊙ soit assez grand; on connaît, à Thèbes : 1° Osorkon ; 2° Takelot , régnant ensemble et embellissant le temple d'Osiris hiq-djeto à Karnak[1]; 3° le roi , fils de l'Osorkon ci-dessus[2]; 4° un Chechanq, en l'an VI duquel, sous le pontificat de Hor-si-ast, on nota la cote de la crue du Nil sur le quai de Karnak[3]; 5° le roi , susmentionné, dont la deuxième année correspond à l'an XVI du règne de Pa-du-bast[4]. Bien entendu, l'ordre exact de succession de ces princes nous échappe encore.

A Memphis, Pimaï, en l'an II duquel mourut un Apis[5].

En Basse Égypte, notre Auput. Si l'on trouvait des monuments du d'Hermopolis, du d'Héracléopolis et de l'Osorkon de Bubastis, cités par Piankhi, ils auraient aussi comme prénom ⊙ .

Le successeur de Pa-du-bast, appelé Osorthon par Manéthon, est évidemment un Osorkon, dont les titres nous sont donnés par un cachet en terre émaillée du Musée de Leyde : . La règle protocolaire est encore observée à Memphis; le Chechanq [IV], qui procède aux cérémonies des funérailles des Apis qui moururent en l'an IV, XII et XXXVII de son règne, conforme son prénom ⊙ à celui de son suzerain.

1. Legrain, *Le temple et les chapelles d'Osiris à Karnak*, dans le *Recueil de Travaux*, t. XXII.
2. Daressy, *Notes et Remarques*, dans le *Recueil de Travaux*, t. XIX, p. 20.
3. Legrain, *Les crues du Nil*, dans la *Zeitschrift*, t. XXXIV, p. 114, inscription 23.
4. *Ibid.*, inscription 26.
5. Stèles du Sérapéum.

La fin de la XXIIIe dynastie est inconnue; le Syncelle et Africain font régner après Osorthon un certain Psammos, dont nous n'avons aucun monument; Africain met à la suite un roi Zet, dont l'existence a paru problématique; pourtant Hérodote raconte l'histoire de Séthon, qui est peut-être le même monarque, bien qu'il le place un peu trop tard, à l'époque de Sennakhérib, et Zet pourrait être une déformation de la finale de Pa-du-bast, puisqu'on reconnaît l'existence d'un Pétubastès II, ayant pour prénom et qui serait le héros du roman démotique de Vienne.

A la suite, les princes de Saïs se font reconnaître comme souverains de l'Égypte, et Bak-n-ran-f fonde la XXIVe dynastie qui n'a qu'une durée éphémère, car Chabaka s'empare de toute la vallée du Nil et fait mettre à mort Bak-n-ran-f. L'Éthiopien admit quelque temps l'ancien système féodal, et c'est alors que fut gravée à Héracléopolis la statuette en or d'Horchefi[1] au nom de ou , dont le prénom est le même que celui du conquérant. C'est le dernier exemple que je puisse citer; Chabaka organisa bientôt la royauté sur des bases puissantes sans admettre le partage de ses prérogatives, et les anciens dynastes ne purent relever la tête que sous Tonuat-amen, bientôt annihilés par les rois saïtes.

Il était intéressant de connaître la provenance exacte du gond de porte; le marchand de qui il a été acquis déclare qu'il a été trouvé à Tell-Moqdam. Cette provenance, bien qu'en général on ne doive accorder qu'une confiance limitée aux indications d'origine ainsi données, me semble probable, car elle cadre avec ce que nous savons du roi Auput. Le tell Moqdam, province de Daqahliéh, district de Mit-Ghamr, est ou plutôt était un des principaux sites antiques de l'est du Delta; sa superficie, qui atteignait 150 feddans (63 hectares) il y a encore peu d'années, a été fort réduite depuis, par suite de l'extension des cultures. Il est riche en antiquités; constamment on y découvre dans le sébakh de petits objets en bronze ou en terre émaillée; en 1886, on y trouva toute une collection de lions en bronze, dont le Musée du Caire a plusieurs spécimens; Mariette et M. Naville y mirent à jour plusieurs grands sarcophages en pierre, c'est de là qu'est venue la statue du roi Râ-nahesi[2]. Si l'on n'y remarque pas de restes de temples, c'est pour le même motif qui fait que les sanctuaires de Saïs n'ont laissé aucune trace : la rareté de la pierre en Basse Égypte a été cause de la destruction des édifices, exploités comme carrières. Il y a donc eu là certainement une grande ville. Éloignée de 20 kilomètres de Bubastis et de 28 kilomètres d'Athribis, elle était à une distance suffisante pour avoir été un centre distinct et, en même temps, assez rapprochée pour entretenir des rapports constants avec ces deux cités; on comprend donc facilement qu'Auput s'intitule « fils de Bast », la déesse de Bubastis, sa famille pouvant être originaire de cette dernière ville, et probablement une parenté rapprochée avec la XXIIe dynastie lui avait donné le droit au cartouche. Sur le gond, on parle d'Uazit, maîtresse d'Amu, et, comme je prends cette ville, capitale du nome , le XIXe

1. Petrie, *Ehnasya*, frontispice et p. 18.
2. Naville, *Léontopolis*, dans *Ahnas el-Medineh* (*E. E. F.*), p. 27.

de la Basse Égypte, comme représentée par Tell-Moqdam, je suis forcé de revenir sur la géographie du Delta.

Brugsch-Pacha, dans son *Dictionnaire géographique,* avait, d'abord, confondu cette ville avec Buto célèbre pour son oracle; dans le *Supplément* à cet ouvrage, il avait, avec raison, séparé ces deux localités, mais placé Amu tout à l'est du Delta, en faisant le chef-lieu du nome Pélusiaque. Depuis les fouilles de l'Egypt Exploration Fund, on a admis sans discussion la thèse de M. Flinders Petrie[1] : « there is scarcely a possibility of Nebesheh not being this city of Am », et M. J. de Rougé a suivi cette indication dans sa *Géographie de la Basse Égypte.* Je ne suis pas convaincu de la justesse de l'assimilation et demande à étudier la question à nouveau.

Il est évident que la divinité principale de Nébicheh est , mais il n'en résulte pas obligatoirement que ce tell marque l'emplacement d'*Âmu,* ou plutôt cette ville n'est pas *Amu,* capitale du XIXe nome.

Uazit est une divinité des plus vénérées dans le Nord; les nombreuses statues de déesses léontocéphales, trouvées partout dans le Delta, aussi bien à Sa-el-Hagar qu'à Tell-Basta, à San ou à Tmaï, donnent son nom et pas celui de qui était adorée à Memphis et dans la Haute Égypte; les demeures d'Uazit, les , en grec *Buto,* devaient donc être nombreuses dans cette région; mais le nom de la déesse s'écrit avec une tige de papyrus dans la légende de la déesse, il est question de marais; on en arriva à appeler ces villes non plus des demeures d'Uazit, mais « les roseaux, le marais » , pour les Grecs, *Natho.* D'autre part, les statues à tête de lionnes qui ornaient les temples de ces villes devaient inciter les étrangers à en faire des Léontopolis.

Or, les listes coptes d'évêchés nous donnent un renseignement formel; elles disent[2] : ⲗⲉⲟⲛⲧⲓⲟⲛ ⲗⲁⲓⲱⲛⲧⲱⲛ ϯⲣⲁⲕⲓ ⲛⲁⲑⲟⲩ بنى وصهرجة. Ainsi, au moyen âge, à une époque où l'on ne pouvait plus comprendre l'origine de ces dénominations, l'Église avait conservé la tradition que Léontopolis ou évêché de Natho se trouvait à Bani et à Sahragt. Bani, que Maqrizi appelle Bena et Benou, s'appelle maintenant بهنسا; Behnaïeh ou Behnieh est une agglomération de 2,684 habitants qui est tout à côté de Tell-Moqdam, à l'est. Sahragt était proche, puisque, dans l'*État des Provinces,* d'Abd-el-latif, on cite « Behnayeh, du territoire de Sahragt », qui était alors inclus dans la province de Charqieh. Ce Sahragt n'existe plus en tant que bien habité; son nom a été transféré au bourg de Sahragt-el-Kobra, qui est à 6 kilomètres de là au sud-ouest, à proximité du Nil. Voilà donc une indication expresse : le siège de l'évêché de Natho-Léontopolis est à Behnaïeh, ville qui remplace Tell-Moqdam ruinée. Or, Léontopolis, selon Ptolémée, était la capitale du nome Léontopolite, situé au-dessus des branches Athribite et Busirite du fleuve, nome cité également par Pline et par Strabon qui appelle la métropole Aphroditépolis, dont il y a à retenir que la divinité principale y était une déesse;

1. Petrie, *Nebesheh*, p. 6, dans *E. E. F.*, *Tanis*, part II.
2. Manuscrit Crawford, f° 331, recto; Bibliothèque nationale, n° 53, f° 171, dans Amélineau, *La Géographie de l'Égypte à l'époque copte.*

dès lors, le rapprochement avec le XIXe nome des listes égyptiennes, le , chef-lieu ou , me paraît devoir s'imposer. M. Petrie a été déterminé à placer Léontopolis à Nébicheh par le fait de la découverte dans ce tell de monuments où il est fait mention d'Uazit, maîtresse d'Amu, et même d'Osiris-meriti d'Amu : [1]. Ceci prouve qu'à Nébicheh, Uazit d'Amu et ses dieux parèdres étaient en grande vénération, mais, à mon avis, la ville même d'Amu ne se trouvait pas là. On voit dans toute l'Égypte des monuments avec des prières à Osiris d'Abydos, il n'en résulte pas que Memphis, Thèbes ou Assouan, où l'on remarque ces inscriptions, étaient Abydos. Évidemment, les rapports religieux devaient être étroits entre Amu-Tell-Moqdam et Nébicheh, où l'on avait établi le culte d'Uazit avec les mêmes rites qu'à Léontopolis, culte qui y prit tant d'importance que la déesse passa avant les autres dieux locaux et les supplanta; la cité même en prit son nom : le du papyrus Golénischeff, mentionné à côté de , c'est-à-dire Tanis, est sans doute Nébicheh; mais justement ce n'est qu'une « demeure de la maîtresse d'Amu », et non Amu elle-même. D'ailleurs, Nébicheh est trop près de Tanis et dans une situation trop peu avantageuse pour avoir jamais pu jouer un rôle politique et devenir un centre important; l'étendue des ruines de Tell-Moqdam, au contraire, témoigne du développement qu'avait pris cette cité, et l'étude des documents de toutes les époques montre que cette localité répond, seule, à toutes les conditions requises pour avoir été la métropole du XIXe nome.

Ce nome est cité dans toutes les listes entre le XVIIIe, , le Bubastite, et le XXe, , l'Arabique; bien que le classement géographique des provinces de la Basse Égypte ne soit pas parfait, il y a de fortes probabilités pour que ces trois districts soient contingus; or, si l'on met Amu à Nébicheh, la distance est telle que les nomes Arabique et Hermopolite (le XVe) se seraient forcément interposés entre le Bubastite et le susdit; au contraire, avec Amu à Tell-Moqdam, il peut être limitrophe du Bubastite au sud, de l'Arabique à l'est. Les noms mêmes des nomes Bubastite et Léontopolite marquent leur proximité : ce n'est primitivement qu'un seul territoire , divisé plus tard en deux, l'un antérieur , l'autre postérieur , tout comme les XIIIe et XIVe, les XIXe et XXe de la Haute Égypte. Tell-Moqdam, n'étant qu'à 20 kilomètres et plus bas que Tell-Basta, se trouve dans les conditions requises, tandis que Nébicheh est distant de 60 kilomètres. De plus, on remarquera que le nom du canal du XIXe nome ou est identique à celui du canal d'Athribis, ce qui milite pour le rapprochement de ces deux provinces.

Strabon place ce nome au-dessus des bouches Mendésienne et Tanitique; si on veut lui donner Nébicheh pour capitale, il se trouverait rejeté à l'est de la branche Pélusiaque. Ptolémée le groupe avec les nomes de Busiris, Sebennys et Thmuïs, ce qui

1. Je ne sais si cet Osiris-meriti avait une forme spéciale, mais je signalerai un des cercueils des prêtres d'Ammon, celui de Macha-sekebt (n° 1161), où est déterminé par un dessin d'Osiris ressuscitant, couché sur le ventre et relevant la tête.

montre bien que Léontopolis était près du centre du Delta, tandis que Nébicheh est à la lisière du désert oriental.

Hiéroclès place Léonto dans la seconde éparchie d'Auguste, avec Athribis, Héliopolis, Bubastis, Horbeit, Arabia et Clysma, alors que Mendès et Tanis sont de la première éparchie. Même classification est fournie par Ammien Marcellin, qui donne Péluse comme capitale de l'Augustamnique première et Léontopolis comme capitale de l'Augustamnique seconde, et conforme à la liste des évêchés conservée par Pococke. Enfin, si l'on descend à l'époque arabe[1], on voit que Benou ou Bena, la moderne Benaïeh, résurrection de Léontopolis saccagée, comme nous l'avons reconnu plus haut, est encore le chef-lieu d'un district voisin de ceux d'Athribis, Nawa et Basta, tandis que Nébicheh n'est mentionnée nulle part et n'a joué aucun rôle à aucune époque de l'histoire.

Ce faisceau de preuves me paraît concluant. Tell-Moqdam, ancienne Léontopolis, Natho, Buto, marquent le site de la capitale de la XIXe nome de la Basse Égypte, et Nébicheh, nulle au point de vue politique, n'a été au point de vue religieux qu'une copie de cette ville, tout comme Tanis et Pachnamunis s'étaient efforcées de calquer l'organisation sacerdotale de Thèbes.

Il est curieux que le nom d'Amu ne figure pas dans la liste des villes du domaine d'Auput sur la stèle de Piankhi. Le scribe qui rédigea cette inscription bien loin de là, à Napata, a-t-il confondu et ? Pour , on peut retrouver vestige de ce mot dans 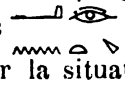 qui, au papyrus du Fayoum, représente le XIXe nome. Comme document sur la situation du fief de ce prince, on peut encore remarquer qu'Auput vint faire sa soumission à Memphis, en même temps qu'Akanoch de Sebennys, Pétisis d'Athribis et Osorkon de Bubastis, ses voisins du centre du Delta; s'il ne s'était pas senti directement menacé, il eût attendu, comme les autres princes des parties plus reculées de la Basse Égypte orientale, ceux de Mendès, Hermopolis, Arabia, etc., que le conquérant eût accentué sa marche vers le nord.

Tout cet ensemble de renseignements me paraît concourir à la démonstration du fait qu'Auput avait pour domaine le XIXe nome de la Basse Égypte, le Léontopolite, dont l'emplacement de la métropole est marqué par les buttes connues sous le nom de Tell-Moqdam.

L'ASSAUT DES PLACES FORTIFIÉES

PAR

EUGÈNE DE PASSYPKINN

Capitaine de la Garde impériale russe

Dans la dernière livraison de la *Zeitschrift für ägyptische Sprache* (B. XLIV, S. 36 ff.), M. K. Sethe, en faisant une critique sur la traduction généralement adoptée

1. MAQRIZI traduction BOURIANT, dans les *Mémoires de la Mission française au Caire*, p. 207-208.

pour une des inscriptions du temps de Ramsès II, donne cette inscription en deux rédactions, qui se trouvent sur les murs de Louxor et du Ramesséum. Ne voulant nullement discuter avec l'éminent savant sur les matières philologiques, je veux seulement indiquer que nous trouvons dans cette inscription un indice très important, concernant l'art militaire de l'ancienne Égypte, et que ces données ne dépendent pas de telle ou telle traduction de ce texte.

Dans le récit qui est gravé sur les murs de Louxor et du Ramesséum, il est question d'un exploit du roi Ramsès II pendant le séjour de l'armée égyptienne dans le pays de Naharana. Le roi avait décidé de prendre une ville de l'arrondissement de Tunip, et l'inscription en question nous donne les détails suivants de cette entreprise militaire :

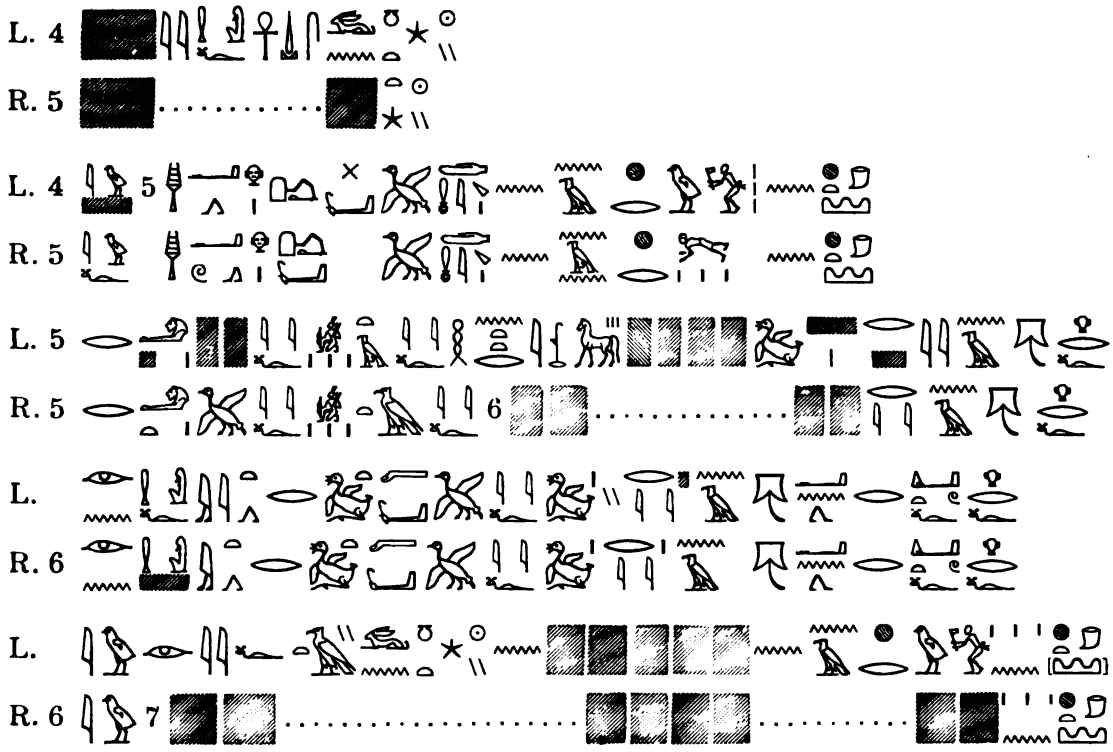

Il est évident que l'armée égyptienne, se composant de l'infanterie et des chars de guerre, a pris possession d'une place fortifiée (on peut dire « fortifiée », parce que toutes les villes de l'antiquité avaient tout au moins une enceinte), sans avoir employé pour cela plus de deux heures, et cela même nous porte à conclure que la prise de la ville avait été faite par une attaque brusquée, par surprise.

Cette donnée de la durée d'une attaque brusquée est fort intéressante, et je crois même que l'indication que nous trouvons ici est unique, parce que les nombreux tableaux, qui traitent le même sujet, nous donnent toujours les représentations des attaques pied à pied. Voilà pourquoi je suppose qu'il est urgent de noter cette donnée, qui élargit notre connaissance de l'art militaire des Égyptiens.

DER MYTHUS VOM KAMPFE DES HORUS MIT SET IM PAPYRUS SALLIER IV (II, 6–III, 6)

VON

NATHANIEL REICH

Die Erzählung Plutarchs[1] bildet bekanntlich den Rahmen für den Mythus vom Kampfe zwischen Horus und Set, den der *Kalender der Tagewählerei,* d. i. der *Papyrus Sallier Nr. IV*[2] in anschaulicher Weise schildert, und zwar mit den einleitenden Bemerkungen 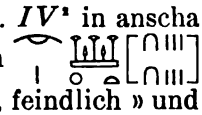 , also am 26. Tag des Monates Thot, 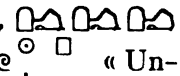
« feindlich, feindlich, feindlich » und 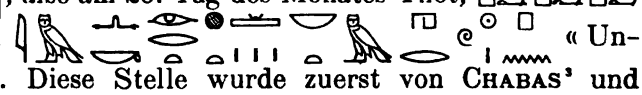 « Unternimm nichts an diesem Tage ». Diese Stelle wurde zuerst von CHABAS[3] und 18 Jahre später von BRUGSCH[4] in einer für die damalige Zeit trefflichen Übersetzung bearbeitet. Speziell die Stelle, in welcher Isis in den Kampf eingreift, übersetzt Brugsch, sich im grossen Ganzen nach Chabas richtend, folgendermassen (Manches Veraltete an dieser Stelle will ich vorderhand unberücksichtigt lassen) :

« Isis liess ihre Eisen auf sie (Horus u. Set) fallen. Horus stürzte auf das Angesicht, wobei er mit lauter Klagestimme also ausrief : Ich bin dein Sohn Horus! Isis rief dem Eisen zu : Weiche, weiche von meinem Sohne Horus! Und sie liess ein anderes fallen und sein Bruder Seth stürzte auf das Angesicht, wobei er mit lauter Klagestimme ausrief : — — — — — — Und sie rief dem Eisen zu : WEICHE, WEICHE[5] ! Er (Horus) [sprach] wiederholt zu ihr : Habe ich nicht geliebt und hochgeachtet den Bruder **meiner**[6] Mutter? Ihr Herz empfand darüber grosses Leid und sie rief dem Eisen zu : Weiche, weiche! siehe es ist mein älterer Bruder. Das Eisen wich von ihm. » Hierauf folgt die Erzählung von der Köpfung der Isis durch Horus. Thot ersetzt den abgehauenen Kopf durch den einer Kuh. « Ein Opfer in ihrem Namen und ein Opfer im Namen des Thot werde an diesem Tage dargebracht. »

Wenn wir nach dieser Übersetzung den Text auf seinen Sinn prüfen, so müssen wir gestehen, dass mehrere Stellen desselben unverständlich erscheinen. Warum sind die sonst so folgsamen « Eisen », welche doch auf Befehl der Isis sofort herabstürzen und von Horus nach ihrer Anweisung wieder « weichen », welche ferner der Anweisung der Isis folgeleistend auf Set ebenfalls herabfallen und ihren wiederholten

---

1. *De Iside et Osiride*, cap. 19 ff., ed. BERNARDAKIS. — Ich setze die Stelle hieher : Τὴν μὲν οὖν μάχην ἐπὶ πολλὰς ἡμέρας γενέσθαι, καὶ κρατῆσαι τὸν Ὥρον, τὸν Τυφῶνα δὲ τὴν Ἶσιν δεδεμένον παραλαβοῦσαν οὐκ ἀνελεῖν, ἀλλὰ καὶ λῦσαι καὶ μεθεῖναι· τὸν δὲ Ὥρον οὐ μετρίως ἐνεγκεῖν, ἀλλ' ἐπιβαλόντα τῇ μητρὶ τὰς χεῖρας ἀποσπάσαι τῆς κεφαλῆς τὸ βασίλειον, Ἑρμῆν δὲ περιθεῖναι βούκρανον αὐτῇ κράνος..... Cap. 20. Ταῦτα σχεδόν ἐστι τοῦ μύθου τὰ κεφάλαια, τῶν δυσφημοτάτων ἐξαιρεθέντων, οἷόν ἐστι τὸ περὶ τὸν Ὥρου διαμελιλισμὸν καὶ τὸν Ἴσιδος ἀποκεφαλισμόν.

2. *Select Papyri*, Pl. CXLV-CXLVI.

3. F. CHABAS, *Le Calendrier des jours fastes et néfastes de l'année égyptienne*, 1870 (G. MASPERO, *Bibliothèque égyptologique*, t. XII, p. 127 ff.), p. 28 ff.

4. BRUGSCH, *Religion und Mythologie der alten Ægypter*, p. 463 ff.

5. Diese kursive Stelle ist von Chabas und Brugsch *ergänzt.*

6. Von mir gesperrt.

Befehl der Erlösung bezüglich des Set ausführen, warum sind — so muss man fragen — die « Eisen » gerade betreffs des ersten Befehls der Isis, von Set zu *weichen* (so nach der *Ergänzung* von Chabas und Brugsch) unfolgsam? Ja, ist es überhaupt nicht merkwürdig, dass Isis, die doch ihren Sohn Horus im Kampfe gegen ihren Bruder Set unterstützen will, auf Set's erste Bitte, ihm zu helfen, seinen Wunsch ebenso wie den ihres Sohnes Horus *sofort* erfüllt, bezw. zu erfüllen bestrebt ist? Und ist es nicht noch sonderbarer, dass gar Horus selbst, der ja mit Set im Kampfe steht, bei seiner Mutter Isis für denselben Feind Fürbitte leisten soll, aber nachher aus Wut darüber, dass Isis seinen Wunsch erfüllt und den Bruder Set aus den Fesseln befreit, seiner Mutter den Kopf abschlägt?

Diese letzte Schwierigkeit löst sich bei einem genaueren Einblick in den überlieferten Text. In ihm steht nämlich etwas anderes :

III/2. 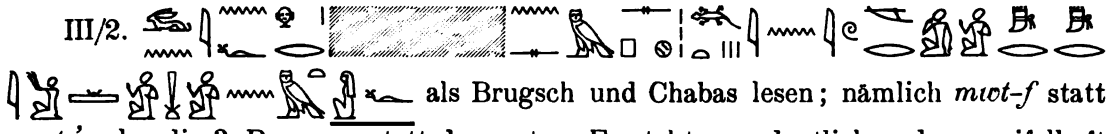 als Brugsch und Chabas lesen; nämlich *mwt-f* statt *mwt-i*, also die 3. Person anstatt der ersten. Es steht ganz deutlich und unzweifelhaft ein *f*. In dem Augenblick, da wir dies feststellen, muss aber auch die Annahme fallen, dass dieser Satz von *Horus* gesprochen werden kann. Denn Horus kann von Isis, als von *meiner* Mutter sprechen, nicht aber von *seiner* Mutter. Da in diesem Abschnitte nur die 3 Personen Isis, Horus und Set in Betracht kommen können, Isis selbst aber es auch nicht sein kann, so ergiebt sich unschwer *Set* als der Sprechende. Dies hat auch G. Maspero[1] erkannt und die Stelle treffend übersetzt : « Oui, comme Sit la priait un grand nombre de fois disant : « Ne prendras-tu pas en pitié le frère de la *mère* de ton fils ? » (d. h. *seiner* Mutter). Durch Maspero's Richtigstellung bekommt aber auch die Stelle « er sagte *wiederholt* zu ihr..... » erst einen Sinn. Denn Set, der soeben gebeten hatte, ihn von den Fesseln zu befreien, konnte sich wohl « wiederholt » an Isis wegen der Erlösung von den « Eisen » wenden.

Wenn wir nun so eine befriedigende Aufklärung der letzten Frage erhalten haben, müssen wir umsomehr die oben gestellte zweite Frage aufwerfen, warum und ob denn überhaupt Isis die Bitte des Set ebenso wie die am Anfang von Horus gestellte um Befreiung *sofort* erfüllte. Die Überprüfung des Originaltextes ergiebt, dass die Annahme der Erfüllung dieser von Set gestellten Bitte nur auf der Ergänzung von Chabas und Brugsch beruht, da im Original die Stelle vollkommen ausgefallen ist und eine Lücke besteht. Im Original steht nur :

III/2. « *Sie rief dem Eisen zu :* — — — — « Der *Inhalt* dessen, *was* Isis den « Eisen zurief » ist nicht erhalten und von Brugsch und Chabas offenbar nach folgender ähnlich lautenden Stelle ergänzt worden :

II/8. 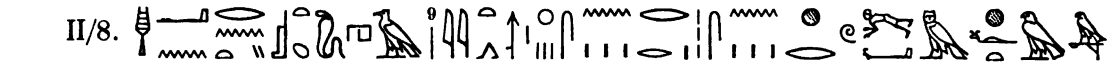

1. G. Maspero, *Histoire ancienne*, p. 176 ff.

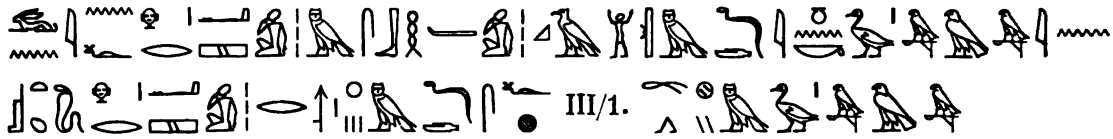

Diese Stelle, welche fast ebenso die Einzelnheiten der Episode erzählt, wie die nachfolgende, nur dass es sich da um *Set* statt um *Hor* handelt, dürfte wohl den Anlass gegeben haben, auch die Lücke bei Set nach derselben Weise zu lesen, bezw. zu ergänzen. Dass aber die Ergänzung « Weiche », « Lasse ab, erlöse », hier nicht richtig sein kann, lehrt wieder das Folgende. Wenn Isis auch die Bitte des *Set* ebenso wie die des Hor *sofort* durch ihr « weiche, lasse ab » erfüllt hätte, was hätte es dann für einen Sinn, dass Set sich *nochmals* — « wiederholt » — an Isis um Befreiung wendet, indern er ihr Herz durch Mitleid zu rühren sucht und dass dann Isis der Bitte des Set wie früher der des Hor durch das erlösende « weiche, lasse ab » entspricht? Wir müssen im Gegenteil annehmen und der Sinn erfordert es, dass Isis die erste Bitte des Set *abgeschlagen* haben muss. Denn dadurch wird es erst notwendig, dass Set seine Bitte *wiederholt*. Wir müssen also in der Lücke ein Wort ergänzen, welches das gerade Gegenteil des von Brugsch und Chabas ergänzten bedeutet, also etwa : imper. « Bleibe, bleibe! »

Durch diese meine Ergänzung erklärt sich also die Notwendigkeit der nochmaligen Bitte des Set, da die erste unerfüllt geblieben. Auch die erste Frage entfällt dadurch, da die « Eisen » den Willen der Isis *immer* ausführen.

Dadurch klärt es sich auch auf, wieso Brugsch und Chabas die erst erwähnte Lesung der ersten Person statt der richtigen dritten gewählt hatten. Durch die irrige Ergänzung von Brugsch und Chabas war es natürlich überflüssig geworden, dass nochmals Isis um Erlösung angehen musste, da ja eigentlich seiner Bitte mit dem (ergänzten) Befehl der Isis « Weiche, weiche » entsprochen worden war. Also musste in dem oben zitierten Satze : Er sprach wiederholt zu ihr : « Habe ich nicht geliebt und hochgeachtet den Bruder meiner Mutter[1]? » der irrigen Ergänzung zuliebe aus dem « Er », unter welchem — wie wir oben gesehen — Set zu verstehen ist, *Horus* werden. Wenn aber *Hor* der Sprechende ist, so hatte wieder das « *seiner* Mutter » keinen Sinn, denn Hor kann doch nicht die eigene Mütter in der dritten Person ansprechen.

Wir haben es also nicht notwendig, dem überlieferten Texte untreu zu werden, da durch die richtige Ergänzung die dritte Person gerechtfertigt wird.

1. Nach der Lesung von Ch. u. Br. war natürlich unter dem « Bruder meiner Mutter » Set zu verstehen und nach beider Übersetzung wäre im Falle der Übersetzung mit der 3. Person bestenfalls Osiris gemeint gewesen — um überhaupt einen Sinn zu bekommen —, in der Weise, als ob Set die Isis hätte überzeugen wollen, dass er ihren Bruder Osiris geliebt habe, um dadurch ihr Mitleid zu erwecken. Dass dieser Sinn ebenfalls unmöglich ist, da Isis eine solche Unwahrheit des Set ja sofort hätte merken müssen — auch dieser Umstand mag Br. u. Ch. zur Textänderung bewogen haben. Daraus ersehen wir aber, dass die oben zitierte Übersetzung Maspero's : « Ne prendras-tu pas en pitié le frère de la mère de ton fils? » die einzig mögliche ist, welche auch sonst andere veraltete Stellen in richtiger Weise emendiert hat.

DER 27. THOT DES PAPYRUS SALLIER IV (III, 6-7)

VON

NATHANIEL REICH

Chabas[1] schreibt zu dem teils ganz zerstörten, teils lückenhaften Text : « Ordre d'Horus, envoyant tuer du bétail. Ce fut un jour (à la fois) d'Horus et de Set. Offrandes à leurs noms, en ce jour. » Und in der Anmerkung : « Le texte est très effacé. Il y a peut-être VOYAGE, EXPÉDITION[2] d'Horus, les deux groupes ne différant que par leurs déterminatifs. »

Aus den vorhandenen Resten der Schriftzeichen[3] habe ich nun doch den Text rekonstuieren und lesen können. Ich setze ihn hieher :

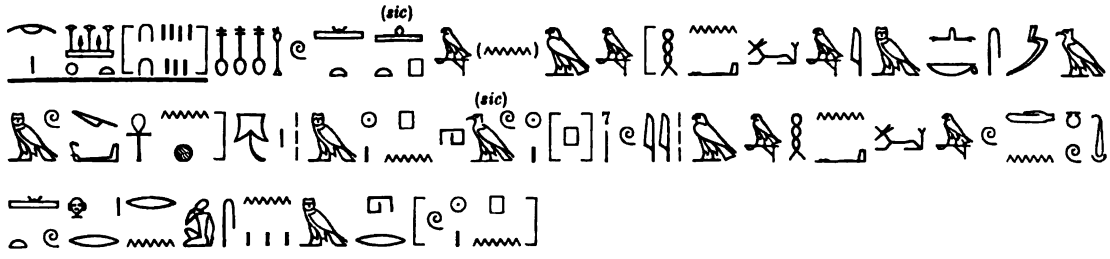

« *27 Thot.* Günstig, günstig, günstig. Überweise Opfergut dem Horus [und Set. Schlachte keine Ziege] an diesem Tage. Dieser Tag (ist) dem Horus und Seth (geweiht). Bringe in ihrem Namen ein Opfer dar an diesem Tage. »

STÈLE DE L'AN VIII DE RAMSÈS II

PUBLIÉE PAR

AHMED-BEY KAMAL

Conservateur adjoint du Musée du Caire.

Au mois de décembre 1907, Aly Eff^di Habib, un de nos anciens inspecteurs, ayant affaire à un entrepreneur du nom de Mohammed el Minshawi, me signala chez celui-ci l'existence d'une grande pierre avec inscription. Elle avait été découverte par ledit entrepreneur, en ouvrant une fondation dans sa maison située à Manshiet-el-Sadr, au sud de Héliopolis. Il l'avait gardée dans l'écurie pour la vendre aux marchands d'antiquités; mais, ceux-ci ne lui en offrant qu'une petite somme, il préférait la céder au Musée, moyennant un prix convenable. Je m'empressai donc d'aller copier les inscriptions de la stèle afin de voir si elle valait la peine d'être achetée, et, sur vue de ma

1. CHABAS, *Le Calendrier des jours fastes et néfastes de l'année égyptienne* (bei MASPERO, *Bibliothèque égyptienne*, t. XII).
2. Von CHABAS gesperrt.
3. *Select Papyri in the hieratic Character in the British Museum*, Pl. CXLVI.

copie, M. le Directeur général accepta le prix demandé. Le monument historique, d'une grande importance, était dressé primitivement dans le temple de Ramsès II à Héliopolis, mais il fut, par la suite, transporté un peu au sud, à l'endroit où il vient d'être trouvé. C'est pour notre collection une acquisition très précieuse.

La stèle est en calcaire et elle mesure 2m 11 de haut, sur 1m 06 de large. Elle porte le n° 39503 au *Livre d'Entrées*. On y voit, au sommet, le disque solaire ailé et flanqué de deux uræus. Plus bas, le roi Ramsès II est représenté accompagné de ses deux cartouches et de la légende : « Tu as reçu les sceptres et ; la vie et la richesse te sont données chaque jour », écrite verticalement devant lui. Il est coiffé , vêtu d'une *shenti*, et il lève le bras dans l'attitude d'adoration devant le dieu Harmakhis. Ce dieu est également debout, coiffé d'un disque solaire orné d'une uræus, vêtu d'une *shenti* et tenant le long sceptre du commandement à la main gauche et ces deux sceptres à la main droite. Derrière lui, on lit la légende suivante, écrite en deux lignes verticales : « Je donne que le » Sud vienne pour toi en courbant le dos et que le Nord soit renversé par tes âmes; » (l. 2) car tu es le roi qui possède les deux contrées comme Horus à tête des humains ». Derrière le roi, on voit la déesse Hathor debout, coiffée des cornes et du disque , vêtue d'une robe étroite, tenant la branche dans la main droite et levant la main gauche en signe de protection derrière le roi. Elle est accompagnée de deux légendes verticalement écrites l'une devant elle et l'autre par-derrière : « Hathor, la maîtresse » de la montagne Rouge, la maîtresse du ciel et des deux terres, qui établit tes années » à l'égal du soleil, ta durée de vie en roi comme Toumou, éternellement, éternelle- » ment. »

Le champ de la stèle porte en bas-relief un texte historique de vingt lignes horizontales, dont voici copie et traduction : →

« L'an VIII au mois de Méchir, le 8e jour, de Ramsès II. Ce jour-là, voici, comme Sa Majesté était à Héliopolis pour faire des chants à son père Harkhouiti et à Toumou, maître des deux pays d'Onou, et voici, comme

Sa Majesté se promenait sur la montagne d'Onou en avant du temple du Soleil, au nord du temple de l'Ennéade, en face de Hathor, la maîtresse de la montagne Rouge, alors Sa Majesté trouva un bloc énorme, dont le pareil n'avait été trouvé à aucune époque; car il était plus haut qu'un

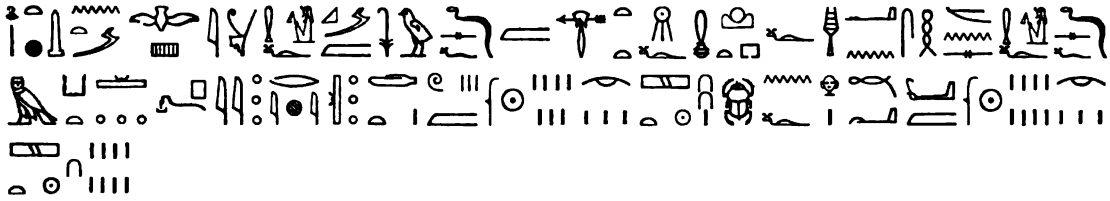

obélisque en syénite, et c'est Sa Majesté elle-même qui l'a créé de ses rayons, semblable à son horizon. Lors donc, Sa Majesté elle-même le fit tailler par des artistes habiles, qui connaissaient bien leurs mains, en l'an VII au mois d'Épiphi, le 21e jour, et elle en fit achever en l'an VIII au mois d'Épiphi, le 18e jour,

ce qui fait une année, une grande statue de Ramsès II, le dieu. Voilà que Sa Majesté récompensa ce chef des travaux par beaucoup, beaucoup d'argent et d'or, et les artistes vaillants qui avaient travaillé par

des éloges de par le roi, car Sa Majesté les inspectait chaque jour; aussi ils travaillaient pour Sa Majesté d'un cœur plein d'amour pour Ramsès II.

Or, voici que Sa Majesté trouva une autre carrière à côté de la première pour des statues en grès rouge, semblables à du bois d'ébène rouge, et derechef Sa Majesté les tailla pour le temple de Ptah, et on leur donna des noms d'après le nom de Sa Majesté, à savoir :

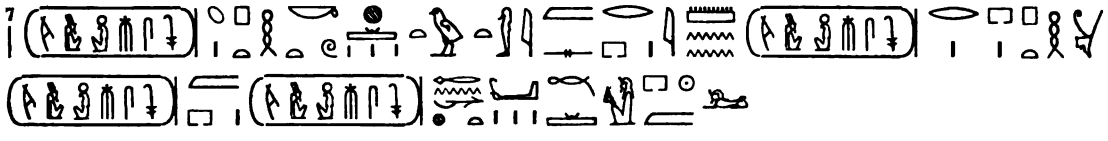

« Ramsès II, fils de Ptah », et il en tira d'autres statues pour le temple d'Ammon de Ramsès II, le temple de Ptah de Ramsès II et le temple d'Aanakhouitou Ramsès. Je remplis le temple du Soleil de sphinx

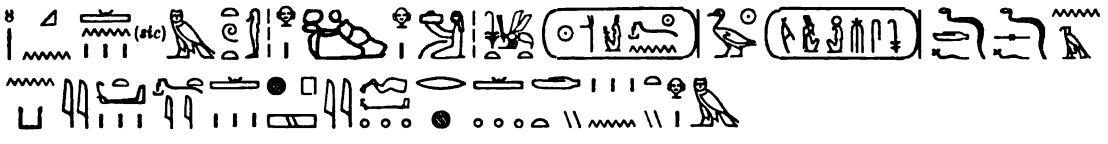

nombreux, de statues qui me représentent, poussant une uræus devant moi ou bien

agenouillé et portant une table d'offrandes. Or, le roi de l'Égypte, Ramsès II, dit lui-même : « O artistes d'élite, vaillants, connaissant bien vos mains, qui

9

travaillez pour moi des monuments en toute espèce de forme d'adoration, ainsi que des travaux en toute espèce de pierres précieuses qui sont incrustées dans le syénite et sont jointes au grès, vaillants, braves à fabriquer des monuments dont je remplis tous les temples, leur assurant ainsi

10

la durée! O bons combattants qui ne chômez jamais, surveillants des travaux qui tous, selon votre rang, agissez de manière parfaite en exécution de ce qu'on dit, et qui rejoignez l'exécution des plans quand vous marchez avec vos blocs

11

dans la montagne divine, on a écouté ce que vous dites, et on a pris soin de ce qui vous est utile, et l'acte a été d'accord avec les paroles; car, moi, je suis le roi Ramsès qui fais être les générations, en les nourrissant. Des rations de vivres et de boissons vous sont allouées,

12

et il n'y aura pas d'opposition à grandir les provisions de toutes vos céréales et à vous faire des biens de toute sorte, non plus qu'à

13 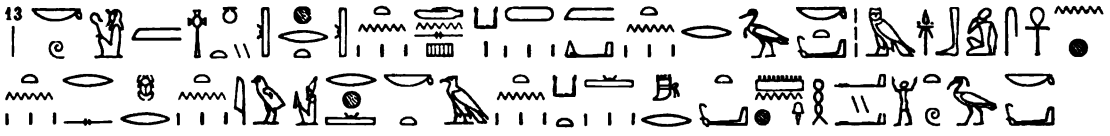

défendre votre cause, et lourdes seront les provisions avec vous, tant que vous travaillez, afin que vous viviez et que vous prospériez. Je connais vos ouvrages excellents, et quiconque y travaille, qu'il se réjouisse;

14

car son ventre est plein. Seront comblés pour vous de meules les magasins, afin que je ne fasse pas qu'il y ait pour vous des jours sans vivres. Chacun d'entre vous recevra sa ration par mois. Je remplis

15

pour vous les greniers de toute espèce de choses, de pains, de viandes, de galettes pour votre entretien, de sandales, de vêtements, de parfums en nombre pour oindre votre tête chaque décade. Vous aurez des vêtements chaque année,

16 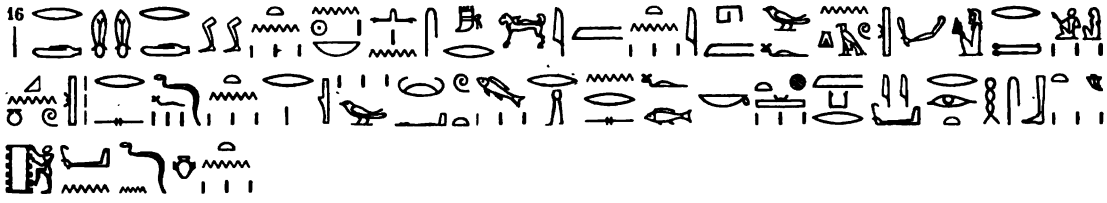

vos sandales seront à vos pieds chaque jour, si bien qu'il n'y aura personne qui s'alite parmi vous, ni d'homme qui souffre par manque. J'ai engagé beaucoup d'hommes pour vous approvisionner, des chefs de manœuvres de la classe des pêcheurs pour vous apporter des poissons, d'autres ouvriers pour vous faire des cordes et vous fabriquer des cruches,

17 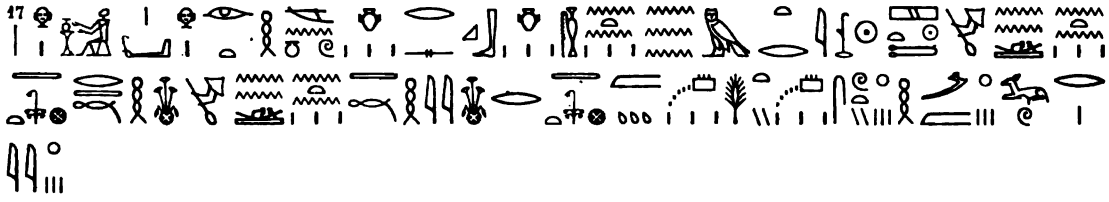

pour tourner des pots, pour faire des vases afin que vous vous rafraîchissiez d'eau en la saison chaude. La terre du Sud vous fait des transports au Nord et la terre du Nord vous fait des transports vers la terre du Sud, en cargaisons de blé, d'orge, de froment, de lentilles, de fèves,

18

incalculables. Et tout cela a été fait pour que vous existiez et que vous fussiez d'un seul cœur à travailler pour moi. Or, moi, allant à Abydos, j'ai inspecté la bonne montagne, j'ai donné des instructions pour vous. Je me suis

19

tenu là, ordonnant de travailler dans la carrière qui porte le nom de « la Carrière de

Ramsès II, aimé comme le soleil ». Et voici que vous avez trouvé près de là une autre carrière de pierre noire pour de grandes statues dont les couronnes seront de pierre de grès et qui s'appellera « la Carrière de Ramsès II, le roi des deux pays ».

Et voici que vous avez trouvé une autre carrière de calcaire (?) dont la couleur est comme celle de l'argent lavé, et qui s'appelle « la Carrière de Ramsès II, aimé comme Ptah » ; car c'est ici [moi,] le roi des deux Égyptes, Ramsès II, qui donne la vie. »

Ce texte nous donne d'abord des indications géographiques sur la région héliopolitaine. Il nous la décrit ainsi : « La montagne d'On est située en avant du temple du Soleil, au nord de celui de l'Ennéade et en face de Hathor, maîtresse de la montagne Rouge » :

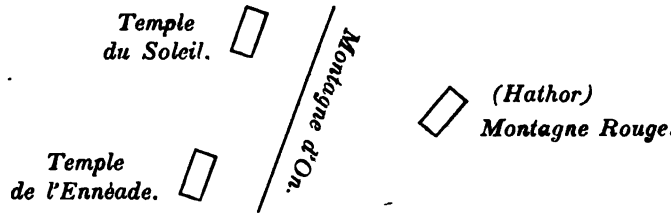

Ensuite, il nous informe que Ramsès II fit exécuter pour lui-même, en l'an VIII, une statue colossale d'un grand bloc qu'il trouva dans la montagne Rouge. Tout près, il vit également une autre carrière bonne à fournir des statues en grès. Ces deux carrières, qui sont encore visibles dans la montagne, furent nommées par lui « Carrières de Ramsès II, fils de Ptah ». Derechef, il les fit exploiter et il en tira d'autres statues pour les temples de Ptah de Ramsès II, d'Ammon de Ramsès II et d'Aanakhouitou Ramsès. Le temple du Soleil fut rempli de sphinx et de statues représentant Ramsès II poussant des uræus ou agenouillé et portant une table d'offrandes. Les artistes avaient reçu de grandes récompenses et des éloges, ainsi que des biens de toute sorte. Chacun d'eux recevait chaque mois sa ration en pains, en viandes, en galettes, etc., et encore du parfum en nombre pour oindre sa tête chaque décade, des vêtements chaque année et des sandales chaque jour, si bien qu'il n'y aura ni de malade ni de souffrant par besoin. Le roi engagea, pour ces vaillants artistes, des chefs d'ouvriers pour les approvisionner de poissons, et d'autres pour faire des cordes et pour fabriquer des cruches, des pots et des vases, afin qu'ils puissent se rafraîchir pendant la saison chaude. Il ordonna à la terre du Sud de faire des transports au Nord, et à la terre du Nord d'expédier au Sud, par voie du Nil, le blé, l'orge, le froment, la lentille et la fève en faveur de ses artistes. Enfin, ces derniers trouvèrent dans la montagne d'Abydos, qui a été visitée par le roi, deux carrières, l'une en granit noir et l'autre en calcaire, qui sont bonnes à fournir des statues et qui ont pris le nom de Ramsès II.

SOME GEOGRAPHIC AND ETHNIC LISTS OF RAMESES II
AT THE TEMPLE OF LUXOR

BY

M. G. KYLE

In the winter of 1907-1908, while in Egypt for research work, I undertook the careful examination of the Geographic and Ethnic lists on the so-called "Statue of Luxor", being the remaining large seated statue of Rameses II which up to the present time has been uncovered, in its place in front of the great pylon which that king erected before the temple, on the West side of the gateway. The examination was undertaken at the request of Prof. W. Max Müller, who, by reason of the inundation had been unable to make a firsthand examination of the important lists of names thereon, in which as published[1] occurs a name in which some have suspected the name "Moab". Independant also of this publication, the existence of the name "Moab" "on the second of those colossal statues which Rameses II erected in front of the Northern pylon of the Temple of Luxor" has been asserted[2].

I equipped myself with some notes at the Museum Library in Cairo, but was doomed to disappointment, being unable to follow the inscription thereby. Indeed, the name in question proved eventually to be entirely under the accumulated debris carried in by the inundation. So I found it necessary to apply for permission to have the list of names completely uncovered and cleared for fresh examination. Permission was most readily granted by Mr. Weigall, the obliging Inspector of the Service des Antiquités in that department of Egypt. Three men and a boy in a little less than a day, Feb. 12, 1908, had cleared for examination, not only the complete lists on the great sitting statue, but also those on the remaining standing statue on the same side of the gateway to the pylon. This is the first statue counting from the West, the third counting West from the gateway in the center, the sixth counting from the East end of the pylon, if we assume that there were the same number on each side of the gateway. The names were quickly picked clear of the mud which filled them and for the most part stood out clearly.

The statues themselves are too well known by description and photograph to need reproduction. The inscriptions on the side of the chair and the chair-back of the seated statue are almost wholly titles and ornamental scenes and have no bearing upon the interpretation of the Geographic and Ethnic lists below. The ornamentation on the two sides of the statue is an elaborate and beautiful sculpture of the unity of Egypt in the tying together of the papyrus and the lotus. Along the base of the chair and running out under the foot-rest on the West side is a line of hieroglyphs as follows:

1. *Recueil de Travaux*, XVI, 51.
2. SAYCE, *Patriarchal Palestine*, 22.

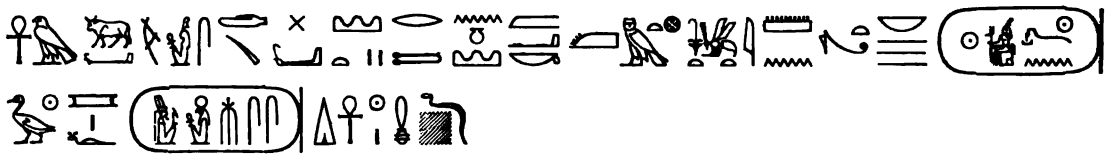

In this part of the inscription there is this of importance that Rameses II gives himself the title "distributer[1] of the double land of Ruthen", which seems to me in this case to be the one title intended to be significant, pointing out the general location of, at least, the principal part ot the conquered peoples as Syria and the Arabian peninsula, Upper and Lower Ruthen. While the exact limits of the lands thus indicated can not be determined, this seems to me to point to narrower limits than those which have been assigned and so ably supported for some familiar names and especially those of the "Ninebows"[2] which occur in these lists. Without furnishing conclusive proof, this line of inscription does support the view that these were the desert tribes east of the Red sea, though applied on occasion to similar tribes elsewhere. This seems in accord with the naming of the "Ninebows" by Merenptah in the "Israel tablet"[3] as lying in the direction of his great campaign to the East and Northeast.

The East side of the base of the sitting statue is disappointing and puzzling. As this was the side next the approach to the great gateway of the Temple, one would naturally expect that on this side of the base would be the most important inscription. In this I was utterly disappointed. The great excavation toward the East along the front of the pylon has only been carried a few feet beyond this sitting statue above which still runs the roadway to the part of the village which still stands on a portion of the area of the Temple of Luxor and the falling rubbish from this causeway had completly covered nearly all the base of this statue. When my men cleared this rubbish out there was found not only to be no inscription back further than a few feet from the front, but the stone seemed never to have been worked at all, but left in the original state in which it was brought from the quarry[4]. The list of names is as follows :

Sitting statue, East side, reading from the front toward the back.

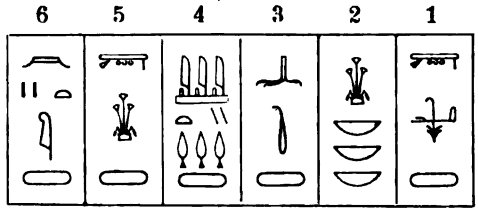

It was impracticable to obtain a photograph of this list but the sculpture was so clear and perfect as not to admit of doubt concerning any of the characters.

1. I suggest this translation of the difficult word. in accord with the determinative X. Rameses clamed power to rearrange boundaries at will.
2. W. Max Müller, *Asien und Europa.*
3. Stele of Merenptah, line 26.
4. Cf. Daressy, *Recueil de Travaux,* XVI, 50-51.

Sitting statue, West side, reading from the front.

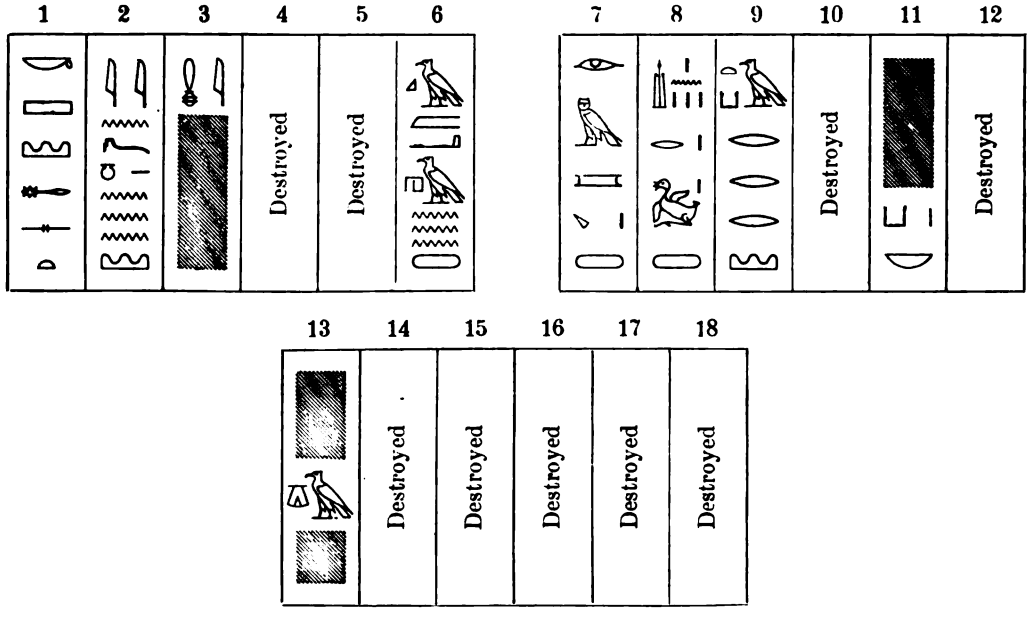

Photographs of this list, though not artistic, serve to authenticate it.

The second statue West of the gateway of the pylon is wanting and its base which remains *in situ*, supplies nothing of importance. There are no lists of names. The front bears only an ornamental scene wherein symbolical personages representing upper and lower Egypt present offerings and pour libations to the cartouches of Rameses II. The sides of the base seem never to have been cut at all, but remain unfinished to this day.

The third statue West of the gateway, a standing statue, is in its place and nearly perfect. The base, however, on which the inscription is found, was not made of a solid block of granite as the base of the second statue, but of a block of granite above placed upon smaller blocks of sandstone underneath and upon these sandstone blocks unfortunately, as on the West side of the sitting statue, the names were cut and the action of the water of the inundation has entirely destroyed many of the manes and much injured some others. The titles of Rameses II are still to be read, but aside from these, nearly all the inscription, including the greater portion of the names, has become illegible from the action of the elements. On the East side of the monument, there are three distinct types of people distinguished by the heads and the head-dresses of the captives, one with a turban, one with a scull-cap, and one with a long ear-lock or possibly ear-lug, though he seems to be bare-headed. The lists of names are as follows :

East side, reading from the front.

12	11	10	9	8	1-7
Destroyed					Destroyed

The front of the base of the statue facing North has three of the "Ninebows" repeated, reading both to the right and to the left from the center.

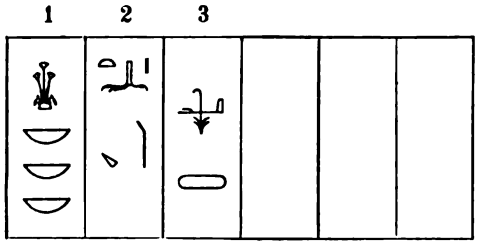

The West side of this statue has also the remains of a line of inscription damaged beyond recovery. And the first name of the list below has been entirely destroyed by repairs made at some time to the foundation of the statue. A new stone has been inserted upon which the name belonging to that place has not been cut. Of the second name nothing remains but the determinative. The head of the captive remains having a turban and apparently Negro features. The turbaned head on the opposite side of the statue has plainly not Negro features. All the rest are surmounted with heads of Asiatics, but not with the pointed beard of Semites. The third name is wholly destroyed.

The list, as now recoverable, is as follows, reading from the front.

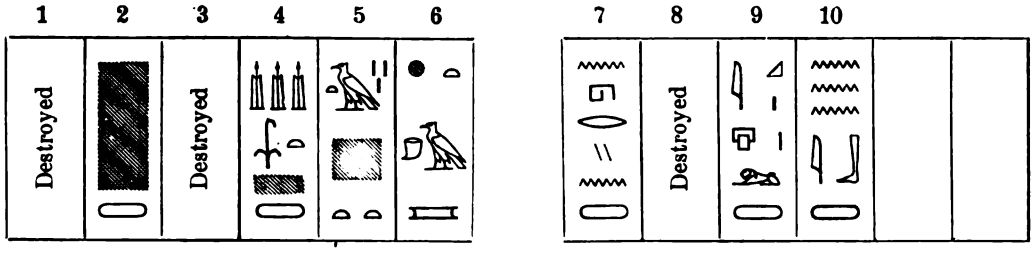

A photograph of the whole list was impracticable, but a photograph of will put this name beyond dispute.

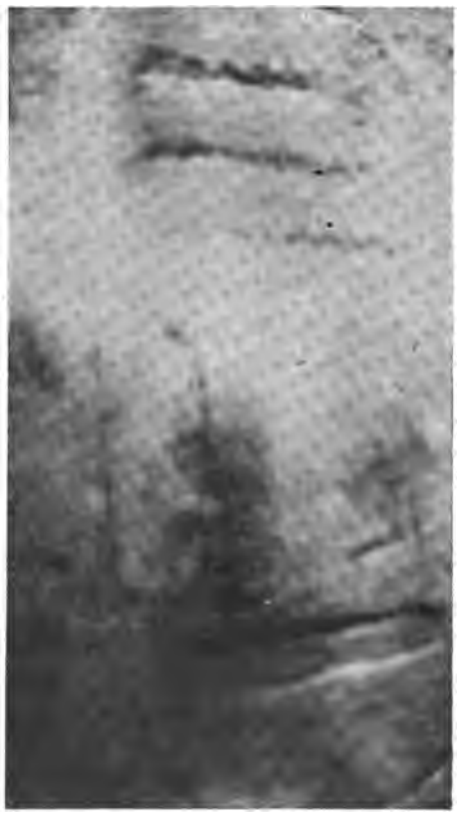

NOTES DE GLYPTIQUE ORIENTALE

PAR

L. DELAPORTE

I. *Musée archéologique de Rennes.* — Le Musée archéologique de Rennes possède un seul cylindre. Il n'a d'autre intérêt que de provenir de la collection de M. de Robien, président au Parlement de Bretagne, décédé en 1756.

D'après un moulage que je dois à l'amabilité du conservateur, ce cylindre paraît roulé. On y distingue cependant deux scènes : dans l'une, un lion dressé de profil à gauche, la queue relevée, attaque un taureau dressé, la tête en arrière; dans l'autre, un personnage de profil à droite intervient dans la lutte de deux quadrupèdes dressés. Dans le champ, entre le lion et le personnage, un croissant. — Jade. Haut., 28 mm.; diam., 15 mm.

De la même collection provient un cachet de jaspe jaune marbré de rouge, dont la face postérieure est arrondie en cabochon. Sur la face antérieure, dans un encadrement elliptique, un personnage barbu, les cheveux longs et ondulés, vêtu d'un châle très orné. Debout, de profil à gauche, il tient la main gauche à la hauteur de la ceinture, étendue, la paume en haut; la main droite, à demi fermée, est à la hauteur de la figure, la paume à gauche.

Fig. 1.

Il se tient devant deux symboles divins : l'un formé comme de deux clous verticaux; l'autre, la lance de Marduk, accompagnée de houppes. Derrière lui, s'élève un arbre; dans le champ, en avant, le croissant. (Fig. 1.)

II. *Musée Guimet.* — Le Musée Guimet possède cent quarante et un cylindres : deux proviennent des fouilles de M. Chantre en Cappadoce; treize ont été trouvés à Hamadan par M. de Morgan lors de sa mission en Perse (1891); un autre, découvert à Samarkande par M. E. Blanc au milieu d'antiquités de diverses époques.

Les deux tiers de ces intailles viennent du pays de Sumer et Akkad. Parmi les sujets les plus remarquables, citons : le dieu-serpent[1], qui figure également dans la collection de Clercq, au Louvre et à la Bibliothèque nationale; le trépied merveilleux[2], représenté sur deux scènes distinctes; la vache sacrée; deux cylindres, sur lesquels figure la palme s'élevant d'un vase entre deux inflorescences[3].

Les inscriptions sont rares : on trouve le nom divin DA-MU que les syllabaires donnent comme équivalent à Bau; il se présente dans la composition de deux noms propres Ur-Damu et Idin-Damu et une seule fois séparé. Les deux divinités champêtres, ŠE-TER (Ašnan) et ŠE-ELTEQ (Nisaba), sont citées ensemble, ainsi que Šamaš et Aia, EN-KI et DAM-GAL-NUN-NA.....

Les divers genres d'intailles assyriennes sont représentés par une série d'une

1. Cf. DE CLERCQ, n° 141; LAJARD, *Culte de Mithra*, pl. XLII.
2. Cf. *Découvertes en Chaldée*, p. 296; LAJARD, *Culte de Mithra*, pl. XVIII.
3. Cf. MENANT, *Glyptique*, I, fig. 86 et 87, cylindres du règne de Dungi.

vingtaine de monuments; le sujet où Menant[1] voit le combat de Marduk contre Tiamat est traité d'une manière fort intéressante; le dieu, monté sur un quadrupède ailé lancé au galop, tient une sorte de filet et une lance qui menace son adversaire : celle-ci n'est autre que le quadrupède à tête et à pattes antérieures de lion, à queue et à pattes postérieures d'aigle, figuré sur les bas-reliefs du palais de Nimrud.

Des cylindres syro-cappadociens présentent la figure du personnage au bâton recourbé qui semble être le dieu « Ramman de l'Occident » (MAR-TU) ou d'un personnage armé d'une hache.

Une pierre, à peine dégrossie, porte une légende hébraïque; sur une autre, le personnage principal m'a paru coiffé de la cidaris, ce qui n'a été remarqué sur aucun cylindre. D'autres, enfin, se rapprochent du genre des intailles trouvées à Chypre par le général Palma di Cesnola.

M. Scheil a jadis publié dans ce *Recueil* (t. XX, p. 62) l'empreinte d'un cylindre babylonien sur lequel figure une vache léchant son veau qui tette. La déesse symbolisée par la vache, c'est Ninharsag, la mère des dieux[2], dont rois et patési disent qu'ils ont été nourris à son sein sacré[3].

Une intaille du Musée Guimet représente la divinité assise de profil à gauche, la tête tournée à droite. Elle porte la main gauche à la ceinture et de la main droite tient par un lien une vache debout, de profil, les cornes de face, accompagnée d'un veau qui tette. Sur le dos de la vache, un emblème formé d'une tige surmontée d'un croissant. Derrière elle, en haut, un scorpion; en bas, de profil à droite, un oiseau au long cou, probablement une autruche. (Fig. 2.)

Fig. 2.

Voici un sujet militaire assyrien. Une porte cintrée entre deux tours; la muraille et les tours sont surmontées de merlans en forme de flèches. A droite, un personnage assyrien, vêtu d'une tunique et d'un long châle laissant à découvert la jambe droite portée en avant. Il étend les deux mains vers la forteresse. Derrière lui, dans le champ, le symbole appelé « losange ». (Fig. 3.)

Fig. 3.

Citons encore un très beau cylindre donné à M. Guimet par M. Théodore Mante.

Un dieu barbu, les cheveux longs et ondulés, coiffé de la tiare assyrienne surmontée d'un globe, vêtu d'une tunique et d'un long châle orné qui laisse à découvert

1. Cf. *Glyptique*, II, p. 44.
2. Statue de Ur-Bau, patési de Sirpurla (ISA, 97).
3. Par exemple, Eannatum (ISA, 39), Entemena (ISA, 59), patési de Sirpurla et Lugalzaggisi, roi d'Uruk (ISA, 219).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

La stèle de la fille de Chéops, par G. Daressy 1
Stèle funéraire d'un taureau d'Hermonthis, par G. Daressy 10
Sur une stèle de Senousrit IV, par Georges Legrain 15
Un dossier sur Horoudja, fils de Haroua, par Georges Legrain 17
Un Égyptologue du XVIIe siècle : le Père Kircher, par P. Marestaing 22
Notes et Remarques, par G. Jéquier 37
Les Constructions rurales de la Chaldée et de l'Assyrie, par Max Ringelmann, professeur à l'Institut national agronomique 45
Sinouhît, l. 246-247, par G. Maspero 64
Textes religieux, par Pierre Lacau 65, 185
Le dossier de la famille Nibnoutirou, par Georges Legrain 73, 160
Wanderung eines demotischen Zeichen vom Wort-Anfang an das -Ende, von Dr Nathaniel Reich 90
Amuletic Scarabs for the deceased, by A. Grenfell 105
Textes divers babyloniens, par Paul Toscanne 121
Iranisches, von A. Hoffmann-Kutschke 136
Koptische Miscellen, von Wilhelm Spiegelberg 141
Demotische Miscellen, von Wilhelm Spiegelberg 144
Sur le signe [illegible], par G. Maspero 175
Lesefrüchte, von Fr. W. von Bissing 177
Le roi Auput et son domaine, par G. Daressy 202
L'assaut des places fortifiées, par Eugène de Passypkinn, capitaine de la Garde impériale russe.. 208
Der Mythus vom Kampfe des Horus mit Set im Papyrus Sallier IV (II, 6-III, 6), von Nathaniel Reich 210
Der 27. Thot des Papyrus Sallier IV (III, 6-7), von Nathaniel Reich 213
Stèle de l'an VIII de Ramsès II, publiée par Ahmed-Bey Kamal 213
Some Geographic and Ethnic Lists of Rameses II at the Temple of Luxor, by M. G. Kyle 219
Notes de glyptique orientale, par L. Delaporte 224

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU RECUEIL

Le *Recueil* paraît par volume composé de quatre fascicules.
Les abonnements se font pour le volume entier, il n'est pas vendu de fascicules séparés.

PARIS ..... **30** francs
DÉPARTEMENTS ET UNION POSTALE ..... **32** —

Le volume, une fois terminé, est porté au prix de **35** francs.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION

ABOÛ BAKR AL-KHATÎB. L'introduction topographique à l'histoire de Bagdâdh (392-463 H = 1002-1071 J.-C.). Texte arabe accompagné d'une traduction française par G. Salmon. Gr. in-8°. 12 fr.

ABOULFARAG (G.). Le livre de l'ascension de l'Esprit sur la forme du ciel et de la terre. Cours d'astronomie rédigé en 1279, publié pour la première fois d'après les mss. de Paris, d'Oxford et de Cambridge, par l'abbé F. Nau. Texte syriaque et traduction française, 2 parties gr. in-8°, avec figures dans le texte. 21 fr.

ABOU'L-WALÎD MERWAN IBN DJANAH. Le livre des parterres fleuris. Grammaire hébraïque en arabe, publiée par J. Derenbourg, membre de l'Institut. Gr. in-8°. 25 fr.

— — Le même ouvrage, traduit en français sur les manuscrits arabes par le rabbin M. Metzger. Gr. in-8°. 15 fr.

ADJARIAN (H.). Étude sur la langue Laze. Gr. in-8°. 8 fr.

AL-FAKHRI. Histoire du Khalifat et du Vizirat depuis leurs origines jusqu'à la chute du khalifat abasside de Bagdâdh (11-656 de l'hégire = 632-1258 de notre ère) avec des prolégomènes sur les principes du gouvernement par Ibn at Tiktakâ. Nouvelle édition du texte arabe par H. Derenbourg. Gr. in-8°. 25 fr.

AMIAUD (A.). La légende syriaque de Saint Alexis, l'homme de Dieu. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AURÈS (A.). Traité de métrologie assyrienne ou étude de la numération et du système métrique assyrien considérés dans leurs rapports et dans leur ensemble. In-8°. 6 fr.

— — Essai sur le système métrique assyrien, 1er fascicule. In-4°. 5 fr.

BAILLET (A.). Le décret de Memphis et les inscriptions de Rosette et de Damanhour. Gr. in-8°, avec une planche. 5 fr.

BARTHELEMY (A.). Gujastak Abalish. Relation d'une conférence théologique présidée par le Calife Mâmoun. Texte pehlvi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique. Gr. in-8°. 3 fr. 50

BEREND (W. B.). Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, 1re partie : Stèles, bas-reliefs et fresques. In-f° avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

BERGAIGNE (A.). Manuel pour étudier la langue sanscrite. Chrestomathie, Lexique, Principes de grammaire. Gr. in-8°. 12 fr.

— — Quarante hymnes du Rig Véda, traduits et commentés. Publié par V. Henry. Gr. in-8°. 5 fr.

— — La religion védique d'après les hymnes du Rig Véda. Tome Ier épuisé. — Tomes II et III. 30 fr.

— — — — Tome IV. Index, par M. Bloomfield. 5 fr.

BERGAIGNE (A.) et HENRY (V.). Manuel pour étudier le sanscrit védique. Précis de grammaire-Chrestomathie-Lexique. Gr. in-8°. 12 fr.

BHAMINI VILASA. Recueil de sentences du Pandit Djagannâtha. Texte sanscrit publié pour la première fois en entier avec traduction en français et des notes par A. Bergaigne. Gr. in-8°. 8 fr.

BLOCH (JULES). La phrase nominale en sanskrit. In-8°. 4 fr.

BLONAY (G. DE). Matériaux pour servir à l'histoire de la déesse bouddhique Tara. In-8°. 2 fr. 50

BOISSIER (A.). Documents assyriens relatifs aux présages. Tome Ier. Liv. 1 à 3. In-4°. 50 fr.

J.-B. CHABOT. Inventaire sommaire des manuscrits coptes de la Bibliothèque Nationale. In-8°. 1 fr. 50

CHEREF-EDDIN-RAMI. Anis-el-'Ochchaq, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté. Traduit du persan et annoté par C. Huart. Gr. in-8°. 5 fr. 50

CHRONIQUE DE GALÂWDÊWOS, roi d'Éthiopie. Texte éthiopien traduit, annoté et précédé d'une introduction historique par William E. Conzelman. Gr. in-8°. 10 fr.

CLERMONT-GANNEAU (C.). Études d'archéologie orientale, 2 vol. in-4° avec figures dans le texte et photogravures hors texte. 50 fr.

DARMESTETER (J.). Études iraniennes. 2 vol. gr. in-8°. 40 fr.

— — Haurvatât et Ameretât. Essai sur la mythologie de l'Avesta. Gr. in-8°. 4 fr.

— — Ormazd et Ahriman. Leurs origines et leur histoire. Gr. in-8°. 25 fr.

DENYS DE TELL-MAHRÉ. Chronique, 4e partie. Texte syriaque publié d'après le manuscrit 162 de la Bibliothèque Vaticane, accompagné d'une traduction française, d'une introduction et de notes historiques et philologiques par J.-B. Chabot. 1 fort vol. gr. in-8°. 25 fr.

DERENBOURG (H.). Essai sur les formes des pluriels arabes. Gr. in 8°. 3 fr.

— — Deux versions hébraïques du livre de Kalilâh et Dimnâh. In-8°. 20 fr.

DUSSAUD (R.). Histoire et religion des Nosairis. Gr. in-8°. 7 fr.

DUVAL (R.). Traité de grammaire syriaque. Gr. in-8°. 20 fr.

— — — Les dialectes Néo-Araméens de Salamas. Textes sur l'état actuel de la Perse et Contes populaires, publiés avec une traduction française. In-8° 8 fr.

PJ
1803
R3
29-30
1907-19

Stanford University Libraries
3 6105 015 074 219

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

JUN 2 8 1997